

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I  
.....

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE  
EN “SCIENCES HUMAINES,  
SOCIALES ET ÉDUCATIVES”  
.....

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
.....  
DEPARTEMENT D’HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
.....

POST GRADUATE SCHOOL FOR  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES  
.....

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
SOCIAL SCIENCES  
.....  
DEPARTMENT OF HISTORY

## REPRESENTATIONS CULTURELLES ET ECOPOLITIQUE AU CAMEROUN DE 1884 A 2012

*Approches historique et discursive de l’exploitation des constituants de la faune et de la flore*

**Thèse présentée et soutenue publiquement en vue de l’obtention d’un  
Doctorat/ Ph.D en Histoire, option Histoire des Relations Internationales**

*A Dissertation submitted and defended in fulfilment of the requirements for the awards of a  
Doctorate/ Ph.D. degree in History, International Relations History option*

Par/by

**Séraphin Fabrice ANABA**

Titulaire d’un Master en Histoire des Relations Internationales

Sous la direction de /Under the supervision

**Achille Elvice BELLA**

Maitre de Conférences/ Associate Professor



Mai/May 2021

*À ma chère petite fille, NGAMBIDA ANABA Espérance Michelle Indira.*

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

DEDICACE.....	i
SOMMAIRE .....	ii
REMERCIEMENTS .....	iv
LISTES DE SIGLES ET DES ACRONYMES .....	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	ix
RESUME.....	xv
ABSTRACT .....	xvi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : SCHEMES DES REPRESENTATIONS CULTURELLES AU CAMEROUN (1800-1884) : FONDEMENT DE L’ECOSOPHIE AFRICAINE ?.....	31
A-    ECONOMIE NATURELLE DES RAPPORTS ENTRE LE NEGROAFRICAIN ET L’ENVIRONNEMENT AVANT L’ANNEXION DU CAMEROUN PAR LE REICH (1800-1884).....	33
B-    REPRESENTATIONS CULTURELLES ET ENVIRONNEMENT DANS LE PAYSAGE GERMANO-BRITANNIQUE ET FRANÇAIS (1800-1884).....	59
CHAPITRE II : REPRESENTATIONS CULTURELLES AU CAMEROUN DE LA COLONISATION ALLEMANDE A L’INDEPENDANCE EN 1960 .....	70
A-    DE LA DELIMITATION GEOGRAPHIQUE DES FRONTIERES DU CAMEROUN SOUS PROTECTORAT ALLEMAND A L’ASSIMILATION CULTURELLE.....	72
B-    COEVOLUTION DE LA MANDATURE ET DE LA TUTELLE : FRANCE ET GRANDE BRETAGNE AU BANC DE L’HISTOIRE .....	96
CHAPITRE III : L’HERITAGE COLONIAL ET SES CONSEQUENCES SUR LES REPRESENTATIONS CULTURELLES DU CAMEROUN INDEPENDANT .....	110
A-    CAMEROUN : UNE INDEPENDANCE CULTURELLE MANQUEE ?.....	111
B-    RESISTANCES DES REPRESENTATIONS CULTURELLES CAMEROUNAISES DANS LE CHAMP DE LA MONDIALITE.....	127

CHAPITRE IV : FONCTIONS DES REPRESENTATIONS CULTURELLES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AU CAMEROUN.....	150
A- FONCTIONS SOCIALES ET TRADITIONNELLES DE LA FAUNE ET LA FLORE AU CAMEROUN .....	151
B- FONCTIONS ECONOMIQUES ET POLITIQUES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.....	164
CHAPITRE V : ROLE DES REPRESENTATIONS CULTURELLES DANS L'ECO-POLITIQUE DU CAMEROUN DEPUIS 1960 .....	184
A- NAISSANCE ET EVOLUTION DE L'ECO-POLITIQUE DU CAMEROUN .....	185
B- IMPACT DE L'ECO-POLITIQUE INTERNATIONALE SUR LES REPRESENTATIONS CULTURELLES .....	204
CHAPITRE VI : PARADIGMES D'EXPLOITATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AU CAMEROUN .....	223
A- PARADIGMES D'EXPLOITATION DE LA FAUNE AU CAMEROUN.....	224
B- PARADIGMES D'EXPLOITATION FORESTIERE AU CAMEROUN.....	238
CHAPITRE VII : CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU CAMEROUN DEPUIS L'INDEPENDANCE .....	256
A- SITUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU CAMEROUN ENTRE 1960 ET 2010.....	257
B- CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	280
CHAPITRE VIII : GRANDES FIGURES DE L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN.....	289
A- GRANDES FIGURES DE L'EXPLOITATION DE LA FAUNE ET FLORE AU CAMEROUN AVANT L'INDEPENDANCE .....	290
B- GRANDES FIGURES DE L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN DEPUIS 1960.....	300
CONCLUSION GENERALE .....	320
BIBLIOGRAPHIE .....	331
ANNEXES .....	355
TABLE DES MATIERES .....	384
INDEX .....	390

## REMERCIEMENTS

Ce travail a bénéficié du soutien immatériel et matériel de plusieurs personnes auxquelles nous tenons à exprimer notre profonde gratitude.

Notre superviseur le Professeur Achille Elvice Bella qui a accepté en 2016 d'assurer la supervision de cette thèse. La pertinence de vos orientations et vos interventions ont été d'une grande utilité pour la réalisation de ce travail. Merci pour vos encouragements et surtout pour la disponibilité dont vous avez toujours fait preuve à apporter des réponses à nos préoccupations même à des moments les plus inattendus.

En effet, après avoir guidé mes premiers pas dans la recherche académique en master II, vous avez accepté de me soutenir dans cette entreprise pas toujours aisée de préparation de la thèse. J'ai beaucoup appris de nos échanges de recherche et de nos discussions quotidiennes. Merci pour la confiance que vous m'avez toujours accordée.

Je remercie également le Professeur Philippe Blaise Essomba qui n'aura lésiné sur aucun moyen pour provoquer cette rencontre qui a insufflé une nouvelle dynamique à ma recherche. Votre implication m'a permis de bénéficier des facilités de plusieurs centres de recherches, interview plurielles. Merci pour votre soutien constant dans ma formation de jeune chercheur.

Que tous les enseignants du Département d'Histoire de la FALSH trouvent en ce travail le fruit de leurs efforts au quotidien. Par vos enseignements, vos conseils et orientations, vous m'avez légué un précieux héritage inépuisable.

Sincère reconnaissance aux Professeurs Amougui Pulchérie, Abwa Daniel, Kouam Michel, Koufan Menkene, Kpwang Robert, Meyolo, Moussa II, Ndze Ngwa, Temgoua Albert Pascal, Wanyaka Virginie, Dr. Enokenwa Anderson.

Nos sincères remerciements au Dr Bertrand Begoumenie, pour son assistance lors de la collecte des données complémentaires sur le terrain.

Je remercie également le Dr. Louis Hervé Ngafomo dont l'implication dans l'encadrement de cette thèse en qualité d'assistant au Département de Langue Française à l'Université de Yaoundé I (UYI) qui a efficacement aidé à la construction du cadre théorique de l'étude.

## LISTES DE SIGLES ET DES ACRONYMES

<b>ADIE</b>	:	Agence pour le Développement de l'Information Environnementale
<b>AFE</b>	:	Association des Français de l'Étranger
<b>ALPICAM</b>	:	ALPI Cameroun
<b>ANY</b>	:	Archives Nationales Yaoundé
<b>APCC</b>	:	Accord de Paris sur les Changements Climatiques
<b>AWF</b>	:	<i>African Wildlife Foundation</i>
<b>CAEFC</b>	:	Chambre d'Agriculture de l'Élevage et des Forêts du Cameroun
<b>CCNUCC</b>	:	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CDB</b>	:	Convention sur la Diversité Biologique
<b>CDH</b>	:	Charte des Droits de l'Homme
<b>CDNN</b>	:	Contribution Déterminée au Niveau National
<b>CED</b>	:	Centre pour l'Environnement et le Développement
<b>CEEAC</b>	:	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>CEFDHAC</b>	:	Conférence sur les Écosystèmes des Forêts denses humides d'Afrique centrale
<b>CEPM</b>	:	Centre d'Études des Plantes Médicinales
<b>CERDI</b>	:	Centre de Recherches pour le Développement International
<b>CERNA</b>	:	Commission de Réflexion sur l'Éthique de la Recherche en Sciences et technologies du Numérique d'Allistene
<b>CEW</b>	:	<i>Cameroon Environmental Watch</i>
<b>CH4</b>	:	Méthane
<b>CIBC</b>	:	Compagnie Industrielle des Bois du Cameroun
<b>CIFOR</b>	:	<i>Center for International Forestry Research</i>
<b>CIRAD</b>	:	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
<b>CITES</b>	:	<i>Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora</i>
<b>CMEACCF</b>	:	Conférence Ministérielle des États d'Afrique Centrale pour la Conservation de la faune et de la flore

<b>CMSC</b>	:	Cadre Mondial pour les Services Climatiques
<b>CNMDP</b>	:	Comité National pour le Mécanisme de Développement Propre
<b>COMIFAC</b>	:	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
<b>COR</b>	:	Cameroun Oriental
<b>COVNM</b>	:	Composés Organiques Volatils Non Méthaniques
<b>DFAP</b>	:	Direction de la Faune et des Aires Protégées
<b>ECAM</b>	:	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
<b>ECC</b>	:	Effets du Changement Climatique
<b>ENSA</b>	:	École Nationale Supérieure Agronomique
<b>ETD</b>	:	Eloungou Toua Désiré
<b>FALSH</b>	:	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
<b>FAO</b>	:	<i>Food and Agriculture Organization</i>
<b>FASA</b>	:	Faculté d’Agronomie des Sciences Agricoles
<b>FC</b>	:	Forêts Communautaires
<b>FCFA</b>	:	Franc de la Coopération Financière d’Afrique
<b>GES</b>	:	Gaz à Effet de Serre
<b>GG CO<sub>2</sub></b>	:	Gigagram de Gaz carbonique
<b>GG EQ CO<sub>2</sub></b>	:	Équivalent du Gigagram de Gaz carbonique
<b>GIEC</b>	:	Groupe Intergouvernemental d’Etude du Climat
<b>GIZ</b>	:	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
<b>GIZ ProPSFE</b>	:	Programme d’Appui au Programme Sectoriel Forêt et Environnement
<b>GMBH</b>	:	<i>Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung</i> (Société à responsabilité limitée)
<b>GRUMCAM</b>	:	Grumes du Cameroun
<b>HFC</b>	:	Hydrofluorocarbure
<b>JZ</b>	:	Jardin Zoologique
<b>KG</b>	:	Kilogramme
<b>LAGA</b>	:	<i>Last Great Ape</i>
<b>LBZG</b>	:	<i>Limbe Botanical and Zoological Garden</i>
<b>LWC</b>	:	<i>Limbe Wildlife Centre</i>
<b>MINEF</b>	:	Ministère de l’Environnement et des Forêts
<b>MINEPDED</b>	:	Ministère de l’Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
<b>MINESUP</b>	:	Ministère de l’Enseignement Supérieur

<b>MINFOF</b>	:	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>MINTOUL</b>	:	Ministère du Tourisme et des Loisirs
<b>MM</b>	:	Millimètres
<b>N<sub>2</sub>O</b>	:	Protoxyde d'azote ou Oxyde Nitreux
<b>NE</b>	:	Néon (Symbole de l'électron)
<b>NO<sub>x</sub></b>	:	Oxyde d'azote
<b>OAB</b>	:	Organisation Africaine du Bois
<b>OCFSA</b>	:	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique
<b>OCFSA</b>	:	Organisation pour la Conservation de la Faune sauvage en Afrique)
<b>OI</b>	:	Organisations Internationales
<b>OIBT</b>	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
<b>OMD</b>	:	Objectifs du Millénaire pour Développement
<b>OMF</b>	:	Observatoire Mondial des Forêts
<b>OMM</b>	:	Organisation Mondiale de la Météorologie
<b>ONACC</b>	:	Observatoire National sur les Changements Climatiques
<b>ONCT</b>	:	Office National Camerounais de Tourisme
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONGE</b>	:	Organisations Non Gouvernementales Environnementales
<b>ONU</b>	:	Organisation des Nations Unies
<b>PN</b>	:	Parc National
<b>PNACC</b>	:	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
<b>PNDP</b>	:	Programme National de Développement Participatif
<b>PNUE</b>	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PSFE</b>	:	Programme d'Appui au Programme Sectoriel Forêt et Environnement
<b>PSG</b>	:	Plan Simple de Gestion
<b>PUM</b>	:	Presses Universitaires de Montréal
<b>RAPAC</b>	:	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
<b>RCA</b>	:	République Centrafricaine
<b>RDC</b>	:	République Démocratique du Congo
<b>REDD+</b>	:	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière
<b>RF</b>	:	Réserve Forestière
<b>SAB</b>	:	Société Africaine des Bois



<b>SABM</b>	:	Société Africaine des Bois du Mbam
<b>SAI</b>	:	Société d’Agriculture de l’Inde
<b>SEBC</b>	:	Société d'Exploitation des Bois du Cameroun
<b>SEDR</b>	:	Secrétariat au Développement Rural
<b>SEFAC</b>	:	Société d’Exploitation Forestière et Agricoles du Cameroun
<b>SF</b>	:	Sanctuaire de Faune
<b>SF<sub>6</sub></b>	:	Hexafluorure de soufre
<b>SFH</b>	:	Société Forestière Hazim
<b>SFID</b>	:	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
<b>SFIL</b>	:	Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé
<b>SIBAF</b>	:	Société Industrielle des Bois Africain
<b>SIBT</b>	:	Société Industrielle de Bois Tropicaux
<b>SMC</b>	:	Stratégie Mondiale de Conservation
<b>SOTREF</b>	:	Société tropicale d'exploitation forestière
<b>SO<sub>x</sub></b>	:	Oxyde de Soufre
<b>TWC</b>	:	<i>Tropical Wood Company</i>
<b>UFA</b>	:	Unité Forestière d’Aménagement
<b>UICN</b>	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNESCO</b>	:	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
<b>UTCATF</b>	:	Utilisation des Terres, Changement d’Affection des Terres et Foresterie
<b>UYI</b>	:	Université de Yaoundé I
<b>WCMC</b>	:	Centre Mondial de Surveillance de la Conservation
<b>WCS</b>	:	<i>Wildlife Conservation Society</i>
<b>WMO</b>	:	Organisation Météorologique Mondiale
<b>WRI</b>	:	<i>World Resources Institute</i>
<b>WWF</b>	:	<i>World Wide Fund</i>
<b>ZAE</b>	:	Zone Agro-Écologique
<b>ZIC</b>	:	Zone d’Intérêt Cynégétique

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### - CARTES

1 : Rivière Cameroon et baie de Victoria.....	40
2 : Territoire Haoussa.....	82
3 : Réartition de la flore.....	93
4 : Répartition de la faune .....	93
5 : Zones d'ivoire les plus importantes .....	94
6 : Zones côtières, Bénoué, .....	94
7 : Extension du palmeraie au Cameroun, 2007.....	171
8 : Les aires protegees du Cameroun en 1954.....	229
9 : Nombre des périodes anormalement .....	269
10 : Nombre des périodes anormalement sèches (a) et distances entre les périodes anormalement pluvieuses (b). .....	269

### - FIGURES

1 : Reproduction imagée de la représentation d'après Edgar Morin.....	3
2 : Tenues vestimentaires d'un groupe d'autochtones de Dehane, 1915. ....	37
3 : Résidence du roi Bell, Cameroons .....	42
4 : Cases (village de Keaka, Ossidinge) précoloniales.....	43
5 : Arrivée d'Alfred Saker sur l'île de Fernando Po à bord du « CHILMARK ».....	44
6 : Vue de Victoria, 1915. ....	45
7 : Un village de Cameroons .....	46
8 : Vue de la Rivière Moungo, jeunes Kroo cuisinant leur dîner.....	49
9 : Résidence du roi Akwa et son avenue.....	51
10 : Firme Woermann sur les rives du Wouri .....	53
11: Prêtre invoquant le moh (esprit) avant la chasse.....	58

12 : Le Moungo, gouverneur allemand Steamer dans la rivière .....	72
13 : Zone d'échange commerciale .....	76
14 : Ferry à bord d'une embarcation avec les autochtones .....	76
15 : Délimitation franco-allemande : (Protocole du 04 février 1894), carte dressée au Service Géographique des Colonies .....	78
16 : Plate-forme commerciale à Kribi ou se déroulait le commerce avec les chefs côtiers .....	79
17 : Fleuve Sanaga, près d'Edéa, 1915. ....	80
18 : Pâturages à Algau, près de Buéa, 1915. ....	84
19 : Des chasseurs de retour d'une partie de chasse portant un long boa .....	85
20 : Bol décoratif utilisé pour collecter l'huile des fruits broyés des palmiers à huile .....	87
21 : Gare de triage à Edéa .....	88
22 : Scène dans un magasin de stockage .....	94
23 : Pesage de l'ivoire .....	94
24 : Pont artisanal suspendu au-dessus des rives du Moungo, réalisé par les populations locales .....	99
25 : Jeune portant un arc, 1932 .....	100
26 : Chasseur tenant un fusil de .....	100
27 : village situe dans la région de l'Adamaoua .....	116
28 : Une sculpture laissée à l'un des carrefours de Yaoundé associant l'art traditionnel a l'art contemporain 1960. ....	118
29 : Commerce domestique de bois dans la ville de Maroua, 2007. ....	119
30 : Quelques concepts sur la forêt » chez les Pahouins .....	135
31 : Exposition de trophées de chasse .....	141
32 : Résidence du roi Bell .....	142
33 : Palais des leaders Douala .....	142
34 : Petit village foubé dans la Région du nord-ouest, où se côtoient une architecture traditionnelle et moderne .....	142
35 : Armes et objets des tribus Ewondo (selon Morgen) .....	146
36 : Un campement de chasse sportive « en dur » en milieu forestier, Sud-Est Cameroun, zone Goboumou (ZIC 36) .....	147

37 : Tir sur un buffle lors, chasse sportive .....	148
38 : Salle de collection .....	148
39 : Costume de danse traditionnelle (a, b) Bamiléké.....	154
40 : Support de tambour ( <i>mbembe</i> ) en bois, hauteur: 66,5 cm.....	155
41 : <i>Eyema Byeri</i> (statue Fang) .....	159
42 : statue bamiléké (Dschang) .....	162
43 : Ce masque de la société secrète <i>troh</i> .....	162
44 : Statue magique, représentant une femme.....	163
45 : Masque <i>juju</i> , utilise pour celebrer la recolte de sorgho de la saison seche, la grande fete de decembre ou les funerailles de personnes nobles .....	163
46 : Tisane aux aubergines ( <i>Medim Mezong</i> ).....	169
47 : Antilope ( <i>Cephalophus sylvicultor</i> ) à dos jaune. ....	174
48 : Antilope ( <i>Neotragus</i> ou <i>hylarnus batei</i> ) .....	175
49 : Antilope <i>vion</i> .....	175
50 : Taupe ( <i>Dendromus</i> ) .....	175
51 : Saisie de peaux et de trophées d'animaux braconnes, 2012. ....	192
52 : Carcasse d'éléphant abattu dans le parc de Bouba Ndjida (Cameroun 2012) .....	194
53 : La surexploitation forestière detruit l'habitat des Pygmées.....	196
54 : L'exploitation forestière créatrice d'emplois .....	207
55 : Carcasse d'un éléphant abandonnée par les braconniers .....	208
56 : Visite d'un groupe de travail au cameroun lors de l'atelier sur l'éléphant (Yokadouma, 2002).....	211
57 : Caméra cachée capture bébé chimpanzé avec le revendeur avant l'opération .....	214
58 : L'équipe laga élabore les plans d'une opération .....	214
59 : Mbah Grâce, déléguée de la région de l'Ouest inspectant des trophées interceptés (MINFOF).....	216
60 : Specimen de pointes d'éléphant africain ( <i>loxodonta africana</i> ) .....	230
61 : Arc (EFE).....	235
62 : Arc (BAKA).....	235
63 : Un pisteur baka indique .....	235

64 : Un buffle de foret ( <i>syncerus caffer nanus</i> ) preleve lors d'une chasse au pistage au Sud-Est Cameroun, secteur Boumba.....	235
65 : Un mirador de chasse sur une savane .....	237
66 : Savane forestière propice à la chasse .....	237
67 : Principaux titulaires de concessions, par superficie, en 1998-1999.....	249
68 : Exploitation communautaire d'une foresterie par la compagnie Lucas Mill (Djoum) ...	253
69 : Évolution des precipitations (a) et du nombre de jours des pluies (b) pendant les saisons seches et pluvieuses dans la zae de maroua et garoua de 1960 à 2010. ....	260
70 : évolution annuelle des précipitations et du nombre de jours de pluies dans la ZAE soudano sahélienne de 1960 à 2010.....	261
71 : Situation des précipitations (a) et du nombre de jours des pluies (b) pendant les saisons sèches et pluvieuses de 1960 à 2010.....	262
72 : évolution annuelle des precipitations et du nombre de jours des pluies a ngaoundere de 1960 a 2010.....	263
73 : Variation des précipitations par saison (a) et année (b) dans la station météorologique de Yaoundé 1960-2010.....	264
74 : Évolution saisonnière des précipitations (a) et du nombre de jour des pluies (b) et (c) évolution des précipitations annuelles et du nombre de jours des pluies annuelles à Bafoussam de 1960 à 2010. ....	266
75 : Évolution des quantités de précipitations par an et du nombre de jours des pluies par an à Douala de 1960 à 2010. ....	268
76 : Evolution saisonnière des précipitations (a) et du nombre de jours des pluies (b) à Douala de 1960 à 2010.....	268
77 : Régimes monomodal (a) et bimodal (b) et régime trimodal (c).....	271
78 : Bilan national des émissions et absorptions par type de Ges.....	273
79 : Les paradoxes de l'agriculture .....	275
80 : Esquisse des variations climatiques au Nord-Cameroun .....	277
81 : Jardin botanique en 1904. ....	292
82 : Singes vivant dans le jardin zoologique de Limbé, 2007.....	295
83 : Plan d'arbre prêt pour l'ensemencement.....	302

84 : Surface aménagée pour la .....	302
85 : Arbre illustrant les différentes dimensions de la forêt .....	311

## - PHOTOS

1 : Fétiche de protection d'un champ à Ndamvouth, 2020. ....	158
2 : Comptoir artisanal de produits d'ivoires avant le décret 2004 .....	166
3 : Cueillette de vin de palme, 2018.....	171
4 : L'équipe juridique de Laga au tribunal.....	215
5 : Ecole primaire dans un village de Djoum au Sud Cameroun .....	245
6 : Forage communautaire desservant un petit village à Djoum, 2019. ....	254
7 : Jardin botanique de Limbé, 2003. ....	296
8 : Per Aarhaug, tenant un crocodile, chez le Moudang, 2012. ....	304
9 : Campement des éléphants à 90 km au Sud de Garoua, 2018.....	306
10 : Portrait de Yadi Bello, directeur de la DFAP (1993-1999) .....	307
11 : De gauche à droite : Schadrak Ondoua Ekotto, Denis Koulagna Koutou, Emmanuel Ze Meka 6-11 novembre 2006, Yokohama /Japon .....	308
12 : Jonathan Barzdo .....	313
13 : Discours d'investiture de Willem Wijnstekers, Secrétariat Général-CITES, en 1999 ....	314

## - TABLEAUX

1 : Evolution du commerce allemand au Cameroun (1905-1911-1919).....	86
2 : Types de permis de chasse .....	93
3 : Récapitulatif des importations au Cameroun en 1935-1936 .....	102
4 : Consultations au dispensaire d'Akwa (1916-1917) .....	130
5 : Aires protégées transfrontalières en Afrique Centrale .....	213
6 : Fréquence des visiteurs du campement de Waza entre 1974-1975.....	233
7 : Calendrier d'utilisation des ressources forestières des Bangando (Sud-est Cameroun)...	236
8 : Catégories des titres d'exploitation.....	246
9 : Compagnies forestières et filiales (1998-1999) .....	248

10 : Nationalités des détenteurs de concessions.....	249
11 : Taxes forestières de base.....	250
12 : Types d'infractions dans la région de l'Est, 1995-1998. ....	250
13 : Types d'infractions dans la région du Centre, 1995-1998. ....	251
14 : Nombre d'infractions dans la province de l'Est, par département, 1995-1998. ....	251
15 : Nombre d'infractions dans la province du Centre, par département, 1995-1998. ....	251
16 : Catégories de contrevenants, 1995-1998. ....	252
17 : Superficie des concessions par agent .....	252
18 : Quelques caractéristiques des différentes zones agro-écologiques du Cameroun .....	259
19 : Répartition des régimes des précipitations dans les cinq ZAE du Cameroun.....	272
20 : Bilan national des émissions et absorptions de Ges directs en Gg Eq. CO <sub>2</sub> <sup>6</sup> .....	274
21 : Répartition des projets comprenant un volet de lutte contre la sécheresse et la désertification par province .....	301

#### - **ENCADRE**

1 : Principales conventions internationales relatives à la faune sauvage au XXe siècle.....	199
2 : Tambe Agbor Bruno, un fervent gardien .....	206
3 : Historique des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).....	218

## RESUME

L'étude des « Représentations culturelles et eco-politique au Cameroun de 1884 A 2012 », est une analyse transversale de la conflictualité des perceptions sociales de l'environnement, à partir de deux « Approches historique et discursive de l'exploitation des constituants de la faune et de la flore ». Dans cette conflictualité constituée d'un corpus européen d'envergure de plusieurs aires culturelles notamment l'Allemagne, la France et l'Angleterre qui opposent le négro-africain, s'affrontent la tradition et la modernité sur la base de systèmes de sens, de savoirs, de pouvoirs, de paradigmes culturels et économiques. L'analyse de cette conflictualité interroge d'une part, l'évolution conflictuelle de la perception de l'environnement, et d'autre part les fonctions des représentations culturelles dans la conservation, l'exploitation, et la protection des écosystèmes naturels. Sur le plan méthodologique, cette recherche s'appuie sur la méthode diachronique et synchronique. Car, elle permet de pourvoir un éclairage minimum de l'évolution du capital symbolique des relations internationales et des significations culturelles mobilisables par la démarche historique. La bibliographie indicative est un croisement de sources écrites, orales et webographiques qui a permis d'aboutir aux résultats suivants : la déconstruction de la perception de la nature en Afrique et au Cameroun en particulier est liée au capitalisme lequel conditionne le progrès social ; la subsistance de certaines représentations culturelles permet encore de conserver et de protéger certains espèces animales et forestières ; face à la modernité, ces représentations culturelles se diluent et changent sans disparaître. En guise de perspective, pour se figurer l'ordre du temps actuel et le futur, l'évolution de la coopération internationale sur l'environnement au regard des représentations culturelles permet d'affirmer que la protection durable des écosystèmes et la lutte contre les changements climatiques doivent inclure la tradition locale des peuples aussi bien dans les législations internationales que dans les programmes d'enseignement. Pour ce faire, il faudra parcourir l'histoire spécifique de chaque représentation à travers l'art qui est aujourd'hui la vitrine des civilisations mais surtout l'outil par excellence du dialogue social international.



**ABSTRACT**

The study of “Cultural and eco-political representations in Cameroon from 1884 to 2012”, is a cross-sectional analysis of the conflict of social perceptions of the environment, based on two “historical and discursive approaches to the exploitation of fauna and flora patterns”. The survey of conflicts in Cameroon cultural representations, is made of large European corpus of several cultural areas, mainly Germany, France and England, which step in opposition with black Africa. Tradition and modernity are different systems of meaning, knowledge, power, culture and economies are also different paradigms. Our topic is a proposal based on the following question : how do the perception of the environment, and functions of cultural representations in the conservation, exploitation, and protection of natural ecosystems have changed cameroonian population behaviors since 1884 till 2012 ?. Methodologically, this research is based on the diachronic and synchronous method. It provides a minimum of light on the evolution of the symbolic capital of international relations and cultural meanings that can be mobilized through historical process. The bibliography that we used is a cross-section of documents, oral and webographic sources that produced the following results: firstly, the main cause of deconstruction of nature perception in Africa and Cameroon in particular comes from capitalism, which determine social progress. Secondly, subsistence of certain cultural representations still makes it possible to conserve and protect certain animal and fauna species. In front of modernity, these cultural representations are diluted and changing. In the perspective of present time and future, evolution of international cooperation on the environment according to cultural representations makes it possible to state that, sustainable protection of ecosystems and fight against climate change must include local tradition of peoples both in international legislation and in educational programs. To do this, we must go through the specific history of each representation through art, which is the showcase of civilizations but above all the perfect tool used in social international dialog.

## **INTRODUCTION GENERALE**

L'histoire des représentations culturelles, de l'environnement des négro-africains s'est construite au rythme des conceptions des représentations de l'homme et son environnement. Au sein de cet environnement, les peuples africains ont construit leurs mythes, leurs croyances et leurs règles de vie autour de ce qu'on appelle « anthropologie de l'environnement ». Le Cameroun, puisqu'il s'agit précisément de cette entité territoriale, entre dans l'histoire avec la découverte de ses côtes maritimes en 1578 par les Portugais<sup>1</sup>. Ils attribuèrent le nom rivière de crevettes « Rio dos Camaroes »<sup>2</sup> au fleuve Wouri, faisant allusion à la période de crue du fleuve, alors qu'ils essayaient « d'atteindre le Royaume du Prêtre Jean et ses richesses aussi fabuleuses que mythiques »<sup>3</sup>. Leurs confrères de nationalités anglaise et française débarquèrent sur les côtes de l'Afrique centrale en 1650. Enfin les Allemands, débarquèrent en Afrique vers 1868. C'est à partir de ces intrusions sporadiques que l'Afrique centrale commença à être investie par l'Occident. En 1960, le Cameroun accède à l'indépendance et sous de nouvelles auspices intègre les normes internationales en matière de gouvernance environnementale, lesquelles ont été redéfinies au fil des années jusqu'en 1992, façonnant une nouvelle mentalité négro-africaine. D'où le choix de la thématique suivante : « *REPRESENTATIONS CULTURELLES ET ECOPOLITIQUE AU CAMEROUN (1884-2012). Approches historique et discursive de l'exploitation des constituants de la faune et de la flore* ».

## **I- DEFINITION DES CONCEPTS**

Les définitions n'ayant de valeur et d'intérêt qu'en fonction de l'objet étudié, les concepts sélectionnés au cours de cette étude ont été définis sur la base de leurs rapports synthétiques au sujet, autrement dit à partir de l'objet fondamental de la présente étude.

### **a- Représentation**

Lorsqu'on aborde le concept de la représentation pour la première fois, il semble vague et complexe, c'est à ce titre que l'on a fait appel à Edgard Morin, spécialiste de la complexité pour donner une définition de la représentation. Il la définit comme « une synthèse

---

<sup>1</sup> Commissariat de la République Française au Cameroun, *Guide de la colonisation au Cameroun*, Paris, Librairie Emile Larose, 1927, p.15.

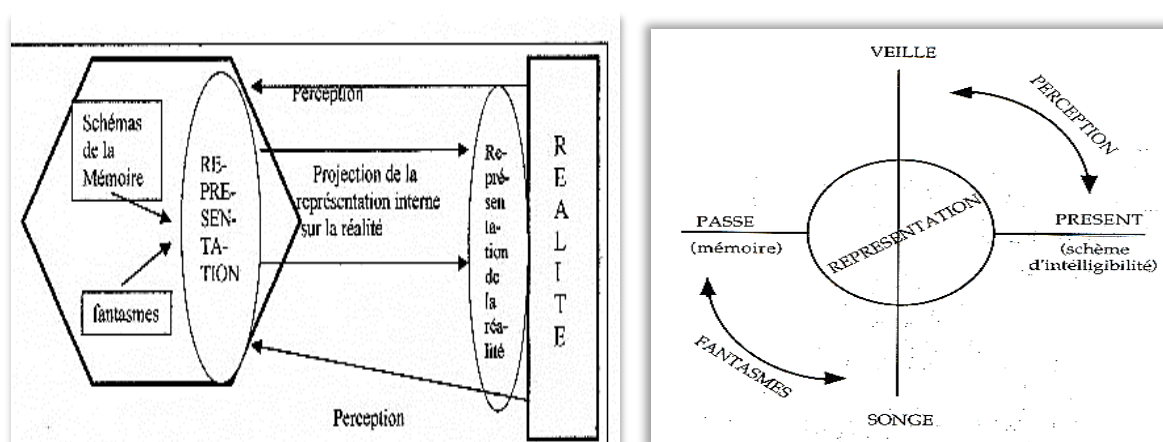
<sup>2</sup> A. Owona, "La naissance du Cameroun", *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 13, Cahier 49, 1973, p.17.

<sup>3</sup> R. Cornevin, *Histoire de l'Afrique, Tome II: l'Afrique précoloniale du tournant du XVIe au tournant du XXe siècle*, Paris, Payot, 1966, p.13.

cognitive dotée des qualités de globalité, de cohérence, de constance et de stabilité »<sup>4</sup>.  
Première chose, une représentation est stable et cohérente, pas facile de changer. Il poursuit :

Elle est obtenue par un processus de construction à partir du résultat, de l'action du réel sur nos sens mais également des acquis de notre mémoire, des fantasmes qui nous font privilégier certains aspects plutôt que d'autres. Construction que nous projetons ensuite sur le réel formant ainsi une boucle qui achève de nous mettre en relation avec cette réalité, cette boucle est sélective dans le sens où une partie des données est éliminée, elle est additive dans le sens où le cerveau complète des informations sensorielles par des schèmes d'intelligibilité, et ses acquis mémorisés, en sorte que toute perception a une composition quasi hallucinatoire<sup>5</sup>.

**Figure 1 : Reproduction imagée de la représentation d'après Edgar Morin.**



Source : E. Morin, *La méthode: La connaissance de la connaissance...* pp. 106-107.

Pour illustrer les schèmes de la représentation dans le pivot de l'analyse d'Edgard Morin, prenons un exemple convenable dans sa généralité, et sélectionné à partir d'une enquête sur une doctrine et une image (soumise au commentaire et à l'interprétation) et dont le témoignage est le suivant :

Au cours d'un entretien que j'ai eu avec la seconde épouse de mon grand-père maternel, Adeline Ngo Oloa de son nom, elle aimait bien cette phrase « *iyon me nga be à nnam ingliss* ». Littéralement cela signifie « Quand j'étais au pays des Anglais ». De prime à bord, le lecteur pense à la Grande-Bretagne, ce qui n'est pas tout à fait faux, malheureusement, il ne s'agit pas de la Grande-Bretagne, mais de la partie Occidentale du

<sup>4</sup> E. Morin, *La Méthode - tome 3 La Connaissance de la connaissance anthropologie de la connaissance: La Connaissance de la connaissance*, Paris, Seuil, 2013, pp. 106-107

<sup>5</sup> *Ibid.*

Cameroun<sup>6</sup>. En effet, elle évoquait le temps qu'elle avait passé dans cette partie du territoire du Cameroun sous administration britannique.

Les idées sont contagieuses et se transmettent d'un auteur à un autre. Partant de ce postulat énoncé par Dan Sperber qui partage l'idée selon laquelle : il n'y a pas de différence à ses yeux entre « les choses sociales et les choses culturelles »<sup>7</sup>, il poursuit « je ne veux pas répéter sans arrêt l'expression socioculturel ». Il apparaît de ce point de vue trois conceptions des représentations dites « sociales » « culturelles » et « socioculturelles »<sup>8</sup>

Loin d'ouvrir un débat sur les frontières ou la proximité entre ces trois concepts, l'option portée sur la représentation culturelle au détriment des autres concepts se fonde sur l'idée que c'est dans la société que se développe la culture. Les représentations sociales sont globales, tandis que les représentations culturelles sont spécifiques, la différence d'une société à une autre se trouve au niveau des symboles culturels propres à chaque société.

Ainsi, lorsqu'Emile Durkheim aborde la notion de « représentation sociale » pour la première fois en 1897, il distinguait deux formes de représentation « individuelle et collective », l'appréhension de ce concept demeurait complexe en raison des détours à la fois liés à la psychanalyse d'une part et d'autre part à la psychologie cognitive.

D'après Serge Moscovici promoteur de la théorie des « représentations sociales »<sup>9</sup>, la représentation est un ensemble d'idées et de perceptions collectives (par exemple, les mythes, les contes, les conceptions du monde, les croyances et les idées religieuses) qui animent les groupes et structurent leurs visions du monde.

A la même période, Freud aborde le sujet dans divers sens. Il distingue trois sortes de représentations : la première (*die Vorstellung*), renvoie à un processus et à un contenu de pensée, la seconde (*die Darstellung*), ramène à la figuration, à la mise en image ou en scène, enfin (*Vorstellungsrepräsentanz*) traduit en français comme « représentant-représentation » ou « représentation-délegation » désigne le phénomène de l'inscription de la pulsion dans le

---

<sup>6</sup> Quand l'Allemagne fut éliminée comme puissance coloniale, en 1919, et que furent établis les mandats français et anglais, on estimait que cette nouvelle frontière anglo-française correspondait mieux aux réalités-politico-ethniques de ces régions que l'ancienne frontière anglo-allemande. Cette opinion laissait croire que la zone qu'occupaient les Britanniques renvoyait au « pays des Anglais » dans les traductions des langues locales de la partie francophone.

<sup>7</sup> Il faut entendre par « choses sociales » représentations sociales et « choses culturelles », les représentations culturelles.

<sup>8</sup> D. Sperber, *La contagion des idées*, Paris, Odile Jacob, 1996, p.11.

<sup>9</sup> S. Moscovici, *La Psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, 1976.

psychisme »<sup>10</sup>. A ces formes distinctives il faut ajouter celles de représentation de chose et représentation de mot.

Du point de vue de Denise Jodelet, la représentation sociale est « une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social ou culturel »<sup>11</sup>

De ces analyses, on appréhende la représentation culturelle comme l'ensemble des idées individuelles, et collectives asymétriques les unes aux autres dans un espace social ou culturel. Elle présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est socialement élaborée et partagée car elle se structure à partir des expériences, mais aussi des informations, savoirs, modèles de pensée reçus et transmis par la tradition, l'éducation et la communication sociale ;
- Elle a une visée pratique d'organisation, de maîtrise de l'environnement (matériel, social, idéal) et d'orientation des conduites et des communications ;
- Elle concourt à l'établissement d'une vision de la réalité commune à un ensemble social (groupe, classe etc.)<sup>12</sup>

Dans cette perspective, la représentation culturelle se définit par un contenu se rapportant à un objet et par un sujet en rapport avec un autre sujet : toute représentation est représentation de quelque chose et de quelqu'un. L'acte de représentation est un acte de pensée. La représentation est un représentant mental de quelque chose.

L'analyse précédente présente d'une manière abstraite la notion de représentation culturelle. On pourrait par ailleurs dire que la notion de représentation culturelle renvoie à une *représentation perceptive et/ou comportementale et/ou conceptuelle* des interactions d'une communauté sociale. Chaque culture est fille de productions de ses représentations culturelles individuelles ou collectives. C'est en cela qu'il conviendrait de parler de « paradigme de représentation ».

Le concept en lui-même est dynamique, car la représentation culturelle englobe un ensemble de systèmes de relations constantes qui mettent en évidence l'altérité de chaque individu de par son comportement, son histoire, et ses mœurs :

Dans le même sens, les représentations culturelles concernent n'importe quel secteur d'une vie humaine. Si un patient évoque l'intervention d'invisibles, la malveillance d'un sorcier ou son karma pour donner des causes à ses troubles si tel autre mentionne un dieu ou un autre grand ancêtre pour

---

<sup>10</sup> <http://patrick.fermi.free.fr/concepts.htm>, "La notion de représentation culturelle", publié le 17 septembre 1998, consulté le 16 juin 2019 entre 07h01 et 08h21.

<sup>11</sup> D. Jodelet et al. *Les Représentations sociales*, Paris, PUF, 1994.

<sup>12</sup> *Revue Sciences Humaines*, "Les représentations", N°27, Avril 1993, p.22.

expliquer la création du monde ou l'origine de l'humanité, si tel autre se réfère à une recette culinaire ou une technique d'essartage, il s'agit là de représentations culturelles<sup>13</sup>

Des pratiques les plus quotidiennes aux croyances religieuses en passant par les théories scientifiques, les représentations culturelles sont manifestées. Au-delà des contenus apparents, la représentation d'un dieu créateur est équivalente à la théorie du Big-Bang pour comprendre et donner un sens psychologique à l'origine de l'univers, idée qui est elle-même une représentation.

Considérons donc une représentation culturelle comme un ensemble factuel qui met en évidence des réalités concrètes qui peuvent entourer des pratiques, la manière de vivre, les conceptions du temps et de l'espace, les modes de productions et de communications sociales. En cela, elles se démarquent des considérations et des interprétations abstraites telles que les philosophies, les religions.

### **b- De la culture aux « représentations culturelles »**

La plupart des anthropologues définissent la culture comme « mode de vie », dans une approche technique, Kluckhohn la définit comme l'« ensemble formé au cours de l'histoire, de conceptions explicites et implicites relatives aux modes de vie, qui tendent à être partagées, à un moment précis, par tous les membres d'un groupe donné ou par certains de ces membres spécialement désignés »<sup>14</sup>. Au fond, la notion de « culture » a deux approches et « dérivés »<sup>15</sup>: celle d'un bien commun à l'humanité tout entière et celle de ferment des différences entre les hommes. La seconde approche plus ancienne que la première englobe plusieurs référentiels que le juriste Edward B. Tylor définissait comme « un tout complexe qui inclut les connaissances, les croyances, l'art, la morale, les lois, les coutumes et toutes les dispositions et attitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société »<sup>16</sup>.

D'un peuple à un autre la notion varie consensuellement, ainsi par exemple, W. Otswald définissait la culture allemande en 1916 par sa capacité d'organisation « ce qui établit la supériorité de l'Allemagne sur tous les autres peuples, c'est qu'elle a atteint le degré de la culture qui est marqué par la faculté d'organisation »<sup>17</sup>.

<sup>13</sup> <http://patrick.fermi.free.fr/concepts.htm>, “La notion de représentation culturelle”...( ?).

<sup>14</sup> C. Kluckhohn, *Cultural anthropology*, Tokyo, S. Izumi, *American study seminar*, 1954, p.28.

<sup>15</sup> La signification qu'on donne au mot culture renvoie implicitement à une variation de dérivés tels que : culturel, monoculturel, biculturel, multiculturel.

<sup>16</sup> *La Cité*, Revue de la Cité internationale universitaire de Paris, Paris, 12/1964, p.16.

<sup>17</sup> V. Delbos, *Une Théorie Allemande de la Culture*, Paris, Bloud & Gay, 1916, p.5.

En se référant aux définitions classiques, la culture se représente par la littérature, la peinture, la musique et la philosophie. La définition moderne associe l'espace culturel aux différentes formes de musique populaires, publications, art, le dessin, et la littérature ou les activités de loisir qui accompagnent la vie en société<sup>18</sup>. La culture assimilée au « sens commun » des idées partagées peut sonner quelques fois très unitaire et cognitive. Car dans chaque culture il existe une grande diversité de significations d'un même concept et plusieurs manières de l'interpréter.

En outre, la culture est relativement liée aux sentiments, à l'attachement et aux émotions aussi bien qu'aux concepts qu'aux idées. Par exemple l'expression du visage dit quelque chose à propos de qui je suis (identité) et ce que je ressens (émotions) et le groupe auquel j'exprime le sentiment d'attachement (appartenance)<sup>19</sup>.

Enfin la culture est essentiellement originaire de la nature<sup>20</sup>. Les révolutions scientifiques et technologiques du siècle des lumières démontrent à suffisance l'origine de la culture, la production matérielle et immatérielle, les savoirs et savoir-faire ont tous un lien historique avec le milieu naturel de l'homme<sup>21</sup>. Avant d'être un construit social, la « culture est un ensemble de représentations » mentales<sup>22</sup> de l'homme sur le questionnement de son existence terrestre (culture matérielle) et son existence au-delà de ce monde (culture immatérielle), cette dernière elle-même ayant entraîné l'émergence des systèmes de croyances.

Ainsi, aborder la question de « représentation culturelle et l'environnement », revient à analyser les concepts suivants : l'exploitation, la protection, la conservation de la biodiversité et les changements climatiques. Autrement dit, il s'agit d'analyser les dynamiques fondamentales sur lesquelles s'appuyaient les regards, les pensées, les comportements, les actions, les rapports entre le négro-africain et la nature d'une part ; les clivages, les cloisonnements des rapports entre le négro-africain et l'europpéen, et leurs conséquences sur la nature, le développement économique du Cameroun d'autre part.

---

<sup>18</sup> H. Stuart, *Representation: Cultural Representations and Signifying Practices*, London, SAGE Publications Ltd, 1997, p.2.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> N. Journet, *La culture, De l'universel au particulier*, Paris, Sciences Humaines, 2002.

<sup>21</sup> M. Filion, «Les représentations sociales et culturelles approche méthodologique appliquée au corpus des mémoires écrits déposés dans le cadre des commissions d'études», Thèse de Doctorat, Formation régionale, Université du Québec à Chicoutimi, 2005, p.4. In «Les textes de méthodologie - 2005-01», Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie.

<sup>22</sup> M. Godelier, *Au fondement des sociétés humaines, ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Ed. Albin Michel, 2006, p.292, in B. Guibert, «Entre nature et cultures : constructions culturelles et représentations du territoire: des faits historiques aux dynamiques rurales actuelles en Rouergue», Thèse de Doctorat, Géographie, Université Toulouse, 2012, p.19.



Si la culture définit les catégories sociales de par leurs identités, il ressort que la culture telle que la représentait Lévi-Strauss est un fait social présentant des formes inégalitaires variant d'une société à une autre.

### **c- Environnement**

Le terme *environnement* (tout comme les mentalités des hommes) a une histoire qui se veut importante de reprendre afin de la racheter dans sa dimension holistique. Il est apparu pour la toute première fois dans les œuvres de l'italien Brunetto Latini en 1265 sous la terminologie « *environemenz* »<sup>23</sup>. Il désignait alors le « circuit, le contour », du champ politique, car Brunetto Latini, évoquant ce concept faisait allusion au développement de champ politique<sup>24</sup>. Littéralement, l'expression renvoie à l'ensemble construit autour d'un organisme vivant d'origine humaine, animale, végétale et susceptible d'interagir avec lui directement ou indirectement. Il inclut à cet effet, qu'« Environne l'homme d'aujourd'hui : le cadre physique, socio-professionnel, esthétique de son existence ; non plus seulement le « paysage », mais le milieu urbain, familial, social, qui nous entoure »<sup>25</sup>.

Le concept renvoie également à un « contexte immédiat », dans ce sens, il se définit comme l' « ensemble des agents physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur les êtres vivants et les activités humaines »<sup>26</sup>

Dans la conception africaine du milieu naturel, la définition de l'environnement avait un sens différent de la conception occidentale. En effet, en comparant cette définition de l'environnement qui « est constitué à la fois des êtres vivants existant dans le milieu naturel et des éléments non vivants qui le composent : le sol, l'eau, l'atmosphère, l'ensemble décrivant un écosystème. »<sup>27</sup>, il se dégage un clivage idéal sur la nature vivante ou non des organismes constitués par l'environnement. Pour le négro-africain, tout ce qui existe autour de lui est vivant (pierre, l'eau, le vent, le sol, pluie, les nuages, flore, etc.) qui selon le « toupictionnaire » relèvent de la matière non vivante. Dans le cas de la présente étude, le concept de l'environnement renvoie à l' « espace » qui peut être matériel ou immatériel. Il

<sup>23</sup> B. Latini, *Le livre du Trésor*, (?), P. Chadaille, 1265, p.111.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *La Revue administrative*, « De l'environnement », 23e Année, N° 135, Mai-Juin 1970, pp. 277-278.

<sup>26</sup> *Dixeco de l'Environnement, pour comprendre les échanges entre l'homme et son milieu*, Paris, ESKA, 1995, p.118.

<sup>27</sup> [www.toupie.org/Dictionnaire/Ecologie.htm](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Ecologie.htm), consulté le 07/06/2019 entre 8h et 11h 07.

apparaît à cet effet, deux formes d'espaces que le négro-africain décrit par le « ciel »<sup>28</sup> et la « terre »<sup>29</sup>, il fait bien la distinction entre les deux termes.

L'environnement ou le milieu naturel est constitué d'organismes vivants (biosphère, biotope) au sein duquel l'homme tire les ressources essentielles pour son existence. De cet environnement, le négro-africain s'en est servi dans le cadre de l'« Ecothérapie » qui a fortement contribué à la santé des populations africaines, quoiqu'on ignore encore globalement l'origine des formules thérapeutiques utilisées pour les cures, toutefois, beaucoup de femmes accouchaient dans un environnement archaïque, que l'histoire peine encore à reconstituer les éléments<sup>30</sup>.

Domaine par excellence de convoitises humaines, l'environnement plus que par le passé inscrit au-delà des catégories, des nationalismes, des idéologies, des clivages politiques invite les consciences à une relative insurrection et ainsi qu'à la fédération quasi-totale d'un humanisme vivant et actif au sein duquel la modération serait un art de vivre<sup>31</sup>.

En effet, les problèmes environnementaux devenus globaux menacent les humains de manière inégale. Les populations vulnérables sont généralement celles qui contribuent minimalement aux risques environnementaux, toutes choses qui imposent une réflexion évidente sur la justice climatique aux fins de « repérer, mesurer et corriger les inégalités environnementales qui s'arriment avec les injustices sociales »<sup>32</sup>.

En Afrique comme partout ailleurs, la problématique de l'environnement incite une réflexion morale qui interpelle davantage les communautés locales au-delà des débats classiques relatifs aux philosophies morales de l'éthique environnementale. Au début des années soixante-dix, la convergence des consciences écologiques appelaient les acteurs étatiques et non étatiques à redéfinir les rapports entre l'homme et la nature, à ne plus voir dans celle-ci une simple oasis de ressources naturelles, à remettre plutôt en cause l'anthropocentrisme moral, et donc à développer une nouvelle éthique celle du bien-être

---

<sup>28</sup> Le ciel chez le négro-africain est une donnée immatérielle/abstraite, assez complexe parce qu'elle décrit l'au-delà, les nuages au-dessus de la terre.

<sup>29</sup> La terre, tout comme le ciel représente tout ce qui est matériellement constitué de matériaux solides constitué de la croûte terrestre d'une part, et le sous-sol. Ceci traduit une limitation cognitive de la connaissance du milieu naturel comme le décrit la géographie.

<sup>30</sup> W. Caan, « Human health and nature conservation », *British Medical Journal*, Vol. CCCXXXI, novembre 2005.

<sup>31</sup> P. Rabhi, *Manifeste pour la Terre et l'Humanisme : pour une insurrection des consciences*, Paris, Actes du sud, 2008, p.9.

<sup>32</sup> C. Larrère, *Les inégalités environnementales*, PUF, 2017, p.35.

animal, la perception de la communauté, de la wilderness, et le problème du pluralisme moral<sup>33</sup>.

#### **d- Ecopolitique**

Les dynamiques de l'action collective internationale ont abouti depuis l'institutionnalisation de l'environnement d'une part à la « convergence des consciences » mais surtout à un ensemble de concepts qui résument d'une certaine manière les problématiques liées à la gestion de l'environnement autour de « l'écopolitique » internationale. Il s'agit pour Marie Claude Smouts de l'ensemble des idées et des actions que les acteurs de la scène politique internationale (Etats, ONG, OI, individus) mettent en synergie afin de répondre aux défis majeurs de l'environnement<sup>34</sup>. L'écopolitique internationale est par ailleurs une réponse mondiale face aux changements climatiques, au commerce international des espèces de faune et de flore, aux pratiques agricoles modernes. Par conséquent responsabilise la population mondiale mettant trois dimensions essentielles en évidence : le rapport de soi, de l'Etat, et de l'autre à l'environnement<sup>35</sup>. Ces trois formes de relations apparaissent fondamentalement indissociables dans une perspective d'éducation à l'éco-citoyenneté et dans une visée de transformation « écosociale »<sup>36</sup>.

En effet, comme le souligne P. Rabhi, « Il s'agit bien de coopérer et d'imaginer ensemble, en conscience et dans le respect, le monde dans lequel nous voulons évoluer et nous accomplir »<sup>37</sup>. Par ailleurs, l'écopolitique est une invite à une nouvelle forme de vie sociale responsable de l'éthique environnementale, à une « sobriété heureuse », entendue comme « valeur réelle de bien être, force de libération physique et morale ; une sagesse ancestrale »<sup>38</sup>. Cette coopération internationale se traduit par cette assertion de Cyril Dion : « Moins nous avons besoin de choses, moins nous avons besoin d'argent et plus nous pouvons choisir ce que nous voulons faire. C'est le début de la révolution »<sup>39</sup>.

<sup>33</sup> C. Larrère, *Les philosophies de l'environnement*, PUF, 1997, p.124.

<sup>34</sup> M-C. Smouts, *Tropical forests International Jungle: the Underside of Global Ecopolitics*, Malgrave macmillan, 2003, p.131.

<sup>35</sup> L. Brière, « De la responsabilité de la « gouvernance » à la responsabilité écopolitique », *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale l'environnement*, vol.16, N°1, 2014, pp.13-84. Consulté le 15 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/1384>; DOI:10.4000/ethiquepublique.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> P. Rabhi, *La convergence des consciences*, Paris, Le Passeur, 2016, p.240.

<sup>38</sup> P. Rabhi, *Vers la sobriété heureuse*, Actes du sud, 2010, p.57.

<sup>39</sup> C. Dion, *Demain entre tes mains*, Actes du sud Junior, 2017, p.40.

## e- Changements climatiques

Des champs disciplinaires est né une représentation de l'environnement qui a abouti à un constat global, caractérisé par les changements climatiques, c'est-à-dire la modification du régime de température, des précipitations et des nuages à l'échelle mondiale ou régionale, en raison des causes naturelles et anthropiques<sup>40</sup>. En effet, en psychologie collective, le changement climatique est un cas d'école soutenu par la thèse suivante :

Nous vivons aujourd'hui les débuts d'un processus qui va réchauffer la Terre de 2 à 3 °C d'ici 2100. Ceci pour le scénario optimiste, qui implique que nous prenions sans tarder des mesures radicales pour faire cesser les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cas contraire, faute d'agir, nos descendants vivront dans un monde plus chaud de 4 °C, voire plus. On peut deviner que les effets seront catastrophiques<sup>41</sup>.

Sujet de politique internationale dont les enjeux dépassent largement la seule question écologique pour englober l'ensemble des équilibres mondiaux, et notamment les rapports Nord/Sud. Le débat autour de cette problématique engagée, s'articule sur l'examen de la dimension géopolitique du « *réchauffement global* »<sup>42</sup>, depuis le début des années 1990. Il suscite de redoutables problèmes de justice climatique, qui imposent d'une part la réinterprétation des concepts moraux traditionnels et la recherche de nouveaux concepts normatifs mais surtout l'invention de nouveaux dispositifs endogènes tant sur le plan politique, économique, et social, adaptés aux questions de l'éthique environnementale en l'occurrence la justice distributive, celle qui se veut contraignante et équitable<sup>43</sup>.

## II-INTERET DU SUJET

L'intérêt de cette étude est d'explorer l'harmonie entre l'homme et le milieu naturel et en imprégner le regard historique encore très relatif dans la dynamique des relations internationales<sup>44</sup>. La question écologique n'étant point une réalité essentiellement paternelle à une discipline, chaque chercheur peut analyser le sujet en donnant un contenu à l'objet étudié. C'est en réalité ce qu'on pourrait qualifier de « maïeutique intellectuelle », en cela, l'histoire apporte ses contributions en interrogeant le négro-africain sur la question. Si le changement climatique est aujourd'hui un sujet de préoccupation pour l'humanité, il faudrait relever que le

---

<sup>40</sup> J. Woodward, *Les Changements climatiques*, Paris, Gallimard-JEUNESSE, 2008.

<sup>41</sup> G. Marshall 'Le Syndrome de l'autruche. Pourquoi notre cerveau veut ignorer le changement climatique', Actes Sud, 2017, p. 416.

<sup>42</sup> M. Beniston, *Changements climatiques et impacts de l'échelle globale à l'échelle locale*, Rome, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009, p.1.

<sup>43</sup> M. Bourban, *Penser la justice climatique*, PUF, 2018, p.432.

<sup>44</sup> Relations internationales définies comme rapports entre le Cameroun et les autres acteurs internationaux depuis la colonisation allemande.

négro-africain avait fait l'expérience d'une nature déchainée contre les pratiques abusives de l'homme. C'est ce qui explique en grande partie le rapport si profond et équilibré qui a longtemps déterminé les rapports entre le négro-africain et son milieu naturel. S'il y trouve l'ensemble des éléments nécessaires à sa survie, sa protection, il se devait également de la respecter.

L'intérêt général de cette thèse vise au travers de l'écopolitique à identifier les acteurs de l'écopolitique, à décrire leurs intentions, à analyser leurs motivations afin de visualiser les différentes alliances, qu'elles soient en gestation ou en déconstruction. D'autant plus que les catégories essentielles de toutes idées représentées se fondent sur des éléments anthropo-juridiques opératoires d'une part et, quand on sait que l'armature juridique camerounaise est composée d'un agrégat d'accords nationaux, régionaux, et internationaux, qu'on pourrait se poser la question de savoir à quelles fins utiles d'autre part ? La réponse semble toute évidente, les peuples luttent pour leur existence, cette vision assez réductrice rend partiellement compte de l'intérêt de l'étude de la géopolitique d'un Etat. L'avantage de mener une étude sur l'écopolitique du Cameroun répond spécifiquement à des questions essentielles de choix ou de refus d'opérer une action pour des raisons d'éthique ou culturelle.

#### **a- Intérêt scientifique**

D'où venons-nous, que voulons-nous ? Deux interrogations référentielles, qui guident l'objectif général de la présente recherche, et déterminent les objectifs que le Cameroun veut atteindre en tant qu'Etat, acteur des relations internationales. Le monde autour du Cameroun est en pleine mutation depuis son accession à l'indépendance (le 1<sup>er</sup> janvier 1960 pour ce qui est de la partie orientale et le 01 octobre 1961 pour la partie occidentale), la situation interne du Cameroun a aussi grandement changé, deux hommes politiques ont présidé au destin de la politique institutionnelle du pays<sup>45</sup>. Les Etats autour de ce pays de l'Afrique Equatoriale ont renforcé son poids économique et culturel. Partageant avec le Congo Brazzaville une partie de la grande forêt équatoriale ; le Cameroun a signé depuis son accession à l'indépendance des accords de coopération avec ses voisins directs en matière de protection de l'environnement. Malgré leur existence, cet Etat de l'Afrique centrale cherche les voies et moyens pour son insertion au sein des pays industrialisés. La géographie du Cameroun pourtant est bien connue et convoitée des pays étrangers, le sol et le sous-sol regorgent de matières précieuses, les eaux fluviales et maritimes riches en ressources aquatiques et halieutiques, toute chose qui pourrait

---

<sup>45</sup> A. Ahidjo, premier président de la république fédérale du Cameroun depuis l'accession du Cameroun oriental le 1<sup>er</sup> janvier 1960 et Paul Biya, hérédier de l'Etat unitaire.

à la lecture classer sa biodiversité parmi les facteurs fondamentaux de son expansion sur la scène internationale. Un sol et sous-sol riches, d'importantes ressources maritimes, forestières, et fauniques, toute chose qui emmène le chercheur à définir cet espace comme un champ intéressant pour des recherches scientifiques.

Les représentations culturelles permettant à l'individu ou à une collectivité sociale de déduire des situations des vérités; d'assimiler l'information en provenance de notre environnement et de communiquer avec autrui. Notre objectif à ce titre est de définir les contours et les particularités de la notion de représentation culturelle dans le champ de l'écopolitique, de l'environnement au regard des changements climatiques. En d'autres termes dégager l'ombrage qui subsume la problématique de l'environnement. On pourrait au final se poser la question de savoir à quoi bon cette étude ? Pourquoi une telle interrogation au regard des « changements de société »<sup>46</sup> qui se succèdent au fil du temps et dont l'impact détermine les comportements des individus et dans une acception globale converge vers des paradigmes qui semblent échapper aux réseaux des acteurs politiques au Cameroun. Devrait-on conserver une attitude d'indifférence et passive ou procéder à un examen scientifique qui pourrait éclairer l'opinion publique, et servir de programme au politique, voire de leçons pour les générations futures.

En effet, le rôle de l'histoire est de reconstruire le passé des hommes dans toutes ses dimensions en empruntant aux sciences connexes des outils d'analyse qui permettent aux politiques de développer des cartes d'identités propres à leur passé, aspirations, et personnalité, tel est l'un des postulats sur lesquels la présente étude s'emploie de relayer singulièrement. C'est à ce titre que Frantz Fanon écrivait : « Chaque génération dans une relative opacité doit découvrir sa mission et la remplir ou la trahir »<sup>47</sup>. Pour aller dans le même sens qu'Edem Kodjo qui examinait une société africaine dépaycée au fil des décennies depuis la colonisation :

Oui, à force d'avoir regardé vers l'extérieur et pour l'extérieur, à force d'avoir tout accepté de l'extérieur, concepts comme produits, l'Afrique a perdu la boussole de son intériorité et subit plus que tout autre les effets pervers de la crise venue de l'extérieur...Mais la crise aura pourtant eu un effet bénéfique. Elle aura servi de révélateur, projetant une lumière crue sur nos défaillances, relevant nos erreurs d'orientation, stigmatisant notre stratégie, dénonçant la persistance de notre démarche d'arrachement de soi à soi, non seulement au plan politique et culturel, mais surtout au plan de développement économique (...) <sup>48</sup>

<sup>46</sup> Le « Changement de société » est une expression employée par P. Rosanvallon et P. Viveret, en 1978, dans l'ouvrage intitulé, *Pour une nouvelle politique*, Paris, Seuil, 1977, p.5, visant à démontrer la victoire de la gauche sur la droite en France, et ayant conduit au changement des politiques socio-économiques.

<sup>47</sup> F. Fanon, *Peaux noires, masques blancs*, Paris, Le Seuil, 1971, in Edem Kodjo, *...Et demain l'Afrique*, Paris, Stock, p.277.

<sup>48</sup> Edem Kodjo, *... Et demain l'Afrique*, Paris, Stock, 1995, p.277.

## **b- Intérêt socio-culturel**

L'histoire du Cameroun au début des années 1990 comparée à l'histoire précoloniale et coloniale a connu de grands changements mitigés et précis, dépassant quelques fois les représentations de la pensée classique de façon critique. Une histoire mitigée, toute somme culturelle, empreinte du passé colonial de l'Allemagne, de l'administration politique de la France, de la Grande Bretagne, de la Société des Nations (SDN), de l'Organisation des Nations unies (ONU), et des nouveaux acteurs des relations internationales. En assimilant la géopolitique à une discipline portant sur l'étude des relations entre le politique et l'espace, donc entre les collectivités humaines et leur espace vital, celle-ci vise à ce titre à comprendre l'individu « soi-même en tant que peuple, nation, civilisation, mais aussi comprendre l'autre, le voisin, le pays étranger, le peuple à la culture différente »<sup>49</sup>. Car, l'étude des représentations culturelles fournit des repères inédits, parfois troublants. La folie qui est une psychose a par exemple échappé à l'analyse des faits historiques, tronqué les dires des voyageurs et auteurs occidentaux voire arabes dans leurs échanges transnationaux avec la zone subsaharienne. Discerner l'homme au bon sens à la démence semble encore difficilement admis. Ainsi, l'étude des représentations culturelles ouvre le débat sur les premiers rapports entre l'homme noir et le blanc d'une part et sur la nature d'autre part. Qu'il s'agisse de l'archéologie, de l'ethnologie, de la linguistique, l'interprétation des représentations culturelles s'appuie au moins implicitement sur un raisonnement à partir du présent et du passé. Dans la société, les représentations culturelles permettent de saisir l'information en provenance de notre environnement et de communiquer avec autrui, elles naissent évoluent et meurent, quoique Serge Moscovici ne partage cet aspect des représentations<sup>50</sup>. Les représentations définissent l'homme dans la société, sa culture, car elles sont le creuset de diffusion et le reflet de la pensée humaine dans ses échanges avec autrui.

Partant de ce point de vue, l'intérêt que revêt cette recherche capitalise à la fois des dynamiques d'ordre socio-culturelles au bénéfice de la communauté scientifique, en élaborant une théorie d'analyse de l'histoire sous le prisme de l'interdisciplinarité qui associe les progrès de la psychologie, de la sociologie, de la géographie, de la politologie et de l'histoire.

En effet, plusieurs débats et publications sur la question de l'histoire de l'Afrique ont déjà été réalisés et produits, la présente recherche se démarque particulièrement des approches

---

<sup>49</sup> S. Chautard, *L'indispensable de la géopolitique*, Paris, Studyrama, 2009, p.11.

<sup>50</sup> Serge Moscovici assimile les représentations sociales à la mode, elles peuvent être marginalisées et réapparaître. Les représentations culturelles par contre naissent et disparaissent, car la culture différente d'une nation à l'autre et d'une époque à une autre se construit autour d'un ensemble de symboles « chimères ».

classiques employées par les sciences humaines, en ce sens qu'elle se situe au cœur des intersections cognitives de la pensée africaine. Au travers de la notion de représentation, l'histoire de l'Afrique subsume à nouveau une dialectique holistique argumentée autour de l'« histoire des mentalités » suivant une approche philosophique discursive et comparative des paradigmes « endo-européens » et « endo-africains » de développement culturel.

### **III- DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE DU SUJET DE RECHERCHE**

Ce que le Cameroun a perdu comme héritage culturel précolonial, il l'a gagné en tant que problème d'assimilation culturelle de l'Allemagne, de la France et de la Grande Bretagne, par conséquent moulé dans un conglomérat de fusion et de diffusion triviale de cultures hétérogènes.

#### **a- Délimitation du champ spatial de l'étude**

Le Cameroun dans son ensemble ne présente pas des caractéristiques d'une territorialité physique uniforme, certaines zones de son aire géographique sont plus denses que d'autres en fonction du taux de pluviosité ou de la sécheresse. En zone forestière par exemple on trouve aussi par espace une forte biomasse par hectare ; en zone soudano-sahélienne, par région on trouve des forêts claires.

Espace vital, le Cameroun au cours du début du XIXe siècle s'expliquait lui-même par sa physionomie. Ses ressources naturelles constituaient un atout stratégique pour les occidentaux en quête de matières premières pour leurs industries en expansion. Cette bande triangulaire constituait un choix de géopolitique pour les puissances occidentales dont la puissance et le maintien du niveau de vie en dépendaient pour assurer leur domination à travers les cinq continents.

Le Cameroun sous mandat français était un territoire vaste d'une superficie de 430.000kilomètres carrés<sup>51</sup>. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le territoire a acquis une indépendance impersonnelle sous la tutelle de l'ONU. Géographiquement compris entre les parallèles 2 et 13 de latitude Nord et les méridiens 9°34 et 16°15 de longitude Est, il avait l'apparence d'un triangle/rectangle uniforme, d'une superficie de 425.000 kilomètres carrés, d'une base de 700 kilomètres de long, parallèle au deuxième degré de latitude Nord, l'angle

---

<sup>51</sup> *Cameroun*, Magazine trimestriel présenté par l'agence économique des colonies autonomes et du Cameroun, Paris, Décembre 1937, p.16.



droit s'emboîtait au confluent de la Ngoko-Sangha, et l'hypoténuse reliait le Mont Cameroun au lac Tchad sur une longueur de 1.500 kilomètres. Ouvert au Sud-Ouest sur l'Océan Atlantique sur 200 kilomètres environ, limité à l'Ouest par le Cameroun sous-tutelle britannique, par la ville de Garoua par le Nigéria, au Nord et au Nord-Est par le lac Tchad, à l'Est par l'Oubangui-Chari, au Sud par le Gabon et la Guinée Espagnole<sup>52</sup>.

Après son accession à l'autonomie politique, les frontières ont été redéfinies comprenant une superficie de 475650km<sup>2</sup> délimitées par le Tchad au Nord, le Nigéria à l'Ouest, le RCA à l'Est, le Congo, la Guinée Equatoriale et le Gabon au Sud<sup>53</sup>.

### **b- Délimitation des bornes chronologiques**

Lorsqu'on décide de traiter un sujet d'histoire, il faut préalablement déterminer une date pour baliser l'histoire et borner le temps. Quelle pourrait être la meilleure date pour analyser l'écopolitique, l'environnement et les représentations culturelles au Cameroun ? Mieux, quelle pourrait être la meilleure date pour comprendre la philosophie qui se dégage derrière les représentations culturelles africaines pour comprendre une partie de l'histoire du Cameroun en particulier ? A priori, une date n'est jamais qu'un repère qui fixe le maximum d'évènements, ou qui permet d'en décrypter le plus grand nombre<sup>54</sup>. La borne inférieure 1884 est une date charnière pour l'histoire du Cameroun et de l'Allemagne en particulier, car c'est au cours de cette année que cette dernière amorce sa phase d'industrialisation et d'expansion territoriale.

Le second segment chronologique et précisément la décennie 2012 a vu se décliner la notion de changement climatique, l'écho a raisonné différemment dans les pays africains, notamment ceux du giron français. Contexte historique marqué par une indépendance qui n'avait pas été accordée pleinement, la crise économique s'est invitée et ralenti les efforts politiques ; - les infrastructures de base en construction pour la stabilité du jeune Etat insuffisant ; - les dévaluations consécutives du Franc CFA alourdi le taux de chômage et entraîné une forte récession économique ayant entraîné de vastes migrations internes et internationales<sup>55</sup>. Pendant que le pays se prédisposait à asseoir la démocratie imposée par la France. Autant de facteurs majeurs qui ont favorisé une écopolitique de l'environnement

<sup>52</sup> B. R. Lucien, *L'Encyclopédie de l'Afrique française (L'encyclopédie coloniale et maritime) : volume 7, Cameroun, Togo*, Paris, Editions de l'Union française, 1951, p.1.

<sup>53</sup> Sources du MINEF, 2003.

<sup>54</sup> C. Monga, *Cameroun : quel avenir ?* Paris, Silex, 1986, p.13.

<sup>55</sup> P. Gubry, S. B. Lamle, E. Ngwé, J-M. Tchégbo, J-P Timnoll, Jvéron, *Le retour au village. Une solution à la crise économique au Cameroun ?* Paris, L'Harmattan, 1996, pp.10-90.

dominée par la culture occidentale, car les pays africains sortaient à peine de crises politiques et économiques qui ont provoqué la faillite de leurs systèmes de production.

#### **IV- REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE**

La littérature sur les sujets de représentation, culture, éco-politique, environnement, et changements climatiques est disponible et accessible, toute chose qui lésine le sujet à divers champs disciplinaires. Une littérature qui associe les auteurs des sciences sociales à ceux des sciences humaines.

##### **a- Considérations sur la question de la représentation**

La notion de « représentation » est apparue avec E. Durkheim, puis reprise par ses successeurs M. Mauss, et G. H. Mead. Après une période de latence qu'a connue la notion, elle fut réintroduite en 1961 par S. Moscovici avant d'être reprise par Denise Jodelet. Vers le milieu du XXe siècle on a observé une diffusion massive, quoique récente, des références à la notion dans des champs extérieurs à la psychologie sociale :

En *sociologie* P. Bourdieu, en 1979-1980 analyse le traitement sociologique de la représentation qu'il lie entre « groupe » et « porte-parole », une approche qui écarte l'option d'une analyse de l'objet représenté, encore moins ses fonctions agissantes sur le « groupe ». Autrement dit, l'analyse sociologique de la représentation est une construction linéaire, qui émane d'une construction « d'un mouvement unique »<sup>56</sup>.

Faire une incursion de la notion de représentation en sociologie consiste à définir le choix d'un certain nombre d'hypothèses qui expliquent la « *genèse* des groupes et des groupes représentés »<sup>57</sup>. En réalité, la représentation sociologique porte sur le « faisant fonction »<sup>58</sup>, c'est-à-dire le porte-parole, car ce dernier est doté de la capacité à se faire entendre. Bien que l'auteur ne prenne pas en compte les dynamiques environnant au groupe, pour privilégier l'élément « anthropologique », l'étude ne rend pas suffisamment compte des autres

---

<sup>56</sup> C. Gautier, "La notion de représentation chez Pierre Bourdieu : de la délégation comme décision à la délégation comme dépossession-hypothèses de lecture", *Cités*, N°51, Mars 2012, pp.65-67.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> Le faisant-fonction, renvoie au porte-parole, or dans toutes les sociétés humaines, il existe des handicapés moteurs dépourvus des capacités locutives ; et de plus en plus les objets matériels qui interagissent avec l'homme et qui influencent constamment les modes de vie des sociétés, c'est le cas par exemple des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

dynamiques rationnelles de l'existence humaine à partir desquelles « l'homme construit sa réalité »<sup>59</sup>

En *histoire* J. Le Goff<sup>60</sup>, publia un ouvrage qui condense un ensemble de thématiques<sup>61</sup> dont celui d'Evelyne Patlagean fait un rapprochement précis sur la notion de représentation en histoire qu'elle met en relation avec l'imaginaire collectif. Deux éléments subjacents au périmètre des représentations selon l'auteur seraient à l'origine du contenu de celles-ci, notamment « le constat de l'expérience et les enchaînements déductifs... »<sup>62</sup>.

Partant du constat selon lequel chaque société possède une culture, l'auteur déduit que l'histoire de l'imaginaire est l'étude « du champ entier de l'expérience humaine »<sup>63</sup>, elle s'intéresse aux origines de l'humanité, des nations (passé), les questions lointaines du temps et de l'espace (avenir), et le vécu quotidien (présent), à l'anthropologie (âme, rêves, la mort, le désir, contradictions sociales, l'image, les arts, les jeux, la fête, le spectacle).

Mais tous ces schèmes de la représentation ont une histoire qui a commencé avec le siècle des Lumières étape déterminante à l'origine des progrès et de la révolution de la pensée humaine<sup>64</sup>. L'Afrique au cours de cette période charnière de l'humanité s'apprêtait à vivre une mutation parallèle conséquente aux transformations scientifiques de l'Occident. C'était une configuration systématique de l'abolition des formes classiques hiérarchiques de cultures, au bénéfice d'une approche nouvelle des sciences humaines, ou l'histoire se sert de l'anthropologie, de l'ethnologie, et de la psychanalyse pour reconstruire le passé.

En *politologie*, le concept de représentation apparaît de manière plus précise dans le chapitre I de l'ouvrage de P. Rosanvallon et P. Viveret sous le titre suivant : « Les représentations du changement social ». En partant d'un constat qui émanait du basculement du pouvoir de la droite vers la gauche en France, P. Rosanvallon et P. Viveret observaient un changement social qui venait de s'opérer et dont un ensemble de questionnements méritaient d'être abordés en l'occurrence (les représentations dominantes du changement social dans la gauche française), circonstances à l'origine de la transposition de la notion de représentation

<sup>59</sup> C. Gendron., B. Dumas, *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUM, 1999, p.210.

<sup>60</sup> J. Le Goff, *La nouvelle histoire*, Paris, Ed. Complexe, 1988.

<sup>61</sup> (-Jacques Le Goff, L'histoire nouvelle - Michelle Vovelle, L'histoire et la longue durée - Krzysztof Pomian, L'histoire des structures, - André Burguière, L'anthropologie historique,- Philippe Ariès, L'histoire des mentalités, - Jean-Marie Perez, Histoire de la culture matérielle, - Jean Lacouture, L'histoire immédiate, - Guy Bois, Marxisme et histoire nouvelle, - Jean-Claude Schmitt, L'histoire des marginaux, - Evelyne Patlagean, L'histoire de l'imaginaire).

<sup>62</sup> E. Patlagean, "L'histoire de l'imaginaire", in J. Le Goff, *La nouvelle histoire*, Paris, Ed. Complexe, 1988, p.307.

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> *Ibid.*p.308.

dans le champ politique, comme facteur du « changement social », un concept opératoire en politique contenant un certain nombre d'instruments du changement social (la nationalisation, la fiscalité, la politique suivie en matière d'urbanisme, la réforme des entreprises)<sup>65</sup>. Enfin, il faut comprendre dans cette approche politique de la représentation du changement social, l'analyse des facteurs qui ont directement ou pouvaient contribuer indirectement à l'atteinte des objectifs de la gauche française.

### **b- Thèses et mémoires**

L'histoire de l'environnement au lendemain de la seconde guerre mondiale s'est appropriée de nouvelles approches d'analyses interdisciplinaires, enrichissant le répertoire des sciences sociales, c'est dans cette dynamique que se situe la thèse d'Aurélie Binot<sup>66</sup>. Elle a mis en évidence « la représentation des espaces à enjeux de conservation qui domine très nettement le paysage de la conservation intégrée »<sup>67</sup>.

Les paradigmes de gestion de la biodiversité en Afrique ont généré des modèles de développement et de gouvernance locaux stéréotypés, essentiellement en déphasage progressive des modèles traditionnels africains, surtout en termes de gestion foncière. Ceux-ci par ailleurs ont établi des rapports de force et de conflits récurrents dans la gestion des aires protégées, et freinent la participation active des communautés locales aux actions de conservation.

Quoique se rapprochant géographiquement à la frontière du Cameroun au septentrion, la question de la représentation culturelle n'a pas été l'objet principal structurant la thèse d'Aurélie Binot, elle met certes en évidence les paradigmes de représentation de la biodiversité dans une approche d'une Afrique située dans la périphérie des politiques globales de gouvernance environnementale. En l'absence d'une culture assimilant les pratiques et techniques des communautés locales, l'auteur remet même en question la césure brusque des formes socio-cultures des représentations culturelles, ayant contribué à une conservation durable des écosystèmes de l'Afrique. technico-pratique de l'exploitation des projets de terrain mis en œuvre en Afrique centrale. Par ailleurs, Binot en opérant ses analyses en géographie, a employé une démarche qui analyse le fait historique en s'appuyant essentiellement sur la géographie, d'où le choix du parc national de Zakouma (Tchad). Or la

<sup>65</sup> P. Rosanvallon et P. Viveret, 1978, *Pour une nouvelle politique*, Paris, Seuil, 1977, p.11.

<sup>66</sup> A. Binot, "La conservation de la nature en Afrique centrale entre théorie et pratiques. Des espaces protégés à géométrie variable", Thèse de doctorat Géographie, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2010.

<sup>67</sup> *Ibid.*

présente recherche tente de comprendre la valeur que le négro-africain accorde à son environnement suite aux nombreuses mutations socio-culturelles, sur l'échelle temps/espace.

La notion de représentation correspond à une gestion des territoires, des espaces géographiques par les populations synthétisée par Brunet et al. 1993 « L'espace géographique est source de représentations et objet de stratégies, qui sont partiellement fonction de ces représentations. (...) des peuples différents ont des façons différentes de gérer l'espace, au point qu'en se déplaçant il leur arrive de "transporter avec eux leurs règles, et de les appliquer à d'autres lieux »<sup>68</sup>

En effet, si les règles et les objectifs de la gouvernance environnementale reconfigurent les processus de représentativité des espèces, les conflits en modifient aussi la perception du rapport conflit/gestion du territoire. Le Rwanda en a fait l'expérience au travers du génocide de 1994 qui a creusé les écarts entre nécessité de développement et gestion des ressources naturelles, en l'occurrence la terre. Face à une pauvreté touchant près de 80% de la population le gouvernement a créé un cadre de gestion participative intercommunautaire que se propose d'analyser Gaspard Rwanyiziri<sup>69</sup>.

En effet, la gouvernance des espaces protégés au Rwanda a longtemps été soumise à des méthodes coercitives en matière de conservation, avec des conflits entre les acteurs du système de gestion de ces espaces et les populations riveraines. Ce constat est relativement courant dans les espaces protégés de tous les pays où les ressources naturelles sont encore abondamment transposées comme sources majeurs d'économies. Mais, au Rwanda, l'environnement représente une source de conflits à laquelle se surajoutent deux phénomènes aggravants : la très forte densité démographique et les difficiles conditions socio-économiques avec lesquelles les populations locales vivent qui se traduisent notamment par le problème du manque de terres et par une grande pauvreté.

Dans le but d'éradiquer les mauvaises pratiques héritées de la colonisation, cette gouvernance s'est tournée, depuis 2002, vers des politiques de conservation participative à travers les Projets Intégrés de Conservation et de Développement (PICD). Après quelques années d'expérimentation, les résultats de cette nouvelle approche de conservation sont loin d'être satisfaisants. Le fait que les acteurs locaux ne soient pas bien intégrés est la première cause. Cela se traduit par une mutation brusque des paradigmes de développement dans

---

<sup>68</sup> R. Brunet., R. Ferras, H. Thery, *Les mots de la Géographie...* p.518.

<sup>69</sup> G. Rwanyiziri, "Géopolitique de l'environnement au Rwanda. Pour une gouvernance participative des espaces protégés", Thèse de doctorat Géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2009.

lesquels le Rwandais doit s'adapter. Il s'agit également d'une autre conséquence du processus de « désintégration des représentations culturelles africaines dans le contexte de la modernisation »<sup>70</sup> que l'auteur n'a pas suffisamment évoqué dans son travail pour des raisons de choix personnels, qui n'altèrent aucunement ses résultats. A la lecture de ce travail de recherche, l'auteur laisse également voir l'échec d'une politique africaine empreinte de nouvelles considérations et mesures en matière de protection de l'environnement.

Amsata Sene<sup>71</sup> l'auteur s'interroge sur la conception d'une homogénéité des cultures africaines et expliquer à la fois la diversité de leurs productions, au double sens du mythe et du rite, par ailleurs à produire un répertoire de l'imaginaire négro-africain à partir d'une exégèse anthropo-sociologique des concepts de pratiques rituelles et de représentations sociales.

La plupart des scientifiques s'accordent sur le fait que la température actuelle, le niveau des mers, et la densité de la masse glaciaire des zones polaires étaient largement supérieurs à celle qu'on a au lendemain de la Conférence de Rio de 1992. La faune et la flore étaient très abondantes, mais ce tableau aussi luxuriant est loin de celui que Céline Bellard<sup>72</sup>, expose dans son texte. Un tableau sombre qui interpelle l'humanité face aux défis qu'elle traverse actuellement, ponctuée par une crise de perte de la biodiversité sans précédent (la dégradation des sols, la perte d'habitat, la pollution, la surexploitation et les invasions biologiques). L'auteur n'a pas manqué de faire une analyse prospective sur les changements climatiques et les interactions avec les autres menaces qui probablement seront des défis majeurs pour les prochaines décennies. Toutefois, le sujet étant nouveau dans les champs disciplinaires scientifiques, l'auteur reconnaît qu'à l'heure actuelle, en raison de la multiplication des études et des approches employées, il est difficile d'avoir une vision synthétique des conséquences potentielles de ces changements sur la biodiversité.

L'objectif principal dans cette thèse a été d'améliorer la caractérisation et la quantification des différents impacts des changements climatiques sur la biodiversité, à l'échelle mondiale par des approches de modélisations et de méta-analyses<sup>73</sup>. Une première

---

<sup>70</sup> G. Balandier, « Déséquilibres socio-culturels et modernisation des « pays sous-développés » », *Cahiers internationaux de Sociologie*, XX, 1956, pp. 30-45

<sup>71</sup> A. Sene, « Les structures anthropologiques de l'imaginaire en Afrique noire traditionnelle ou vers une archétypologie des concepts de pratiques rituelles et de représentations sociales ». Sociologie. Université Pierre Mendès France - Grenoble II, 2004.

<sup>72</sup> C. Bellard, *Effets des changements climatiques sur la biodiversité*, Université Paris Sud - Paris XI, Sciences agricoles, 2013.

<sup>73</sup> On parle de méta-analyse lorsque les résultats quantitatifs des études peuvent être combinés, on peut dès lors calculer la mesure statistique de l'effet global de l'intervention qu'on aurait préalablement évaluée. Autrement

partie de ses travaux a ainsi porté sur les conséquences potentielles de la hausse du niveau des mers sur les « hotspots insulaires »<sup>74</sup>, au cours de laquelle l'auteur a mis en évidence les conséquences majeures d'une telle hausse pour certains de ces hotspots.

Elle s'est ensuite intéressée à l'étude des effets conjugués des changements climatiques et des changements d'utilisation des sols sur les invasions biologiques à l'échelle mondiale. Cette partie a permis de mettre en évidence les conséquences des changements climatiques et des changements d'utilisation des sols sur les espèces invasives dépendant de la région, du taxon et de l'espèce considérée. Ainsi, certaines régions pourraient être moins favorables à la présence d'espèces invasives dans le futur.

En outre, cette partie a également révélé que les hotspots majoritairement composés d'îles étaient particulièrement favorables à la présence de ces espèces invasives. Finalement, dans une dernière partie, elle a étudié les conséquences des menaces futures pour les hotspots de biodiversité dans une perspective de conservation. Cette partie a notamment permis d'établir des priorités de recherche et de conservation entre les hotspots de biodiversité en tenant compte des futures menaces qui pèsent sur la biodiversité à l'échelle des hotspots, mais également au sein même des hotspots de biodiversité.

Cependant, la mise en œuvre de plans de gestion de sauvegarde d'habitats ou d'espèces ne pourra se faire qu'en intensifiant les collaborations avec l'ensemble des acteurs impliqués. Plus généralement, la mise en œuvre de stratégies d'atténuation et d'adaptation efficaces aux changements climatiques ne pourra pas avoir lieu sans un soutien du grand public.

### **c- Articles, rapports, revues scientifiques**

David Sogge<sup>75</sup> « Une nécessaire réforme de l'aide internationale ». L'aide publique au développement a globalement diminué depuis la fin de la guerre froide bien que la situation économique et sociale de nombreux pays du Sud, notamment en Afrique, se soit dégradée. Mais le débat sur le montant de l'aide en masque un autre aussi important sinon plus : les objectifs mêmes de cette manne, trop souvent liés aux intérêts des donateurs, sont à redéfinir et le contrôle de l'utilisation de l'aide devrait être démocratisé. Désormais, l'aide publique internationale est devenue une énorme industrie : son chiffre d'affaires annuel dépasse 60

---

dit une meta-analyse permet de mesurer systématiquement les avantages et les effets indésirables au cours d'une étude, afin de fournir une estimation plus exacte d'une intervention.

<sup>74</sup> Un hot spot insulaire, se traduit par une île *sensible*, à *risque*.

<sup>75</sup> D. Sogge, « Mercantilisme et géostratégie », *Le Monde diplomatique*, Septembre 2004, p.10.

milliards d'euros ; plus de 500 000 personnes y travaillent directement ou indirectement. Mais, plus que sur son montant, le débat doit porter sur la démocratisation du système d'aide.

En effet, ce dernier véhicule en permanence des idées sur le développement et constitue la matrice des relations entre pays riches et pays pauvres. Et, si donateurs et bénéficiaires en soulignent, au moins en public, les vertus, elle n'est pas sans zones d'ombre. Etrange paradoxe : dans les pays où elle joue un rôle dominant, la fierté et l'ambition ont cédé la place à la dépendance et à la déférence ; la pauvreté et les inégalités se sont accrues et l'insécurité prévaut. République démocratique du Congo, Sierra Leone, Haïti, Guinée-Bissau, par exemple, qui ont bénéficié d'une aide à grande échelle, sont des Etats en faillite.

Pourtant, l'aide internationale s'est historiquement construite sur d'autres bases. Emblématique fut la réussite du plan Marshall après la seconde guerre mondiale. Lancé par les Etats-Unis, sa gestion était confiée aux Européens, et Washington ne demandait pas aux pays bénéficiaires de renoncer à protéger leurs industries, de déréguler leurs marchés financiers, ni de régler sans délais leurs dettes. Et si le plan Marshall put réussir, c'est précisément parce que, d'inspiration keynésienne, il était destiné à revitaliser le capitalisme européen au travers d'une régulation publique et d'investissements sociaux.

Mais, dès les années 1950, des choix idéologiques contestables ont accompagné la mise en place de l'aide, en Afrique, en Amérique du Sud ou en Europe de l'Est. Certains économistes considéraient les inégalités sociales comme inévitables, voire nécessaires à la croissance. L'idée de redistribuer la terre ou les revenus pouvaient donc être écartée comme irréalisable ou carrément stupide. Ce vieux paradigme montre désormais ses faiblesses. Des chercheurs suggèrent que les inégalités constituent, en réalité, un obstacle (...). De cette réflexion, malgré la distance qui sépare le cadre d'étude de l'auteur de celui qui fait l'objet de cette thèse, l'auteur a laissé entrevoir des grilles d'analyses sur les rapports entre écopolitique de l'environnement et capitalisme. En l'absence d'une politique endogène propre à un pays, l'aide extérieure mal orientée ne pouvait être favorable au maintien des équilibres de la biodiversité en Afrique. Le Cameroun en a bénéficié depuis son accession à l'indépendance, au travers des ONG d'environnement et des départements ministériels.

Par ailleurs, il faut souligner que cette aide multiforme extérieure n'avait pas pour objectif de résoudre les problèmes des populations locales, mais de pérenniser une dépendance économique, politique et culturelle des puissances occidentales dans les anciennes métropoles. Ces quelques aspects mettent en évidence l'absence d'une certaine appétence écologique, caractérisée par une négligence des paysans, aspirations rivales



au *leadership*, fragilité des frontières, poids des bureaucraties...autant de facteurs qui semblaient avoir donné gain de cause à René Dumont en 1962, lorsqu'il écrivait : « *L'Afrique noire est mal partie* ».

*Notre librairie*, 'Dire le milieu naturel', *Revue du livre Afrique, Océan Indien*, N°62, décembre 1981. L'auteur considère qu'à travers un certain nombre de synthèses (le roman, la poésie, la littérature économique), la « nature » se situe au carrefour des imaginaires<sup>76</sup>. En effet, après avoir imposée à la rigueur scientifique « l'imaginaire », celle-ci emprunte encore les chemins du mythe, par conséquent l'auteur estime que la compréhension de celles nécessite un retour à l'imaginaire pour étudier leurs représentations symboliques<sup>77</sup>. Autrement dit, la présente revue ne traite pas des problèmes liés au milieu naturel, mais des représentations contradictoires du débat ethnocentriste et hétérocentriste dans les sciences sociales « du Tiers monde » symbolisée par une Afrique aux images qui côtoient « les représentations de la violence, de douceur, de pauvreté et d'abondance, de détresse humaine et de dignité »<sup>78</sup>. Ces représentations contradictoires sont symbolisées par la distinction que l'auteur établit entre deux personnages « Robinson et Vendredi »

Robinson est le héros qui exalte les vertus du travail permettant à la fois la conquête de la nature et la maîtrise de soi dans un projet où progrès matériel et progrès moral sont intimement liés. Robinson peut civiliser Vendredi et le faire passer de l'état de nature à l'état de culture. Vendredi a toutefois été également pensé dans la littérature économique, soit de manière fantasmagorique (cf. l'Inca ou le Chinois de Quesnay, l'Indien de James Mill ou le sauvage de Bohm Bawerk), soit comme utopie permettant de fuir la société capitaliste (cf. l'utopie de J.-B. Say ou le communisme primitif des marxistes)<sup>79</sup>

*Robinson* représente « le bon sauvage »<sup>80</sup>, tandis *Vendredi* correspond au « barbare », au monde chaotique, à celui de « l'état de nature » dont décrit Thomas Hobbes dans le *Léviathan*. Par nature il vit sous les apparences de la civilisation, il est même assimilé à l'indigène (de la forêt) que l'auteur n'hésite pas à illustrer dans le récit du viol de la femme blanche par l'homme de couleur<sup>81</sup>. C'est celui qui fait peur (destructeur), et qui doit être civilisé par l'homme blanc.

<sup>76</sup> *Notre librairie*, "Dire le milieu naturel", *Revue du livre Afrique-Océan Indien*, N°62, Décembre 1981, p.1.

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> P. Hugon, "Robinson et vendredi ou l'état de nature dans la littérature économique", in *Notre librairie*, "Dire le milieu naturel", *Revue du livre Afrique-Océan Indien*, N°62, Décembre 1981, p.5.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p.6.

<sup>80</sup> Le bon sauvage est souvent présenté comme l'être humain vivant à l'état de nature (non comme un loup pour l'homme, comme le décrit Thomas Hobbes), maîtrisant les eaux terrestres et lacustres, préservé des « tares de la civilisation technicienne et aliénante, vivant en harmonie avec la nature et lui-même, il ne connaît pas le capital, ou la rareté, érotisme, exotisme, Œdipe », propos représentés par Philippe Hugon.

<sup>81</sup> P. Hugon, "Robinson et vendredi ou l'état de nature dans la littérature économique"...p.6.

L'image de l'enfant, correspondait à celle de peuples qui n'ont pas connu une évolution normale- l'image de l'étranger renvoyait à celle de peuples lointains (...) l'image du frère renvoie à l'appartenance au même Dieu ou à la même humanité (...), celle de l'esclave correspondait à celle de l'homme enchaîné, exploité par son maître, mort vivant ou en sursis vis-à-vis duquel le maître a un pouvoir absolu; cité, l'esclave est exclu du droit de cité, de l'accès à la terre ; sans racines ni lien de parenté, il n'existe que dans sa dépendance au maître, mais il peut prendre conscience de celle-ci et se révolter. Le projet de libération de l'homme enchaîné peut aller jusqu'à la destruction du maître (...)

Ce tableau sombre de clichés et de stéréotypes décrit les images et symboles des représentations idéologiques des races humaines, quoique relatif, l'auteur par cette analyse évoque l'histoire, l'évolution des mentalités, sans toutefois en approfondir les liens avec la pensée économique, aspect incontournable à la compréhension des représentations culturelles africaines. Les images que l'auteur évoque sont parcellaires et nécessitent une analyse holistique permettant une meilleure connaissance nodale des sociétés africaines et du Cameroun en particulier dont il est question. L'auteur n'aborde pas les questions d'ordre linguistique, de morphologie, le sexe, le travail social etc., qui constituent des éléments importants pour la présente étude que l'auteur s'est réservé d'expliquer et d'approfondir. De plus, le monde que décrit P. Hugon est loin de celui des années 1992 qui constitue le champ de recherche auquel s'applique cette étude, il a évolué vers de nouveaux paradigmes et de rapports, quoique certaines réminiscences concomitantes à cette description du monde tentent de perpétuer des classiques de cet imaginaire.

## **V- PROBLEMATIQUE DU SUJET DE RECHERCHE**

Des « savoirs culturels africains » aux savoirs-savant, il existe une frontière réelle : les savoirs culturels africains s'étendent des connaissances aux pratiques vivantes et variables, constituant des creusets de réflexion pour le savoir-savant. Partant de ce postulat, on en déduit que « les représentations de la culture africaine » sont un champ de réflexion tout comme « l'environnement » ; que le savoir-savant au travers de l'« éco-politique » analyse des « dynamiques de son exploitation » et l'impact que « les changements climatiques » exercent sur les comportements des individus dans leur milieu naturel.

Cet enchevêtrement constant a abouti en 1992 à un savoir-savant mondial: « la Conférence de Rio de Janeiro ». De cette frontière, émerge une interrogation majeure sur la nature des rapports entre les représentations culturelles humaines et l'environnement. Y a-t-il un lien, et si oui lequel, entre les cultures et le territoire? Autrement dit, comment et pourquoi les enjeux de l'environnement ont-ils transformé les représentations culturelles ? Ces

mutations culturelles correspondent-elles à l'écopolitique de l'environnement d'une société donnée, ou à la disparition des représentations culturelles de celle-ci ? A cette interrogation Serge Moscovici répondait : « Je ne crois pas que les représentations disparaissent, car elles sont reprises par d'autres »<sup>82</sup>.

De ce point de vue, il convient d'interroger les sphères cognitives de leurs fonctions dans leur rapport entre les hommes d'une part en tant que groupe social, mais également leur réification dans leur rapport avec l'environnement d'autre part. A ce propos, une analyse diachronique et synchronique de l'histoire du Cameroun entre 1884 -2012 relaie singulièrement une succession de faits et d'idées qui ont transformé les générations les unes après les autres, provoquant une « désintégration culturelle »<sup>83</sup> constante et permanente des valeurs jadis qualifiées de traditionnelles vers les schèmes culturels de la modernité, voire de la globalisation. Le Cameroun fit l'expérience du passage d'un pays aux visages multiples de la tradition africaine aux visages de la civilisation occidentale depuis la colonisation allemande en assimilant sous la contrainte de l'importation des artefacts de l'industrie des technologies des temps modernes sa culture dans la modernité emprunte de valeurs occidentales.

L'impact durable d'une telle « double diversité culturelle » entraîna des défis importants auxquels les populations camerounaises ont été soumises mais aussi une profonde et constante désintégration des représentations culturelles dans l'éco-politique au Cameroun au cours de son histoire en deux segments historiques : la période coloniale, postcoloniale. En effet, l'exploitation des ressources naturelles du Cameroun a été soumise à la rigueur de plusieurs normes internationales de manière sélective. Autrement dit, à quoi correspondait l'éco-politique occidentale aux XIXe et XXe siècles, si ce n'était qu'un impérialisme philanthropique déguisé en apport civilisationnel.

Partant de cet apport élémentaire de la civilisation occidentale, on peut aisément s'interroger sur les échecs et les succès de l'éco-politique occidentale en Afrique dans le cadre des conquêtes. De cette interrogation émergent des réflexions secondaires qui se fondent sur l'impact des représentations culturelles négro-africaines sur l'éco-politique au Cameroun au regard des changements climatiques.

---

<sup>82</sup> Propos recueillis par Jacques Lecomte Entretien avec Serge Moscovici, Comment voit-on le monde ? Représentations sociales et réalité, Juin/Juillet 1998, in Sciences Humaines.

<sup>83</sup> V. Lanternari, « Désintégration culturelle et processus d'acculturation », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Nouvelle Série, Vol. 41 (Juillet-décembre 1966), pp. 117-132.

## VI- METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

« L'espace géographique est source de représentations et objet de stratégies, qui sont partiellement fonction de ces représentations [...] des peuples différents ont des façons différentes de gérer l'espace, au point qu'en se déplaçant il leur arrive de transporter avec eux leurs règles, et de les appliquer à d'autres lieux [...] », d'où l'usage de l'approche diachronique et synchronique<sup>84</sup>.

La première approche « diachronique » qu'on a empruntée au linguiste F. de Saussure (1891-1913)<sup>85</sup>, se définit dans son contenu comme une description de l'évolution des faits dans le temps et l'espace. Elle a deux variables : la « diachronie rétrospective et la prospective »<sup>86</sup>. La diachronie rétrospective analyse l'évolution d'un fait historique depuis ses origines, les facteurs qui ont conduit à un état donné dans le passé. Tandis que la diachronie prospective étudie le fait dans une évolution asymétrique à celle de la diachronie rétrospective<sup>87</sup>.

Partant de cette approche historique, ladite méthode aura contribué à l'analyse des schèmes de représentations de la culture africaine, les mentalités agnostiques ou chrétiennes qui déterminaient les rapports entre le négro-africain et son milieu naturel. Cet effort de réflexion nécessaire dans le cadre de cette recherche ne saurait s'en déroger pour mieux comprendre l'évolution des systèmes de représentations culturelles.

La seconde approche « synchronique » analyse le contenu d'un fait, les circonstances contextuelles qui ont conduit à cet état. Ainsi, la synchronie aura permis d'étudier aux fins d'appréhender les valeurs intrinsèques qui définissaient le négro-africain dans ses rapports avec la nature, et qui parallèlement ont été influencés par des rapports humains hétéroclites. Ces deux approches complémentaires auraient permis de comprendre les valeurs que représentent l'environnement au cours des multiples contacts qu'ont connus les Africains en l'occurrence les populations africaines, et en dégager la signification que revêt le changement climatique, d'une part, et de comprendre le passage d'une culture à une autre d'autre part.

---

<sup>84</sup> R. Brunot, R. Ferras., H. Thery, *Les mots de la Géographie*, Dictionnaire critique, 3ème édition, Collection « Dynamiques du territoire », Paris, La Documentation Française, 1993, p. 518.

<sup>85</sup> Une brève histoire de la linguistique contemporaine: de Saussure à Chomsky Linguistique française I Origines, structures et usages du français cours 5 du 23 octobre 2012.

<sup>86</sup> P. Wunderli, « Ferdinand de Saussure : synchronie, diachronie, panchronie », 2016, p. 8. Dans Louis Hébert (dir.), *Signo* [en ligne], Rimouski (Québec), <http://www.signosemio.com/saussure/synchronie-diachronie.pdf>, consulté le 20 octobre 2019 entre 19h40 et 22h 08.

<sup>87</sup> F. De Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, pp.127-128.

L'approche inductive s'avère également utilitariste en ce sens qu'à différentes étapes de recherche, le chercheur fait appel à son intuition de départ puisée dans son « vécu personnel », jusqu'au « construit » issu de l'analyse et de l'interprétation de données empiriques<sup>88</sup>. A en croire François Thual, la compréhension et l'analyse de l'écopolitique obéit à des règles qui permettent d'« Identifier les acteurs, analyser leurs motivations décrire leurs intentions, repérer les alliances en gestation ou, au contraire, les alliances en voie de déconstruction que ce soit au niveau local, régional, continental ou international »<sup>89</sup>.

L'analyse matérielle des sources primaires de l'histoire de l'Afrique ne fournissant que peu de matériaux au cours du XIXe et XXe siècle, il semblait plus judicieux d'adopter une approche scientifique qui repose sur la collecte des sources matérielles (photographies, gravures, dessins, peintures...etc. ) et immatérielles (contes, mythes, légendes...) sur les pratiques culturelles vieilles de plus d'un siècle que l'on confrontera aux écrits des voyageurs et auteurs occidentaux<sup>90</sup>. Au-delà des sphères classiques de l'interprétation du fait en histoire, l'herméneutique contribue essentiellement à la connaissance des sociétés sans écriture comme celles de l'Afrique. S'inscrivant dans une dimension politique, la problématique des représentations culturelles de l'environnement interpelle la méthode incluse de la science politique, qui requiert une démarche transversale et cryptique joutée de trois points notamment la « documentation, l'observation, les enquêtes ».<sup>91</sup>

## VII- LIMITES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Les limites de ce travail tiennent principalement à la traduction en langues locales de concepts tels que : représentations culturelles, changements climatiques notamment. Cet obstacle a été pallié grâce aux intermédiaires qui eux-mêmes avaient de la peine à retranscrire les termes utilisés dans la langue locale. L'accès à certaines sources écrites fut-elle laborieuse du fait du mauvais état des archives coloniales les rendant illisibles. La plupart des sources orales collectées traitant de la période allemande et même au-delà abordent difficilement la question des représentations culturelles au Cameroun. Il fallait bien les exploiter pour analyser les idées et les valeurs africaines avant la naissance du Cameroun. L'on a eu recours à des archives occidentales dans la plupart des cas, grâce à des bibliothèques en ligne, en

<sup>88</sup> C. Villemagne, «Des choix méthodologiques favorisant une approche inductive : le cas d'une recherche en éducation relative à l'environnement», *Recherches Qualitatives*, vol. 26, n°2, 2006p. 131-144.

<sup>89</sup> F. Thual, *Méthodes de la géopolitique, apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipses, 1996.

<sup>90</sup> L'Afrique noire précoloniale ignorait l'écriture, l'usage de la roue, de la poulie ou de la traction animale.

<sup>91</sup> T. Balzacq., P. Baudewyns., J., Jamin, V. Legrand., N. Schiffino., *Fondements de science politique*, Paris, De Boeck Supérieur, 2014, p.48.

l'occurrence archives et gallica, et ce après de long mois de recherches. Sur le terrain, très peu d'informateurs s'intéressent au sujet pour des raisons d'intérêt. Mais dans les villages on a tout de même observé un relatif intérêt à la conservation des traditions camerounaises, même si elles sont diluées par les contacts avec la modernité. Sur la question de datation des périodes se rapportant à l'époque précoloniale, il a été difficile de reproduire relativement la nature du climat qui prévalait.

## **VIII- PLAN DE RECHERCHE**

L'idée d'une désintégration des représentations culturelles africaines en général, du Cameroun en particulier est le point de départ qui structure la présente recherche, l'asymétrie des rapports entre ces représentations de la culture et de l'environnement ont interpellé et interrogé l'historiographie de l'environnement africain d'où le choix de la thématique suivante « *Représentations culturelles et écopolitique de l'environnement au Cameroun (1884-2012)* ». Le choix, l'élaboration ainsi que la structure du plan de recherche consistera à la mise en valeur de l'introduction, de la méthode utilisée, les résultats, enfin, ouvrir une discussion sur les articulations suivantes :

**CHAPITRE I : SCHEMES DES REPRESENTATIONS CULTURELLES AU CAMEROUN PRECOLONIAL DE 1800 A 1884.**

**CHAPITRE II : REPRESENTATIONS CULTURELLES AU CAMEROUN : DE LA COLONISATION ALLEMANDE A SON ACCESSION A L'INDEPENDANCE EN 1960.**

**CHAPITRE III : HERITAGE COLONIAL ET SES CONSEQUENCES SUR LES REPRESENTATIONS CULTURELLES DU CAMEROUN INDEPENDANT.**

**CHAPITRE IV : FONCTIONS DES REPRESENTATIONS CULTURELLES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AU CAMEROUN.**

**CHAPITRE V : ROLE DES REPRESENTATIONS CULTURELLES DANS ECO-POLITIQUE DU CAMEROUN DEPUIS 1960.**

**CHAPITRE VI : PARADIGMES D'EXPLOITATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AU CAMEROUN**

CHAPITRE VII : CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU CAMEROUN DEPUIS  
SON ACCESSION A L'INDEPNDANCE.

CHAPITRE VIII : GRANDES FIGURES DE L'HISTOIRE DE  
L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN

**CHAPITRE I : SCHEMES DES REPRESENTATIONS  
CULTURELLES AU CAMEROUN (1800-1884) :  
FONDEMENT DE L'ECOSOPHIE AFRICAINE ?**



L'analyse de la période précoloniale du Cameroun autrefois appelé « *Cameroons river* »<sup>1</sup> requiert un large spectre de connaissances et d'approches transdisciplinaires afin d'évaluer, de comprendre, d'examiner la mise en œuvre des aspects hétérogènes des représentations culturelles dans l'imaginaire collectif africain et européocentriste. Quoique la littérature africaine semble absente, cela ne remet pas en cause l'existence d'une préhistoire africaine avant celle de la colonisation. En effet, il faut bien relever qu'il existe une profonde histoire séculaire de rapports entre le négro-africain et le milieu naturel, malgré que ceux-ci aient été dilués d'anciennes relations avec « le vieux continent »<sup>2</sup>, mais elles étaient très souvent voulues, réglementées, encadrées par les autorités indigènes. Cela suscite tout de même une relative curiosité sur les idées, les concepts qui structuraient la pensée et les actions culturelles afro-européennes au cours du XIXe et XXe siècle. Peut-on définir cette période faste de l'histoire comme étant le début de l'assimilation culturelle des représentations et la mutation de celles de l'Afrique ? Outre les motivations telles que « le protectionnisme et les besoins des industries capitalistes »<sup>3</sup> quels facteurs hétérogènes ont contribué à la reconfiguration culturelle des tribus négro-africaines ? Les contacts entre les négro-africains et les Européens se limitant sur des échanges commerciaux côtiers. D'où l'analyse binaire de deux segments historiques enclos au même temps : d'une part l'économie naturelle des rapports entre le négro-africain avant l'annexion du Cameroun au Reich (1800-1884), les systèmes de représentation culturelle et l'environnement dans le paysage européen : le cas de l'Allemagne, la Grande Bretagne, et la France d'autre part.

---

<sup>1</sup> Le terme *Cameroons river* est congru pour une meilleure compréhension de la présente étude.

<sup>2</sup> L'expression « vieux continent » semble confuse au regard des nouvelles découvertes qui ont bouleversé les conceptions classiques de la science, elle attribue à l'Europe ce statut pour des raisons historiques, des manuscrits des sites historiques les plus anciens etc.

<sup>3</sup> H. Brunshwig, « L'impérialisme en Afrique noire », *Revue Historique*, Presses Universitaires de France, T. 249, Fasc. 1 (505), Janvier-Mars, 1973, pp. 129-142.

## **A-ECONOMIE NATURELLE DES RAPPORTS ENTRE LE NEGROAFRICAIN ET L'ENVIRONNEMENT AVANT L'ANNEXION DU CAMEROUN PAR LE REICH (1800-1884)**

Avant d'aborder les rapports entre le négro-africain et la nature, deux points importants méritent d'être éclaircis. Lorsqu'on parle du néologisme « représentations de l'environnement », des rapports entre le négro-africain et le milieu naturel, il s'agit d'analyser la manière dont les africains pensent/ regardent et interagissent avec leur environnement « idéologie, symbolisme »<sup>4</sup> d'une part, mais aussi des rapports culturels qui en découlent sous diverses formes « exploitation de celui-ci par les techniques de chasse ou d'élevage »<sup>5</sup> d'autre part. Autrement dit, il s'agit de s'interroger sur les représentations matérielle et immatérielle de ce milieu naturel. La configuration des espaces avant la période coloniale étant difficile à reproduire en Afrique centrale, du fait de l'absence d'études précoloniales dans cette partie du continent, les données accessibles et disponibles sont celles se rapportant aux royaumes abritant les populations situées aux confins des territoires définis par les Allemands au Cameroun.

### **1- Approche holistique de la géographie du « Cameroun précolonial » nécessaire à l'analyse des rapports entre le négro-africain et la nature**

« *Africa, Rio dos Camaroes, Cameroons, Kamerun, Cameroun* »<sup>6</sup> on croirait que l'histoire de cette partie du monde commence avec les traces linguistico-matérielles aussi rares soient elles pour en parler. Il va de soi au contraire que cette partie du continent mal connu jusqu'à « l'abolition de l'esclave »<sup>7</sup> par la Grande Bretagne dans ses territoires en 1934 ne remet pas en cause l'existence de preuves des rapports qui existaient entre le negro africain et son milieu naturel. Le Cameroun a été au cours des rivalités internationales européennes présentes sur les côtes africaines comme une terre riche et vivante aux couleurs

---

<sup>4</sup> A. Testart, « Deux modèles du rapport entre l'homme et l'animal dans les systèmes de représentations », *Études rurales*, N°107/108, Jul. - Dec., 1987, pp. 171-193.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Africa*, correspondait à la description des peuples ressortissants de la zone subsaharienne, est un terme qu'on retrouve abondamment dans les textes occidentaux (Grecs, Romains, Juifs), des Egyptiens, et qui a été utilisé pour décrire les zones encore inconnues au cours de la traite négrière auquel le Cameroun n'a pas échappé ; *Rio Dos Camaroes* correspond à la description traditionnelle à l'origine de la découverte du Cameroun et dont les Hollandais auraient conservé au cours de leur voyage dans le Golfe de Guinée ; puis les Portugais reprirent ce terme (*Rio dos Camarões*) ; *Cameroons* est un mot anglais qui est apparu dans la traduction anglaise pour décrire les villes côtières avec lesquelles les Britanniques collaboraient depuis le XVIIIe siècle, ensuite le terme *Cameroun/Kamerun* bien connu dans les textes de la colonisation allemande et française.

<sup>7</sup> M. Gaston, *L'abolition de l'esclavage (27 avril 1848)*, Paris, PUF, 1948, p.8.

d'une Afrique suivant un « processus de développement classique »<sup>8</sup> qu'a également connu l'Occident ou les autres cultures des quatre autres continents. En effet, la plupart des cartes qui existent sur le tracé des frontières de cette bande de terre triangulaire, ont été fixées au gré des accords et « traités extraterritoriaux »<sup>9</sup> entre des puissances occidentales telles que la France, la Grande Bretagne, l'Allemagne. Le Cameroun n'existait pas dans la plupart des écrits des explorateurs européens. Traiter de la période précoloniale dans le cadre de la présente étude renvoie à l'analyse des traces laissées et disponibles par les Britanniques, car il semblerait qu'ils aient été plus anciens collaborateurs des chefs côtiers du Cameroun<sup>10</sup>. Les autres parties du Cameroun entraient en scène progressivement dans l'histoire au gré des événements que connut ce dernier. Extraire et analyser les représentations culturelles de cette partie du Cameroun qui comprenait quatre grandes villes (Duala, Deido, Victoria, Bimbia) constituent l'espace qui fera l'objet d'étude de la présente partie. Faudrait indiquer que dans certains ouvrages, en l'occurrence « Bimbia » et « Cameroons » ne renvoient pas à la même réalité territoriale, comme l'indique une section du chapitre III de Edward Bean Underhill<sup>11</sup>.

#### **a. Reconstitution historique de l'origine géographique du « Cameroon » à partir des sources d'archives Britanniques**

Les sources d'archives britanniques ont favorisé la reconnaissance internationale du Cameroun et facilité à l'Allemagne l'acquisition de territoires. Il est assez intéressant de remarquer que les conditions climatiques à l'implantation humaine dans le Golfe de Guinée à l'époque précoloniale sont très agréables et favorisent le développement de cultures propres aux négro-africains. Malgré les mauvais présages qu'on retrouve dans certains récits occidentaux qualifiant cette partie du continent « Dark continent »<sup>12</sup>, du fait que certains érudits avaient décrit cette partie de l'Afrique au gré de leurs connaissances. En effet, c'est au cours de la « traite négrière »<sup>13</sup> que le *Cameroon* sortit de ses eaux, bien que l'explorateur

<sup>8</sup> Les témoignages que tiennent les Occidentaux autrefois maîtres de la littérature précoloniale sont à bien des égards discutables et pour certains réfutables, car il est certes vrai que les données matérielles définies en terme de rapports non concurrentiels et les traditions africaines ont une valeur assez pointue et crédible. Toutefois ceci n'enlève rien à la valeur des représentations traditionnelles de la source orale quand celle-ci existe.

<sup>9</sup> En 1911 l'accord franco-allemand qui divisait les territoires du bassin du Congo lesquels représentaient une unité géographique territoriale.

<sup>10</sup> Le Cameroun correspond dans cette partie, à cette zone comprenant les villes de Victoria, Bimbia, Deido, Douala. Car jusqu'en 1800, le Cameroun de l'intérieur était inconnu. Aucune source scientifique à notre possession n'a encore fait l'objet d'une quelconque description de la réalité du pays.

<sup>11</sup> E. B. Underhill. LL.D, *Alfred Saker Missionary to Africa. A Biography*, London, Princeton, 1884, p.13.

<sup>12</sup> A .F Calvert, F.C.S., *The Cameroons*, London, T. WERNER LAURIE, 1917, p.2.

<sup>13</sup> Même s'il avéra que les Négro-africains pratiquaient le commerce intra-négrier, toutefois à une échelle internationale n'introduit pas d'éléments nouveaux à la discussion qu'apporte Henri Brunschwig dans «L'impérialisme en Afrique noire», *Revue Historique*, T. 249, Fasc. 1 (505), Janvier-Mars 1973, pp. 129-142.

Portugais Diogo Lopès Gonçalves<sup>14</sup> l'ait accosté « au cours de la pêche qu'ils effectuaient dans les eaux du fleuve Wouri »<sup>15</sup>.

L'espace territorial faisant l'objet de cette étude dans ce chapitre est très pauvre en sources d'information sur les limites territoriales précises de chacune des villes qui ont été fréquentées et créées par les missionnaires britanniques, car ils apparaissent comme étant les plus proches collaborateurs à intégrer les populations des villes de Bimbia et Victoria. En effet, dans son ouvrage sur la population existant au moment où il débarqua dans le pays de Cameroun, E. B. Underhill, estimait à 4.000 la population totale : « My estimate of the population on my former visit was four thousand ! »<sup>16</sup>

Le Cameroun en réalité comme la plupart des territoires du Golfe Guinée, entre 1800 et 1884 était quasiment l'ombre d'une Afrique au cœur des croisades internes et externes, du fait d'une part de l'expansion de l'islam, du christianisme (catholicisme), mais surtout de la quête des matières premières nécessaires au développement des industries technologiques et quelques fois en concurrence les unes des autres dans le domaine commercial, ce qu'on pourrait appeler la géopolitique du commerce mondial au XIXe siècle<sup>17</sup>. Cette partie du Golfe de Guinée, longtemps appelée « Great Dark Continent »<sup>18</sup> aurait été découverte par le portugais Diogo Lopès Gonçalves en 1473, mais les européens craignaient de s'y établir<sup>19</sup> pour diverses raisons (climat fatal, cruauté farouche des peuples), son isolement contrastait avec les desideratas des civilisations européennes, « The interior of the Dark Continent was still but little known »<sup>20</sup>. Les connaissances segmentées de cet « Etat »<sup>21</sup> se limitaient aux côtes maritimes de l'estuaire arrosé par des rivières (Bimbia, Qua-Qua).

---

<sup>14</sup> L'île de Fernando Po appartenait à l'Espagne, mais elle avait servi de base navale à la Grande Bretagne ainsi qu'à l'installation des missionnaires Baptistes et commerçants qui traitaient avec les intermédiaires des côtes de la Rivière Cameroun.

<sup>15</sup> J. Hathaway, *Cameroon in pictures...* p.19.

<sup>16</sup> E. B. Underhill. LL.D, *Alfred Saker Missionary to Africa...*, p.151.

<sup>17</sup> L'Angleterre s'était manifestée par sa domination sur les mers à travers le monde, mais cette suprématie se heurtait progressivement à l'éclosion d'une nouvelle civilisation européenne mue par les révolutions industrielles et technologiques.

<sup>18</sup> E. M. Saker, *Alfred Saker, The Pioneer of the Cameroons...*, p.41.

<sup>19</sup> A. Moulin, *L'Afrique à travers les âges*, Paris, 1904, p.352.

<sup>20</sup> E. M. Saker, *Alfred Saker, The Pioneer of the Cameroons...* p.9.

<sup>21</sup> Le concept « Etat » est employé ici par plusieurs auteurs qui ignoraient ou alors comparaient ce « No man land » à un Etat pris dans sa forme juridique moderne, ce qui indubitablement n'en était pas le cas, car du point de vue de la souveraineté, de l'espace, qu'occupaient ces populations vivant autour d'un chef légitime, comme ce fut le cas du nord du Cameroun que nous évoquerons plus tard, les données géographiques ne permettent pas encore de déterminer, avec précision les limites territoriales de ces « Etats ».

## **b. Représentations culturelles africaines et premiers contacts européens avec les populations locales des villes de Bimbia, Victoria, Duala et Deido**

Sans vouloir prétendre que nous ayons pu déterminer dans un ordre chronologique les « Township » ci-dessus indiqués faisant office du Cameroon, on est parti sur des données les plus anciennes ayant traité de cette partie du territoire jadis appelé « Cameroons river ». En effet, les Britanniques et les Espagnols seraient les premiers collaborateurs<sup>22</sup> à établir des connexions religieuses, commerciales et politiques avec les chefs côtiers du « Cameroons river », toutefois les données précises sur la nature de ces échanges sont rares et imprécises, c'est la raison pour laquelle, notre analyse s'est appesantie sur les témoignages et les écrits occidentaux ayant vécu au sein même de ces territoires.

Le milieu naturel que décrivent les explorateurs britanniques, est composé d'éléments endogènes et exogènes. Les éléments endogènes sont constitués des productions locales issues de l'environnement : *les plantations* (bananeraies<sup>23</sup>, huile de palme, noix de palme, et de coco), les *créatifs culturels* (tambours-téléphones<sup>24</sup>, armes artisanales, objets culinaires), les *tenues vestimentaires* : « The chief wears a chain of a number of little negro bells over his shoulders, hanging in a graceful curve down his spacious chest »<sup>25</sup>, *les habitations*, les *activités piscicoles*, et la *religion*.

---

<sup>22</sup> E. M. Saker, *Alfred Saker, The Pioneer of the Cameroons ...* p.41.

<sup>23</sup> Les bananeraies ici ne renvoient pas à la banane douce sucrée, consommée mure, mais à celle qui est bouillie et consommée avec un repas, de sanglier par exemple, appelée aussi banane plantain.

<sup>24</sup> P. Laburthe Tolra, *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun. Essai sur la religion beti*, Paris, Kharthala, 1985, p.8.

<sup>25</sup> W. Allen & T. R. H. Thomson, *A narrative of the expedition sent by her majesty's government to the river Niger in 1841 under the command of captain H. D. Trotter*, Vol. II, London, FRANK CASS & CO. LTD, 1968, p.243.

**Figure 2 : Tenues vestimentaires d'un groupe d'autochtones de Dehane, 1915.**



**Source:** Albert F. Calvert, F.C.S.

De la nature, le négro-africain tirait l'essentiel de ce dont il avait besoin pour son vécu quotidien. Il avait besoin de communiquer, à ce titre, il se servait des tam-tams et des tambours pour transmettre des messages. Les éléments exogènes ont été acquis dans le cadre des échanges et des bénéfices que leur procuraient le commerce de l'huile de palme, l'ivoire :

Although their profitable intercourse with the palm-oil traders, has furnished them with ample supplies of European articles of dress, they prefer the simple country cloth, or at most, dandyism does not go beyond an English silk handkerchief, worn round the loins<sup>26</sup>.

Les différences d'orientations vis-à-vis de la nature ont été dictées par des positions religieuses étrangères. Envisagé de ce point de vue, l'histoire de l'appréciation des représentations culturelles des populations locales, en l'occurrence celle de la culture visuelle laisse place à un examen des conditions culturelles qu'offrent les premiers missionnaires Britanniques sur la côte du Cameroon river. En 1843, la British Baptist Mission Society envoya Joseph Merrick<sup>27</sup>, mulâtre antillais, à Fernando Po. Ce dernier crée, la même année,

<sup>26</sup> W. Allen & T. R. H. Thomson, *A narrative of the expedition sent by her majesty's government to the river Niger in 1841* ...p.243.

<sup>27</sup> Les prémices d'un système éducatif ont été introduites au Cameroun Britannique par les Anglais de la Société Baptiste Missionnaire : John Clarke de Jericho, Jamaica, Dr. G.K. Prince, Joseph Merrick, Alexander Fuller, et Alfred Saker. Voir Manyaka Toko Djockoua, "The Reception of American Literature in Cameroon" *Higher Education Studies*, Vol. 4, N° 6; 2014, p.16.

une mission à Bell Town, puis à Bimbia en 1844. Il construisit, peu à peu, avec ses collaborateurs, des églises, des écoles et des ateliers de menuiserie, et ouvre une imprimerie à Bimbia. Leur prosélytisme a suscité l'opposition des populations locales. Les contrariétés que vivent les populations locales face à la nouvelle forme d'éducation brisant les mythes et les coutumes traditionnelles étaient inévitables, pour le missionnaire, ces populations sont superstitieuses, et les pratiques socio-culturelles auxquelles elles s'adonnent contrares à la raison. D'ailleurs la fille de Saker n'hésite pas à affirmer que la vie quotidienne était dominée par la peur des docteurs sorciers "His people were superstitious, and dominated by their witch doctors. Every man went in terror of his life from secret poison, sorcery, or open denunciation from these cruel men"<sup>28</sup>.

On se demande bien à quoi renvoie cette dimension de la superstition, perçue comme un paradigme de la représentation culturelle de la pensée occidentale, ses lois étant généralement mystérieuses<sup>29</sup>, laissent ce champ de réflexion à la théorie incomplète des idéologies humaines. Tantôt elle est décrite comme une pratique traditionnelle courante dans les us et coutumes des populations de Bimbia, il s'avéra que les populations qui y vivaient avaient développé leurs systèmes de croyances sur les traditions ancestrales, et de fait en ont fait un socle permettant de vivre en harmonie avec leur environnement socio-culturel. C'est d'ailleurs ce qui justifie l'étonnement des missionnaires de la Baptist British Mission en séjour sur les rives de Bimbia "On passing the Egbo house (where the men practise their superstitious rites)"<sup>30</sup>. La question des superstitions joue un rôle important dans la vie des négro-africains. *Aniambié* que les missionnaires ont emprunté à leur langue désigne non seulement un être supérieur mais manifestement pour eux aussi un grand esprit aux pouvoirs surnaturels, sorte de divinité ou plutôt un esprit qui a le pouvoir de faire manifester des maux effroyables sur ceux qui les contrarient, et qu'on tente de lénifier par des libéralités et de cérémonies afin de reconquérir l'équilibre socio-culturel au sein de la population. Il s'agissait au fond d'un acte de justice traditionnelle.

Il est bien certain que la religion des négro-africains de l'Afrique équatoriale notamment de la région côtière du *Cameroon* est une religion de terreur. Ils croient-vivre dans une atmosphère d'esprits. Ils ont peur des démons, peur de l'âme des morts, peur surtout des

<sup>28</sup> Manyaka Toko Djockoua, "The Reception of American Literature in Cameroon" ...p.16.

<sup>29</sup> G. Le Bon, *Les opinions et les croyances. Origines irrationnelles des croyances. Les éléments de la personnalité. La volonté inconscience. Les conflits des logiques affective, mystique, collective et rationnelle. La balance des motifs. Pourquoi les opinions diffèrent et comment elles se propagent*, Paris, Ernest Flammarion, 1918, p.14.

<sup>30</sup> E. B. Underhill, *Alfred Saker, Missionary to Africa. A biography*...p.31.

magiciens. Une foule de représentations chez eux sont *roonda*, c'est-à-dire fétiches: telle île est *roonda*; si vous y mettez le pied, vous serez puni par les esprits qui la protègent; tel oiseau est *roonda*; si vous le tuez, tous les malheurs fondront sur vous, chaque famille a une viande qui est *roonda* pour elle. Si un de ses membres vient à en manger, il est puni de mort instantanée. Aussi, pour se préserver des maux de toute sorte que peut faire tomber sur ces gens-là des divinités, ils se protègent le corps de talismans et de gris-gris de toutes sortes, et ont sans cesse recours aux féticheurs qui se livrent à l'étude de la magie et acquièrent une immense influence<sup>31</sup>.

Les représentations culturelles que répandent les missionnaires Britanniques présents à Bimbia décrivent les négro-africains comme des cannibales, c'est-à-dire se nourrissant de la chair humaine : “The people were wild, turbulent cannibals. Their occupation for many years had been that of middlemen between the slave-hunters of the interior and the slave-ships on the coast”<sup>32</sup>. On retrouve les mêmes témoignages dans le récit de Underhill, mais cette fois-ci l'auteur n'utilise pas le terme cannibal, mais faisait allusion à des peuples barbares:

Another day the brethren were shocked to learn that the chief, Dido, had cruelly killed one of his wives and a slave. Another slave was thrown into the river, bound; but, getting loose, he swam ashore, and fled into the bush [...] Mrs. Saker mentions the following instance of barbarity<sup>33</sup>

Les conflits avec les missionnaires s'intensifient dans les années 1850, avec les épidémies de variole, les guerres interethniques et « les famines »<sup>34</sup>, à tel point que les Anglais durent intervenir pour protéger les missionnaires et les néophytes. Parmi les premiers convertis à Fernando Po, Joseph Wilson<sup>35</sup>. Au Cameroun, la première négro-africaine convertie dans les rapports de Saker et Underhill est une jeune fille du nom d'Anna, les circonstances inédites sur sa conversion sont rapportées par Underhill, et laissent une fois de plus transparaître des rites inhumains qui ont cours avant l'annexion du Cameroun par les Allemands :

“She heard the cries of women. On pushing the door open, she saw two women hanging by their wrists from the roof of the house, and being rubbed all over with a kind of herb that produces a fearful irritation. The cries of the poor creatures were most distressing. Anna begged they would untie them. They instantly seized her, and tied her in the same way, rubbing the same herb on her”<sup>36</sup>.

<sup>31</sup> C. Alphonse Louis Henri Victor Du Pont, *L'Afrique équatoriale par le marquis de Compiègne. Gabonais-Pahouins– Gallois*, Paris, E. PLON et Cie, 1875, p.192.

<sup>32</sup> E. M. Saker, *Alfred Saker, The Pioneer of the Cameroons*, ... p.48.

<sup>33</sup> E. B. Underhill, *Alfred Saker, Missionary to Africa. A biography*...p.31.

<sup>34</sup> Isolement face au prosélytisme missionnaire et des convertis au christianisme.

<sup>35</sup> E. B. Underhill, *Alfred Saker, Missionary to Africa. A biography*....p.41.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p.31.



Ce témoignage inédit rend compte de la nature des stigmatisations qui avaient cours avant l'annexion du Cameroun. Le châtement infligé au contrevenant aux règles sociales est composé d'un mélange d'herbes qu'on imbibe sur le corps et provoque une irritation mortelle.

Quatre rois siègèrent à la tête du royaume de Bimbia : William Bertram (Chef supérieur de la ville du roi William de Bimbia), Charles Smart, John Priso-Beskwang (Chefs de la même ville) célèbres rois ayant marqué la ville de Bimbia avant l'annexion du "Cameroons" par les Allemands<sup>37</sup>. Fernando Po était le centre-ville pour les Européens qui entraient dans les cinq baies que constituent le *Cameroons*. En effet, comme le raconte la fille de Saker dans son célèbre ouvrage décrit une fois de plus la forte fièvre qu'avait attrapé son père, son ami dépêcha J. Merrick rapidement à Fernando Po à bord d'une pirogue<sup>38</sup>.

### Carte 1 : Rivière Cameroon et baie de Victoria, 1915.



Source : Albert F. Calvert, F.C.S., *The Cameroons...*, p.169.

<sup>37</sup> Grosse Britannique N° 8522, du 24 septembre 1884, Statement of the Chiefs of King William Town, Bimbia, as to how the Treaty was concluded with the Germans. In E. Delbrück, *Das Staatsarchiv...*p.306

<sup>38</sup> E. M. Saker, *Alfred Saker...*p.44.

Les chefs de Bimbia tirent prestige du *Jengu (Société secrète)*, dont ils sont membres, et à partir duquel ils exercent leur influence<sup>39</sup>.

Le plus riche et le plus célèbre des princes commerçants de Bimbia était Bile, que les européens appelaient le roi William. Sa mère était issue de la famille dirigeante de Bimbia ; mais, dans son enfance, il avait vécu chez son père à Douala, sur l'embouchure du Cameroun. Conduit à Bimbia par des hommes de sa famille paternelle, il s'attacha à l'aîné de ses oncles maternels, qui l'emploie comme émissaire dans les affaires qu'il traite avec les Européens, en raison de l'expérience acquise chez son père. Bile, fort de ses richesses, de son expérience nouvelle et de son influence, est désigné comme le successeur logique de son oncle<sup>40</sup>.

Les dérives de la diplomatie africaine en 1833 sont à l'origine des conflits intra-communautaires. L'illustration du Roi Bilé en une. Pour des raisons personnelles, de notoriété, il réalise qu'il pouvait nouer de bonnes affaires avec le Colonel Nicolls, représentant de la Grande-Bretagne sur les côtes de Bimbia, Rio Del Rey, et des Îles Bubi. Au centre des préoccupations de la Grande-Bretagne, la conquête de cette importante bande de terre ne portait de réel intérêt, car Bile conserve son titre légitime de Roi jusqu'à sa mort en 1879. Cela pose tout de même une question de la légitimité. Aucun document n'atteste que les Anglais avaient acquis ce territoire de Bimbia. Toutefois, on note la substitution des hommes en tenue Anglais en hommes d'affaires. La nature des relations commerciales à Douala et Bimbia au XXème siècle fait cas de figure d'école, en ce sens que la valeur marchande de la terre concourait déjà à une désintégration progressive des valeurs africaines. Il ne suffisait pas de nouer des relations avec les Anglais, mais de préserver aussi son identité culturelle. La présence anglaise sur les côtes de Bimbia et du littoral est le prolongement des liens séculaires entre l'Afrique et l'Occident, à la différence que la tradition africaine demeure le socle de l'action sociale et économique, au centre duquel se trouve le culte *Jengu*<sup>41</sup>.

Les contacts afro-européens sur la côte du Cameroun sont à l'origine de l'essor des routes commerciales. Ces routes servaient à l'acheminement des ressources forestières telles que l'ivoire, l'huile de palme, et permettaient de relier les villes les unes des autres (Bell-Town et Bimbia ; Bell-To/Bimbia et Calabar, Rio Del Rey). Les voies d'accès dans la forêt équatoriale pendant la période précoloniale sont investies de pistes aux couleurs d'avenues à l'image des villages actuels dans certains coins du pays, sans aucune technique préalable, car aucun véhicule n'avait encore été aperçu ni par les autochtones ni par les voyageurs occidentaux. Les moyens de transport les plus courants sont le transport à pieds dans les vastes et immenses végétations parsemées de bandes de terre, de montagnes et de collines

<sup>39</sup> J. Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique, tome VI. L'Afrique au XIXe siècle jusque vers les années 1880* Paris, UNESCO, 1996, p.775.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> Société secrète fondée sur la vénération des esprits de l'eau.

verdoyantes. Sur les eaux, on note une forte utilisation des pirogues artisanales faites à partir des essences de bois taillées et soigneusement montées par des artisans habiles. L'art africain ne se réduit pas essentiellement à la fabrication de la poterie ou des ustensiles domestiques, mais on remarque bien dans les activités socio-culturelles une abondante et riche variation d'objets, servant à la chasse, la pêche, l'agriculture, la cuisine, à la construction des cases et de résidences somptueuses.

**Figure 3 : Résidence du roi Bell, Camerouns 1837.**



**Source:** Ivan T. Sanderson.

On relève que la résidence du roi Bell (ci-dessus) était si bien construite qu'on se demande avec quel matériau avait-il réussi à s'offrir un tel prestige et luxe. Tandis que les cases du village des populations autour et à l'intérieur de la grande forêt équatoriale sont construites en terre cuite. Avant la conquête politique et administrative du Cameroun, le Négro-africain tire sa substance commerciale de l'environnement pour s'épanouir<sup>42</sup>.

<sup>42</sup> A. Ngouonimba, *Duname : la tradition KAMIT avec ses 101.961 ans de modernité avant LUMUMBA*, AMOUNA HUNGAN GA, Paris, 1951, p.49.

**Figure 4 : Cases (village de Keaka, Ossidinge<sup>43</sup>) précoloniales**



**Source:** Albert F. Calvert, F.C.S.

D'ailleurs dans plusieurs contrées du pays on retrouve encore abondamment ces constructions artisanales faisant office de maison d'habitation. Les toitures sont bâties en matériau précaire : en pailles, et sèchent au cours des années, lorsqu'elles sont abimées par les pluies et les vents, soit de suite d'un incendie.

Après l'implémentation du Catholicisme en 1858 à Clarence par le gouverneur espagnol, la situation des missionnaires baptistes installés à Fernando Po'o entra dans une crise socio-religieuse. En conséquence, Alfred Saker<sup>44</sup> fonde, en juin 1858, dans la baie d'Ambas, une nouvelle colonie appelée Victoria<sup>45</sup>. Il a ainsi acquis cette partie du territoire grâce à un achat qu'il a effectué auprès du roi de Bimbia. Toute chose qui laisse penser que les rois de Bimbia avaient déjà été initiés la vente foncière. Mais l'opposition locale aux baptistes resta très forte, d'autant plus que de nombreux colons anglo-antillais de Victoria faisaient concurrence aux commerçants de Bimbia<sup>46</sup>.

Au moment où Alfred Saker arrive dans le Golfe de Guinée, les Anglais s'y étaient déjà établis depuis 1837 dans le territoire de Victoria que leur céda Belleli, roi de Bembia;

<sup>43</sup> Autrefois appelé Ossidinge, ce village a été rebaptisé Mamfé.

<sup>44</sup> Deux célèbres ouvrages lui ont été consacrés, l'un par son compagnon et ami de voyage Edward Bean Underhill, Alfred Saker, *Missionary to Africa. A biography*, London, The Baptist Missionary Society, 1884 ; le second par sa fille E. M. Saker, Alfred Saker, *The Pioneer of the Cameroons*, London, The Religious Tract Society, 1908.

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> J. Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique...*, p.792.

c'est, dit E. Reclus, un des coins les plus habitables de l'Afrique<sup>47</sup>. Composé de trois villages « Dikolo, Wonyangomba et Wonyabile »<sup>48</sup>. Il s'agit d'un territoire appartenant aux « nègres ». Les peuples qu'il trouve apprirent à lire à écrire la langue anglaise, il est ainsi parmi les premiers à connaître les représentations culturelles de ces populations qui pour la plupart ne vivent que de leurs traditions et coutumes. Selon les revendications anglaises du « Camerouns », ce territoire était formé des villes de Bimbria et Victoria situées au pied du Mont Cameroun<sup>49</sup>.

**Figure 5 : Arrivée d'Alfred Saker sur l'île de Fernando Po à bord du « CHILMARK ».**



**Source:** E. B. Underhill. LL.D.

Au cours de leurs visites dans les villages environnants du Camerouns, Underhill et Saker s'aperçoivent que les populations qui s'y trouvent avaient déjà créé plusieurs plantations. “The route from Victoria lay through a noble forest of palms, acacias, African oak, and other fine timber trees, from 100 to 150 feet high, across a country admirably adapted for the growth of maize, cocoa, sugar, and coffee”<sup>50</sup>

<sup>47</sup> A. Moulin, *L'Afrique à travers les âges*, p.353.

<sup>48</sup> L. Z. Elango, “Trade and diplomacy on the Cameroon coast in the nineteenth century, 1833-1879: the case of Bimbria”, p.32. In M. Njeuma, *Introduction to the History of Cameroon in the Nineteenth and Twentieth Centuries*, New York, St Martin's Press, 1989, p.32.

<sup>49</sup> Grosse Britannique N°8511, du 29.Nov.1883, in Ernst Delbrück, *Das Staatsarchiv. Sammlung der officiellen Actenstücke zur Geschichte der Gegenwart*, Leipzig, Dünker Humblot, 1885, p.290.

<sup>50</sup> E. B. Underhill, *Alfred Saker...*p.111.

**Figure 6 :Vue de Victoria, 1915.**



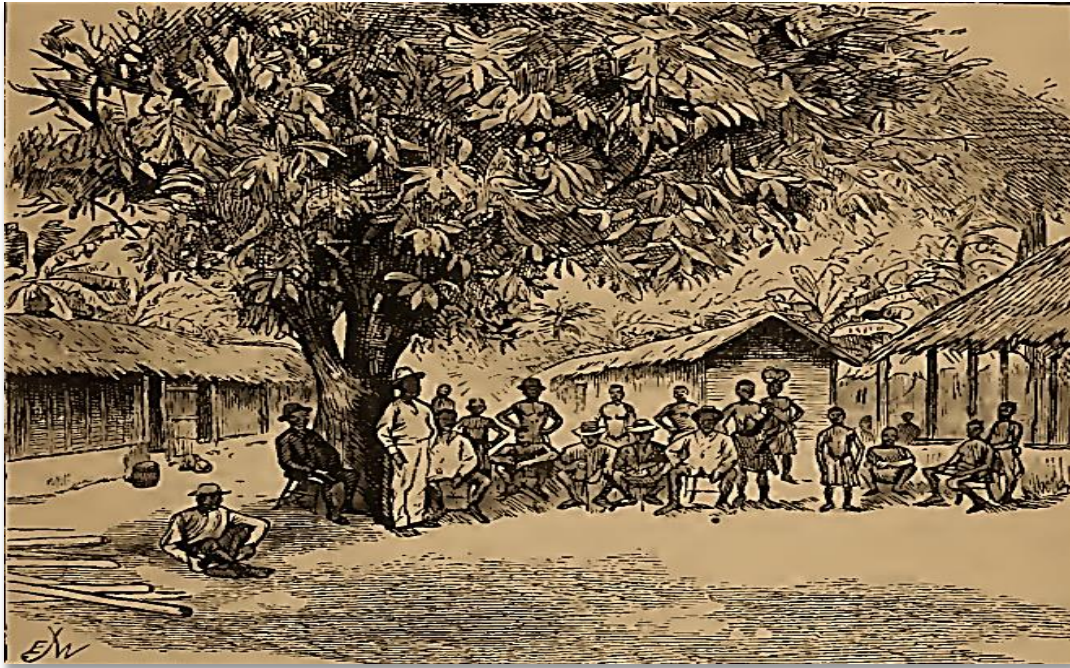
**Source:** Albert F. Calvert, F.C.S.

Victoria est un très grand centre commercial qui au fur à mesure que les années s'écoulent, enrichit ses populations devenant un véritable pôle d'attraction où s'effectuent des échanges (troc) entre les firmes commerciales britanniques et allemandes et les populations locales. "In Africa [...] and money is of no use"<sup>51</sup>. Le commerce en général s'effectue sur la base des produits de base locale notamment l'huile de palme, et l'ivoire. En effet, les commerçants britanniques installés sur les rives de Victoria voyaient progressivement leurs commerces chuter au bénéfice des Allemands qui pourtant étaient moins nombreux, du fait qu'ils achètent davantage les vivres auprès des populations locales. Ce qui inéluctablement Le contribua à supplanter le commerce des esclavages sur la base d'un traité que les chefs côtiers signèrent avec les représentants des firmes commerciales britanniques. L'huile de palme était très recherchée pour ses composants, les populations locales qui la produisent l'échangeaient contre la vaisselle également<sup>52</sup>, car celle-ci était nouvelle, on retrouve ainsi par exemple dans le salon du roi de Bimbia des miroirs. L'huile de palme constituait une ressource naturelle économique. C'est le début de l'assimilation économique.

<sup>51</sup> E. B. Underhill, *Alfred Saker.....*, p.104.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p.153.

**Figure 7 : Un village de Camerouns**



**Source:** E. B. Underhill.

La flore africaine a toujours été au cœur des représentations culturelles africaines, comme on peut le voir sur cette image ci-dessus, l'arbre au milieu de la cours symbolisait la cour de réception, le lieu de repos, de discussion et constituait aussi un espace de loisir pour les tous petits enfants de la cour royale. Il ne se limite pas seulement au tronc, lequel est essentiel, il plonge ses racines dans le sol où reposent les ancêtres<sup>53</sup>. Peu d'informations sur la nature exacte de ces essences d'arbre nous sont données, mais partant du principe que l'arbre de par sa structure biologique est vivant, le négro-africain part du principe qu'autour de chaque espèce vivante la vie est sacrée, et par conséquent le symbole des retrouvailles autour d'un arbre unissait le chef du village et ses épouses pour leur prodiguer des connaissances, de ce fait plusieurs maximes avaient été développées, l'arbre est le témoin d'un accord, d'une histoire, symbole de transmission de la sagesse des ancêtres aux générations ascendantes. Malheureusement sa représentation dans les écrits des occidentaux ne faisait l'objet d'un

<sup>53</sup> A. Stamm, *Les religions africaines*, PUF, 1995.

intérêt. Toutefois on verra au cours de la colonisation que l'Afrique se faisait représenter par des « cartes postales »<sup>54</sup>.

La beauté de la flore africaine fascine le monde occidental en quête de spiritualité mettant en bas branle le capital naturel. Les missionnaires européens seraient à l'origine du concept de l'Afrique à partir des cartes postales. Les missionnaires européens seraient à l'origine du concept de l'Afrique à partir des cartes postales. Car dans leurs rapports, on retrouve des belles images décrivant et représentant l'Afrique telle qu'ils la trouvèrent durant leurs séjours, ils sont les plus en même de produire des rapports assez fidèles sur le sens de la nature des rapports qu'entretenaient les Africains avec mère nature.

Si le concept "Barbare" est pris dans sa forme originaire, il correspond exactement à la réalité que décrivaient les missionnaires en séjour en Afrique, dans le sens gréco-romain, c'est-à-dire "Etranger"<sup>55</sup>. On peut ainsi admettre avec l'auteur de cette image ci-dessus que les négro-africains sont des barbares. Dans ce sens tout étranger à une culture peut être appelé barbare. Dans le sens péjoratif le concept de barbare employé par les missionnaires décrivant la nature des peuples qu'ils rencontrent, leurs représentations du negro font de ce dernier d'un être dépourvu de « connaissance ou de langue écrite, sans vêtement »<sup>56</sup>. Cette altérité culturelle, Claude Lévi-Strauss la reconnaît à toute culture. Il affirme en cela qu'« en refusant l'humanité à ceux qui apparaissent comme les plus «sauvages» de ses représentants, on ne fait que leur emprunter une de leurs attitudes typiques. Le barbare, c'est l'homme qui reconnaît la barbarie »<sup>57</sup>.

Au moment où l'Afrique entre dans l'histoire, c'est-à-dire vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la plupart des espèces animales et de flore ne présente encore aucun danger. La faune semble avoir été d'abord la première à supplanter l'exploitation agricole, car il est apparu dans certains documents que l'ivoire a longtemps servi de source de revenu et moyen de construction d'une base sociale pour les hommes, en effet, les hommes avaient le devoir de

---

<sup>54</sup> On s'en souvient dans la plupart des cartes postales qui ont marqué l'histoire de la Poste en Afrique comme en Europe, des paysages bondés d'animaux, côtoyant les hommes, des femmes et des enfants marchant nus, des champs et rivières coulant à flot, telles étaient les représentations de la faune et de la flore dans l'imaginaire collectif dans le monde occidental. Et cette forte représentation constitua un pôle d'attraction économique qui favorisa l'essor de la poste. Plus tard on retrouvera sur les billets de banque des espèces animales et des feuillages d'arbres symboles de la richesse de l'Afrique. Cette imaginaire collectif du monde occidental développa en Afrique ce qu'on appela la « chasse sportive », car à voir de près cette faune abondante favorisa une migration économique des chasseurs blancs, épris de passion pour les trophées de chasse, certains en ont fait de grandes collections de trophées et qui aujourd'hui se retrouvent dans des musées.

<sup>55</sup> *Le Robert de Poche 2010*, Paris, SEJER, 2009, p.64

<sup>56</sup> E. B. Underhill, *Alfred Saker...*p.133.

<sup>57</sup> C. Lévi-Strauss, *Race et histoire*, Paris, Gallimard, 1987.



prendre des épouses moyennant un symbole de rétribution qu'on appela plus tard la dot. L'ivoire a une fonction sociale importante, car, il permet aux hommes d'acquérir des femmes, ainsi les hommes se lançaient dans la chasse des éléphants. A ce point précisons que les éléphants qu'on retrouve dans la forêt équatoriale sont bien différents des éléphants de savane. Leurs pointes sont plus robustes et très longues comme celles des éléphants de savane. La surexploitation de ces populations d'éléphants ne permit pas aux générations futures d'assurer les gènes de leurs ancêtres, d'où une diminution de la morphologie. En outre, l'agriculture favorisa un recul de ces populations dans les forêts denses de l'Afrique équatoriale, où les eaux et leurs aliments étaient moins abondants que sur les rives<sup>58</sup> des fleuves. Car en saison sèche les éléphants ont des itinéraires qu'ils suivent pour se rafraîchir, mais la chasse et l'agriculture repoussèrent la majorité à migrer vers des zones moins habitables par les hommes.

---

<sup>58</sup> M. Roscher's, présente une description minière des deux rives (gauche et droite) du fleuve Wouri: The geological character of each bank of the Cameroons River more properly the Madiba ma DuaUa is quite distinct. While the right is uniformly low swampy land for several miles towards the base of the mountain, covered in most parts with mangroves, and intersected by numerous creeks ( the opposite bank has a ledge of rocks visible only at low water, corresponding in appearance with the compact masses of sandstone at the base of the cliff on the left bank. This may lead to the supposition that the real or diluvial right bank has formerly reached equally & as its opposite, but has been submerged by some convulsion of its anciently unquiet neighbour, the mountain. The river seems now in process of reconstructing its bank so ruthlessly destroyed by the formation of a delta), the left bank rises at once from the waterside to the height of about fifty feet. It is conglomerate of recent age, containing particles of quartz, about the size of a walnut; small fragments of whitish mica, and of masses of red sandstone, some of which measured four feet ; the whole, held in combination, by a light brown clay. The stratification is horizontal, the thickness of the beds varying from a few inches to several feet, in which I could not detect any fossil remains. These fragments of sandstone are composed of particles of quartz held together by oxide of iron. The iron ore is also found in small fissures of the mass, which are about 05 of an inch in thickness, intersecting it in every direction. It is not uncommon to see the iron ore chemically combined with clay, in compact masses of the size of several square inches. The influence of this abundance of iron ore on the magnetic needle would be greatest at the base of the cliff; yet it was found to be so strong on the surface, as to produce different results in observations made only a few yards apart.

**Figure 8 : Vue de la Rivière Moungo, jeunes Kroo cuisinant leur dîner.**



**Source:** E. B. Underhill.

Très peu de données sont fournies par les chercheurs sur la question de la faune et de flore, partant même du fait que ces deux termes ne faisaient pas encore l'objet d'une préoccupation sur d'éventuels risques de menaces ou d'extinction d'espèces. Mais on réalise que la plupart des forêts camerounaises partant des deux rives du Moungo bondent de riches et diverses espèces faisant objet de chasse et que l'on peut aisément observer ci-dessus. Les éléphants cohabitaient avec les négro-africains, sans être inquiétés, on voit bien qu'à cette époque la nature et le négro-africain ne faisaient qu'un. L'auteur restitue à bien les activités auxquelles s'adonnaient les populations riveraines : chasse, transport maritime, agriculture, puisqu'on verra plus loin le paysage arboré de vastes plantations faisant office d'activité économique. Au cours de l'évolution du capitalisme européen les ressources naturelles africaines seront progressivement surexploitées sans même que les populations s'en aperçoivent, car au fur à mesure qu'on avançait dans la grande forêt équatoriale, la faune et la flore attisaient les appétits des commerçants. Un fait anodin mais subtile révèle que les missionnaires étaient des explorateurs déguisés, car c'est à partir de leurs visites comme celles effectuèrent Saker et Underhill dans l'arrière-pays que les colonisateurs ont dressé des cartes d'exploitation certes difficiles à exploiter mais servant de base à l'étude de la grande faune et flore africaine<sup>59</sup>.

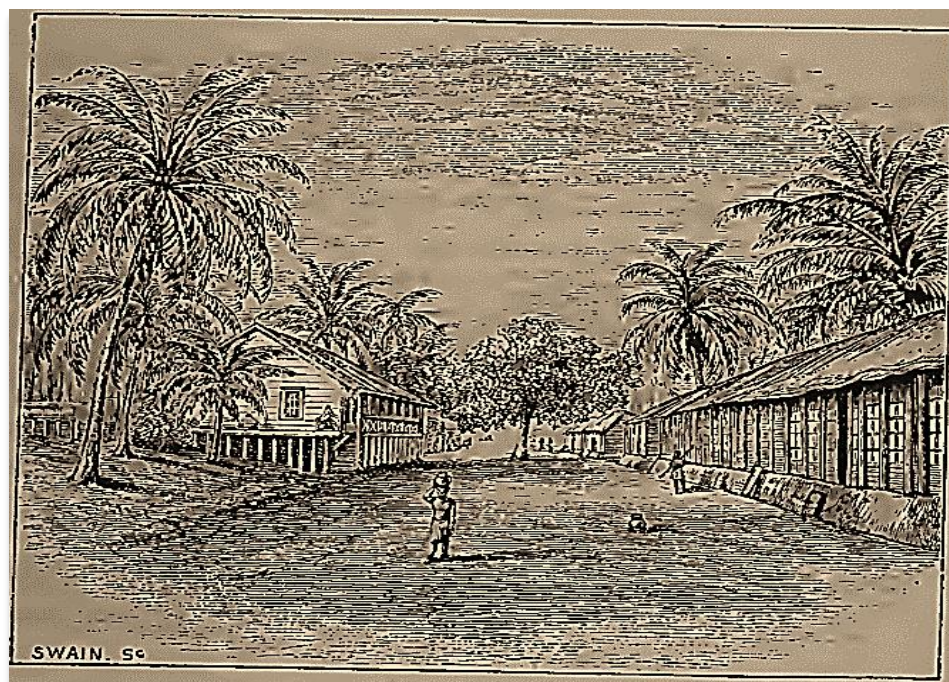
<sup>59</sup> A. Picciola, *Missionnaires en Afrique 1840-1940*, Paris, Gallimard, 1987, p.16.

C'est donc dire que la mer est le premier témoin de l'histoire du Cameroun précolonial, de cette mer ont été produites les représentations du culte *jengu*, la notoriété du peuple douala, l'éducation des premiers camerounais ayant servi d'intermédiaires non seulement au cours du commerce négrier, mais également à la pénétration vers *l'hinterland*. Le rôle des douala sur la côte a été déterminant pour l'histoire du Cameroun, les ressources naturelles que sollicitaient les commerçants européens étaient si abondantes et bon marché du fait de la transcendance des représentations qu'avaient ces derniers. Les rapports commerciaux entre le négro-africain et les européens présents sur les côtes de l'Afrique ont été développés sur la base de la domination de la technologie et les connaissances de la culture occidentale. Ces avancées matérielles permirent de mettre sur pieds des systèmes de communication et d'interprétation des éléments constitutifs de la nature. Les peuples africains n'avaient pas encore suffisamment de moyens et d'outils technologiques pour apprivoiser la nature, les armes à feu notamment de chasse y ont été introduites pour accélérer le système d'exploitation de la nature européen. Les lances et les pierres avaient remplacées par armes de chasse, le filet pour la pêche maritime. C'est dire qu'au départ les peuples de la côte et de l'hinterland étaient dominés par une excroissance de la faune et de la flore, par conséquent le commerce n'était une activité culturelle, le capitalisme y a été introduit au fur et à mesure que les intérêts de l'économie mondiale se développaient et mutaient. La pêche ou la chasse des grands fauves s'effectue ainsi d'abord moyennant des groupes et des parties constituées, possédant des lances empoisonnées ou des pierres polies, des couteaux ou des lames en pierre. L'introduction des armes à chasse à distance Evita des contacts directs qui certainement conduisaient à des attaques meurtrières.

Le commerce de l'ivoire augmente au cours de cette période entraînant progressivement la perte de l'habitat et la disparition de nombreuses espèces sauvages animales. L'exploitation forestière n'avait pas encore démarré à une échelle internationale, car l'implantation effective des occidentaux n'y est pas encore officielle. Les lois ou les autorités indigènes que trouvèrent les occidentaux étaient fragiles et ne s'appliquaient abondamment sur les relations sociales. Leur autorité avait été renforcée par les traités de commerce et la police côtière qu'assuraient les commerçants présents. La terre appartenait aux ancêtres, les riches, le pouvoir également, lorsque les ressources se faisaient rares, les chefs des clans ou tribus se lançaient à la conquête des nouvelles terres, parfois ils engrangeaient des succès, et quelques fois des échecs, qui entraînaient la capture des esclaves, voir la disparition d'un peuple et son histoire.

Parmi les rois que trouvèrent les missionnaires occidentaux au cours de leur séjour et visite de l'intérieur du territoire autrefois appelé Cameroons rivers, y vivait le Roi Akwa, les occidentaux l'appelaient ainsi parce qu'il symbolisait l'autorité autour de laquelle était organisé un peuple, les témoignages qu'ils ont laissé n'indiquent nulle part qu'il possédait une armée, une administration, un système d'écriture encore moins des lois écrites. Tout laisse penser que quoiqu'il n'en existait pas sur la forme écrite, mais le Roi Akwa suscitait la crainte, ses rapports à la nature dans les écrits des missionnaires décrivent un paysage bondé de plantations d'huile de palme, des pointes d'ivoire faisant office d'autorité dans les palais royaux. En effet, l'ivoire était un symbole sacré que seul détenait le roi, mais les contacts avec l'occident ont progressivement réduit sa valeur à un simple artefact commercial, certains chefs de famille en avaient fait objet incontournable à la dot, car sachant que l'ivoire donnait accès à la richesse européenne il fallait en profiter.

**Figure 9 : Résidence du roi Akwa et son avenue**



Source: E. B. Underhill, *Alfred Saker...*p.31.

### c. Environnement et enjeux économiques

Les Portugais qui découvrent la rivière de crevettes camerounaise plus tard connu sous le nom Wouri, au XVe siècle, avaient donné le nom de « *Camarao* »<sup>60</sup> (crabe) à la baie sur laquelle s'ouvrent 5 estuaires, et dont la forme ressemble par-là, selon la comparaison d'un

<sup>60</sup> E. M. Saker, *Alfred Saker, The Pioneer of the Cameroons...*, p. 42.

géographe allemand, à une feuille d'érable à cinq pointes formaient un véritable centre commercial.

L'entrée, resserrée entre le cap Cameroun et l'île de Souelaba (située à l'embouchure de la Sanaga), n'a que 8 kilomètres de large<sup>61</sup>. La baie du Cameroun reçoit les eaux du Mounjo, du Wouri, de la Dibamba et aussi, par un bras latéral, une partie des eaux de la Sanaga. Tous ces fleuves sont coupés de chutes, à l'endroit où commence la zone côtière, formée de sédiments gréseux, de l'époque tertiaire. Les alluvions, déposées par les eaux boueuses, augmentent incessamment la surface continentale. Le golfe est ainsi entouré, comme la côte de Rio Del Rey, d'une ceinture de marécages pestilentiels, couverts d'un inextricable fourré de palétuviers et de cocotiers<sup>62</sup>.

La végétation et la forêt apparaissent comme deux concepts nouveaux et ambigus, qui au cours de l'histoire de l'environnement, ont profondément évolué. On peut se permettre de caractériser le climat et la végétation du Cameroun comme étant une combinaison de la chaleur tropicale et de la pluie dans les régions alternées des forêts et des broussailles favorables à la croissance tropicale de cacaoyers, de plants de coton, de lin et d'arbres à fibres, et de vignes en caoutchouc dans une luxuriance et une variété prodigieuses<sup>63</sup>. Les forêts vierges sont tropicales jusqu'à une hauteur d'environ 1.000 m quand elles deviennent moins denses, et les fougères de chêne font leur apparition abondamment dans ce paysage verdoyant que découvre tout au long du voyage de Underhill et de Saker au Cameroun à travers des images<sup>64</sup>.

Entre 1500 et 1800 m. le caféier sauvage pousse en abondance, les fougères de chênes disparaissent, suivies par les sous-bois et les broussailles<sup>65</sup>. A 2.200 m. d'altitude, la forêt s'arrête soudain et l'herbe commence à pousser. Seulement dans les ravins, où le sol est humide et à l'abri des vents, la forêt continue jusqu'au niveau 2700 mètres. L'environnement naturel, objet de convoitises, et ressource économique majeure de la coloniale (1891-1894) est constituée d'une forêt tropicale qui abrite de précieuses essences forestières telles que : l'acajou, le bois rouge, et jaune, le palmier à huile, le grand laineux, l'hévéa. Un environnement naturel favorable à l'activité agricole, et semble-t-il à la station de Johan-Albrech Hohe se trouvait l'une des plus grandes plantations allemande.

---

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> C. Martin, *Togo et Cameroun*, Paris, Comité de l'Afrique française, 1916, p. 42.

<sup>63</sup> E. M. Saker, Alfred Saker, *The Pioneer of the Cameroons...*, p. 42.

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

La côte du Cameroun se composait d'un entrepôt appartenant à chaque maison de commerce et de quatre chefs représentant des commerçants autochtones. La langue utilisée aussi bien par les Allemands que les Britanniques pour commercer avec les populations locales était le *Pidgin English*, et ce pendant plus d'un siècle<sup>66</sup>. Entre 1879 et 1884, lorsque les Allemands annexèrent le territoire, le commerce britannique sur la côte camerounaise chuta radicalement tandis que le commerce allemand continuait à prospérer. En effet, la domination britannique sur le commerce camerounais a pris fin à cette époque, lorsqu'ils ont été rattrapés par les Allemands, malgré leur position numériquement inférieure à celle des Britanniques<sup>67</sup>.

Les preuves disponibles ne fournissent pas d'explications adéquates à cet état de choses. Le consul Hewett attribua à tort ce déclin aux querelles insignifiantes entre des rois indigènes intrigants, en l'absence de toute autorité extérieure (ce qui avait conduit à quelque chose comme le chaos), sans expliquer pourquoi les troubles politiques ne touchaient que le commerce britannique. Cependant, un certain nombre de raisons possibles permettent de comprendre pourquoi le commerce allemand se portait mieux que le commerce anglais<sup>68</sup>. Il se peut que les Allemands achetaient des entreprises britanniques établies et indépendantes qui fermaient leurs portes et contrôlaient ainsi le commerce qui devait normalement passer entre les mains des Britanniques. Cette possibilité est fondée sur des éléments de preuves montrant par exemple que la firme de C. Woermann a acheté la succession de feu Thomson en 1881.

**Figure 10 : Firme Woermann sur les rives du Wouri**



**Source:** Albert F. Calvert, F.C.S., *The Cameroons...*p. 123.

<sup>66</sup> R. A. Joseph, "Church, State, and Society in Colonial Cameroun", p.8.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> R. A. Joseph, "Church, State, and Society in Colonial Cameroun", p.8.

Une autre explication possible pourrait être l'effet de la transition du système de négociation des entrepôts à celui des agents. Latham démontre, dans le cas du voisin Calabar, que les échecs de prix après 1862 ont rendu non rentable le maintien du système d'entrepôt ; les entreprises qui souhaitaient rester en activité ont dû adopter le système d'agent. Ce fut peut-être le cas au Cameroun dans les années 1870 et 1880, et les Britanniques qui avaient plus d'entrepôts que les Allemands ont souffert dans la transition. Bien qu'il n'y ait eu que deux entreprises allemandes, contre six anglaises, les Allemands possèdent des usines sur toute la côte et sont bien organisés. De plus, le fait que les marchands allemands aient toujours travaillé en bons termes avec les commerçants britanniques leur a permis d'avoir une grande liberté sous la direction britannique, ce qui leur a permis d'accorder une attention maximale au commerce.

## **2- Représentations négro-africaines au « Camerouns » avant l'annexion par l'Allemagne : clichés, stéréotypes, et subsistances du polythéisme**

Le *Camerouns* tel qu'il est représenté sur les cartes géographiques Germano-britanniques, présente deux territoires avec lesquels collaboraient deux puissances conquérantes ; l'Allemagne et la Grande Bretagne cette dernière moins intéressée par l'idée d'occuper entièrement le pays que leur offraient les chefs côtiers de Bimbia (Money) et de Douala (King Bell). En 1862, la maison Woerman, de Hambourg, fonda à son tour plusieurs établissements sur la côte de Guinée par l'intermédiaire de ses agents Jantzen et Thormalhen<sup>69</sup>.

### **a- Spectres religieux de la relation homme/nature au « Camerouns »**

Lorsqu'ils arrivèrent sur les terres de ce qu'ils nommaient « *Dark Continent* », les missionnaires et les colonisateurs introduisirent progressivement leurs religions et leurs formes de gouvernement inconnus aux tribus qu'ils venaient de soumettre. Tâche à priori aisée pour les missionnaires, car les chefs côtiers avaient gracieusement accepté de se convertir au christianisme au prix de leur autorité garantie par le pouvoir de Fernando Po'o. En outre les parents qui acceptaient d'envoyer leurs progénitures dans les écoles missionnaires étaient directement recrutés dans les centres missionnaires où ils travaillaient au service de la mission<sup>70</sup>.

<sup>69</sup> A. Moulin, *L'Afrique à travers les âges...*, p. 353.

<sup>70</sup> R. A. Joseph, "Church, State, and Society in Colonial Cameroun"...p. 7.

En février 1845, Alfred Saker se rendit dans l'arrière-pays pour rendre visite à M. et Mme Merrick. De Bimbia, il espérait voir son chemin pour avancer sur ce royaume et ce continent des ténèbres. Non loin de Bimbia, à l'est, se trouve l'embouchure de la rivière Cameroons. Le nom Cameroons lui avait été donné par les voyageurs portugais du fait que les crevettes se trouvaient en abondance dans ses eaux<sup>71</sup>. A l'ouest de Bimbia, en contournant les contreforts de la montagne par de nombreuses baies et criques, s'étend le Rio Del-Rey, avec des peuples sauvages sur ses rives. Au cours de cette visite, Alfred Saker se demandait qui allait pouvoir bien évangéliser ce peuple si loin qui se trouvait sur cette terre appelée Cameroons ? Mais avec un amour assez démesuré pour ces tribus, il trouva un moyen de s'établir sur ces terres. « Ils ont commencé à organiser une visite préliminaire au Cameroun, à connaître la volonté du peuple et à choisir, si possible, un site pour une mission ». Le roi de ce territoire était connu des Européens sous le nom de Guillaume. Il avait vendu des terres à la mission et était disposé à ce que son peuple reçoive un enseignement, mais il n'avait que peu de contrôle sur ceux qui possédaient sa souveraineté<sup>72</sup>.

### **b- Rapports économiques Homme/Environnement**

Les esclaves qui atteignirent la côte dans les années 1840, et qui, pour la plupart, avaient été capturés au cours de raids des Bali-Chamba dans les prairies de Bamenda, étaient un élément décisif du passage des sociétés côtières de la traite des esclaves au commerce légitime. Sur l'estuaire du Wouri et à Bimbia, tout comme à Calabar et dans le delta du Niger, les esclaves étaient employés à la récolte de l'huile de palme et des palmistes, et autres denrées commerciales légitimes. A Bimbia et sur les bords de l'estuaire du Wouri, un système fort bien organisé permettait aux rois William et Bell de louer leurs esclaves à la West African Company de Fernando Po<sup>73</sup>. Ce système était de nature contractuelle, et constituait une source supplémentaire de richesses pour les deux monarques. Mais, ayant donné lieu à des abus, il provoqua une enquête du Parlement britannique, et amena le roi William à protester non seulement contre la non-rétribution du travail de ses hommes par la Compagnie, mais aussi contre les mauvais traitements qu'elle leur infligeait<sup>74</sup>. L'intérêt que les Anglais portaient à l'abolition de la traite des esclaves, et à l'institution du commerce légitime, entraîna la signature de traités et la perte progressive de la souveraineté des dirigeants locaux. Malgré le

<sup>71</sup> R. A. Joseph, "Church, State, and Society in Colonial Cameroun"...p. 7.

<sup>72</sup> E. M. Saker, *Alfred Saker*...p. 42.

<sup>73</sup> J. Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique, tome IV, L'Afrique au XIXe Siècle jusque vers les années 1880*...p. 791.

<sup>74</sup> *Ibid.*



rejet du traité de 1833, conclu entre Nicolls et le roi William, des agents britanniques conclurent, en 1840 et 1844, des traités qui légitimaient leur intervention dans la politique locale. Dans les années 1860 et 1870, le commerce de la côte du Cameroun périclita, créant un sentiment d'insécurité chez les dirigeants et la constante insubordination des petits chefs locaux. La situation amena alors à solliciter la protection de la reine Victoria.

### **c- Trajectoires des rapports écologiques Homme/ Nature**

Il est presque impossible de reproduire avec une précision scientifique les rapports écologiques qu'entretenaient les négro-africains avec l'environnement, mais de manière générale, les sources anciennes sur l'histoire générale de l'Afrique ont tendance à affirmer que les peuples de l'Afrique noire précoloniale vivent en bandes tribales, à la tête se trouve un chef dépositaire des attributs ancestraux. Les activités autour de la chefferie s'articulent sur des périodes prédéfinies au gré des saisons de l'année. La chasse par exemple est périodique, ainsi les africains pratiquent l'écoculture, tout comme la pêche ou encore l'agriculture très assimilée à la cueillette. "Although their own oral traditions refer back over what may be great periods of time to migrations from unspecified distant regions, the Basa and Bakoko are mainly cultivators who are seen, in the relatively recent past, as more stable than the aquatic Sawa Bantu"<sup>75</sup>.

La faune du pays est abondante. Les forêts sont peuplées de singes de grande espèce : gorilles et chimpanzés; de léopards, de serpents et, gibier plus important, d'éléphants; les fleuves cachent de nombreux alligators<sup>76</sup>. Les interprétations que les indigènes leur donnent étaient incohérentes du point de vue scientifique. Au cours de leur voyage en Afrique équatoriale, les négro-africains pensaient que le gorille était un être humain : « les noirs disent que le gorille est un homme, qu'il pourrait agir et parler comme eux, mais qu'il ne veut pas parce qu'il a peur d'être réduit en esclavage et forcé de travailler très durement »<sup>77</sup>.

Une immense richesse réside dans les diverses et précieuses essences de la grande forêt équatoriale. Le caoutchouc qu'elle renferme est l'une des principales branches de l'exportation; malheureusement, l'exploitation rapace l'a déjà fait disparaître des régions côtières. Il se trouve encore en abondance à l'intérieur. Le palmier à huile pousse en grande quantité; on exporte chaque année pour plusieurs millions d'huile de palme et de noix de

<sup>75</sup> R. A. Austen, J. Derrick, *Middlemen of Cameroons Rivers...*p.23.

<sup>76</sup> B. Gouget, "L'Afrique à travers les âges..."p.65.

<sup>77</sup> C. Alphonse, L. Henri Victor Du Pont, *L'Afrique équatoriale par le marquis de Compiègne. Gabonais-Pahouins- Gallois*, Paris, E. PLON et Cie, 1875, p.144.

palme. Dans la région du Mont Cameroun, on a fait des plantations de cacaotier et de kicia à caoutchouc; sur le plateau, on a essayé d'introduire la culture du coton. Celle-ci ne peut réussir sur la cote à cause des pluies abondantes qui pourrissent la récolte avant qu'elle ait séché<sup>78</sup>.

Le rapport du consul Hewett indique par exemple la forte croissance de la production de l'huile de palme exportée par les Allemands à :

13171 tons of oil to the british 1283 tons ; 903 tons of palms-kernels to 897 tons ; 10310 Ib of ivory to 7610 Ib ; 2000 Ib of cocoa to zero ; one ton of copra to 10 tons ; 800Ib of ebony to zero ; and 100 Ib of beans to zero »<sup>79</sup>

Hewett précise que ces informations sur les exportations sont incomplètes et que les chiffres y figurant sont ceux de la ville de Douala. Bien que ces données ne relèvent aucune différence entre le commerce Britannique et Allemand, elles soulignent tout de même que le commerce européen au Cameroun n'était uniquement l'affaire des Britanniques :

“While commercial rivalry between British and Germans were less satisfied with the treatment they received in the areas dominated by the French and, together with British, resented them. Before the 1880s the French had established trading stations in several places north of Campo River and, by 1883, were continuing their northward advance towards the areas dominated by the British and the Germans. What offended the British and the Germans about the French was that they were ‘establishing factories, claiming territories and introducing tariffs so high and so discriminatory as to result in the virtual exclusion of all non-French goods. The French advance towards Douala and the decline of British enterprise led to the belief among British nationals in Cameroon that the economic situation would improve if Britain annexed the territory. These British nationals began to apply pressure on the Foreign Office, stressing the economic advantages of a British protectorate in Cameroon”.

Cette intervention consistait souvent à utiliser des canonnières pour intimider les chefs qui violaient les clauses des traités, ou pour recouvrer des sommes dues à des Européens. En 1852, John Beecroft alla même jusqu'à présider à l'élection d'un nouveau chef d'Akwa. L'intervention et l'arbitrage des Anglais étaient parfois sollicités par des chefs locaux: le roi William, par exemple, y eut recours pour asseoir son autorité à Bimbia et à Rio Del Rey. Mais les interventions britanniques avaient le plus souvent pour prétexte le règlement des différends qui opposaient des Européens à des commerçants locaux, à qui ils avaient fait crédit. En 1856, le système d'arbitrage et de règlement des différends entre Africains et Européens avait été institutionnalisé, et relevait d'un tribunal dit «Court of Equity», siégeant à Douala<sup>80</sup>

<sup>78</sup> C. Alphonse, L. Henri Victor Du Pont, *L'Afrique équatoriale par le marquis de Compiègne...*p. 66.

<sup>79</sup> Command Papers, C-4279 (1885), p.13 ; voir aussi Rudin, p.22.

<sup>80</sup> J. Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique, Tome VI. L'Afrique au XIX e siècle jusque vers les années 1880,...*p.791.

I counted fifteen houses, including the chief's three. At a later hour I walked three-quarters of an hour through the one-time town on the bank of the river. In that walk I counted five huts, with two new ones building. I heard of yet other huts if I would walk a mile farther on. In all this walk the spoor of the hippopotamus and the elephant were everywhere<sup>81</sup>.

**Figure 11: Prêtre invoquant le moh (esprit) avant la chasse,1908.**



Source: *An expedition...* p.212

Les techniques de chasse développées au cours de l'exploitation de la faune en Afrique présentent des similitudes que ce soit de la zone côtière ou de l'hinterland où vivent les *Pahouins*, encore appelés *Fans*<sup>82</sup>. Nous avons reproduit ici cette technique de chasse collective des grands fauves que sont les éléphants pour leur ivoire tant prisé par les industries artisanales européennes. Les techniques de chasse de l'éléphant varient d'un groupe social à un autre. Certains creusent au pied d'un arbre nommé *eglik*, aliment principal des éléphants, une fosse proportionnelle à la taille de l'animal, et qu'on recouvre de branchages, de pailles et de feuilles. Une fois que le pachyderme tombe dans le piège on le laisse s'affaiblir par le

<sup>81</sup> E. B. Underhill, LL.D., *Alfred Saker*, p.150

<sup>82</sup> *Ibid.*

jeûne, et on le tue ensuite à coups de lances<sup>83</sup>. D'autres par contre incendient les savanes, réservent sur certains cantons les hautes herbes qui servent au bucher. Les chasseurs rabattent le gibier sur ces herbes pour enfin l'étouffer de lances empoisonnées.

## **B- REPRESENTATIONS CULTURELLES ET ENVIRONNEMENT DANS LE PAYSAGE GERMANO-BRITANNIQUE ET FRANÇAIS (1800-1884)**

Quand on évoque la protection de la nature, immanquablement, on pense à l'Angleterre et aux Etats-Unis ; l'Angleterre pour la longue tradition privée et publique en cette dernière, aux Etats-Unis pour l'invention, en 1872, du premier parc national<sup>84</sup>. Sans doute à l'Allemagne pour sa puissance du mouvement écologique. Les sentiments qu'éprouvent les Occidentaux de la nature ont été dilués par le christianisme<sup>85</sup> avant même les révolutions industrielles et technologiques. En effet, « Au risque d'être mal compris, j'ajoute que le christianisme, en donnant le coup de mort aux religions de la nature, a dû humilier irréparablement la nature elle-même. On lui a arraché la vie divine dont le panthéisme l'avait trop généreusement comblée »<sup>86</sup>.

### **1- Politiques Allemandes d'exploitation de l'environnement**

En entreprenant le développement de cette partie, nous savions qu'il existe très peu de renseignements précis sur ce sujet. L'environnement au mieux la nature comme la décrivent la plupart des récits occidentaux, font du négro-africain, un pêcheur, cueilleur, chasseur. On se demanderait bien à quelle époque cela a eu lieu. Au cours de nos lectures, il s'avère que les Négro-africains ont subi l'influence du Diktat de la civilisation occidentale, partant de la traite négrière, qui entraîna la conversion de plusieurs rois à ce déshonorant trafic humain. Puis ce trafic avait été supplanté par l'exploitation de la faune et de la flore, c'est la raison pour laquelle on retrouve des occidentaux sur les côtes africaines entre le XIXe et le XXe siècle. Si le sentiment de l'amour de la nature de la civilisation occidentale s'est manifesté dans la Grèce<sup>87</sup> et la Rome antiques tel que le décrit Eugène Secretan « Quant à sentir intimement la

---

<sup>83</sup> A. de Préville, *Les sociétés africaines, leur origine, leur évolution, leur avenir*, Paris, Librairie de FIRMIN-DIDEROT et Cie, 1894, p.178.

<sup>84</sup> A. Cadoret, *Protection de la nature : Histoire et idéologie, De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1985, p.161.

<sup>85</sup> Le sentiment moderne de la nature n'est qu'un fruit indirect du christianisme. L'influence de la race anglo-germanique a été plus considérable.

<sup>86</sup> E. Secretan, *Du sentiment de la nature dans l'antiquité romaine*, Lausanne, Imprimerie Georges Bridel, 1866, p.162.

<sup>87</sup> Motz, *Ueber die Empfindung der Naturschönheit bei den Alten*, Leipzig, 1865.

nature, ce n'est pas donné à chacun, et surtout ce n'est pas la matière de longs écrits. C'est une sève cachée qu'on sent circuler, mais qui ne s'épanche pas à volonté »<sup>88</sup>. Les lois et règlements relatives à l'exploitation de la nature ont une origine chrétienne, l'existence de Dieu même serait une croyance purement empruntée à la nature : « Le monde extérieur ne nous parle pas seulement de Dieu, d'un Dieu personnel ou d'une divinité qui repose encore dans le sein de la nature, il nous parle de nous-mêmes »<sup>89</sup>.

### **a- Normes internes à l'exploitation de l'environnement en Allemagne**

Au XIXe siècle trois grandes conceptions structurent la pensée écologique des européens : la première conception développée par les naturalistes et biogéographes vise à exclure l'homme de la nature, s'intéresse uniquement à l'étude des êtres vivants, leur répartition sur la terre, leurs interactions avec le milieu naturel sans toutefois mettre en évidence le rôle de l'homme sur la nature. Tandis que la seconde conception dénonce le rôle destructeur de la nature par l'homme<sup>90</sup>. Cette conception serait à l'origine de la législation sur l'environnement qui entend protéger les écosystèmes « contre la surexploitation et le pillage (la *Raubwirtschaft*) des anthropologues allemands »<sup>91</sup>

Les normes d'exploitation des colonies acquises par l'Allemagne ont une origine anthropologique, un sentiment de comparaison et d'affirmation de la puissance de l'Allemagne, face à son statut inactif devant les puissances coloniales telles que la France, l'Espagne, l'Angleterre. Déjà en 1878, Moldenhauer posait la question dans son ouvrage sur les colonies et l'émigration « Mais pourquoi donc le peuple allemand doit-il rester inactif et renoncer à prendre sa part de la civilisation de l'Afrique?... »<sup>92</sup>. L'Afrique était pour les Allemands une terre de partage, et par conséquent les règles et les coutumes des peuples qui l'occupaient étaient sans enjeu, d'ailleurs la littérature qui en parle désigne ses occupants de « sauvages, barbares ».

### **b- Intérêts scientifique et économique des espèces de faune et de flore de sauvages**

---

<sup>88</sup> E. Secretan, *Du sentiment de la nature dans l'antiquité romaine...*, p. 8.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>90</sup> D. Worster, *Les pionniers de l'écologie : une histoire des idées écologiques*, Paris, Le sang de la terre, 1992, p. 412.

<sup>91</sup> A. Corvol, *Les sources de l'histoire de l'environnement. Le XIXe siècle...* p. 76.

<sup>92</sup> A. Chéradame, *La colonisation et les colonies allemandes*, Paris, PLON-NOURRIT et Cie, 1905, p.3.

L'intérêt scientifique a toujours précédé l'intérêt économique dans les politiques d'expansion coloniale européenne. L'Allemagne en est un cas d'école, les idées qui retiennent l'attention des politiques européennes au cours du XIX siècle vis-à-vis de la nature sont divergentes, et variables. En effet, deux tendances idéologiques entretiennent une guerre froide sur les questions de la nature : les agents de la colonisation et les naturalistes.

Les agents coloniaux multipliaient des champs de réflexion sur les facteurs qui influencent le climat et les progrès de la colonisation<sup>93</sup>. Pourtant les discussions sur la nature des réglementations du rapport/ nature dans les territoires africains avaient occulté les bases d'exploitation des ressources naturelles. Car, malgré le répertoire suffisamment élaboré de normes internes de gestion des normes relatives à la faune et la flore, le milieu naturel avait déjà pris un coup irréversible. Les capacités de production industrielle étant supérieures par rapport à la disponibilité des ressources naturelles, posaient le problème de la survie de l'espèce humaine. Il fallait de fait se diriger vers les terres où coulaient encore à flot les ressources naturelles. Cela laisse penser que les politiques coloniales avaient pour objectif d'équilibrer les ressources disponibles en Europe par rapport aux besoins des populations. Il s'agit tout simplement du réalisme qui valorise les intérêts de la nation au détriment d'une supposée coopération.

### **c- Anthropisation de la nature**

Le champ européen de manière général a connu une mutation de perspective des éléments qui constituent la nature, les chercheurs s'intéressent davantage aux problèmes que posent l'eau, la création des jardins et parcs d'attraction, les réserves de faune etc. Connaître les espèces naturelles qui existent sur la planète pour en tirer profit. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'Allemagne a créé des jardins botaniques qui recensent les espèces qui n'existent pas dans les écosystèmes européens et dont le croisement pourrait apporter une révolution pour la science et le bien-être des populations. Cette anthropisation des écosystèmes est le résultat des transformations de l'évolution et de l'appropriation de la nature consécutivement liée aux transformations économiques, technologiques et scientifiques des domaines à fort rendement (agriculture, l'alimentation, les transports, l'hydraulique). C'est le temps de la maîtrise des catastrophes « écologiques », de l'émergence des domaines tels que la climatologie moderne, de la géologie. La révolution industrielle avait hissé l'Allemagne

---

<sup>93</sup> W. Moore, "De l'influence du climat sur les progrès de la colonisation", in Institut Colonial International, Bruxelles, 1911.

vers des politiques économiques progressistes, qui aboutissent à l'adoption d'une politique navale. Guillaume II à ce titre affirmait que l'avenir de l'Allemagne se trouvait sur l'eau, en concurrence à la Grande-Bretagne qui conservait son prestige de puissance maritime mondiale<sup>94</sup>.

## **2- Rapports entre le milieu naturel et l'homme : Allemagne, Royaume-Uni et en France de 1800-1884**

Les liens écologiques Homme/Nature ont une histoire qui remonte depuis l'apparition de l'homme du Neandertal. Ils ont évolué dans le contenu, les idées, les normes à travers les civilisations (égyptienne, amérindienne, gréco-romaine, asiatiques) au point où l'homme a défini sa réalité des objets à partir du primat de la représentation<sup>95</sup>. Sans aucune prétention d'ouvrir un débat historique sur chaque civilisation, le but de cette analyse est de jeter un regard ponctuel sur la nature des représentations culturelles de quelques puissances européennes en l'occurrence, l'Allemagne, la Grande Bretagne, et la France, afin de ressortir les limites de l'intérêt qu'accorde l'européen sur son environnement au 19<sup>e</sup> siècle.

### **a- Représentations du milieu naturel en Allemagne au XIXe siècle**

Le rapport entre l'Homme et l'Environnement est le résultat d'un processus qui a varié au gré des avancées technologiques, des sciences sociales et mentales<sup>96</sup>. La protection de l'environnement est récente quant à sa forme actuelle, mais ancienne quant à l'idée ; de tout temps, des normes ont visé plus ou moins explicitement à protéger tel ou tel élément de notre environnement naturel, mais dans des contextes (des époques, des coutumes) différentes du nôtre. De plus il s'agit maintenant de la protection de la nature en général, et non plus seulement de la protection d'une de ses facettes, arbres, oiseau<sup>97</sup>. L'Allemagne développe une politique écologique axée sur les dimensions consensuelles du capitalisme européen. Elle s'intéresse moins à la nature en tant que milieu naturel à protéger. Toutefois, il est intéressant

---

<sup>94</sup> *Le Petit Mourre. Dictionnaire de l'Histoire*, Paris, Bordas, 1994, p.21.

<sup>95</sup> C. Gendron, B. Dumas, *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUM, 1999, p.210. In M. Fillion, "Les représentations sociales et culturelles, approche méthodologique appliquée au corpus des mémoires écrits déposés dans le cadre des commissions d'études", Thèse de Doctorat, Université Québec à Chicoutimi, Formation régionale, 2005.

<sup>96</sup> A. Corvol, *Les sources de l'histoire de l'environnement : le XIXe siècle*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1999, p. II.

<sup>97</sup> A. Cadoret, *Protection de la nature : Histoire et idéologie, De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1985, p.4.

de remarquer que le développement technologique et les évolutions écologiques en Allemagne vont de paires.

On assiste progressivement à l'introduction au prélèvement des espèces naturelles, ainsi que leur introduction dans des réserves ou parcs animaliers. Une anthropisation embryonnaire, constructive, puisqu'elle n'englobe pas toutes les espèces naturelles profondément ponctuée par une évolution des représentations et des pratiques écologiques.

### **b- Représentations de la nature au Royaume-Uni au XIXe siècle**

La première société protectrice des animaux est fondée en Angleterre en 1824 (6.000 membres en 1850), la seconde à Dresde en 1838. C'est au cours de la première décennie du XIXe siècle que les représentations de la nature en particulier de la faune et la flore se retrouvent dans les débats de la science en tant que discipline et éveil des consciences sur la nécessité de prendre en compte les défis mondiaux sur la préservation de certaines espèces naturelles.

Partant du postulat selon lequel, l'homme est par essence un être naturel et par conséquent sa survie y est conditionnée, de nombreux chercheurs occidentaux commencèrent à développer sur la base des théories élaborées par les prédécesseurs faisant à tort ou raison l'apologie de la nature ou non, des théories qui ont ouvert d'autres horizons à l'anthropologie en l'occurrence. Ainsi pour Tyson : l'anthropologie est un chapitre de la zoologie, parce qu'elle est une science qui favorise les mutations du regard et mutation des valeurs. C'est le début du retrait de Dieu dans le maintien des équilibres mondiaux et naturalisation de la nature humaine, et l'émergence du point de vue anthropologique et le rôle de l'homme dans le monde. Période de la réactualisation des débats scientifiques sur la place, le rôle de l'espèce humaine dans le processus de naturalisation de la chaîne des êtres, développé par William Petty en 1677, François Bernier en 1684, Locke, Leibniz, Voltaire contre l'homme sans tête ni membres de Descartes.

Pour Blackmore (1713) : l'homme est au centre de l'équateur est le symbole de la responsabilité de l'espèce humaine face à la biodiversité. Tandis que pour Linné : l'homme est par essence un être naturel qui fait partie du *Systema naturae* (1735). Buffon approfondit les débats sur la science de l'homme, les rapports entre la nature et culture. L'anthropologie de Kant mit en évidence les races humaines et la perte du sens de l'humain. La morphologie selon Goethe ; constantes et variables dans les formes vivantes. La géographie zoologique de



Zimmermann, la distribution des vivants dans l'espace et dans l'histoire. La répartition des hommes sur la terre et le rôle du milieu. Anthropologie et anthropogénèse De l'histoire naturelle à l'histoire de l'humanité. Henry Home : polygénisme et histoire de la civilisation : Esquisses de l'histoire de l'homme (1774). Anthropologie et anthropogénèse. Lord Monboddo: évolution de l'homme vers l'humanité ; état de nature et animalité. Monboddo, Rousseau et Locke ; pas d'innéisme de la raison.

La première édition du *Systema Naturae* paraît en Hollande en 1735<sup>98</sup>. Œuvre d'un homme de vingt-huit ans, elle se présente comme une brochure d'une dizaine de pages in-folio : deux pages pour les minéraux, trois pour les plantes, deux pour les animaux. Ce document ne cessera de s'enrichir, de réédition en réédition, jusqu'à devenir un ouvrage considérable, la Bible des naturalistes. Le système linnéen des déterminations (classes, ordres, genres, espèces, variétés) s'est imposé en dépit des résistances du capitalisme notamment; l'histoire naturelle avait désormais son code ; elle doit aussi à Linné des termes nouveaux, si bien entrés dans les mœurs que nous n'imaginons pas qu'ils ont seulement deux siècles d'existence : flore, faune, mammifère, primate...

L'auteur du *Système de la Nature* n'est pas un biologiste ; il n'explique pas, ou, quand il se mêle d'expliquer, il explique difficilement. Son génie propre s'accomplit dans la positivité du regard. Visionnaire du réel, Linné avait le don de percevoir les êtres dans leur spécificité et dans leurs rapports réciproques. La classification, fondée sur des repères arbitrairement choisis, semble rejoindre un ordre naturel impressionnant et une prodigieuse unité de ses formes. La systématique apparaît comme une phénoménologie et ensemble une morphologie. Nommer un être, c'est le situer dans l'ensemble des êtres. La taxinomie n'est pas une simple mnémotechnique, mais une science intuitive. Mieux qu'un penseur, Linné, comme Goethe, est un *Augenmensch*, un génie du regard<sup>99</sup>.

Dans une autre approche, Platner formule un système de la genèse des représentations ; il analyse le jeu des capacités de l'esprit, en partant des exigences et aspirations humaines pour justifier les fonctions complexes : volonté, passions, sentiments moraux<sup>100</sup>. Lorsqu'il s'agit de mettre en ordre des natures complexes (les représentations en général, telles qu'elles sont données par l'expérience), il faut constituer une *taxinomia* et pour ce faire instaurer un

---

<sup>98</sup> G. Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome V. Dieu, la nature, l'homme au siècle des lumières*, Paris, Les Editions Payot, 1972, p. 379.

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> *Ibid.*

système de signes. Le corps humain est un emplacement privilégié pour les représentations mystiques, les interprétations symboliques de toute espèce, les imaginations qui parasitent la conscience du malade aussi bien que celle du médecin, ou du sorcier africain. La constitution de la physique mécaniste impose la profanation du corps<sup>101</sup>, désormais librement ouvert à une intelligence objective, dont le premier triomphe sera la découverte de la circulation du sang<sup>102</sup>.

Les phénomènes naturels s'expliquent, dans la pensée moderne, par des actions et réactions de corpuscules matériels, à l'exclusion de toute considération qualitative et de tout recours aux causes finales. Les maîtres de l'histoire naturelle, au contraire, voient dans *la réalité* une *création divine*, dont l'ordonnement correspond aux normes d'un dessein providentiel. Newton a relativisé la présence de l'homme dans l'univers ; pour Buffon, comme pour Linné, l'être humain demeure le centre de référence de l'histoire naturelle, dont il constitue l'aboutissement.

### **c- Des représentations culturelles à la protection des espèces animales en France au XIXe siècle**

La perception de l'environnement s'est progressivement modifiée avec l'essor de la société industrielle bouleversant entièrement les relations entre les communautés, les familles, les individus et le milieu naturel<sup>103</sup>. On situe cette période vers la seconde moitié du XVIIIe siècle, précisément en 1870, période au cours de laquelle la France amorce la conquête de l'hinterland africain, transportant et transposant sa culture et sa vision du monde dans les territoires méconnus, bien qu'elle ait pris part à la traite négrière<sup>104</sup>. Lamarck écrivait en 1820,

L'homme, par son égoïsme trop peu clairvoyant pour ses propres intérêts, par son penchant à jouir de tout ce qui est à sa disposition, en un mot par son insouciance pour l'avenir et pour ses semblables, semble travailler à l'anéantissement de ses moyens de conservation et à la destruction même de sa propre espèce. En détruisant partout les grands végétaux qui protégeaient le sol, pour des objets qui satisfont son avidité du moment, il amène progressivement à la stérilité ce sol qu'il habite, donne lieu au tarissement des sources, en écarte les animaux qui y trouvaient leur subsistance, et fait que les grandes parties du globe, autrefois très fertiles et très peuplés à tous égards, sont maintenant nues, stériles, infertiles et désertes. Négligeant toujours les conseils de l'expérience, pour s'adonner à ses passions, il est perpétuellement en guerre contre ses semblables, et les détruit de toutes parts et sous tous les prétextes : en sorte qu'on voit les populations autrefois considérables, s'appauvrir de plus en plus. On dirait que l'homme est destiné à s'exterminer lui-même après avoir rendu le globe inhabitable<sup>105</sup>.

---

<sup>101</sup> Dans le système de représentations culturelles africaines, l'autopsie se pratiquait sur des dépouilles pour connaître les mobiles du décès et en tirer des leçons qui suscitaient la peur et avaient créé dans l'esprit du missionnaire en séjour sur les terres intérieures l'idée de superstition et de peuples barbares.

<sup>102</sup> G. Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale...*p.379.

<sup>103</sup> A. Corvol, *Les sources de l'histoire de l'environnement*, p.2.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p.432.

<sup>105</sup> J. B. Lamarck, *Système analytique des connaissances positives*, Paris, PUF, 1988, pp.154-155.

« Jusqu'ici, toutes les fois que l'homme civilisé ( ?) a colonisé un pays précédemment inhabité ou livré à des peuplades sauvages, il s'est empressé de faire disparaître tout ce qui tentait trop fortement ses appétits, ou qui gênait son œuvre d'expansion »<sup>106</sup> Cette affirmation illustre à bien le cas de l'Afrique et du *Cameroons* en particulier désigné au début du XVIIIe siècle de « Dark continent ».

En France, dès les années 1860, les habitants mirent à profit leur expérience en matière de pépinières, des fleurs pour les jardins et les parcs, des plants pour les forêts, et se lancent dans le financement et l'édification des serres : cultures délicates de fleurs qui coupées, vont à Paris ; cultures moins délicates de porte-graines qui, récoltées, sont semées en France et ailleurs; entraînant ainsi la modification du paysage et des mentalités<sup>107</sup>.

On admire aujourd'hui les premiers résultats des conversions décrétées dans la décennie 1870 et momentanément interrompues sous le « ministériat Viet »<sup>108</sup>. De fait, depuis lors, les exigences industrielles et citadines n'ont cessé de modifier les relations que les individus entretiennent avec les « milieux naturels », adjectif entre guillemets puisque le XIXe siècle ne distingue pas les espaces cultivés (bois, parcs) et les espaces sauvages (monts, mers), ceux-ci finissant par séduire une minorité de touristes, raffolant d'émotions extrêmes, à moins qu'ils n'aient l'envie ou de se ressourcer ou de se refaire une santé. Ajoutons que ces termes « milieux » et « espace » non-synonymes pour les biogéographes et les biologistes de nos jours, l'étaient en ces temps où la biologie débutait, où la biogéographie restait à inventer. La forêt fut touchée au premier chef, la beauté, la taille de ses arbres drainant tous les regards.

On l'avait jugée plaisante à la fin du XVIIIe siècle, délicieuse mais insuffisante à la veille de la guerre, la grande. C'est qu'au travers de ses composantes multi-fonctionnelles, elle apparaissait comme ce « bien public gratuit » qui attise les convoitises économiques et sociales. La conserver constituait un enjeu d'autant plus sérieux que la pression urbaine était plus marquée. La passion du vert poussant à en consommer immodérément, hâta la dénaturation des lambeaux boisés qui avaient résisté à la hache du paysan-défricheur<sup>109</sup>. La création des parcs et jardins s'effectue au travers des plants importés présélectionnés pour leur résistance aux attaques parasitaires.

---

<sup>106</sup> *Revue scientifique et littéraire du département de Tarn*, 1888-1889, p.8.

<sup>107</sup> A. Corvol, *Les sources de l'histoire de l'environnement...* p.204.

<sup>108</sup> En France, le Ministériat Viet, désigne l'ancien régime, système de gouvernance consacré par la prépondérance du Premier Ministre.

<sup>109</sup> A. Corvol, *Les sources de l'histoire de l'environnement...* p. VII.

La compassion pour les animaux maltraités augmente. Plusieurs causes sont à invoquer. L'industrialisation, qui permet de moins faire appel à la force animale, l'essor de la classe bourgeoise citadine, qui entend se démarquer des aristocrates en ne pratiquant pas la chasse. Cette classe souhaite éduquer le peuple qui s'adonne encore à des sports cruels ou à des pratiques dont les victimes sont des animaux. Il s'agit ainsi de lutter contre les corridas, les courses à l'espagnole qui se soldent par la mort du taureau<sup>110</sup> et souvent par l'éventration des chevaux. Cependant, pour les animaux de boucherie, le discours moral du consommateur bourgeois hygiéniste est aussi motivé par d'autres causes.

On a constaté que la viande était de moins bonne qualité quand l'animal a été maltraité dans les heures précédant sa mort. Selon l'historien Maurice Augulhon, limiter la violence contre les animaux domestiques, c'est restreindre les violences sociales. Il est urgent que les enfants ne soient plus exposés à des spectacles dégradants. Ce point de vue entraîne la loi Grammont (1850), du nom du général Jacques Delmas-Grammont (1796-1862). Elle repose sur le principe moral de l'exemple à suivre<sup>111</sup>. Elle punit d'amende et d'emprisonnement « ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques ».

Les membres de la Société protectrice des Animaux (1845), qui militait pour la promulgation de cette loi « sont invités à intervenir personnellement pour faire cesser les sévices exercés sur les animaux lorsqu'ils en seront témoins ». Les actes répréhensibles sont les coups et les blessures volontaires, les charges et le travail excessifs, la privation de nourriture, d'air de lumière et de mouvement, l'abandon sur la voie publique, l'entassement, les mutilations, les procédés barbares de mise à mort. Le législateur part du principe que les animaux éprouvent souffrance et douleurs, que celles-ci ne doivent être ni abusives ni injustifiées (arrêt de la Cour de Cassation de 1857 et 1858). Une grande place est laissée à l'appréciation personnelle. « Ni les supplices, ni la mort ne doivent être données en spectacle. Il est indigne d'hommes libres et civilisés d'en faire un passe-temps, une distraction, d'y prendre plaisir »<sup>112</sup>. Les historiens n'ont pas assez souligné le fait qu'en France des préoccupations économiques expliquent les demandes de protection de certaines espèces. Il faut signaler la loi de 1829 (Ordonnance du 10 juillet 1835) qui limite la pêche fluviale et

---

<sup>110</sup> Cependant les courses de taureau à l'espagnole sont prisées du couple impérial en vacances à Biarritz, mais aussi des amateurs d'exotisme violent tel que Théophile Gautier (1811-1872).

<sup>111</sup> M. Augulhon, « *Le sang des bêtes* » : *le problème de la protection des animaux en France au XIXe siècle, Histoire vagabonde*, Paris, Gallimard, 1988, p. 258.

<sup>112</sup> *Bulletin de la Société protectrice des Animaux*, Janvier 1897, p. 305.

maritime mais n'empêchera pas la raréfaction du saumon de la plupart des grands fleuves<sup>113</sup>. Dès les années 1835, les agronomes s'intéressent aux oiseaux entomophages qui consomment une grande quantité de chenilles<sup>114</sup>. Ils ont remarqué que les insectes nuisibles augmentent à mesure que diminuent le nombre de ces « précieux auxiliaires de l'agriculture ». De même la destruction des hérissons, la population des vipères, jugées alors comme nuisibles. A la fin du siècle, un herpétologiste amateur de l'Aude déclare la plupart des reptiles « inoffensifs et pouvant être à juste titre classés au premier rang parmi les animaux utiles »<sup>115</sup>

Des schèmes de représentations culturelles depuis 1800 à l'indépendance du Cameroun, que pouvons-nous retenir ? Ce chapitre consistait d'analyser l'évolution des représentations culturelles africaines avant l'arrivée des Allemands sur les côtes camerounaises. On retient que la terre, tout comme la faune et la flore sont riches de significations et de symboles qui régulent non seulement la paix et l'équilibre social, mais également le milieu naturel au sein duquel évolue le négro-africain. Ces significations et symboles encore appelés écosophie africaine, expliquent le lien si profond que le négro-africain exprime vis-à-vis de son environnement. Mais cette écosophie africaine est fortement concurrencée par les artefacts contextuels du développement scientifique, technologique et économique de l'Occident qui au milieu du 19<sup>e</sup> siècle investit l'Afrique. À partir des conquêtes de la côte du Cameroun, on comprend la philosophie occidentale de l'environnement, largement marquée par la mise en valeur du capitalisme sous toutes ses formes au détriment des valeurs et coutumes africaines très souvent attribuées à de l'« ésotérisme ». Pourtant, la terre est sacrée pour le négro-africain, elle est avant toute chose une richesse qui appartient aux ancêtres. Le traité germano-douala est assorti d'une violation de la sacralité de l'unité négro-africaine. Elle marque le début du déclin de l'écosophie africaine, et l'initiation à l'assimilation culturelle, entachée des valeurs qui favorisent l'adoption des nouveaux systèmes de développement sur à partir desquels évoluent la plupart des civilisations occidentales au XIX<sup>e</sup> siècle. L'institutionnalisation de la colonisation favorise la conversion des mentalités camerounaises et l'émergence de nouvelles formes d'économies : la commercialisation des ressources naturelles, en l'occurrence la chasse des grands fauves (éléphants, lions), l'amélioration de l'art africain au mépris des us et coutumes des populations locales. Quelles soient liées à l'interprétation empirique de l'univers, la peur, la superstition, croyance aux ancêtres, sur la base des connaissances et des savoirs africains

---

<sup>113</sup> A. Corvol, *Les sources de l'histoire de l'environnement*, p. 80.

<sup>114</sup> Société d'Agriculture de l'Inde, 1835, pp.36-38.

<sup>115</sup> *Bulletin de la Société d'Etude des Sciences de l'Aude*, 1892, p. 96

depuis l'Égypte ancienne, ces représentations de la culture africaine ont largement contribué à mettre en évidence l'identité négro-africaine. C'est dans cette perspective que l'histoire des représentations culturelles camerounaises va se projeter. Dans la conflictualité, il y aura permanence et continuité des pratiques culturelles africaines, malgré l'hégémonie de la puissance de l'Occident en Afrique. De 1884 à l'indépendance du Cameroun, cette conflictualité va se reproduire de manière progressive et dangereuse à travers l'abandon des valeurs traditionnelles, telles que le culte des ancêtres.

**CHAPITRE II : REPRESENTATIONS CULTURELLES  
AU CAMEROUN DE LA COLONISATION  
ALLEMANDE A L'INDEPENDANCE EN 1960**

A la question de savoir quel rapport existe-il entre le négro-africain et son milieu naturel d'une part et le colonisateur allemand d'autre part, les réponses diffèrent d'une partie à l'autre en fonction des considérations et des appréhensions que chaque culture a de son environnement social, économique, politique, moral et culturel. Comme on l'a indiqué dans le chapitre précédent, les rapports entre les Africains et les Occidentaux étaient déjà bien orientés vers une politique indirecte d'assimilation culturelle. En Allemagne, les démarches politiques entamées depuis le revirement du Chancelier Von Bismarck sur la colonisation de l'Afrique vers la fin de la seconde moitié du XIXe drainèrent une colonie d'Allemands sur les rives de la côte occidentale du Cameroun<sup>1</sup>. Le territoire autrefois possession des populations autochtones fut placé sous protectorat Allemand avec certaines réserves que soulignaient vivement les chefs indigènes de la côte occidentale du Cameroun. Ce chapitre met en évidence les interactions entre administrés et administrateurs sur des valeurs traditionnelles de gestion de leurs ressources naturelles en l'occurrence la terre. D'une part, il sera question de revisiter les clauses des traités signés entre les chefs côtiers et les administrateurs Allemands, et analyser les valeurs que ces traités ont introduites dans le vécu culturel des populations locales d'autre part. N'étant pas statiques, les rapports de l'homme à l'environnement évoluent au gré des développements technologiques<sup>2</sup>, des nouveautés sociales et mentales. Dans le cas précis de l'Afrique, la culture en générale a progressivement été soumise aux injonctions et diktat de la civilisation occidentale, elle-même constamment dynamique au gré des découvertes et des avancées de la science. Si l'essor de la société industrielle a modifié les relations socio-culturelles et le milieu naturel en Europe, cette dernière transforma au travers de la colonisation celles de l'Afrique. Le négro-africain a été baptisé dans le système capitaliste sans y être préparé, il ignore ses limites, épouse les enjeux de sa production matérielle et morale. Séduit par les artefacts de l'industrie occidentale, la vision et le regard qu'il avait commencèrent à se diluer dans les représentations de la culture occidentale, fortement marquée par l'esprit du capitalisme.

---

<sup>1</sup> V. T. Le Vine, *The Cameroon Federal Republic*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1971, p.4.

<sup>2</sup> A. Corvol, *Les sources de l'histoire de l'environnement...*p.1.



### **A- De la délimitation géographique des frontières du Cameroun sous protectorat Allemand à l'assimilation culturelle**

La police internationale (régulée par l'anarchisme) avait érigé des normes fondées sur l'égalité des peuples et des hommes suite à l'abolition de la traite négrière et de l'esclave humain<sup>3</sup>. De ce point de vue, la colonisation qui œuvra à la mise en valeur des richesses naturelles posait un dilemme, exploiter les colonies avec ou sans les populations locales, sans éducation, sans Etat constitué exigeait un double financement pour la colonisation<sup>4</sup>. Sans les colonies, l'Allemagne se voyait privée d'opportunités immenses, les colonies rapportent, mais il fallait les mettre en valeur, c'est à partir de ce moment que l'option pour les commerçants Allemands est envisagée devant la chambre de commerce en Allemagne comme instrument politique de l'annexion du Kamerun. De ce point vue, se déclinent trois segments historiques qui ont été à l'origine de l'influence des rapports entre les négro-africains et leur écosystème.

**Figure 12 : Le Moungo, gouverneur allemand Steamer dans la rivière, 1908.**



**Source:** Albert F. Calvert, F.C.S.

Tout d'abord, la révolution industrielle, entendue ici comme transformation multisectorielle des intelligences humaines, matérialisée par la substitution des machines à la place de la main d'œuvre humaine n'a jamais pris fin, elle s'est transformée parce qu'elle génère des profits, construit des savoirs, et des savants, elle transforme les peuples et les

<sup>3</sup> C. Flory, *De l'esclavage à la liberté forcée : Histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIX siècle*, Paris, Karthala, 2012, p.20.

<sup>4</sup> M. Ferro, *Colonization : A Global History*, London/New-York, 1997, 2012, p.71

cultures. Par ailleurs, elle possède des avantages mais aussi des limites : la recherche effrénée du profit, la mutation des valeurs morales, et surtout culturelles.

En effet, sa plus grande crainte est la transition des valeurs culturelles vers d'autres systèmes de croyance, mettant en péril le destin des peuples sous-développés. Sans prétendre faire un procès à l'histoire des mutations culturelles, qui n'est qu'une dérivée naturelle, reposant sur des rapports de force entre dominants et dominés, comme l'a été la signature des traités germano-douala (premier segment historique).

Dans sa dimension économique, le second segment historique du Kamerun consistait à la mise en valeur des ressources naturelles et humaines au travers de la création des infrastructures (bases militaires, écoles, hôpitaux, des laboratoires, routes et chemin de fer), nécessaires à la croissance économique. Cette étape a été la plus difficile et douloureuse, car elle avait pour ambition de rompre le système de valeurs traditionnelles fortement marqué par un attachement aux pratiques industrielles archaïques qu'avaient adoptées les populations locales d'une part, mais également par un détachement brusque des systèmes de représentation de la nature vers des systèmes capitalistes d'autre part. Cette phase de l'histoire des mutations culturelles africaines s'est achevée avec la première guerre mondiale qui prit fin au Kamerun en 1914, suite à la victoire des forces armées franco-britanniques<sup>5</sup>.

Le troisième segment historique est le prolongement du second segment dans les langues et littératures franco-britanniques, d'une part, mais également par l'émergence politique des combattants de la décolonisation de l'Afrique et du Kamerun en 1960 d'autre part.

### **1- Symbolique du système de dominants/ dominés à l'issue de la signature des traités germano-douala et ses implications sur la gestion des ressources naturelles du Kamerun sous protectorat Allemand**

Le Kamerun Allemand a été créé à la suite d'une série d'accords signés d'abord avec les chefs côtiers Douala et les commerçants Allemands, ensuite entre la France et l'Allemagne, et enfin entériné par l'acceptation et l'abandon des traités commerciaux jadis signés par les chefs autochtones et les Anglais sur la nouvelle zone d'influence allemande.

Le pouvoir traditionnel qu'exerçaient les chefs traditionnels africains de la côte du Kamerun avait maintenu des équilibres autour des chefs et de leurs sujets au travers d'un

---

<sup>5</sup> *Le Petit Murre, Dictionnaire de l'histoire*, Paris, Bordas, 1994, p.117.

système de représentations magico-mystérieuses où abondaient des pratiques rituelles et des interprétations relatives à leurs connaissances de la réalité. Au cours de l'évangélisation des populations, ces symboles de la tradition ont été progressivement abandonnés et remplacés par le système de croyance au christianisme<sup>6</sup>.

Le triomphe de cette mission salvatrice conféra à l'autorité religieuse une place de choix dans la conversion des mœurs, gestion et l'exploitation des terres, et leur prosélytisme attira des millions de fervents croyants sur l'existence d'une autorité suprême : Dieu. La mission des confessions religieuses avait donc pour effet de réduire et combattre l'autorité et l'influence des « sorciers africains », car ces derniers détenaient le plus grand pouvoir, le roi les consultait pour prendre des décisions qui engageaient le destin de la tribu ou des sujets. A côté de ce pouvoir symbolique des missionnaires, les traités germano-douala confèrent aux administrateurs Allemands le monopole de l'exploitation exclusive de leurs terres pourtant sacrée : la terre des ancêtres<sup>7</sup>. En effet, ce pouvoir symbolisait une révolution du système d'exploitation des ressources naturelles, où prime la force du plus fort : de l'évolué.

#### **a- Représentations des traités germano-douala : implications sur le développement et l'exploitation des ressources naturelles**

Il est nécessaire de s'entendre sur ce que l'on appelle *représentation des traités germano-douala*, pour en saisir la profondeur, la portée et la signification. De tout temps, l'homme a eu recours à la représentation de plusieurs classes d'objets : existants ou inexistants, imaginaires, fictifs. Or, ce dont il s'agira dans cette partie, ce n'est pas de la « représentation purement mentale que le locuteur peut avoir de la réalité »<sup>8</sup> mais de la représentation à la fois mentale et physique c'est-à-dire : une activité, soit le produit de cette activité, des choses, des qualités, des procès voire des actes juridiques. A ce titre, les accords signés entre les chefs et rois de la côte du Cameroun, c'est-à-dire « les bords des rivières Cameroons et Bimbria (Golfe de Guinée) »<sup>9</sup> avaient une signification particulière.

---

<sup>6</sup> Le rapport entre le système de croyance négro-africain et l'europpéen de par la culture mettait en évidence une pluralité de divergences.

<sup>7</sup> Expropriation des Douala de leurs terres.

<sup>8</sup> J. Larochette, "La représentation de la réalité", *Folia Linguistica*, vol.6, 1973, p. 177.

<sup>9</sup> *Courrier de Sétif*, Journal politique, littéraire, commercial et agricole. Paraissant les jeudis et les dimanches, N°737, du 28 août 1884, p.2.

Le traité germano-douala n'était pas le premier acte juridique que ces derniers avaient signé. Ils signèrent d'abord un acte d'engagement envers les Britanniques dans lequel ils sollicitent l'intervention de la reine Elisabeth pour mettre fin à leurs conflits inter-ethniques.

La particularité du traité germano-douala réside dans le contenu de ses clauses. En réalité, pour les chefs douala, il s'agissait d'un acte d'engagement envers la Grande Bretagne de protection qu'un accord de cession de l'exclusivité des droits fonciers. Car ceux-ci avaient été dupés par les commerçants allemands qui entreprirent la signature du traité germano-douala. Pour les commerçants Allemands, la signature du traité germano-douala représentait une grande victoire pour le Reich, car à l'issue de cet accord, la Kamerun fut avec l'Afrique de l'Est l'une des plus importantes conquêtes en Afrique avec plus de 750kilomètres carrés<sup>10</sup>.

La terre chez les négro-africains n'est pas une simple unité matérielle, elle est objet de plusieurs symboles, lesquels dénotent des interprétations et des significations particulières dans le fonctionnement de leur univers : elle est pourvoyeuse de richesses, nourrit la population, et constitue le patrimoine des ancêtres dont les chefs traditionnels en sont les gardiens des valeurs ancestrales. On peut ainsi aisément comprendre le refus des chefs Bimbria de confier leurs terres à l'Allemagne : "M. Schmidt did not tell him, that by signing the paper he gave up his country to the Germans. Had he told him so he would not have signed"<sup>11</sup>. De plus, le chef de Bimbria affirme avoir reçu du représentant allemand une bouteille de vin rhum<sup>12</sup>: "All that he received was a drink of rum, nor has he had a present or any payment from him"<sup>13</sup> Toute chose qui laisse croire que ce dernier aurait été dupé par les bons offices des commerçants Allemands.

Face à la terre, les chefs traditionnels avaient la responsabilité de maintenir les équilibres de force entre les populations et les ancêtres, le chef avait le devoir de purifier la terre<sup>14</sup> lorsqu'elle est souillée, d'où les rites de purification de toute nature (des personnes, des actes, instruments qui ont servi à l'affront)<sup>15</sup>, « qui semblent parfois incompréhensibles,

---

<sup>10</sup> E. Zimmermann, *The German empire of central Africa as the basis of a new German World-Policy*, New-York, George H. Doran Company, (?), p. 10.

<sup>11</sup> E. Delbrück, *Das Staatsarchiv...* p.302.

<sup>12</sup> Les négro-africains étaient très attaché au rhum et du tabac, à chaque rencontre nouvelle d'un étranger blanc, ils en réclamaient. Pour certains voyageurs naturalistes français tels que Compiègne, Alphonse Louis Henri Victor Du Pont de (1846-1877) (, le rhum était assimilé à « l'eau de vie ».

<sup>13</sup> E. Delbrück, *Das Staatsarchiv...* p. 302.

<sup>14</sup> J-P. Warnier, "La polarité culture-nature entre le chef et Takoengoe à Mankon, Paideuma'', Bd. 25, 1979, pp. 21-33.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 23.

inouïes aux premiers observateurs »<sup>16</sup>. « La pollution du sol »<sup>17</sup> par un acte de violence entraînant une mort accidentelle a des conséquences néfastes sur le sol. Elle est contagieuse, et affecte toutes les personnes, les voisins, les instruments, des personnes qui entrent en contact avec les objets souillés<sup>18</sup>. En sollicitant la protection de la Grande Bretagne, les chefs côtiers douala espéraient que la terre de leurs ancêtres retrouverait son équilibre, et par conséquent tous les malheurs qu'elle abritait trouveraient des solutions à long terme. Au moment où l'Angleterre réalisa que l'Allemagne avait des visées économiques sur le *Cameroons river*, sa réaction fut tardive, les commerçants Allemands les devancèrent en signant le traité de cession des terres aux maisons de commerce implantées sur la côte : ce fut le début de la colonisation allemande, et le début d'une ère nouvelle pour le système africain du rapport à l'environnement.

**Figure 13 : Zone d'échange commerciale sur les berges du fleuve Nyong 1908.**



**Figure 14 : Ferry à bord d'une embarcation avec les autochtones 1908.**



**Source:** Albert F. CALVERT, F.C.S.

### **b- Délimitation des frontières du Kamerun**

La délimitation des frontières du Kamerun allemand a été réalisée au prix de conquêtes sanglantes après la signature du traité germano-douala, en effet :

<sup>16</sup> L- Brühl, *Le surnaturel et la nature dans la mentalité primitive*, Paris, Felix Alcan, 1931, p. 526.

<sup>17</sup> La pollution du sol dans les représentations africaines est distincte de celle que définit la science, dans le cas du négro-africain, il s'agit d'un acte impur qui se traduit par un affront qu'il faut purifier. Elle est assimilée au péché dans la Bible de Jérusalem et du Coran, voir d'autres religions.

<sup>18</sup> J-P. Warnier, "La polarité culture-nature entre le chef et Takoengoe à Mankon"...p.22.

Le 13 octobre 1884, le protectorat de l'Empire fut proclamé sur ce pays. Dès septembre de la même année, un arrangement avec la France fixa les limites sud du côté du Gabon. Le 7 mai 1885, un traité avec l'Angleterre traça la frontière entre le Cameroun et la Nigéria, jusqu'à la rencontre du Cross River, à Nsanakanga. L'année suivante, on prolongea les limites jusqu'au Bénoué supérieur et le Royaume-Uni conserva l'importante place d'Yola. En 1890 et 1894, la France et l'Angleterre accordèrent à l'Allemagne une pointe de territoire jusqu'au Tchad<sup>19</sup>.

Au nord-est de ces stations, la pointe du Cameroun allemand, qui s'étendait jusqu'au Chari, portait le nom de bec de canard, à cause de sa forme bizarre. Vers la RCA et le Congo français, le Cameroun était arrêté à Mbassai et Koundé, et il rejoignait au sud-est la ligne frontière tirée du coin nord-est de la Guinée espagnole, à hauteur d'Ouessou, au confluent de la Ngoko et de la Sangha<sup>20</sup>.

Ce sont ces frontières prédéfinies par les puissances occidentales qui ont servi de base juridique à la revendication après la première guerre mondiale par la France et la Grande Bretagne qui estimaient que ces territoires leur avaient été arrachés par l'Allemagne<sup>21</sup>. Pourtant ce sont ces tracés qui facilitaient la rétrocession des territoires au moment où les pays africains accèdent à leur indépendance. En matérialisant les frontières du Cameroun en 1894, les Allemands créaient à chaque point de localisation un poste frontalier symbole de leur présence. C'est autour de ces postes que s'organisaient les activités sociales, économiques, politiques, et militaires. Les frontières du Cameroun représentaient une unité territoriale composée de plus d'une centaine de groupes ethniques différents, chacune avec ses spécificités linguistiques, son histoire, ses coutumes, son système de croyance, son mode d'organisation<sup>22</sup>. Le tracé des frontières du Cameroun est marqué par une évolution dans la connaissance des peuplades de l'Hinterland, car, là où s'arrêtait l'aventure britannique du Cameroun, commence l'expérience allemande.

---

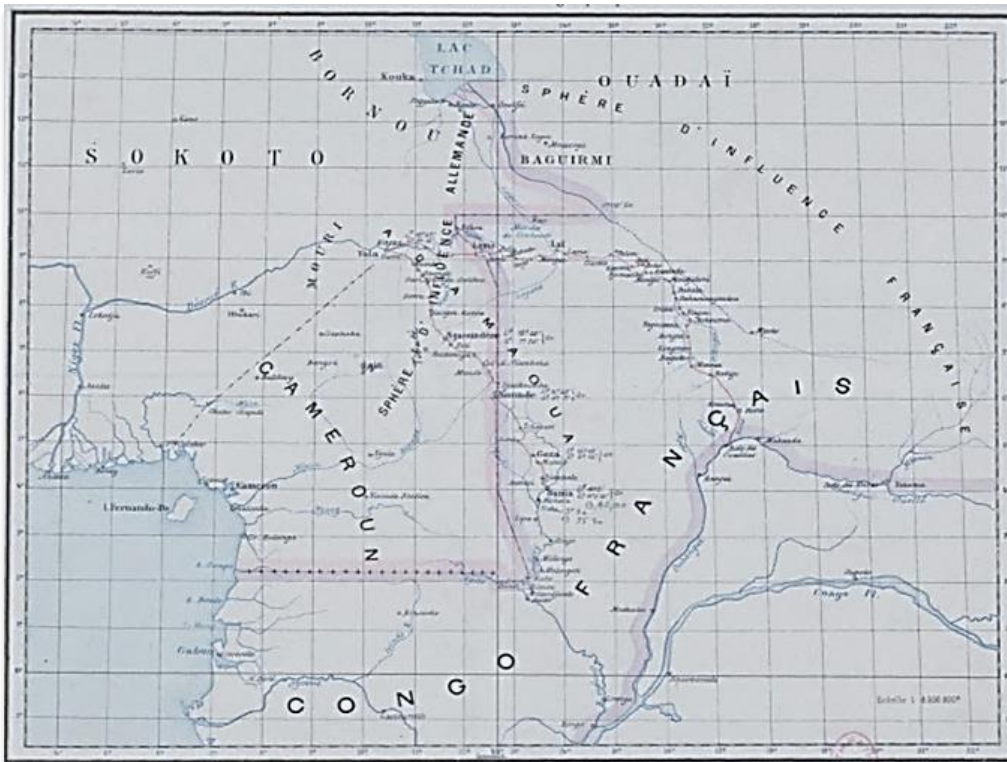
<sup>19</sup> B. Couget, "Les colonies allemandes avant et pendant la guerre 1914-17" ...p.49.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Voir le traité de Versailles de 1919 relatif à la rétrocession des territoires Allemands à la France et la Grande Bretagne. Noter que même les parties du territoire Allemand acquises légitimement lui avaient été confisqués.

<sup>22</sup> A. Owona, "La naissance du Cameroun..."p.17.

**Figure 15 : Délimitation franco-allemande : (Protocole du 04 février 1894), carte dressée au Service Géographique des Colonies**



**Source :** gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, Consulté le 10 octobre 2018.

Pour étendre son influence sur le promontoire qu'elle venait de prendre possession et dont les limites ne lui avaient pas encore été définies, le lieutenant Morgen, parti de Kribi, en 1890, voyagea pendant dix jours sans presque rencontrer un village, mais, découvre un pays habité, qui abonde l'ivoire et le caoutchouc<sup>23</sup>. Les populations qui habitent cette immense forêt sont en pleine migration, à la recherche de nouveaux abris.

Les études anthropologiques relatives à cette période de l'historiographie du Cameroun, ont laissé des objets divers qui témoignent du style de vie que ces populations qui entraient en contact avec l'administration allemande avaient développée. Un résumé des connaissances des représentations de l'art rupestre de quelques sociétés du nord Cameroun montre trois styles de représentations : le style géométrique « abstrait » de mythogramme trouvé à Bidzar ; le style géométrique « algébrique » de « ludogramme » (jeu rupestre)

<sup>23</sup> A. Owona, 'La naissance du Cameroun...'p.17.

localisé dans les Monts Mandara dans l'Adamaoua, enfin le style schématique de « pictogramme » correspondant à un système phonétique employé dans l'Adamaoua<sup>24</sup>.

Elles avaient développé un système d'exploitation de la terre : « Chaque année, ils abattent un morceau de forêt, brûlent les troncs, et cultivent le sol, pendant une période de un à trois ans; puis ils s'en vont ailleurs »<sup>25</sup>. Les champs, délaissés, se transforment en brousse, dans laquelle croissent, naturellement, ou par les soins de l'homme, des bouquets de palmiers. Leurs traces sont encore visibles de nos jours, car on aperçoit ces arbres au bord de l'axe Kribi-Yaoundé, et dans les fermes voisines, où l'administration avait créé des agglomérations humaines.

**Figure 16 : Plate-forme commerciale à Kribi ou se déroulait le commerce avec les chefs côtiers, 1908.**



**Source:** Albert F. Calvert, F.C.S.

De même qu'au Togo et dans les autres régions tropicales, les vallées sont des pôles répulsifs. C'est ainsi que l'on n'aperçoit aucune agglomération humaine sur les rives même du Dja. Les villages sont sur le plateau, à une lieue environ de la rivière, en dehors des terres humides. La population du Sud-Cameroun appartient, pour la moitié occidentale au moins, à

<sup>24</sup> N. Santores Tchandeu, « L'art rupestre, nouvelles découvertes et contribution à l'iconographie sous régionale », Wits University Press, in African Archaeology Without Frontiers, Papers from the 2014 Pan African Archaeological Association, 2016, p. 85.

<sup>25</sup> *Ibid.*



la famille des « Mpangwen ou Pahouins »<sup>26</sup>. Les principales tribus sont : les Boulou, au Sud de Ebolowa, jusqu'au-delà d'Akoafim, les Ewondo et les Mvele, entre la Sanaga et le Nyong, les Bakoko, dans le bassin inférieur de la Sanaga. La partie orientale est habitée par: les Njem, dans la boucle du Dja ; les Ndzimus, à l'est de Lomié ; les Makas, dans les régions supérieures du Nyong et de Doumé. L'arrangement provisoire franco-allemand du 24 décembre 1885 avait fixé pour limite à la zone d'influence allemande, au Sud, le Rio Campo jusqu'au 7°, 40 de longitude Est, puis le parallèle prolongé jusqu'à sa rencontre avec le 12°, 40 ; la délimitation s'arrêtait à ce point, c'est-à-dire approximativement au méridien de Akoafim. Au-delà, le champ restait ouvert aux entreprises françaises comme aux entreprises allemandes. Tandis que les maîtres du Cameroun demeuraient inactifs, les explorateurs français obtenaient de remarquables résultats<sup>27</sup>.

**Figure 17 : Fleuve Sanaga, près D'Edéa, 1915.**



Source: Albert F. Calvert, F.C.S.

<sup>26</sup>Le mot Pahouin est d'origine française, les Fans s'appellent eux-mêmes Mpangwen, on suppose que Pahouin a été obtenu à partir de la prononciation originale du mot et aurait été traduit par la suite en tenant compte de la sonorisation alphabétique. Voir aussi la note de référence C. Alphonse Louis Henri Victor Du Pont, *L'Afrique équatoriale par le marquis de Compiègne...* p.154.

<sup>27</sup> *Ibid.*

### **c- De l'unité culturelle négro-africaine à la jonction du Sud au Nord Cameroun**

Les rapports des expéditions allemandes engagées dans la partie septentrionale du Cameroun fournissent des informations assez édifiantes sur les liens que les tribus qui l'occupent avaient de la nature.

Faudrait bien définir ce qu'on entend par « lien avec la nature » dans la pensée africaine. Le lien est par définition l'union scellée entre des parties, des forces, des hémisphères ayant un équilibre cohérent et dynamique. De ce point de vue, l'historiographie africaine ne saurait se déroger d'analyser les pratiques culturelles africaines aussi bien des systèmes de croyances qui avaient cours de la période précoloniale. La pensée africaine dans ce sens est pleine de signification et de symboliques qui très souvent ont des interprétations profondes. Le lien le plus versatile dans les rapports entre les peuples africains et leur milieu naturel est la vie qu'elle entretient. Tout est vivant dans « l'imaginaire collectif »<sup>28</sup> africain, même les morts. Autrement dit dans les cosmogonies africaines, la vie se trouve dans et entoure toute espèce présente sur la terre.

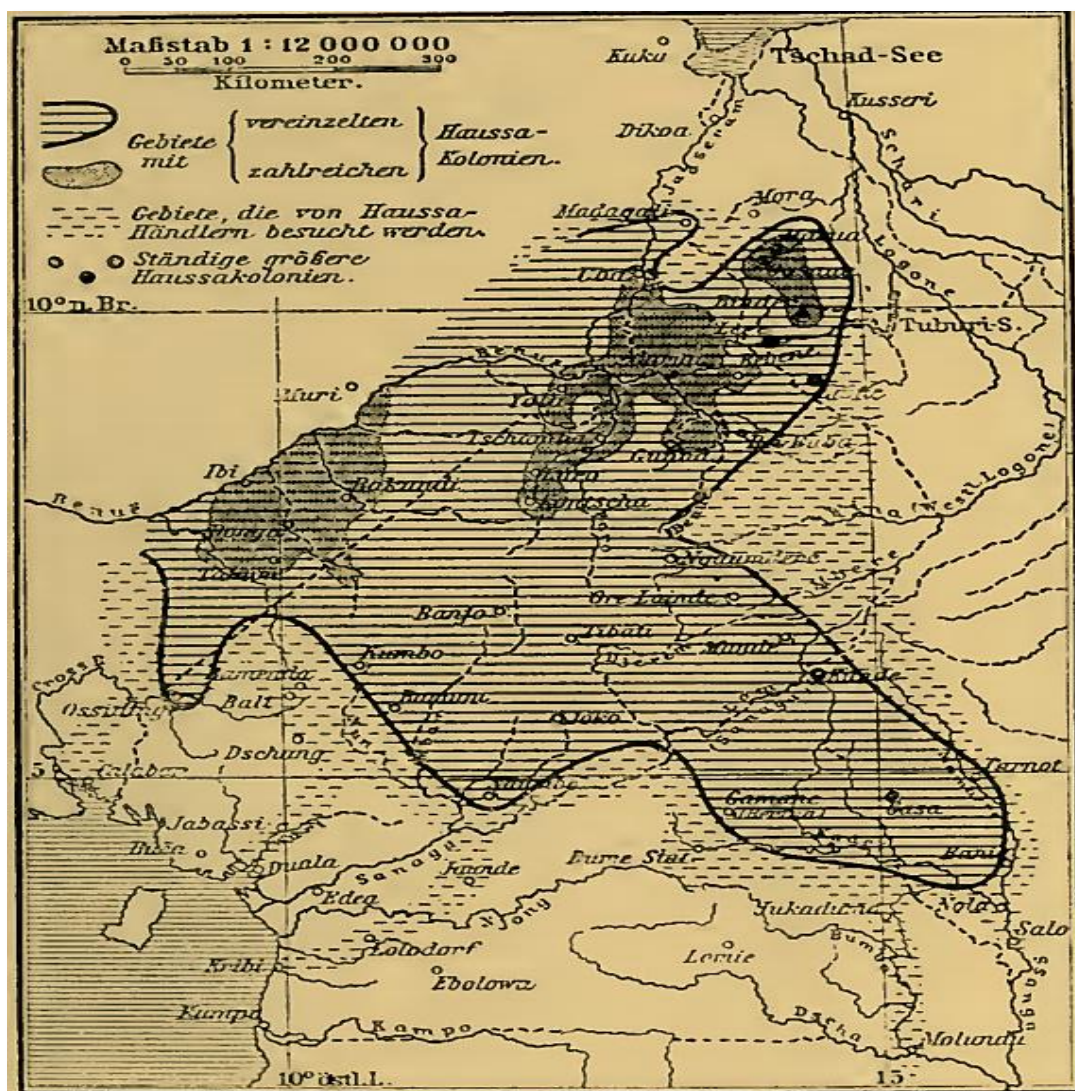
Ces appréhensions conceptuelles de la vie s'éloignent des définitions scientifiques. Le concept est une représentation immatérielle que chacun utilise pour atteindre ses objectifs; dans le cas précis des cultures africaines, le but était de créer une unité entre le monde visible et invisible, expliqué au travers des pseudo-connaissances les phénomènes qui même encore aujourd'hui échappent aux explications scientifiques<sup>29</sup>. Ainsi, la jonction du Sud Cameroun au Nord est un symbole d'unité géographique certes, mais un rapprochement de cultures, cette unité favorisa l'émergence des échanges pacifiques interculturels sous le regard vigilant de l'administration coloniale allemande.

---

<sup>28</sup> E. Patlagean, « L'histoire de l'imaginaire », ...p.307.

<sup>29</sup> C. Alphonse Louis Henri Victor Du Pont, *L'Afrique équatoriale par le marquis de Compiègne...* p.154.

Carte 2 : Territoire Haoussa, 1916.



Source: Albert F. Calvert, F.C.S.

Le paysage du Sud au Nord du Cameroun est si riche et diversifié, s'ouvrant vers les autres limites frontalières du Cameroun : les terres marécageuses de la Sangha avaient une grande utilité comme moyen d'atteindre le Congo<sup>30</sup>. Ebolowa, Akoafin, Lomié, Moulundu, Djombé, Nola sont les principaux centres de cette région forestière. Le plateau intérieur s'élève dans le nord de la colonie, entre le cours de la Sanaga et du Lôm et la frontière du Nigéria. Il atteint 2.000 et 2.500 mètres d'altitude. C'est une contrée riche et peuplée. Sur son versant nord elle renferme le cours supérieur du Cross-River et donne naissance à quelques affluents de la Bénoué. Elle est couverte d'une végétation herbeuse qui atteint trois et quatre mètres de hauteur.

<sup>30</sup> C. Alphonse Louis Henri Victor Du Pont, *L'Afrique équatoriale par le marquis de Compiègne...* p.154.

On y trouve des places importantes : Ossidinge sur le Cross river, Dschang, Bamenda, Fouban, Tibati,- Kontcha, et au nord-est, à l'endroit où le plateau s'abaisse et où rayonnent de tous côtés les fleuves, le Logone occidental vers le Tchad, La Lobaye vers l'Oubangui, le Nana vers le Congo, et le Lom vers la côte<sup>31</sup>. Des extrêmes contreforts du plateau vers le nord, le regard plonge dans la plaine du Bénoué supérieur, et à l'est vers celle du Logone. Sur le Bénoué s'élève Garoua; dans le nord s'allongeant vers le Tchad, la chaîne des Mandara se dresse. Les vallées des Logone, dès leur origine, sont très peuplées et fertiles; leur centre est le district de Kousseri près du Tchad. La région du Bénoué et les contrées avoisinantes du haut plateau et du Tchad forment le pays d'Adamaoua, l'un des plus riches, des plus denses, mais aussi des plus indépendants du Cameroun<sup>32</sup>

## **2- Des premières mesures de gestion de l'environnement à l'assimilation culturelle**

La législation coloniale en matière de gestion des ressources naturelles présente des aspects assez complexes, les textes y relatifs sont quasiment inexistant, et dont un vide juridique qui laissait le soin aux administrateurs de la colonie de définir à leurs soins l'exploitation de la terre et ses ressources. Le but de l'Allemagne à l'époque du Grand Electeur<sup>33</sup> est de protéger le commerce et les compagnies allemandes partout où émigraient les Allemands.

### **a- Mise en valeur des ressources naturelles du pays**

On n'a pas découvert d'importantes richesses dans le sous-sol de l'Est africain allemand; ses ressources végétales, par contre, étaient variées : caoutchouc, copra, café, sisal, copal, sésame, sucre sont exportés en quantités diverses, ainsi que l'ivoire, les peaux, les bœufs, les cornes<sup>34</sup>. La station de Johann Albrechtshöhe, destinée à les observer, à surveiller la route de Bali et à servir de base aux futures explorations. Les premiers missionnaires, retardés dans leur marche par les tribus côtières, parvinrent au Koupé-Maningouba en 1893 et installent à Nyasosso (chez les Bakossi à Koupé-Maningouba) une ferme d'élevage, où ont été tentés des croisements avec des bovidés de la race d'Algau.

---

<sup>31</sup> C. Alphonse Louis Henri Victor Du Pont, *L'Afrique équatoriale par le marquis de Compiègne...* p.154.

<sup>32</sup> B. Gouget, "L'Afrique à travers les âges..." p.63.

<sup>33</sup> P. Decharme, *La colonisation allemande*, Paris, Albert Fontemoing, 1900, p.1.

<sup>34</sup> B. Gouget, "L'Afrique à travers les âges..." p.99.

**Figure 18 : Pâturages à Algau, près de Buéa, 1915.**



**Source:** Albert F. Calvert, F.C.S.

Les Allemands sont les premiers à introduire dans les frontières de l'arrière-pays le secteur de l'élevage au Cameroun, à partir des expériences qu'ils tentaient çà et là pour la survie, car leur alimentation d'origine bovine, leur imposait la création des pâturages qui contribuaient à leur alimentation. La main d'œuvre se recrutait parmi les négro-africains qui avait servi comme porteur, car les routes au milieu de la grande forêt n'existaient encore guère. L'implantation des Allemands dans sur le territoire nécessitait de grandes connaissances du milieu naturel, c'est ainsi que la partie du littoral fut soumise à plusieurs expériences réalisées par des naturalistes venus d'Europe et passionnés de la nature. C'est à partir de cette période que des lois relatives à la protection de certaines espèces animales et végétales commencèrent à entrer sommairement dans les ordonnances que les gouverneurs se devaient d'appliquer. Le territoire étant si vaste, les expériences entreprises par les Allemands dépendaient des postes qu'ils avaient créés au cours de leur avancée dans l'hinterland. Certaines parties du Cameroun ont connu des expériences scientifiques tardives. Ce fut seulement en 1903-1904 que le Manengouba commença à être étudié scientifiquement par le docteur Ziemann; il avait mis seulement quatre jours et demi pour venir de Douala. La pénétration de cette région ne devint aisée qu'en 1905, après l'expédition du colonel Müller. Ensuite eurent lieu les missions de Rohrbach et Moisel en 1907, de Hassert et Thorbecke en 1908. Un poste militaire a été établi à Bare (860 mètres) ; les cultures avoisinantes de pommes de terre, de maïs, de légumes donnaient à ce coin de la savane l'aspect d'une campagne européenne.

**Figure 19 : Des chasseurs de retour d'une partie de chasse portant un long boa, 1908.**



**Source:** Albert F. Calvert, F.C.S.

Le poste Mbo (1.650 mètres) est le plus élevé de ceux habités par les Européens; les nuits y sont si froides et si humides qu'il faut y faire du feu. Au retour de son voyage, le docteur Ziemann déclara avoir découvert le chemin le plus court pour atteindre les hauts plateaux ; le Manengouba est, en effet, la partie de ces hautes terres la plus rapprochée de la côte. Celles-ci, avec leur « climat sain »<sup>35</sup>, paraissaient présenter les conditions favorables à l'établissement d'immigrants européens, ce qui fut toujours, comme on sait, l'un des principaux objectifs de la colonisation allemande. Le Manengouba attira donc l'attention, particulièrement quand il s'agit de construire la première voie ferrée. Mais la ligne, ouverte en 1911, s'arrête à Nkongsamba et n'atteint même pas Bare. Elle devait remonter la vallée du Nkam, puis, au-delà de la plaine Mbo, la vallée du Menua. Sous ce climat peu favorable vivaient à peine 1.500 blancs en 1910, dont 1.350 Allemands. Par contre, la population indigène s'élève à 4.000.000 d'âmes, nègres bantous et nègres soudanais. Les régions les plus peuplées sont celles du plateau, et dans le nord, le pays d'Adamaoua. Les populations de la côte et de la forêt appartiennent à la race bantoue. Dans la forêt, il est encore des peuplades

<sup>35</sup> Par opposition « au mauvais climat », le climat sain est celui qui provoque moins de fièvre aux européens, pourtant, le négro-africain y a vécu pendant des milliers d'années, sans même qu'il en soit conscient de l'existence même d'une quelconque maladie.

*sauvages et anthropophages*<sup>36</sup>; la tribu des Yaoundé est l'une des plus puissantes et des plus avancées<sup>37</sup>.

When European planters commenced to take up agriculture on their own account, it was found that the experimental work of the botanical gardens was no longer adequate to the new requirements. For this purpose, experimental work on a purely agricultural basis, and an effort to effect an improvement of native agriculture, became necessary<sup>38</sup>.

En l'espace de sept années, le commerce total des colonies allemandes avait doublé. Les échanges directs de la métropole avec ces colonies passèrent de 80.000.000 francs en 1905, à 207.000.000 en 1911, et sa part dans le mouvement global, de 39 % à 45 %.

**Tableau n° 1 : Evolution du commerce allemand au Cameroun (1905-1911-1912)**

Colonies	1905	1911	1912
Afrique Orientale	35.506.000	85.410.000	102.157.000
Afrique du Sud-Ouest	29.810. 000	92.342 000	89.417.000
Cameroun	28 477.000	63.209 000	71.846.000
Togo	14 646.000	23.671.000	26.731.000
N. -Guinée et dépendances	9.800.000	25 051.000	26.615.000
Samoa	6.770.000	10 568 000	12 547.000
Kiao-Tchéou	117.429.000	162.420.000	244.041.000
<b>Total</b>	<b>241.438.000</b>	<b>462.671.000</b>	<b>573.354 000</b>

**Source :** Bertrand Gouget, ‘‘Thèse de doctorat, Université de Toulouse’’, 1917, p.130.

Avant la guerre de 1914 -1919, le Cameroun mesurait 750.000 kilomètres carrés et possédait 4.000.000 d'habitants<sup>39</sup>. De la côte à Ouesso, et d'Ouesso à La Lobaye, le pays est couvert par la forêt équatoriale ; c'est une contrée d'avenir, riche en bois, en caoutchouc, en ivoire, en huile de palme<sup>40</sup>. Le commerce total a presque quintuplé en un an et demi ; les plus grosses exportations sont celles du caoutchouc, de l'huile de palme (en 1912 le Cameroun

<sup>36</sup> Les qualificatifs qu'attribuaient les européens aux africains démontrent suffisamment de la nature des rapports que ces deux cultures différentes ont entretenus, les tendances et les dénominations les plus courantes furent : *peuples primitifs, anthropophages, sauvages, barbares, indigènes, négrilles* jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance en 1960.

<sup>37</sup> B. Gouget, ‘‘L'Afrique à travers les âges...’’p. 64.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>40</sup> B. Gouget, ‘‘L'Afrique à travers les âges...’’p. 59.

exporta 16,000 tonnes de noix de palme et 3,593 tonnes d'huile de palme)<sup>41</sup>; de la noix de palme, du cacao, enfin, de l'ivoire<sup>42</sup>.

Une plantation forestière à Manoka, près de Douala, a été abandonnée en raison de son éloignement, de la difficulté de l'approvisionnement en eau et du manque constant de main-d'œuvre. Les principaux travaux pour la création de réserves forestières et de réserves d'Etat ont été menés à Yabassi, Yaoundé, Edéa et Dschang. Les efforts du service forestier et des particuliers ont surtout porté sur : des essais de bois résistant au *teredo navalis* pour les petits bateaux ; et expéditions expérimentales vers l'Afrique du Sud-Ouest allemande de bois utilisables pour la construction, l'exploitation minière et le pavage des rues. La production de bois de construction et d'autres bois d'œuvre a connu une forte augmentation, de 270 %, en 1911. La première place dans les exportations est occupée par l'acajou du Cameroun, dont la valeur augmenterait progressivement sur le marché ; la valeur de ses exportations étant passée de 7 022 £ en 1910 à 22 000 £ en 1912. Le bois suivant en importance est l'ébène du Cameroun, dont les exportations ont été les suivantes : 1909, 672 tonnes, d'une valeur de £3 038 ; 1910, 1, 22 tonnes, d'une valeur de £6 090 ; 1911, 1 652 tonnes, d'une valeur de £6 777 ; en 1912, la valeur de l'envoi était de £9 055. L'augmentation des exportations est due en grande partie à l'augmentation des coupes pratiquées par les autochtones, ce qui a entraîné un nombre considérable de vols qualifiés de leur part.

**Figure 20 : Bol décoratif utilisé pour collecter l'huile des fruits broyés des palmiers à huile**



**Source :** Archives de Courtesy Delmar Lipp, Eliot Elisofon du Musée National de l'Art Africain.

<sup>41</sup> E. Zimmermann, *The German empire of central Africa as the basis of a new German World-Policy...*p. 40.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p.70.



En conséquence, l'exploitation du bois sur les terres de l'État a été totalement interdite aux autochtones entre 1912 et 1913, et des concessions ont été accordées aux Européens avec beaucoup de prudence ; une diminution de la production était donc attendue. Une difficulté concernant l'exploitation du bois au Cameroun est le manque de bonnes voies d'eau dans les régions forestières »<sup>43</sup>.

**Figure 21 : Gare de triage à Edéa, 1908.**



Source: F. Albert. Calvert, F.C.S.

#### **b- Mesures de gestion de l'environnement : une souveraineté écologique confisquée**

Aux fins de bâtir une colonie aux allures d'une puissance européenne, les Allemands créèrent à Buea un jardin botanique<sup>44</sup> qui regroupait à leur époque les espèces végétales les plus à mesure de faire l'objet d'une étude scientifique, ou d'exploitation agricole. Cette immense politique d'exploitation du Cameroun était encadrée par des lois, ordonnances qui régissaient l'utilisation aussi bien des ressources issues de la faune que de la flore. Contrairement à ce qu'on entendu dans le cadre des conventions internationales relatives à la protection des espèces animales, l'Allemagne avaient entrepris par le canal des gouverneurs des règles relatives à l'exploitation de la faune notamment l' « ordonnance du Gouverneur

<sup>43</sup> A. F. Calvert, *The Cameroons...*, p.78.

<sup>44</sup> Le jardin botanique de Victoria avait été créé par les Allemands pour expérimenter plus de 100 espèces végétales provenant de plusieurs coins du monde, et dont l'intérêt était d'extraire et développer les plantes les plus économiques dont avait besoin la colonie. Il avait en autre objectif de la création d'une chaîne de production économique locale.

Impérial du Cameroun du 29 novembre 1892, concernant la chasse l'éléphant et à l'hippopotame »<sup>45</sup>

En ce qui concerne l'agriculture, les Allemands requéraient des chefs locaux d'affecter aux administrateurs et commerçants des indigènes sous couvert de la main d'œuvre, faisant office de taxe qu'ils devaient payer dans chaque district. Certains ont été forcés de cultiver l'huile de palme, l'hévéa et collecter l'ivoire dans la nature pour être utilisés par les Allemands. Les autres terres étaient entretenues par la création des plantations, faisant par nature des négro-africains d'excellents cultivateurs, ce qu'ils faisaient déjà avant l'arrivée des Allemands<sup>46</sup>.

Une immense richesse réside dans les diverses et précieuses essences de la grande forêt équatoriale. Le caoutchouc qu'elle renferme est l'une des principales branches de l'exportation; malheureusement, l'exploitation rapace l'a déjà fait disparaître des régions côtières. Il se trouve encore en abondance à l'intérieur et surtout dans les terrains cédés par l'Allemagne en 1911. Le palmier à huile pousse en grande quantité; on exporte chaque année pour plusieurs millions d'huile de palme et de noix de palme<sup>47</sup>.

Dans la région du Mont Cameroun, on a créé des plantations de cacaotier et de *kikcia africana* à caoutchouc; sur le plateau, on a essayé d'introduire la culture du coton. Celle-ci n'a pu réussir sur la côte à cause des pluies abondantes qui pourrissent la récolte avant qu'elle ait séché. Sur le plateau, rien ne s'oppose à la réussite du cotonnier, à condition que l'on décide l'indigène à travailler et que l'on introduise la charrue comme au Togo. Celle-ci aidera aussi aux progrès de la culture dans les plaines du nord et du nord-est : le bœuf à bosse d'Adamaoua, dont on fait l'élevage, y sert à la traîner avant l'importation de charrues à vapeur. Il ne peut être question de colonisation européenne dans ce pays, même sur les hauteurs, et en tous cas le travail manuel n'y saurait, nulle part, être l'œuvre du blanc. Il faut développer la population indigène pour qu'elle cherche, dans le travail les ressources financières dont elle avait besoin dans la nouvelle forme économique que leur offrait le Reich, malgré leur résistance.

---

<sup>45</sup> C. Rosseti, *Les Droits de Chasse dans les Colonies et la Conservation de la Faune indigène*, tome II, 10<sup>e</sup> série, Bruxelles, Institut Colonial International, 1911, p. 629. Source de la Bibliothèque Coloniale Internationale de Bruxelles.

<sup>46</sup> J. Hathaway, *Cameroon in pictures...* p. 29.

<sup>47</sup> B. Gouget, "L'Afrique à travers les âges..." p. 66.

Travail que se devait d'encadrer l'autorité impériale au travers des règles de gestion et d'exploitation des ressources naturelles. On est en droit de se demander si réellement l'éducation des populations qui étaient soumise avait suffisamment évolué pour qu'elles s'imprègnent des mesures que leur imposaient les officiers allemands. La loi du Protectorat du 10 septembre 1900, au terme de l'article 15 abrogeait deux ordonnances : l'Ordonnance du Gouverneur Impérial du Cameroun du 29 novembre 1892, concernant la chasse l'éléphant et à l'hippopotame, et l'Ordonnance Gouverneur Impérial du Cameroun du 25 février 1900 et 08 novembre 1905, relative à la création d' « enceintes »<sup>48</sup> pour éléphants<sup>49</sup>

Au terme de ladite loi, le droit de chasse est régi par l'obtention d'un permis de chasse valable aussi bien aux Européens qu'aux populations locales. Représenté comme la mise à mort ou la capture d'un animal, la chasse était subordonnée au contrôle du Gouverneur Impérial qui fixait les règles, leurs limitations, pour des raisons soient scientifiques ou relatives à la protection d'une ou de plusieurs espèces animales. Ainsi on peut lire au terme de l'article 2 : « Le gouverneur peut interdire (...) la mise à mort ou la capture de gorilles ou autres animaux dont l'intérêt de la science exige la conservation de l'espèce »<sup>50</sup>

Les mesures applicables à la chasse de certaines espèces animales pouvaient être interdites aussi par les autorités locales lorsque l'espèce était menacée d'extinction. Cette disposition laisse apparaître le rôle secondaire des chefs côtiers Douala, car en ce qui concerne la partie septentrionale du protectorat, ces dispositions ne s'appliquaient guère dans le fond, car la partie septentrionale était fortement dominée par l'autorité du Sultan. L'assimilation culturelle de la côte du Cameroun à la partie septentrionale du Cameroun présentait des écarts conséquents sur la centralisation du pouvoir local. De plus, le septentrion est dominé par l'islam, qui en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles en l'occurrence la faune ou la flore, les archives relatives à l'exploitation de cette partie du territoire sous protectorat Allemand révèlent que la nature est longtemps restée intacte. Car la conquête de cette partie du territoire s'est achevée en 1900. Si le Cameroun renferme des richesses minières, à l'époque allemande, elles n'ont pas encore été découvertes. La faune du pays est abondante du nord au sud, de l'est à l'ouest. Les forêts sont peuplées de singes de

---

<sup>48</sup> Espace marqué par des branches cassées ou autrement et qui indique, en limitant, l'endroit où est la reposée de la bête qu'on se propose de chasser. (Nouveau Larousse illustré).

<sup>49</sup> C. Rosseti, *Les Droits de Chasse dans les Colonies et la Conservation de la Faune indigène*, tome II, 10<sup>e</sup> série, Bruxelles,...p. 629.

<sup>50</sup> *Ibid.*

grande espèce : gorilles et chimpanzés; de léopards, de serpents et, gibier plus important, d'éléphants; les fleuves cachent de nombreux alligators<sup>51</sup>.

La mégafaune charismatique en 1900 laissait déjà apparaître des signes de danger relatifs, car si ailleurs la chasse des éléphants, hippopotames, rhinocéros, girafes, buffles, antilopes et gazelles était proscrite sous certaines conditions définies en son article 3 de l'Ordonnance du Gouverneur du Cameroun du 4 mars 1908, relative à la chasse dans le Protectorat de Cameroun<sup>52</sup>, notamment :

a) La chasse, la mise à mort intentionnelle et la capture d'animaux non adultes. Sont considérés comme tels les éléphants dont une défense de constitution normale n'atteint pas le poids de 2 kilogrammes ;

b) La chasse, la mise à mort et la capture des femelles.

En effet, le Gouverneur impérial s'appuyait sur certaines dispositions générales qu'énonçait la convention de Londres de 1900 relative à la conservation certaines espèces animales en provenance d'Afrique. Cette Ordonnance avait limité entièrement le pouvoir des autorités locales en ce qui concerne la gestion de leurs ressources naturelles, pourtant les clauses du traité Germano-douala limitaient la compétence de l'autorité coloniale sur des aspects précis que leur avaient indiqués ces derniers. En plus, les dispositions de cette Ordonnance avaient été élaborées en marges des consultations locales, toute chose qui laisse entrevoir une marginalisation absolue de la culture africaine dans l'esprit du colonisateur allemand. 90% des articles de cette ordonnance sont en faveur des Européens, car les moyens utilisés pour acquérir les ressources qui faisaient l'objet du commerce nécessitaient l'approbation du gouverneur impérial. Or il aurait été juste de convoquer une assemblée pour définir les règles qui s'appliqueraient à l'exploitation des ressources naturelles du Cameroun. Bien qu'elle soit atténuée, l'ordonnance utilise abondamment le verbe « pouvoir », quand il s'agit de certaines dérogations relatives à l'exploitation de la faune : « Le gouverneur peut autoriser des dérogations aux articles 2 et 3, lorsqu'il s'agit de capturer ou de tuer dans un but scientifique ou de domestication ou afin de prévenir des dégâts »<sup>53</sup>. Cette ordonnance mit fin aux techniques traditionnelles de chasse employées par les chasseurs africains comme

<sup>51</sup> B. Gouget, 'L'Afrique à travers les âges'...p.65.

<sup>52</sup> Art.3 de l'Ordonnance du Gouverneur du Cameroun du 4 mars 1908, relative à la chasse dans le Protectorat de Cameroun, In, C. Rosseti, *Les Droits de Chasse dans les Colonies et la Conservation de la Faune indigène*, tome II, 10e série, Bruxelles,...p.631.

<sup>53</sup> *Ibid.*

indiqués au chapitre précédent. Elle interdit l'usage des moyens sont de nature à amener la destruction de tout un troupeau, sauf autorisation spéciale du gouverneur<sup>54</sup>.

En effet, la plupart des éléphants ou des grands fauves que chassaient les populations locales s'effectuaient moyennant des enceintes, de grands filets ou de tuer l'animal avec du poison. Pourtant, tels étaient les seuls moyens dont disposaient les populations pour chasser leurs gibiers, les interdire engendrait un affront, et marquait ce qu'on appellera plus tard le braconnage. Cette ordonnance était à l'origine du braconnage, car les chasseurs ne disposant pas d'autres moyens de chasse se trouvaient dans l'obligation de poursuivre leurs activités dans la clandestinité. La présente disposition ne s'appliquait pourtant pas sur les animaux dits nuisibles à l'homme, on comprend qu'il s'agit tout simplement d'une mesure de discrimination entre les Européens et les populations locales, la chasse devint ainsi illégale, autrement dit c'est le législateur allemand qui a légalisé la chasse illégale. En abandonnant le chasseur africain sur les limites de ses connaissances, ce dernier qui n'avait pas été dans une école, ou appris à utiliser les armes de chasses en vigueur encore qu'elles lui sont interdites, car il n'existait pas encore de boutiques où marchés d'armes de chasse ou de munitions. Les forêts étant constituées à 100% de chasseurs analphabètes, on se demandait bien comment cette ordonnance pouvait avoir les effets escomptés si ce n'était d'abrutir ou de provoquer le courroux des populations locales.

Le permis de chasse, une autre disposition qui suscitait des interrogations sur la nature des règles qui régissaient son obtention, en réalité, cette ordonnance était davantage destinée aux résidents Allemands du Cameroun. En son article 5 loi indique que le permis de chasse est libellé au nom du demandeur d'une validité d'un an<sup>55</sup>, ne connaissant pas écrire leurs noms, on se demande encore comment les Allemands pouvaient reconnaître le propriétaire, si ce dernier n'était membre d'une certaine classe. En tout état de cause, l'usage des permis de chasse ouvrait une page nouvelle dans la nature des représentations culturelles africaines, du lien direct qu'il entretenait avec celle-ci, on passa vers une représentation contrôlée par l'autorité coloniale, qui désormais au moyen des dispositions juridiques joua le rôle d'intermédiaire entre le négro-africain et la nature. Sans aucune transition, ou dialogue, le rapport à la nature fut brisé au prix d'une législation qui réduisait l'usage de la faune au

---

<sup>54</sup> Art.3 de l'Ordonnance du Gouverneur du Cameroun du 4 mars 1908, relative à la chasse dans le Protectorat de Cameroun, In, C. Rosseti, *Les Droits de Chasse dans les Colonies et la Conservation de la Faune indigène*, tome II, 10e série, Bruxelles,....., p. 632.

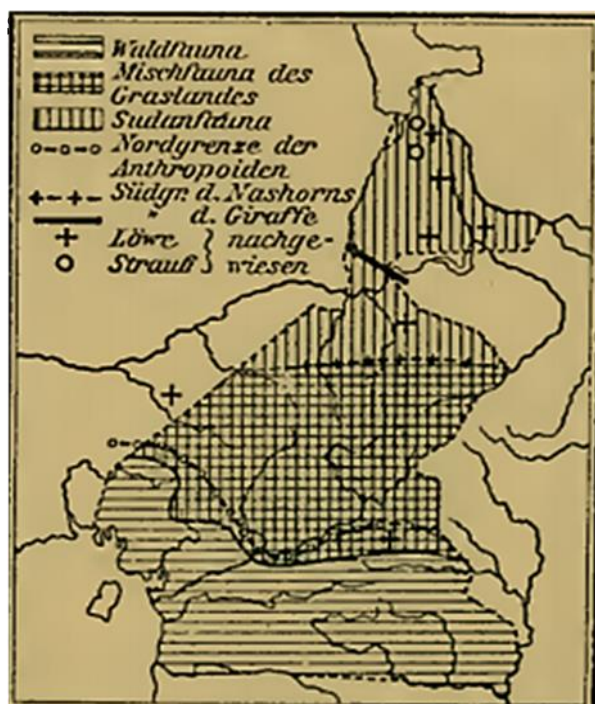
<sup>55</sup> *Ibid.*

Cameroun moyennant des dispositions toutes nouvelles. Il existait trois de types de permis de chasse :

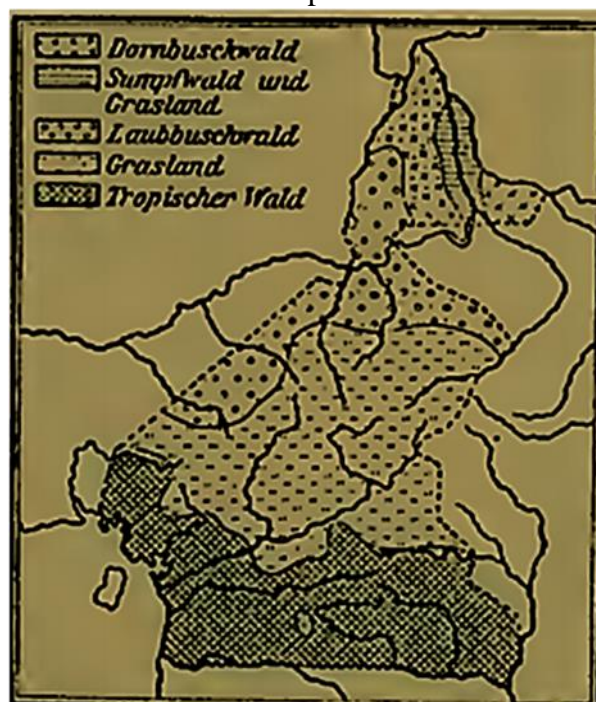
**Tableau n° 2 : Types de permis de chasse**

Type de permis de chasse	A	B	C
<b>Classes/Espèces animales</b>	Eléphants-hippopotames-rhinocéros-girafes, autruches	Toutes les espèces de gibier sauf celles du permis A	Toutes les espèces de gibier
<b>Prix (mark)</b>	100	25	5
<b>Durée (an)</b>	01	01	01

**Carte 3 : Réartition de la flore**



**Carte 4 : Répartition de la faune**



Source: Albert F. Calvert, F.C.S.

Figure 22 : Scène dans un magasin de stockage

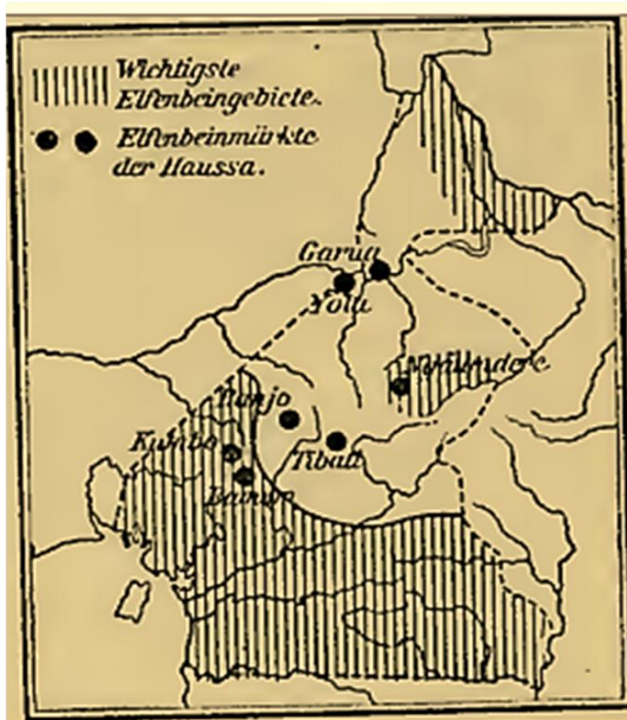


Figure 23 : Pesage de l'ivoire

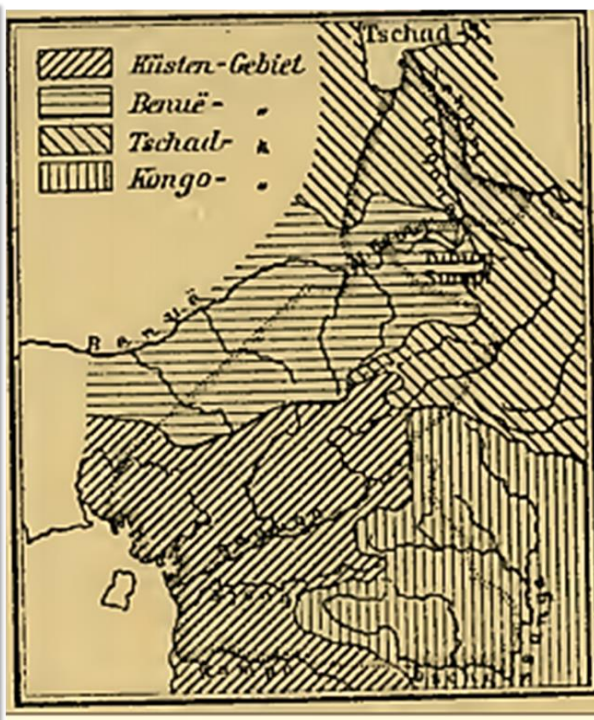


Source: Albert F. Calvert, F.C.S.

Carte 5 : Zones d'ivoire les plus importantes



Carte 6 : Zones côtières, Bénoué, Tchad et Congo



Source: Albert F. Calvert, F.C.S.

### **C- Politiques d'assimilation culturelle : un discours historique manqué**

Les politiques culturelles d'assimilation ont une origine discursive historique, en effet, les on peut lire dans les discours des explorateurs occidentaux une certaine planification du projet colonial : « Dès que cette population nombreuse, dit l'amiral de Langle, en parlant des Pahouins, sera plus habituée à nos coutumes, dès qu'elle aura confiance en nous, elle prendra des mœurs plus douces. On pourra en tirer un immense parti.»<sup>56</sup> Ainsi, l'histoire de l'assimilation culturelle au Kamerun n'a pas été un processus doux, bien au contraire, très ponctué par des discordes de toutes nature, elle s'est opérée de manière cynique au gré des circonstances qui ont opposé les fonctionnaires, administrateurs coloniaux Allemands aux populations locales d'une part, mais également aux missionnaires d'autre part. Au nombre des pommes de discordes relatives à la gestion des ressources naturelles en l'occurrence la terre y figure: la discrimination raciale jusque dans la mort, notamment la querelle pour parvenir à acheter une terre où enterrer tous les catholiques, Blancs et Noirs, ensemble<sup>57</sup>.

Un autre sujet de discussion fut l'acquisition des terrains nécessaires aux missions. Il fallut les payer plusieurs fois : une première fois au chef qui le cédait, une seconde ou même une troisième fois à l'administration qui, par fiction juridique, en 1896, avait déclaré toute terre vacante propriété de la Couronne.

Le contrat de cession avec le chef Efesoa, propriétaire coutumier, se voyant refusé toute valeur juridique, Vieter achète le terrain pour 250 marks au gouvernement, et paye à cette occasion 1.000 marks à l'arpenteur. Mais en 1897 Puttkamer veut tout reprendre parce que le terrain n'est pas assez cultivé, don "vacant" ! -A Victoria, Vieter a acheté une maison 1.000 marks sur un terrain dont Puttkamer veut bien lui faire cadeau, mais en exigeant qu'il renonce à s'établir à Buéa où les deux collines que le chef Kuba a promises à la mission par écrit sont voulues par le gouvernement<sup>58</sup>

Nouveau conflit lorsque l'administration, au mépris du Traité de protectorat, entreprit en 1913 d'exproprier les rois Duala et leur peuple du secteur qu'ils occupaient en bordure du Wouri, pour le réserver aux Européens.

"Les Noirs se défendent de toutes leurs forces et envoient des télégrammes au Reichstag, etc... mais tout cela sera inutile", regrette Mgr Vieter. "La force prime le droit et la force est le droit! Ce sont là des principes contre lesquels le Noir ne peut rien (...). H est évident que cela ne plaît pas à la Mission (...). Tous les Européens, excepté le commerçant Steier, sont contre ces mesures. Le chef de circonscription Jacob a sur sa demande obtenu une affectation de Douala à Kribi parce qu'il ne veut pas participer à ce forfait culturel"<sup>59</sup>.

<sup>56</sup> C. Alphonse Louis Henri Victor Du Pont, *L'Afrique équatoriale par le marquis de Compiègne...* p.159.

<sup>57</sup> H. Skolaster, *Die Pallotiner in Kamerun: 25 Jahre Missionsarbeit*, Limburg-an-der Lahn, 1924, p.327.

<sup>58</sup> J. Criaud, *Les premiers pas de l'Eglise au Cameroun, chronique de la mission catholique 1890-1912*, Yaoundé, Imprimerie St Paul, 1989, p.180.

<sup>59</sup> *Ibid.*



La "saga" catholique raconte à l'envie avec Mgr Hennemann que les néophytes posaient des charbons ardents sur la peau des hésitants pour leur montrer le mal qu'ils risquaient à refuser le baptême<sup>60</sup>. Tout peut paraître exceptionnel en un tel lieu, avec un tel horizon. Un texte du premier converti et premier catéchiste Beti, Martin Tabi en 1911 permet de pressentir quelque chose de l'effet produit par la mission, école et surtout église, que les catholiques venaient d'y bâtir. "Les Yaoundé lui donnaient le nom significatif de « Nda ngon Zamba »<sup>61</sup>, c'est-à-dire de « maison de la fille de Dieu ». Ce nom est en effet fort expressif pour les Beti, car il rattache l'église à leur vieille mythologie.

La « fille de Zamba »<sup>62</sup> est une entité mystérieuse qui semble avoir eu un enfant incestueux de son père Zamba. Traduit à tort par « Dieu »<sup>63</sup>, ou alors il faudrait dire « un dieu », le mot zamba paraît désigner l'un des Invisibles suprêmes, Ancêtre moniteur et père des hommes. Quoi qu'il en soit, il a jeté ce fils au loin, et depuis sa fille le recherche sur terre en pleurant. On rendait à celle-ci un culte annuel de prémices au bord des rivières, car la fertilité des champs lui était attribuée ; elle paraît être une sorte de souveraine des défunts, auxquels l'eau est associée, et à plus forte raison l'Océan assimilé à l'Endam, le fleuve des enfers qui entoure la terre et qui sépare les vivants des morts<sup>64</sup>.

Sur le plan sécuritaire, les Allemands avaient besoin de collaborer avec les indigènes pour asseoir leur autorité sur un si vaste territoire qu'ils à peine la capacité de contrôler. Pour ce faire, ils enrôlèrent des indigènes qu'ils formaient dans des camps militaires (Martin Paul Samba).

## **B- COEVOLUTION DE LA MANDATURE ET DE LA TUTELLE : FRANCE ET GRANDE BRETAGNE AU BANC DE L'HISTOIRE**

La colonisation a été une période riche et segmentée de l'histoire des peuples Africains d'une manière générale, elle a entraîné des peuples dans des contacts les plus directs des prémices de leur évolution brusque. Entre traditions et construction du mythe de la supériorité des « blancs », toute une autre histoire jalonnée de part et d'autres de nouvelles formes de

---

<sup>60</sup> P. Laburthe-Tolra, "Intentions missionnaires et perception africaine : quelques données camerounaises", *Civilisations*, N°41, 1993, p. 6.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> P. Laburthe-Tolra, *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun : les Mystères de la Nuit (Minlaaba II)*, Paris, Karthala, 1985, pp. 28-33.

<sup>63</sup> *Ibid.*, pp. 21-36.

<sup>64</sup> P. Laburthe-Tolra, "Intentions missionnaires et perception africaine"...p. 8.

représentations qui au fil du temps se métamorphosent et empruntent des couleurs semi-occidentales et parallèlement différentes de celles qu'a connues l'Afrique des périodes postcoloniales. C'est dans ce sens qu'affirmait Serge Moscovici, les représentations culturelles ne disparaissent pas, elles se transforment. Entre la première guerre mondiale et les indépendances du Cameroun, les Camerounais ont fait l'expérience d'une double culture, qui forcément a créé dans l'imaginaire collectif des peuples des sentiments d'attachement et de regret d'autre part. Car si l'histoire a oublié certains aspects négatifs des rapports coloniaux aux africains, il n'est pas moins pour les consciences

La Grande Bretagne et la France ont successivement marqué l'histoire des cultures camerounaises sur divers aspects, politique, économiques, social et surtout culturel. Sans vouloir reproduire une histoire générale de ces deux puissances d'outre-mer, l'objectif de cette partie est d'extraire de manière sélective et non exhaustive les aspects culturels significatifs de rapprochement ou de répulsion entre ces trois peuples.

### **1- Mandat franco-britannique : assimilation politique à géométrie variable**

La terre et ses richesses naturelles ont rapproché les administrateurs Franco-britanniques des du Kamerun Allemand et des populations locales. Le développement de l'économie, des confessions religieuses, des savoirs ont reconfiguré les rapports agropastoraux des populations locales. Des clichés de la pêche, chasse, et cueillette, on est passé à une population activement forcée à vivre des schèmes et des paradigmes du capitalisme moderne. La terre est désormais une propriété communautaire, son exploitation est régie par des lois et règlements qui obligent les exploitants au paiement des taxes. Or dans l'imaginaire collectif négro-africain, la terre était le symbole exclusif des ancêtres, elle appartient au peuple<sup>65</sup>. Les ressources qu'elle regorge sont celles du peuple, les lois et règlements relatifs à son usage respectaient des principes préalablement définis par les magiciens ou sorciers comme les appelaient les occidentaux. La pêche, la chasse étaient des activités librement exercées moyennant une offrande faite au chef du village. Mais dans la culture anglo-saxon, l'évolution des mœurs et de l'Etat et ses normes a été brusque pour les négro-africains, ils n'y ont pas été préparés, leur éducation à l'acquisition des savoirs a été l'œuvre des missionnaires, et de plus aucun programme d'éducation n'a intégré leur culture, au contraire, on observe à regret que l'éducation sociale des peuples africains aient été ficelées par les missionnaires

---

<sup>65</sup> P. Ndjock Nyobe, "La question de la faune et de la flore dans les rapports entre colonisateurs et colonisés au Cameroun sous administration française, 1916-1960", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004, p. 60.

évangéliques. Les traditions et les croyances négro-africaines furent progressivement abandonnées aux ancêtres vivant en zone rurale. Dans les grandes métropoles où résidaient les administrateurs britanniques, les mentalités avaient basculé entre ouverture à la culture occidentale et conservation des valeurs ancestrales. C'était pour ainsi dire le point départ de l'émergence d'une culture mixte de l'élite africaine ; de l'assimilation culturelle.

### **a- Départ forcé des Allemands du Cameroun et l'avènement de la France et de la Grande Bretagne**

Les Allemands n'avaient pas l'intention de quitter le Kamerun au regard de leur politique d'expansion coloniale. Cette politique coloniale du Reich commençait par deux approches : le commerce et l'émigration :

Le commerce et l'émigration constituent d'importants facteurs de colonisation, mais si dans beaucoup de cas ils aident à jeter les premiers fondements d'une colonie, l'œuvre qu'ils auront commencée ne sera complète que lorsqu'il y aura intervention de souverain, et surtout lorsque cette intervention se manifestera par une action durable, par une série ininterrompue d'actes de souveraineté. Le plus important de ces actes est la prise de possession officielle de territoires éloignés de la métropole, inoccupés ou habités par des individus d'autre race ou d'autre civilisation; c'est le point de départ de la colonisation réelle, qui sera complète lorsque le souverain aura introduit dans le territoire acquis une administration effective, expression d'une occupation définitive et incontestée<sup>66</sup>.

L'avènement de la première guerre mondiale rendit éphémère cette œuvre et bouleversera les ambitions et les tendances politiciennes de l'Allemagne au Cameroun. Après la retraite de l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne divisèrent le territoire en deux parties inégales, matérialisées par la scission des populations des deux rives du Mounjo. Pourtant des traces humaines indiquent des relations étroites entre les deux peuples situés de part et d'autres des deux rives.

---

<sup>66</sup> A. Chéradame, *La colonisation et les colonies allemandes*, Paris, PLON-NOURRIT et Cie, 1905, p.3.

**Figure 24 : Pont artisanal suspendu au-dessus des rives du Moungo, réalisé par les populations locales, 1908.**



Source: Albert F. Calvert, F.C.S.

#### **b- Eco-politique de la France au Cameroun : ère d'un nouvel ordre écologique ?**

Les velléités expansionnistes de l'Allemagne et ses alliés au cours de la première guerre mondiale ne durèrent point dans les protectorats qu'elle avait acquis à l'issue de la conférence de Berlin de 1884-1885 marquant officiellement la conquête et l'entrée en scène vers la partition de l'Afrique. Aussitôt commencée en Afrique la première guerre mondiale ne dura point, car l'Allemagne se trouva abandonnée et encerclée par les puissances alliées telles que la France et l'Angleterre.

En 1915, l'acte de partition du Kamerun Allemand entre la France et la Grande Bretagne n'avait pas attendu que le traité de Versailles ait rendu ses clauses. La France bénéficiait des  $\frac{3}{4}$  du territoire, tandis que son allié anglais se contentait des  $\frac{1}{5}$  du territoire qu'elle rattacha immédiatement à la colonie du Nigéria.

La gestion de l'environnement prit des proportions étendues avec l'appui des pouvoirs politique, économique, social et culturel. En clair, il s'agissait du prolongement de l'exploitation des terres africaines sous d'autres langues. Il fallait ainsi reprendre le système éducatif déjà mis en place par les Allemands et le substituer par les infrastructures françaises. C'est cette politique territoriale qu'on a appelé la « dégermanisation ». Tout comme sa

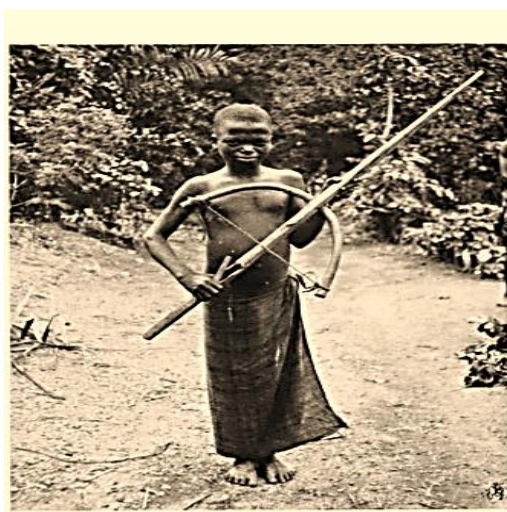
devancière, la France n'avait pas d'autres objectifs immédiats que ceux de l'exploitation et de l'enrichissement de la métropole.

Nous ne nous présenterons pas aux habitants de l'Afrique en maîtres de leurs terres et de leurs personnes, mais en associés loyaux. Dans le contrat, nous apporterons notre activité, notre intelligence et notre civilisation matérielle. Les Africains donneront leurs terres et leur main-d'œuvre<sup>67</sup>.

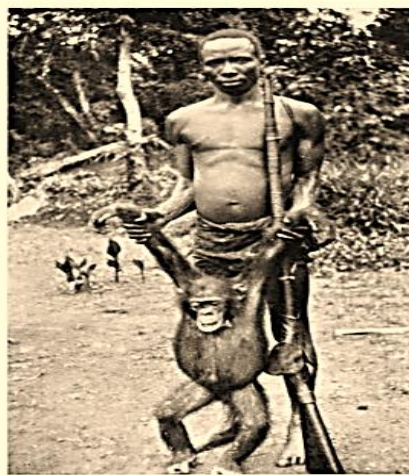
Les représentations africaines une fois de plus n'intéressent pas l'administrateur français. Seuls les biens matériels et le système de production capitaliste influencent les activités de la France jusqu'à l'accession du Cameroun à l'indépendance. Les valeurs africaines sont considérées comme des chimères, des sujets de distraction et parfois dangereuses. Par conséquent, il fallait à nouveau réprimer par tous les moyens les niches de résistance à toute expression de nature à compromettre l'expansion des politiques françaises.

L'exploitation des ressources naturelles est codifiée et restrictive à toute exploitation illégale, c'est-à-dire sans autorisation d'une licence de port d'arme. Les animaux pouvant faire l'objet de chasse, sont classés et les grands mammifères rentrent dans le cadre de la chasse sportive, laquelle était considérée comme un luxe que ne pouvait se permettre les Africains. Tandis que la chasse des petits animaux est réservée aux populations locales, réduite à vivre de la chasse artisanale.

**Figure 25 : Jeune portant un arc, 1932**



**Figure 26 : Chasseur tenant un fusil de chasse et un chimpanzé, 1932**



**Source:** Ivan T. Sanderson.

<sup>67</sup> Déclaration de Mizon (explorateur Français) en 1895 in *Togo Cameroun*, Magazine trimestriel présenté par l'Agence économique des territoires africains sous mandat (Paris). 1937/07, p. 22.

La faune contrairement aux traditions occidentales a servi d'union des sexes, communément appelé mariage. Les mariages dans les cultures africaines se pratiquaient par un échange de jeunes filles d'une famille à l'autre pour éviter des dérives comme l'inceste. Ce mariage a connu au cours de l'histoire des évolutions qui sont passées de l'échange de femmes entre familles, à l'échange de femmes contre des valeurs naturelles bêtes sauvage, étoffes<sup>68</sup>, représentant ce qu'on appelle aujourd'hui la dot<sup>69</sup>. Elle était différente chez cératines peuplades musulmanes<sup>70</sup>.

L'expérience de l'administration française au Cameroun a profondément marqué l'évolution des populations camerounaises, le système économique et ses conséquences ont entraîné une réelle mutation sociale, une révolution culturelle ponctuée par des importations de tous azimuts avant la seconde guerre mondiale. C'est au cours de la mandature française, expérience plus longue que les bases de l'assimilation culturelle ont provoqué une rupture avec les formes classiques de la vie au Cameroun. Le commerce spécial d'importation d'après l'état des marchandises importées s'est élevé à 177.677 quintaux pour une valeur de 52.263.000 francs. A 4443 quintaux près, le tonnage a doublé, tandis que la valeur a dépassé de 10.705.000 francs le double de la valeur des importations pendant la période correspondante de l'année 1936<sup>71</sup>. La prospérité de la population est attestée par l'augmentation très sensible des quantités de denrées d'alimentation, de tabacs et de cigarettes, de matériaux de construction, d'huiles minérales, d'engrais, de machines et mécaniques, d'articles de ménage, de voitures automobiles.

---

<sup>68</sup> De certains témoignages collectés au cours de la cérémonie de la dot, la demande des animaux est un signe de fécondité pour les fiancés, ou futurs mariés.

<sup>69</sup> M. Delafosse, *Les civilisations disparues : les civilisations négro-africaines*, Paris, Stock, 1922, p.49.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> *Togo Cameroun*, Magazine trimestriel ... p.22.

**Tableau n° 3 : Récapitulatif des importations au Cameroun en 1935-1936**

<b>Denrées alimentaires</b>	<b>Quantité en 1935</b>	<b>Quantité en 1936</b>
Les conserves de viande	552	864
Les poissons secs, salés ou fumés	919	2.718
La farine de froment	2.596	3.221
Le riz	4.786	6.227
Le sucre	600	1.450
Les tabacs en feuilles	518	579
Les cigares et cigarettes	201	579
Les vins ordinaires	1.434	2.326
La bière	911	1.072
Le ciment	23.167	27.760
Les pétroles	3.268	5.938
Les essences	7.243	13.169
Les huiles de graissage	475	2.240
Les fers et aciers en fils	3.245	7.233
Le chlorure de sodium	12.447	18.431
Les engrais	386	1.197
Les tissus de coton	3.284	6.428
Les couvertures	150	460
La bonneterie de coton	318	501
Les tissus de laine	32	160
Les tissus de soie	30	87
Les tissus de rayonne	85	466
Les vêtements et lingerie	266	488
Les machines à vapeur	45	263
Les machines agricoles	12	243
Les autres machines	264	588
Les articles de ménage	645	1.425
Les automobiles	84	114

**Source :** Compilation des données

Ces importations ont influencé le mode de vie de manière transversale des citadins aussi bien que celui des populations résidant dans les villages, les habitudes alimentaires, le mode vestimentaire, les moyens de transport, les techniques agricoles, et suscité des émotions particulières de satisfaction générale. On assistait ainsi progressivement à une désintégration des schèmes de représentations culturelles africaines. Plus les contacts avec le monde industriel se creusent, plus l'écart entre les modèles de vie se développe au bénéfice de la civilisation industrielle.

### **c- Perception du Cameroun sous mandat de la Société des Nations et de la tutelle des Nations Unies**

A la question de savoir quels étaient les mobiles qui ont motivé l'implantation des Français sur les terres africaines et notamment celles du Cameroun, Albert Saurret, répond :

L'holocauste effrayant de nos morts, le tableau toujours sombre de nos plus riches provinces dévastées, le cortège des douleurs dont nous souffrirons longtemps encore, toutes ces tristesses, dans les moments où notre effort de volonté essaie d'en détourner l'oppressante angoisse, soulignent, par l'effet du contraste, une des conséquences consolantes de l'épreuve que nous avons endurée : la grande guerre a eu l'avantage certain de révéler les colonies au public français<sup>72</sup>.

Autrement dit, la France estime qu'elle avait payé un lourd tribut face à l'Allemagne en 1914-1919, par conséquent, l'option de la colonisation était pour elle de récolter les durs labours de son effort de guerre. Les terres africaines sont considérées par les Français comme leur butin de guerre, au mépris des cultures et du système qu'avait implanté l'Allemagne défaite. Tout comme les Allemands, les terres africaines sont très riches en ressources naturelles et la France estime au plus profond d'elle qu'elles sont une ressource favorable au développement de la puissance militaire, des entreprises, de chercheurs d'aventures, des expériences<sup>73</sup>. La France estime qu'elle a beaucoup investi dans ses colonies et par conséquent elle se doit le droit de protéger son héritage, pourtant le Cameroun n'était une chasse gardée de la France.

The greatest reservoirs in the world of tropical timber valuable for industrial purposes are to be found in the forests which spread over West and Central Africa. The most important country for the supply of timber before the war was Gabon, the part of French Equatorial Africa which ran between the Cameroons and the Belgian Congo; these territories produced from two-thirds to three-quarters of all the African timber which we imported, including the "Okoume wood"<sup>74</sup>, which was indispensable for our furniture, paling, and cigar-box trades, a wood which is otherwise only found in Spanish Guinea. The German demand for this wood amounted to 100,000 tons<sup>75</sup>.

Edouard Bazet, dans sa thèse fait remarquer que plusieurs essences forestières présentes en Afrique ne pouvaient résister au climat européen et contribuer à l'essor de leurs industries, c'était par exemple le cas du caoutchouc, du palmier à huile, abondamment cultivés au Cameroun<sup>76</sup>. Un autre aspect important est la création de nombreux emplois grâce aux ressources naturelles, aussi bien en France qu'au Cameroun, de plus cette terre africaine

<sup>72</sup> A. Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, p.39.

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> L'Okoumé est l'une des meilleures espèces de bois d'œuvre pour la fabrication des contreplaqués. Il est par ailleurs utilisé dans la fabrication des bateaux et des pirogues, la fabrication des panneaux décoratifs. Il est aussi utilisé dans la menuiserie, les meubles, équipements sportifs etc. Voir L.P.A Oyen., R.H.M.J Lemmens, *Ressources végétales de l'Afrique tropicale. Précurseur*, Wageningen, Programme PROTA, 2002, p.51.

<sup>75</sup> E. Zimmermann, *The German empire of central Africa as the basis of a new German World-Policy ...*p.41.

<sup>76</sup> E. Bazet, "Régime des terres dans les colonies françaises", Thèse de doctorat, Sciences politiques et économiques, Université de Toulouse, 1910, p.6.



se prête à tout genre de cultures<sup>77</sup>. Autrement dit la France a fait de la terre un bien commun entre les propriétaires qui sont des indigènes et les Occidentaux. Le postulat était celui de vaincre par la conquête (guerre) ou mourir au nom de l'amour de la patrie, ainsi considéraient-ils la terre africaine : « Nous avons le devoir de nous porter au-devant d'eux, d'aller les trouver chez eux même au prix de la conquête, quelles que soient les blessures qu'en puissent éprouver certaines susceptibilités injustifiées »<sup>78</sup>. Il ne s'agit plus uniquement de la côte du Cameroun, mais du territoire administré autrefois par les Allemands. Entre la SDN et la tutelle onusienne, les populations camerounaises ont évolué. Les facteurs de cette émancipation culturelle ont été favorisés par les conflits internationaux d'une part, le passage d'une administration à une autre, et la vaste campagne de l'essor médiatique qui s'est opérée dans les littératures africaines et d'outre-mer, relatives aux opportunités immenses qu'offrait l'Afrique. Estimait M. Gide :

La colonisation n'est pas une question d'intérêt, mais une question de devoir. Il faut coloniser parce qu'il y a obligation morale pour les peuples comme pour les individus d'employer les forces et les avantages qu'ils ont reçus de la Providence pour le bien général de l'humanité. Il faut coloniser parce que la colonisation est au nombre de ces devoirs qui incombent aux grandes générations et auxquels elles ne peuvent se soustraire sans manquer à leur mission, sans encourir une véritable déchéance morale<sup>79</sup>.

La terre africaine devenait un enjeu de lutte où les négro-africains avaient acquis le statut de sujets et non plus acteurs ou maîtres. Or au cours de leur histoire, le rôle que leur imposaient les administrations coloniales limitait leurs moyens d'action et par conséquent leur espace vital. Les intermédiaires qui autrefois se limitaient sur les berges des fleuves prirent le contrôle des ressources internes dont ils avaient pleine possession, devenant à leur place des intermédiaires, d'où les luttes d'indépendance. L'espace territorial africain au cours de la période de mandat et de tutelle devint un champ de bataille où s'affrontent deux visions du monde, l'une marquée par l'institutionnalisation de l'environnement<sup>80</sup> au travers des aires protégées, parcs nationaux, les zones d'intérêts cynégétiques. En 1913, deux ans avant la première guerre mondiale, s'est tenu le Congrès Forestier International (CFI), il jeta les bases en faveur de « l'établissement ou de l'extension dans chaque pays des parcs nationaux », Henri Defert, vice-président du T.C.F annonçait à l'issue de ce Congrès International, la création de l'Association des Parcs nationaux de France et des Colonies<sup>81</sup>. En dehors de son

---

<sup>77</sup> E. Bazet, "Régime des terres dans les colonies françaises", Thèse de doctorat, Sciences politiques et économiques, Université de Toulouse, 1910, p.6.

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> F et F. Rouger, *Manuel de Législation coloniale*, (?), 1909, p. 16.

<sup>80</sup> A. Cadoret, *Protection de la nature: histoire idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1985, p.18.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p.19.

apport en ressources naturelles, l'environnement ne représente rien d'autre pour les administrateurs et les fonctionnaires Français. D'ailleurs, les coutumes et pratiques de sorcellerie et magies avaient été proscrites sur l'étendue du territoire. Au nombre des sociétés forestières françaises ayant fait fortune, figure la Compagnie Forestière de Sangha qui avait des propriétés en Afrique Centrale et dans nouveaux districts du Cameroun, et dont l'Hévéa avait été reconnu de bonne qualité et moins couteuse<sup>82</sup>.

La gestion forestière du Cameroun a été soumise à une législation assez rude pour les populations camerounaises et africaines, il faudrait remarquer que celle-ci n'avait pas de moyens suffisants pour s'investir dans une exploitation à grande échelle. Seuls les grands concessionnaires occidentaux avaient le monopole exclusif de l'exploitation à laquelle étaient soumises à la fois l'exploitant nanti et le camerounais démuné. De plus, il n'existait encore aucune société concessionnaire africaine au moment où ces lois ont été mises en vigueur. Toute chose qui laisse apparaître une discrimination juridique coloniale on peut lire et croire aveuglement qu'il s'agissait réellement d'une norme équitable, mais un acte qui a favorisé la croissance du braconnage des essences de bois africains. On pouvait lire au terme de l'article 10 :

La société concessionnaire ne pourra exercer les droits de jouissance et d'exploitation qui lui sont accordés par l'article ci-dessus qu'en dehors des villages occupés par des indigènes et des terrains de cultures, de pâturage ou forestiers qui leur sont réservés. Le périmètre de ces terrains s'il s'agit d'indigènes à habitat fixe, ou les périmètres successifs à occuper ou réserver s'il s'agit d'indigènes nés à habitat variable, seront fixés par des arrêtés du gouverneur de la colonie, qui déterminera également les terrains sur lesquels les indigènes conserveront les droits de chasse et de pêche. Les terrains et droits ainsi réservés ne pourront être cédés par les indigènes nés soit au concessionnaire, soit à des tiers, qu'avec l'autorisation du gouverneur de la colonie. Dans le cas où, au cours de la durée de la concession, des modifications de ces divers périmètres seraient reconnus nécessaires par le gouverneur, en raison soit d'un intérêt collectif des indigènes, soit d'un intérêt public de la colonie, il pourra être procédé à ces modifications sous les réserves prévues à l'article 8 (...). Les mœurs, coutumes, religion et organisation des populations indigènes devront être rigoureusement respectées. Les agents des concessionnaires signaleront à l'administration les actes contraires à l'humanité dont ils seraient les témoins. Les conflits ou les litiges qui pourraient survenir entre les 90 représentants de la société concessionnaire et les indigènes seront soumis à la décision de l'Administrateur sous l'autorité duquel seront placés ces derniers; cette décision sera immédiatement exécutoire sauf appel devant le gouverneur qui statuera en dernier ressort<sup>83</sup>

<sup>82</sup> A. Cadoret, *Protection de la nature: histoire idéologie...*, p.19.

<sup>83</sup> G. *Principes de colonisation et de législation coloniales*, t. II, p. 362-363, in E. Bazet, "Régime des terres dans les colonies françaises"... pp.89-90.

Sur le plan forestier, l'article 23 indiquait que « Les indigènes continueront à exercer, dans les bois et forêts dépendant du domaine ou appartenant à des « particuliers les droits d'usage (marronnage, affouage, pâturage, chasse, etc.) dont ils jouissent actuellement »<sup>84</sup>.

## **2- Tutelle britannique : une coopération historique élitiste ?**

Le Cameroun comme le Togo étaient deux colonies africaines Allemandes créées sur ses efforts propres et qui sur le plan juridique ne devaient revenir ni à la France ni à l'Angleterre, leur transfert à ces dernières s'appuient sur des arguments d'ordre historique, relatifs à une présence notoire sur les côtes camerounaises, d'une part mais surtout tirent leur fondement sur l'article 22 du traité de Versailles, confie les territoires Allemands « aux nations développées »<sup>85</sup>.

### **a- Motivations de la présence Britannique au Cameroun**

La connaissance des mobiles de la présence anglaise sur les côtes africaines passe par une recherche sur les représentations proprement dites, afin d'analyser leur effet sur les mutations conceptuelles de la nature. L'intérêt de l'Angleterre sur les côtes du Cameroun était de faire du commerce, acheter des esclaves, créer des églises, bâtir un système de représentations culturelles aux couleurs de la puissance économique de celle-ci en juxtaposant à son économie les échelles de valeurs et les matériaux qui constituent sa puissance culturelle<sup>86</sup>. Au moment où les Anglais débarquèrent sur l'île Espagnole de Fernando Po, les infrastructures qui faisaient office d'école, hôpitaux, églises, route, etc. n'existaient nulle part. Leur implantation progressive a été suivie d'une profonde mutation du regard visuel qu'avait développé le négro-africain. Toutefois, on note bien que les actes de la couronne Britannique au Cameroun sont contraires à la morale et la promotion de l'égalité des races humaines.

### **b- Complexité de la nature des rapports l'administration britannique et les élites camerounaises**

La présence des Britanniques sur les rives du Wouri remonte aux premiers rapports d'expéditions scientifiques enregistrées dans les rapports des commerçants négriers<sup>87</sup>. Les

---

<sup>84</sup> G. *Principes de colonisation et de législation coloniales*, t. II, p. 362-363, in E. Bazet, "Régime des terres dans les colonies françaises"... pp.89-90.

<sup>85</sup> A. Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises...*p.91.

<sup>86</sup> H. R. Rudin, *Germans in the Cameroons 1884-1914 A Case Study in Modern Imperialism*, Great Britain, New Heaven-Yale University Press, 1938, p.17.

<sup>87</sup> *Ibid.*

rapports entre les chefs indigènes et administration britannique étaient dynamiques et essentiellement basées sur des activités culturelles. Le négro-africain profondément lié dans sa dimension religieuse avait adopté un système de représentations qui avait tendance à réglementer les aspects de la vie sociale, mais parallèlement à donner les allures d'un spectacle qu'offraient ces derniers aux explorateurs scientifiques faisant office de leurs hôtes. Comme indiqué au chapitre premier, le *Jengu* était une expression du peuple aux abords du fleuve Wouri, et exigeait des sacrifices d'animaux avant l'arrivée du grand public<sup>88</sup>.

### **c- Perception la faune et de la flore dans les représentations en Grande Bretagne**

L'histoire naturelle de la faune et de la flore est liée à celle de la géopolitique du commerce international. A l'origine, les politiques expansionnistes de la Grande Bretagne étaient de dominer sur les mers et les océans, ce qu'elle a d'ailleurs réussi à produire dans les consciences entre 1500 et 1800. Au cours de cette période, les savants anglais s'intéressaient d'abord à la productivité maximale de l'Angleterre et n'hésitaient pas à jouer le rôle de prédateur dans le monde naturel<sup>89</sup>. Une fois rattrapée dans la course vers la colonisation, la police scientifique britannique érigea les premières barricades scientifiques qui interpellaient les exploitants des ressources issues de la faune et de la flore pour une gestion rationnelle des écosystèmes du monde entier<sup>90</sup>. Des politiques indépendantes de gestion des ressources naturelles, aux politiques internationales, l'usage qu'en faisaient les hommes était de nature disproportionnée. Cette révolution de la représentation scientifique de la nature avait pour importance la maîtrise et la possession de la nature. De ce point de vue, l'idéologie de la question de la faune et de la flore n'est jamais perçue, ni décrite de façon exhaustive, ni objective, mais en fonction des préoccupations de l'observateur, et de ses projets d'action.

Si la question de l'environnement est récente, il faut relever quelques étapes qui ont prédestinées à son évolution au XXe siècle. Parmi les pionniers de la grande aventure écologique moderne figure en bonne place la Grande Bretagne. C'est elle qui initia dès le début du XXe siècle le projet de la « Convention de Londres visant à garantir la conservation de diverses espèces d'animaux sauvages d'Afrique utiles à l'homme ou inoffensives »<sup>91</sup>. Plus ambitieux que le premier accord international, le Royaume- Uni initia un second accord en

<sup>88</sup> R. Austen, "Tradition, Invention and History: The Case of the Ngondo, (Cameroon)", *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 32, Cahier 126, 1992, pp. 285-309.

<sup>89</sup> K. Thomas, *Man and the Natural World. Changing Attitudes in England, 1500-1800*, Londres, Allen Lane, 1983, pp. 51-81.

<sup>90</sup> J. M. Drouin, "La naissance du concept d'écosystème", thèse de troisième cycle, Université de Paris I, 1984.

<sup>91</sup> *Le Monde de la CITES*, n° spécial du 3 mars 2003, p.2.

1933 dénommé : « Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel »<sup>92</sup>, cette dernière requérait :

[...] des gouvernements qu'ils contrôlent l'exportation et l'importation d'espèces sauvages par le biais d'un système réglementaire aux termes duquel ce commerce ne peut avoir lieu s'il est couvert par des permis délivrés par une autorité compétente, pour des spécimens qui n'ont pas été obtenus en contravention aux lois de cet Etat sur la protection de la faune et de la flore. Les spécimens doivent être soumis à divers niveaux de contrôle selon l'annexe de la convention à laquelle ils sont inscrits, et le commerce sans permis ou non conforme à la convention entraîne la confiscation et éventuellement d'autres sanctions. L'importation/exportation ne peut avoir lieu qu'en présence des douanes, et les gouvernements prennent des mesures pour instruire les douaniers aux méthodes d'identification des espèces inscrites (et de leurs parties et produits)<sup>93</sup>

C'était à l'issue de ces accords internationaux que la série de la culture scientifique associée à celle de la juxtaposition des normes internationales en matière de protection, conservation de la nature que la question de l'environnement prit d'autres étiquettes. A ce titre, l'Allemagne est le pays qui permet de mettre en évidence, les référentiels des liens écologiques qui existaient entre les populations camerounaises et leur environnement.

À l'issue de la signature du traité Germano-douala le 14 juillet 1884, plusieurs réformes aussi bien sur la nature des identités africaines que sur la gestion des ressources naturelles essentielles à la croissance de l'économie capitaliste reconfigura les équilibres naturels. Le Cameroun est désormais reconnu comme un territoire aux frontières légitiment fixées, toutes choses qui entraînent une mise en valeur des ressources avec une prééminence sur l'exploitation des techniques agricoles, l'exploitation des ressources animales (ivoires, peaux d'animaux). L'inexistence de voies ferrées limitait encore l'exploitation forestière, mais les missions scientifiques effectuées au Cameroun au cours de cette période avaient déjà recensé les essences forestières les plus connues. Plus que jamais par le passé, les populations camerounaises en l'occurrence celles des premiers postes créés se tournent vers le niveau de développement de l'Allemagne. L'agriculture pousse plusieurs camerounais à reconsidérer la nature et les forces qui interagissent avec l'homme : les mentalités se distinguent en zones urbaine et rurale. L'institutionnalisation de l'école, l'apprentissage de nouvelles techniques de chasse, de pêche, agricole s'intensifient au détriment des anciens modèles archaïques. Limité par son retard économique, l'Allemagne exploite la main d'œuvre locale pour atteindre ses objectifs de développement, en créant des entrepôts, des magasins de stockage où travaillent les camerounais. D'autres sont assujettis aux travaux de construction des infrastructures de transports, hôpitaux, chemins de fer, écoles. Lorsque que surviennent les deux guerres

<sup>92</sup> *Le Monde de la CITES*, ..., p.2.

<sup>93</sup> F. Anaba, "La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction..." p.2.

mondiales, le Cameroun est sous le contrôle de la SDN et de l'ONU deux institutions qui ont sous l'impulsion de la France et de la Grande Bretagne de conduire le Cameroun à son autonomie politique. Pour se faire, chaque puissance s'attelle à reproduire les schèmes de sa gouvernance écologique, en fonction de ses normes internes. Malgré cette seconde étape de l'évolution des représentations culturelles camerounaises, certaines ont résisté surtout en zone rurale. Au cours de cette double course vers le développement assimilé à la culture occidentale, les politiques écologiques prennent formes, des normes malgré l'absence de normes internationales contraignantes. Le Cameroun acquiert une indépendance culturelle entachée de plusieurs rixes qui ne lui permettent pas de promouvoir une écologie typiquement africaine. De plus, l'Afrique en général est soumise à la perception de l'évolution des grandes puissances à laquelle elle n'a cessé de contribuer.

**CHAPITRE III : L'HERITAGE COLONIAL ET SES  
CONSEQUENCES SUR LES REPRESENTATIONS  
CULTURELLES DU CAMEROUN INDEPENDANT**

Après la scission du Cameroun en deux parties inégales appartenant conjointement à la France et la Grande Bretagne, plusieurs expéditions scientifiques furent menées aussi bien en collaboration avec des noirs que des scientifiques franco-britanniques. En 1932-1933 par exemple fut menée dans la région forestière de Mamfé une expédition baptisée : « The Salden Zoological Expedition », ayant pour objectif d'étudier les mammifères, les reptiles, et la faune amphibienne dans la zone forestière, dirigée par une équipe de Britanniques<sup>1</sup>. D'autres expéditions scientifiques ont été menées au cours de la période de mandat et de tutelle<sup>2</sup> sur les forêts et les bois du Cameroun dans la zone francophone, avec pour objectif de connaître la valeur scientifique de chacune des essences forestières, introduites plus tard dans le système commercial<sup>3</sup>. Ainsi, L'évolution des représentations de la culture s'est opérée de manière progressive au gré des rapprochements interculturels et donc le symbole est incarné par le pouvoir étatique. En zone urbaine, les mentalités ont beaucoup évolué vers d'autres schèmes, provoquant une rupture profonde entre les habitudes rurales et citadines, entraînant une occidentalisation de la pensée africaine. De ce point de vue, l'histoire des rapports hommes et environnement au cours de la période post-indépendance est la synthèse des normes environnementales prédéfinies au cours de la colonisation et encadrées par les institutions internationales de gouvernance environnementale, les Etats, et les Organisations non-gouvernementales.

### **A- CAMEROUN : UNE INDEPENDANCE CULTURELLE MANQUEE ?**

Les Africains avaient clamé leur indépendance après la seconde guerre mondiale survenue comme un vent de libération totale de l'invasion occidentale. Cette indépendance octroyée avaient de fait laissé ses référentiels culturels aux politiques africaines. Sans autonomie politique, on ne saurait envisager d'autonomie culturelle<sup>4</sup>. Au fil des années, le regard que le négro-africain avait entretenu autrefois, commença à changer d'approche de son milieu naturel. Du bon sauvage, il passa à l'ère de la civilisation occidentale, l'ère coloniale où l'Afrique était gracieusement offerte comme une sorte d'objet à la sollicitude des

---

<sup>1</sup> I. T. Sanderson, "An Expedition to the British Cameroons: A paper read at the Evening Meeting of the Society on 26 November 1934", *The Geographical Journal*, Vol. 85, N°2, Feb., 1935, pp. 113-140.

<sup>2</sup> Le 13 décembre 1946 que le Cameroun a été placé sous la tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>3</sup> R. Musset, "Les forêts et les bois du Cameroun sous mandat français", *Annales de Géographie*, 42e Année, N° 235, 15 Janvier 1933, pp. 94-97.

<sup>4</sup> D. Johnson, *Egalité ou indépendance*, Ottawa, Renaissance, 1965, p.110.



puissances occidentales et à la curiosité des observateurs scientifiques cédèrent brusquement place à l'intelligence culturelle africaine<sup>5</sup>.

Une fois de plus la question est celle de savoir avec quels référentiels ? Cette autonomie culturelle était-elle égalitaire ? Assurément non, car, on assistera à une désintégration progressive ponctuée par la création des infrastructures (routes, écoles, hôpitaux, chemins de fer, ports, les industries pétrolières, les activités agropastorales) d'une part, mais également une législation nationale et internationale en matière d'exploitation de l'environnement d'autre part. De ce point de vue, on serait à mesure de souligner que l'indépendance culturelle de l'Afrique en générale, et du Cameroun a été manquée.

Le Cameroun connut une indépendance assez particulière de son territoire, la partie francophone fut administrée par la France depuis 1914 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1960, tandis que la Grande Bretagne rattacha la partie qu'elle avait héritée de 1907 jusqu'en 1960 comme partie intégrante du Nigéria<sup>6</sup>. Des deux puissances occidentales, aucune n'a accordé d'égalité culturelle au Cameroun, les années qui suivent l'autonomie du Cameroun se poursuivent dans le sens de l'hégémonie culturelle occidentale. Si les camerounais ont manifesté leur désir de sécession, entendons bien qu'ils appréhendaient ce comportement comme un droit et un devoir pour leur destin.

### **1- Multiculturalisme et écopolitique au Cameroun : défis d'une culture francophone**

Le Cameroun francophone présente un visage multi-culturel essaimé de particularismes culturels. Les mentalités ont été converties vers l'occidentalisation des mœurs et des coutumes, la « Religion traditionnelle autrefois qualifiée et assimilée à la sorcellerie »<sup>7</sup> a reculé vers les zones périphériques à proximité des centres urbains. Une nouvelle ère des élites africaines avait pris le contrôle des affaires politiques internes et externes, sous le regard vigilant des anciennes puissances occidentales au sein d'une communauté qui se veut internationale matérialisée par l'institutionnalisation de l'ONU.

L'expérience que fit le Cameroun du mandat à la tutelle a drainé une nouvelle foule de croyances et de religions, quoique certaines ou du moins la majorité a muté vers d'autres

<sup>5</sup> M. Merle, *L'Afrique Noire contemporaine...* p.5.

<sup>6</sup> J. Hathaway, *Cameroon in pictures...* p.31.

<sup>7</sup> M. Ahanhanzo Glélé, *Religion, culture et politique en Afrique Noire*, Paris, ECONOMICA, 1981, p.7.

formes d'idéologies relatives à la nature, de l'être et son milieu socio-culturel. Le Christianisme, l'Islam, et l'Animisme ont résisté au temps, mais cette dernière a le plus été combattu dans ses préceptes et perdu ses nombreux adeptes négro-africains. Toutefois subsiste dans l'esprit des africains la croyance en Dieu /Allah et la peur des forces surnaturelles<sup>8</sup>. Par ailleurs, le véritable dilemme existentiel que pose le paysage multi-culturel est celui du ressentiment à la fois authentiquement africain, c'est-à-dire assumant pleinement l'héritage culturel européen et authentiquement respectueux de la législation nationale et internationale érigée au-dessus de ses valeurs traditionnelles.

Les défis auxquels étaient confrontées les populations locales font état d'une lutte d'indépendance où beaucoup de sang versé témoigne des tendances idéologiques que souhaitaient véhiculer une certaine classe africaine et camerounaise en particulier. Des rapports nés de la colonisation, les administrateurs franco-britanniques avaient tissé des liens de partenariat économique entachés de suspicion, lesquels ont vu à travers l'Afrique une série d'idéologies panafricanistes et même au-delà des frontières du continent. Tandis qu'une autre élite se réclamait partisane de la continuité d'une gestion politique des affaires africaines dans les bureaux et les chambres métropolitains, s'assurant qu'une éducation et instruction, voire des services de toute nature leur soient offerts<sup>9</sup>.

Malheureusement, les idées reçues au cours de l'enseignement colonial ont défié la nature qu'exprimait le camerounais quand ce dernier estimait qu'en cédant leurs terres à l'Etat, ils pourront s'arroger encore de quelque droit, lesquels autrefois leur donnaient la liberté de conduire leurs troupeaux, couper du bois, cueillir les fruits naturels, « assurer en un mot leur existence comme par le passé et en toute liberté »<sup>10</sup>.

C'est une nouvelle école de la culture libérale qui leur est offerte, les restrictions sur le droit d'aller et venir, le droit d'offrir des sacrifices, manger, chasser librement ont été confisqués au nom d'une législation nationale, qui privilégie le sens du travail salarial et du respect des biens acquis par l'effort du travail. C'est sous ce prisme qu'ont été soumises les populations camerounaises au cours des périodes allemandes, franco-britanniques, et dont l'Etat indépendant a le devoir de pérenniser. On pourrait se demander quels sont les bienfaits d'une telle législation pour le négro-africain qui avait son système de valeurs économique et social.

---

<sup>8</sup> M. Ahanhanzo Glélé, *Religion, culture et ...*, p.7.

<sup>9</sup> E. Bazet, "Régime des terres dans les colonies françaises"...p.88.

<sup>10</sup> *Ibid.*

Sur le plan scientifique, l'Afrique et les Africanistes veulent affirmer leur identité culturelle au sein du grand concert des nations, d'abord par leur altérité historique, en mettant en valeur une historiographie de l'art africain au travers duquel ces derniers assument leur passé ponctué d'objets, de figurines, de contes, de légendes, de coutumes : une tradition millénaire qu'on retrouvait déjà chez Hérodote, au Ve siècle avant notre ère, illustrée par Agatharchide de Cnide au IIe siècle avant J-C, on la retrouve également chez Strabon, Didore de Sicile<sup>11</sup>. Elle a été réactualisée par l'Ecole de Vienne, Leo Frobenius, les 24 cercles culturels de Westernman, Bauman, les civilisations noires de M. Maquet, toute cette littérature vivante a été reproduite et colportée jusque dans les années 60, avec des particularismes exogènes.

#### **a- Gestion des ressources naturelles : nationalisation et internationalisation de nouvelles formes de rapports hommes/ nature**

La gestion des ressources naturelles au lendemain des indépendances africaines est placée sous l'autorité de l'Etat, des Organisations Internationales (OI) telles que l'Organisation des Nations unies, sous le regard vigilant des Organisations non gouvernementales environnementales (ONGE). Elle n'est plus une affaire de religion, c'est-à-dire de l'Islam, de Catholicisme, ou de l'Animisme, où pourtant la plupart des systèmes de valeurs tirent encore leur origine en l'occurrence l'Islam<sup>12</sup>. Les défis que pose l'environnement en 1960 ont contraint les Etats à renforcer les politiques générales de gestion des ressources naturelles. Au cours de cette année, les rapports scientifiques sur les zones maghrébines indiquaient déjà que « les ressources renouvelables disponibles en eau par habitant y ont chuté d'une moyenne de 3 300 mètres cubes par habitant et par an (m<sup>3</sup> /h/a) en 1960, à 1 250 m<sup>3</sup>/h/a en 1996, et devraient atteindre les 725 m<sup>3</sup> /ha d'ici 2025 »<sup>13</sup>. En Afrique équatoriale et précisément au Cameroun, les régions touchées par l'avancée du désert avaient déjà été signalées. Pourtant dans les zones du Sud du pays, la perception des personnes à l'égard des ressources naturelles n'influence pas encore entièrement les mentalités. On avait donc deux cultures à l'égard de l'environnement, celle du septentrion et celle de la partie australe, mais la troisième vision était celle de l'Etat.

<sup>11</sup> E. Mveng, *Dossier culturel Pan-Africain*, Paris, Présence africaine, 1966, p.82.

<sup>12</sup> I. Naser Faruqi, K. Asit Biswas, J. Murad Bino, *La gestion de l'eau selon l'Islam*, Paris, Presses de l'Université des Nations-Unies- Centre de Recherches pour le Développement International- Karthala, 2003, p.6.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p.13.

La vision naturaliste qu'avaient les populations de la forêt équatoriale et des côtes du Cameroun avait une relative ascendance sur celle du septentrion. Celle de l'Etat était de poursuivre les politiques hérités de la colonisation, en conservant parallèlement les valeurs traditionnelles dans l'esprit, et quelques fois dans les habitudes. Plusieurs normes environnementales avaient été reconduites dans les législations postcoloniales. Sous l'initiative des Nations unies, la question de l'environnement a été introduite dans l'agenda politique des nations avec un spectre de restrictions plus étendues.

L'élaboration d'un cadre international d'interaction culturel a limité les appétits extrêmes qu'avait subis l'humanité africaine au nom du droit culturel des peuples. L'ONU à travers l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) a contribué à l'influence des représentations des nations faibles, jeunes et indépendantes. Elle a intégré de fait la nécessité de protéger la culture traditionnelle ou de reconstituer une culture autochtone<sup>14</sup>. S'appuyant sur une analyse des politiques culturelles internationales, l'UNESCO a établi une distinction des différences de catégories de cultures et des unités culturelles en deux ensembles de comportements « désirables » et « indésirables ». Pour comprendre ces deux dimensions culturelles, on part du principe que l'intégrité de chaque culture doit être respectée, en effet, rien ne justifie l'ingérence étrangère, quand bien même existerait des phénomènes culturels indésirables<sup>15</sup>.

Toutefois, des réserves ont été délimitées sur certaines pratiques culturelles telles que la « chasse aux têtes », la coutume de se tailler les doigts en signe de deuil (Régions montagneuses de la Nouvelle-Guinée), l'excision pratiquée dans certains villages de l'Extrême-Nord du Cameroun, ou encore les sacrifices humains en signe d'offrande au nom du principe souverain de la sacralité de la vie.

### **b- Mentalités dans le septentrion à l'égard de l'environnement, un discours machinal ?**

L'histoire environnementale dans le septentrion est commutative à l'« âme collective » des structures sociales des peuples qui habitent cette partie du Cameroun. L'étude et la connaissance de ces mentalités se fondent sur leurs systèmes culturels, croyances, valeurs, équipement intellectuel ou encore à ce que Michelle Vovelle affine de « d'étages stratifiés »<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> « Politiques culturelles : études et documents »-UNESCO, *Les droits culturels en tant que droit de l'homme*, Paris, UNESCO, 1970, p.12.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p.27.

<sup>16</sup> M. Vovelle, *Idéologies et mentalités*, Paris, Maspéro, 1982, pp.14-16.

Dans la quasi-totalité des peuples de ces trois régions du Cameroun (Adamaoua, Nord, et Extrême-nord), on note que ces peuples étaient essentiellement éleveurs et chasseurs. Organisés autour d'un lamido où l'Islam s'était implanté, la vie en communauté a toujours été influencée par la politique du gardien des traditions ancestrales ou religieuses.

L'unification difficile de ce territoire par l'Allemagne a permis modifier leurs rapports à l'environnement. Autrefois essentiellement nomades, les populations du septentrion vivaient comme leurs frères de la partie forestière de pêche et de chasse. L'introduction de l'agriculture encouragée par les politiques centrales du gouvernement du Président Ahidjo avait tout simplement reproduit le cadre colonial de reproduction et d'exploitation des ressources naturelles.

On est donc passé d'une agriculture itinérante au sens premier du terme, c'est-à-dire d'une agriculture qui exigeait le déplacement cyclique des villages, à une agriculture sédentaire plus intensive, puisque devait s'accélérer la rotation des jachères, et qui devait être organisée de façon concentrique autour des villages<sup>17</sup>. Les moyens de transports dans la partie septentrionale du Cameroun étaient les animaux de résistance tels que le chameau, le dromadaire, le cheval. Selon l'islam, « L'eau est considérée comme un bienfait de Dieu, qui donne et entretient la vie, purifie l'humanité et la planète »<sup>18</sup>.

**Figure 27 : village situé dans la région de l'Adamaoua**



**Source :** L. Everett

<sup>17</sup> A. Lassagne, "Exploitation forestière, développement durable et stratégies de pouvoir dans une forêt tropicale camerounaise", *Anthropologie et sociétés*, vol. 29, N° 1, Québec, 2005, pp. 49-79.

<sup>18</sup> « Politiques culturelles : études et documents »-UNESCO...p.25.

Vis-à-vis de l'environnement, les mentalités négro-africaines ont eu du mal à se convertir aux règles de la modernité africaine éprise de valeurs africaines d'une part et des enseignements occidentaux. Malgré la forte implication des évolués locaux, les résultats en zone rurale sont mitigés.

### **c- Mentalités dans la zone forestière à l'égard de l'environnement**

La mentalité d'un peuple est l'œuvre d'un long passé, qui résume l'expression d'un agrégat de sentiments, les uns acquis du milieu naturel, les autres hérités des traditions et qui distingue une population à l'autre<sup>19</sup>. Elle est le résultat de plusieurs facteurs : organiques (populations), réglementaires (bases sociales), institutionnels (institutions) et intellectuels.

**Les populations :** La zone forestière est composée de plusieurs groupes ethnolinguistiques qui ont des similitudes et des divergences aussi. Celle abritant une partie importante des *beti* n'a été fréquentée vers 1890 par les tous premiers européens<sup>20</sup>. Faisant partie du grand ensemble « Pahouin » qui composé des « Fang, Boulou et Beti » situé dans les pays frontaliers au Cameroun méridional, au Gabon et la Guinée Equatoriale, ceux entretiennent des relations très étroites<sup>21</sup>.

**Les villes camerounaises** présentent un visage bicéphale, d'un côté on découvre une population lettrée concentrée dans les centres villes ou chefs-lieux des provinces, tandis que dans les campagnes, on des villages où les réalités contrastent profondément avec les idées de la ville. En 1987 58% de la population vivaient dans les zones rurales, deux grandes métropoles attirent sous l'effet de l'exode rural les jeunes des villages vers les villes de Yaoundé et Douala<sup>22</sup>. Cette population augmente en moyenne de 2.6% se situe 10.5millions d'habitants<sup>23</sup>.

En effet, la ville concentre les grandes opportunités que n'offre pas le village, cet aspect a été densifié par le système politique défini par la Constitution de mars 1972, qui encourageait la centralisation du pouvoir entre les mains de l'exécutif. Les informations que diffusaient les citadins de la ville poussaient les villageois à l'aventure de la ville dans l'espoir

<sup>19</sup> G. Martin, *L'existence au Cameroun : études sociales, études médicales, études d'hygiène et de prophylaxie*, Paris, Emile Larose, 1921, p. 492.

<sup>20</sup> P. Laburthe – Tolra, *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun. Essai sur la religion beti*, Paris, Kharthala, 1985...p. 7.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> J. Hathaway, *Cameroon in pictures...* p. 39.

<sup>23</sup> Autrement dit, si en 1988 la moyenne est de 2.6%, la population moyenne en 2014 a doublé et en 2019, elle serait de 34.125 millions d'habitants.

de faire fortune, ainsi par exemple en 1980 la ville de Douala comptait une population de 700.000 habitants, tandis que Yaoundé capitale politique comptait 500.000 habitants, mais ce chiffre a quadruplé en deux décennies, phénomène qui s'explique par la grande manne pétrolière qui a enrichi le pays, mais 80% de la population rurale n'a pas bénéficié des avantages de cette manne pétrolière<sup>24</sup>.

**Figure 28 : Une sculpture laissée à l'un des carrefours de Yaoundé associant l'art traditionnel a l'art contemporain 1960.**



**Source:** J. Hathaway.

La dimension écologique intervient abondamment dans les rites et coutumes africaines, quoique certains africains et occidentaux s'appuient sur ces rites et coutumes pour justifier le retard culturel de l'Afrique, en l'occurrence Shanda Tonme qui soutient que l'Africain que l'on revoit dans la cité moderne, est exactement le produit parfait des avatars traditionnels<sup>25</sup>.

En 1921, Yaoundé fut désigné par les Français comme capitale politique du pays après le départ des Allemands. Les plus grandes infrastructures se trouvaient à Yaoundé, en l'occurrence l'Université Fédérale du Cameroun, créée deux ans après l'indépendance du Cameroun en 1962<sup>26</sup>. Les activités économiques se réduisaient à une exploitation du bois à usage domestique et économique en vue d'améliorer leurs conditions de vie par la production

<sup>24</sup> J. Hathaway, *Cameroon in pictures...* p.19.

<sup>25</sup> S. Tonme, *Fondements culturels de l'arriération de l'Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.31.

<sup>26</sup> A. Elvice Bella, "L'institution universitaire au Cameroun. Dynamiques, ruptures et permanences d'une réalité plurielle, des origines à 2001", Thèse de doctorat, Université de Yaoundé I, 2001, p.41

du charbon, ressource collectée dans les villages où s'étendent de vastes étendues de forêts à perte de vue. Le bois de chauffage constitue l'une des ressources les plus économiquement accessibles pour les populations de la zone sahéenne (figure 33). Les prix oscillent entre 100FCFA, 500FCFA et 1000FCFA<sup>27</sup>.

L'exploitation des ressources naturelles ne se réduit pas uniquement aux activités commerciales, elle est de fait un bien qui contribue à l'alimentation par la richesse des fruits, feuilles, racines, champignons qui apportent un complément apprécié à l'alimentation familiale surtout en période de disette<sup>28</sup>. Mais les habitudes alimentaires des populations urbaines et rurales ont été modifiées au fil des années par des pratiques occidentales plus rigides et quelques fois encadrées par des règles d'hygiène. En zone urbaine les habitudes alimentaires autrefois soumises à l'expérience de la générosité du milieu naturel et des saisons, ont été adoptées suivant les bourses. Les dérivées du milieu naturel, provenant de toutes les régions du pays ont enrichi les menus au petit déjeuner, au déjeuner, ainsi qu'au diner.

**Figure 29 : Commerce domestique de bois dans la ville de Maroua, 2007.**



**Source :** Folefack.

Avec le recul de la pauvreté instaurée par les réglementations idéelles de la société capitaliste, les camerounais ont brisé le lien pratique qu'ils avaient avec le milieu naturel, en adoptant des choix de vie artificiellement marqués par des impératifs remarquablement structurés et par des limites d'ordre personnel. L'agriculture en zone urbaine se pratique

<sup>27</sup> D. P. Folefack, Sale Abou, "Commercialisation du bois de chauffe en zone sahéenne du Cameroun", *Sécheresse*, n°3, Vol. 20, 2009, p.314.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p.50.



désormais autour des périphéries urbaines, et soumise aux rythmes pluviométriques du calendrier climatique.

Les habitudes en zone rurales sont essentiellement soumises à la continuité des modèles reçus aussi bien par les administrations coloniales, que par l'Etat indépendant. La plupart des activités qui s'y prêtent dérivent de l'agriculture, avec des caractéristiques sociale marquées par le clivage homme et femme. Les femmes sont de plus en plus orientées vers des activités autonomes de production telles que la culture de rente : arachides, manioc, patates, macabo, haricot, ignames etc. Elles pratiquent une agriculture désignée de « jour à jour » caractérisée par une régularité annuelle de plantation et de récolte<sup>29</sup>.

Tandis que les hommes pratiquent la culture du café, cacao, et s'adonnent aussi à la production du vin local, raphia, et vin de vin palme. Le climat a renforcé la distribution sociale du travail, en accordant une grande place aux activités de la gente féminine, désormais faisant partie intégrante de la nouvelle économie africaine. Les outils de production varient selon l'objet de culture, pour les femmes, elles emploient des houes, des machettes, des huttes servant au transport des vivres et même de certains outils champêtre, elles servent également au transport. L'utilisation de ces outils semble archaïque au regard des avancées technologiques européennes, où la main d'œuvre locale a été substituée par l'usage des machines agricoles à haut rendement, rendant peu compétitives les industries locales<sup>30</sup>.

Le champ d'outils qu'emploient les camerounais a donné lieu à des interprétations d'écart de développement entre les civilisations occidentales et africaines. Or autrefois, les négro-africains n'étaient à aucune réglementation impliquant l'usage de la monnaie, en intégrant les valeurs du système monétaire, l'exploitation du milieu naturel Africain a été greffé dans des conditions auxquelles ce dernier n'avaient connaissance. Désormais tout s'achète, il faut produire suivant les normes de la société pour bénéficier des avantages qu'offre dame nature, or la nature telle que se la représente le négro-africain ne requiert aucune norme semblable à celle que lui a imposée la civilisation occidentale.

Faudrait de prime à bord souligner que l'ONU a considérablement influencé les représentations culturelles africaines, en consacrant la Charte des droits de l'homme des

---

<sup>29</sup> D. P. Folefack, Sale Abou, "Commercialisation du bois de chauffe en zone sahélienne du Cameroun"..., p.206.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.56.

Nations unies de 1948, dans laquelle elle reconnaît à tout homme indépendamment de son sexe le droit à la culture<sup>31</sup>.

La séparation quasi-générale de la culture africaine de l'environnement est un réel obstacle à l'épanouissement des populations rurales malgré les mesures politiques engagées pour réduire les écarts de sous-développement mises en œuvre par les politiques publiques.

## **2- Représentations culturelles dans le Cameroun anglophone indépendant**

Les sociétés africaines ont conservé la structure du socle familial, symbole de l'unité et expression du cadre de vie dans le village<sup>32</sup>. Lieu de rencontre et de cultures, les populations des régions anglophone du Cameroun bien que s'exprimant officiellement dans la langue anglaise avaient conservé les rapports qui les unissaient à la nature au travers de leurs différents modes de vie. Autrefois, les grands centres urbains d'aujourd'hui étaient peuplés de grands mammifères progressivement abattus à tel enseigne qu'il est difficile de croire par exemple qu'à Victoria, il y avait des éléphants.

Les populations à majorité analphabètes ignoraient les normes relatives à l'exploitation de l'environnement d'où le contrôle relatif du commerce interne des espèces de faune et de flore sauvage. Plusieurs motifs avancés par les populations des campagnes avancent comme motif le manque d'information sur les règles applicables à la chasse ou à l'exploitation forestière<sup>33</sup>.

### **a- Capitalisme et sacrifice du sacro-saint principe de la sacralité de l'écosophie africaine**

La première guerre mondiale mit fin brusquement à la culture Allemande avant même que celle-ci ait pris fin. Les Français et les Britanniques expérimentaient une brève période de condominium qui prit fin en 1916<sup>34</sup>. L'impact du capitalisme occidental a eu des effets très divers. En implantant les produits destinés à l'exportation vers des pays « développés », et en instituant une économie de « traite », les colonisateurs occidentaux ont essaimé les bases

<sup>31</sup> « Politiques culturelles : études et documents »...p.93.

<sup>32</sup> J. Hathaway, *Cameroon in pictures*... p.19.

<sup>33</sup> D.E MUSIBONO, F. KABANGU, A. MUNZUNDU, M. KISANGALA, I. NSIMANDA, M. SINIKUNA ET A. KILEBA, "Les différents traités environnementaux sont-ils appropriés pour les populations des pays en développement (Afrique) ?", *Vertigo*, 2010, p.2.

<sup>34</sup> V. T. Le Vine, *The Cameroon Federal Republic*...p.7.

d'une agriculture africaine, foncièrement réduite sur les produits commerciaux tels que : café, cacao, arachide, coton, etc. Les paysans africains ont vu accroître leurs revenus qui leur permirent d'augmenter leur pouvoir d'achat, qu'il convertissait par l'échange de divers produits manufacturés, qui se sont substitués à l'ancien « stock »<sup>35</sup>. De vieux métiers locaux ont ainsi disparu, au profit d'une industrie nouvelle (couture, conduite automobile, réparation d'outils divers, emploi dans les bureaux, la maçonnerie, peinture, etc.)<sup>36</sup> Par ailleurs, de nombreux éleveurs ont été contraints de se sédentariser et s'adonner à l'agriculture, de même que les « chasseurs » traditionnels, soumis à la réglementation nationale et internationale sur la protection et la sauvegarde de la faune.

Les nouveaux métiers n'ont pas intégré les schémas traditionnels, et attirent un grand public, la jeunesse en particulier, qui s'est massivement convertie avec enthousiasme. La plupart de ces nouveaux métiers ont bouleversé et reconverti considérablement le mode de vie de plusieurs camerounais : il s'agit de l'institutionnalisation du travail salarial. D'autres métiers, notamment les emplois (agents administratifs ou commerçants) ont permis à de nombreux particuliers de vivre indépendamment du milieu naturel<sup>37</sup>.

« Les cultures évoluent, la composition des groupes et leur situation se modifient. Autrement dit, la communauté ne reste pas statique à elle-même »<sup>38</sup>. Toute société subit et contribue à sa propre transformation, dès lors qu'elle épouse les valeurs qui déterminent sa destinée, tel est le cas de la modernité qui a ses règles auxquelles les peuples entiers aspirent aux fins de produire et de conserver une identité qui leur est propre. Depuis l'accession des pays africains à l'autonomie politique, un sentiment de culture universelle de l'environnement est né, caractérisé par le retour du positivisme naturel, qui se veut protecteur des écosystèmes forestiers et fauniques, ses bases juridiques ont été définies et déclarées dans les chartes et conventions internationales, partant du principe que la question de l'environnement est une affaire de tous.

Mais encore qu'il faut distinguer les écarts entre la modernité africaine et occidentale dans leurs rapports avec la nature. En Afrique subsaharienne, les négro-africains au lendemain des indépendances avaient encore beaucoup de liens profonds avec la nature, leurs modes d'exploitation de l'environnement en zone rurale étaient pleinement soumis aux principes

---

<sup>35</sup> M. Merle, *L'Afrique Noire contemporaine...*p.237.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> *Ibid.*, p.238.

<sup>38</sup> *Ibid.*

traditionnels bien que des intrusions matérielles de la modernité commencèrent à diluer l'originalité de leurs mouvements écologiques.

En Occident, les servitudes de la modernité avaient déjà atteint un stade très avancé, où la nature ne représentait rien d'autre qu'un moyen d'expression des passions individuelles :

Les Occidentaux actuels sont des enfants de divorcés, victime de cette séparation entre la civilisation moderne et son milieu naturel d'origine. (...) Dans leur course effrénée vers le « toujours plus » de l'avenir immédiat, les Occidentaux ont perdu le contact avec la réalité vraie du monde extérieur, celle qui existe sans eux et quelquefois malgré eux. (...) Il est impossible de revenir aux conditions de vie paléolithiques. Il n'est pas inutile cependant de connaître le bilan réel, quelquefois très négatif, des avancées techniques et du confort moderne<sup>39</sup>

Ainsi, dans le cadre de la CITES, plusieurs espèces sauvages animales et forestières ont été inscrites dans les annexes de la Convention. L'éléphant d'Afrique par exemple ne figurait pas sur les listes des espèces mondiales faisant l'objet d'une protection, c'est à l'initiative du Ghana que *Loxondota africana* a été inscrit pour la première fois en 1977<sup>40</sup>. En harmonisant les normes internationales relatives à la protection de la faune, nulle part les consciences collectives locales ne sont unies.

### **b- Dérives politiques : un procès de négligence des politiques ?**

Au lendemain des indépendances africaines, très peu de dirigeants africains ont eu le souci de restituer aux jeunes la vision de leur patrimoine culturel, lequel est communautaire<sup>41</sup>. Le Cameroun n'a pas échappé à cette dérive, la bourgeoisie africaine naissante avait pour souci de reproduire dans tous les aspects de la vie socio-culturelle une perception du modèle culturel occidental, surtout en zone urbaine<sup>42</sup>. Toutefois, on observe positivement une prépondérance populaire à conserver les valeurs cultures africaines, malgré l'élite bourgeoise africaine au pouvoir. Bien que l'élite bourgeoise africaine participe aux coutumes, cérémonies, rites populaires du peuple sans signe distinctif apparent, plusieurs manières dissimulent encore bon nombre de différenciation, réelle les modes de vie des populations aussi bien dans la base économique que dans les mentalités<sup>43</sup>.

L'éducation africaine autrefois basée sur des enseignements oraux n'altérerait aucunement les valeurs communautaires de la tradition. La ville n'existait pas encore, le

<sup>39</sup> J. P. Corson, "Pourquoi un safari ?", *Connaissance de la Chasse* n° 207, juillet 1993, p.309.

<sup>40</sup> Willem Wijnstekers, *L'évolution de la CITES*, 7<sup>e</sup> édition, Secrétariat CITES, Genève, 2003, p. 345.

<sup>41</sup> J. P N'Diaye, *Elites africaines et culture occidentale : assimilation ou résistance ?*, Paris, Présence Africaine, 1969, p.7.

<sup>42</sup> G. Dussouy, *Les théories de la mondialité : traité des Relations internationales (III)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.9.

<sup>43</sup> J. P N'Diaye, *Elites africaines et culture occidentale ...*p.8.

village était considéré comme le lieu par excellence d'instruction. La terre qui l'abritait devenait une mémoire riche de souvenirs, qui guidaient les jeunes qui avaient empruntés des chemins de la liberté soit pour se reconstruire une vie soit pour des causes socio-historiques. La nostalgie que vivait le négro-africain dès lors qu'il avait été coupé de ses racines ancestrales lui rappelait d'où il vient, quels sont ses ancêtres, sa culture. Toute cette richesse culturelle a été progressivement diluée dans les enseignements nouveaux qu'imposaient la culture occidentale, marquée par le système d'écriture. Encore que ce système avait séparé la culture africaine des paradigmes européens de développement.

Ainsi, il était rare de retrouver dans les programmes d'enseignement scolaires et universitaires les rapports culturels du négro-africain. Seuls les ancêtres du village avait réussi l'exploit de sauvegarder dans le système des contes les épopées de la culture. Autrement dit, pour connaître l'histoire de ses origines, il fallait se référer aux grands parents du village, qui avec une sagesse traditionnelle relataient comme dans un roman l'histoire du village et des ancêtres, ainsi que les valeurs qui assuraient l'équilibre de la tribu ou du clan.

L'UNESCO contribua énormément dans l'acceptation de la diversité culturelle, les peuples africains eurent un cadre d'expression de leurs cultures matérialisées par des cérémonies, des fêtes culturelles inscrites progressivement dans les agendas politiques, autour desquelles on voit des élites y prendre part. Toutefois, en ce qui concerne particulièrement la faune et a flore, il est très difficile d'identifier des cérémonies culturelles y afférentes. Il est évident qu'en zone urbaine, la chasse est proscrite, et la croissance des frontières de la ville repousse vers la périphérie les chasseurs, qui se livrent à la petite chasse. Les activités humaines ont muté vers d'autres secteurs plus productifs. L'art a supplanté nombre d'entre elles, on retrouve des artisans installés à leur propre compte dans les ruelles, devant des petits comptoirs qui proposent des objets artistiques fabriqués à partir des ressources naturelles diverses : ivoire, bois rares.

La valeur de ces objets n'est estimée qu'au cours des séjours de touristes venus passer quelques jours dans le pays et pour garder des souvenirs achètent des bracelets, des bijoux, des étoffes, des tableaux artistiques, des figurines parfois insignifiantes. Les dérives politiques dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel du Cameroun en particulier ont des

origines politiques et économiques. En effet, les années 1960 étaient marquées par des enjeux autres que ceux de la culture, mais par la création d'une souveraineté internationale<sup>44</sup>.

La perception des hommes politiques à la tête des pays africains est orientée vers une modernité essentiellement occidentale, sans bien évidemment en faire un procès à cette élite camerounaise de première génération, on observe tout simplement qu'elle conjugue ses intérêts dans le dialogue de la réciprocité, de respect mutuel avec les cultures puissances dominantes : la Russie communiste et les Etats-Unis capitalistes. La plupart des politiques de développement que de l'Afrique viennent de l'extérieur, les solutions aux problèmes et crises sociales lui sont également proposées de l'étranger. Toute chose qui semblait nécessaire, car si comme l'avait déclaré René Dumont en 1962 : « L'Afrique noire est mal partie »<sup>45</sup>, Mamadou Dia, alors premier ministre du Sénégal lui avait répondu au cours du Colloque sur « Les voies africaines du socialisme » tenu à Dakar du 3 au 5 décembre en 1962 :

Permettez-moi de constater d'abord qu'elle est partie et que c'est là l'essentiel. Elle est partie, c'est-à-dire qu'elle est debout, qu'elle est maîtresse de ses mouvements, qu'elle marche seule, sans tuteur pour lui tenir la main. Sans doute ses premiers pas sont-ils hésitants. Sans doute, elle se heurte et se heurtera encore à des obstacles imprévus. Sans doute devra-t-elle parfois, après deux pas en avant, faire un pas en arrière. Mais sa marche est libre et elle s'enrichit même des erreurs qu'elle commet, parce que ce sont ses erreurs. Et si le premier départ n'a pas toujours été le bon, nous savons qu'il sera suivi d'un second, puis d'un troisième, jusqu'à ce que soit pris le bon départ<sup>46</sup>

René Dumont avait certainement compris que les relations culturelles afro-européennes étaient marquées par un déséquilibre qu'il fallait à tout prix remettre en cause d'une part, mais prendre en compte l'identité culturelle africaine marquée par l'élite politique africaine d'autre part. Joseph Ki-Zerbo avait d'ailleurs bien remarqué ce fossé qui séparait l'Afrique de sa propre culture en ces termes : « En matière de culture et de personnalité africaines, on peut dire que l'essentiel reste à faire »<sup>47</sup>

Malgré la création des institutions à caractère culturel, tels que le Ministère du tourisme, l'école de Faune de Garoua, les aires protégées, le négro-africain reste dépersonnalisé de cette vision du monde occidental, tout lui est encore nouveau, et il très réticent aux infrastructures culturelles qui lui sont offertes. Les populations des zones septentrionales fortement ancrées dans leurs cultures ont d'ailleurs longtemps hésité à

---

<sup>44</sup> D. Oyono, *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, Kathala, 1990, p.9.

<sup>45</sup> R. Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962.

<sup>46</sup> *Afrique Documents* n°67, p.101.

<sup>47</sup> Communication de Joseph KI ZERBO, Professeur au Lycée national de Ouagadougou, à la Conférence de Bouaké, lors du Colloque sur le thème : « Tradition et modernisme » rapportée par *Afrique Documents* n°67, 1963, p.1.

accepter les bienfaits de l'école moderne. Elles préféreraient poursuivre dans les villages leurs modes de vie, pour garder l'harmonie entre la nature et leur vie.

Mais on remarque que les politiques de développement implémentées au Cameroun avaient fait des grands centres urbains des espaces de quiétude, de richesse, d'emploi, de milieux d'affaires lesquels avaient permis de reconvertir les activités des populations. La chasse et la cueillette autrefois source de richesses avaient progressivement été abandonnées par d'autres formes d'activités plus rentables, en l'occurrence l'agriculture à grande échelle. La plupart des africains connaît son environnement, mais la curiosité de l'environnement technicisé attire plus de la moitié des jeunes. Les représentations qu'avaient les jeunes évolués commencèrent à perdre leur intérêt face aux exigences de la modernité. La chasse n'offre plus d'avenir, elle réduit le négro-africain à l'expression primitive de sa nature. Elle doit est désormais abandonnée aux structures étatiques qui en ont fait une source de revenus économiques. L'héritage culturel européen a conduit à l'évolution de la perception de l'environnement chez le négro-africain, aussi bien dans le choix des modes de vie que de la pensée du passé historique des populations de manière générale.

### **c- Etat des lieux des zones urbaines et rurales**

Loin de refaire une analyse comparative des habitudes urbaines et des zones rurales, la présente partie ressort le type de négro-africain qui est né du tandem modernité et tradition. La différence entre le négro-africain qui vit en campagne de celui qui réside en ville est celui de son environnement<sup>48</sup>. Les mentalités ainsi sont différentes selon qu'on vit en ville ou en campagne, chacun considérant comme répréhensibles ou méprisables les usages et les croyances de l'autre<sup>49</sup>. On distingue deux types d'habitants de la campagne : ceux qui se sont installés définitivement, et ceux qui partent et reviennent régulièrement. Les premiers vivent essentiellement d'activités agricoles, de la pêche, de la chasse. Ils sont considérés comme des gardiens de la tradition, à cause de leur forte intégration au village. Ils assistent aux cérémonies traditionnelles, prennent part aux rencontres communautaires, jouent le rôle de relai entre l'administration et les populations locales. Les habitudes alimentaires en zone urbaines et rurales ont quasiment changé depuis l'introduction de la notion de qualité alimentaire, le choix des repas s'effectue en fonction des critères nutritionnels des aliments. Ainsi, la nostalgie des populations urbaines pousse la majorité à solliciter la viande de brousse

<sup>48</sup> M. Ablaye N'diaye, A. Amadou Sy, *L'Afrique face au défi de la modernité : la quête d'identité et la mondialité*, Dakar, Panafika / Silex/ Nouvelles du Sud, 2006.

<sup>49</sup> G. Bouthoul, *Les mentalités*, Paris, Presses Universitaires de France, N°545, 5<sup>e</sup> édition, 1971, p.5.

(fraîche ou boucanée) provenant des visiteurs venus du village, où elle est abondante. Elle est variée (des tortues aux primates, en passant par les antilopes, les éléphants et les hippopotames etc...). L'exploitation des ressources naturelles de faune et de flore sauvages est à l'origine de plusieurs conflits qui opposent les hommes aux animaux, et ces conflits sont loin d'être éliminés à brève échéance. Les populations se plaignent constamment des intrusions des éléphants dans le village, et détruisent régulièrement leurs plantations. Dans les zones agricoles où la faune charismatique n'est plus abondante ou inexistante, les conflits qui opposent les populations rurales aux animaux ont pour cause l'invasion des petits rongeurs.

## **B- RESISTANCES DES REPRESENTATIONS CULTURELLES CAMEROUNAISES DANS LE CHAMP DE LA MONDIALITE**

Les représentations culturelles africaines ont amorcé une seconde phase d'influence après les indépendances africaines, ponctuées par clivages discursifs opposants des idéologies diverses en l'occurrence celles des « alter mondialistes » ou « anti développementalistes ».

Le slogan qui est le plus souvent mis en avant-garde est celui de la reproduction d'une société industrialisée au milieu de la forêt africaine. « *La brousse oui, mais avec le confort occidental, c'est encore mieux* »<sup>50</sup>. Ce slogan est accompagné d'une idéologie qui valorise l'usage des moyens tels que : Télévision, téléphone, satellite, Email.

Mais face à tous ces moyens, les valeurs africaines depuis plus de deux siècles n'ont cessé de s'exercer au milieu de la mondialisation. Elles sont défendues et constituent dans le cadre de l'écologie africaine un facteur de promotion d'un développement durable des écosystèmes aussi bien forestier qu'animal. L'ascendance de la modernité sur les valeurs traditionnelles a tendance à leur enlever leur caractère sacré, redéfinissant ainsi l'être qui incarne ces valeurs.

Il est soumis à deux contraintes : la modernité et la tradition, et c'est à ce niveau que le choix s'opère et l'identité négro-africaine reproduite. Il apparaît à cet égard que les négro-africains épousent les réalités de leur environnement tout en intégrant agressivement celle de la modernité.

---

<sup>50</sup> P-A., Roulet, " Chasseur blanc, cœur noir ?... p.309.



## 1- Conflits générationnels et conséquences sur les représentations culturelles

Face à l'assimilation culturelle entérinée et codifiée par les Etats, et les organisations internationales, les résistances des peuples autochtones demeurent visibles aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Ainsi, un trait essentiel de cette résistance de la tradition africaine est la permanence d'interdits concernant certaines ressources très utiles à la consommation, mais classées comme interdits et parfois sacrées.

Elles peuvent être individuelles ou ethniques, les Djerma par exemple refusent de boire le lait de chèvre, les musulmans refusent de chasser le phacochère, pour des raisons religieuses (Islam), ou de boire la bière de mil riche en vitamines, certains clans « chasseurs » notamment de consommer la viande de l'antilope ou des pintades<sup>51</sup>. La chasse du lion ou de l'éléphant est aussi interdite chez les pygmées, car l'éléphant est considéré comme un animal sacré destiné aux sacrifices périodiques<sup>52</sup>. Les Bafia, ne consomment pas la tortue de forêt selon une vieille légende.

Les conflits générationnels que l'on relève dans la gestion des ressources naturelles sont également liés aux mécanismes de prise de décision sur les revenus des formes d'exploitation mises en place par l'administration en l'occurrence l'écotourisme. Si l'Etat a maintenu l'existence des parcs naturels comme moyen de développement économique, les populations locales n'en bénéficient pas directement des avantages qu'offre le tourisme de manière général. Bien que l'Etat assure l'entretien des infrastructures locales et la création de celles-ci, il n'en demeure pas moins que le versement des bénéfices issus de l'exploitation naturelle soit une réelle source de tension pour les populations locales situées à proximité des zones peuplée de faune et de flore.

D'autres ne consomment pas la vipère, pourtant recherchée pour ses vertus (Bassa). Dans ce sens les représentations de chaque culture contiennent des valeurs non marchandes qui au cours des contacts avec l'occident ont été soumis à des transformations accélérées par le processus des indépendances africaines.

---

<sup>51</sup> W. Wijnstekers, *L'évolution de la CITES...* p.212.

<sup>52</sup> Les Pygmées Baka et le peuple Bangando ont consacré l'éléphant au règne des animaux sacrés qui autrefois était formellement interdit de toute chasse, mais avec la montée en puissance de la valeur monétaire de l'ivoire et surtout l'ouverture aux contacts de l'économie culturelle représentée par les règles de l'exploitation de l'environnement, l'éléphant est devenu pour ces peuples une ressource principale de l'économie.

### **a- Origines des conflits générationnels au Cameroun sur les valeurs et traditions culturelles et la question de l'environnement**

Les conflits inter-générationnels sont nés des rapports que la modernité et la tradition entretiennent, d'aucuns sont pour un retour absolu vers les traditions africaines au détriment de la modernité, pourtant, il est difficile d'envisager un monde, une Afrique en marge des artefacts de la culture occidentale. Les échanges sont devenus incontournables, les économies interdépendantes les unes des autres. La notion de protectionnisme a disparu au profit d'une économie libérale. De ce point de vue, il est évident que le néologisme de représentation culturelle est une expression qui se veut évolutive, empruntant au temps et aux cultures les référentiels qui déterminent le comportement des hommes vis-à-vis de leur environnement matériel, humain ou surnaturel<sup>53</sup>. Les conflits générationnels en Afrique ont des fondements historiques qui au fil des siècles ont évolué en fonction des développements technologiques et industriels, toutefois, ils ont connu une accélération avec l'accession des pays africains aux indépendances, dans une dynamique politique d'« occidentalisation » des structures et des institutions africaines<sup>54</sup>.

Les conflits générationnels ont par ailleurs des causes liées au vide d'une écopolitique africaine réelle. L'exploitation des ressources naturelles du pays était soumise uniquement à l'édiction des normes d'exploitation générale des ressources naturelles les plus utiles au commerce international. L'accès à la ressource naturelle telle que la terre obéissait désormais à l'acquisition par vente ou session moyennant un titre foncier surtout en zone urbaine. En zone rurale, la transition vers ce nouveau paradigme d'exploitation devait d'abord laisser place à une éducation fondée sur la connaissance des normes qui régulent l'exploitation de la faune ou de la flore.

En effet, il arriva dans plusieurs cas des arrestations des braconniers en possession d'espèces soumises à la rigueur d'une exploitation légale que plusieurs négro-africains ignoraient, sous le prétendu prétexte que « Nul n'est censé ignorer la loi ». Ainsi, on avait deux types de conflits ceux de la ville et ceux des zones rurales. En zone urbaine, l'accès à la terre avait vite été assimilé et acceptée par les populations malgré des résistances historiques<sup>55</sup>. Or cet environnement a longtemps constitué l'espace où le négro-africain

<sup>53</sup> M. Merle, *L'Afrique Noire contemporaine...*p. 242.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p.217.

<sup>55</sup> On relève ici qu'il existait des conflits liés à la délimitation des frontières entre les clans ou tribus actuels (*Mvog* dans la région du centre par exemple), rapidement réglés par la répartition du territoire en régions.

trouvait l'essentiel pour se soigner. Dans la zone septentrionale en l'occurrence les zones rurales, les populations ont presque toujours manifesté le refus de se faire consulter dans les hôpitaux pour des raisons culturelles. La plupart préfère aller vers des médecins du village ou des femmes du village pour se faire suivre en cas de maladie ou d'une grossesse compliquée.

Toutefois en zone urbaine partout on observe une excroissance de la population en raison de l'efficacité relative de la médecine. Certes les populations africaines ont augmenté avec des chiffres records, mais il faut tout de même relativiser l'opinion selon laquelle celle-ci a doublé sous l'effet de l'introduction de la médecine occidentale, car si aujourd'hui on enregistre encore un taux élevé de la mortalité infantile même dans des cas où le suivi a été régulier dans des centres ou hôpitaux de référence. Une attitude de préférence en cas de maladie entraîne la majorité des patients vers des hôpitaux ou des dispensaires ceci depuis l'introduction de la médecine occidentale.

**Tableau n° 4 : Consultations au dispensaire D'Akwa (1916-1917)**

	Mois	Hommes	Femmes	Enfants	Total	Consultations
<b>1916</b>	Oct.	83	24	32	141	560
	Nov.	106	33	37	176	794
	Déc.	113	42	48	203	816
<b>1917</b>	Jan.	228	62	82	372	1058
	Fév.	157	62	85	304	1122
	Mar.	204	76	89	369	1154
	Avr.	183	86	88	357	1304
	Mai.	225	78	126	429	1738
	Jui.	257	119	152	528	2276
	Jul.	263	127	176	566	2142
	Août.	248	161	220	529	2817
Sep.	298	198	246	702	2087	
<b>Total</b>		<b>2327<sup>56</sup></b>	<b>1068</b>	<b>1381</b>	<b>4776</b>	<b>18065</b>

**Source :** G. Martin, *L'existence au Cameroun : études sociales, études médicales, études d'hygiène et de prophylaxie*, Paris, Emile Larose, 1921, p.96.

Le tableau ci-dessus indique une augmentation du nombre de consultations d'hommes par rapport aux femmes. On observe également cette différence entre les enfants et les enfants et les femmes. Ces tendances démontrent qu'il y avait encore des résistances d'ordre culturel qui limitaient la liberté des femmes dans l'accès aux soins sociaux de base.

<sup>56</sup> La somme totale n'est pas égale aux chiffres indiqués. Toutefois, on observe une évolution du nombre d'hommes consultés au cours de cette année.

En zone rurale, les réalités étaient beaucoup plus profondes, la femme d'une manière générale ne pouvait prétendre à une égalité vis-à-vis de l'homme pour des raisons culturelles. Son rôle se limitait aux tâches domestiques et agricoles, mais on remarque tout de même une évolution après la seconde guerre mondiale un accès progressif du nombre de femmes aux soins de santé moderne, à certains niveau dépassant celui des hommes.

### **b- Représentations obsolètes et inconséquentes de l'exploitation de la faune et de la flore**

L'analyse des valeurs traditionnelles africaines déssert un ensemble de pratiques qui aujourd'hui remettent en cause le bon sens du négro-africain. Ceci au travers des rapports qu'il entretient avec la modernité. Faudrait rappeler que les valeurs négro-africaines dont il s'agit ont emprunté cette orientation du fait qu'il existe dans la définition de l'environnement des clivages qui réduisent la conception africaine de l'environnement à son expression archaïque. Pourtant les savoirs que véhicule la gestion de l'environnement par les négro-africains apparaissent comme des modèles de réussite de conservation écologique qui malheureusement dans les concepts ne sont pas toujours familiers aux scientifiques et planificateurs européens<sup>57</sup>. Même dans la définition de l'environnement les concepts dominants ont été élaborés sur la base des terminologies « gréco-romaines » rendant par conséquent celles de l'Afrique en générale muette et impuissante. On est très souvent étonné des attitudes que déterminent le rapport entre le négro-africain et son milieu naturel lorsqu'il l'exploite depuis l'introduction des outils à grands rendements en l'occurrence les machines agricoles.

En zone rurale, les paysans adoptent des prières qu'ils formulent avant de démarrer toutes leurs activités aussi bien lorsqu'il s'agit de la chasse, de la pêche ou de l'agriculture. Ces prières de générations en générations se transmettent et indiquent que malgré les techniques d'usage moderne de la nature, le négro-africain ne s'est jamais éloigné de sa culture qu'il exprime également dans le commerce des ressources naturelles. Car, il estime que la réussite ou l'échec de ses activités dépend de la nature des rapports qu'il entretien avec son milieu.

Pour certains, il s'agit des pratiques ou des comportements qui n'ont aucune signification ou impact sur le milieu naturel. Cette opinion a tendance à rompre avec les

---

<sup>57</sup> J. Fairhead, M. Leach, "Représentations culturelles africaines et gestion de l'environnement", *Politique Africaine*, N°53, 1994, pp. 11-25.

générations modernes, où la nature et l'homme n'ont pas de canal de communication. Or à y regarder de loin même dans la tradition gréco-romaine, la nature et l'homme ont souvent bien communiqué. En prenant quelques passages dans la Bible chrétienne, les sacrifices d'oiseaux et d'animaux offerts aux dieux avaient pour signification le maintien des équilibres socio-culturels. Les prémices de la terre devaient être offertes à Dieu en signe de reconnaissance et de bénédictions. Ces pratiques n'ont rien d'insensé à y regarder de près, elles étaient considérées comme une approche écologique de protection de l'environnement.

Mais avec la révolution scientifique et le recul voir le rejet de la présence des divinités traditionnelles, l'être a tendance à s'éloigner de l'écologie naturelle qui lui a été imposée par les rapports entre lui et ses divinités. Car, c'est elles qui ont contribué aux maintiens des écosystèmes mondiaux. Là où la présence de celles-ci est forte, on observe bien que les écosystèmes sont encore à l'état naturel, malgré l'exploitation de celle-ci.

Ainsi, on constate que le négro-africain en s'éloignant progressivement de ses croyances adopte une attitude de liberticide face à l'exploitation de son milieu naturel. C'est la raison pour laquelle, les normes environnementales définies sur le plan national ou international n'affectent les habitudes des populations locales. Qui affirment et manifestent dans un duel de représentations à la fois issues de leurs passés et de la modernité affichent un comportement dual.

Les polices traditionnelles qui avaient le devoir de veiller sur les ressources naturelles du territoire avaient été secondées par l'autorité administrative, qui créa des écoles de gestion et de contrôle des espaces naturels, tout en opérant une discrimination entre les schèmes écologiques traditionnels. Cette forme d'exploitation de la nature a extirpé aux négro-africains l'intérêt pour la protection de la nature. Ainsi, dans une approche moderne, les représentations culturelles au Cameroun ne se conçoivent plus dans les valeurs traditionnelles, mais dans celles qui analysent les questions environnementales, où les décideurs sont les grands bénéficiaires<sup>58</sup>.

En zone urbaine, les mentalités sont tournées vers les modèles de développement modernes, c'est-à-dire qui suivent les mouvements de la majorité. Personne ne veut envisager une éthique environnementale fondée sur des préceptes des principes traditionnels sous prétexte qu'on est en zone urbaine, ou moderne. Ce qui est assez différent en zone rurale où les mentalités subissent encore les filtres de la tradition. Ici la nature est soumise au respect

---

<sup>58</sup> J. Fairhead, M. Leach, "Représentations culturelles africaines...", p.12.

d'une tradition familiale qui voudrait par exemple que l'arbre de la concession soit sauvegardé pour les générations futures.

Mais l'on a observé un phénomène général qui limite cette affirmation. En effet, dans cette familles rurales, les familles ont perdu l'ensemble des membres qui avaient la charge de conserver les valeurs traditionnelles ou encore l'héritage familial. Lorsque les jeunes de ladite famille parviennent à s'emparer de cet héritage, ils en abusent en engageant une exploitation forestière sans limite. C'est la raison pour laquelle on retrouve dans la plupart des villages du Centre et du sud des villages abritant des exploitants forestiers locaux avec le concours des autorités locales qui sont entre autres : les chefs traditionnels, les autorités administratives.

Ces pratiques modernes d'exploitation n'obéissent ni respect des valeurs traditionnelles africaines, ni au respect des normes environnementales, elles sont qualifiées de braconnages.

Or dans les zones rurales où les populations ont encore un lien profond avec les divinités de leur terroir comme chez les pygmées du Cameroun situés dans les forêts de Lolordof, la faune représente certes une ressource naturelle exploitable, mais également un moyen écologique. Ainsi, l'abattage de certains animaux tels que l'éléphant de forêt obéit encore à des règles traditionnelles bien fixes. L'éléphant est considéré ici comme un animal sacré et protecteur de la tribu au travers duquel les rites sont effectués dans le but d'obtenir des bénédictions sur les récoltes. La nature des représentations culturelles africaines a évolué ainsi sur ces trois modèles de rapports. Le braconnage est la forme la plus répandue parce que le negro africain a perdu le sens de la valeur réelle de la nature qu'il avait avant l'introduction de la modernité. Les deux autres formes d'exploitation de la nature celle de l'application des normes environnementales et celle du respect des traditions ancestrales manquent d'efficacité, car les mentalités plus que jamais soumises à l'attrait capitaliste influencent la forme traditionnelle de préservation de l'environnement.

Il est certes vrai que la modernité contrôlée est nécessaire à l'épanouissement de l'homme de manière générale, mais lorsqu'elle porte atteinte aux valeurs culturelles, il faut bien relever ses effets pervers. En zone rurale où les mentalités évoluent également, on a observé un phénomène sur la construction des maisons d'habitations. La plupart il y a encore un demi-siècle étaient bâties sur des matériaux locaux, mais aujourd'hui les populations locales se livrent dans une concurrence effrénée axée sur des logements construits en matériaux industriels. On observe également dans certains villages des résidences luxueuses

signes de la présence des élites locales. On assiste ainsi à une mutation progressive mais lente des villages aussi bien dans la pensée que dans la pratique. Les liens autrefois profonds qui animaient les formes de vie communautaire ont été progressivement abandonnées au profit de la science européenne qui établit des frontières conceptuelles entre le corps humain et le sol, la médecine et l'agriculture<sup>59</sup>. Ainsi, l'écologie africaine née des rapports entre l'être humain et le sol permet de comprendre au travers de l'ethnographie les concepts écologiques qui organisaient la vie socio-culturelle des négro-africains :

La reproduction humaine aussi bien que végétale nécessite l'arrivée simultanée de fluides dans des conditions de bonne température : une terre amollie et la pluie pour la production des cultures, les sécrétions vaginales et le sperme pour la reproduction humaine. Sols secs et stériles et femmes « sèches » et stériles sont désignés par le même terme. La réunion des conditions de température, d'humidité et de malléabilité doit intervenir tout au long des cycles de reproduction des cultures comme des êtres humains. Ainsi, pendant la grossesse, de fréquentes relations sexuelles sont-elles nécessaires pour constituer l'enfant. De même, tant au moment des semailles qu'à celui du désherbage, indépendamment de l'importance de la pluie et de la manipulation de la pourriture végétale pour amollir et réchauffer le sol, le feu lui-même provenant du foyer de la maison était fréquemment apporté aux champs pour réchauffer davantage la terre. L'entretien du foyer domestique et de bonnes relations sexuelles amélioraient les récoltes<sup>60</sup>

Ces pratiques socio-culturelles ont été abandonnées en zone urbaine, où l'exploitation de la nature n'est pas une priorité mais plutôt domaine d'exploitation économique. Tandis qu'en zone rurale, on observe encore dans certains villages ces pratiques coutumières qui du point de vue scientifique n'ont aucun intérêt sur la productivité. Pourtant, il s'agit bien là des pratiques écologiques qui régulaient les processus écologiques africains. Ces croyances avaient un impact direct sur la vie, la santé, la reproduction, et la productivité de l'environnement « naturel »<sup>61</sup>

Par ailleurs, la perception de la forêt et de la faune renferme plusieurs concepts clefs qui aujourd'hui progressivement perdent leurs sens surtout en zone urbaine et parfois en zone rurale sous l'effet d'une éducation matérialisée par l'usage de la langue française et anglaise. Les jeunes de plus en plus occidentalisés ont perdu le vocabulaire de leurs écosystèmes forestiers tant des végétaux ligneux (*bilè*), des plantes herbacées (*bilog* et *mindîg*) que des populations animales (la faune terrestre : betît ; la faune dulçaquicole, *Kos*, et les oiseaux *anon*)<sup>62</sup>.

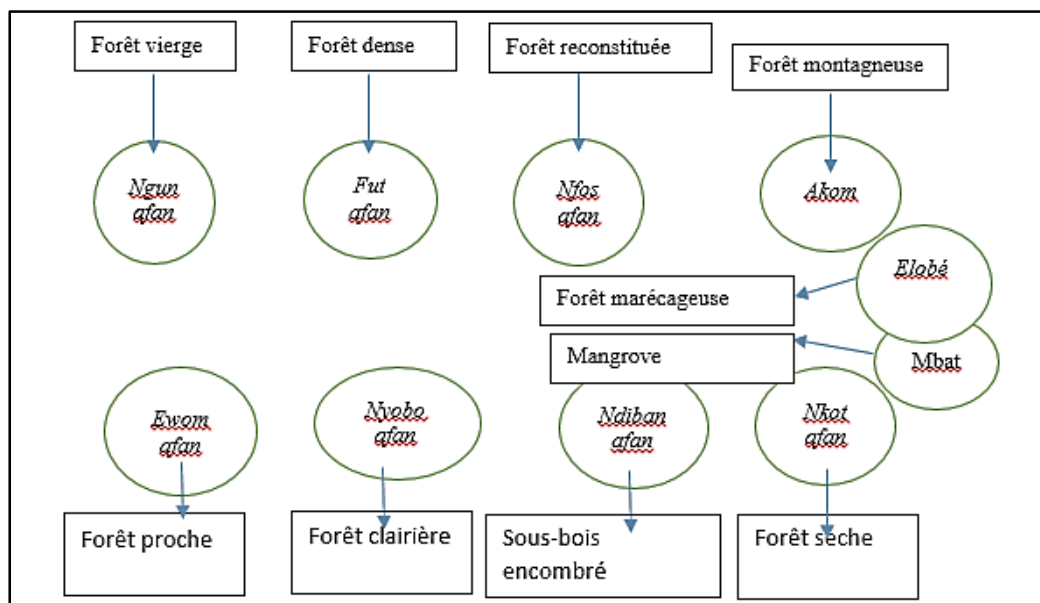
<sup>59</sup> J. Fairhead, M. Leach, "Représentations culturelles africaines....", p.17.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> P. R. Oyono, "Usages culturels de la forêt au Sud-Cameroun: rudiments d'écologie sociale et matériau pour la gestion du pluralisme", *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, N°3, année 57, Septembre 2002, pp. 334-355.

**Figure 30 : Quelques concepts sur la forêt » chez les Pahouins**



### c- Phase discursive des changements climatiques au Cameroun

Les changements climatiques sont des représentations scientifiques observées à partir des bouleversements provoqués par l'action de l'homme sur la nature d'une part, mais surtout au début des années soixante par des « dynamiques de puissance de calcul, instrumentation, importance croissante de la prévision météorologique, essor des géosciences, montée de la conscience environnementale »<sup>63</sup> d'autre part.

Ils sont devenus une problématique mondiale en 1979 sous l'égide de l'Organisation Météorologique Mondiale (WMO) au cours de la première conférence mondiale qu'elle organisa suivi des rencontres de 1980, 83 et 85 à Villach en Autriche<sup>64</sup>. L'idée de base était la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'origine du réchauffement climatique<sup>65</sup>. Nulle part en Afrique, on avait encore abordé l'idée d'un changement climatique ; d'autant plus qu'au moment où émergeait l'idée d'un changement climatique entre 1950 et 1980, la plupart des pays africains étaient préoccupés par des questions de développement.

<sup>63</sup> A. D. Dalmedico, H. Guillemot, "Changement climatique : Dynamiques scientifiques, expertise, enjeux géopolitiques", *Sociologie du travail*, N°48, 2006, p.412-432.

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> C'est au début du 20<sup>e</sup> siècle avec la découverte de l'ordinateur que le physicien norvégien Vilhelm Bjerknes et le britannique Lewis Richardson avaient élaborés des principes et des équations relatifs aux prévisions de temps à partir des observations sur l'évolution de l'atmosphère.



Malgré l'avancée du désert, de la sécheresse observée notamment dans la zone septentrionale du Cameroun, les préoccupations environnementales demeuraient sur des débats scientifiques, mais que chaque Etat les réglait à sa manière : on estimait alors que la situation climatique était stable, c'est-à-dire susceptible d'être influencé par des activités humaines<sup>66</sup>.

Ceux qui dénoncent les activités humaines prennent place dans le champ de l'environnement après l'usage de l'arme nucléaire, des pollutions chimiques industrielles sous l'étiquette « d'environnementaliste ». Ceux-ci estimaient que l'effet de serre depuis l'article publié par Arrhenius en 1896 avait une origine anthropique. Mais cette thèse fortement concurrencée par d'autres théories comme celle d'un refroidissement dus aux aérosols principal cause de la fonte glaciaire<sup>67</sup>. Toute chose qui confirmait dans le rapport du Groupe Intergouvernemental d'Etude du Climat GIEC en 1990 la claire distinction entre « changement climatique » d'origine anthropique et « variabilité climatique » attribuable aux causes naturelles comme ce fut le cas de la région du Nord Cameroun.

Bien que l'on ait tendance à croire que les changements climatiques soient des réalités étrangères au Cameroun, il s'avère que la nature elle-même soit à l'origine des processus nouveaux que les scientifiques qualifient de changements climatiques. Dans la région du nord Cameroun par exemple, l'influence des changements climatiques sur le relief et les sols remonte au quaternaire<sup>68</sup>.

D'une manière générale, c'est l'action de l'homme qui influence le climat, ce dernier influence ainsi les écosystèmes : d'où l'idée d'un changement de mentalités arrimés à celui de changement climatique. L'idée se fixa sur la scène internationale entre 1988 avec la création du Groupe Intergouvernemental d'Etude du Climat (GIEC) diffusé par les médias et entretenue par l'écopolitique.

Les réalités en Afrique subsaharienne n'étaient les mêmes, la crise écologique annoncée par la conférence des nations unies sur l'environnement en 1972, car si les règles de l'élaboration du développement durable nécessitant l'étude anthropologique de chaque culture, il était tout aussi évident que l'Afrique détermine les siennes. Or les débats sur les changements climatiques invitaient et interpellaient tous les pays au sommet de Rio en 1992.

---

<sup>66</sup> A. Dahan Dalmedico, H. Guillemot, "Changement climatique : Dynamiques scientifiques...", pp.412-432.

<sup>67</sup> J. Fleming, *Historical perspectives on climate change*, New York, Oxford University, 1998.

<sup>68</sup> J. Hervieu, Influence des changements de climat quaternaires sur le relief et les sols du Nord-Cameroun, *Annales de Géographie*, N° 433, Mai-Juin 1970, pp. 386-398.

L'application de ses mesures en 1994 faisait du Cameroun un acteur majeur dans la lutte contre les changements climatiques au même titre que les grands pollueurs de la planète.

Toutes ces mesures sont à l'origine d'une éco-politique internationale. Mais l'éco-politique africaine a toujours existé dans les pratiques agricoles, médicinales, architecturales, alimentaires, surtout en zone rurale. Mais l'introduction de la modernité africaine a relativisé les normes qui régissent l'exploitation de la nature. Ainsi, l'idée de développement durable épouse l'action du négro-africain. Même si inconsciemment ou non les habitudes négro-africaines avaient tendance à promouvoir un développement durable, sur le plan scientifique ces paradigmes de développement primitif furent secondés par des modèles d'ordre général adoptés au cours des conférences des parties qui discutent et déterminent les règles générales applicables à l'exploitation de l'environnement.

Ce tandem a fait naître au sein de la communauté internationale et africaine deux tendances : celle que représente l'Etat et celle que représente les populations rurales. Mais comme l'indique Paul W. Taylor « c'est le bien (bien-être, prospérité) des organismes individuels, considérés comme des entités possédant une valeur inhérente, qui détermine nos relations morales avec les communautés de vie sauvage présentes sur Terre »<sup>69</sup>.

La première tendance est marquée par une coloration indirecte de mesures essentielles aux modèles de vie qu'entretiennent les populations locales dans des approches théoriques<sup>70</sup>. Tandis que la seconde tendance se limite aux normes culturelles qu'elle a conservées depuis de longues générations. En d'autres termes, l'histoire des traditions africaines tout comme celle des traditions occidentales (basée sur un héritage judéo-chrétien) n'ont jamais négligé l'existence des inspirations (philosophiques, spirituelles) favorables à la protection de l'environnement<sup>71</sup>.

Mais paradoxalement, c'est au sein des assemblées nationales que les questions relatives aux changements climatiques ont souvent eu lieu, quelquefois dans des « ateliers

---

<sup>69</sup> P. W. Taylor, 'The Ethics of Respect of Nature', *Environmental Ethics*, vol.3, N°3, 1981, p.197-218.

<sup>70</sup> Cette tendance se rapproche de l'écosophie développée par Aristote et Spinoza, en ce sens qu'elle est essentiellement descriptive et prescriptive.

<sup>71</sup> C. J. Glacken, *Traces on the Rhodian Shore* [1967], trad. fr. T. Jolas et I.Tarier *Histoire de la pensée géographique*, vol.3, Paris, Éditions du C.T.H.S., 2000-2005. Voir aussi le livre très influent de J. Passmore, *Man's Responsibility for Nature*, London, Duckworth, 1974, qui recommande de puiser dans la richesse des traditions religieuses et morales occidentales pour repenser nos rapports à la nature, au prix d'un élargissement et d'un assouplissement des théories anthropocentriques.

régionaux ou sous régionaux »<sup>72</sup> avec les participations des représentants de différents pays, en l'absence des représentants locaux qui vivent au quotidien dans un environnement soumis aux enjeux scientifiques et politiques.

## **2- Effets pervers de la modernité sur les représentations culturelles africaines**

La modernité fille de productions occidentales, a sorti le négro-africain de son milieu naturel, où ce dernier trouvait l'essentiel de ce dont il avait besoin, en lui imposant un nouveau mode de vie et des comportements universalistes, qui conjoncturellement ont des bénéfices, mais également des conséquences. La question qui se dégage de cette observation est celle de savoir si réellement la modernité a amélioré les conditions de vie des indigènes ou aboli leur culture, voire leur mode de vie ?

Les traces de l'histoire relèvent que les représentations culturelles occidentales ont bouleversé les paradigmes traditionnels de développement du négro-africain au profit de valeurs complexes et difficiles à véhiculer le sens de la vie, aussi bien de la morale. De bonnes lois, de bons préceptes mais pour qui ? En réalité, le négro-africain se retrouve dépaysé devant les valeurs que véhiculent la pensée occidentale, aussi humaniste, cohérente, soient-elles, parce que ce dernier n'est pas intégré dans le construit et le développement des normes qui définissent le cycle et l'évolution des sociétés. A la vérité, les sollicitations africaines au cours de leur passé colonial faisaient allusions à de permanentes guerres intestines, pourtant l'histoire démontre que les hommes de toutes les civilisations ont toujours été soumis les uns les autres aux guerres depuis la haute antiquité. C'est dire que les guerres ou conflits qui existaient entre les peuples africains étaient le symbole de l'expression de la nature humaine : conquérir, dominer, et rechercher la paix, car dès lors que les chefs côtiers du Cameroun signifiaient à la reine d'Angleterre leur désir de prendre possession de certaines portions de leurs terres, c'était naturellement par souci de faire régner la paix. Il s'agit là d'une représentation littéraire léguée par l'historiographie occidentale ; la guerre est inscrite dans les rapports humains.

L'histoire de l'environnement de manière générale au Cameroun est liée aux conflits qui opposent les populations locales aux enjeux de la politique environnementale mondiale. Comme indiqué plus haut, la plupart des camerounais en campagne comme en zone urbaine

---

<sup>72</sup> Voir par exemple l'atelier régional sur la gestion des éléphants de forêt en Afrique centrale, Yokadouma, Mai 2000, organisé par le Ministre de l'Environnement et des Forêts en collaboration avec le Fonds Mondial pour la nature.

ignoraient les règles qui régissent l'exploitation de la faune ou de la flore et se livraient librement à l'utilisation des ressources que leur offrait le milieu naturel.

Le bois a été reconverti comme une nouvelle source d'énergie à cause du coût élevé des combustibles fossiles de pair avec les politiques nouvelles énergiques et environnementales ont fait en sorte que le bois était progressivement devenu une composante essentielle de la politique énergétique au niveau local aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale<sup>73</sup>.

#### **a- Représentations culturelles africaines facteurs de promotion ou destruction de l'environnement ?**

Le monde négro-africain au lendemain des indépendances a amorcé une relative altérité culturelle favorisée par une bipolarisation qui elle-même a pris fin au début des années 90 avec la chute du mur de Berlin. Ce champ culturel intégrait de nouveaux objets d'ordre culturel qui intégraient pleinement l'usage de la monnaie comme mesure des biens et objet d'échange au travers duquel l'Afrique achète son devenir dans le concert des nations pour garantir sa place. Les ressources naturelles ont été échangées contre l'aide financière, l'assistance technique, médicale, l'expertise occidentale en matière de construction, d'exploitation, d'entretien des infrastructures. Les législations coloniales en matière d'exploitation de l'environnement ont été maintenues au prix de l'assistance technique et financière, sécuritaire. Situées aux antipodes de deux cultures, africaines et occidentales, la perception qu'a le Camerounais est emprunte à 80% de référentiels indoeuropéens, ce qui résiste à la mentalité africaine est très confus, les référentiels sont des idées qui manquent de chronologie, mais elles ont quelque chose de particulier le passé nostalgique chez les hommes en particulier. Aux métiers classiques africains ont été substitués d'autres tâches : aménagements hydro-agricoles, matériels de culture, technique de construction, modes de transport nouveaux, qui rapidement ont été adoptés par certains, tandis que certains expérimentaient un sentiment de doute et parfois de rejet absolu<sup>74</sup>.

Qu'il s'agisse de la faune ou de la flore, le lien avec la terre a toujours été sacré, les représentations que se font les négro-africains en zones urbaines comme en zones rurales relèvent de l'imaginaire et des pratiques qui avaient cours, du moins dans la plupart des cas d'actualité ont été transporté en ville. Mais à cause de l'avancée de la modernité, ces

<sup>73</sup> Rapport FAO, Situation des forêts du monde 2007, p.98.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p.238.

habitudes ont progressivement été abandonnées au profit des nouvelles formes de vie sociale.

Par exemple :

Le chasseur moderne, à la différence de ses prédécesseurs, ne chasse pas pour manger. Il n'est pas en guerre avec la nature sauvage. La logique de l'inversion rituelle propre aux sociétés traditionnelles est loin derrière lui. Il est imprégné de notions positivistes qui lui ont permis de démythifier, de désenchanter pourrait-on dire, l'espace naturel. Et pourtant, il n'a rien trouvé de mieux, pour donner un sens à ses évolutions dans les espaces verts, que de réactualiser, en les présentant comme immuables, des représentations empruntées à des horizons lointains et désormais dépassées sur le plan historique<sup>75</sup>

Dans la plupart des cultures africaines, entendues ici comme modes de vie, les relations hommes et milieu naturel ont beaucoup évolué vers d'autres systèmes de représentations. Seules les populations pygmées et quelques rares tribus des régions du Nord, Adamaoua et Extrême-Nord du Cameroun ont conservé des coutumes et des rites sacrés traditionnels tels que la chasse au pistage<sup>76</sup>. Il s'agit d'une vieille méthode de chasse pratiquée aussi en Occident qu'en Afrique et qui requiert des aptitudes naturalistes avancées pour qu'elle soit efficace.

Dans le cadre des safaris en Afrique centrale, la chasse sportive supplantée par la chasse traditionnelle a de nombreux avantages économiques pour l'Etat, car elle génère de nombreux bénéfices. Toutefois à côté de celle-ci, on note malgré les normes et les quotas imposés par les conventions internationales des dérives notamment le surdimensionnement des zones cynégétiques ou d'exploitations forestières concédées aux entreprises étrangères qui bénéficient du monopole exclusif de la chasse sportive. Alors que les populations riveraines sont très souvent expulsées de leurs zones de campement naturel. Les négro-africains dans le cadre de la chasse sportive jouent le rôle de pisteurs, de guide employé par la société de chasse sportive. Il faut relever que dans la plupart des cas, la connaissance de la forêt nécessite un lien profond avec la nature, car le négro-africain avait conservé ses techniques de chasse silencieuse au travers des chants et des pas qui se confondent aux animaux et qui les attiraient vers leurs bourreaux. C'est la raison pour laquelle, les pisteurs sont très sollicités par les entreprises de chasse sportive surtout dans les savanes où on trouve les grands mammifères et les grands oiseaux.

En Afrique Centrale, la chasse à l'appel se décline sous deux formes principales, l'une destinée à la chasse des céphalophes en forêt, l'autre à la chasse du Lion en savane. Dans les deux cas, l'appel consiste à imiter les sons émis par une espèce pour attirer ses congénères. Pour la chasse aux céphalophes, du petit Céphalophe bleu (3 à 6 kilos) au massif Céphalophe à dos jaune (40 à 70 kilos), l'appel consiste à imiter le bêlement d'un animal en détresse, éventuellement les bruits de combats entre

<sup>75</sup> S. Dalla Bernardina, *L'utopie de la nature : chasseurs, écologistes et touristes*, Paris, Imago, 1996, p.25.

<sup>76</sup> Quoiqu'elle soit d'une efficacité relative pour le commerce et sa valeur monétaire à cause du temps et des efforts déployés par les pisteurs.

animaux (des fortes tapes du plat de la main sur le sol sont souvent associées à l'appel). Un des pisteurs de l'équipe de chasse, les Pygmées Baka et Aka étant les maîtres dans cet art, repère un site favorable à un appel, le plus souvent un lieu peu piégé et où s'effectue la jonction de plusieurs sentiers d'animaux. Un pisteur Pygmée se positionne derrière le chasseur armé d'un fusil calibre 12 et commence ses appels selon différentes modulations vocales. Le comportement du gibier « répondant » à un appel varie énormément<sup>77</sup>

**Figure 31 : Exposition de trophées de chasse**



Source : Pierre-Armand Roulet Roulet. “ Chasseur blanc, cœur noir ?... p.293.

### **b- Coextension des représentations culturelles : entre options des prolégomènes de la modernité et la tradition**

Les africains qu'ils soient du Nord ou du Sud ont subi à tous les niveaux des influences de la culture occidentale, qu'il s'agisse du droit, de la politique, de l'économie, social, culturel (habitudes vestimentaires, alimentaires, linguistique, architecture, moyens de locomotion etc.).

Le négro-africain est de ce point de vue un être de contraste, de dilemme, car il a transformé sa perception de l'environnement à partir de sa culture (enfouie dans les mentalités, l'esprit) et la culture occidentale qui régule son comportement, et définit en grande partie son visuel. Pour illustrer ce rapport de conflit culturel, on remarquera ci-dessous le

<sup>77</sup> P-A., Roulet, “ Chasseur blanc, cœur noir ? ... , p.276.

palais moderne des chefs côtiers Douala qui a les allures du Roi Bell Ainsi, par exemple l'architecture africaine a considérablement connu une profonde mutation dans la construction des maisons d'habitation, les maisons d'habitation moderne côtoient les maisons ou cases traditionnelles

Ces mutations sont liées à des données historiques bien définies et sont évaluées à la lumière du dynamisme de chaque zone (rurale ou urbaine). Outre l'aspect historique et pour ainsi dire extérieur de la désintégration/mutation, il existe aussi un aspect relatif et pourrait-on dire intérieur<sup>78</sup>. Sous ce dernier aspect, une situation de désintégration peut être reconnue lorsqu'une société admet elle-même, de façon explicite, sa propre désorganisation<sup>79</sup>.

**Figure 32 : Résidence du roi BELL**



**Source:** E. B. Underhill.

**Figure 33 : Palais des leaders Douala**



**Source:** Victor T. Levine

Entre les contraintes de la modernité et l'insuffisance de l'éducation des africains, ces derniers se devaient de subvenir aux défis que leur pose la modernité. Seuls les maigres surplus pouvaient emprunter les routes commerciales, ne permettant pas à ces derniers de répondre efficacement aux besoins que leur impose la société. L'agriculture en zone rurale est destinée à la famille cellule de base, tandis en zone urbaine où les mentalités avaient suivies les pas d'une relative modernité s'effectue sur de grandes échelles.

**Figure 34 : Petit village foulbé dans la Région du nord-ouest, où se côtoient une architecture traditionnelle et moderne**

<sup>78</sup> V. Lanternari, "Désintégration culturelle et processus d'acculturation"... pp. 117-132.

<sup>79</sup> R. A. Lystad, *Africa To-day*, Baltimor, C. G. Haynes, 1956, pp. 86-89.



Source: L. Evorett

Le paysage culturel qu'offre les maisons d'habitation reflète de la technique qu'avait développé l'africain, mais au contact de la culture occidentale, on retrouve à côté des cases du village essaimées un peu partout dans les quatre coins du pays des constructions modernes, bâties par des citadins, des agriculteurs, des paysans. Elles sont dites maisons en « dur ». Or le paradoxe que présente celui des cases anciennes appartenant aux pauvres. Elles sont différentes les unes des autres : dans la partie orientale de la forêt, l'habitat indigène est fait de branches souples, et d'écorces, et couvertes de feuilles. Il se présente chez les Babinga sous forme de huttes hémisphériques très basses dans lesquelles on entre accroupi<sup>80</sup>.

On note également ces rapprochements dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles telles que la chasse des animaux sauvages. Il s'avère que l'utilisation des chiens des chasses soient une technique apportée par les occidentaux et qui s'est répandue partout en Afrique et particulièrement au Cameroun dans le cadre de la chasse sportive. C'est une technique de chasse qui serait apparue au Soudan autour des années 1970 et 1980<sup>81</sup>. La particularité de cette technique est qu'elle a besoin de pisteurs africains pour qu'elle soit réellement efficace. Son but est de « faciliter la mise au ferme du gibier au moment du tir »<sup>82</sup>

Dans le cadre de l'agriculture, les enjeux du capital moderne ont introduit de nouvelles techniques plus rentables et compétitives. D'où une conversion générale des mentalités

<sup>80</sup> J. Despois, "Les genres de vie des populations de la forêt dans le Cameroun oriental", *Annales de Géographie*, 55e Année, No. 297 (Janvier-Mars 1946), pp. 19-38.

<sup>81</sup> P-A., Roulet, "Chasseur blanc, cœur noir ?" p.281.

<sup>82</sup> *Ibid.*



africaines vers l'usage des engrais et pesticides qui aujourd'hui ont tendance à appauvrir le sol et menacent les écosystèmes aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Il faut tout de même relever que l'usage des engrais en zone rurale a contribué au développement de l'agriculture urbaine à des échelles variées depuis la fin des indépendances.

En effet, comme la plupart des pays africains, la République Unie du Cameroun était déterminée à améliorer son agriculture économique et celle des conditions du niveau de vie des populations rurales. Les facteurs qui ont conduit à cette révolution agricole partent des récusions des systèmes de dépendance économique fortement marquée par l'exportation modeste de ses productions agricoles<sup>83</sup>.

### **c- Crises culturelles liées aux problèmes de l'environnement**

La problématique de l'environnement au Cameroun est apparue avec la montée en puissance des partis écologiques européens, qui très tôt, sous l'impulsion des organisations non gouvernementales et l'appui de l'ONU initièrent en 1972 une conférence mondiale sur l'environnement. Elle est à l'origine des nouvelles représentations de la nature<sup>84</sup>. Tandis que les crises culturelles africaines face aux problèmes environnementaux ont une origine idéologique. Les actions environnementales au lendemain des indépendances africaines étaient beaucoup orientées vers des imaginaires de développement économiques. Certes pour les citoyens ayant autrefois connu la grande faune et flore qui entourait les villes actuelles du Cameroun, l'exploitation abusive se faisait déjà ressentir et personne n'osait encore envisager l'idée d'un changement climatique encore moins celle du développement durable. Sans réellement s'en rendre compte, les citoyens vivaient une crise culturelle qu'ils n'osaient exprimer, car aucune action propre aux africains n'a été notée jusqu'au foisonnement et à la multiplication des programmes de protection de l'environnement.

La question des changements climatiques pour ainsi dire en Afrique subsaharienne était perçue comme une construction idéale de l'Occident. Les défis que présentait le rapport Brundtland au cours des années 1970 et 1980 révéla bien au contraire que les écosystèmes mondiaux étaient menacés par une surexploitation humaine au cours des trente glorieuses. L'Afrique venait à peine de sortir des geôles de la colonisation, que les défis écologiques lui étaient imposés. Il fallait dès ce moment concilier les impératifs de développement et

---

<sup>83</sup> B. Floyd and L. Tandap, "Intensification of Agriculture in the République Unie du Cameroun", *Geography*, Vol. 65, No. 4 (November 1980), pp. 324-327.

<sup>84</sup> C. Gendron & J-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation publique : de la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Québec, Presses Universitaires de Montréal, 2003, p.10.

s'arrimer aux mouvements écologiques mondiaux, et développer un nouveau paradigme dit « écosociologie »<sup>85</sup>.

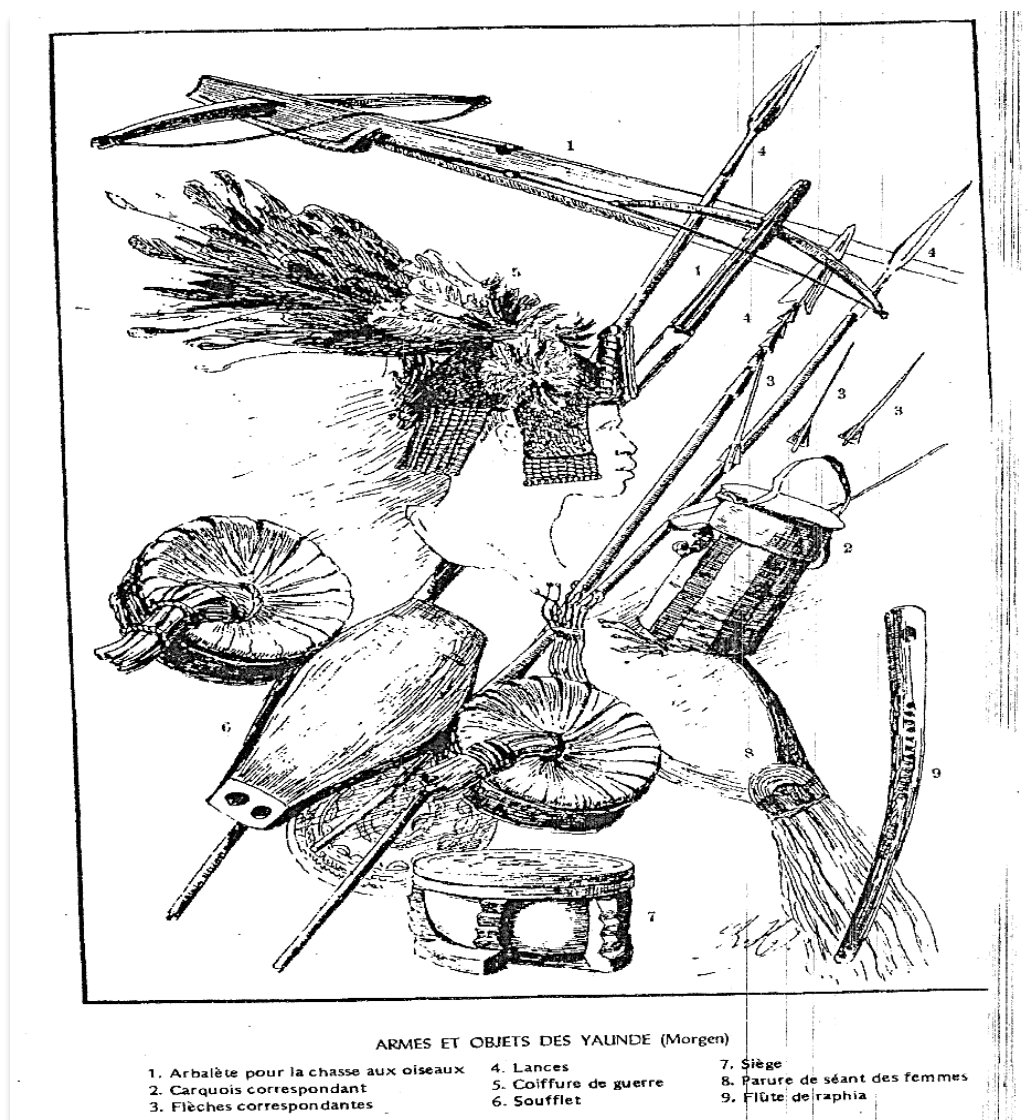
Les industries de transformation essentielles au décollage de l'économie camerounaise se mettaient à peine en marche pour qu'on puisse remettre en cause les approches socioéconomiques des pays africains classés au cours des années 1970 dans le rang des pays sous-développés. Après tout, les crises culturelles qui opposent les paradigmes de développement africains à ceux de l'occident étaient tout simplement la manifestation de la dialectique inéluctable entre les hommes, les cultures, l'environnement et la nature. Si les pays africains sont invités à prendre de nouvelles mesures sur la protection et la conservation de la nature au cours des années 1980 au même titre que les autres pays du monde, c'est dire que les néomarxistes tels que James O'Connor et Allan Schnaiberg avaient pleinement raison du rôle du mode de production capitaliste dans le processus de dégradation de l'environnement et l'échec des mesures de protection écologique alors en cours dans les projets techno-industriels auxquels s'employaient les pays africains en l'occurrence le Cameroun.

Toutefois, il faut distinguer et encourager les efforts de l'écosécurité entrepris au niveau international et national au travers des aires protégées, des espaces écologiques encadrés par les ministères de tourisme et de loisirs aussi bien dans les grands centres urbains que dans les localités villageoises à forte densité d'espèces de faune et de flore. Mais au niveau des mentalités africaines, la pauvreté ambiante repousse cette révolution écologique à cause de certaines habitudes tantôt alimentaires, économiques. Les citoyens aiment bien se nourrir de la viande de brousse que leur fournissent les vendeuses des restaurants aussi bien en ville que dans les itinéraires reliant les villes les unes des autres. Elles en ont fait un véritable métier professionnel.

---

<sup>85</sup> C. Gendron & J-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation ...*, p.10.

Figure 35 : Armes et objets des tribus Ewondo (selon Morgen)



Source : Archives MINFOF, 20014.

Les chasseurs de plus en plus nombreux profitaient de l'insuffisance des contrôles administratifs pour se ruer vers la chasse dite illégale de gibier, sans permis de chasse pour la plupart, c'est de cette activité que certains ont pu se faire distinguer dans leur village. En un mot, la chasse s'effectue pour deux principales raisons : alimentaire et économique. Au fond, les crises culturelles en Afrique sont liées à la gestion moderne des ressources naturelles<sup>86</sup>. Depuis le milieu du XIXème siècle, et surtout au XXème siècle, des changements

<sup>86</sup> Y. Bedzigui, "Les conflits en Afrique : une résolution improbable", Annuaire Français des Relations Internationales (AFRI), Paris, La Documentation française, 2008, p.166.

fondamentaux se sont produits, modifiant profondément les conditions de vie et les perspectives d'avenir du genre humain<sup>87</sup>.

**Figure 36 : Un campement de chasse sportive « en dur » en milieu forestier, Sud-Est Cameroun, zone Goboumou (ZIC 36)**



**Source :** Pierre-Armand Roulet Roulet. “ Chasseur blanc, cœur noir ?... p.193.

D'une manière générale, les conflits qui opposent les populations locales aux animaux ainsi qu'aux entreprises d'exploitation des ressources naturelles locales ont pour origine la modernité et ses techniques d'exploitation. Tout d'abord comme on l'a relevé au cours du premier chapitre, les représentations que se faisaient l'européen étaient très différentes de celles du négro-africain et de son milieu naturel.

Il était grossièrement décrit dans son milieu naturel par ses homologues chasseurs occidentaux comme « chasseur déshumanisé, soumis aux règles de la nature, dans un milieu mystérieux et hostile »<sup>88</sup>, en ce qui concerne particulièrement les pygmées.

En outre, la chasse africaine n'a jamais constitué une partie de loisir comme elle est devenue en Occident, d'ailleurs à certains égards, elle est la manifestation de l'irrationalité, en ce sens qu'elle exprime une certaine passion de la mort<sup>89</sup>.

<sup>87</sup> B. De Vanssay, “Les représentations de l'eau”, *Vertigo*, N°1, décembre 2003, p.2.

<sup>88</sup> P-A. Roulet, “ Chasseur blanc, cœur noir ? p.310.

<sup>89</sup> *Ibid.*

La chasse est une activité complexe : le chasseur tue rarement dans l'indifférence, il prélève la vie sur la nature, s'approprie celle des animaux et souvent s'en excuse ou fait ses sacrifices expiatoires, se met en communication avec les autres chasseurs et en communion avec la forêt, la savane, les animaux. La chasse est un jeu et un combat à mort. Elle fait courir des risques. Elle fait parler d'elle. C'est une des activités humaines les plus investies d'émotions, de réciprocité, de don et de contre-don, y compris entre l'homme et l'environnement<sup>90</sup>.

**Figure 37 : Tir sur un buffle lors, chasse sportive**



**Figure 38 : Salle de collection d'un chasseur professionnel**



Source: SAFARI PRESS.

<sup>90</sup> J. P. Warnier, *Construire la culture matérielle : l'homme qui pensait avec ses doigts*, Paris, PUF, 1999, p. 54.

Au lendemain de son indépendance, le Cameroun envisage de s'affirmer au sein des grandes puissances autrefois établies comme ses maîtres, assumant à part égale sa souveraineté écologique et économique. Une volonté politique toutefois entachée d'empreintes de la colonisation. Héritée de la colonisation, la perception que l'État indépendant a de son milieu naturel est celle d'un clivage de lobbyings dominés par la mainmise de l'Occident. Contexte écologique dominé par des États super-puissants qui fixent les règles du commerce mondial des espèces sauvages africaines malgré l'existence de quelques singulières conventions africaines. Une indépendance manquée de fait par la prédominance de l'universalisation des systèmes de développement. Le Cameroun est fortement dominé par une culture occidentale qui s'investit par la pérennité des systèmes coloniaux écologiques, les plus grandes entreprises forestières sont occidentales, elles fixent les prix des matières premières, possèdent les plus grandes concessions forestières. La petite économie africaine peine à se refaire face à la complexité du multiculturalisme, il lui ait proposé une internationalisation de ses ressources naturelles dans un système de valeurs pilotés par les Organisations Non Gouvernementales de gouvernance environnementale. La mentalité a également connu une profonde évolution aussi bien en zone urbaine que rurale, les rapports entre le citoyens et la nature sont de plus en plus empreints de scepticisme, il est plus tourné vers la médecine occidentale. Tandis que les populations en zones rurales conservent les valeurs et la pharmacopée traditionnelle non seulement pour préserver l'équilibre naturel mais également poursuivre un idéal de vie traditionnel. La faune et la flore pour les uns se résument à une valeur économique, au-delà de son apport nutritionnel ou thérapeutique. Peut-on faire un procès à l'État d'avoir failli à son mission ? Tel n'est pas le devoir de l'historien, mais de rendre compte des faits. Mais il faut tout de même noter que cette partie de l'histoire du Cameroun est riche de leçons à tirer. La situation sociale des populations locales démontre suffisamment qu'elles ont été abandonnées à une exploitation résiduelle de la faune et de la flore. Malgré la faiblesse des moyens de subsistance, les populations camerounaises ont préservé leur perception de l'environnement au travers leurs activités parfois insignifiantes. Malgré le sens que revêt chaque élément naturel, les populations camerounaises ont su imposer leur vision du monde dans la civilisation occidentale, quoique plusieurs de ces représentations aient muté vers d'autres schèmes, ou aient été abandonnées. Les conflits qui découlent des rapports entre les citoyens et les villageois sont multidimensionnels et méritent une profonde analyse quant à la valeur de la culture africaine.

**CHAPITRE IV : FONCTIONS DES  
REPRESENTATIONS CULTURELLES DE LA FAUNE  
ET DE LA FLORE AU CAMEROUN**

Si l'on admet avec S. Moscovici que : « la représentation sociale constitue un univers d'opinions »<sup>1</sup>, d'emblée il faudra cerner et identifier ces discours ou opinions<sup>2</sup>. Pour ce faire, les entretiens d'enquêtes ont été réalisés en zone urbaine (milieu universitaire), zone rurale (périphérie des régions du Cameroun) sur la base d'un questionnaire à consulter en annexe. Il ressort de cette étude que les conduites culturelles camerounaises en zone urbaine et rurale sont déterminées par le contenu de chaque système de représentation des constituants de la nature, en l'occurrence de la faune et de la flore. De ces systèmes de représentations, le camerounais pose ses problèmes à la nature, cette dernière lui communique les règles et principes qui réguleront leurs rapports pour assurer l'équilibre des rapports Hommes/nature<sup>3</sup>. En fonction de la zone qu'il occupe (zone urbaine ou rurale), les représentations culturelles de la faune et de la flore ne sont pas présentes dans tous les esprits. Toutefois, il ressort qu'elles agissent sur les activités sociales, économiques et politiques camerounaises. Leur perception est conditionnée par les rapports et l'évolution des interactions hétérogènes de ceux du « dedans » comme par « du dehors »<sup>4</sup>. Contrairement à ce que la philosophie occidentale à dire des représentations africaines dans le discours colonial, les peuples africains en l'occurrence ceux du Cameroun ont négocié avec la nature leurs modes d'organisation sociales au travers d'un ensemble d'interdits alimentaires, les conceptions de l'art, les créatifs culturels, les cérémonies et rites traditionnels dans le temps et l'espace. Toutes choses qui visiblement démontrent que ces peuples ont une profonde relation écologique s'appuyant sur une hiérarchisation des rapports homme/nature malgré l'émergence de nouveaux systèmes de valeurs qui a tendance à faire des zones urbaines des pôles d'agressivité et de pollution de la nature.

## **A- FONCTIONS SOCIALES ET TRADITIONNELLES DE LA FAUNE ET LA FLORE AU CAMEROUN**

La modernité et la tradition ont des frontières qui se défissent à partir des paradigmes conceptuels, les modes de vie et la perception de l'environnement propre à chaque

---

<sup>1</sup> S. Moscovici, *La psychanalyse, son image et son public...* p.283.

<sup>2</sup> J. Larrue, "Représentations de la culture et conduites culturelles", *Revue française de sociologie*, Vol. 13, N° 2, Avril-Juin 1972, p.170.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.171.

<sup>4</sup> C. Mariteuw Diaw et P. R. Oyono, "Dynamiques et représentations des espaces forestiers au Sud Cameroun : Pour une relecture sociale des paysages..." p.2.



génération<sup>5</sup>. Ainsi, la faune et la flore camerounaise ont des « fonctions sociales »<sup>6</sup> qui se représentent sous forme de variables humaines et sociales auxquelles se greffent des interprétations et des significations particulières. La connaissance de ces diverses formes de représentations que l'on retrouve de manière générale dans l'art, la médecine, africain ont déjà fait l'objet de plusieurs recherches. De facto, la faune et la flore constituent un ensemble hétérogène vivant pour les populations qui l'habitent. Elles leur procurent l'essentiel des ressources naturelles nécessaires à leur épanouissement, leur sécurité, leur loisir, leur cohésion sociale, et leur développement. Ces écosystèmes appartiennent à la communauté toute entière et sont régies par des normes que les anciens du village se doivent de pérenniser dans le temps et l'espace. C'est la demeure par excellence des esprits maléfiques et bienveillants qui dialoguent avec le monde visible. Ce dialogue interroge les fonctions sociales traditionnelles face à la modernité aux « mondes scientifiques »<sup>7</sup> de l'innovation.

### **1- Fonctions sociales de la faune entre espace et sociétés humaines**

L'analyse historique des productions africaines et d'ailleurs a souvent à affirmer que les populations de la paléonégritude ne s'approprièrent point de la nature et se contentaient de lui obéir<sup>8</sup>. Cette remarque établissait une frontière entre le monde scientifique et les traditions archaïques. Outrepasant les limites de l'exploitation de la nature, le monde occidental s'est penché vers les paradigmes d'exploitation de la nature vers ces sociétés jadis primitives pour tenter d'inverser les forces de la nature déchainée contre les productions industrielles. C'est cette dynamique qui a permis d'interroger les fonctions traditionnelles de la faune et de la flore africaine et en l'occurrence celles du Cameroun.

#### **a- Fonctions sociales de la faune chez les Bantou de la zone guinéenne**

« Les semi-bantou »<sup>9</sup> : avaient développé des pratiques mystérieuses qui employaient des ossements d'animaux (antilope, de panthère) et parfois d'êtres humains au cours de leurs

---

<sup>5</sup> P. Oyono, "Usages culturels de la forêt au Sud-Cameroun: rudiments d'écologie sociale et matériau pour la gestion du pluralisme", *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, N°3, année 57, Septembre 2002, p.339.

<sup>6</sup> Les fonctions sociales de la faune et de la flore renvoient aux divers services que rendent les écosystèmes à l'homme.

<sup>7</sup> A. Cadoret, *Protection de la nature : histoire et idéologie (De la nature à l'environnement)*, Paris, L'Harmattan, 1985, p.1.

<sup>8</sup> P. E. A. Elungu, *Tradition africaine et rationalité moderne*, Paris, L'Harmattan, 1987, p.12.

<sup>9</sup> Le terme se réfère aux langues africaines parlées par les habitants des champs d'herbe occidentaux du Cameroun qui sont des langues bantoïdes mais n'appartiennent pas à la famille linguistique Bantou. Ces langues ont été influencées par les langues des groupes ethniques bantou-parlant dans les forêts au sud et des peuples parlant Bantou-Congo des savanes au nord. Les trois groupes ethniques majeurs qui parlent les langues semi-

rituels. Ces rituels particulièrement divertissant et déshumanisant n'avaient pas d'impact direct sur l'écologie. Les animaux qu'on retrouve dans les représentations sociales camerounaises s'apparentent à des symboles d'identité de chaque famille ou groupe communautaire.

Ainsi, trois animaux occupent une place importante dans les croyances des Bamoun, et des Bamiléké notamment: le crapaud, l'araignée et un oiseau à long bec, mal identifié et qui pourrait être une cigogne. Ils sont considérés comme leurs héros local.

Le crapaud, personnage principal d'un cycle bien fourni est représenté d'ordinaire sous une forme stylisée, tantôt ramassée, tantôt allongée et très dégagée. On le retrouve sous ces différents aspects dans les sculptures des pieds de lit, sur des vases en bois destinés à contenir de la nourriture et sur de nombreuses pipes.

L'araignée de terre, qui joue un grand rôle dans la divination a été utilisée avec beaucoup d'habileté dans un grand nombre de décors. Elle est fréquente sur les pieds de lits, elle constitue souvent des socles pour des poteries, des vases en bois, des pipes<sup>10</sup>. Abondamment utilisé par les artistes locaux qui l'illustrent même sur de grandes pièces, comme le tambour provenant de Foumban.

La cigogne, également stylisée avec ses ailes écourtées, son long bec et ses yeux protubérants, figure sur quelques pipes en compagnie de l'araignée. Elle apparaît sur beaucoup de cornes sculptées, dans ce cas la tête seule est utilisée, son emploi permet des combinaisons harmonieuses.

Ce costume de danse avec une capuche "éléphant" et des bracelets de jambe, le plus souvent porté par des hommes notables dans les célébrations Macabosi, autrement arboré lors des réunions générales des peuples de Bamendjou, mais aussi lors d'un nouveau sacrement du roi, la fin de les célébrations de la moisson, ou les funérailles d'un homme important. Dans la région de Bamileke, les proches gardes du chef dans le *Kwi'fo* la société d'initiation porte le masque «éléphant», appelé *tou-poum* ou *mbadjoua* (a).

---

bantoues au Cameroun sont les Bamilékés, Bamum et Tikar. Les trois groupes partagent de nombreuses similitudes de culture et peuvent provenir d'un ancêtre commun.

<sup>10</sup> *Ibid.*

**Figure 39 : Costume de danse traditionnelle (A, B) Bamiléké**



Source : Henri Tranie

Les costumes de danse féminins de Bamendjou sont composés d'une capuche (b), masque «éléphant» avec une plaque, qui symbolise la pouvoir du roi, et cloches de légumes. Un grand chapeau plat et circulaire est surtout porté par le *fo*, ou chef, lorsqu'il a l'intention de être vu avec les personnalités de la société *Kwo'si*. Une figuration de léopard, représentée sur un tambour, symbole de la force de ses batteurs.

La faune représente également un ensemble de d'expression qui se traduisent dans les comportements sociaux, et permettent de les comparer à la faune. C'est le cas par exemple chez les Eton qui pour dénoncer un membre ou un enfant qui a failli à sa toilette dentaire que ce dernier a pratiqué « *pkepka ngi* » littéralement traduit par « le lavage de bouche du gorille »<sup>11</sup>. Le gorille en effet, est un animal qui évite tout contact avec l'eau et ne vit que pour se nourrir, jouir des plaisirs de la nature.

<sup>11</sup> J-P Ombolo, *Sexe et société en Afrique noire. Anthropologie sexuelle beti : essai analytique, critique et comparatif*, Paris, L'Harmattan, 1990, p.148.

**Figure 40 : Support de tambour (*mbembe*) en bois, hauteur: 66,5 cm**



Source : Collection privée.

#### **b- Fonctions sociales de la faune dans la partie septentrionale du Cameroun**

Le Nord Cameroun est administrativement divisé en trois régions, elles-mêmes soumises à trois zones agro-écologiques notamment la zone sahéenne qui couvre la région de l'Extrême-nord, la zone soudano-sahéenne du Cameroun s'étend de la cuvette de la Bénoué jusqu'aux rives actuelles du lac Tchad couvre la région du Nord et la zone guinéenne qui couvre la région de l'Adamaoua<sup>12</sup>.

Elle est composée d'une vingtaine d'ethnies (Foulani, Matakam, Massa, Toupouri, Fali, Baya, Guiziga, Mofou, Arabs, Guidar, Mousgoum, Moundang, Daba, Dourou, Kapsiki, Kotoko, Mandara, les Mboum)<sup>13</sup>. Cet ensemble géographique est constitué de trois grands groupes sociaux : chrétiens, musulmans, et païens. C'est en fonction de la religion de chaque groupe social, que l'on peut comprendre la nature des relations humaines avec la nature.

Dans cette région du Cameroun, la chasse représente un ensemble de valeurs qui confère au chasseur non seulement un métier mais également un statut prestigieux au sein de sa communauté. Il est certes vrai que dans les zones urbaines, la modernité a

<sup>12</sup> A. Mfelowou, *Migrations, dynamiques agricoles et problèmes fonciers dans le nord Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.24

<sup>13</sup> H. D. Nelson, *Area Handbook for the United Republic of Cameroon*, Washington, DA Pam, 1973, p.60.

considérablement effacé de la mémoire ces habitudes locales surtout pour les classes sociales évoluées, ou encore des jeunes qui ont migré vers la ville.

Ainsi par exemple sont interdits chez les musulmans plusieurs animaux : « Sont interdits pour vous les animaux qui meurent d'eux-mêmes, le sang, la viande de porc et les animaux dédiés à d'autres qu'Allah. Celles qui ont été étranglées, frappées avec un objet, tombées d'une hauteur, encornées, attaquées par un animal sauvage (...) ; ce qui a été immolé aux autels des idoles ; tout cela vous est défendu. Interdit aussi est le partage de la viande en consultant des flèches, car ceci est une impiété. » Ainsi parle le Coran (sourate « Le festin » 5-3) : celui qui obéit à Allah ne doit manger ni bêtes mortes de maladie ou de vieillesse, ni porc, encore moins de boudin puisqu'il ne faut pas manger de sang. Exit, donc, le canard au sang et autres recettes savoureuses<sup>14</sup>. D'autres versets interdisent également de se nourrir d'animaux domestiques comme l'âne et le mulet.

Les constituants de la faune et de la flore ont également servi à des thérapies visant à rétablir l'être humain dans un ordre social. Ainsi, afin de fuir les trafiquants d'esclaves qui les traquaient, les *Père* se réfugièrent jusqu'au milieu du XIX siècle sur le mont Guènfanlabo (1500 m d'altitude) situé dans l'Adamaoua, à la frontière du Cameroun et le Nigéria. Appartenant à une société clanique, sans chef ni défense armée longtemps restée en retrait dans la montagne, les *Père* ont développé une conception tératologique du mal tributaire de leurs croyances en la sorcellerie. Leurs thérapies ne relèvent pas de la nosographie ni d'une connaissance du corps, mais d'une lutte permanente, à l'aide de la magie, contre les agents du mal à la forme mi humaine mi sauvage<sup>15</sup>.

### **c- Rites et cultes traditionnels chez les Pygmées**

Les rituels d'apaisement des dieux chez les Pygmées Baka et Bagando: dans la langue des Pygmées Baka du Cameroun, *Jengi* désigne “ l'esprit de la forêt”. Pour que cet esprit se manifeste, il faut qu'un éléphant adulte soit sacrifié au cours d'un rituel, organisé par les adultes initiés. Au cours d'un rituel, un éléphant est tué permettant d'obtenir du dieu *Jengi* des faveurs telles que : la protection, la bonne santé, la fertilité et des provisions des ressources alimentaires. Les Pygmées Baka et le peuple Bangando ont fait de l'éléphant un animal sacré, qu'ils ne chassaient pas, mais aujourd'hui, à cause des contacts avec la civilisation, et de la

<sup>14</sup> [www.oumma.com](http://www.oumma.com), Sourate 16, consulté le 11 février 2020 entre 23 et 02h.

<sup>15</sup> C-H. Pradelles de LATOUR, *Rites thérapeutiques et initiatiques dans une société africaine matrilineaire : Le gèrem des Père (Cameroun)*, Paris, Karthala, 2005.

valeur économique que l'ivoire rapporte à ces peuples pauvres, l'éléphant finit par être comme partout ailleurs, une source économique importante.

Malgré les affres de la modernité, les Bangando considèrent que l'éléphant est un animal à la fois source de viande et totem protecteur de leur tradition. Selon la légende, ils pensent que les hommes se transforment en toutes sortes d'animaux. L'éléphant représente pour ces groupes ethniques un symbole d'unité et de paix.

La forêt est perçue pour les pygmées (Bagando, Baka, Bakola, Bagyéli) comme une source de vie incontournable à laquelle ils attachent une importance capitale aux rites et cultes traditionnels<sup>16</sup>. En forêt, le pygmée vit toute la richesse de sa culture, il développa un système d'écriture sur les arbres qui le met en contact avec les esprits de la forêt<sup>17</sup>. Ils vivent surtout de viande et à défaut utilisent tout ce qui peut être consommé, reptiles, poissons, crustacés, batraciens, oiseaux, insectes et larves, chenilles<sup>18</sup>.

## **2- Fonctions sociales de la flore entre espace et sociétés humaines**

Entre espaces et sociétés humaines, le rapport entre les ressources naturelles s'établit comme une unité de base au travers de laquelle se construisent des identités. C'est le cas de la flore camerounaise qui au travers d'un ensemble de pratiques et représentations du milieu végétal constitue un faciès d'identités écologiques indispensables à la compréhension des populations bantoues. C'est au travers de l'analyse des traditions, des rituels, de l'art, de la médecine traditionnelle qu'on peut aisément comprendre peut-être de manière fiable la représentativité sociale de la flore camerounaise.

### **a- Fonctions sociales de la flore chez les Bantou de la forêt guinéenne**

Dans l'imaginaire négro-africain, la flore en l'occurrence l'arbre occupe une place fondamentale. au-delà de ses fonctions agronomiques, la forêt remplit divers rôles (économiques, et culturelles)<sup>19</sup>. Dans sa dimension culturelle, le système de protection des cultures contre des voleurs chez les Fang-Beti-Bulu, a permis de mettre au point des intrigues ou fétiches appelés *Njam* ou *mebiang*, appliqués dans le cadre de la sécurité des biens particuliers, à défaut d'une police locale ou communautaire. Le *Njam* est surtout une sorte de

---

<sup>16</sup> P. F. Mimboh, "Les Pygmées Bakola/Bagyéli du Sud-Ouest Cameroun et la déforestation", *Alternatives du Sud. L'avenir des peuples autochtones : le sort des « premières nations »*, Vol. VII, Paris/Montréal, L'Harmattan, 2002, p.190.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p.195.

<sup>18</sup> *Togo-Cameroun*, Juillet 1937, p.4.

<sup>19</sup> A. Volvey, Y. Déverin, M. Houssay-Holzschuch, E. Rodary, I. Surun, K. Bennafla, *L'Afrique*, Paris, Atlande, 2005, p.122.

sortilège qui inclut l'intervention des forces surnaturelles ou magiques. Ceci est destiné à éloigner les voleurs. Composé de plusieurs écorces, feuilles, plumes et étoffes, accrochés sur ou autour de l'arbre (fruitier ou de la plantation). Tous ceux et celles qui s'aventurent dans la collecte ou intrusion illégale du champ du propriétaire sont frappés d'un mauvais sort.

Autrefois, cette mesure fonctionnait dans les zones rurales, mais aujourd'hui, elle est devenue un symbole de raillerie. Cette mesure indique fort bien le rôle qu'ont joué ces techniques de sécurisation des espèces végétales africaines. Les arbres sacrés par essence ne devaient faire l'objet d'aucun blasphème sous peine d'être frappé de malédiction. Il y a encore quelques décennies et d'ailleurs aujourd'hui plusieurs personnes pensent que ces techniques jouent encore pleinement leur rôle. Toutefois, les braconniers de grands chemins ignorent et transgressent ces interdits qui pour eux relèvent de l'imaginaire.

**Photo n° 1 : Fétiche de protection d'un champ à Ndamvouth, 2020.**

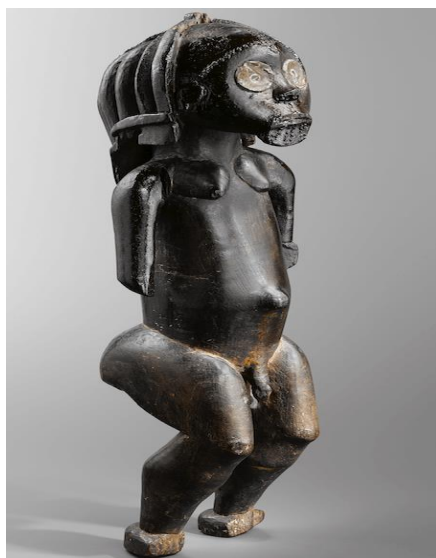


**Source :** Séraphin F. Anaba

Toutes les communautés parmi les différents groupes qui composent le «Fang» pratiquaient le même culte ancestral : le *sô*. Leur culte consistait à conserver les crânes des morts qui sont symboliquement gardés par des statues en bois et comprenait plusieurs niveaux d'initiation<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Le *So*, est pratiqué par les populations bantou situées entre les fleuves *Nyong* et *Lokounjué*, au nord de la région de *Ntumu* en Sud du Cameroun, les *Beti* (*Ewondo*, *Ngumba*, *Eton*) et leurs voisins côtiers (*Mabea*).

**Figure 41 : *Eyema Byeri* (statue Fang)**



Source : Collection ABG

La stylisation géométrique et l'originalité de leurs statues sont facilement reconnaissables avec des épaules de coque arrondies, des seins coniques et une abondance de parures métalliques. La tête ronde, réfléchissante en forme de cœur, les yeux assortis, le chapeau de coquillages et la féminité remarquable font de cette effigie *Byeri* particulière parmi les plus beaux exemples du style *Ngumba*. Conscients du fait que trois grands dangers menacent les ressources forestières : les conditions météorologiques, les animaux, et l'homme. Partant également du postulat selon lequel l'arbre ne peut se protéger lui-même des dangers, les Africains fabriquèrent des talismans de protection contre les voleurs.

Le bois rouge chez les Bamilékés est utilisé par « les jeunes filles durant la période de réclusion et de soins qu'elles subissent avant d'être présentées, avec une certaine solennité, sur le marché, au moment de la puberté »<sup>21</sup>. Les femmes s'en servent avec discrétion les jours ordinaires et très largement pour les fêtes. Dans ce cas, le corps entier, sauf la figure, est enduit de poudre; les épouses de chefs ont l'habitude de rehausser leurs attraits par ce moyen chaque fois qu'elles paraissent en public<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> A. Volvey, Y. Déverin, M. Houssay-Holzsuch, E. Rodary, I. Surun, K. Bennafla, *L'Afrique...*, p.122.

<sup>22</sup> H. Labouret, *Togo Cameroun...*p.138.



**Photo n° 1 : Vendeur de bois rouge dans un marché à Dschang.**



**Source :** H. Labouret

Le *piré* n'est pas réservé à la parure du corps. On l'utilise aussi pour colorer des meubles, par exemple les superbes lits monoxyles des jeunes filles, les sièges sculptés, des armes de parade, les chambranles ouvragés des portes, les dessins géométriques en noir, blanc et rouge qui ornent les plafonds et les murs dans les habitations des notables et des chefs. Lors de la cérémonie de deuil dans les Grassfields, la poudre d'acajou de couleur rouge est porteuse d'espoir et symbolise la joie et l'allégresse<sup>23</sup>.

#### **b- Fonctions sociales de la flore dans la zone septentrionale du Cameroun**

Dans toutes les sociétés traditionnelles pour lesquelles la chasse à un rôle social important, on relève de tels comportements de mise en valeur du prestige cynégétique ; citons par exemple les parures de plumes ayant des fonctions aussi bien esthétiques que symboliques marques de pouvoir les cas de chefferies entourées de défenses d'éléphant Nord Cameroun<sup>24</sup>. Les cases ornées de trophées divers, le port d'habits festifs en peaux d'espèces prestigieuses. Des végétaux ils tirent quelques aliments (tubercules, fruits, graines); des condiments (poivre

<sup>23</sup> L. Immaculada., *Littératures francophones*, Universitat de València, departement de filologia francesa i italiana, 1996, p.45.

<sup>24</sup> P-A. Roulet Roulet, " Chasseur blanc, cœur noir ? La chasse sportive en Afrique Centrale. Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion communautaire. Les cas du nord RCA et du sud-est Cameroun"...p. 312

sauvage, amomes), Ils ignorent l'agriculture et l'élevage et n'ont qu'un seul animal domestique, le chien<sup>25</sup>.

La représentation artistique, de quelque nature - et de quelque qualité - qu'elle soit, est une composante essentielle de l'acte cynégétique. Depuis toujours, la chasse s'écrit, se raconte, se chante, se danse, se mime, se peint, se dessine, se tisse, se sculpte.<sup>26</sup> Notons aussi des tabous individuels ; des chasseurs de grand gibier avouent se refuser à abattre un jour un éléphant, sa représentation symbolique étant trop forte<sup>27</sup>. La puissance des représentations socioculturelles est trop souvent négligée, alors qu'elle explique si bien les échecs des politiques conservationnistes classiques menées avant les années 1980<sup>28</sup>.

### **c- Pygmées Baka et les Chamba vers quelles interactions bioculturelles ?**

Associé à un esprit, le rituel *Jengu*, pratiqué par les Baka (Sud-Cameroun) commence dans la forêt et s'achève à la lisière de celle-ci. Dans une tradition qui se veut pérenne, les Baka ont socialisé leur esprit par un masque qui est composé de longues jupes de jeunes fibres de raphia, l'une posée sur la tête, et l'autre attachée à la taille du danseur<sup>29</sup>. Selon leur culture, l'esprit *Jengi* marcherait aux côtés de l'éléphant comme son compagnon et qui serait la manifestation visible de celui-ci. Au cours de ce rituel bioculturel, la consommation de l'igname est proscrite aux chasseurs et initiés. Le non-respect de cette prescription entraînerait la mort ou des sévices graves telles que la maladie, ou encore de mauvaises récoltes.

Par-dessus tout, on note que le rite *Jengi* chez les Baka permet de tirer des conclusions sur le développement de la culture de l'igname, et la préservation de l'éléphant. Des éléments indispensables à l'existence du système de représentation et de la symbolique de la tradition Pygmées.

La symbolique des masques chez les Chamba, de manière générale, les masques représentent dans les sociétés traditionnelles des forces de la nature et de l'au-delà. Ce sont des esprits qui se représentent au travers des masques. Le siège du chef composé d'éléments divers, est le signe d'une relative transcendance qui permet d'assurer l'équilibre entre le

<sup>25</sup> P-A. Roulet Roulet, "Chasseur blanc, cœur noir ? ...p. 312

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.318.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> J. Fairhead., M. Leach., "Représentations culturelles africaines et gestion de l'environnement", *Politique Africaine*, N°53, pp. 11-25.

<sup>29</sup> D.V. Joiris, "L'esprit, l'igname et l'éléphant : essai d'interprétation symbolique d'un rituel chez les Pygmées Baka du Sud Cameroun", in C. M. Hladik, A. Hladik, H. Pagezy, O. F. Linares, G. J-A. Koppert, A. Froment, *L'alimentation en forêt tropicale : interactions bioculturelles et perspectives de développement, Vol. II Bases culturelles des choix alimentaires et stratégies de développement*, Paris, UNESCO, 1996, pp.961.972.

monde invisible et le monde visible. Les Chamba interprètent les cornes de masques comme les attributs d'une ancêtre bufflonne, le long bec rappelle les mâchoires d'un crocodile alors que le front bombé et les oreilles seraient des caractéristiques humaines<sup>30</sup>. Le *gəg* est composé d'un totem indéfini, mais inspiré du hérisson et d'un homme<sup>31</sup>. Le masque *fàà* est aussi une production représentée d'un animal qui s'apparente à l'antilope<sup>32</sup>. Les masques *Moundang* : les Moundang situés au nord-est des *Dii*, portent des masques claniques. Mais le roi n'en porte point. Selon leur histoire, les masques que portent les différents clans *Moundang* représentent leurs ancêtres mi- humains et mi- animaux avec des poils<sup>33</sup>.

**Figure 42 : Statue bamiléké (Dschang)**



**Figure 43 : Ce masque de la société secrète *troh***



**Source :** Collection privée, Londres.

Ce masque de la société secrète *Troh* est chargé de maintenir l'ordre et lutter contre les criminels, était gardé dans une hutte et surveillé par un domestique.

<sup>30</sup> J.C. Muller, *Les chefferies dii de l'Adamaoua (Nord-Cameroun) (Chemins de l'ethnologie)*, Paris, CNRS Editions et la Fondation de la maison des Sciences de l'Homme, 2006, p.106.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*, p.103.

Document n° 1 : Masques Bamilékés



Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, Consulté le 10 octobre 2018.

Figure 44 : Statue magique, représentant une femme enceinte, signe évident de fertilité, censée conjurer des sorts.



Figure 45 : Masque *juju*, utilisé pour célébrer la récolte de sorgho de la saison sèche, la grande fête de décembre ou les funérailles de personnes nobles



Source: H. Labouret

## **B- FONCTIONS ECONOMIQUES ET POLITIQUES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE**

Les écosystèmes forestiers africains et du Cameroun en particulier constituent d'importantes sources d'économies aussi bien pour l'Etat que pour les communautés locales<sup>34</sup>. Avec la poussée démographique et l'influence des forces extérieures telles que : puissances industrialisées, lobbies internationaux, ONG, la Banque Mondiale etc. on assiste à une reconfiguration des richesses naturelles. Toutes ces influences ont des répercussions sur les fonctions sociales, politiques et économiques de la faune et de la flore au Cameroun. Loin de faire une étude sur l'impact de ces forces qui ont déjà fait l'objet de nombreuses études, l'objectif ici est d'analyser le rôle que jouent certaines constructions mentales et pratiques issues de la perception de l'environnement au Cameroun au sein des cultures et traditions actuelles.

### **1- Fonctions économiques de la faune et de la flore**

La faune et la flore dans les représentations de la culture camerounaise sont des vecteurs de productions économiques utiles pour le développement local et la pérennisation des valeurs traditionnelles. Au travers des productions artisanales de l'art, les peuples vont valoir leur savoir-faire, la philosophie qui anime leurs productions matérielles et les fonctions sociales qu'occupent ces artefacts traditionnels dans l'économie nationale. Ces productions artistiques ont un caractère culturel qui dans certaines cultures camerounaises ont des valeurs sacrées lors des cérémonies traditionnelles. Ces dernières, elles devenues des espaces de convergence économique où le peuple s'exprime par des collectes ou des dons matériels pour la communauté en signe de reconnaissance. La médecine traditionnelle a également conservé ses richesses face à la médecine moderne. Elle ajoute une plus-value dans l'économie nationale du Cameroun de par son organisation, malgré les réticences fétides de certains esprits.

#### **a- Art et artisanat Bantou**

La connaissance de l'art africain dans le champ des représentations humaines remonte aux recherches effectuées des ethnologues qui ont cherché à déterminer l'origine et l'évolution

---

<sup>34</sup> En 1994, la Banque Mondiale exigeait de l'Etat du Cameroun de renforcer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale dans un contexte économique marqué par la crise économique, la dévaluation du FCFA. Voir W. Delvingt, *La forêt des hommes : terroirs villageois en forêt tropicale africaine*, Presses agronomiques de Gembloux, 2001, p.10.

de ce qu'ils nomment l'art chez les peuples dits « Primitifs ». Fechner, Wundt, Verworn, Thurnwald, Hirn, considèrent volontiers l'art comme un moyen d'expression particulier à l'espèce humaine et de valeur inégale dans l'espace et dans le temps. Pour Grosse et Emil Stéphan l'art est un système de représentations, quelle que soit la nature de l'objet qu'il embellit<sup>35</sup>. Ainsi, on retrouve deux formes de productions artistiques : les productions rurales et les productions urbaines.

Les productions rurales sont faites essentiellement des ressources naturelles collectées dans la forêt par l'artisan lui-même. Initié par ses parents, l'artisan en zone rural maîtrise son métier le matériau nécessaire à la production des objets ou des outils domestiques tels que les lits en bambou, les tabourets, fauteuils, canapés, nasse, huttes, chapeau, les séchoirs de vivres « *etan* ou claie séchoir»<sup>36</sup> tels que le cacao, le mil, le sésame etc. C'est un métier qui contribue à l'économie familiale, car de la vente de ces productions, les hommes s'achètent des vêtements, des produits ou outils de chasse, des lampes torches, du pétrole, et parfois investissent dans la tontine du village<sup>37</sup>.

Bien que l'art africain contribue en milieu rural à la survie de certains jeunes du fait de la faible production et des risques qu'il comporte quant à la réalisation des objets domestiques pourtant très sollicités au village. La collecte des matériaux de production nécessite le parcours de longues distances avec des charges de billes de bambou, ou des lianes difficiles d'accès en raison de l'éprouvante et épaisse forêt. L'artisan en zone rural dépense une forte énergie pour produire des objets domestiques qui parfois ne valent pas le coût de production. Il est certes vrai qu'aucune matière première n'est achetée, mais le poids de la production, le temps de fabrication des outils est parfois très long.

Toutefois, tout cela n'enlève rien à la qualité, l'esthétique des objets fabriqués, car certains objets ont une durée indéterminée. Ainsi, le premier obstacle à l'artisan rural est la faible production, l'absence d'une main d'œuvre (le travail est individuel). La complexité de l'accès aux ressources due à l'extension des surfaces agricoles. L'absence des infrastructures sociales de base, toutes choses qui favorisent l'exode rural. Pourtant l'artisanat rural pourrait être un levier important de développement local si les bases de son organisation sont définies au niveau local. Jusqu'ici, ce secteur d'activité au Cameroun en zone rural manque d'attention et est délaissée aux mains des plus tenaces qui en font un métier secondaire.

<sup>35</sup> W. Delvingt, *La forêt des hommes : terroirs villageois en forêt....*, p.167.

<sup>36</sup> J-P Ombolo, *Sexe et société en Afrique noire...* p. 255.

<sup>37</sup> *Ibid.*

Dans les zones urbaines, le secteur de l'artisan a connu une relative amélioration tant sur le plan institutionnel qu'économique. Les artisans sont organisés en syndicats et constituent une force de production économique qui entre dans le PIB. Il existe dans certains centres urbains des marchés artisanaux au sein desquels les artisans exercent librement leurs activités. A Yaoundé II (Tsinga), le marché artisanal offre une gamme variée d'objets fabriqués à partir des ressources forestières (faune et flore). Des vêtements aux souliers, en passant par des objets de luxe tels que des bagues de fiançailles en ivoire, une véritable richesse écologique qui montre à suffisance la valeur marchande des ressources de faune et de flore.

La plupart de ces objets sont fabriqués par des artisans indépendants qui les introduisent dans les circuits de vente agréés. Car, la loi camerounaise veille au respect de l'exploitation légale des ressources forestières. En ce qui concerne la détention des trophées d'ivoire ou tout autre espèce animale figurant sur la liste A des espèces protégées, l'artisan est tenu de présenter un permis d'exploitation<sup>38</sup>.

**Photo n° 2 : Comptoir artisanal de produits d'ivoires avant le décret 2004**



**Source :** Horline NJIKE (LAGA)

---

<sup>38</sup> La loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, article 1&2.

Malheureusement les traces de l'ivoire dans ces marchés passent par des échanges clandestins<sup>39</sup>. L'acheteur protège le vendeur et vice versa. Il n'est donc pas aisé de se procurer de tels produits dans les marchés artisanaux, d'autant plus que les agents des services du MINFOF font des descentes inopinées pour traquer les contrevenants au travers d'un certain nombre d'initiatives dites « opérations de coup de points »<sup>40</sup>

### **b- Ecosophie africaine au cœur des cérémonies traditionnelles**

L'analyse des rituels et cérémonies traditionnelles africaines et camerounaises en particulier est une source de richesse qui permet de décrypter aussi bien des aspects subjectifs qu'objectifs de la fonction économique de l'environnement naturel. En effet, l'apport économique des cérémonies traditionnelles se fonde sur l'incitation de la modernité.

Pourtant le système de production et manifestation de la culture africaine s'inscrivait dans des dynamiques neutres, dépourvues de toute valeur monétaire. Ainsi, les rites de naissance et de baptême chez les Bassa contrairement aux peuples des Grassfields ou du septentrion actuels constituaient des pratiques affranchies des productions monétaires où le pouvoir des plantes est mis à l'épreuve<sup>41</sup>.

Chez les Bassa, le placenta de chaque nouveau-né est enterré au pied du bananier ou d'une gouttière (dimension écologique qui intervient dans ce cas) pour éviter qu'un sorcier ne les envoûte. Les jumeaux reçoivent un nom : *Mahas*. Ils seront ensuite embaumés de l'huile de palme qui sert de protection contre les mauvais esprits. Avant de rentrer dans leur domicile, une autre cérémonie a cours : on étend au sol des pagnes avec des remèdes, puis les enfants sont couchés et leur maman saute neuf fois sur chaque enfant, avant d'être conduit à leur père<sup>42</sup>.

Chez les fang, le bain dans lequel est plongé le nouveau-né est composé de plantes concoctées par le féticheur ou le sage en présence des parents en fonction de leurs vertus (beauté, force, intelligence), le nouveau-né qu'on plonge dans cette eau incarne les vertus de ces plantes<sup>43</sup>. De même, le rituel *gwa kèku* : alliance avec la puissance du *Ku'ngang*

---

<sup>39</sup> Après l'adoption le 22 septembre 2004 d'un décret contraignant les producteurs artisanaux de détenir un permis d'exploitation de l'ivoire, cette ressource a disparu des comptoirs artisanaux.

<sup>40</sup> A. MINFOF/DFAP, « Stratégie nationale du contrôle forestier et faunique », mars 2005, p. 11.

<sup>41</sup> J. Hubert, *Rites traditionnels d'Afrique : approche pour une théologie liturgique inculturée*, Paris, L'Harmattan, 2002, p.13.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p.14.

<sup>43</sup> *Ibid.*



constituait une épreuve d'entrée dans le monde des adultes à la demande de leurs parents ne requérait aucune valeur monétaire. On rase la tête du postulant qui ne porte qu'un cache-sexe. Il est enduit de *peh* (mélange de poudre de bois d'acajou et l'huile de palme). Le postulant doit ensuite contracter une alliance avec un animal, en particulier le buffle qui sera son double<sup>44</sup>.

La modernité africaine a introduit d'autres valeurs qui réfutent certaines pratiques traditionnelles. Dans les zones bantoues, les cérémonies traditionnelles n'existent plus. Tandis que dans les Grassfields et le septentrion elles ont résisté aux artefacts de la modernité développant ainsi une nouvelle approche fonctionnelle de la représentation culturelle du milieu naturel. C'est d'ailleurs suite à ce constat expressif que Marcus Ndongmo et Michel Kouam s'interrogeaient sur la signification aujourd'hui de la mort et des funérailles en Afrique noire. « Faut-il en parler comme une Tradition de gaspillage ? »<sup>45</sup>

Partant de cette interrogation, la fonction économique de la faune et de la flore dans les représentations culturelles africaines pose des enjeux nouveaux et de nouvelles théories essentiellement exogènes. Les cérémonies traditionnelles sont devenues le lieu par excellence des affaires (vente de boisson, de vivres, étoffes ou pagnes pour la cérémonie). Comme le font remarquer M. Kouam et N. Marcus :

Une dame fait le tour et propose des foulards de deuil. Achetés en gros à 600 ou 700 le paquet de douze, ils sont revendus à 1000Fcfa la pièce. Le bénéfice se situe entre 400 et 300Fcfa. Pour les grands deuils, affirme-t-elle, je peux vendre plus de 100 foulards. Soit un bénéfice estimé à 40.000Fcfa. Cet argent sert à combler certains imprévus de dernières minutes...<sup>46</sup>

Ces schémas sont divers, le rapport aux cérémonies traditionnelles questionne les individus qui s'illustrent par la vente de l'alcool au lieu du deuil. Lorsqu'il s'agit d'un événement d'envergure, les débits de boisson font de bonnes affaires. Un vendeur de débit de boisson que l'on a interrogé déclara que « le deuil de M. X lui avait rapporté un bénéfice de 110.000Fcfa au cours de la grande veillée »<sup>47</sup>. Il affirme avoir planté le décor, en installant des chaises neuves le long de la route parce qu'il savait qu'il y aurait du monde.

<sup>44</sup> J. Hubert, *Rites traditionnels d'Afrique : approche ...*, p.13.

<sup>45</sup> M. Ndongmo et M. Kouam, *Mort et funérailles en Afrique noire. Quelles significations aujourd'hui ? Faut-il en parler comme une Tradition de gaspillage ?*, Yaoundé, Editions terroirs défriches, 2007.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p.106.

<sup>47</sup> M. Larqué, âge 41 ans, vendeur de boisson à Yaoundé, le 10 janvier 2018.

### c- Médecine traditionnelle au cœur des représentations culturelles

La médecine traditionnelle occupe une place importante dans la culture africaine en ce sens qu'elle interpelle aussi bien des hommes de profession différente.

Les herboristes : ce terme renvoie au guérisseur traditionnel. Il est spécialisé dans la fabrication des médicaments à base de plantes qu'il prépare suivant des techniques dont lui seul maîtrise la composition, et qui s'appliquent suivant les cas de maladie.

Le réducteur de fractures : l'usage de la flore est à l'origine de nombreux emplois dans le domaine de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée. Ainsi, on retrouve des emplois tels que les réducteurs de fracture. Ce sont des guérisseurs traditionnels. Ceux-ci procèdent au moyen d'une technique d'attache de morceaux de bois ou des tiges (comme attelles) avec une plante fibreuse (comme corde) autour de l'os fracturé et en appliquant de manière prolongée des médicaments autour de la fracture, et des massages continus.

Les infusions : Une infusion se prépare en versant de l'eau bouillante sur une quantité spécifique de matière végétale, en laissant reposer la mixture pendant quelques minutes.

Les tisanes : Il s'agit d'un thé, une préparation aqueuse faite par décoction. Ce thé est bien connu chez les Bulu sous le nom de *Medim mezong*. Considérée comme une boisson très appréciée chez les Béti pour son goût, s'avère en fait un puissant moyen de lutter contre le cholestérol mais aussi pour favoriser l'élimination des toxines et donc l'amaigrissement. Ici il n'y a pas dosage précis tout dépend du degré d'amertume que le consommateur peut supporter.

**Figure 46 : Tisane aux aubergines (*Medim Mezong*)**



**Source :** <http://www.alicepegie.com/eau-daubergine-africaine-mendim-me-zong/> consulté le 07 février 2020 entre 10h54 et 11h.

Les Bulu l'accompagnent souvent de plantain pilé, elle est souvent servie le matin mais peut être consommée à toute heure.

Les macérations : celle-ci est préparée en plaçant la matière végétale avec la totalité du liquide d'extraction dans un récipient fermé, et, en le laissant reposer pendant 7 jours, en le secouant de temps à autre. Le contenu est alors filtré avant de presser le marc. Le liquide extrait est mélangé, et peut se terminer par le procédé de filtration.

Parmi les plantes tropicales considérablement appréciées au Cameroun, figure le palmier. Il est reconnu depuis les temps anciens comme une plante multifonctionnelle (alimentaire, thérapeutique, construction des cases, réjouissance)<sup>48</sup>. Comme indiqué dans le premier chapitre le palmier à huile a contribué à l'essor des communautés de la côte camerounaise<sup>49</sup>.

La sève de palme se recueille via deux procédés, d'abord sur le faite du palmier sans que l'on ait besoin de l'abattre, ou la coupe du pied de palmier avant de procéder à la fabrication du vin. C'est un produit qu'on retrouve dans la forêt Fang-Beti-Bulu, et même dans les régions de l'Est, de l'Ouest, du Sud-ouest du Cameroun.

Chez les Bamilékés, lorsqu'un membre veut obtenir un rang supérieur dans la confrérie, il offre à ses collègues du vin de palme, de l'huile et de la viande<sup>50</sup>. Pour comprendre la signification du vin de raphia dans les chefferies Bamiléké, il faut rentrer dans les rituels qu'ils organisent autour des crânes. Toutes les chefferies bamiléké possèdent des lieux sacrés où sont déposés les crânes. Ces crânes sont le symbole de la présence des ancêtres parmi les vivants. Divers contacts se multiplient ainsi au cours de l'année, les gardiens (chefs traditionnels) ou leurs représentants allument régulièrement des feux auprès d'eux et leur apportent du vin qu'ils déversent sur les crânes, en disant des prières<sup>51</sup>.

---

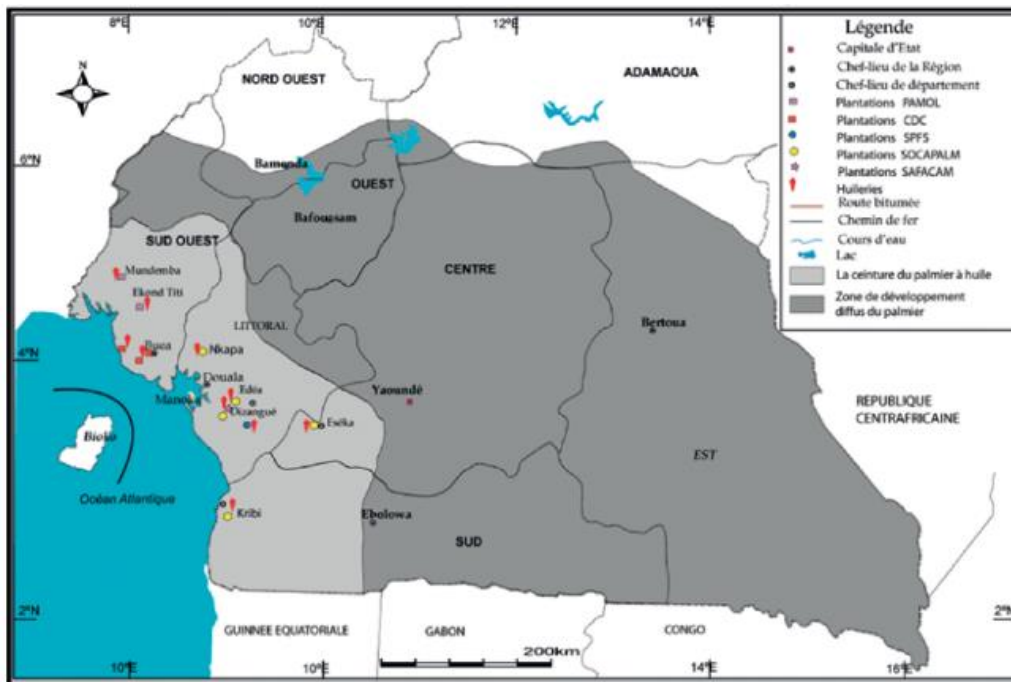
<sup>48</sup> T. E. Ndjogui, R. Ndip Nkongho, S. Rafflegeau, P. Levang, *Historique du secteur palmier à huile au Cameroun, Document occasionnel 109, Bogor (Indonésie)*, CIFOR, 2014, p.9.

<sup>49</sup> A la fin du XIXe siècle cette ressource avait occupé une place capitale dans les échanges sur la côte camerounaise : il était exploité et cultivé pour ses huiles à partir de ses fruits de manière artisanale, et contribua à la production de l'électricité en Europe, ses fibres sont des combustibles utilisées dans les chaudières pour la production de la vapeur et les huileries, les bureaux et les villages alentours.

<sup>50</sup> M. Larqué, âge 41 ans, vendeur de boisson à Yaoundé, le 10 janvier 2018.

<sup>51</sup> H. Labouret, *Togo Cameroun...*, p.138.

**Carte 7 : Extension du palmeraie au Cameroun, 2007.**



Source : Institut National de Cartographie.

**Photo n° 3 : Cueillette de vin de palme, 2018.**



Source : Séraphin F. Anaba.

## 2- Fonctions politiques de la faune et de la flore

Les fonctions politiques de la faune et de la flore sont fondées sur deux référentiels, tout d'abord la perception de la forêt ensuite le contrôle et la maîtrise du pouvoir local, « matérialisées par la maîtrise objective de l'espace naturel et l'acquisition/appropriation de ressources qui y sont contenues »<sup>52</sup>. La forêt représente un ensemble de forces composées de dieux qui définissent par le biais des intermédiaires (autorité traditionnelle assistées de leurs dignitaires) le code d'exploitation de tous ses constituants (Champs-Vivres-Rivières - Arbres - Animaux- Serpents - Bois- Esprits - Oiseaux- Pièges - Mauvaises choses- Lianes- Remèdes - Sable- Femmes et hommes – Vin de palme- Fruits utiles- Villages abandonnés - Huttes. (Traduit du Ntumu)<sup>53</sup>. De ce fait, la forêt est la maison éternelle des êtres visibles et invisibles dotés de pouvoirs maléfiques et de bienveillance<sup>54</sup>. Bienveillants, ces forces invisibles veillent sur les êtres humains qui respectent les règles de la vie sociale en l'occurrence les interdits alimentaires, les rites d'initiation, le respect des activités sociales (pêche, chasse, cueillette).

### a- Fonctions de la faune dans les interdits alimentaires

Les interdits alimentaires relèvent des constructions mentales et de traditions de deux ordres élaborés par des aînés ou des ancêtres en vue de s'arroger des privilèges et une relative ascendance sur les autres couches sociales, mais aussi de la nécessité d'assurer la réussite d'un événement (chasse, naissance, voyage etc.). Mais de manière générale, les interdits alimentaires comme le soulignait P. Laburthe Tolra, sont de nature prophylactique (destinés à prévenir des maladies)<sup>55</sup>. On distingue de ce fait en fonction des trois catégories sociales qui constituent le socle ethnique : les femmes (mariée ou non), les garçons (en phase d'initiation) les adultes. Les interdits alimentaires varient d'une société à une autre.

Dans le groupe dit Pahouin, les interdits ne font pas parties de la classe des anciens. Ils consomment tout<sup>56</sup>. Par contre, il est proscrit un ensemble de protéines alimentaires aux femmes enceintes. La femme enceinte est astreinte à la consommation de divers aliments tels

---

<sup>52</sup> P. Oyono, "Usages culturels de la forêt au Sud-Cameroun: rudiments d'écologie sociale et matériau pour la gestion du pluralisme",...p.339.

<sup>53</sup> A. Mënye, 51ans village Nsébito à l'entrée de la Réserve de Faune Campo-Ma'a (côté Sud-Est), le 4 août 1997, in P. Oyono, "Usages culturels de la forêt au Sud-Cameroun..."p.340.

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> P. Laburthe-Tolra, *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun...*p.160.

<sup>56</sup> P. Laburthe-Tolra, *Les Seigneurs de la forêt ...* p.286.

que les aliments décomposés, car on soupçonnait que l'enfant couvert de taches noires ou de plaies dès sa naissance soit à l'origine de la consommation de tels aliments<sup>57</sup>. On soupçonnait également de tels aliments être à l'origine des enfants mort-né.

Par ailleurs toute espèce animale possédant des ailes lui était interdite de peur d'être frappée d'agalactie. Les jeunes filles pour les mêmes préceptes ne devaient consommer la chair des oiseaux, toute chose qui empêche le développement de leur poitrine. A cela il convient d'ajouter la chair du poisson par crainte de dermatoses, particulièrement le poisson dit « *esolon* » susceptible de provoquer chez l'enfant au cours de sa croissance des crises épileptiques. D'après certains observateurs, ce poisson une fois hors des berges de l'eau se découvre mort, mais quelques temps après se relève en faisant des petits bonds, ce qui s'assimile à une crise épileptique.<sup>58</sup> Enfin, tout poisson pêché par du poison et consommé par la mère causerait chez le nouveau-né des ulcères cutanées ou des plaies. La consommation de poisson sans écaille par la mère donnerait naissance à un enfant frêle « sans consistance physique et condamné toute sa vie à être nonchalant ou indolent ».

Enfin, la femme Beti devait se priver de la consommation des reptiles de peur que l'enfant apparaisse avec des caractères et des formes animaliers (allongé) comme la forme des serpents et ne soit privé de membres supérieurs et inférieurs. La consommation de la chair de la chauve-souris ou du canard donneraient naissance à un enfant avec des « doigts palmés et celle de la tortue au rachitisme ». L'antilope également est fortement interdite à la femme enceinte provoquerait chez cette dernière des hémorragies.

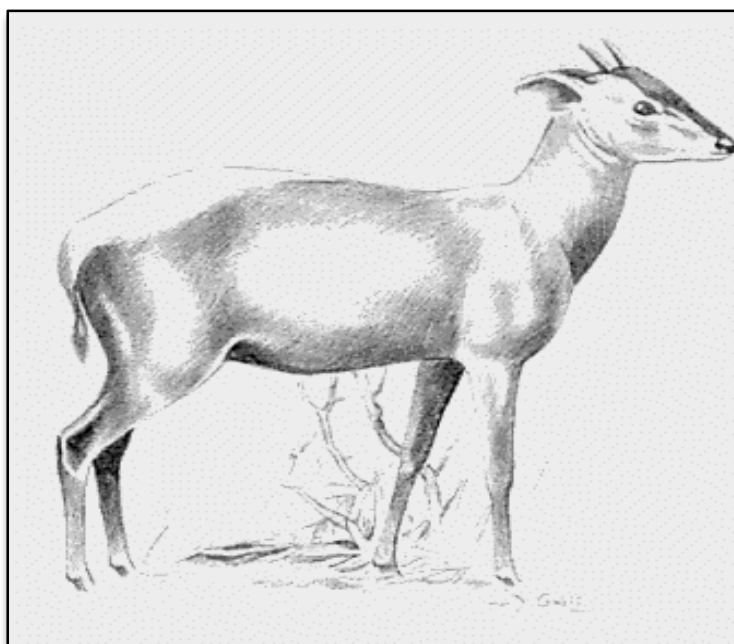
Cet appareillage culturel, du point de vue scientifique, certes ne peut être prouvé. Mais, d'une manière symbolique revêt un caractère important ce sens qu'il existe des formes d'allergies malades, des anomalies physiologiques que la coutume africaine se donne pour mission d'éradiquer pour assurer une harmonie et cohésion sociale. Ces maladies qui découlent des interdits alimentaires révèlent que la coutume africaine a le souci de lutter contre les stigmatisations sociales, les inégalités, les conflits entre le monde visible et invisible. Lorsqu'il arrive que ces interdits sont transgressés, divers rites d'épuration sont en mis en œuvre, soit au travers des offrandes ou des sacrifices, quoique ce dernier concept soit de moins en moins employé dans le langage.

---

<sup>57</sup> J-P Ombolo, *Sexe et société en Afrique noire...*p.253.

<sup>58</sup> *Ibid.*

**Figure 47 : Antilope (*Cephalophus sylvicultor*) à dos jaune.**



**Source :** Dominique Gall.

On distingue à cet effet, deux formes d'antilopes proscrites aussi bien à l'homme qu'à la femme enceinte : la viande de *Zib* en Eton (*Cephalophus sylvicultor*). On le retrouve dans tous les pays côtiers depuis le Sénégal, jusqu'en Angola, au Gabon, Congo, au Sud de la RCA, en RDC et en Zambie<sup>59</sup>. Elle constitue pourtant une véritable source de protéines animales pour les pygmées. *Cephalophus* ou encore antilope de forêt se caractérise par un dos arqué et des pattes courtes, elle atteint parfois 60 kgs<sup>60</sup>.

La femme enceinte était également interdite de consommer la viande dite Odzoe (*Neotragus* ou *Hylarnus batei*) une autre espèce d'antilope, du fait que celle-ci présente régulièrement des signes de fatigue qui pourraient provoquer chez l'enfant un comportement de fatigue, une envie chronique de somnolence. La consommation de la viande de brousse tuée par une panthère provoquerait chez le nouveau-né des signes de *pemphigus*, ou encore des convulsions lorsque la mère de l'enfant consomme la viande de l'antilope cheval (*Nye*). La consommation de l'antilope (*Vion*) ou d'un rat appelé « *mourfu* » déclencherait une diarrhée mortelle.

<sup>59</sup> P-J. Corson, *Les antilopes d'Afrique : biologie, éthologie et chasse*, Barcelone, Gerfaut, 2004, p.95.

<sup>60</sup> J-P Ombolo, *Sexe et société en Afrique noire...*p.253.

**Figure 48 : Antilope (*Neotragus* ou *hylarnus batei*)**



**Figure 49 : Antilope vion**



Source : A. Smith.

La femme enceinte se devait par ailleurs de consommer des animaux possédant des pattes en sabots fendus tels que : le cochon, chèvre, bœuf de peur que l'enfant apparaisse à sa naissance avec des signes de bec de lièvre, et de la moelle d'un os long de peur d'être atteint de l'otite. Si par mégarde elle s'employait à consommer la chair de l'escargot l'enfant qu'elle enfantera sera sujet d'une hépatite chronique. La consommation de la viande du surmulot (rat) vaudrait à son enfant d'avoir des joues en poche

**Figure 50 : Taupe (*Dendromus*)**



Source : A. Smith.

Certains fruits également font partie des interdits nutritionnels pour la femme enceinte chez les Fang-Beti-Bulu. C'est le cas de l'ananas susceptible de provoquer chez le nouveau-



né une tête couverte de croûtes, et sur la peau une maladie appelée « *melad* ou *meton* »<sup>61</sup>. La femme enceinte était également privée de consommer des ignames (*asol* : une variété d'igname légèrement amère) *Dicorea triphylla* qui provoquerait chez le nouveau-né des difficultés d'élocution, de bégaiement<sup>62</sup>. Le potiron (retardement de la marche dans un cycle normal où l'enfant est supposé se mouvoir) « *abog* », le taro « *atu* », encore appelé scientifiquement *Colocasia antiquorum* qui empêcherait la fermeture de la fontanelle du nourrisson<sup>63</sup>.

La femme enceinte chez les beti se devait également d'éviter d'être en contact avec certaines espèces animales telles que le caméléon, au risque d'avoir un enfant maigre<sup>64</sup>. Elle devait également éviter de prendre part aux cérémonies telles que le deuil, ou les obsèques, ce qui pourrait causer directement la mort de son enfant<sup>65</sup>.

Enfin, la femme enceinte Beti se devait d'éviter d'achever une bête, car cet acte provoquerait chez l'enfant des convulsions similaires de la bête en agonie. Tout comme la femme, l'époux ou le conjoint se devait d'éviter certains aliments dont l'analyse mérite une profonde interprétation. Au fond, les interdits alimentaires dans la culture beti avaient pleinement leur sens dans leur contexte. Ces interdits alimentaires ont été dévalués avec l'évolution de la puériculture, la diététique. Les études comparatives modernes affirment que les interdits alimentaires culturels privaient les femmes enceintes de nombreuses protéines animales indispensables à la croissance de l'enfant et même au bon déroulement de la grossesse de la femme. En outre l'épreuve des interdits alimentaires contribua à la distanciation de la nature dans l'horizon féminin.

Les prescriptions alimentaires dans la coutume africaine et Beti en particulier démontrent simplement qu'il existe une relation directe entre la faune, la flore. Cette relation peut être perçue comme une malformation ou tout simplement une reproduction naturelle des comportements et des habitudes des plantes et des animaux qui partagent le même écosystème.

Par ailleurs, il faut relever que cette perception ou interprétation des relations hommes/nature n'est pas une fiction africaine, elle est même inscrite dans la tradition judéo-

---

<sup>61</sup> J-P Ombolo, *Sexe et société en Afrique noire...*, p.254.

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

chrétienne, car les textes de l'ancien testament donnent une liste d'aliments impurs que Dieu proscrit à son peuple.

L'Éternel parla à Moïse et à Aaron, et leur dit: Parlez aux enfants d'Israël, et dites: Voici les animaux dont vous mangerez parmi toutes les bêtes qui sont sur la terre. Vous mangerez de tout animal qui a la corne fendue, le pied fourchu, et qui rumine. Mais vous ne mangerez pas de ceux qui ruminent seulement, ou qui ont la corne fendue seulement. Ainsi, vous ne mangerez pas le chameau, qui rumine, mais qui n'a pas la corne fendue: vous le regarderez comme impur. Vous ne mangerez pas le daman, qui rumine, mais qui n'a pas la corne fendue: vous le regarderez comme impur. Vous ne mangerez pas le lièvre, qui rumine, mais qui n'a pas la corne fendue: vous le regarderez comme impur. Vous ne mangerez pas le porc, qui a la corne fendue et le pied fourchu, mais qui ne rumine pas: vous le regarderez comme impur. Vous ne mangerez pas de leur chair, et vous ne toucherez pas leurs corps morts: vous les regarderez comme impurs. Voici les animaux dont vous mangerez parmi tous ceux qui sont dans les eaux. Vous mangerez de tous ceux qui ont des nageoires et des écailles, et qui sont dans les eaux, soit dans les mers, soit dans les rivières. Mais vous aurez en abomination tous ceux qui n'ont pas des nageoires et des écailles, parmi tout ce qui se meut dans les eaux et tout ce qui est vivant dans les eaux, soit dans les mers, soit dans les rivières. Vous les aurez en abomination, vous ne mangerez pas de leur chair, et vous aurez en abomination leurs corps morts. Vous aurez en abomination tous ceux qui, dans les eaux, n'ont pas des nageoires et des écailles. Voici, parmi les oiseaux, ceux que vous aurez en abomination, et dont on ne mangera pas: l'aigle, l'orfraie et l'aigle de mer; le milan, l'autour et ce qui est de son espèce; le corbeau et toutes ses espèces; l'autruche, le hibou, la mouette, l'épervier et ce qui est de son espèce; le chat-huant, le plongeon et la chouette; le cygne, le pélican et le cormoran; la cigogne, le héron et ce qui est de son espèce, la huppe et la chauve-souris. Vous aurez en abomination tout reptile qui vole et qui marche sur quatre pieds. Mais, parmi tous les reptiles qui volent et qui marchent sur quatre pieds, vous mangerez ceux qui ont des jambes au-dessus de leurs pieds, pour sauter sur la terre. Voici ceux que vous mangerez: la sauterelle, le solam, le hargol et le hagab, selon leurs espèces. Vous aurez en abomination tous les autres reptiles qui volent et qui ont quatre pieds<sup>66</sup>.

## **b- Rôle de la faune dans l'initiation aux attributs et symboles royaux**

Nous débuterons notre analyse ici avec deux rituels Tikar de Nditam<sup>67</sup>, *nay* et *ngará*, pour appréhender certaines manifestations publiques, notamment les rapports de pouvoir entre les sexes.

Lors du *narj* organisé du 16 au 24 octobre 1995 pour les cérémonies d'intronisation d'un nouveau titulaire au poste de *mámbwínya*, titre porté par le chef du quartier *Mbwinye*, les femmes sont mises en réclusion dans une case à proximité du lieu de la danse afin de les garder à portée de la voix des initiés<sup>68</sup>.

La communication entre le monde visible et invisible se traduit par le nasillement de la voix de l'initié au travers d'un rythme ponctué par une corde musicale. Au cours de cette

<sup>66</sup> Lévitique 11:1-23 et Deutéronome 14, 3-21.

<sup>67</sup> Nditam est une chefferie traditionnelle située dans le département du Mbam et Kim, dans l'arrondissement de Ngambe Tikar, à 220 km au nord de Yaoundé, capitale du Cameroun, et à une centaine de Bafia, sur l'axe qui sépare l'Afrique bantoue et non bantoue, l'aire de la primauté de l'islam et les régions à prédominance chrétienne et de cultes plus anciens, à partir duquel la savane recule devant la forêt dans le Cameroun central.

<sup>68</sup> S. Cécile Abega & J. Ngoundoung Anoko, "Images du corps et manipulations sexuelles chez les Tikar du Mbam (Cameroun)", *L'Homme*, N°144, Oct. - Déc., 1997, pp. 31-49.

communication, le nsié, créature sylvestre transmet à ses sujets des traitements thérapeutiques, ou les foudroie de malédiction. Le langage appliqué fait de l'initié l'intermédiaire entre le monde des vivants et des esprits :

La voix nasillarde clame:

- Y a-t-il dans ce village un être qui peut se prétendre supérieur à moi?

- Pas du tout, répondent les participants. Tu es le déndØ, ce qui veut dire:

Tu es l'homme mâle.

- Quand je parle, peut-on remettre en question mon autorité ?

- Pas du tout, tu es le seul à avoir la parole ici. Nul ne peut oser te contredire.

- Y a-t-il quelqu'un qui y trouve à redire?

- Oh, vraiment pas du tout.

Interpellant un initié:

- Toi, as-tu un mot à dire?

- Je couve une parole dans mon ventre, répond l'interpellé.

- Parle!<sup>69</sup>

Dans la société africaine en général, et Tikar en particulier, l'infidélité est considérée comme un interdit écologique, et socio-économique. Sur le plan écologique, elle est à l'origine de plusieurs maux suprêmes : la paralysie de la chasse au village, suscite la mort, engendre l'infirmité et une incapacité ultime. Aussi le chasseur en brousse craint-il toujours un éventuel adultère de sa femme. Si celle-ci le trompe, il risque le pire, par exemple l'assaut d'une bête fauve. De même doit-il s'écarter des femmes mariées. Certains signes ponctuent sa vulnérabilité.

Ainsi, un buffle couvrant une femelle lui annonce l'infidélité de sa moitié ; l'homme s'abstient dans ce cas de tirer, car toute tentative se solderait par une charge furieuse. Quand il s'agit de petit gibier, il rate tous les coups. Ses propres actes adultérins l'exposent aussi à des périls mortels. D'après le compagnon d'un chasseur encorné par un buffle particulièrement féroce, la victime s'était rendue coupable d'inconduite sexuelle<sup>70</sup>

Contrairement aux croyances et pratiques culturelles des autres peuples bantous, la femme chez les Tikar occupe une place de choix dans la gestion des ressources forestières : elle est héritière d'un large spectre d'avantages, consacrés par l'institutionnalisation de ses espaces privés destinés à la chasse, la pêche ainsi qu'à ses propres rites.

Dans les chefferies, les cérémonies d'initiation et d'intronisation sont entourées d'un ensemble d'objets de faune et flore du fait que les fondateurs d'un grand nombre de ces chefferies étaient des chasseurs<sup>71</sup>. Pour pérenniser cette tradition, les chefferies Bamiléké ont entrepris la conservation de leur passé historique au travers des représentations artistiques<sup>72</sup>. C'est pour ainsi dire que les chefferies Bamiléké ont été construites par des roi-chasseurs.

<sup>69</sup> S. Cécile Abega & J. Ngoundoung Anoko, "Images du corps et manipulations sexuelles...", pp. 31-49.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> J. P. Notue, "La symbolique des arts Bamileke (Ouest-Cameroun) : approche historique et anthropologique", thèse pour le doctorat, Université de Paris 1, 1988, p.114.

<sup>72</sup> *Ibid.*

Les généalogies des dynasties régnantes ne renseignent que très approximativement sur l'histoire du peuplement du plateau bamiléké. D'autres groupes pouvaient être installés depuis longtemps avant l'arrivée du fondateur, lui-même n'étant souvent qu'un individu isolé sans poids démographique. Par exemple, l'arrivée du chasseur Nza tjokôngwe, dont les trois fils fondèrent les chefferies Bakassa, Bandoumkassa et Bana, peut être située vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle; or, l'étude des généalogies des chefs locaux antérieurs à cette immigration et qui ont été conquis, repousse la date du peuplement de la région au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>73</sup>

Parmi les symboles de la royauté qui structurent la chefferie Bamileké on note :

a) Les tabourets et les trônes des *mfo* doivent être comptés parmi les plus impressionnants des symboles de la royauté bamiléké.

b) Le trône d'apparat *fo*, (parfois recouvert de perles) qui garde une valeur commémorative après la mort de son propriétaire, et joue le même rôle que les statues effigies.

c) Les lits sculptés *kodya* : l'acquisition d'un lit sculpté était un attribut réservé aux grands dignitaires et au *fo* de la chefferie<sup>74</sup>.

d) Les masques : le masque, qui est l'une des formes des plus expressives dans la tradition Bamilké n'est pas conçu pour être contemplé, « il appartient à une société coutumière déterminée, qui l'utilise lors des processions, des cérémonies rituelles ou des danses. Il doit suggérer et prouver la présence du surnaturel »<sup>75</sup>.

La faune et la cosmogonie africaines sont deux réalités qui diversifient la compréhension de la philosophie Négro-africaine<sup>76</sup>. Bien que ces deux réalités complémentaires relèvent essentiellement de la culture, il faut tout aussi souligner que la modernité africaine en dilue les effets. Il s'agit d'un art qui retrace l'histoire et l'avenir du peuple. C'est le creuset de l'action sociale qui se caractérise par des objets utilitaires et fonctionnels qui portent les figurines de tête d'animal ou humaine (buffle, éléphant). Il s'agit entre autre des lits sacrés fabriqués en bois, dont la longueur peut varier d'1,70 à 2 m, ne comporte souvent que deux parois verticales, dans le sens longitudinal, et décorées de formes géométriques.

<sup>73</sup> J. P. Notue, «La symbolique des arts Bamileke (Ouest-Cameroun)...», p.114.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> La Négritude en effet, tire ses origines dans les artefacts des valeurs et les productions artistiques de l'Afrique noire qu'elle se donne de défendre comme éléments de l'altérité africaine.

### **c- Justice traditionnelle : facteur d'un équilibre social ?**

Elle est fondée sur un ensemble de préceptes qu'exercent les esprits malfaisants ou génies de la forêt sur les êtres humains et leurs activités socio-professionnelles. En continuité avec la lecture sociale du Cameroun précolonial et colonial, la justice traditionnelle dans l'imaginaire européen procède de pratiques propres aux africains qu'ils rencontrent au moment où ils interrogent les ressources naturelles de l'Afrique. Il faut replacer le sujet dans son contexte pour éviter des confusions. La justice traditionnelle est d'abord un acte positif, aucune société aussi archaïque fut-elle ne peut s'en passer.

Au Cameroun comme partout ailleurs, elle se fonde sur un ensemble d'interdits que les membres doivent intégrer pour éviter tout affront avec les esprits de la forêt. Elle consiste à rétablir l'homme dans sa dignité, d'où l'ensemble des rites pratiqués et évoqués ci-dessus. Lorsqu'un interdit communautaire a été transgressé, la victime se doit de suivre une catégorie d'actions encadrées par les guérisseurs.

Cette justice traditionnelle était par conséquent un facteur de cohésion sociale qui valorisait durablement la justice écologique africaine. C'est dans ce sens qu'on considère les connexions africaines au milieu naturel d'actes écologiques. Malheureusement, les urgences de la colonisation ont ignoré cette justice écologique propre à l'Afrique pour leur proposer des alternatives issues de leurs théories et philosophies de conservation des ressources naturelles. Réalité maintenue par l'Etat camerounais tant sur le plan national qu'international. Face au constat dramatique de la situation des écosystèmes camerounais, et ceci malgré les efforts consentis par l'Etat, les ONG, les Institutions de gouvernance environnementale, d'aucuns espèrent que la situation écologique connaîtra une tendance inverse si au niveau local cette justice écologique traditionnelle continue d'être exclue comme on peut le noter dans ce témoignage :

Après les exercices que nous venons de faire, nous réalisons que la forêt elle-même et tout ce qu'elle contient disparaissent. Si l'on n'y prend garde, ceux qui vivrons ici dans cinquante ans ne trouverons plus la prétendue abondance d'hier. Il faut que l'Etat, les organismes et nous-mêmes fassions quelque chose pour que ces richesses soient mieux utilisées, car c'est la source de notre bien-être, c'est par elle que nous avons de l'argent<sup>77</sup>.

---

<sup>77</sup> M. Engo'o, chef du village de Mengomo (Sud), le 07 août 1997. In C. Mariteuw Diaw et P. R. Oyono, "Dynamiques et représentations des espaces forestiers au Sud Cameroun : Pour une relecture sociale des paysages", *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, n° 15-16, Décembre 1998, p.11.

Pourtant, la justice dans le sens littéral s'inscrit comme un acte de sentence. Chez les Beti rendre justice signifie : « à *tig e nto* »<sup>78</sup>. Lorsque les interdits ont été transgressés par les femmes (consommation d'une viande interdite : *nsem*), elles sont soumises à des rites de purification individuelle ou collective. Les rites de purification sont généralement accompagnés de cérémonies publiques ou privées (quand il s'agit du chef de famille pour ce dernier cas). Pour lutter contre le mal qui a provoqué la stérilité et acquérir la fécondité les femmes beti pratiquent les rites suivants : le *mazili ndzoé yanda bit*, le *kua* (*ouakoa*, ou *koa*), le *ndziba*, le *tsogo* et le *ndongo osoé*<sup>79</sup>. Pour se purifier de ce mal, elles organisent *l'eso bihio* (ou *esob nyjol*), *l'ekora ntombe*, et *l'akus*.

L'*esob nyjol* est un rite individuel qui consiste à prendre un bain (ablution). Elle a des vertus curatives pour la femme ou le couple qui le pratique. Elle est généralement pratiquée lorsque la femme ou le couple a été frappé d'un mal mystique (des esprits de la nature) en violation des interdits. Cela laisse croire que la philosophie bantoue considère l'être humain comme un être essentiellement sacré, par conséquent toute violation des préceptes de la vie communautaire est sanctionnée par un affront que cette dernière se doit de purifier au risque de souiller la communauté ou la famille. La forêt étant la maison des esprits des anciens, les populations qui l'entourent ont souvent eu recours à des cérémonies rituelles leur permettant d'acquérir de ces esprits des pouvoirs et des forces favorables à la lutte contre la sorcellerie, c'est dans cas qu'on voit le rite dit : *angan*, *le sô*, *le mevungu* qui est un rite collectif<sup>80</sup>.

Chez les Fang-Beti-Bulu, on les désigne *minkug*. Ils ont le devoir de répandre la malédiction sur les hommes et les femmes voire les enfants qui transgressent les régulations sociales. Au cours de nos investigations, les sujets interrogés arguaient de la peur qui les habite lorsqu'ils pénètrent dans la forêt. Cette peur pour certains a une origine psychologique, la phobie de voir apparaître un animal dangereux (serpents, lion, panthères etc.) ou l'apparition d'un esprit *bekon*<sup>81</sup>. Selon Phil René O. ces constructions sont érigées au moyen des données puisées dans le monde animal ou végétal alimentées par des contes et des marchandages des aînés du village<sup>82</sup>. Ces constructions de la justice traditionnelle ont pour origine la construction des intelligences à partir du réel qu'on transpose sur la nature. Les

<sup>78</sup> Atangana, 53 ans, Yaoundé, professeur de philosophie, 12 décembre 2018.

<sup>79</sup> M-P Bochet DE THÉ, *Rites et associations traditionnelles chez les femmes bëti (Sud du Cameroun)*, (?), p.245.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p.246.

<sup>81</sup> J. Kalassou, 30 ans, étudiant (UYI), originaire de la région de l'Extrême Nord Cameroun (Massa), UYI, le 05 février 2020.

<sup>82</sup> P. R. Oyono, "Usages culturels de la forêt au Sud-Cameroun..." p.342.

Fang-Beti-Bulu admettent très souvent des personnages à l'existence controversée se transforment après leur passage de ce monde vers l'au-delà en termitière, en gorille ou chimpanzé (*Nji, wo'o*)<sup>83</sup>.

La justice n'était exercée directement par les hommes lorsqu'il s'agit des cas sérieux. Lors des procès d'envergure, les hommes faisaient appels aux esprits. Ceux-ci sont incarnés dans un liquide (*ngou*) ou dans un animal (*la tortue*). Les juges sont là pour diriger la cérémonie et faire régner l'ordre. Il n'y a par conséquent pas de police pour rechercher les coupables. Les prévenus se désignent eux-mêmes. S'accusent eux-mêmes ou s'entraccusent, se jugent et se condamnent. Tout ceci se réalise sous l'influence de la tortue sacrée. Homme panthère, *ngou* (boisson d'épreuve), un tapis de fourrure de léopard (utilisé dans les chefferies), rouleau de pagne, un trône de perles sculpté d'une tête de lion. Tout ceci rappelle les cérémonies d'initiation.

---

<sup>83</sup> P. R. Oyono, "Usages culturels de la forêt au Sud-Cameroun...", p.344.

Des fonctions des représentations culturelles de la faune et de la flore au Cameroun, pourquoi en parler comme sujet d'histoire ? Cette interrogation pose l'épineuse problématique de la philosophie africaine d'une part, mais celle de l'écosophie africaine d'autre part. En parcourant quelques connexions qui lient le camerounais à son univers de schèmes, on voit qu'il existe une vie communautaire que le scientifique ne saurait expliquer que par le visuel. Il faut une initiation et des explications qui montrent ce que signifie cet univers de symboles. La faune et la flore constituent l'essence même de la vie, c'est dans cet univers de concepts et de comportements que l'africain en général se construit, établit ses règles sociales aussi bien avec ses semblables que la nature elle-même. La nature lui en impose certaines, la faune ainsi ne représente pas un espace neutre, il est vivant et constitue un espace d'échanges auxquels se greffent l'art africain, les pratiques sociales telles que les rites et fêtes traditionnels voire certaines techniques agricoles. L'Africain est dépaycé sans cet univers, il lui faut entretenir cet univers par ses valeurs, malheureusement au fil des années le rôle traditionnel que joue la faune ou la flore est traversé par des érosions de la modernité occidentale ; il est même né une modernité africaine qui est plus dangereuse, qui ne respecte ni la tradition africaine encore les règles de la culture occidentale. Celle-ci se manifeste par une indifférence à l'égard des prescriptions sociales de l'État ou encore des chefs traditionnels. Dans cet univers où se croisent les opinions, il est difficile d'établir une vérité. Certaines tribus ont su préserver leurs liens écologiques avec la nature, d'autres par contre sont à la recherche de ceux-ci dans les musées et les écoles occidentales, de fait, la plupart de certaines archives coloniales étant difficilement accessibles. C'est au travers des témoignages et des enquêtes que l'on comprend le rôle que jouent la faune et la flore dans les relations sociales aussi bien économiques que politiques du Cameroun, d'autant plus qu'il s'agit d'un pays cosmopolite.



**CHAPITRE V : ROLE DES  
REPRESENTATIONS CULTURELLES DANS  
L'ECO-POLITIQUE DU CAMEROUN  
DEPUIS 1960**

Afrique en miniature, le Cameroun regroupe plus de 250 ethnies qui possèdent chacune ses représentations culturelles, ses connaissances et ses interdits sur l'environnement. Mais ces représentations ont des points de convergence et de divergence qui nécessitent une analyse qui permet de situer chacune d'elle dans le cadre de l'éco-politique camerounaise, assimilée à une forme de représentation de référentiels authentiques de la mémoire collective qui s'oppose depuis la fin des indépendances à l'acculturation coloniale et néocoloniale mais plutôt favorable à une enculturation à partir des sources supposées ancestrales<sup>1</sup>. L'altérité entre l'éco-politique, représentations culturelles se limite à diffuser des savoirs qui permettent de maintenir la communication homme et environnement. Tandis que les représentations culturelles, en plus d'être des connaissances qui permettent à l'homme d'interagir avec ses semblables mais également de communiquer avec son milieu naturel<sup>2</sup>. L'équilibre entre les représentations culturelles africaines et l'éco-politique internationale a été brisé pour donner naissance à l'écologie moderne africaine de telle sorte que certaines représentations ont résisté dans l'histoire, d'autres ont muté avec l'évolution des approches scientifiques d'exploitation de la biodiversité sous l'influence de plusieurs facteurs : les politiques publiques de l'État, les instruments juridico-administratifs, la gestion des catastrophes naturelles, les variations climatiques, la modernité, l'industrialisation, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'évolution de la ville, la pauvreté. Mais la question que l'on se pose est celle de savoir quelle est la place des représentations culturelles dans l'éco-politique du Cameroun ? Autrement dit, en l'absence d'un langage entre le négro-africain et la nature, peut-on parler d'une éco-politique africaine ? Si l'éco-politique internationale est une réponse collective pour la résolution des problèmes écologiques, il faut s'intéresser au contexte de son émergence, aux acteurs qui influencent ses théories, et analyser son impact dans les représentations culturelles africaines et en l'occurrence celles du Cameroun pour mesurer qualitativement et quantitativement sa portée face aux enjeux du développement durable.

## **A- NAISSANCE ET EVOLUTION DE L'ECO-POLITIQUE DU CAMEROUN**

Partant du principe que les représentations ne sont pas des données statiques et figées, elles naissent dans le cadre des modes de vie et prennent racine dans le champ social en

---

<sup>1</sup> J-F. Haward, "Histoire(s), mémoire(s) et construction des identités nationales dans l'Afrique subsaharienne post-coloniale", *Revue Cairn Info*, n°29, 2007, pp.71-79.

<sup>2</sup> Notre analyse part de l'affirmation de Serge Moscovici qui indiquait : « Les représentations sociales nous permettent d'assimiler l'information en provenance de notre environnement et de communiquer avec autrui ». Dans la tradition africaine, les rapports entre les hommes sont certes une réalité, mais celle-ci a essentiellement des références métaphysiques qui ont conduit à l'établissement d'un langage entre l'homme et la nature.

fonction des valeurs que véhicule le rapport de l'homme à son environnement naturel<sup>3</sup>. De ce point de vue, les représentations culturelles seraient le point de départ de toute éco-politique<sup>4</sup>. En d'autres termes, les politiques écologiques internationales ont eu pour fondement l'ensemble des représentations culturelles, la somme des perceptions de la nature, les techniques de sa conservation, les formes d'exploitation de celle-ci. Au Cameroun comme partout en Afrique, la naissance de l'éco-politique a des fondements anthropiques, c'est-à-dire l'ensemble et la diversité des besoins de l'homme. En fonction des transformations sociales, cette éco-politique a progressivement emprunté des éléments hétérogènes qui ont forgé ses principes et ses valeurs, d'autant plus que chaque peuple a ses référentiels.

### **1- Renaissance de l'éco-politique camerounaise entre altérité et interculturalité**

De tout temps, les hommes ont eu recours à la nature pour satisfaire leurs besoins essentiels : alimentaires, culinaires, vestimentaires, sécuritaires, industriels<sup>5</sup>. On observe de ce fait qu'en Afrique comme partout ailleurs, ces besoins humains ont évolué au cours de l'histoire depuis l'apparition de l'homme (Homme du Neandertal, homo sapiens, erectus, sapiens-sapiens).

En évoluant l'espèce humaine a développé des techniques de production d'objets matériels et immatériels pour mieux contrôler et ménager son espace vital. Toutefois, la rencontre avec la nature n'a jamais été aussi fortuite, il a appris à se créer un langage naturel qui lui permettait de communiquer avec les forces de la nature. C'est la raison pour laquelle on recouvre des divinités dans les représentations culturelles africaines.

De ce fait, le négro-africain avant l'évangélisation que lui propose et parfois lui impose l'europpéen qui lui-même dans la tradition judéo-chrétienne reconnaît qu'il existe un Dieu invisible qui créa toute choses : les eaux, la terre, les plantes, les animaux et vit que tout cela était bon, établit l'homme comme être suprême et œuvre de sa perfection comme maître de ses bienfaits. Toutefois ce dernier avait le devoir de respecter cette nature par l'œuvre de son travail. Il se devait par ailleurs de lui offrir des sacrifices pour maintenir l'équilibre entre

---

<sup>3</sup> S. Moscovici, *La vie des idées*, N° 21 - Juin/Juillet 1998.

<sup>4</sup> L'éco-politique dans ce sens englobe l'ensemble des valeurs socio-culturelles qui circulent dans les réseaux de communication, et qui influencent le comportement des individus face à leur environnement naturel.

<sup>5</sup> A. Harold Malslow, *Motivation and personality*, New York, 1954, p.97.

son espace vital et ses divinités<sup>6</sup>. Malheureusement cette relation avec l'invisible a été supplantée par la main invisible du capitalisme.

On verra bien que ce rôle des divinités influença toutes les sociétés traditionnelles partout ailleurs, mais en Afrique, cette image semble récente dans l'imaginaire et les consciences ainsi que les modes de vie. On peut observer l'absence de ce canal de communication sur la pauvreté en zone rurale au début des années 1960 et même dans les villes du Cameroun post-indépendant.

Evoquer l'indépendance à ce niveau permet de mettre en évidence les valeurs africaines face à la modernité occidentale, c'est-à-dire l'évolution de l'espèce humaine sur les nouveaux modes de vie marqués par le choix de nouvelles valeurs dites supérieures. En effet, l'idéologie occidentale de la modernité a une origine fondée sur la révolution scientifique et technologique qui a amélioré les conditions de vie de la société occidentale au travers de la médecine, la création des villes, l'industrialisation, la création des établissements bancaires, l'évolution de l'architecture, l'industrie (automobile, textile), l'évolution de l'armement) etc.

Au contact régulier de ces artefacts de l'industrie moderne, l'éco-politique africaine mutait progressivement au profit de nouvelles considérations de la nature. Les divinités autrefois définies comme références absolues de l'équilibre naturel commencèrent à perdre leur place dans l'exploitation de la nature. Les nouveaux dieux se faisaient désormais appeler « capitalisme, communisme ».

C'est dans ce vaste champ de création et de production matérielle et idéelle que se sont forgées la modernité africaine et l'émergence d'une nouvelle forme d'éco-politique marquée par une rupture des systèmes de croyance.

On se demande bien quelles sont les valeurs de cette nouvelle éco-politique au regard de l'agencement des difficultés liées aux changements climatiques que dénoncent au début des années 1960 les écologistes. La naissance de l'écologie moderne africaine est donc un assemblage d'éléments anthropo-sociologiques de la modernité occidentale et les éléments résiduels de la culture africaine.

---

<sup>6</sup> D. Hughes, J. Swan, "How Much of the Earth is Sacred Space?", *Environmental Review*, N°10, 1986, p. 256.

### a- Nature de l'éco-politique du Cameroun en 1960

La politique écologique du Cameroun ne peut se comprendre au sein des bases fixées dans la nature des rapports qu'entretenait les indigènes camerounais et la métropole d'une part et les gouvernements indépendants de 1960 et la communauté internationale d'autre part. Autrement dit, la nature de la politique écologique se posait en termes de questionnement (les problèmes de l'environnement) et de réponses ou d'actions politiques (les mesures urgentes et immédiates).

Tout d'abord noter qu'entre 1945 et 1960, c'était la métropole qui déterminait l'esprit des lois qui devaient être appliqués au Cameroun, car le pouvoir de décision appartenait aux administrations coloniales française et britannique. En ce qui concerne la partie francophone, le 18 novembre 1947, le premier texte adopté par l'Assemblée représentative du Cameroun (décret N° 47-2254 du 18 novembre 1947 réglementant la chasse dans les territoires africains relevant du ministère de la France d'outre-mer sur la protection de la faune africaine sort de Paris<sup>7</sup>. Autrement dit, c'est le législateur français qui déterminait la politique écologique du Cameroun entre 1945 et 1959. Les assemblées représentatives locales étaient des relais de la politique générale de Paris<sup>8</sup>.

Lorsque le pays accède à l'indépendance, l'éco-politique du Cameroun présentait un visage biculturel fortement marqué par des politiques de développement de la modernité occidentale. Il s'agit des valeurs que véhicule l'Etat au cours de la seconde moitié du XXe siècle en l'occurrence sa politique interne de gestion des ressources naturelles aussi bien au niveau central que local. Au niveau central, l'Etat camerounais avait institutionnalisé la gestion des ressources naturelles en créant la Chambre d'Agriculture de l'Elevage et des Forêts du Cameroun (CAEFC)<sup>9</sup>. Par ailleurs, l'administration camerounaise en 1960 avait revalorisé le tourisme comme source de revenus au travers de la création du ministère du tourisme<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> *Journal officiel du Cameroun français*, N°691, du 15 mars 1948, p.326.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> P. Plizot, *Les réserves de faune du Cameroun*, Yaoundé, La Chambre d'Agriculture de l'Elevage et des Forêts du Cameroun, 1962. Archives MINFOF, B-1164.

<sup>10</sup> Sur le plan institutionnel, les activités touristiques étaient placées sous la tutelle de l'Office National Camerounais de Tourisme (ONCT), créée en 1960 par le décret n° 60-146 du 3 août 1960. En 1970, il a été transformé en Commissariat général au tourisme par les décrets n°s 70-DF-279 du 12 juin 1970 et 70 DF-550 du 6 novembre 1970 portant respectivement création et organisation du commissariat général au tourisme. Voir Mémoire de F. Anaba, "La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction..."

Dans le cadre des politiques publiques de l'Etat en 1976, on constate que la planification touristique en l'occurrence des parcs nationaux du Cameroun présentait des visages tout nouveau pour les camerounais. L'exploitation de la faune a augmenté l'assiette fiscale des ressources grâce à l'aménagement moderne des infrastructures touristiques.

En effet, l'éco-politique repose sur des décisions prises par le gouvernement comme réponse posée par les questions écologiques. De ce point de vue, la liste des problématiques que dénoncent les écologistes, les médias au cours des années 1970 étaient les suivantes :

- Le surpâturage qui provoquait progressivement à la dégradation des zones déboisées ;

- Les feux de brousses augmentaient la teneur de l'air en gaz carbonique et en raison de l'absorption du rayonnement infrarouge par ce gaz, toute chose qui conduisait à une forte élévation des températures du globe terrestre et parallèlement le niveau des mers ;

- La destruction de la végétation dans certaines régions du pays laissait apparaître progressivement des savanes anthropiques et des déserts de latérite ;

- Enfin l'action de l'homme a conduit à l'extermination de certaines espèces animales soit par le braconnage, soit par une surexploitation de la faune et de la flore par l'homme

C'est la raison pour laquelle l'Etat a entrepris de promouvoir des initiatives locales en faveur de la conservation de la nature. Il faudrait tout de même rappeler que la politique écologique du Cameroun a été ficelée par la France et la Grande Bretagne au travers de leurs législations. Renforcée au lendemain de la seconde mondiale par l'ONU dans sa charte<sup>11</sup>.

En Afrique centrale, les effets positifs de ce décret sont ressentis à partir de 1955. Le Cameroun et la République centrafricaine étaient les grands bénéficiaires, au travers de la création des parcs nationaux et des réserves forestières<sup>12</sup>.

Avant même que les pays africains accèdent à l'indépendance, la faune africaine faisait déjà l'objet d'une internationalisation. En effet, en 1953, au cours de la Conférence internationale de Bukavu (Ex-Zaïre) qui eut pour objet l'actualisation des principes de la Conférence de Londres de 1933, le vœu des participants invitait les pays africains à se préoccuper davantage des questions de protection de la faune. Ce vœu avait été tour à tour

---

<sup>11</sup> Voir la charte de l'ONU.

<sup>12</sup> *Cameroon Tribune*, N°2138, 29 juillet 1981, p.11.

renouvelé en 1965 à Kampala (Ouganda) et en 1967 à Ndjamena (Tchad) sur l'initiative de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)<sup>13</sup>

Sur le plan juridico-administratif, la politique écologique du Cameroun est fondamentalement régie par des textes évolutifs qu'on peut analyser sur trois périodes de l'histoire du Cameroun. La première période celle comprise entre 1960-1973 : elle est caractérisée par une bipolarisation des systèmes, influencés par deux langues héritées de la colonisation française et britannique. La principale loi forestière en vigueur était : Loi n°62-11 du 26 décembre 1962 réglementant la chasse et la pêche sur le territoire du Cameroun oriental<sup>14</sup> La seconde période comprise entre 1981 et 1992, essentiellement marquée par l'adoption d'une nouvelle législation en matière d'exploitation des ressources naturelles et l'émergence de la Convention internationale de Rio de Janeiro. La troisième période 1996 à 2012 vit apparaître une législation plus ambitieuse que celle des années 1980, mais qui au regard des massacres des éléphants dans le parc national de Waza remet en cause la nature de l'éco-politique camerounaise.

### **b- Coopération sous régionale en Afrique centrale : facteur de promotion de l'éco-politique camerounaise**

En vue de renforcer les mesures juridico-institutionnelles internes du Cameroun, le pays s'engagea dans une synergie d'actions sous régionale. En effet, en marge de la *Convention de Londres visant à garantir la conservation de diverses espèces d'animaux sauvages d'Afrique utiles à l'homme ou inoffensives* adoptée et diffusée en 1933 dans le cadre des politiques coloniales, l'avenir de l'écologie africaine n'avait pas encore de racines africaines au niveau sous régionale. Car, la première initiative africaine de protection de la flore et de la faune fut la *Convention d'Alger de 1968*, qui visait « à fonder l'exploitation sur des principes juridiques et rationnels de protection »<sup>15</sup>. Cinq des 11 pays de l'Afrique centrale adhèrent à cette Convention : Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Zaïre, et le Rwanda<sup>16</sup>. Mais cette coopération demeurait relativement inactive sur le plan conventionnel<sup>17</sup>.

<sup>13</sup> *Cameroon Tribune*, N°2138 ..., p.11.

<sup>14</sup> *Journal Officiel de l'État fédéré du Cameroun oriental*, n°2 (Supplémentaire), décembre 1962, p.38.

<sup>15</sup> C. A. Tabi Mvogo, "La protection de l'environnement dans la coopération des pays d'Afrique centrale : le cas de la flore et la faune", Thèse de Doctorat 3<sup>e</sup> cycle en relations internationales, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), 1988, p.58.

<sup>16</sup> Il faudrait noter qu'en 2011 le Rwanda ne faisait plus partie des pays de l'Afrique centrale d'une part et que le nom Zaïre correspondait à l'ex-Congo Kinshasa, ex-Congo-Léopoldville. Sous le régime de Mobutu, le pays prit

C'est la raison pour laquelle en Afrique centrale, les mêmes pays créèrent la Conférence Ministérielle des États d'Afrique Centrale pour la Conservation de la faune et de la flore (C.M.E.A.C.C.F) à l'initiative du ministre Centrafricain des Eaux, Forêts, Chasse, Pêches et du Tourisme Evariste-Martial KONZALE qui eut lieu à Bangui (RCA) du 21 au 23 décembre 1981<sup>18</sup>. Une Plateforme autour de laquelle les différents chefs d'Etat des cinq pays membres pouvaient partager leurs points de vue sur les questions relatives à la protection de leur biodiversité<sup>19</sup>. L'objet principal de cette coopération intra-régionale était surtout de lutter contre le braconnage et de conserver la faune des pays de l'Afrique centrale au début des années quatre-vingt.

En effet, les motivations des Etats membres à cette conférence partent du principe que la faune africaine si pittoresque et riche, représente un atout important pour le développement économique, parallèlement une valeur culturelle, mais également une source importante de protéines animales et végétales. Par ailleurs, la faune et la flore africaine fournissent des sous-produits de grande valeur, destinés au commerce international tels que : l'ivoire, les peaux d'animaux sauvages, les essences végétales rares de bois industriel. Par conséquent le prélèvement de certaines espèces ne devait se faire sur la production du capital naturel<sup>20</sup>.

Les pays du Bassin du Congo ont opté pour des politiques et des stratégies écologiques harmonisées, en vue juguler les maux qui mettent en péril leurs efforts de promouvoir la biodiversité de la sous-région fortement menacée par les affres des braconniers, et le commerce illégal des trophées de chasse acquis frauduleusement lors des enquêtes de routine ou des actes de carnages écologiques.

---

en 1972 (Voir Le Petit Moure, Dictionnaire de l'histoire, Paris, Bordas, 1994, p.986.), le nom de Zaïre, en 1997 le pays prit le nom de RDC ou Congo Kinshasa.

<sup>17</sup> C. A. Tabi Mvogo, 'La protection de l'environnement dans la coopération des pays d'Afrique centrale : le cas de la flore et la faune', .. p.58.

<sup>18</sup> *Ibid*, p.95.

<sup>19</sup> F. Anaba, 'La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction...' p.12.

<sup>20</sup> C. A. Tabi Mvogo, 'La protection de l'environnement dans la coopération des pays d'Afrique centrale : le cas de la flore et la faune', .. p.93.



**Figure 51 : Saisie de peaux et de trophées d'animaux braconnés, 2012.**



**Source :** J.A.E, N°387, p.184.

À cet effet, ils créèrent un Fonds Spécial destiné à financer les activités de conservation de la faune et de la flore. Ce Fonds Spécial prévoyait que lorsqu'une saisie d'ivoire était signalée à l'extérieur des pays de la sous-région comme cela a été le cas de la RCA et de la RDC en 1985 que ce pays vende les produits ainsi saisis en application des dispositions de la C.M.E.A.C.C.F.S, et que le produit de la vente soit versé au Fonds Spécial après déduction des frais engagés<sup>21</sup>. Cette conférence était plus dynamique en ce sens qu'elle requérait des pays membres :

- 1- Que tous les pays de la sous-région qui n'ont pas encore adhéré à la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles et la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
- 2- Que tous les pays d'Afrique centrale prennent l'engagement ferme de saisir et de restituer au pays d'origine les produits de chasse qui seraient frauduleusement introduits sur leur territoire. A cet effet, les pays concernés sont invités à se communiquer la liste des espèces devant faire l'objet de ce contrôle.
- 3- Que les pays africains inscrivent dans leurs occupations la recherche des voies et moyens de lutte contre le braconnage.
- 4- Que les pays de la sous-région harmonisent leurs politiques en matière de chasse et de commercialisation des produits de la chasse.
- 5- Que les organismes internationaux et gouvernements préoccupés par la protection et la préservation de la faune sauvage en Afrique apportent leur concours à la réalisation des inventaires périodiques de la faune en vue de sa meilleure connaissance pour son exploitation plus rationnelle.
- 6- Que les Etats de la sous-région fassent porter leur concours sur le tourisme de vision que sur le tourisme cynégétique, tout en renforçant et en développant la lutte anti-braconnage par la création de brigades spéciales dans leurs frontières.

<sup>21</sup> Art. 3, 4 et 5 de l'accord créant le Fonds Spécial.

- 7- Que les experts des pays concernés se réunissent en juillet 1982 à Brazzaville (Congo) en vue d'étudier et de proposer des mesures concrètes devant aboutir à la concrétisation des présentes recommandations<sup>22</sup>.

Ces différentes recommandations énumèrent les grands axes de la problématique de l'écologie africaine, mais parallèlement apportent des solutions en vue de promouvoir les grands principes de l'unicité des écosystèmes naturels de l'Afrique centrale. Autrement dit, on voit dans l'esprit de ces recommandations la volonté active des Etats de la sous-région de passer d'une unité territoriale brisée par le morcellement du bassin du Congo lors la Conférence de Berlin en 1884 à une intégration de la biodiversité intra-régionale.

Une coopération nécessaire dans la mesure où les pays du *Bassin du Congo*<sup>23</sup> partagent des frontières terrestres et maritimes, et de fait il arrive qu'en saison sèche, les animaux traversent la frontière d'un pays à l'autre à la recherche de nourriture, ou de points d'eau. Au cours de la quatrième Conférence des Ministres tenue à Yaoundé du 27 au 29 octobre 1986, les cinq Etats membres fondateurs de la C.M.E.A.C.C.F.S, décidèrent de changer l'appellation de cette Conférence sous la dénomination de l'*Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique* (OCFSA)<sup>24</sup>. Sa mission fondamentale était de « permettre aux Etats membres d'étudier et de coordonner les voies et moyens permettant d'aboutir à une valorisation optimale de leur patrimoine faunique »<sup>25</sup>.

La menace du braconnage n'avait pas stoppé les ardeurs des braconniers à l'issue de la mutation de cette Conférence des Etats de l'Afrique centrale, car le journal « Le Renouveau Centrafricain » du 13 juin 1985 faisait état des mesures prises par exemple par le président Centrafricain en s'investissant personnellement dans une opération de coup de force contre les braconniers dans le Nord de la Centrafrique. Au cours de cette opération anti-braconnage, un important butin avait été saisi : 171 pointes d'ivoire, une importante quantité de peaux de panthères et de cornes de rhinocéros, des armes de guerre et de chasse. Les braconniers étaient

<sup>22</sup> Rapport de la première conférence Ministérielle des Etats d'Afrique Centrale sur l'Organisation de la lutte anti-braconnage, p.9.

<sup>23</sup> Le Bassin du Congo forme un immense réservoir de forêts denses et humides, le deuxième poumon vert mondial après l'Amazonie, qui part des côtes Atlantiques à l'Ouest jusqu'aux montagnes du Rift Albertin à l'Est et couvrent près de 7% de part et d'autre de l'équateur, pour une superficie approximative de 230 millions d'hectares. Cette immense forêt est inégalement répartie entre les six pays qui le constitue : la RDC (65,6%), le Gabon (17,70%) le Cameroun (11,80), le Congo (12,40%) et la Guinée Equatoriale (1%). Cette richesse suscite de nombreuses convoitises qui mettent en péril les écosystèmes et entraînent l'extinction de plusieurs espèces animales et végétales.

<sup>24</sup> C. A. Tabi Mvogo, «La protection de l'environnement dans la coopération des pays d'Afrique centrale : le cas de la flore et la faune»...p.120.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p.147.

essentiellement de nationalité soudanaise (12), tchadienne (8) et centrafricaine (4)<sup>26</sup>. Malheureusement on revivait ces mêmes catastrophes en fin décembre 2011, 80 braconniers provenant du Soudan sont entrés en Centrafrique et tuèrent 36 éléphants, puis se dirigèrent vers la RDC et le Cameroun<sup>27</sup>.

**Figure 52 : Carcasse d'éléphant abattu dans le parc de Bouba Ndjida (Cameroun 2012)**



Source : J.AE, N°387, p.185.

Créée en 2000 à l'issue du Sommet des Chefs d'État d'Afrique centrale tenu à Yaoundé en mars 1999, la COMIFAC est une réponse collective engagée par les Etats de la sous-région d'Afrique centrale et du Cameroun en particulier en vue d'harmoniser leurs législations nationales relatives à la gestion des écosystèmes du Bassin du Congo. Son but est de mettre en oeuvre les clauses adoptées dans la « Déclaration de Yaoundé » relatives à l'exploitation, la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers de la sous-région<sup>28</sup>.

Elle est institutionnalisée en 2002 sous l'appellation de « Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale ». Mais c'est en 2005 avec la signature de son traité qu'elle va

<sup>26</sup> C. A. Tabi Mvogo, «La protection de l'environnement dans la coopération des pays d'Afrique centrale : le cas de la flore et la faune»...p.127.

<sup>27</sup> P. Olinga, «Braconnage : Les Etats dépassés», *Jeune Afrique Economie : La voix du Continent*, N°387, Avril-Mai 2012, p.183.

<sup>28</sup> L. Koe Ndjomo, «La COMIFAC face aux enjeux de l'écopolitique internationale : une analyse géopolitique des dynamiques institutionnelles de gouvernance environnementale et de « gestion forestière durable » dans le bassin du Congo », mémoire de master en Diplomatie, Institut des relations internationale du Cameroun, 2015, p.4.

prendre la dénomination « Commission des forêts d’Afrique centrale »<sup>29</sup> et devenir en 2007 (date d’entrée en vigueur dudit Traité), un organisme spécialisé de la CEEAC. Il s’agit d’une institution norme qui a pour effet de produire et diffuser des normes, des valeurs, et diverses expertises, visant à promouvoir un écologisme durable des forêts.

Loin de faire une critique sur la valeur ou l’existence de la COMIFAC, il apparaît que cette institution régionale est la manifestation de la volonté africaine de participer comme l’époque prémoderne à une gestion écologique africaine. Mais cette gestion au niveau régionale est limitée par une absence d’actions locales, d’ailleurs les normes que diffusent la COMIFAC sont méconnues des populations locales qui vivent dans des conditions précaires. Or l’éco-politique africaine et camerounaise devrait être une solution à l’épanouissement des populations qu’un instrument au service des intérêts inavoués. Ainsi, face aux difficultés socio-économiques des populations locales, le recours à des activités illicites reste le seul mécanisme de survie et de lutte contre la pauvreté. La COMIFAC se présente plutôt comme une institution de positionnement stratégique sur la scène internationale, qui se veut de promouvoir le patrimoine culturel du bassin du Congo<sup>30</sup>.

### **c- Rôle trouble des multinationales**

L’incapacité des pays du bassin du Congo à affirmer leur souveraineté sur la législation forestière et animale est parente. Plusieurs causes expliquent cette situation, notamment la non reconnaissance légale des droits coutumiers de gestion foncière et l’attribution de vastes superficies de forêts à titre de concessions à l’exploitation forestière aggravent inéluctablement la déforestation<sup>31</sup>.

Par ailleurs on relève des contradictions fortes entre la position des Etats dans leurs politiques officielles de préservation de forêts et les actions perpétrées sur la biodiversité par

---

<sup>29</sup> Article 5 du Traité. Aux termes de ses dispositions, « la COMIFAC est une organisation chargée de l’orientation, de l’harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale ».

<sup>30</sup> A. F. Ngbwa, «Le partenariat dans la coopération internationale multilatérale : le cas de « l’Alliance Banque Mondiale/World Wide Fund pour la conservation et la gestion durable des forêts » dans le Bassin du Congo», Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Relations Internationales, Yaoundé, décembre 2005.

<sup>31</sup> Hassan Njifon, «Les paradoxes de la déforestation», *Jeune Afrique Economie : La voix du Continent*, N°387, Avril-Mai 2012, p.174.

les multinationales<sup>32</sup>. Pour la plupart basées en Europe, ces multinationales influencent les grands forums internationaux relatifs à la gestion des écosystèmes forestiers mondiaux<sup>33</sup>.

Ainsi les sociétés forestières installées au Cameroun sont les plus grandes menaces à l'équilibre naturel, car elles abattent sans remplacer les arbres de manière illégale. Pas moins de la moitié du bois abattu serait illégale, car certains exploitants se livrent au pillage des essences de grandes valeurs, privant ainsi les populations locales de millions de dollars de revenus annuels<sup>34</sup>. Une déforestation qui profite pleinement aux pays industrialisés, qui importent à forte échelle le bois en provenance d'Afrique, et qui paradoxalement met en péril l'existence des autochtones en l'occurrence les Pygmées.

**Figure 53 : La surexploitation forestière détruit l'habitat des Pygmées**



**Source:** Isabelle Blanche Awoundza Embolo.

## 2- Révolution de l'éco-politique camerounaise : vers une altérité des écosymbosles ?

L'écosymbosle dans est un concept qui regroupe l'ensemble des entités relationnelles qui sont liés entre l'homme et sa culture<sup>35</sup>. Au cours des années, ces entités se dégradent et

<sup>32</sup> Un agent des Eaux et Forêts (Christian) en service au MINFOF à Yaoundé indiquait dans un entretien (2016) que les hommes en tenue sont les principaux braconniers de premier plan, lorsqu'ils entrent dans les aires protégées, ils abattent froidement les pachydermes, et emportent leurs trophées.

<sup>33</sup> I. B. Awoundza Embolo, "La prise de conscience des enjeux environnementaux", *Jeune Afrique Economie : La voix du Continent*, N°387, Avril-Mai 2012, p.179.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> D. Bourg, *La nature en politique ou l'enjeu philosophique de l'ecologie*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.17.

interpellent une conscience collective écologique mondiale. L'état global du monde avant les grandes conférences internationales relatives à l'éco-politique internationale indexe la responsabilité des Etats face aux dangers que court non seulement l'espèce humaine mais aussi celle de la biodiversité. Le Cameroun n'est pas en marge des préoccupations de la communauté internationale, les problèmes de l'environnement même s'ils n'avaient pas la même portée que les autres continents invitaient autour des conférences des parties aux conventions internationales à prendre des mesures contraignantes. Ainsi, on peut situer l'évolution de l'éco-politique camerounaise dans le cadre de l'éco-politique internationale d'une part, mais également dans le champ des dynamiques des acteurs écologiques : les ONG, les approches d'exploitation nouvelles de conservation et de protection de l'environnement.

#### **a- Influence de la Convention de Stockholm**

Au moment où se préparait la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain à Stockholm en 1972, le Cameroun s'apprêtait également à vivre un moment historique à l'issue duquel la forme de l'Etat muta de la République fédérale du Cameroun à la République Unie du Cameroun. Une nouvelle Constitution fut adoptée afin d'accélérer le processus d'unification des ressources humaines et naturelles du pays<sup>36</sup>. Le Cameroun participait ainsi comme un Etat uni à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement d'ailleurs la toute première initiative onusienne après la seconde guerre mondiale en matière de gouvernance environnementale.

Faudrait tout de même relever que la Recommandation (99.3.) onusienne adoptée à l'issue de cette conférence avait pour finalité de mettre en place un cadre international favorable à la protection du patrimoine culturel mondial d'une part, mais également fixer un cadre de développement rationnel du commerce des espèces sauvages d'autre part<sup>37</sup>.

En effet, comme partout ailleurs en Afrique, le bilan de la dégradation écologique au Cameroun entre 1960 et 1970 était une réalité qui faisait écho dans les médias nationaux et internationaux. Les menaces du braconnage, l'extension des surfaces arables, le développement urbain, la démographie et la lutte contre la pauvreté en milieu rural sont les facteurs qui entraînèrent une surexploitation des ressources naturelles. Ces actions de l'homme sur la nature portaient atteintes aux écosystèmes forestiers et animaliers furent à l'origine de la création des parcs nationaux et réserves de faune, même comme cette réalité

<sup>36</sup> Voir la Constitution de la République du Cameroun du 02 juin 1972.

<sup>37</sup> W. Wijnstekers, *L'évolution de la CITES...*p. 15.

semblait avoir d'autres motivations dans l'Afrique coloniale. Le Cameroun faisait partie des pays les plus dynamiques en termes de création moderne de parcs nationaux et réserves forestières.

Dans le but de répondre efficacement aux menaces que posait la dégradation écologique à travers ses frontières, le Cameroun prit part aux sommets des chefs d'Etats et de gouvernements initié par l'ONU. La Convention de Londres de 1933 étant devenue caduque, il fallait envisager au niveau international des mesures contraignantes aux Etats<sup>38</sup>. La Conférence de Stockholm à ce titre était une plateforme d'échanges sur l'avenir des ressources naturelles de la planète. Aucun Etat ne semblait être à l'abri des menaces qui pesaient sur la vie de l'espèce humaine. En participant à cette Conférence, les pays africains et le Cameroun en particulier donnaient leur accord de principes, même si les recommandations qui en découlaient n'étaient pas suivies d'effets immédiats. Toutefois on relève que cette conférence porta ses fruits au travers de la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Si les normes les textes en vigueur dans les législations nationales internes des Etats manquaient d'efficacité sur le contrôle des ressources naturelles, faut néanmoins souligner que la valeur de celles-ci réitérait l'engagement et l'action des Etats à enrayer le phénomène du braconnage et à promouvoir un environnement sain aux populations locales.

### **b- Influence de la CITES sur l'éco-politique camerounaise**

L'un des effets immédiat de la Convention de Stockholm fut la CITES. Un texte qui a survécu dans le temps et l'espace depuis son entrée en vigueur le 3 mars 1973. Il est plus dynamique et favorable au développement du Commerce durable des espèces sauvages. A la différence de la Convention de Londres de 1933, la CITES a été institutionnalisée et entérinée dans les législations des Etats membres de l'ONU. Dans son préambule, les Etats reconnaissent la nécessité de rationaliser l'utilisation de leurs ressources naturelles aux moyens de mécanismes de permis d'exportation et d'importation afin de limiter le commerce illégal qui mettait en péril les espèces sauvages.

---

<sup>38</sup> La Convention de Londres relatives à la protection de certaines espèces sauvages africaines avait durablement influencé les réglementations africaines pré-indépendances. Après la seconde guerre mondiale, elle resta au stade de base historique ayant servi à la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles internationales, en l'occurrence celles de l'Afrique. Quoique les pays africains après l'accession à l'indépendance adoptèrent eux-mêmes des cadres législatifs d'exploitation de leurs ressources comme on l'a souligné dans le cadre de l'Afrique centrale.

Reconnaissant que la faune et la flore sauvages constituent de par leur beauté et leur variété un élément irremplaçable des systèmes naturels, qui doit être protégé par les générations présentes et futures; Conscients de la valeur toujours croissante, du point de vue esthétique, scientifique, culturel, récréatif et économique, de la faune et de la flore sauvages;

Reconnaissant que les peuples et les Etats sont et devraient être les meilleurs protecteurs de leur faune et de leur flore sauvages;

Reconnaissant en outre que la coopération internationale est essentielle à la protection de certaines espèces de la faune et de la flore sauvages contre une surexploitation par suite du commerce international; »<sup>39</sup>

### **Encadre n° 1 : Les principales conventions internationales relatives a la faune sauvage au XXe siecle**

**1900 : Convention de Londres**

Convention pour la préservation des animaux sauvages, des oiseaux et poissons d’Afrique

**1933 : Convention de Londres**

Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l’état naturel en Afrique

**1968 : Convention d’Alger**

Convention relative à la conservation de la nature et des ressources naturelles en Afrique

**1971 : Convention pour les habitats d’oiseaux d’eau et zones humides d’importance internationale** **Convention de Ramsar**

**1972 : Convention de Stockholm**

*Convention sur la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel*

**1973 : Convention de Washington (CITES)**

Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d’extinction

**1979 : Convention de Bonn**

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

**1992 : Convention de Rio**

Convention des Nations Unies sur l’Environnement, le Développement et la Biodiversité

Toutefois, il fallut attendre près de huit ans pour que le Cameroun signe et ratifie successivement la CITES le 05 juin 1981 et le 03 Septembre 1981<sup>40</sup>. Cette réserve s’explique par la nature des rapports qu’entretenaient les pays africains face aux deux blocs antagonistes URSS et USA après la seconde guerre mondiale. Ayant été initiée par les Etats-Unis d’Amérique, le Cameroun voulu conserver sa neutralité dans le cadre de la politique du non alignement. Toutefois, le constituant camerounais abrogea les lois de 1962 relatives à

<sup>39</sup> Préambule de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction Signée à Washington le 3 mars 1973 Amendée à Bonn, le 22 juin 1979 Amendée à Gaborone, le 30 avril 1983, p.1.

<sup>40</sup> *Ibid.*



l'exploitation des ressources forestières<sup>41</sup>. Une nouvelle loi fut adoptée en signe d'unification des ressources naturelles du pays en 1973.

L'adhésion du Cameroun à la CITES fut suivie de l'édiction de la loi N°81-13 du 27 novembre portant régime des forêts, de la faune et la pêche. Cette loi définissait les types de forêts qu'on retrouvait au Cameroun sous le contrôle de l'Etat. Il y avait : -les forêts domaniales ; - les forêts des collectivités publiques ; - les forêts des particuliers ; - les forêts du domaine national ; - la faune sauvage.

Dans sa nomenclature, la loi de 1981 distinguait la faune et la forêt comme deux entités séparées, pourtant l'une et l'autre forment le même biotope. Ainsi, au terme de l'article 54 (1) on peut lire : certaines zones spécialement définies peuvent être déclarées zones cynégétiques par l'administration chargée de la faune après avis de celle chargée des forêts<sup>42</sup>.

La loi de 1973 relative à l'exploitation des ressources naturelles, correspondait à l'esprit de la CITES en ce sens qu'elle avait défini le permis comme moyen légal d'utilisation des ressources naturelles. Ainsi, dans le cadre de la faune, il existait sept types de permis : - le permis sportif de petite chasse – permis sportif de grande chasse – permis commercial de capture – permis spécial de détention – permis spécial de chasse – licence de chasse photographique ou cinématographique – licence de guide de chasse)<sup>43</sup>

Par ailleurs, le décret n° 2005/2869/PM du 29 juillet 2005 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction met en évidence la coopération du Cameroun en matière de gestion communautaire des ressources nationales<sup>44</sup>

---


<sup>41</sup> Voir loi N°62-11 du 26 décembre 1962 réglementant la chasse et la pêche sur le territoire du Cameroun oriental in *Journal Officiel de l'Etat fédéré du Cameroun oriental*, N°2 (Supplémentaire), du 31 décembre 1962, p.38.

<sup>42</sup> *Journal Officiel de la République Unie du Cameroun*, N°22, du 1<sup>er</sup> décembre 1981, p.2646.

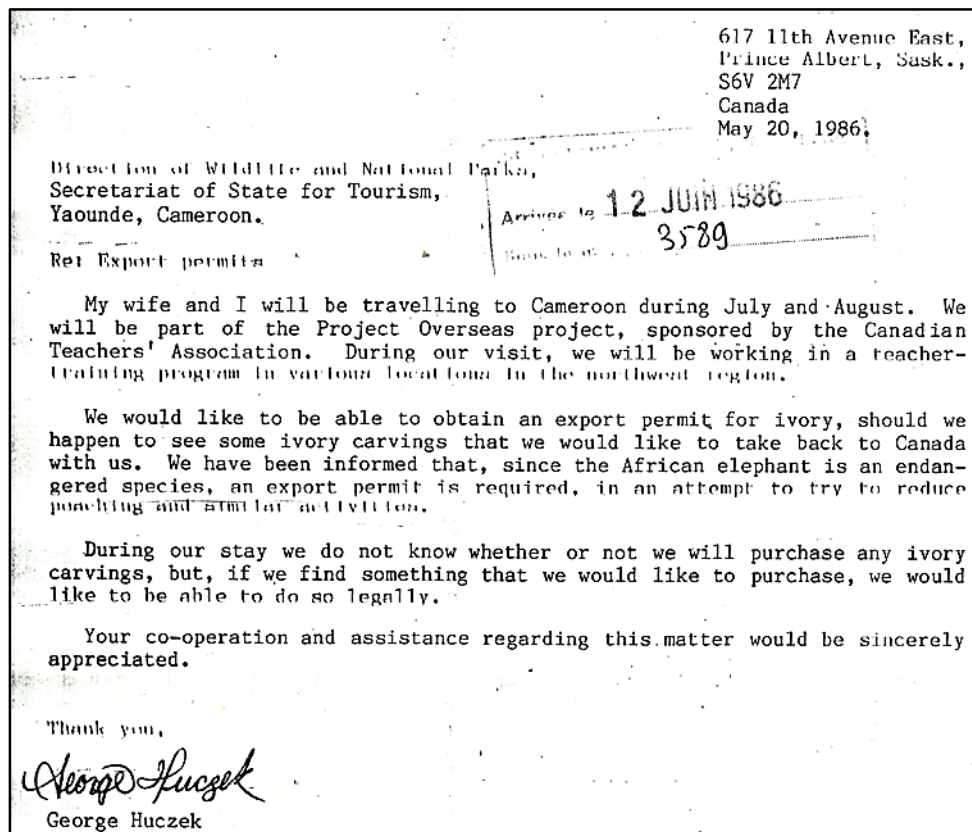
<sup>43</sup> *Journal Officiel de la République Unie du Cameroun*, N°9, du 1<sup>er</sup> Mai 1974, p.1001.

<sup>44</sup> F. Anaba, "La Contention sur le commerce internationale des espèces de faune et de flore sauvages..." p.68.

## Document n° 2 Specimen de permis CITES

 <b>CONVENTION SUR LE COMMERCER INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION</b>		PERMIS/CERTIFICAT N°			Original	
		<input type="checkbox"/> EXPORTATION <input type="checkbox"/> REEXPORTATION <input type="checkbox"/> IMPORTATION <input type="checkbox"/> AUTRE:			2. Valable jusqu'au	
3. Importateur (nom et adresse)		4. Exportateur/réexportateur (nom et adresse, pays)				
3a. Pays d'importation		_____ Signature du requérant				
5. Conditions particulières		6. Nom, adresse, sceau/cachet national et pays de l'organe de gestion				
<i>Pour les animaux vivants, ce permis ou certificat n'est valable que si les conditions de transport sont conformes aux Lignes directrices pour le transport des animaux vivants ou, en cas de transport aérien, à la Réglementation IATA du transport des animaux vivants</i>						
5a. But de la transaction (voir au dos)		5b. Timbre de sécurité n°				
7./8. Nom scientifique (genre et espèce) et nom commun de l'animal ou de la plante		9. Description des spécimens, marques ou n° d'identification (âge/sexes si vivant)		10. Annexe et source (voir au dos)	11. Quantité (et unité)	11a. Total exporté/Quota
<b>A</b>	7./8.	9.	10.	11.	11a.	
	12. Pays d'origine * Permis n°	Date	12a. Pays de provenance Certificat n°	Date	12b. N° de l'établissement ** ou date de l'acquisition ***	
<b>B</b>	7./8.	9.	10.	11.	11a.	
	12. Pays d'origine * Permis n°	Date	12a. Pays de provenance Certificat n°	Date	12b. N° de l'établissement ** ou date de l'acquisition ***	
<b>C</b>	7./8.	9.	10.	11.	11a.	
	12. Pays d'origine * Permis n°	Date	12a. Pays de provenance Certificat n°	Date	12b. N° de l'établissement ** ou date de l'acquisition ***	
<b>D</b>	7./8.	9.	10.	11.	11a.	
	12. Pays d'origine * Permis n°	Date	12a. Pays de provenance Certificat n°	Date	12b. N° de l'établissement ** ou date de l'acquisition ***	
* Pays dans lequel les spécimens ont été prélevés dans la nature, sont nés et ont été élevés en captivité ou reproduits artificiellement (seulement en cas de réexportation) ** Uniquement pour les spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I nés et élevés en captivité ou reproduits artificiellement à des fins commerciales *** Pour les spécimens pré-Convention						
13. Ce permis/certificat est délivré par:						
_____ Lieu		_____ Date		_____ Timbre de sécurité, signature et cachet officiel		
14. Approbation de l'exportation:			15. Connaissément/ettre de transport aérien n°:			
Bloc	Quantité					
A						
B						
C						
D						
		Port d'exportation	Date	Signature	Timbre officiel et qualité	

Ces mesures en effet sont relativement applicables, car on peut lire dans certaines correspondances le désir de certains touristes étrangers la volonté de respecter les normes applicables à l'exploitation des ressources naturelles comme on peut le voir dans la correspondance suivante :



### c- Influence de la Convention de Rio de Janeiro 1992

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB), adoptée à Rio de Janeiro, le 5 juin 1992 par le Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention sur la diversité biologique, lors de sa cinquième session tenue à Nairobi du 11 au 22 mai 1992 est entrée en vigueur le 29 décembre 1993, conformément au paragraphe 1 de l'article 36<sup>45</sup>.

La Convention de Rio a influencé à divers niveaux la perception de l'environnement aussi bien au niveau de l'Etat qu'à l'échelon local. Sur le plan juridique, la Convention a entraîné l'abrogation des lois antérieures à la gestion interne du Cameroun. Ainsi en 1994 la loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche, manifestation de la volonté des autorités camerounaises de s'arrimer au contexte mondial de la gouvernance environnementale entra en vigueur.

Plus ambitieuse que la loi de 1973, la loi la loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche, a institutionnalisé la gestion des ressources naturelles du Cameroun en plusieurs départements ministériels. En effet, elle créa un

<sup>45</sup> <https://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml>, Résolution XXVII. Environnement, Enregistrement le 29 décembre 1993, No 30619. p.8. Consulté le 11/11/2019 entre 16h08 et 18h.

Ministère du Tourisme et des Loisirs, un Ministère de la forêt et de la faune, un Ministère des pêches et des industries animales, alors qu'autrefois ces secteurs de productions économiques étaient soit sous la tutelle du ministère de l'agriculture, du Ministère de l'environnement et des forêts, soit sous la tutelle du ministère du tourisme<sup>46</sup>. En vue de répondre aux objectifs de la Convention de Rio, le gouvernement camerounais a opté pour une gestion sectorielle des ressources naturelles.

La CDB a engendré une série de réformes au niveau de l'organisation des structures nationales en charge des questions environnementales, en l'occurrence le MINEF, le MINFOF, MINTOUL. Voir à cet égard, le décret portant Organisation du Ministère des Forêts et de la Faune<sup>47</sup>. Malheureusement, les mesures politiques prises par les décideurs politiques relatives à l'organisation et la gestion des ressources naturelles écartent les populations locales de la prise de décision au niveau national ou international.

D'où la nécessité d'élaborer un droit coutumier national flexible, relatif à la gestion intégrée des ressources naturelles. Toute chose qui éviterait la permanence des conflits hommes/nature et réduirait considérablement le braconnage<sup>48</sup>.

En l'absence de références coutumières sur la gestion intercommunautaire des ressources naturelles, les populations se livrent à une indifférence des principes qui régissent l'exploitation de l'environnement, « Étant donné l'interdépendance et la mobilité qui caractérisent les hommes, les systèmes juridiques parce qu'attachés aux personnes, peuvent entrer en conflit les uns avec les autres, dès lors que se retrouvent mêlées dans un rapport de droit deux ou plusieurs personnes relevant des systèmes différents »<sup>49</sup>.

Dans l'esprit de certaines populations, les normes et les réglementations internationales et nationales sont des constructions occidentales qui ne respectent pas le droit coutumier africain, d'où l'indifférence et les actes de braconnage.

---

<sup>46</sup> Voir mémoire F. Anaba...pp.66.

<sup>47</sup> *Cameroon Tribune*, n°8326/4525 avril 2005.

<sup>48</sup> V. E. Bokalli, "La coutume, source de droit au Cameroun", *Revue générale de droit*, vol. 28, N°1, 1997, p.37

<sup>49</sup> *Ibid.*

## **B- IMPACT DE L'ECO-POLITIQUE INTERNATIONALE SUR LES REPRESENTATIONS CULTURELLES**

La plupart des initiatives en faveur de la conservation, protection ou de l'exploitation de l'environnement au Cameroun intègrent difficilement l'approche des représentations culturelles dans la protection des écosystèmes. Pourtant dans chaque culture au Cameroun il existe encore des pratiques insoupçonnées qui pourraient être revalorisées et permettre une utilisation optimale des ressources naturelles. Malheureusement, le rôle de l'Etat depuis l'accession à l'indépendance est de favoriser l'exploitation économique des ressources naturelles au détriment des valeurs conceptuelles et pratiques qui jadis régulaient l'exploitation de la nature par le négro-africain<sup>50</sup>. La question qui se pose en filigrane est celle de l'efficacité des actions internationales en l'occurrence celles des acteurs que sont l'Etat, les ONG et les populations dans les écosystèmes forestiers et fauniques. Si comme le souligne Catherine Aubertin, « la biodiversité en tant que capital naturel, les ONG en tant que capital social »<sup>51</sup>, quel rôle joue l'Etat dans conservation de la biodiversité au Cameroun au regard des perceptions des populations locales ?

### **1- Rôle des organisations non gouvernementales et organismes spécialisés face aux dynamiques de la perception africaine de l'environnement**

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, plusieurs organismes spécialisés dans la conservation des écosystèmes mondiaux ont vu le jour. Chacune a ses missions, mais dans l'ensemble on note une diversité d'actions qui pose le problème du rôle actif de ces organismes. Des plus prolixes, on note :

- l'Agence pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE)
- le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC)
- l'Organisation pour la Conservation de la Faune sauvage en Afrique (OCFSA)
- la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts denses humides d'Afrique centrale (CEFDHAC)

Ces différents organismes spécialisés accompagnent les politiques écologiques et renforcent la coopération entre les Etats du Bassin du Congo, car les frontières terrestres si elles sont délimitées géographiquement, celles des ressources naturelles en l'occurrence

---

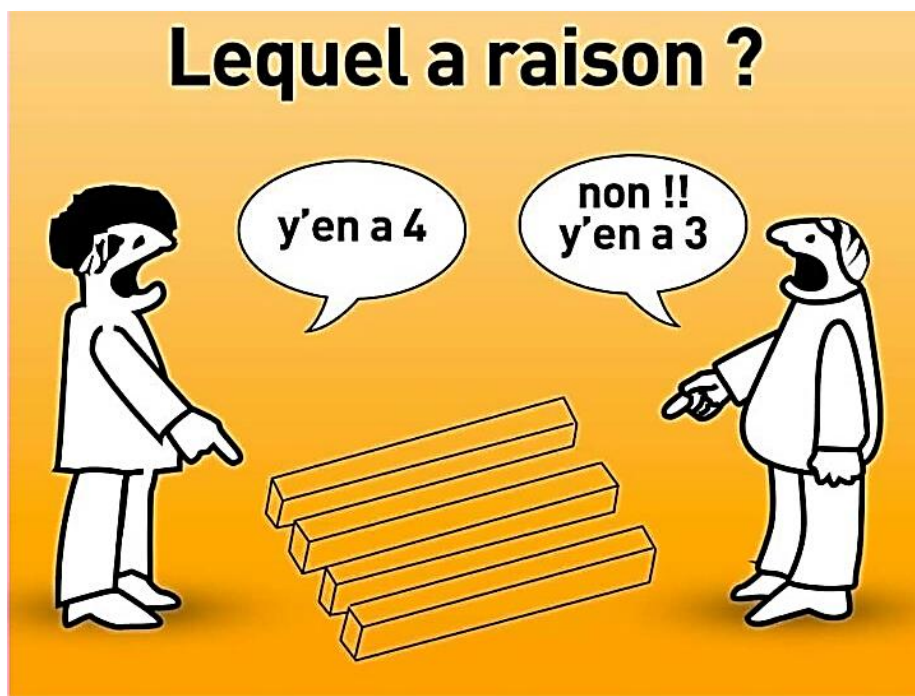
<sup>50</sup> J. Fairhead & M. Leach, « Représentations culturelles africaines et gestion de l'environnement »...pp11-24.

<sup>51</sup> C. Aubertin, *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, IRD Editions, 2005, p.3.

animales ne connaissent pas cette réalité, d'où la nécessité de collaborer. En effet, lorsqu'un éléphant traverse la frontière d'un pays, il n'est plus sa propriété. Par contre, lorsque les aires protégées transfrontalières existent, ces migrations de la faune restreignent les conflits. Tel est le rôle par exemple du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC).

Ces instruments ont supplanté les sociétés secrètes africaines qui autrefois servaient d'intermédiaires entre les forces invisibles de la nature et les populations locales. En effet, le chasseur, cueilleur et pêcheur africain dans sa structure sociale avait organisé ses activités en fonction des règles communes de chasse, de pêche ou de cueillette. Mais avec la modernité, ce rôle lui a été retiré au profit de nouvelles formes d'organisation connues sous le nom d'organisme environnemental. Ces organismes aujourd'hui en avant-garde des questions environnementales se heurtent aux populations locales du fait que la perception qu'elles ont de leur milieu naturel ne leur offre plus les mêmes avantages en termes de sécurité.

### Document n° 3 : . Conflits interculturels



En effet, chacun de par sa position se construit une réalité qui détermine ses principes et ses valeurs, lesquelles influencent les rapports des uns et des autres avec la nature. Dans ce conflit invisible qu'entretiennent les Organismes de défense et de protection de l'environnement, et les perceptions locales des populations c'est la raison du plus fort domine.

Cette domination des organismes locaux a manifestement montré ses limites dans la capacité à répondre aux défis écologiques. D'où l'émergence des approches participatives, ou de gestion intégrée des populations locales aux ressources naturelles.

### **Encadre n° 2 : Tambe Agbor Bruno, un fervent gardien**

#### **ENCADRE**

Tambe Agbor Bruno, un fervent gardien, a été abattu par un groupe de braconniers au projet de sanctuaire de faune de Bayang Mbo de la Wildlife Conservation Society (WCS). Le Dr Fotso, directeur du WCS, a décrit l'incident comme « un revers pour la communauté de la conservation ». Il a exprimé le souhait que les responsables de sa mort soient traduits en justice. « Nous comptons sur le gouvernement pour prendre des mesures énergiques

En ce qui concerne la faune camerounaise, on note la présence de diverses ONG de conservation, de protection, et d'exploitation de la nature. Parmi les plus actives, on note l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), World Wildlife Fund (WWF), la LAGA, la Wildlife Conservation Society (WCS), African Wildlife Foundation (AWF).

Le foisonnement de ces ONG a pour facteur le principe du développement durable, comme le soulignait son promoteur : « si le développement durable n'est pas intégré dans tous les aspects de toutes nos vies, à travers des gestes individuels, les politiques et lois du gouvernement, les stratégies et programmes d'entreprises »<sup>52</sup>

#### **a- Acteurs d'exploitation des ressources naturelles : vers un intégrisme systémique ?**

Depuis 1960, la problématique de la biodiversité n'a cessé de mettre l'Etat au défi face à ses responsabilités régaliennes. Mais la persistance du braconnage, l'attribution de vastes concessions forestières, la commercialisation des espèces animales, la chasse sportive menacent perpétuellement la survie non seulement des écosystèmes forestier et animalier mais surtout la vie des populations locales situées à proximité des grandes réserves du Cameroun.

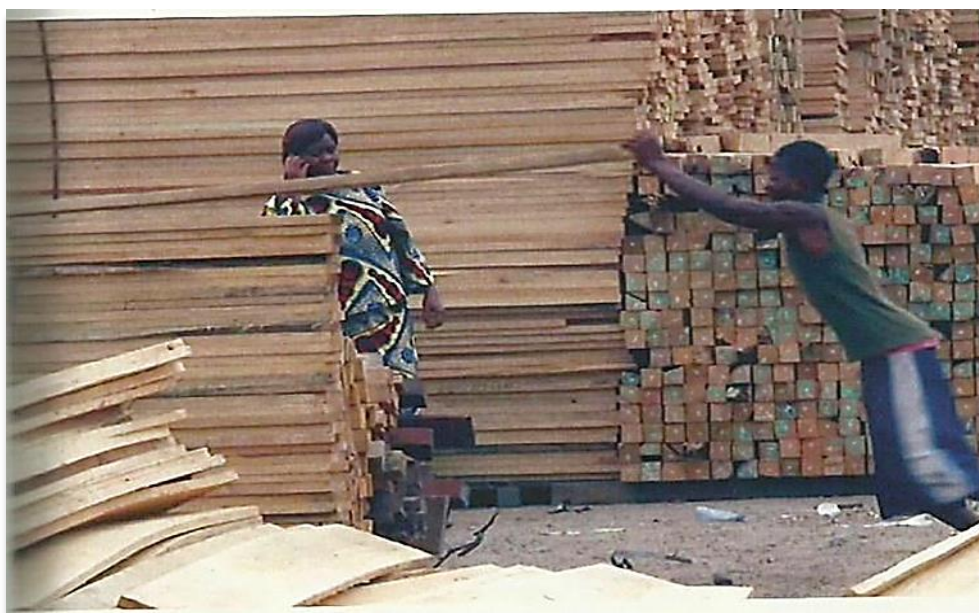
<sup>52</sup> P. Blancher, « Humain parce que durable », *Economie et Humanisme*, N°360, 2002, pp-14-18.

En effet, la création de plusieurs organismes nationaux et multilatéraux n'est pas la solution à long terme pour aboutir à endiguer les obstacles qui brisent les équilibres naturels entre l'homme et son milieu naturel. En analysant les budgets alloués dans le foisonnement de ces organismes qui parsèment le milieu naturel, on constate que ces moyens sont un véritable gaspillage pour l'industrie écologique.

L'OCFSA n'avait pas intégré les valeurs africaines de la perception de la nature dans sa politique écologique dans la sous-région, comme indiqué plus haut son but était de coordonner, valoriser et étudier les voies et moyens d'une utilisation optimale des ressources animales. Encore moins l'Organisation Africaine du Bois (OAB) ou la COMIFAC n'ont pas intégré la question des représentations africaines du milieu naturel dans leurs principes.

On ne le dira jamais assez, l'extinction des forêts et de certaines variétés végétales prive inéluctablement les animaux sauvages de leur habitat naturel, toute chose qui les conduit à la mobilité transfrontalière<sup>53</sup>.

#### **Figure 54 : L'Exploitation forestière créatrice d'emplois**



**Source :** I. B. Awoundza Embolo.

La politique écologique africaine en l'occurrence celle des pays du Bassin du Congo est en marge des discours controversés des « préservationnistes » et « conservationnistes », dans la mesure où l'exploitation des ressources animales et forestières n'a jamais été une option,

<sup>53</sup> C. A. Tabi Mvogo, «La protection de l'environnement dans la coopération des pays d'Afrique centrale : le cas de la flore et la faune»...p.147.



mais plutôt une action manifeste permanente<sup>54</sup>. L'Etat a besoin de ressources naturelles pour répondre aux sollicitations des populations, de fait se doit de concilier les objectifs internationaux en matière de gouvernance environnementale à ceux des populations locales. Malheureusement ce double objectif est fortement concurrencé par des velléités et des souverainetés indiscrètes qui mettent en péril le développement de la biodiversité de la sous-région.

**Figure 55 : Carcasse d'un éléphant abandonnée par les braconniers**



Source : J.A.E, N°387, p.186.

Pourtant, les normes définies dans le cadre de l'éco-politique internationale sont plus ou moins diffusées et entérinées dans les législations aussi bien des Etats abritant les ressources naturelles que ceux consommant lesdites ressources. Il ressort clairement que l'institutionnalisation de l'environnement au Cameroun a renforcé le braconnage légal autrefois pratiqué par les entreprises coloniales, où les normes sont élaborées pour restreindre l'usage aux populations locales. Certes la gestion concertée des ressources naturelles

---

<sup>54</sup> Les « conservationnistes » excluent de la forêt, l'idée de rentabilité politique, économique, culturelle et sociale et préconisent de conserver l'intégralité de la biodiversité des écosystèmes. Les « préservationnistes » préconisent un usage rationnel des ressources naturelles tout en favorisant la croissance et la régénération des espèces animales et végétales.

contribue à une meilleure conservation des écosystèmes forestiers, mais pour que ces objectifs soient atteints efficacement tel qu'articulé par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) :

La gestion de forêts permanentes en vue d'objectifs clairement définis concernant la production soutenue de biens et services désirés sans porter atteinte à leur valeur intrinsèque ni compromettre leur productivité future et sans susciter d'effets indésirables sur l'environnement physique et social<sup>55</sup>.

Dans le même esprit que l'OIBT, les parties à la Convention de Rio (+) soutiennent que :

Les ressources forestières et les terrains boisés devraient être gérés sur une base durable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures. Ces besoins concernent les produits et services que peut fournir la forêt tels que le bois et les produits à base de bois, l'eau, de la nourriture, du fourrage, des produits médicinaux, des combustibles, un abri, la création d'emplois, un lieu de détente, un habitat pour la faune sauvage, une source de diversité dans le paysage, le rôle de puits et de réservoirs de carbone et bien d'autres produits tirés de la forêt. Des mesures devraient être prises en vue de protéger les forêts contre les effets dommageables de la pollution (...) afin de conserver intégralement tout ce qui en fait leur prix<sup>56</sup>.

Partant du principe que la Stratégie Mondiale de Conservation (SMC) des ressources naturelles intègre les dynamiques mondiales d'exploitation de l'environnement d'une part, mais également cet outil à très forte portée institutionnelle aborde des notions de développement durable, de participation ou encore de prise en compte des pratiques des populations locales d'autre part<sup>57</sup>.

Les représentations culturelles de ce point de vue n'ont jamais été codifiées par un pays africain, même les pays les plus avancés en matière d'exploitation des ressources naturelles. Elles sont généralement abordées dans le cadre des techniques et usages que défendent les ONG locales et internationales. Pour qu'une technique paysanne soit promue au rang de modèle écologique d'utilisation de la faune ou de la flore, les ONG se fondent sur des pratiques collectives d'une communauté.

### **b- ONG transnationales et occidentalisation des politiques écologiques du Cameroun**

Les ONG transnationales influencent les décisions politiques au niveau des Conférences des parties suivant leurs rapports et missions opérées au niveau local. Il s'agit de grands réseaux solidement structurés qui financent des actions ciblées en vue de produire des données scientifiques sur l'évolution de la biodiversité. On compte parmi celles-ci le Fonds

<sup>55</sup> OIBT, Conseil international des bois tropicaux, 1991.

<sup>56</sup> Article 2.b de la Convention de Rio (1992).

<sup>57</sup> C. Denis. "ONG internationales environnementalistes et politiques forestières tropicales. L'exemple de Greenpeace en Amazonie." *Anthropologie et sociétés*, vol. 29, N° 1, 2005, p.6.

Mondial pour la Nature (WWF), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Le World Wide Fund for Nature ou Fonds Mondial pour la Nature est une ONG présente en Afrique depuis 1961. Elle a pour mission d'assurer la conservation des forêts, les écosystèmes d'eau douce et les océans et zones côtières<sup>58</sup>

Pour ce faire, elle collabore avec les gouvernements d'Etats en vue de leur apporter une assistance technique et financière. Ainsi, le WWF a financé en 30 ans plus de 120 projets dans 23 pays africains pour une somme totale de plus de 17 milliards<sup>59</sup>. Il s'agit d'une organisation qui appartient à un large groupe d'ONG. Elle possédait en action en 2002 plus de 62 millions d'Euros, dont 17% provenaient des gouvernements et d'aides d'agences<sup>60</sup>. Sa liberté financière lui permet d'encourager les opérations de lutte contre le braconnage, de procéder au suivi de certaines populations animales telles que l'Ours, le Panda, l'éléphant d'Afrique.

Par ailleurs, le WWF contribue à la sensibilisation et à l'éducation des populations locale en collaboration avec les gouvernements et d'autres ONG partenaires. Ainsi en 1995, le WWF contribua à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de conservation de l'éléphant au Cameroun<sup>61</sup>. La faune africaine en effet, représente un enjeu majeur dans la culture occidentale, car certains grands mammifères tel que l'éléphant n'existent pas dans les écosystèmes européens. « Cette importance de l'éléphant se révèle dans l'intensité des débats au sujet du commerce de l'ivoire ainsi que dans la quantité des livres, d'articles parus dans les magazines et des films télévisés publiés à leur sujet »<sup>62</sup>. En raison de leur taille, de leur force et des liens sociaux étroits que ces mammifères entretiennent avec l'homme, ils éveillent de fortes émotions chez de nombreuses personnes qui ne les ont jamais vus. On comprend dès lors les motivations de la forte attraction que suscite cette espèce animale, d'où l'amour du

---

<sup>58</sup> F. Ngwa Aloine, "Le partenariat dans la coopération internationale multilatérale : le cas de « l'Alliance Banque Mondiale/World Wide Fund pour la conservation et la gestion durable des forêts » dans le Bassin du Congo", Thèse de doctorat de 3e cycle en Relations Internationales, Yaoundé, décembre 2005.p.240.

<sup>59</sup> S. Gartlan, "Le WWF en action", *Eléphant des forêts, plaquette événementielle de l'atelier sous-régional sur la gestion des éléphants en Afrique centrale*, Yokadouma, 2000, p.7.

<sup>60</sup> L. Anna-Karin, *Non-Governmental Organisations in International Law*, New York, Cambridge University Press, 1997, p.20.

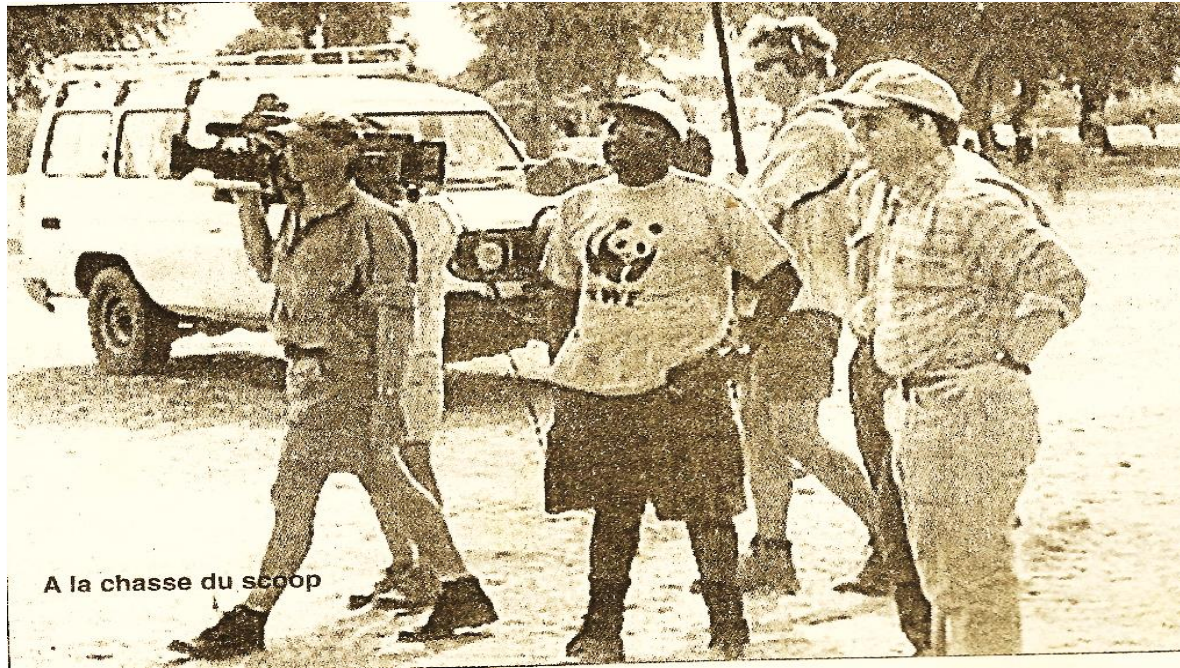
December 2002

<sup>61</sup> S. Gartlan, "Le WWF en action", *Eléphant des forêts, ...* 2000, p.7.

<sup>62</sup> M. Tchamba, "Les amours du monde occidental et la conservation de l'éléphant africain", *Eléphant des forêts, plaquette événementielle de l'atelier sous-régional sur la gestion des éléphants en Afrique centrale*, Yokadouma, 2000, p.8.

WWF à investir sur la conservation de l'éléphant d'Afrique, à travers l'appui à la création des aires protégées<sup>63</sup>.

**Figure 56 : Visite d'un groupe de travail au Cameroun lors de l'atelier sur l'éléphant (Yokadouma, 2002)**



Source : WWF, Programme pour le Cameroun.

Par ailleurs, le WWF influence les grandes décisions internationales en matière de conservation des forêts mondiales, en l'occurrence celle du Bassin du Congo. En 1997, le WWF s'investit lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (Rio+5), pour faire accepter à la communauté des Etats rassemblés (*Target 2*) la nécessité pour les Etats d'accorder 10% de leurs forêts en aires protégées, quoique les pays du Bassin du Congo déclinent cet objectif<sup>64</sup>.

La politique forestière du WWF définit dans son plan d'action 2002-2005 visait cinq objectifs : - mettre en place et renforcer les institutions, les politiques et le cadre légal et financier ; - établir une base de données sur les ressources naturelles de l'écorégion ; - améliorer les plans de conservation et leur mise en œuvre ; - s'assurer que les ressources naturelles à l'extérieur des aires protégées sont bien utilisées, en effectuant un lobbying auprès des gouvernements pour faire appliquer les plans de gestion ; - s'assurer que les

<sup>63</sup> M. Tchamba, "Les amours du monde occidental et la conservation de l'éléphant africain", ..., p.9.

<sup>64</sup> L. Koe Ndjomo, "La COMIFAC face aux enjeux de l'écopolitique internationale : une analyse géopolitique des dynamiques institutionnelles de gouvernance environnementale et de « gestion forestière durable »...", p.40.

communautés locales ont des revenus réguliers et des bénéfices conséquents issus de la gestion durables des ressources naturelles<sup>65</sup>.

Créée en 1948 à Fontainebleau à l'initiative de l'UNESCO, de la France et de la Suisse sous le nom de l'Union internationale pour la conservation de la nature, avant de devenir en 1956 l'Union mondiale pour la nature et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1975. Dès 1963 alors que les pays africains venaient d'accéder aux indépendances, l'IUNC créa la Liste rouge des espèces menacées. Elle se positionne comme un système de surveillance mondial permettant de limiter l'exploitation de certaines espèces de faune et de flore sauvages.

Pour ce faire, elle proposait par exemple que chaque pays mette au moins 10% de sa forêt en parc national ou autres systèmes d'aires protégées selon les catégorisations suivantes : Cat.1 : Réserve naturelle intégrale/Zone de nature sauvage ; Cat.2 : Parc naturel ; Cat.3 : Monument naturel ; Cat.4 : Aires de gestion des habitats ou des espèces<sup>66</sup>. Toute chose qui n'est pas sans conséquences, car comme l'a relevé Marie Claude Smouts : « *la protection des sites, de la flore et de la faune au nom d'une certaine conception occidentale de la vie sauvage s'est accompagnée de drames sans nombre* »<sup>67</sup>

En janvier 2000, l'UICN recensa 11167 espèces menacées, en 2007, le chiffre passa 16306, soit une augmentation de 31%<sup>68</sup>.

---

<sup>65</sup> [www.wwf.org](http://www.wwf.org). Consulté le 24 décembre 2019 entre 20h et 23h.

<sup>66</sup> [www.iucn.org/fr/](http://www.iucn.org/fr/) Consulté le 24 décembre 2019 entre 20h et 23h.

<sup>67</sup> M. C. Smouts, « Forêts tropicales, jungle internationales : les revers d'une écopolitique mondiale », Presses de Sciences Po. 2001.

<sup>68</sup> P. Olinga, « Braconnage », *Jeune Afrique Economie...*p.182.

**Tableau n° 5 : Aires protégées transfrontalières en Afrique Centrale**

Aires protégées	Année de création	Catégorie UICN	Superficie (ha)	Pays
<b>PTMC</b>				
Mayumba	2002	II	80.000	Gabon
Conkouati-Ndoli	1980/1999	II	505.000	Congo
<b>TNS</b>				
Nouabalé-Ndoki	1993	II	419.000	Congo
Lobéké	2001	II	43.000	Cameroun
Dzangha- Ndoki	1990	II	125.100	RCA
Réserve spéciale de Dzanga-Sangha	1990	IV	310.000	RCA
<b>TRIDOM</b>				
Odzala-Koukoua	1935/1999	II	1.350.000	Congo
Réserve de la faune du Dja	1950	UTO cat.1	526.000	Cameroun
Minkébé	1997/2000/2002	II	756.700	Gabon
<b>MA-MC</b>				
Monte-Alen	1997	II	200.000	Guinée Equatoriale
Monts de Cristal	2002	II	120.000	Gabon
<b>Campo-Ma' an Rio-Campo</b>				
Campo Ma'an	2000	I	771.000	Cameroun
Réserve naturelle de Rio Campo		IV	33.000	Guinée Equatoriale
<b>BSBY</b>				
BoubaNdjidda	1968	II	220.000	Cameroun
SenaOura	2010	II	73.890	Tchad
<b>Projet d'APT de la forêt de Mayombe</b>				
Réserve de Biosphère de Dimonika				Congo
Réserve de Biosphère de Luki				RDC
Ecosystème naturel du Cacongo				Province du Cabinda (Angola)

Source : R.A.P.A.C

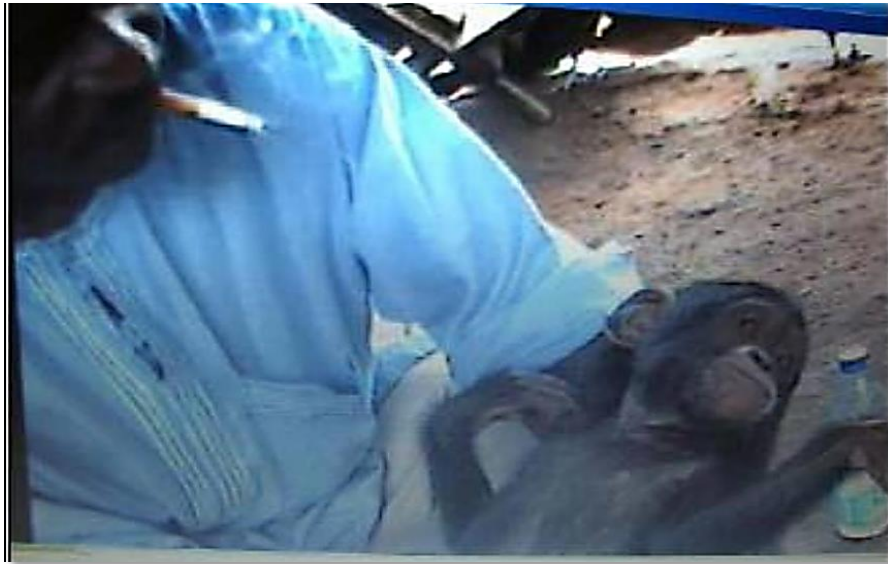
### c- ONG locales et protection de la biodiversité: le cas de la LAGA

La LAGA est la première ONG d'application de la législation sur les espèces sauvages en Afrique. Elle part du principe que l'absence de normes mesurables est l'un des principaux obstacles au développement de l'application de la loi sur les espèces sauvages<sup>69</sup>. Ses activités sont diverses résumées en quatre axes majeurs :

<sup>69</sup> <http://www.laga-enforcement.org/en/about-us>, consulté le 11/11/2019 entre 13h50 et 15h.

**Enquêtes** : Les enquêteurs, les agents d'infiltration et les informateurs recueillent des informations précises afin que les vendeurs de viande et de produits d'espèces menacées puissent être arrêtés dans l'acte, produisant ainsi des preuves concrètes pour les tribunaux.

**Figure 57 : Caméra cachée capture bébé chimpanzé avec le revendeur avant l'opération**



**Source** : <http://www.laga-enforcement.org/en/operations>, consulté le 11/11/2019 entre 13h50 et 15h.

**Opérations** : LAGA assiste techniquement le MINFOF et les forces de l'ordre en vue d'arrêter les contrevenants et de transmettre les rapports de plainte aux tribunaux. LAGA supervise de près les opérations sur le terrain.

**Figure 58 : L'Equipe laga élabore les plans d'une opération**



**Source** : <http://www.laga-enforcement.org/en/legal-follow-up>, CONSULTE LE 11/11/2019 ENTRE 13H50 ET 15H.

**Suivi juridique :** LAGA a mis en place une équipe juridique chargée d'aider aux procédures administratives engagées pour juger les premières affaires de protection de la faune connues des tribunaux camerounais<sup>70</sup>.

**Photo n° 4 : L'Equipe juridique de Laga au tribunal**



**Source :** <http://www.laga-enforcement.org/en/media>

**Media :** LAGA diffuse dans les journaux télévisés nationaux, les nouvelles de la radio nationale et la presse écrite des informations sur le succès des opérations et les décisions judiciaires positives<sup>71</sup>.

---

<sup>70</sup> <http://www.laga-enforcement.org/en/media>

<sup>71</sup> *Ibid.*



**Figure 59 : Mbah Grâce, déléguée de la région de l'Ouest inspectant des trophées interceptés (MINFOF)**



Source : <http://www.laga-enforcement.org/en/media>

Malheureusement cette écologie africaine ne figure nulle part dans les dynamiques actuelles de l'écologie moderne. Faut-il le rappeler aujourd'hui que l'industrie de la chasse africaine a disparu à cause de la poussée urbaine, qui a fait disparaître les animaux de chasse<sup>72</sup>.

Autrement dit, les organes spécialisés ont pour objectif de lutter et de promouvoir une perception moderne de l'environnement sans toutefois chercher à connaître les motivations traditionnelles des activités de chasse ou d'exploitation forestière, encore que cette dernière n'a jamais été une activité économique traditionnelle africaine.

Le lexique et le vocabulaire tendent à disparaître au profit de celui diffusé par les écologies modernes. Il y a donc ici une relative rupture entre l'écologie africaine et celle que prône les organes spécialisés, de même les outils, les moyens et les normes font état des écarts entre ces deux perceptions de l'environnement.

La chasse traditionnelle a été abandonnée et récupérée par le gouvernement central et instituée dans le cadre de la chasse sportive. Or cette chasse sportive ne rentre pas dans le

<sup>72</sup> <http://www.laga-enforcement.org/en/media>

cadre des activités africaines, elle est plutôt considérée comme une industrie occidentale. De plus ceux qui y prennent part sont des riches occidentaux en quête de nouvelles sensations et déboursent des millions de dollars pour chasser un seul ou deux espèces protégées. La chasse dans ce sens discrédite la majorité des africains de la ressource.

Ainsi le rôle des organes spécialisés n'est pas de promouvoir l'exploitation traditionnelle de la biodiversité, mais d'assurer une police qui limite l'exploitation naturelle aux individus nantis. D'où la nécessité d'élaborer un code africain d'exploitation des ressources naturelles en consacrant une large part aux populations locales. Ce code doit prendre en compte les outils traditionnels, les moyens, et les normes qui correspondent aux réalités africaines.

Pour ce faire, il faudrait dépasser le cadre de la Convention africaine de conservation de la nature qui malgré sa rénovation depuis 2003 (Maputo) peine à entrer en vigueur<sup>73</sup>.

## **2- Politique écologique du Cameroun à l'épreuve des objectifs du développement durable**

On observe des écarts entre la perception africaine de l'écologie et celle que promeut la communauté internationale, tant bien dans les concepts que dans les modalités pratiques. Ces écarts se définissent en termes d'objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre à court, moyen terme. C'est de point de vue qu'on peut analyser les objectifs du millénaire pour le développement dans le cadre de la perception de leur impact sur les rapports entre l'homme et la nature<sup>74</sup>. Cette analyse se pose en termes d'efficacité conceptuelle et pragmatique<sup>75</sup>.

---

<sup>73</sup> Mohamed Ali MEKOUAR, 'The African convention on the conservation of nature and natural resources: the need to speed up its entry into force to ensure its timely implementation', *RADE*, N° 01, 2014, p.83.

<sup>74</sup> Les OMD apparaissent comme une approche théorique qui requiert l'applicabilité d'un certain nombre de mesures incitatives en vue d'atteindre des objectifs quantitatifs susceptibles de réduire l'action de l'homme sur la nature.

<sup>75</sup> Les OMD ont été définis et adoptés au début des années 2000 par l'Assemblée générale des Nations unies pour matérialiser l'entrée dans un nouveau millénaire. Dans ce sens, il s'agit d'un acte d'engagement politique et d'intérêt mondial.

**Encadre n° 3 : Historique des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)****Historique des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**

Annoncé en 1998, le **Sommet du Millénaire** fut accompagné par une campagne d'information internationale de deux ans. Le Sommet du Millénaire, qui s'est tenu du 6 au 8 septembre 2000 au Siège de l'Organisation à New York, constitua le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement de tous les temps. Il s'est conclu avec l'adoption par les 189 États Membres de la Déclaration du Millénaire, dans laquelle ont été énoncés les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à savoir :

- 1- Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
- 2- Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- 3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- 4- Réduire la mortalité des enfants ;
- 5- Améliorer la santé maternelle ;
- 6- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ;
- 7- Assurer un environnement durable ;
- 8- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Source : <https://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml>, consulté le 08/11/2019 entre 16h17 et 16h.

**a- Intégration des objectifs du développement durable dans les politiques publiques du Cameroun**

Les OMD définis par l'ONU avaient pour base de discussion la Convention de Rio de Janeiro en ce qui concerne le développement durable. Ainsi, on observe que le septième point des OMD renforçait l'engagement des États à promouvoir un environnement naturel sain à tous. Objectif qui devait être atteint en 2015<sup>76</sup>.

A partir des OMD définis par l'ONU, on observe également que les représentations du moins la perception de l'environnement a été influencée à trois niveaux : les rapports sociaux, la dimension institutionnelle et la dimension organisationnelle<sup>77</sup>.

La dimension organisationnelle concerne à la fois la division du travail et les mécanismes d'intégration de sorte qu'elle renvoie généralement à l'autorité et à la hiérarchie pour coordonner des décisions selon

<sup>76</sup> <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>, consulté le 08/11/2019 entre 16h17 et 17h.

<sup>77</sup> C. Gendron, *Le développement durable comme compromis : la modernisation écologique à l'ère de la mondialisation*, Canada, Presses Universitaires du Québec, 2006, p.92.

une « architecture technico-organisationnelle ». De ce point de vue, le taylorisme, comme l'a bien montré Lorino, touche aussi bien le procès de travail que le mode de gestion [...]»<sup>78</sup>

La dimension institutionnelle renvoie aux « contraintes historico-sociales » ou encore à ce qu'Alain Touraine appelle « les mécanismes de formation des décisions légitimes dans une unité politique », mécanismes dont le rôle propre est « de combiner l'unité de la gestion politique et la représentation d'intérêts sociaux divergents et conflictuels »<sup>79</sup>

Ainsi, le Cameroun s'arrima à l'intégration des normes relatives à la préservation de l'environnement suivant l'évolution de l'agenda de la communauté internationale. Le Cameroun compte parmi les pays de l'Afrique centrale les plus outillés en termes d'ordonnancement juridique en matière de gouvernance environnementale.

Au fond, c'est l'homme qui a modifié sa perception de l'environnement en outrepassant les représentations classiques qu'il avait autrefois. De ce point de vue, apparaissent deux paradoxes, celui de l'action de l'homme sur la nature d'une part, mais également celui de la nature sur l'homme. Trouver un équilibre entre l'exploitation des ressources naturelles disponibles et préserver les mêmes ressources pour les générations futures remet en cause la perception même de l'écologie moderne. Elle semble plus contraignante en raison de plusieurs facteurs qui échappent même encore aux utilisateurs des ressources naturelles.

Devant ces paradoxes, l'Etat est l'acteur majeur, car le plus grand exploitant des ressources naturelles. Les pays en voie de développement tel que le Cameroun ont misé sur l'exportation brute de leurs matières premières faute d'industrie réelle de transformation, c'est le cas de l'exploitation forestière. En effet, il est le seul à autoriser l'exportation du bois ou à délivrer les permis de chasse. Droit limité aux populations locales dont l'utilisation se limite à la consommation et une commercialisation à petite échelle.

### **b- Etat des lieux des OMD dans l'agenda politique du Cameroun**

En 2000, l'Organisation des Nations Unies a annoncé huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sur la base observations générales relatives à la situation socio-

---

<sup>78</sup> C. Gendron, *Le développement durable comme compromis ...*, p.92.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p.93.

sécuritaire du monde, avec pour objectif d'inverser les tendances qui prévalaient entre 1980 et 1990 au travers de la modernisation écologique<sup>80</sup>.

Le constat général sur la situation des pays du Bassin du Congo indique que ces derniers si ils ne contribuent pas à l'émission des GES (responsabilité établie au tour de 1% d'émission). Ces derniers réclament des pays industrialisés, une réduction de 40% de leurs émissions de GES d'ici 2020, mais également des compensations financières d'environ 65 milliards de dollars par an et un transfert de technologies pour l'impact de leur pollution sur le continent africain<sup>81</sup>.

Pour répondre à cette volonté générale des Etats, le gouvernement camerounais s'attèle à mettre en œuvre depuis l'entrée en vigueur des OMD des espaces à la fois institutionnels, politiques, et juridiques pour assurer sa place au sein des bénéficiaires de cette aide environnementale en l'occurrence :

- Loi n°96/12 du 5 août 1996 relative à la gestion de l'environnement ;
- Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

### **c- Application des principes des objectifs du développement durable et OMD**

L'application des principes des OMD entraîne des actions relativement positives et négatives au niveau local. Comme déjà indiqué, que la survie des populations locales dépend essentiellement des moyens de production de l'environnement tout comme ceux de l'Etat qui a besoin des ressources naturelles pour répondre aux besoins sans cesse croissant d'une population qui augmente rapidement.

Il est évident que la maîtrise de la croissance permet une bonne répartition des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles. Or dans le cas de la plupart des pays africains et notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, l'évolution de la population empêche une planification efficace de distribution des bénéfices économiques. Même l'appui des bailleurs de fonds internationaux semble résister à l'épreuve des obstacles au développement. Ajoutés à ces obstacles, vient s'ajouter la corruption.

---

<sup>80</sup> C. Gendron, *Le développement durable comme compromis ...*, p.93.

<sup>81</sup> H. Mboumri Mbak, "Géopolitique/Golfe de Guinée : déforestation", *J.A.E...*p.222.

Ainsi, il apparaît que l'intégration des OMD dans les agendas politiques des Etats soit limitée par des facteurs qui échappent aux Etats, en l'occurrence la surpopulation, la corruption, le refus de respecter les lois et textes qui régissent l'exploitation des ressources naturelles, la méconnaissance des lois, qui amplifient le braconnage.

L'application et l'efficacité des OMD sont consécutives à la bonne gouvernance principe structurant au cœur même de l'atteinte de ces objectifs<sup>82</sup>. Les initiatives engagées par l'Etat et les ONG au Cameroun que ce soit en zone urbaine ou rurale consistaient dans la plupart des cas à la programmation des ateliers et séminaires de sensibilisation. Ces initiatives ont contribué dans une certaine mesure au foisonnement ainsi qu'à la multiplication des organismes défenseurs de l'environnement. Si les OMD ont contribué à l'amélioration des conditions de centaines de camerounais dans les différents points énumérés par ces derniers, il en demeure pas moins que leur échec soit imputé à plusieurs facteurs en l'occurrence l'absence d'obligation des entreprises publiques et privées de rendre compte non seulement aux populations locales mais surtout aux bailleurs de fonds internationaux<sup>83</sup>.

---

<sup>82</sup> J-E. Nnomenko'o, *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) face à la réalité camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 2019, p.15.

<sup>83</sup> Zusman et al. Organisation des Nations Unies (2012,2015a), 2015, in Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016, *L'Education pour les peuples et la planète : créer des avenir durables pour tous*, Paris, UNESCO, 2017, p.5.

Entendue comme réponse collective à la problématique environnementale, l'écopolitique internationale, influence les politiques internes des États en l'occurrence celles du Cameroun. Dans un contexte fortement marqué par une exploitation anarchique des ressources naturelles, la communauté internationale érigea un certain nombre de mesures contraignantes en vue de promouvoir une exploitation durable des ressources naturelles des États. Mais cette écopolitique se heurte à de nombreux paradigmes notamment l'écosophie africaine, assimilée dans le cadre de chapitre aux représentations culturelles camerounaises. En tant qu'outil incontournable d'exploitation de la biodiversité, la politique écologique du Cameroun s'est construite sur les traces laissées par la colonisation franco-britannique. En fonction des progrès scientifiques et technologiques, le Cameroun s'est arrimé aux législations internationales en matière de gouvernance environnementale. Malgré la volonté de la communauté internationale de promouvoir une politique écologique internationale applicable au sein des États, on note tout de même que celle-ci s'est heurtée à divers niveaux en l'occurrence au sein des populations autochtones, majoritairement traditionnelles. Les effets contradictoires à cette écopolitique internationale se manifestent par des défaillances de systèmes de contrôle des zones écologiques (braconnage en continu, exploitation illicite des essences forestières). Ecopolitique et représentations culturelles sont un espace de conflits permanent où il faut concilier les impératifs de développement à ceux de la préservation ou d'une exploitation durable de la biodiversité. Quoique partisan d'une écopolitique internationale, le Cameroun a fait un long chemin et se positionne comme l'un des pays du Golfe de Guinée les plus avancés en matière de législation environnementale. La précarité des ressources financières, la mal gouvernance environnementale, le braconnage freinent durablement les processus de contrôle efficient de ces zones écologiques, pourtant à fort rendement économique.

**CHAPITRE VI : PARADIGMES D'EXPLOITATION DE  
LA FAUNE ET DE LA FLORE AU CAMEROUN**



L'exploitation et la gestion des écosystèmes forestiers africains, au début des années 1960 était encore dans sa phase homéostatique<sup>1</sup>. L'action de l'homme sur la nature était minimisée, car son exploitation se réduisait à subvenir aux besoins élémentaires indispensables à l'homme, et non à une industrialisation à grande échelle. L'augmentation de ces besoins commença à prendre des proportions inquiétantes avec la croissance de la population, des progrès économiques, et sociaux. Il devenait de fait difficile de maintenir les équilibres naturels d'où l'émergence des paradigmes d'exploitation des écosystèmes naturels. Le Cameroun en a fait l'expérience au travers de la multiplication des initiatives en faveur d'une gestion rationnelle des écosystèmes de ses ressources. Ces mesures écologiques dans la plupart des cas obéissaient à une continuité du système implémenté par les administrations coloniales allemandes, franco-britannique d'une part, l'influence des organismes internationaux tels que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, des conventions internationales en l'occurrence la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et sous régionales dans le cadre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) d'autre part<sup>2</sup>. Il s'agit là de quelques approches intégrées de l'écopolitique qui influencent les écosystèmes mondiaux et que l'on peut analyser en trois segments historiques au Cameroun: [1960-1972], [1973-1989], [1990-2010].

## **A- PARADIGMES D'EXPLOITATION DE LA FAUNE AU CAMEROUN**

Les paradigmes d'exploitation correspondent aux différentes méthodes de gestion des ressources naturelles du Cameroun. En effet, la gestion des écosystèmes du Cameroun a connu une évolution mitigée influencée par la situation économique, sécuritaire, politique et l'apport des organisations non gouvernementales. Avant la création des institutions onusiennes en l'occurrence le PNUE, la gestion des ressources naturelles des Etats s'effectuait dans le cadre des accords de coopération multilatérale ou bilatérale ou à dessein suivant les réglementations héritées de la colonisation. La faune et la flore faisant partie du même biotope, mais contenant des ressources écologiques différentes, avaient été soumis à divers modèles d'exploitation : scientifiques, économiques, écologiques.

---

<sup>1</sup> En l'absence d'intervention de l'homme, les écosystèmes évoluent vers une relative stabilité et complexité dite hémostasie.

<sup>2</sup> A ce sujet, les Etats africains selon François Verdeaux, se présentent comme des médiateurs obligés entre les catégories sociales et les ressources naturelles. In *La forêt monde en question : Recomposition du rapport des sociétés à la forêt dans les pays du Sud*, (Cahier des sciences nouvelles, N°9), Paris, IRD, 1999, p. 38.

## 1- Origine, évolution des processus d'exploitation des ressources naturelles

L'exploitation de la faune de par le monde entier a été marquée par l'évolution des dynamiques internationales en matière d'exploitation de la nature par l'homme, en fonction des perceptions de chaque culture.

Mais au cours de la seconde phase d'industrialisation de l'Europe comprise entre 1945 et le milieu des années 1970, période encore appelée « les trente glorieuses », le pic de consommation des ressources naturelles provoqua une profonde mutation de la perception de l'environnement fortement marqué par une augmentation continue des principales grandeurs économiques, la production de biens et de services (calculée sur la valeur du produit intérieur brut), le volume des investissements, la valeur du commerce extérieur<sup>3</sup>.

C'est dans ce sens que Zbigniew Brzezinski écrivait en 1970 : « Le paradoxe de notre époque est que l'humanité est devenue simultanément plus unie et plus fragmentée. [...] L'humanité est devenue plus intégrée et intime même si les différences de conditions des sociétés se sont agrandies »<sup>4</sup>.

En effet, les pays africains étaient considérés comme de vastes réservoirs de ressources naturelles destinées au commerce extérieur et non à la transformation locale. La preuve en est que la quasi-totalité des législations en vigueur sur les ressources naturelles étaient caractérisées par les anciennes lois franco-britanniques, mais qui progressivement ont été abrogées au fil des années en fonction de la délocalisation des centres de gestion des ressources naturelles, d'où l'émergence des conventions internationales de seconde génération ayant pour objectif à terme de limiter l'importation de certaines espèces animales qui figuraient dans les listes de l'UICN et la législation interne des Etats.

La fin de la colonisation était marquée par un transfert de gestion des ressources locales vers de grandes institutions internationales. Ainsi, la fin de la seconde guerre mondiale marqua une révolution dans la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes mondiaux. Tout d'abord la création de l'Union mondiale pour la nature (UICN)<sup>5</sup> avec l'appui de

---

<sup>3</sup> Documentation photographique, L'économie française de 1914 à nos jours, L'apogée de l'économie nationale, DP 8081, p. 40.

<sup>4</sup> Z. Brzezinski, *Between Two Ages: America's Role in the Technetronic Era*, New York, Viking Press, 1970, p. 25.

<sup>5</sup> L'UICN est née 1948 à Fontainebleau sous le nom d'Union internationale pour la conservation de la nature (International Union for the Conservation of Nature), à l'initiative de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), sous l'impulsion de la France et de la Suisse. Elle a pris le nom

l'Organisation des Nations unies au travers du PNUE initièrent des actions contraignantes relatives au commerce international. Celles-ci en 1960, 1963, 1964, 1969, 1971, 1972, et 1973 débouchèrent à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction<sup>6</sup>.

### **a- Premiers paradigmes d'exploitation de l'environnement au Cameroun : la création des réserves de faune**

Partant des considérations générales de la faune dans les régions septentrionales du Cameroun, cette partie du territoire géographiquement située entre le 5<sup>e</sup> parallèle nord et les rives sud du lac Tchad, est limité à l'Est par les Républiques du Tchad et Centrafricaine, à l'Ouest par le Nigéria. Elles englobent administrativement les départements du :

- Logone-et-Chari
- Du Mayo Danai (Yagoua)
- Du Margui-Wandala (Mokolo)
- De la Benoué (Garoua)
- De l'Adamaoua (Ngaoundéré)
- Du nord de l'arrondissement de Yoko (Mbam)
- Du nord de l'arrondissement de Bétaré-Oya (Lom-et-Kadéï)

Les départements de Logone-et-Chari fortement peuplés n'abritent pas une faune assez importante à l'exception des oiseaux sur le logone.

Par contre on rencontre une véritable biodiversité animale et riche dans les réserves de Kala-Maloue (4.000 ha, comprenant le Logone-et-Chari)<sup>7</sup> ; le parc national de Waza (17.000 ha comprenant également le Logone-et-Chari)<sup>8</sup> ; la réserve du faro (330.000 ha situé dans la Benoué) ; la réserve de Bouba-Njida<sup>9</sup> (220.000 ha situé sur la Benoué)<sup>10</sup> ; la réserve à hippopotames du Faro ( Bande de terre protégée, d'une longueur de 10km le long du Faro

---

d'Union mondiale pour la nature (World Conservation Union) en 1956, mais conserve les mêmes sigles : UICN en français et IUCN en anglais.

<sup>6</sup> W. Wijnstekers, L'évolution de la CITES..., 2003, p. 15

<sup>7</sup> Réserve de Kala-Maloué, créée par arrêté N° 539 en date du 2 décembre 1948, constituée d'une savane boisée, d'un climat sahélien. Réserve en bordure du Chari traversée par la route Dikoa-Fort-Fourreau. De surface restreinte, elle fut créée dans le but de protéger le gibier qui se rend en saison sèche à l'abreuvoir.

<sup>8</sup> Créée par arrêté du Haut-Commissaire en date du 19 novembre 1932, le versant Ouest composé de savane boisée (beaucoup d'acacias divers), tandis que le versant de la partie Est se caractérise par une savane herbeuse et de fortes inondations en saisons pluvieuses (débordement du lac Tchad).

<sup>9</sup> Réserve de Bouba-Ndjidda (Forêt et chasse) créée par arrêté N° 270 du 27 juillet 1947. Caractérisée par un climat soudanien, une savane boisée, rivières conservant en saison sèche des biefs d'eau assez étendus.

<sup>10</sup> Réserve de la Benoué (Forêt et chasse) arrêté du 19 novembre 1932; climat soudanien, savane boisée

dans l'Adamaoua)<sup>11</sup> ; la réserve de Pangar Djérem (200.000 ha en projet sur l'Adamaoua)<sup>12</sup>. D'autres réserves furent créées, mais leur mise en valeur n'a pas été suivie d'effets escomptés en l'occurrence des réserves de la :

**Faune avienne d'Edéa** (4.000 hectares, créée par arrêté N° 538 en date du 2 décembre 1948. Entourée de lacs très riches en oiseaux d'eau migrateurs et sédentaires. Parmi ces derniers, il faut citer le canard de Hartlaub. Les oiseaux de passage sont surtout composés d'anatidés (oie de Gambie, oie d'Egypte, dendrocygne veuf, sarcelle d'été), de pluviers, vanneaux, chevaliers, becassines, de deux espèces de pélicans, d'ibis hagedash et d'aigrettes<sup>13</sup>.

**Réserve de Bafia** (42.000 hectares), créée par arrêté N° 270 du 10 juin 1949; en bordure de la Sanaga, constituée d'une savane herbeuse et boisée. Destinée à maintenir les cobes de Buffon, cobes onctueux, hippopotames.

**Réserve de Douala-Edéa** d'une superficie de 160.000 hectares, créée le 19 novembre 1932, en pleine forêt équatoriale. Très riche en éléphants, gorilles, chimpanzés, céphalophes divers, situtongas, quelques lamantins, chevrotain aquatique ; toutes les espèces d'oiseaux de la forêt équatoriale.

**Réserve de Campo** d'une superficie de 300.000 hectares, créée par arrêté du 19 novembre 1932. Le climat est de type équatorial, entourée d'une grosse forêt primaire. Cette réserve héberge plus d'un millier d'éléphants, buffles, situtongas, céphalophes divers, chevrotains aquatiques, anthropoïdes, surtout chimpanzés.

**Réserve d'hippopotames de la Sanaga**, créée par arrêté N° 538 du 2 décembre 1948 ; 200 km. de fleuve.

**Réserve de Dja** 500.000 hectares, créée par arrêté N° 319 du 26 juin 1950 : climat équatorial, région montagneuse bien irriguée ; grosse forêt primaire inhabitée sauf par 2 à 300 Pygmées. Toutes les espèces animales spécifiques de la forêt équatoriale sont présentes : éléphants (200), toutes les espèces de céphalophes, situtongas, bongos (rares), gorilles, chimpanzés, colobes, cercopithères, cercocèbes.

<sup>11</sup> Réserve du Faro (Forêt et chasse), créée par arrêté N° 270 du 29 juillet 1947 ; climat soudanien, savane boisée

<sup>12</sup> P. Flizot, Les réserves de faune du Cameroun...p.3.

<sup>13</sup> C. Kieffer, "Les réserves de faune du Cameroun". *MAMMALIA*, Document non daté. Consulté le 7/9/15 9:08 de l'après-midi, University of Arizona.

Réserve de Djerem 800.000 hectares autrefois en projet, savane boisée avec de grosses galeries forestières ; vise la protection du buffle, éléphant, élans, cobes

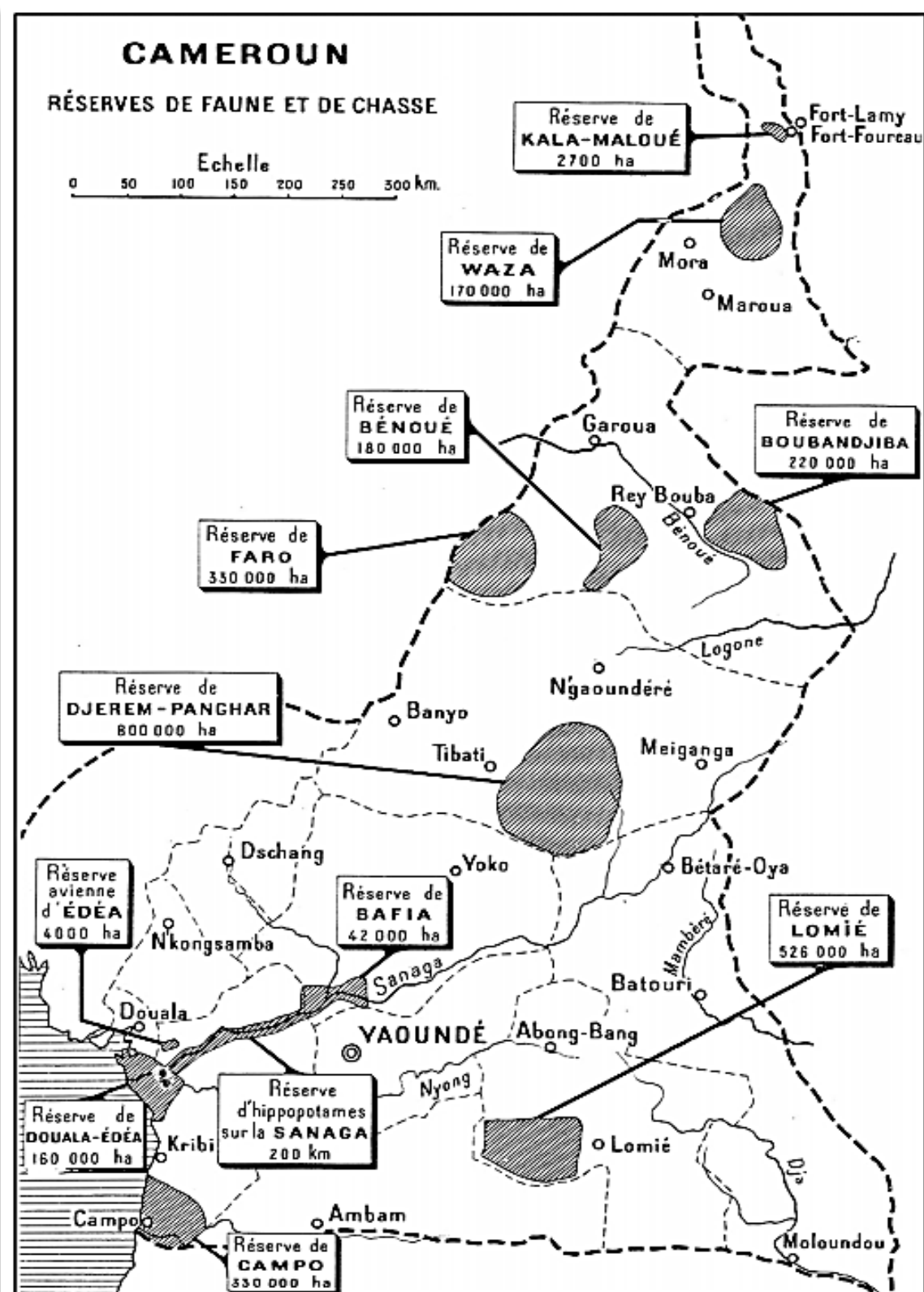
Réserve de Nanga-Eboko (50.000 hectares). Cobes et buffles. Erigée en réserve partielle pour une durée de 5 ans, puis ouverte aux chasseurs et transférée plus au Sud.

Les informations produites ci-dessus ont été modifiées au cours du temps, certaines réserves avaient été abandonnées d'autres ont complètement disparu avec la faune qui les abritait. Les dernières études relatives à la faune et la flore du Cameroun sont celles de David S. Wilkie et Julia F. Carpenter en 1997<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> D. S. Wilkie et J. F. Carpenter. "Le rôle potentiel de la chasse sportive comme source de revenus pour les aires protégées du Bassin du Congo", *Oryx*, 1998, pp. 6-7.

Carte 8 : Les aires protégées du Cameroun en 1954



**Figure 60 : Spécimen de pointes d'éléphant africain (*loxodonta africana*)**



Source : P. A. Roulet.

### **b- Tourisme de vision : modèle écologique incontesté**

Les modèles d'exploitation de la faune ont une histoire particulière et beaucoup culturelle. Tout dépend de la perception et de la valeur que représentent les ressources qui constituent le champ d'intérêt de chaque peuple. En effet, le tourisme de vision, est une forme d'exploitation de la nature qui nécessite la création des parcs animaliers. Il est une importation occidentale introduite et répandue dans le monde entier. Car, plus respectueux de la nature, en ce sens qui limite et impose à l'homme toute destruction des espèces sauvages, il invite à l'observation visuelle, à pieds, en voiture de la beauté de la diversité naturelle. Expérimenté pour la toute première fois aux Etats-Unis d'Amérique avec la création du Yellowstone National Parc en 1872<sup>15</sup>. Plus tard introduit dans les agendas politiques comme un mode unique par excellence de conservation, les parcs nationaux sont même devenus une nécessité pour tous les pays<sup>16</sup>. Au Cameroun, ce phénomène a pris une forte ampleur à cause de la riche et abondante faune qui s'y trouve.

Il est bénéfique à plusieurs niveaux, économique, socio-culturel, en ce sens qu'il génère directement des ressources économiques qui permettent de financer des projets de conservation des écosystèmes naturels. Malheureusement, en Afrique, et en l'occurrence au Cameroun, la création des parcs nationaux n'a fait l'objet d'aucun plébiscite pouvant

<sup>15</sup> *Cameroon Tribune*, n°2138, 29 juillet 1981, p.11.

<sup>16</sup> En Afrique, le tout premier parc d'attraction naturel fut créé en 1933 en Afrique du Sud : dénommé le Cruger Park.

instruire les populations locales sur la valeur de son importance comme un véritable moyen économique. Les différentes approches internationales en matière de conservation de la faune n'avaient pas adopté des approches inclusives pouvant réduire l'indifférence naturelle des populations locales, condition pourtant nécessaire à la socialisation écologique, facteur de lutte contre le braconnage. La plupart des politiques mises en place avaient un objectif : la création rapide des parcs nationaux sans toutefois mettre des politiques de réconciliation et de rapprochement et d'attraction face aux nouveaux paradigmes d'exploitation de la faune en particulier. Ainsi, les populations continuèrent à transgresser les lois et réglementations relatives à l'exploitation de la nature.

Par ailleurs, on note une faible communication des appareils de l'Etat, au début des années soixante et soixante-dix, les zones rurales manquaient d'électrification, et les ondes hertziennes atteignaient difficilement les populations locales où étaient abondants le gibier. En l'absence d'une logistique écologique comprenant des moyens de communication, de diffusion en langue locale, des ateliers locaux, des recommandations des populations locales, les mesures visant la protection et la gestion des ressources naturelles demeurent inefficaces.

### **c- Extension du tourisme**

Les parcs nationaux, en l'occurrence créés au Cameroun, se présentaient comme une injonction plurielle de l'éco-politique internationale. Seuls les riches et une relative classe sociale africaine pouvait s'offrir le temps et les moyens de visiter ces grands parcs. De plus, pour les touristes occidentaux qui fréquentent ces espaces verts, l'intérêt ne se limitait pas seulement à apprécier la beauté de la faune, l'amour des objets d'art (ivoire, peaux d'animaux) en provenance de celle-ci, était même l'une des conditions de leur visite. Tandis que les africains qui contemplant ces richesses de la faune, avaient un seul objectif, l'appréciation de la nature.

La mise en valeur des parcs grâce à des pistes carrossables est variable

- |                |                            |
|----------------|----------------------------|
| ▪ Waza         | 1,7 km pour 1000 habitants |
| ▪ Bénoué       | 1,2 km pour 1000 habitants |
| ▪ Boubandjidah | 1,6 km pour 1000 habitants |



Si l'on compare la superficie des parcs nationaux au nombre de visiteurs au cours de la saison de l'année 1970-1971, on obtient les résultats suivants :

▪ Waza	$4740 : 170.000 = 27,6$ visiteurs pour 1000 habitants
▪ Bénoué	$423 : 180.000 = 2,4$ visiteurs pour 1000 habitants
▪ Boubandjidah	$172 : 220.000 = 0,8$ visiteurs pour 1000 habitants

Ce qui donne un nombre de visiteurs par km de piste de :

▪ Waza	$27,6 : 2,7 = 10,0$ visiteurs par km de piste
▪ Bénoué	$2,4 : 1,2 = 2,0$ visiteurs par km de piste
▪ Boubandjidah	$0,8 : 1,6 = 0,5$ visiteurs par km de piste

Il ressort de ces estimations que les frais d'entretien du parc national de la Bénoué et notamment du parc Bouba Ndjidah sont nettement plus élevés que ceux du parc de Waza.

Les formes d'utilisation touristique ont varié dans le temps, au cours des années 1980, on assistait à l'âge des grands safaris d'observation et de photos. Pour ce faire, le régime d'imposition exigeait le prélèvement des taxes d'entrées d'un montant qui s'élevait à 2.000 FCFA par tête et par saison. Les recettes brutes du gouvernement de ces taxes s'élevaient à près de 14.000.000 de FCFA pour environ 7.000 visiteurs<sup>17</sup>.

En ce qui concerne les réserves, on tenait compte de l'importance additive de ces domaines faisant partie intégrante des zones écologiques, toutefois réservées à la chasse. Celles-ci étaient établies en forme de cercle autour des réserves et des zones de chasse et représentaient une unité écologique. Ainsi, les animaux sauvages qui y vivaient, réduits par la destruction, pouvaient dans les zones de chasse se régénérer en partie dans les zones de chasse.

<sup>17</sup> Rapport du Steigenberger Consulting GMBH, "Rentabilité en devises des Investissements Touristiques au Cameroun, sur ordre du Ministère Fédéral de Coopération Economique République Fédérale d'Allemagne", Francfort sur Main, août 1976, p.87.

Les zones de chasse, contribuaient également à l'élargissement de l'assiette fiscale de l'Etat qui tirait des bénéfices se chiffrant autour de 17 millions de FCFA brut, ceci en majeure partie des taxes prélevées pour les détenteurs d'une licence de chasse, entreprises de transport, hôtels et campements, artisanat et vente d'objets de souvenirs, des services locaux, en l'occurrence des guides dans les parcs nationaux<sup>18</sup>.

Les réserves de faune constituent des espaces permanents d'exploitation économique pour l'Etat. Pour assurer leur fonctionnement optimal, le gouvernement s'assurait de l'aménagement, de la circulation, de l'équipement des parcs nationaux. Ainsi, le personnel de surveillance veillait à la sécurisation des équipements des réserves<sup>19</sup>.

Il manque encore largement des statistiques fiables et sûres quant à la fréquence et l'origine des visiteurs étrangers des parcs nationaux et des réserves. Les estimations ci-dessus concernent les revenus directs des taxes d'entrée pour les réserves d'animaux ne peuvent que fournir une idée sur la grandeur des bénéfices que procurait la faune dans la partie septentrionale du Cameroun<sup>20</sup>. Toutefois, à partir de la ventilation des visiteurs, on a pu constituer un point de repère.

**Tableau n° 6 : Fréquence des visiteurs du campement de Waza entre 1974-1975.**

Mois (1974-1975)	Arrivées (nombre)						Hébergements					
	11	12	1* <sup>21</sup>	3	4	Total	11	12	1	3	4	Total
Clients étrangers	85	369	397	377	151	<b>1.379</b>	102	465	397	642	235	<b>1.841</b>
Camerounais	1	38	15	2	2	<b>58</b>	1	38	15	3	2	<b>59</b>
Résidents étrangers		7	37	25	16	<b>85</b>		10	37	50	33	<b>130</b>
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>414</b>	<b>449</b>	<b>404</b>	<b>169</b>	<b>1.522</b>	<b>103</b>	<b>513</b>	<b>449</b>	<b>695</b>	<b>270</b>	<b>2.030</b>

Source : Commissariat Général au Tourisme, Délégation Régionale de Garoua.

90,6% de toutes les arrivées d'étrangers à Waza et 90,7% de tous les hébergements revenaient aux clients étrangers, respectivement 3,8 et 2,9% aux résidents de nationalité camerounaise et respectivement 5,6% et 6,4% aux résidents étrangers au Cameroun. On peut

<sup>18</sup> *Ibid.*, p.88.

<sup>19</sup> On ne disposait pas encore de données suffisantes quant leur montant.

<sup>20</sup> Rapport du Steigenberger Consulting GMBH, p.88.

<sup>21</sup> Données pour le mois de février indisponibles.

transposer et supposer qu'au moins le même pourcentage des clients du campement visite le parc national de Waza. Ces taxes d'entrées sont donc calculées en devises<sup>22</sup>. D'après ce calcul, 12,6 millions de FCFA des 14 millions de FCFA cités ci-dessus revenaient aux revenus en devises. D'après la DRCT, des situations analogues règnent dans les autres campements, dans le cadre de la protection de la faune.

L'hébergement et le prélèvement des taxes par tête ne suffisent pas pour augmenter la capacité de rentabilité des parcs nationaux du Cameroun. Il faudrait ouvrir d'avantage de routes, des pistes et creuser des mares profondes dans lesquelles les animaux viennent s'abreuver en saison sèche.

Au niveau local, les populations forestières et des régions septentrionales avaient préservé leurs modes de chasses qu'elles avaient développés au fil du temps compte tenu des techniques modernes de chasses et des aptitudes des chasseurs eux-mêmes<sup>23</sup>. Bien que celles-ci varient d'un peuple à l'autre en fonction des représentations et de la culture de chacun, les paradigmes de chasses les plus usités furent les suivants d'après l'analyse de Pierre Armand Roulet les suivants: la chasse au pistage, la chasse à l'affût, la chasse à l'appel, la chasse à la rencontre, la chasse au chien, les chasses sportives. A celles-ci, il faut ajouter la collecte (voir tableau.), des tortues en l'occurrence lors des sorties collectives chez les Pygmées Aka et Bagando<sup>24</sup>.

La chasse au pistage, est une technique cynégétique abondamment utilisée au Cameroun, elle consiste à suivre les sentiers, les frottis, les branches cassées, laissés par les cohortes animales suivant un itinéraire qu'ils pourront emprunter fréquemment, que les chasseurs utilisent pour poser des pièges, soit pour les abattre à l'arme. Ces deux techniques cynégétiques sont utilisées par deux types de chasseurs, les professionnels et les amateurs. Les chasseurs professionnels passionnés des sensations de la nature, se servent de cette technique dans les zones d'intérêt cynégétiques dédiées à cet effet. Ils s'intéressent aux grandes antilopes telles que : Eland de Derby, Grand Koudou, Bongo, Sitatunga, des buffles, des fauves comme le Lion (jamais le Léopard) ou encore de l'éléphant<sup>25</sup>.

Tandis que la chasse au pistage à pièges est utilisée par les populations rurales, qui de fait se contentent des moyens rudimentaires que leur offre la nature pour élaborer des

<sup>22</sup> Rapport du Steigenberger Consulting GMBH..., p.89.

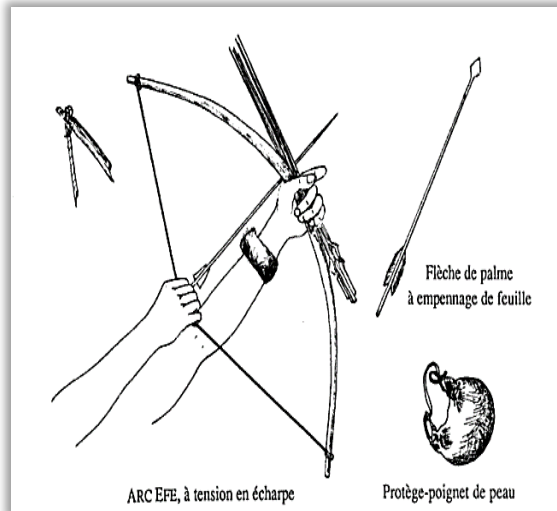
<sup>23</sup> P. A. Roulet, "La chasse sportive en Afrique centrale..." p.269.

<sup>24</sup> C. Bahuchet, *Dans la forêt d'Afrique centrale : les pygmées Aka et Baka*, Paris, Peeters-Selaf, 1992, p.189.

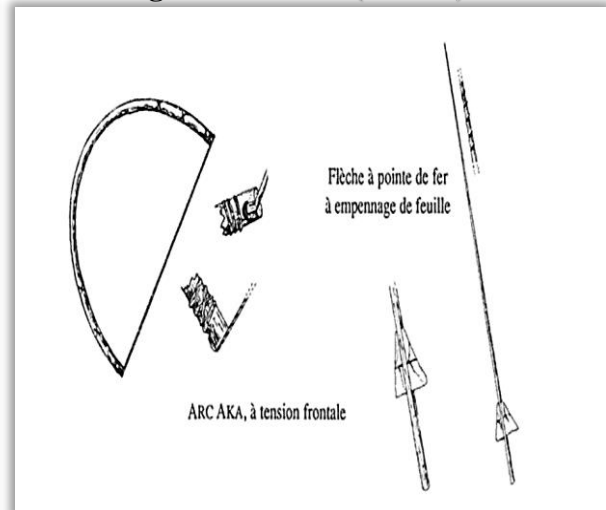
<sup>25</sup> *Ibid.*, p.269.

techniques d'appâts. Elle est associée à l'usage des armes de chasse, telles que: l'arc, la sagaie, le filet

**Figure 61 : ARC (EFE)**



**Figure 62 : ARC (BAKA)**



Source: S. Bahuchet, *Dans la forêt d'Afrique centrale...* p.189.

Ainsi, lorsqu'un animal a été blessé au cours d'une partie de chasse, les pisteurs peuvent le retrouver en suivant des traces généralement très vives marquées par ses empreintes. Elle semble plus fatigante, car un véritable sport dans la forêt, qui peut durer plusieurs heures de marche et parfois des journées entières. On retrouve cette technique de chasse chez les Pygmées Baka et Aka du Cameroun.

**Figure 63 : Un pisteur baka indique des traces à un guide de chasse**



**Figure 64 : Un buffle de forêt (*syncerus caffer nanus*) preleve lors d'une chasse au pistage au Sud-Est Cameroun, secteur Boumba**



Source : P. A. Roulet.

Les populations de la forêt équatoriale ne se contentent pas de chasser du gibier, elles complètent leur alimentation par d'autres produits nutritionnels dérivés de la forêt (chenilles, crabes, poissons, miel, kumbi « salade », champignons, noix de palme, huile de palme, crevettes, escargots, mangues sauvages, termites) suivant un calendrier écologique.

**TABLEAU N° 7 : Calendrier d'utilisation des ressources forestières des Bangando (Sud-est Cameroun)**

Produits forestiers collectés	Juin	Juil.	août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai
Faune sauvage												
Chenilles												
Crabes												
Poissons												
Miel												
Kumbi (« salade »)												
Champignons												
Noix de palme												
Huile de palme												
Crevettes												
Escargots												
Termites												
Mangues sauvages												

Source : WCS, 1996. *The Lobéké forest southeast Cameroon: Annual report of activities Period January-December 1995*. Wildlife Conservation Society, Bronx, New-York.

La chasse à l'affût est une technique cynégétique également développée dans les parties de chasse. La chasse à l'affût consiste à établir des postes fixes au sol à proximité des pistes susceptibles d'être empruntées par le gibier. Elle est érigée sur des aires de repos et d'approvisionnement alimentaire du gibier, de manière à éviter de troubler ou à croiser l'animal. En fonction de la direction du vent, l'affût peut être constitué de broussailles, d'arbres déracinés, de souches, ou rochers dissimulés avant l'arrivée des troupeaux. Elle nécessite l'usage des armes traditionnelles ou modernes tels que des fusils de chasse. Certains chasseurs se munissent de filet. Elle proscrit certaines attitudes, telles que les coupes d'arbustes, de branches. Les affûts sont généralement installés sur des emplacements qui respectent la distance utile de tir selon la nature de couvert de la zone cynégétique.

**Figure 65 : Un mirador de chasse sur une savane naturelle, Sud-Est Cameroun, zone Goboumou (ZIC 36)**



**Figure 66 : Savane forestière propice à la chasse**



Source : P. A. Roulet, p.275.

A l'origine les réserves de faune du Cameroun créées entre 1932 et 1948 dans la partie septentrionale du Cameroun avaient pour but de promouvoir l'industrie touristique africaine, faire de l'Afrique un pôle d'attraction touristique en vue d'augmenter les recettes fiscales de la métropole tout comme les vastes politiques agricoles engagées partout ailleurs dans les colonies. C'est la montée en puissance des réseaux écologiques qui concéda aux réserves de faune la fonction de zone protégée. Il existait en 1960 près de 04 réserves dans le Nord du Cameroun : Waza, Benoué, Bouba Ndjida et Kala-Maloué<sup>26</sup>.

Toutefois, l'industrie touristique dans l'esprit européen était associée d'abord à la « chasse » :

Quant au chasseur (en règle avec la législation locale et qui doit se souvenir que certaines espèces sont protégées dans des « réserves »), il lui est toujours loisible de se trouver dans la savane face à face avec le Buffle ou l'Antilope. La chance aidant, il pourra percevoir quelque troupe de girafes au nord, ou une bande d'éléphants au sud<sup>27</sup>. Certaines chasses étaient particulièrement dangereuses, la moindre faute, une maladresse même légère, pouvaient avoir des conséquences graves. A vrai dire, les risques que court le chasseur compensent les souffrances imposées aux bêtes traquées. (...) Les riches amateurs de ces chasses ne se privent de rien, et suivant leurs moyens, emportent avec eux d'importantes provisions, du vin, de l'alcool, un frigidaire au pétrole, etc. Un repas de chasse se composait même d'alouettes, de caviar...sans oublier le champagne bien frappé. Le gibier évidemment ne faisait pas défaut. Certains blancs se faisaient accompagner par de très belles filles noires pour égayer leur solitude nocturne. Les nègres et les porteurs dormaient enroulés dans des couvertures autour des feux qui brûlaient toute la nuit<sup>28</sup>

<sup>26</sup> Steigenberger Consulting GMBH, Rentabilité en devises des investissements touristiques au Cameroun, sur ordre du Ministère Fédéral de Coopération Economique, République Fédérale d'Allemagne, Francfort sur Main, Août 1976, p. 87.

<sup>27</sup> E. Van Der Elsken, *Bagara*, Paris, Guy le Prat, 1958, p.176.

<sup>28</sup> *Ibid.*

## **B- PARADIGMES D'EXPLOITATION FORESTIERE AU CAMEROUN**

En Afrique comme partout ailleurs, le développement des civilisations s'est accompagné d'une excoissance de la consommation des ressources naturelles. Les grandes guerres de l'histoire des nations accentuèrent l'utilisation des ressources naturelles au travers de l'évolution et les progrès de la science, introduits dans les colonies par l'intermédiaire des administrateurs européens, sous forme de culture occidentale, toute chose qui manifestement entraîna une conversion des mœurs et coutumes anciennes qui jadis étaient essentiellement écologiques. Car dépourvues de toute forme d'industrialisation à forte échelle. Les modes d'exploitation variaient d'une tribu à l'autre en fonction des représentations culturelles de chaque groupe social, mais convergeaient vers les mêmes paradigmes écologiques. Ainsi, la création des parcs nationaux, symboles de la puissance du capitalisme vert, prône une utilisation rationnelle des ressources, alors même qu'elle remet en cause les valeurs et pratiques africaines ou des peuples qui abritent ces ressources. Le capitalisme sous l'impulsion des cerveaux verts, a introduit des valeurs de conservation des ressources naturelles élaborées sur la base des législations, des expériences de l'industrialisation occidentale. En prenant le relai, les Organisations internationales, véritables polices internationales de l'éco-politique internationale, visent à garantir la pérennité des écosystèmes forestiers mondiaux au moyens des normes et pratiques communes aux Etats. Le Cameroun, tout comme la plupart des pays africains fut contraint de mettre en place un cadre d'exploitation écologique de sa biodiversité. Si le principe d'exploitation des ressources naturelles repose sur les besoins des populations, les bénéfices issus de cette ressource sont-ils proportionnels à la régénérescence des écosystèmes ? Tout comme la faune, la flore composée selon la classification du MINFOF en forêts communales et UFA ou zones forestières d'exploitation, posent un double tandem. Celui de la préservation des forêts et celui de l'exploitation réglementaire. A côté de ce tandem, figure l'exploitation rurale des forêts qui met en scène deux types d'exploitants : les sociétés industrielles et les populations locales. Enfin l'exploitation scientifique des forêts qui consiste à développer des techniques modernes et durables des écosystèmes forestiers<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> L'exploitation scientifique des forêts est le domaine exclusif des ONG (UICN, CITES) dont le but est de fixer les bases écologiques respectant les clauses des conventions internationales et veillant au respect de celles-ci.

## **1- De la nationalisation à l'internationalisation des ressources forestières du Cameroun**

Composée de plus de 22,5 millions d'hectares de forêts, le Cameroun est le troisième pays du bassin du Congo après celles du Congo Kinshasa et du Gabon formant le deuxième massif forestier mondial<sup>30</sup>. Depuis son accession à l'indépendance, le Cameroun s'est montré soucieux de préserver ses ressources forestières d'une exploitation anarchique. Cette volonté manifestement politique a permis de conserver les forêts de la zone équatoriale au travers d'un certain nombre de textes juridiques (lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires). Au risque de reprendre toutes les lois déjà évoquées au cours des chapitres précédents, on verra tout de même les améliorations, les avancées que celles-ci ont apportées dans la gestion et l'utilisation durable des ressources forestières.

### **a- Réglementations nationales avant la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Ayant pris conscience des effets négatifs de la déforestation, le constituant camerounais quoique la plupart des textes adoptés au cours de la période post-indépendance étaient encore fortement marqué par l'esprit du constituant européen, avait tout de même élaboré un cadre réglementaire souple qui permettait aux populations locales d'utiliser les ressources forestières soient pour des usages domestiques soit pour une exploitation industrielle.

Faudrait le rappeler, qu'au cours des années soixante et quatre-vingt, la plupart des habitations en zones urbaines portaient l'estampille du bois, des maisons d'habitation qui progressivement ont été remplacées par des habitations construites en matériaux durables, ce qui évidemment nécessitait l'utilisation abondante du bois, pour servir à la fabrication des charpentes, des meubles, des lits, des tables bancs. C'est l'époque où le bois industriel est soumis à l'épreuve de la valorisation.

Les lois et règlements en vigueur en matière d'exploitation au cours de ces années furent :

- L'ordonnance de 1938 sur la préservation et le contrôle des forêts applicable à l'ancien Etat du Cameroun occidental ;

---

<sup>30</sup> H-C. Abo Eyafa'a, *Exploitation forestière au Cameroun : Rouages et extraits de la réglementation*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 13.



- La loi n°62-11-COR du 26 décembre 1962 réglementant la chasse et la pêche sur le territoire u Cameroun oriental ;

- La loi n°68-1-COR du 11 juillet 1968 modifiée par la loi n°71-4-COR du 21 juillet 1971 fixant le régime forestier du Cameroun oriental ;

- La loi n°69-LW-12 du 2 septembre 1969 ;

- La loi n°71-2-COR du 19 juillet 1971 portant réorganisation du fonds spécial forestier et piscicole ;

- La loi n°73-18 du 22 mai 1973 fixant le régime forestier national ;

- La loi n°81-13 du 27 novembre portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Entre la loi n°73-18 du 22 mai 1973 fixant le régime forestier national et la loi n°81-13 du 27 novembre portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, huit ans passèrent. Les objectifs du Cameroun s'inscrivaient dans le vaste programme des plans quinquennaux qui visaient en ce qui concerne le régime des forêts en particulier d'assurer la conservation, l'exploitation et la mise en valeur des ressources forestières<sup>31</sup>.

Ainsi au terme de ces deux textes, la forêt et la faune faisant partie du même biotope dans l'esprit du constituant camerounais était composée de : forêts domaniales, les forêts collectivité publiques, les forêts des particuliers, les forêts du domaine national<sup>32</sup>. Ce texte indique une nouveauté, l'appropriation des forêts par des particuliers à des usages privées. Les forêts domaniales étaient constituées de parcs nationaux, et, des forêts soumises et constituées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Elles font partie du patrimoine privé de l'Etat et selon la loi de 73, elles devaient atteindre 20% de la superficie totale du territoire national<sup>33</sup>. Elles se divisaient en plusieurs segments : les réserves naturelles intégrales, parcs nationaux, sanctuaires à certaines espèces végétales ou animaux sauvages, réserves de faune, forêts de production, forêts de protection, forêts récréatives, périmètres de reboisement, jardins botaniques.

En vue d'assurer leur gestion rationnelle, une école de formation de spécialistes de la faune fut créée à Garoua en 1969 pour le gouvernement de la République fédérale du Cameroun, renforcée par le décret n°72-359 du 25 juillet 1972. Les forêts faisant partie du patrimoine collectif national faisant partie de l'autorité de l'Etat étaient constituées de toutes

<sup>31</sup> Article premier de la loi n°81-13 du 27 novembre portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. In *Journal Officiel de la République Unie du Cameroun*, 1<sup>er</sup> décembre 1981, n°22, p.2639.

<sup>32</sup> La loi n°73 avait subdivisé le domaine forestier en trois types de forêts : domaniales, forêts collectivités publiques, et, les forêts faisant partie du patrimoine collectif national.

<sup>33</sup> *Journal Officiel de la République Unie du Cameroun*, du 15 août 1973, p. 316.

les espèces végétales à l'exclusion des arbres plantés par les particuliers ou des collectivités publiques. Les restrictions à l'utilisation des ressources forestières étaient contenues aux articles 124, aux dispositions des articles 88, paragraphes 2, 91, 103, 104, 111, et 113. Les amendes variaient entre 4.000f et 25.000f et d'un emprisonnement de 5 à 10 jours<sup>34</sup>.

### **b- Ajustement des lois et règlements relatifs à l'exploitation de la flore après la CDB**

L'une des innovations majeures découlant de la Convention de Rio tenue en 1992, a été l'adoption de la loi forestière de 1994 qui a été suivi par le décret 95/531/PM qui précisait les modalités d'application relatives à l'exploitation et à la protection des forêts camerounaises<sup>35</sup>. Elle abrogea tous les textes antérieurs à l'exploitation des ressources forestières du Cameroun. La forêt est vraisemblablement définie comparativement aux textes antérieurs. Ainsi on peut lire au terme de l'article 2 « Sont, au sens de la présente loi, considérés comme forêts, les terrains comportant une couverture végétale dans laquelle prédominent les arbres, arbustes et autres espèces susceptibles de fournir des produits autres qu'agricoles »<sup>36</sup>. Plusieurs innovations sont apportées au cours de la présente loi. Tout d'abord, on note qu'il existe quatre types d'acteurs qui officiellement exploitent les forêts camerounaises : l'Etat, les communautés villageoises, les particuliers, et les communes.

Les objectifs de la CDB contraignaient les Etats à élargir la couverture de la protection des forêts à plus de 30% ce qui n'existait pas dans les lois antérieures<sup>37</sup>. En effet, dans les zones urbaines en l'occurrence, la création des forêts communales vient renforcer l'atteinte des objectifs de la CDB. Ainsi le répertoire des forêts domaniales s'est enrichi selon la classification suivante : - les réserves écologiques intégrales ; - les forêts de production ; - les forêts de protection ; - les forêts de récréation ; - les forêts d'enseignement et de recherche ; - les sanctuaires de flore ; - les jardins botaniques ; - les périmètres de reboisement. Ces forêts sont soumises au modèle d'exploitation conventionnel s'effectue par vente de coupe, par permis ou par autorisation personnelle de coupe, suivant les limites définies par l'autorité compétente. Ainsi, en ce qui concerne les forêts communales, la loi de 94 indique : Une vente de coupe dans une forêt du domaine national ne doit pas dépasser une superficie de

<sup>34</sup> *Journal Officiel de la République Unie.....*, p. 2658.

<sup>35</sup> Rapport de l'Observatoire Mondial des Forêts Cameroun, "Aperçu de la situation de l'exploitation forestière au Cameroun" World Resources Institute, 2000, p.25.

<sup>36</sup> Loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

<sup>37</sup> Art.22 de loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

deux mille cinq cents (2 500) hectares, le volume précis de bois vendu sur pied<sup>38</sup>. Par ailleurs, l'extension du permis d'exploitation délimite l'utilisation des ressources forestières suivant les techniques de collectes de produits forestiers, du bois d'œuvre en l'occurrence, dont le volume ne saurait dépasser 500 mètres cubes bruts, du bois de chauffage et de perches à but lucratif<sup>39</sup>.

### **c- Paradigmes d'exploitation de la faune après la CDB**

En 1992, les textes qui régissaient l'exploitation de la nature au Cameroun ont connu une profonde mutation permettant ainsi au Cameroun d'entamer une nouvelle politique écologique des ressources forestières en général et fauniques en particulier. Il s'agit de la mise en œuvre des programmes tels que la Valorisation des Ressources fauniques (COVAREF) représentant une population estimée à environ 70 000 âmes. Les modalités d'organisation des COVAREF ont été définies à l'issue d'un processus de concertation entre différentes parties impliquées. Les COVAREF dans leur conception, comprennent trois instances:

- Une assemblée générale composée pour moitié des élus locaux (députés, maires, conseillers municipaux, etc.) et des chefs traditionnels et pour moitié de délégués dont le nombre par localité est fixé en tenant compte de l'effectif de la population et de sa composition "sociologique"

- Un bureau du COVAREF élu au sein de l'assemblée générale

- Une cellule de gestion qui constitue l'instance exécutive. En Afrique Centrale, le Cameroun s'est placé à l'avant-garde de ces réformes en adoptant un code forestier profondément révisé en 1994.

## **2- Exploitation forestière matérielle face aux impératifs de développement économique du Cameroun**

L'exploitation immatérielle des ressources forestières du Cameroun s'achève là où commence l'exploitation matérielle. Cette dernière met en scène les acteurs que sont l'Etat qui régule et contrôle l'octroi et l'utilisation des ressources forestières ; les concessions, c'est-à-dire les superficies ou zones d'exploitation forestière, et les populations locales situées au sein et autour des forêts.

---

<sup>38</sup> Art.55.

<sup>39</sup> Voir art. 56 et 9 de la loi de 94, relatifs à la faune, forêt et la pêche.

### **a- Nécessité de l'exploitation forestière**

Le Cameroun au lendemain de son accession à la souveraineté internationale, avait besoin de s'affirmer sur la scène internationale au même titre que les puissances européennes, mais cette volonté nécessitait une politique à fort capitaux pour répondre aux besoins d'une population en pleine croissance, d'où la mise en œuvre des politiques nationales d'exploitation des ressources naturelles, y compris les ressources forestières. Car, le pays ne possédant pas encore de grandes industries pour la transformation locale. Au regard de sa superficie originelle, définie comme étant la superficie forestière qui existait avant qu'elle ne soit très perturbée par l'homme. Plus de 18 millions d'hectares des forêts originelles du Cameroun ont été défrichées pour céder la place à l'agriculture et à des nouvelles habitations<sup>40</sup>. Les années post-indépendances sont caractérisées par une intensification des cultures coloniales : la création et la production des plantations cacaoyères, caféières, bananeraies, palmerais, l'hévéa.

Il existe trois catégories de forêts au Cameroun : les forêts denses composées de forêts ombrophiles de plaine, les forêts semi-décidues et sempervirentes représentaient plus de 19,6 millions d'hectares au milieu des années quatre-vingt-dix<sup>41</sup>. Les forêts de montagne situées autour du Mont-Cameroun et dans la partie sud-ouest du pays reflètent environ 1 pour cent de la couverture forestière. Les mangroves représentent moins d'un pour cent, essentiellement autour des estuaires du Rio Del Rey et de Cross River<sup>42</sup>. Le bois de est la principale source d'énergie pour la cuisine et le chauffage. Il n'existe pourtant aucune mesure de contrôle du ramassage et pas de données sur cette ressource considérée comme relevant du secteur privé. L'on évalue toutefois la consommation à 7,9 millions de m<sup>3</sup> par an. C'est sa principale utilisation au Cameroun. Le bois de feu se vend actuellement 25 000 FCFA la tonne. La rationalisation du marché offre des possibilités considérables. A l'heure actuelle, 10% seulement du bois est transformé en charbon de bois. Il semble qu'il y ait de bonnes perspectives de produire du charbon de bois dans des installations plus modernes. Cela permettrait de rentabiliser les déchets de scieries. Le bois de feu représente une valeur de 40

---

<sup>40</sup> Rapport de l'Observatoire Mondial des Forêts Cameroun...2000, p.11.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Centre Mondial de Surveillance de la Conservation (WCMC), données sur la couverture forestière. En ligne: <http://www.wcmc.org.uk/forest/data>. (28 janvier 2000).

milliards de francs CFA par an (133 millions de \$US), soit presque le montant total du bois industriel utilisé sur le marché intérieur et du bois exporté<sup>43</sup>.

En 1994, les ressources forestières c'est-à-dire les billes de bois et ses dérivés rapportèrent au gouvernement camerounais 42.756.000 FCFA<sup>44</sup>. Les forêts camerounaises sont également prisées pour leur apport en plantes médicinales. En effet, l'utilisation domestique des plantes médicinales est largement répandue, mais on ne dispose pas d'estimations de la valeur marchande de cette ressource. Il faudrait entreprendre un recensement systématique des plantes forestières susceptibles d'avoir un intérêt économique. Le Centre d'Etudes des Plantes Médicinales (CEPM), du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Informatique, et de la Recherche Scientifique, a des programmes en cours, mais il faudrait accroître l'ampleur des opérations<sup>45</sup>. Quelques essences sont exploitées commercialement, notamment *Prunus africanus*, dont un millier de tonnes d'écorce est utilisé chaque année. Il y aurait ici la possibilité de rendre la production durable à long terme, et de régénérer la ressource<sup>46</sup>. Les forêts camerounaises sont également riches en ressources animales. La part de la faune sauvage dans l'alimentation du pays est évaluée à 2,5 kg par personne et par an, pour une consommation totale de produits. En forêt dense, ce chiffre est presque partout bien supérieur<sup>47</sup>.

### **b- Concessions forestières du Cameroun**

Entre 1959 et 2000, au moins 81 pour cent de la forêt non protégée du Cameroun a été cédée à des exploitants forestiers. Une tendance qui suscite plusieurs interrogations, sur la nature de ces exploitants, leur nationalité, et les moyens employés par ces derniers pour acquérir tant de concessions aux dépens des populations locales. Tout d'abord, relever qu'en 1998, 479 sociétés d'exploitation forestière étaient identifiées au Cameroun, contre 177 en 1990 et 106 en 1980<sup>48</sup>. Cette augmentation des investissements dans le secteur forestier avait plusieurs facteurs, entre autres : la baisse des recettes cacaoyères, la chute des recettes pétrolières. On remarque par ailleurs que cette hausse des investissements forestiers est en inadéquation avec les enjeux écologiques de la CDB.

<sup>43</sup> S. Gartlan, *La Conservation des Ecosystèmes forestiers du Cameroun*, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, UICN, 1989, p.27.

<sup>44</sup> P. K. Kummer, *Cameroon enchantment of the world, Second Series*, New York, Children's Press, 2004, p.73.

<sup>45</sup> S. Gartlan, *La Conservation des Ecosystèmes forestiers du Cameroun...*p.12.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), *État des Lieux du Secteur Forestier au Cameroun, Données Statistiques* (Yaoundé: CED, 1999).

Au fil des années, le gouvernement camerounais a accru le chiffre de son exploitation forestière, plus le renforcement des normes internationales en matière de gouvernance forestière s'impose aux Etats, plus le commerce des ressources forestières augmente. Cette augmentation d'exploitation des ressources forestières a des mobiles antérieurs à la seconde guerre mondiale. En effet, au cours des « trente glorieuses », l'Europe a connu une période accrue de consommation qui nécessitait le renflouage des stocks de bois<sup>49</sup>. Or la restriction de l'exploitation forestière limitait toute forme d'utilisation à valeur commerciale de bois local. D'où la ruée vers l'Afrique, via des compagnies forestières, et filiales européennes. Le réseau routier du Cameroun se densifia grâce à ces compagnies forestières, car au fond des forêts l'accès étaient difficile. L'introduction des compagnies forestières a ouvert certaines zones ou parties du pays aux centres urbains et permis des rencontres culturelles, économiques, favorisa aussi l'émergence d'une élite intellectuelle, au travers de la création de petites écoles primaires, l'installation des centres ou dispensaires de santé, très souvent insuffisants pour accueillir les populations.

**Photo n° 5 : Ecole primaire dans un village de Djoum au Sud Cameroun**



**Source :** Fabrice Anaba.

Elles ont surtout contribué à l'aménagement des surfaces arables, l'ouverture des bassins de productions agricoles, mais à une échelle relativement faible, compte tenu des

<sup>49</sup> Les trente glorieuses correspondent à une période de l'Europe marquée par une augmentation continue des productions économiques (biens et services), au nombre desquelles le volume des investissements ou encore la valeur du commerce extérieur. Cette période faste de l'Europe renvoie également à l'ensemble des progrès qualitatifs des conditions de production : productivité des travailleurs ou innovations technologiques, en l'occurrence l'industrie automobile. Au cours de cette période, les camions de grumes firent leur entrée dans le réseau routier de l'Afrique, en l'occurrence le Cameroun.

bénéfices que procurent l'exploitation forestière. Toutefois, une partie de ces compagnies forestières installées était détentrice de concessions. En d'autres termes, plusieurs d'entre elles fonctionnaient dans la clandestinité. Car en 1999, sur les 479 compagnies enregistrés en 2000, seulement 84 particuliers et compagnies avaient des permis d'exploitation en règle (licences, concessions ou ventes de coupe) à l'intérieur des forêts camerounaises<sup>50</sup>. Le paradoxe réside dans le nombre de compagnies qui contrôle la plus grande partie des surfaces forestières exploitables, c'est d'ailleurs une pratique généralisée dans tous les pays du Bassin du Congo. Le manque de renseignements sur l'identité des principaux acteurs de l'exploitation forestière titulaire d'un titre d'exploitation forestière, et, l'affermage rendent complexes les données sur le chiffre réel des exploitants forestiers au Cameroun.

**Tableau n° 8 : Catégories des titres d'exploitation**

<b>Catégories des titres d'exploitation</b>	<b>Ventes de Coupe</b>	<b>Permis d'exploitation</b>	<b>Autorisations de récupération</b>	<b>Convention d'Exploitation (UFAs)</b>
Régime de propriété	Certaines sont réservées aux Camerounais.	Réservés aux Camerounais.	Réservés aux Camerounais.	Certaines sont réservées aux Camerounais
Méthode d'attribution	Attribuées par le ministre chargé des forêts à l'issue d'un appel d'offres.	Attribués par le ministre chargé des forêts.	Attribuées par le délégué provincial du ministre chargé des forêts.	Attribuées à l'issue d'un processus d'appel d'offres après présélection par une commission de l'État.
Emplacement	À l'intérieur du Domaine Forestier Non Permanent et du Domaine Forestier Permanent.	À l'intérieur du Domaine Forestier Non Permanent	À l'intérieur du Domaine Forestier Non Permanent	À l'intérieur du Domaine Forestier Non Permanent
Durée	Attribuées pour un an avec deux renouvellements possibles	Attribués pour un an maximum.	Attribuées pour trois mois maximum.	Attribuées pour 15 ans renouvelables, réévaluées tous les trois ans
Volume ou superficie maximum	Superficie de 2 500 hectares.	Volume maximum de 500 mètres cubes.	Volume maximum de 30 mètres cubes.	Maximum de 200 000 hectares.

**Source :** Loi 94/01 du 20 janvier 1994. Sections 45, 46, 48, 49; Décret 95/531/PM du 23 août 1995. Articles 67, 81, 82, 86, 91; Ministère de l'Environnement et des Forêts. 1999. *Planification de l'Attribution des Titres d'Exploitation Forestière*. Yaoundé, Cameroun.

<sup>50</sup> Rapport de l'Observatoire Mondial des Forêts Cameroun... p.23.

Toutefois, on relève une relative domination de quelques compagnies, surtout européennes. Selon l'OMF, environ les deux tiers de la superficie des concessions est dominée, quasiment, par des sociétés étrangères, quoiqu'on ignore l'affiliation de 19% des propriétaires de concessions identifiés. Probablement du fait qu'elles disposent une masse énorme de fonds, et par conséquent ces compagnies influencent l'activité économique dans le secteur forestier. Selon une récente étude du Centre de recherche forestière internationale Centre de recherche forestière internationale CIFOR, en 1996, les compagnies étrangères et les joint-ventures exportaient plus de 70% du bois d'œuvre camerounais. Les étrangers possédaient par ailleurs plus de la moitié des scieries et autres installations de transformation primaire, notamment celles ayant les capacités de transformation les plus importantes<sup>51</sup>.

### **c- Rapport exploitation forestière et développement local ou communautaire**

Toute activité d'exploitation forestière est soumise à l'approbation des autorités chargées des forêts et seuls sont éligibles les résidents du Cameroun ou les compagnies qui sont enregistrées dans ce pays<sup>52</sup>. On estime le nombre d'espèces végétales se trouvant au Cameroun à 8.000, dont environ 156 sont endémiques<sup>53</sup>. Les espèces et les essences forestières camerounaises sont des biens inestimables qui procurent d'énormes bénéfices aux exploitants. On classe ses dérivées en deux groupes : les produits forestiers ligneux et produits non ligneux. Celles qui font l'objet d'intérêt dans la présente étude, sont des produits ligneux, car très appréciés et sollicités par les industries locales et étrangères. En effet, ils contribuaient à 28% dans les recettes de l'Etat camerounais en 1998<sup>54</sup>. En 1996, les entreprises forestières installées au Cameroun employaient directement de 34 000 personnes<sup>55</sup>. En tenant compte des emplois indirects, autour des années 2000, on estimait le nombre de travailleurs dans les foreries du Cameroun à près de 55.000 travailleurs indirects<sup>56</sup>. Malheureusement, 30% du bois collecté au Cameroun est vendu à l'étranger, réalité qui confirme que l'Afrique ne consomme pas ce qu'elle produit, si ce ne sont des produits finis qui sont estampés au double de leur valeur brute<sup>57</sup>. Les plus grands exploitants forestiers du Cameroun sont des étrangers.

<sup>51</sup> R. Eba'a Atyi, 'Cameroon's Logging Industry...

<sup>52</sup> Loi 94/01 du 20 janvier 1994. Article 41. République du Cameroun.

<sup>53</sup> K. J. D., Grifoni, U. & Kabeya Mukenyi, 'Profil Environnemental du Cameroun. Rapport financé par la Commission Européenne et présenté par AGRIFOR Consult pour le Gouvernement du Cameroun et la Commission Européenne, 2004.

<sup>54</sup> Rapport de l'OMF...p.12.

<sup>55</sup> R. Eba'a Atyi, *Cameroon's Logging Industry: Structure, Economic Impacts and Effects of Devaluation*, Bogor, Indonesia, CIFOR, 1998.

<sup>56</sup> M. Ndjodo, MINEF, réunion du Comité Consultatif, décembre 1999.

<sup>57</sup> La plupart du mobilier qu'on retrouvait dans les bureaux administratifs provenant des importations étrangères, toute chose qui ne favorisait les initiatives du gouvernement à réduire le train de vie de l'Etat, dans un contexte



**Tableau n° 9 : Compagnies forestières et filiales (1998-1999)**

Compagnies (filiales)	Superficie des concessions 1998-99 (milliers d'hectares)	Pourcentage de la superficie totale des concessions 1998-99
<b>Thanry</b> (CIBC, SAB <sup>58</sup> , SEBC, CFC, Prenant)	650	16%
<b>Bolloré</b> (La Forestière de Campo, SIBAF)	412	10%
<b>Coron</b>	212	5%
<b>Alpi</b> (Alpicam, Grumcam) <sup>59</sup>	204	5%
<b>Hazim</b> (SFH)	157	4%
<b>Rougier</b> (SFID) <sup>60</sup>	132	3%
<b>Decolvenaere</b> (SOTREF, SFIL) <sup>61</sup>	75	2%
<b>Italiano</b> (ECAM)	69	2%
<b>Vasto-Legneault</b> (SEFAC)	63	2%
<b>Pasquet</b> (Pallisco)	61	1%
Autres	2 019	50%
<b>Total</b>	<b>4 054</b>	<b>100%</b>

**Source :** OMF Cameroun à partir de données fournies par le SIGIF; les renseignements sur les sociétés et les filiales proviennent de Greenpeace International, *Buying Destruction*, (Amsterdam 1999); JC Carret, CERNA<sup>62</sup>

qui était profondément marqué par une forte dépendance de l'aide internationale, de emprunts obligataires. On s'en souvient, qu'au cours des années 1998, quoique le taux de croissance du Cameroun tourne autour de 3 ou 4%, l'économie verte ne connut point de période de vaches maigres.

<sup>58</sup> Société Africaine des Bois (SAB). In Forest crime file: logging profile Vicwood-Thanry destroying Cameroon's ancient forests. Greenpeace International, [www.greenpeace.org](http://www.greenpeace.org) consulté le 20 janvier 2020 entre 05h48 et 06h du matin.

<sup>59</sup> Le Groupe ALPI S.P.A, fondateur du Groupe ALPICAM, est une société à capitaux privés et familiaux créée en Italie en 1918 par PIETRO ALPI. Il s'est spécialisé dans la production de placage en bois selon une technique exclusive de fabrication d'un matériel nouveau : le bois recomposé. Son produit phare est l'ALPILIGNUM. ALPI s'est déployé dans le monde et s'est installé au Cameroun en 1975, sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL) de droit camerounais. Ses 3 grandes sociétés locales sont : ALPI PIETRO ET FILS CAMEROUN SARL LA SOCIETE DES GRUMES DU CAMEROUN (GRUMCAM) et ALPICAM INDUSTRIES SARL. Cette dernière est spécialisée aujourd'hui dans la production de produits finis de 3ème transformation pour l'export international. <http://gfbcam.com/2016/08/05/fiche-alpicam/> consulté le 16/01/2020 entre 09h03 et 10h.

<sup>60</sup> Société forestière appartenant au Groupe Rougier qui est installé depuis 1969 au Cameroun à travers sa filiale SFID (Société Forestière et Industrielle de la Doumé) qui exploite aujourd'hui 550 000 ha de forêts pour une production de l'ordre de 200 000 m<sup>3</sup> de grumes/an. <http://www.rougier.fr/fr/rougier-afrique-international/12-sfid-societe-forestiere-et-industrielle-de-doume.html> consulté le 20 janvier 2020 entre 06h52 et 07h du matin.

<sup>61</sup> Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé (SFIL) Depuis 50 ans déjà la famille Decolvenaere est présente au Cameroun. Hilaire Decolvenaere était le pionier. Il y développa ses activités qui résultèrent en la fondation d'entreprises locales telles que SFIL et GVI qui sont actives dans la prospection et la gestion de concessions, la coupe du bois et le traitement du pré-débit. La coupe d'ensemencement bien étudiée (qui respecte les jeunes arbres et la pousse en sélectionnant judicieusement les grumes prêtes à l'abattage) ainsi que tous les engagements pris par la société, forment la garantie de qualité et d'exploitation durable. <http://www.decolvenaere.be/fr/p1.html> Consulté le 20 janvier 2020 entre 07h04 et 8h du matin.

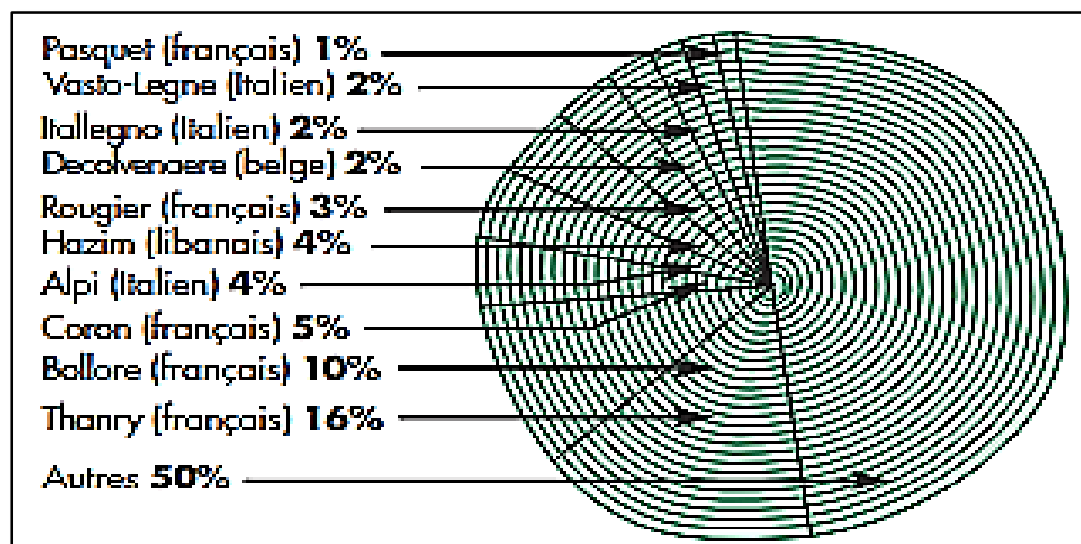
<sup>62</sup> Commission de Réflexion sur l'Ethique de la Recherche en Sciences et technologies du Numérique d'Allistene. <http://cerna-ethics-allistene.org/> Consulté le 20 janvier 2020 entre 05h21 et 06h du matin.

Tableau n° 10 : Nationalités des détenteurs de concessions

Nationalités	Superficie des concessions attribuées en 1998-1999 (milliers d'hectares)	Pourcentage de la superficie totale des concessions 1998-1999
Française	1 466	36%
Libanaise	423	%
Italienne	353	9%
Belge	75	2%
Autres étrangers	13	0%
Plusieurs nationalités	226	6%
Étrangers et camerounais	715	18%
Indéterminée	782	19%
Sous-total étrangers	2 330	57%
<b>Total</b>	<b>4 054</b>	<b>100%</b>

Source : OMF Cameroun à partir de données fournies par le SIGIF....p.25.

Figure 67 : Principaux titulaires de concessions, par superficie, en 1998-1999



Source : OMF Cameroun à partir de données fournies par le SIGIF....p.25.

**Tableau n° 11 : Taxes forestières de base**

<b>Taxe d'abatage</b>	<b>Taxe d'attribution<sup>a</sup></b>	<b>Taxe d'exportation</b>	<b>Taxe de transfert</b>
2,5% du prix f.o.b. <sup>b</sup>	Appliquée par an par hectare. 1 500 FCFA (2,40 dollars US) pour les concessions d'UFA et licences 2 500 FCFA (3,90 dollars US) pour les ventes de coupe.	Appliquée au volume de grumes brutes dépassant le quota attribué. Varie entre 8 000 FCFA (12,60 dollars US) et 15 000 FCFA (23,60 dollars US) par mètre) cube.	100 FCFA (0,16 dollars US) par hectare.

**Notes:**

a. Il ne s'agit que de taux de base à payer par hectare et par an. Le prix total comprend le niveau de la soumission en sus du taux de base.

b. F.o.b. = Free On Board

L'évaluation de l'efficacité des normes relatives à l'exploitation des ressources forestières du Cameroun, requiert l'analyse d'un ensemble de données (des procès-verbaux dressés pour infraction à la réglementation, le niveau de développement local). L'exploitation illégale des forêts camerounaises n'est pas un phénomène nouveau, comme déjà relevé au cours des chapitres précédents, ce phénomène a pris de l'ampleur suite à la forte demande des ressources en bois exprimées par l'Europe au cours des années 1960 et le milieu des années 1975. Sur le plan interne, l'exploitation illégale des ressources forestières a pour origine les crises économiques, la chute des cours de pétrole sur le marché international, la corruption, le clientélisme, le népotisme dans les affaires privées et administratives. On relève par exemple que certains particuliers avaient attribué frauduleusement des licences à certains exploitants forestiers<sup>63</sup>.

**Tableau n° 12 : Types d'infractions dans la région de l'Est, 1995-1998.**

<b>Type d'infractions dans la Région de l'Est</b>	<b>Nombre de violations</b>
En dehors des limites de concessions	9
À l'intérieur des limites de concessions	24
Pendant le transport ou le sciage	12
Autres	4
<b>Total</b>	<b>49</b>

**Source :** Enquête de terrain et analyse des données de la Délégation Régionale de l'Environnement de l'Est, par le *Cameroon Environmental Watch*, 1999 - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts.

<sup>63</sup> Rapport du Cameroun Environmental Watch, État des lieux sur les performances des exploitants forestiers (Yaoundé: CEW, 1999).

**Tableau n° 13 : Types d'infractions dans la région du Centre, 1995-1998.**

Type d'infractions dans la Région du Centre	Nombre d'infractions
En dehors des limites de concessions	34
À l'intérieur de limites de concessions	24
Durant le transport ou le sciage	3
<b>Total</b>	<b>61</b>

**Source:** Enquête de terrain et analyse des données de la Délégation Provinciale de l'Environnement de l'Est, par le *Cameroon Environmental Watch*, 1999 - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts

**Tableau n° 14 : Nombre d'infractions dans la province de l'Est, par département, 1995-1998.**

Département	Nombre d'infractions	Pourcentage
Lom et Djérem	16	46%
Kadey	9	26%
Haut Nyong	7	20%
Boumba et Ngoko	3	9%
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>

**Source :** Enquête de terrain et analyse des données de la Délégation Provinciale de l'Environnement de l'Est, par le *Cameroon Environmental Watch*, 1999 - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts

**Tableau n° 15 : Nombre d'infractions dans la province du Centre, par département, 1995-1998.**

Département	Nombre d'infractions	Pourcentage
Lékié	158	20%
Nyong et So'o	121	15%
Nyong et Kéllé	110	14%
Mfoundi	107	13%
Nyong et Mfoumou	77	10%
Mefou et Akono	74	9%
Mbam	65	8%
Mefou et Afamba	46	6%
Haute Sanaga	25	3%
Autres	11	1%
<b>Total</b>	<b>794</b>	<b>100%</b>

**Source :** *Cameroon Environmental Watch*, 1999 - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts.

**Tableau n° 16 : Catégories de contrevenants, 1995-1998.**

<b>Nombre d'infractions</b>	<b>1 infraction</b>	<b>2 infractions</b>	<b>3 infractions</b>	<b>Plus de 3 infractions</b>	<b>Total</b>
Particuliers	647	10	2	0	<b>659</b>
Compagnies	76	14	7	1	<b>98</b>
Autres	11	0	0	0	<b>11</b>

**Source:** Cameroon Environmental Watch, 1990 - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts.

**Tableau n° 17 : Superficie des concessions par agent**

<b>Régions</b>	<b>Est</b>	<b>Sud</b>	<b>Centre</b>	<b>Littoral</b>	<b>Sud-Ouest</b>
Nombre d'agents	116	115	232	167	163
Superficie des concessions (hectares)	2 419 601	759 949	640 803	51 160	5 000
Superficie des concessions par agent (hectares)	20 859	6 608	2 762	306	31

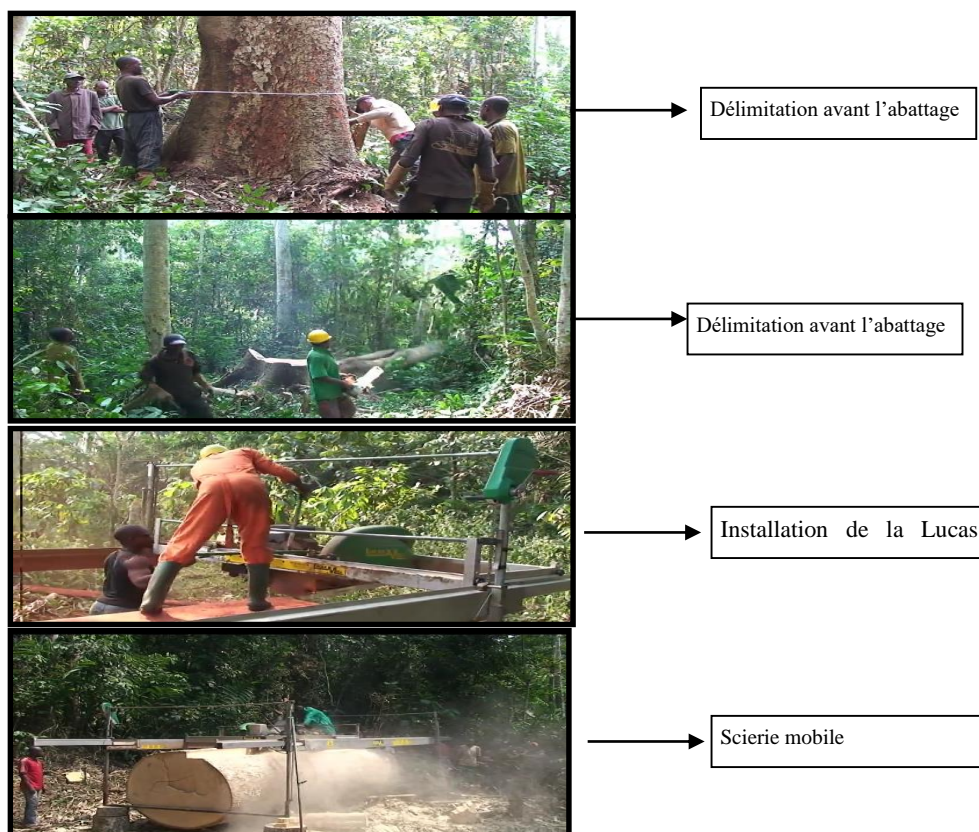
**Source :** Théophile Ndjodo, *Présentation Succincte des Conditions de Travail et des Capacités Logistiques du Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun* (non publié).

Avant la loi forestière de 1994 les populations camerounaises ne participaient pas encore directement à la gestion des forêts grâce à la création des Forêts Communautaires (FC). L'un des objectifs de cette loi était de développer une nouvelle approche de protection de l'environnement et de conserver les ressources naturelles, mais surtout d'améliorer la participation des populations locales à la conservation et la gestion des ressources forestières<sup>64</sup>. En 2007, on enregistrait en moyenne 80 forêts communautaires attribuées, ce qui représente une superficie globale de 5000 hectares et font l'objet d'une conservation conjointe entre l'administration et la communauté. Cette gestion conjointe établie dans le cadre d'une convention a une durée de 25 ans soumise à l'approbation d'un plan d'aménagement de la zone concernée, communément appelée : « Plan Simple de Gestion » (PSG). Ce plan est établi sur la base de préalables études : l'étude socioéconomique et un inventaire d'aménagement multi-ressource. L'étude socioéconomique vise à fournir des informations sur la communauté locale, ses besoins, ses activités principales, ainsi que sa relation avec la forêt, et ses

<sup>64</sup> *Parcs et Réserves*, Vo. 62, N°2 juin 2007, p. 18.

perspectives en termes de développement<sup>65</sup>. Le plan d'aménagement permet répertorier toutes les essences d'intérêt commercial ou non entre ayant un diamètre compris entre 20% sur une échelle de 2 et 8%. Cette étude vise à localiser les la ressource ligneuse de façon à opérer un découpage en parcelles annuelles qui permet d'opérer durablement des prélèvements.

**Figure 68 : Exploitation communautaire d'une foresterie par la compagnie Lucas MILL (Djoum)**



**Source :** Fabrice Anaba (montage réalisé à partir des photos prises).

Le PSG quant à lui permet le développement des villages ou de la communauté. Généralement, les problèmes de la communauté sont liés à l'accès à l'éducation, les routes, les infrastructures hospitalières, les points d'adduction d'eau potable. Toutefois, on note dans le PSG une profonde césure qui éloigne les populations africaines de leur milieu naturel, en l'occurrence les sources d'eau qui font l'unité et trace l'histoire des villages. Cette réalité se vérifie dans tous les localités du Cameroun. Dans la Lekié, bien qu'il existe des forages, certains villageois préfèrent du retour des champs prendre leur bain dans la rivière qui sépare

<sup>65</sup> *Parcs et Réserves*, Vo. 62, N°2..., p. 18..

les plantations du village. Cela signifie tout simplement que malgré la modernité, les populations conservent leur culture.

**Photo n° 6 : Forage communautaire desservant un petit village à Djoum, 2019.**



**Source :** F. Anaba.

Des paradigmes d'exploitation de la faune et de la flore au Cameroun, l'analyse des aires protégées créées au lendemain des indépendances du Cameroun comme prolongation d'une politique d'exploitation économique des ressources naturelles revêt un ensemble d'interrogations. Faut-il en parler comme une réponse efficace d'exploitation ou de gestion efficace de la biodiversité ? La réponse est assez évidente, au cours de son histoire le Cameroun a ouvert ses écosystèmes aux législations internationales au travers d'un ensemble d'un accord en vue de promouvoir une exploitation durable de ses composants naturels.

Comme par le passé, ce dernier en ressort avec un bilan mitigé, les ressources touristiques qui devraient servir d'indicateur de performance de zone à fort attrait touristique demeurent très relatives. Toutefois, on note que les crises économiques survenues au cours des chocs pétroliers avaient contraint l'État à favoriser une exploitation libérale des forêts camerounaises.

On assistait ainsi à une évaluation complexe des paradigmes d'exploitation des ressources naturelles, malgré la création de nombreux parcs nationaux et réserves forestières.

Ces deux secteurs selon des rapports montrent une chute drastique de certaines espèces sauvages.

Malgré les accords internationaux, ces deux secteurs manquent d'une bonne gouvernance, ou du moins ce qu'on pourrait encore désigner d'une «écologie des comportements»<sup>66</sup>.

---

<sup>66</sup> D. Jared Mason, *De l'inégalité parmi les sociétés : Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 2007.



**CHAPITRE VII : CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU  
CAMEROUN DEPUIS L'INDEPENDANCE**

Au début des années 1960 en Afrique subsaharienne et notamment au Cameroun, on parlait de calamités naturelles pour désigner les changements climatiques (entendues ici comme facteurs naturels qui échappent au contrôle de l'homme)<sup>1</sup>. Il s'agit du point de vue scientifique de multiplication des situations météorologiques extrêmes, caractérisées par une diminution des précipitations et de la ressource en eau, perturbation de la distribution spatiale et temporelle des pluies, perturbation des rythmes saisonniers, augmentation des températures moyennes<sup>2</sup>. Les populations qui y vécurent à cette époque n'accordaient pas d'intérêt majeur au contenu discursif qui avait émergé au cours de la même période. Deux théories majeures explicatives des causes de changements tentaient de faire valoir leurs arguments : la théorie naturelle et la théorie humaine des changements climatiques. La théorie humaine des changements climatiques prit une position d'avant-garde dans les initiatives entreprises des environnementalistes. Elle soutient que l'action de l'homme sur la nature serait la principale cause des changements climatiques. D'où l'émergence d'une codification du droit international de l'environnement, la porosité des frontières étatiques n'étant qu'une représentation abstraite dans un monde devenu un village planétaire. Reconnu et défendu comme bien commun à l'humanité, et que se doit de préserver toutes les nations au lendemain de la seconde guerre mondiale sous l'égide des Nations Unies. Ce foisonnement de normes environnementales visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre, principal facteur des perturbations des activités socio-économiques et de la biodiversité. Cet argument universel est vérifiable dans les cinq Zones Agro-Ecologiques (ZAE) du Cameroun depuis 1960 jusqu'au début du XXIe siècle. L'une des questions principales est alors de savoir comment, dans le contexte national camerounais, les institutions scientifiques et les pouvoirs publics ont répondu à ces changements climatiques.

### **A- SITUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU CAMEROUN ENTRE 1960 ET 2010**

La situation des changements climatiques dans un pays donné permet de rendre compte de l'ampleur du phénomène, d'avoir une base de données fiable sur l'évolution du climat, et d'apporter des réponses à court, moyen et long terme. Mais surtout d'envisager des perspectives en termes d'adaptation aux effets néfastes et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est au travers de la théorie humaine des changements climatiques qu'on a

---

<sup>1</sup> *Cameroon Tribune*, N°2138, 29 juillet 1981, p. 11.

<sup>2</sup>J. A. Amougou, *Droit et politique de l'environnement au Cameroun*. <https://www.jstor.org/stable/j.ctv941sr6.38> Consulté le 20 Juin 2019 entre 00:37:59, p. 687.

pu évaluer les quantités de saisons pluvieuses et saisons sèches entre 1960 et 2010<sup>3</sup>. En effet, de par sa position au fond du Golfe de Guinée, le Cameroun présente des dynamiques multiples de la modélisation du climat.

## **1- Théorie humaine des changements climatiques**

Le rôle anthropique des gaz à effet de serre a émergé à la fin des années 1980, en d'autres termes, la théorie humaine du changement climatique était encore dans sa phase embryonnaire<sup>4</sup>. Créé en 1988, le Groupe Intergouvernemental d'Etude du Climat (GIEC), de par son champ d'intérêt, ainsi que les études qu'il suscita, l'agenda qu'il définit, redynamisèrent les réflexions sur le rôle anthropique de l'espèce humaine sur le changement climatique<sup>5</sup>.

Après l'adoption de la CDB, la multiplication des sphères discursives sur le changement climatique de négociations internationales aboutirent aux conclusions selon lesquelles le changement climatique d'origine anthropique nécessite l'intervention de tous devenant ainsi un enjeu scientifique et écopolitique majeur, et le nombre des communautés de recherche (relevant de sciences dures, de l'étude des écosystèmes, de la socio-économie, etc.), des partenaires et des acteurs (négociateurs politiques, ONG, etc.) concernés par son développement ne cessa de s'accroître et de se diversifier sur le plan international<sup>6</sup>.

### **a- Eléments scientifiques du changement climatique au Cameroun**

La météorologie est une science qui s'est enrichie avec la maîtrise des prévisions numériques du temps et circulation générale de l'atmosphère<sup>7</sup>. Grâce au physicien norvégien Vilhelm Bjerknes et le britannique Lewis Richardson, les principes et les équations d'une prévision du temps fondèrent des calculs sur l'évolution de l'atmosphère sur la base des lois fondamentales de la physique traduites par le langage révolutionnaire de l'ordinateur<sup>8</sup>.

---

<sup>3</sup> C'est au début des années 1960 qu'émerge le rôle anthropique de l'espèce humaine sur les dynamiques climatiques au travers des dynamiques de puissances telles que les moyens de calcul, instrumentation, croissance des prévisions météorologiques, essor des géosciences, montée de la conscience environnementale.

<sup>4</sup> A. Dahan Dalmedico, H. Guillemot, "Changement climatique : Dynamiques scientifiques, Expertise, enjeux géopolitiques", *Sociologie du travail*, n°48, 2006, pp. 412-432.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> J. Nebeker, "Calculating the weather: meteorology in the 20th century", *International Geophysics Series* N°60, Academic Press, 1995. Voir aussi W. Aspray, 1990. *John von Neumann and the origins of modern computing*, Cambridge, MIT Press, 1995.

Après l'annexion du Cameroun par le Reich, des stations météorologiques installées furent installées à Yaoundé et Douala entre 1885 et 1889 produisant des données sur le climat<sup>9</sup>. Toutefois, c'est en 1960, que les observations météorologiques commencèrent sur l'ensemble du pays. Dans le tableau ci-dessous, on a identifié 06 stations couvrant les grands ensembles géographiques du Cameroun. A partir de ces stations, on observe une tendance à la baisse de la moyenne des précipitations totales en Afrique Centrale de 31 mm/décennie entre 1955 et 2006<sup>10</sup>.

**Tableau n° 18 : Quelques caractéristiques des différentes zones agro-écologiques du Cameroun**

Stations	Zone agro-écologique	Région	Emplacement géographique des stations	Altitude des stations
Maroua	Soudano-sahélienne	Extrême-Nord et du Nord	Latitude : 10° 27' N Longitude : 14° 15' E	423 m
Ngaoundéré	Hautes savanes Guinéennes	Adamaoua	Latitude : 7° 21' N Longitude : 13° 33' E	1,113 m
Yaoundé	Forestière à pluviométrie bimodale/Plateau sud-camerounais	Centre	Latitude : 3° 50' N Longitude : 11° 31' E	760 m
Bafoussam	Hauts plateaux	Ouest	Latitude : 5° 28' N Longitude : 10° 25' E	1,460 m
Mamfé	Forestière à pluviométrie monomodale	Sud-Ouest	Latitude : 4° 42' N Longitude : 009° 17' E	126 m
Douala	Côtière et littorale à pluviométrie monomodale	Littoral	Latitude : 4° 01' N Longitude : 9° 44' E	5 m

Source : A. Dahan Dalmedico, H. Guillemot

La zone agro-écologique soudano-sahélienne comprend les basses terres de la cuvette de la Benoué, le massif de Tinguélin, les Monts Mandara, la plaine de Diamaré et du Tchad<sup>11</sup>. Sur le plan administratif, elle couvre les régions du Nord et de l'Extrême Nord. L'analyse cette zone agro-écologique indique que durant les saisons pluvieuses et sèches, le volume des précipitations baisse (figure a). La figure b indique en revanche que le nombre de jours de

<sup>9</sup> D. J. Sonwa et al., "Changement climatique et adaptation en Afrique Centrale : passé, scénarios et options pour le futur", p.103. [http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2013/FR/EDF2013\\_FRchap4.pdf](http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2013/FR/EDF2013_FRchap4.pdf), consulté le 15 mars 2018, entre 21h et 21h35.

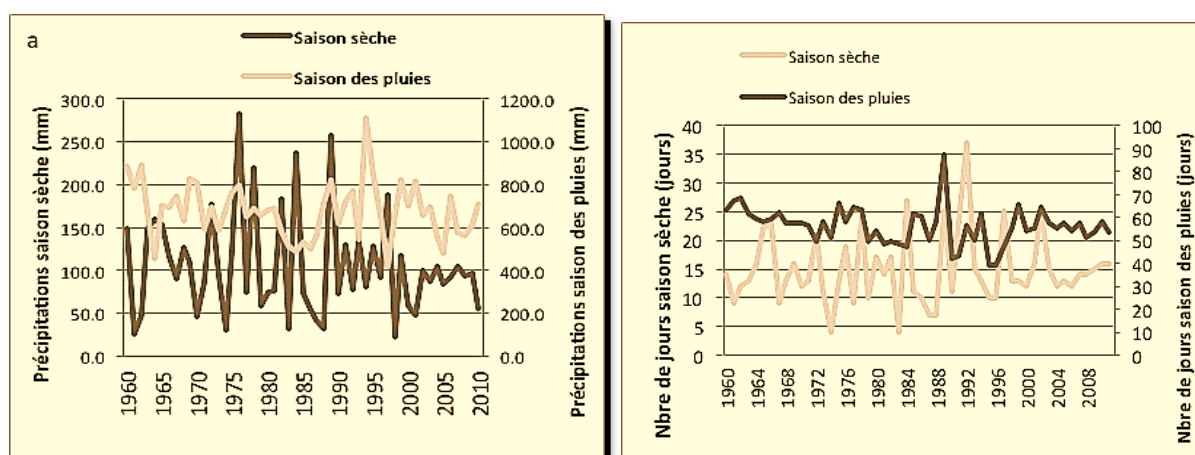
<sup>10</sup> *Ibid.*, p.103.

<sup>11</sup> S. A. Abossolo, J. Armathé Amougou, M. Tchindjang, *Perturbations climatiques et pratiques agricoles dans les zones agro-écologiques du Cameroun : changements socio-économiques et problématique d'adaptation aux bouleversements climatiques*, Paris, Connaissances et savoirs, 2017, p.28.

pluies en saison sèche augmente progressivement, alors que le nombre de jours en saison de pluies baisse<sup>12</sup>.

Ces données de la zone agro-écologique soudano-sahélienne indiquent que lorsqu'on une année ou une décennie présage des pluviométries faibles, les agriculteurs de cette région peuvent prendre des dispositions pour leurs activités économiques. Par ailleurs, les données enregistrées au cours de cette période 1960 2010 indiquent une avancée considérable de la désertification. Enfin, la figure b démontre que lorsque le nombre de jours de pluies augmente en saison sèche il faudrait s'attendre à une courte saison sèche, par contre si le nombre de jours de pluies a augmenté en saison pluvieuses, il faut s'attendre à une longue saison sèche<sup>13</sup>.

**Figure 69 : Évolution des précipitations (A) et du nombre de jours des pluies (B) pendant les saisons seches et pluvieuses dans la zae de maroua et garoua de 1960 A 2010.**



Source : J. A. Amougou.

La pluviométrie de la figure c présente une réduction permanente du volume d'averses et du nombre de jours des pluies dans toute la zone agro-écologique soudano sahélienne au cours de l'année; la moyenne annuelle est de 785 mm de pluies étalées sur 71 jours<sup>14</sup>. A l'exception des années 1960 (1,035 mm), 1976 (1,079 mm), 1989 (1,980 mm) et 1994 (1,194mm), les totaux pluviométriques des autres années n'ont pas dépassé 900 mm de pluies sur les cinquante années d'observation<sup>15</sup>. L'année 2005 qui est la moins arrosée avec 373 mm de pluies, reçoit un déficit de 430mm de pluies par rapport à la moyenne annuelle. Ces

<sup>12</sup> J. Nebeker, "Calculating the weather: meteorology in the 20th century", *International Geophysics Series* N°60, Academic Press, 1995.

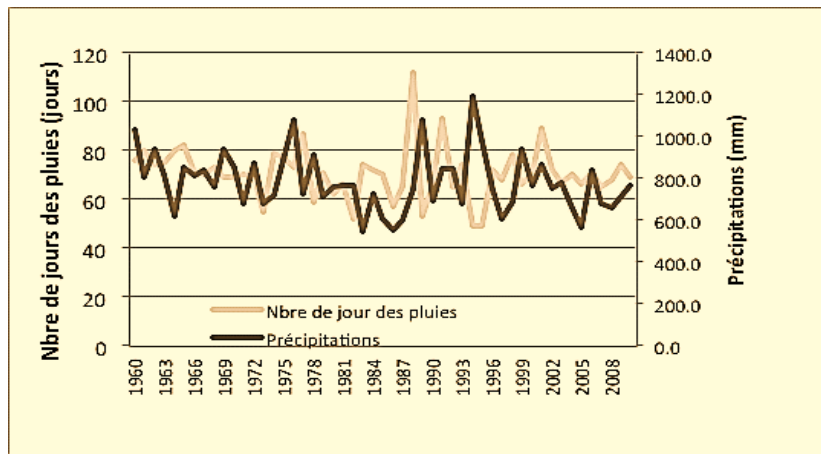
<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> *Ibid.*

variations climatiques font de cette ZAE semi-aride l'une des plus fragiles zones écologiques, où néanmoins se développent des cultures vivrières telles que les céréales, haricots ignames, les cultures de rentes telles le coton, riz.

**Figure 70 : Evolution annuelle des précipitations et du nombre de jours de pluies dans la ZAE soudano sahélienne de 1960 à 2010.**



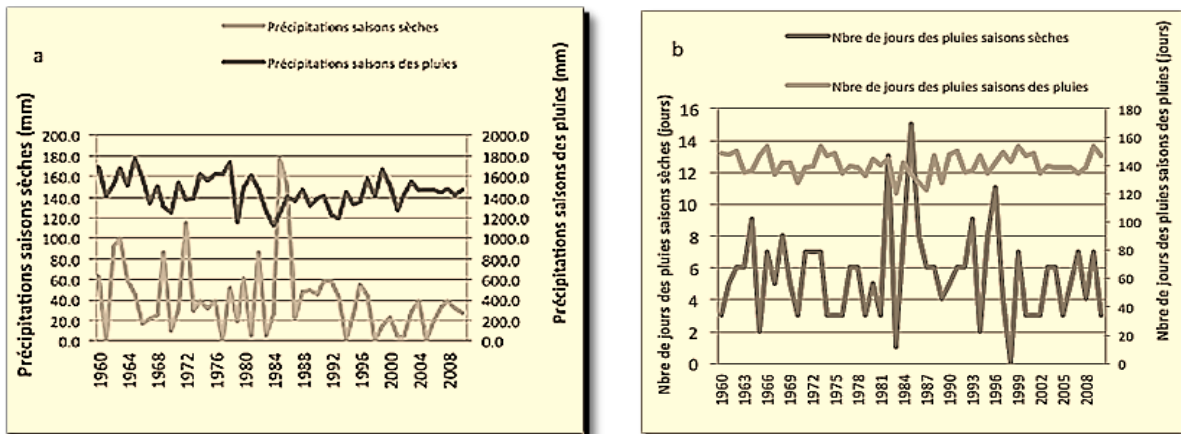
Des études semblables effectuées dans d'autres pays d'Afrique soudano-sahélienne indiquent une très forte baisse des quantités de pluies journalières supérieures à 40 mm, suivie d'une descente en latitude des isohyètes interannuelles pour la décennie 1970-1980 de presque 2 degrés<sup>16</sup>. Les différents résultats obtenus indiquent clairement que la diminution de la pluviométrie observée dans la ZAE soudano-sahélienne du Cameroun signifie qu'il y a un dérèglement qui affecte toute la zone soudano-sahélienne de l'Afrique tropicale, y compris la zone soudano-sahélienne du Cameroun. Sur le plan agricole, l'étendue des sécheresses dessèche sur les terres déjà arides par endroit, ce qui entraîne une baisse de la productivité des écosystèmes.

La seconde ZAE présentant des tendances de variations climatiques, est celle de Ngaoundéré (latitude : 7° 21' N; longitude : 13° 33' E.). Cette ZAE présente deux aspects distincts : le Nord (sec) et le Sud (humide). Dans cette zone de Hautes savanes Guinéennes, bien que la pluviométrie soit encore abondante (1200mm), on note tout de même une baisse régulière et égalitaire du nombre de jours des pluies enregistrées pendant les saisons sèches et pluvieuses (figures a et b). en 58 ans, cette ZAE a enregistré une baisse pluviométrique de l'ordre 8,16%. Les taux moyens calculés sur l'ensemble de la période varient respectivement de l'ordre de 1,450 mm pendant 143 jours durant la saison pluvieuse et de 50 mm de pluies

<sup>16</sup> J. Nebeker, "Calculating the weather: meteorology in the 20th century",...1995.

étendues sur six jours pendant la saison sèche<sup>17</sup>. Cette abondante pluviométrie a doté la région des grands cours d'eau, d'ailleurs appelé « château d'eau du Cameroun ».

**Figure 71 : Situation des précipitations (a) et du nombre de jours des pluies (b) pendant les saisons sèches et pluvieuses de 1960 à 2010.**

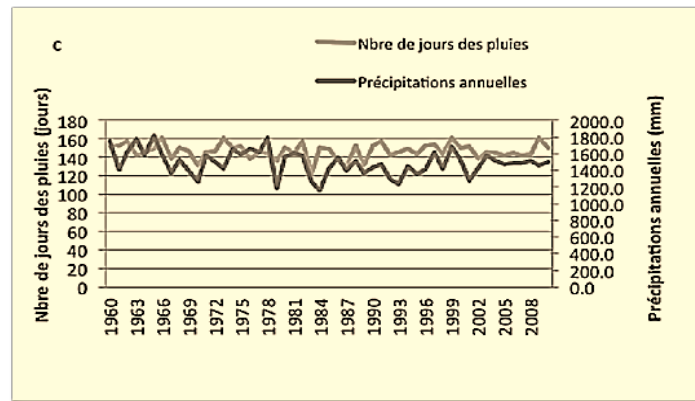


Source : J. A. Amougou

Au cours de l'année (figure c), les taux moyens de précipitations et le nombre de jours des pluies s'amenuisent simultanément. Les moyennes respectives sont de 1,500 mm de pluies étalées sur 149 jours. Par ailleurs, avec un total de 1,788 mm de pluies, l'année 1978 a été la plus arrosée, mais elle n'a pas été la plus étalée (144 jours), alors que les années 1966 ; 1973 ; 1999 et 2009 ont été les plus longues (160 jours pour chacune), avec respectivement 1,595 mm (1966) ; 1,420 mm (1973) ; 1,679 mm (1999) et 1,455 mm (2009). Cette constance pluviométrique a fait de cette ZAE le domaine par excellence de l'élevage bovin, des céréales (maïs, haricots), des agrumes, des tubercules.

<sup>17</sup> J. Nebeker, "Calculating the weather: meteorology in the 20th century",...1995..

**Figure 72 : Evolution annuelle des précipitations et du nombre de jours des pluies a ngaoundere de 1960 a 2010.**



Source : J. A. Amougou

Les changements climatiques dans le Plateau sud-camerounais ou zone forestière présentent (figure b) un volume de précipitations bimodales qui avoisine 1800 mm pendant les saisons (sèches et pluvieuses) entre 1960 à 2010. Il ressort de cette figure que la grande saison sèche est en permanente régression, la moyenne annuelle est de 187 mm de pluies.

Par ailleurs, l'année 1985 la plus arrosée enregistrait un record de 280 mm de pluies, comparée à l'année 2001 la moins arrosée avec 124 mm. On a également enregistré les mêmes tendances climatiques au cours de la période annuelle 1985 à 2010, avec en moyenne 2mm de pluies par an, inférieures à la période comprise entre 1960 à 1984. En ce qui concerne la petite saison des pluies (figure c), le changement climatique indique qu'elle est en nette diminution sur les 50 années de l'étude. La moyenne annuelle est de 660 mm de pluies, avec l'année 1966 qui enregistre un record de 965 mm de pluies, tandis que l'année 1990 qui est la moins arrosée n'enregistre que 444 mm de pluies<sup>18</sup>.

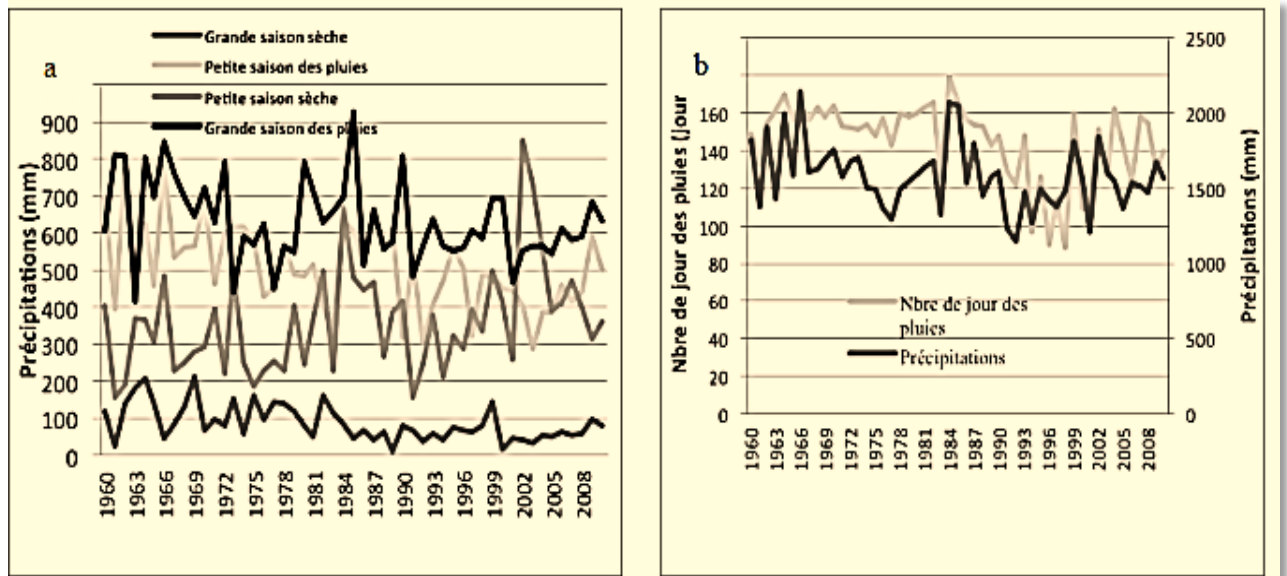
La même figure c laisse apparaître deux périodes distinctes présentant des différences remarquables : une première période comprise entre 1960 et 1984 et une seconde période entre 1985 et 2010. La période comprise 1985 et 2010 enregistre 95 mm de pluies de moins que la période 1960 à 1984 justifiant ainsi la baisse observée<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> J. A Amougou & RAS Batha, 'Dynamique spatio-temporelle des précipitations de 1960 à 2010 et essai d'élaboration d'un calendrier agricole dans la zone des hauts plateaux du Cameroun, 23 Rev. Ivoir. Sci. Technol. 2014, p. 153.

<sup>19</sup> J. A Amougou, S.A Abossolo, M Tchindjang & RAS Batha, Variabilité des précipitations à Koundja et à Ngaoundéré en rapport avec les anomalies de la température de l'océan atlantique et El Niño, 25 Rev. Ivoir. Sci. Technol, 2015, p. 110.



**Figure 73 : Variation des précipitations par saison (a) et année (b) dans la station météorologique de Yaoundé 1960-2010**



Source : J. A. Amougou

Contrairement aux deux saisons de pluies en diminution, la petite saison sèche (de juin à juillet) présente une augmentation progressive des quantités de précipitations sur les 50 années d'observation. La moyenne pour ladite saison est de 81 mm de pluies, avec l'année 2002 qui a été la plus arrosée avec un record de 315 mm pendant la saison. Ces résultats obtenus à l'échelle saisonnière confirment ceux obtenus par Mena (2005) qui constatait déjà sur la période allant de 1945 à 2000, une augmentation des quantités de précipitations à Yaoundé pendant la saison sèche, tandis qu'elles étaient en diminution sur les trois autres saisons<sup>20</sup>.

Par ailleurs, la grande saison sèche présente une diminution graduelle des quantités de précipitations sur la période de l'étude. La moyenne annuelle est de 20 mm de pluies, avec un record de 69 mm de pluies en 1970, tandis que l'année 1989, avec moins de 10 mm de pluies est la moins arrosée. Au cours de l'année, (figure 3c), la ville de Yaoundé reçoit en moyenne 1578 mm de pluies réparties sur 147 jours<sup>21</sup>.

La même figure indique que les précipitations et le nombre de jours des pluies diminuent progressivement sur la période d'étude<sup>22</sup>. Ainsi, deux périodes d'inégale répartition des pluies apparaissent : une première période qui est la plus arrosée et en même temps la plus étendue entre 1960 à 1985. Une seconde période qui présente un déficit de 149 mm de pluies

<sup>20</sup> J. A Amougou, S.A Abossolo, M Tchindjang & RAS Batha, ...,p. 110.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

entre 1986 et 2010, par rapport à la période 1960 à 1985. Pour cette période, l'année 1966 reste la plus arrosée (2,142 mm de pluies, étalées sur 160 jours)<sup>23</sup>. D'une manière globale, la ZAE du plateau sud-camerounais présente une forêt dense qui est aujourd'hui de plus en plus attaquée par les activités d'exploitation forestière, minière, et la chasse. A ces activités économiques majeures se cultivent les cultures de rente telles que le cacao, café, banane plantain, hévéa, canne à sucre, palmier à huile.

La situation climatique dans les Hauts plateaux de l'Ouest qui comprennent les massifs montagneux des Monts Bamboutos, les plateaux des Grassfields de Bamenda ainsi que les Monts Oku présente une diversité de micro-climats. Il ressort de la figure ci-dessous une nette augmentation des quantités de précipitations enregistrées pendant la saison des pluies, tandis qu'elles diminuent considérablement pendant la saison sèche<sup>24</sup>. Cette observation confirme le constat de l'augmentation des dites précipitations fait à l'échelle annuelle. Subséquemment, l'augmentation à l'échelle annuelle des quantités de pluies serait en majorité due à la saison des pluies qui augmente significativement et constitue de fait le 2<sup>ème</sup> château d'eau du Cameroun<sup>25</sup>.

Le nombre de jours augmente pour les deux saisons (sèches et pluvieuses). Cette augmentation est le plus visible sur la période 1990 à 2010 qui enregistre un surplus de deux jours par an par rapport à la période 1960 à 1989. Chaque année, Bafoussam enregistre en moyenne 1,753 mm de pluies, étalées sur 139 jours (figure c). L'évolution annuelle des tendances indique une augmentation croissante des quantités de précipitations et du nombre de jours des pluies sur la période de l'étude<sup>26</sup>.

---

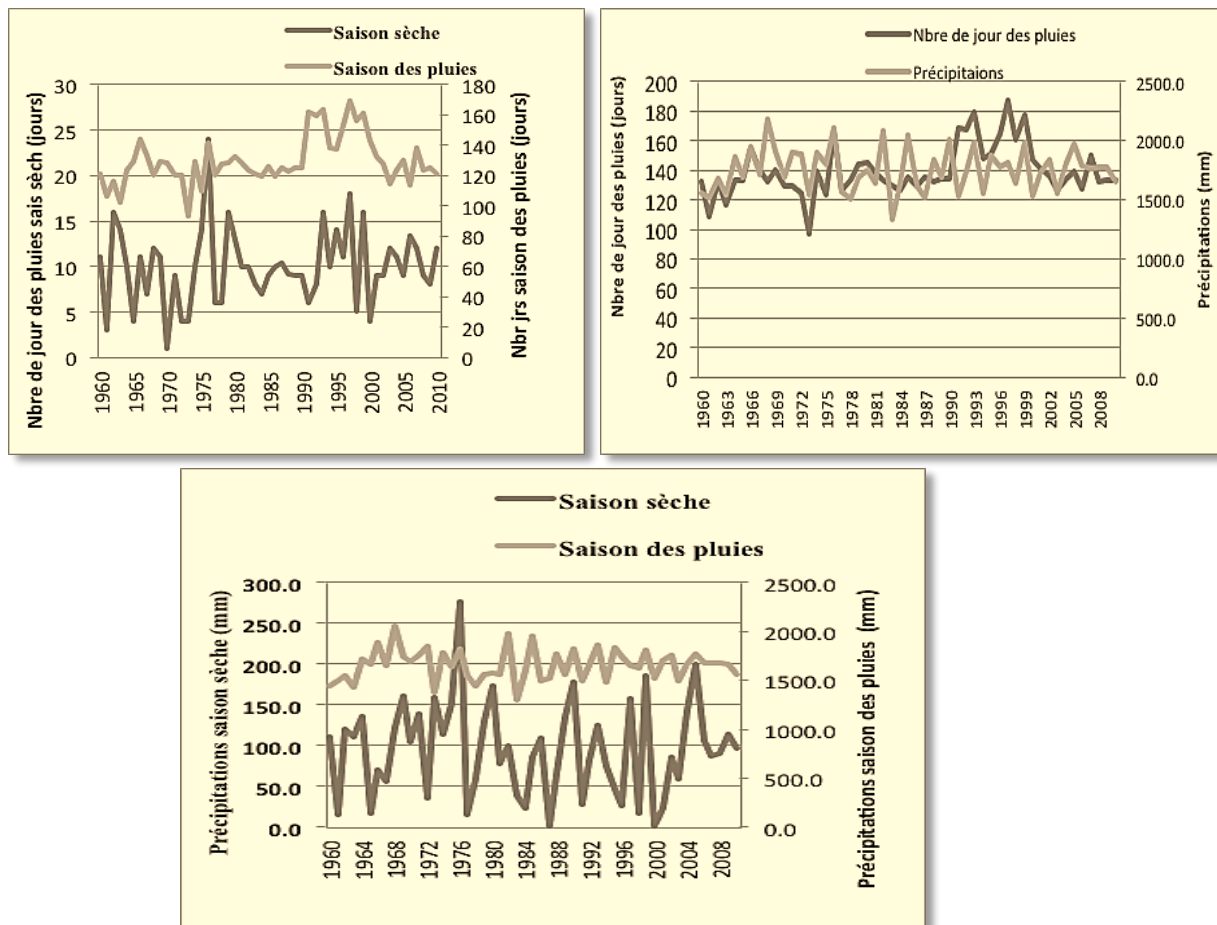
<sup>23</sup> J. A Amougou, S.A Abossolo, M Tchindjang & RAS Batha, ...,p. 110.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> *Ibid.*

**Figure 74 : Évolution saisonnière des précipitations (a) et du nombre de jour des pluies (b) et (c) évolution des précipitations annuelles et du nombre de jours des pluies annuelles à Bafoussam de 1960 à 2010.**



Source : J. A. Amougou

La ZAE à pluviométrie monomodale encore appelée plaine côtière, est située à 150km de la côte et s'ouvre sur l'Océan Atlantique abrite la station la plus pluvieuse du Cameroun. La figure ci-dessous indique que les quantités des pluies enregistrées par an et le nombre de jours des pluies par an diminuent progressivement à Douala entre 1960 et 2010. La moyenne annuelle est de 3,700/9000 mm de pluies par an, étalées sur 205 jours. En outre, l'année 1964 qui totalise 4,871 mm de pluies reste la plus arrosée, alors que l'année 1984 qui n'a pas dépassé 2,596 mm de pluies est la moins arrosée<sup>27</sup>.

L'évolution du nombre de jours de précipitations indique que l'année 2007 est la moins étalée, sur 98 jours, tandis que l'année 1974 qui enregistre un record de 266 jours de pluies reste la plus étalée. Pour ce qui est de la distribution des quantités de pluies, deux

<sup>27</sup> J. A. Amougou, S.A Abossolo, M Tchindjang & RAS Batha, ...,p. 110.

périodes distinctes sont observées sur la période de l'étude : la période comprise entre 1960 et 1981, qui est la plus arrosée avec en moyenne 4,043 mm de pluies par an. La seconde période va de 1982 à 2010. Cette période enregistre un déficit de 21.3 mm de pluies en moyenne par an par rapport à la première période<sup>28</sup>.

D'autre part, entre 1983 et 2010, Douala enregistre en moyenne 188 jours de pluies par an, soit une diminution de 1.3 jours de pluies en moyenne par an par rapport à la période qui va de 1961 à 1982. Les différences observées confirment que Douala située en zone côtière littorale du Cameroun présente une perturbation remarquable de sa pluviométrie. L'évolution à l'échelle saisonnière de la pluviométrie de Douala indique une baisse tendancielle et simultanée des précipitations et du nombre de jours des pluies pendant les saisons sèches et pluvieuses (Figure a et b ci-dessous)<sup>29</sup>.

Une compensation régulière, comme une sorte de vase communicant est observable entre les deux saisons de l'année. Aussi l'augmentation des précipitations ou du nombre de jours des pluies pendant la saison des pluies entraîne souvent une diminution pendant la saison sèche. Simultanément une diminution pendant la saison des pluies entraîne une augmentation pendant la saison sèche. Ce comportement pendant les saisons sèches et pluvieuses serait un élément utile à prendre en compte pour la prévision des saisons sèches et pluvieuses à Douala. Ainsi la connaissance du comportement de l'une des deux saisons permettrait à aider à prédire le comportement de l'autre saison<sup>30</sup>.

Des résultats similaires ont aussi été attribués dans le Littoral Camerounais par Amou ou et al. en 2006, qui signalent la décroissance des moyennes des précipitations mensuelles, saisonnières et annuelles. Le même auteur remarque aussi une augmentation des précipitations pendant les petites saisons sèches, tandis qu'en général, les saisons sèches et les saisons des pluies des stations de Douala enregistrent de moins en moins des précipitations<sup>31</sup>.

---

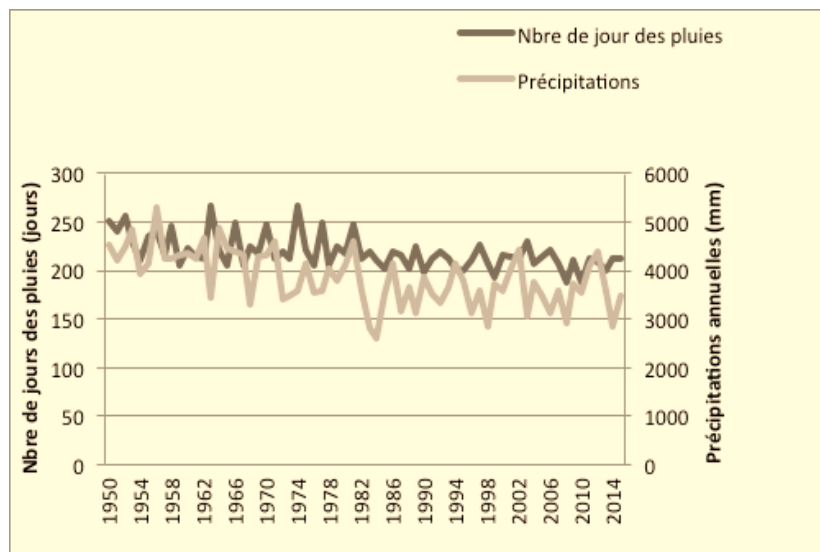
<sup>28</sup> J. A Amougou, S.A Abossolo, M Tchindjang & RAS Batha, ...,p. 110.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.*

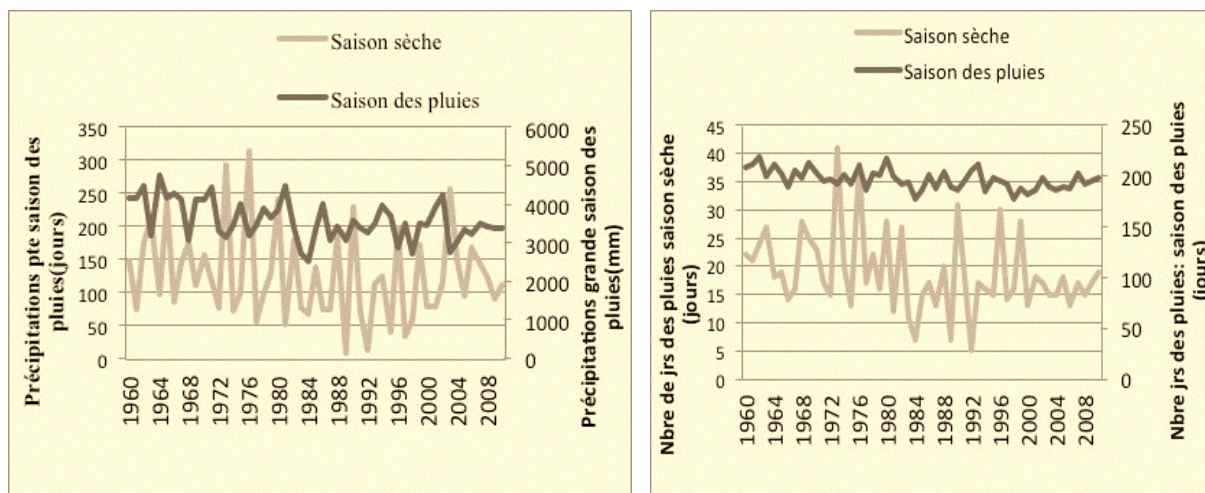
<sup>31</sup> *Ibid.*

**Figure 75 : Évolution des quantités de précipitations par an et du nombre de jours des pluies par an à Douala de 1960 à 2010.**



Source : J. A. Amougou

**Figure 76 : Evolution saisonnière des précipitations (a) et du nombre de jours des pluies (b) à Douala de 1960 à 2010.**

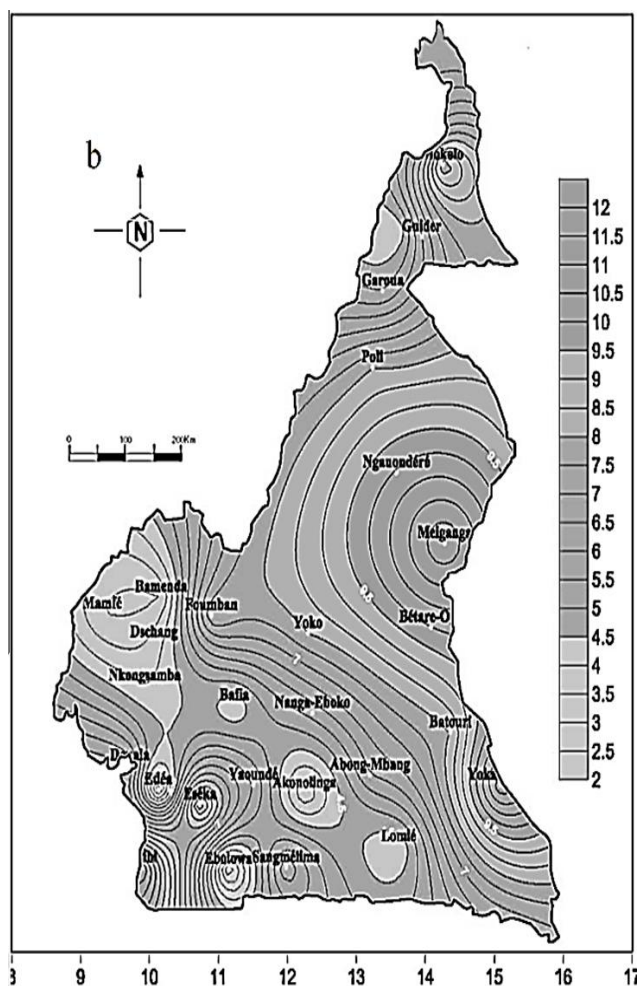


Source : J. A. Amougou

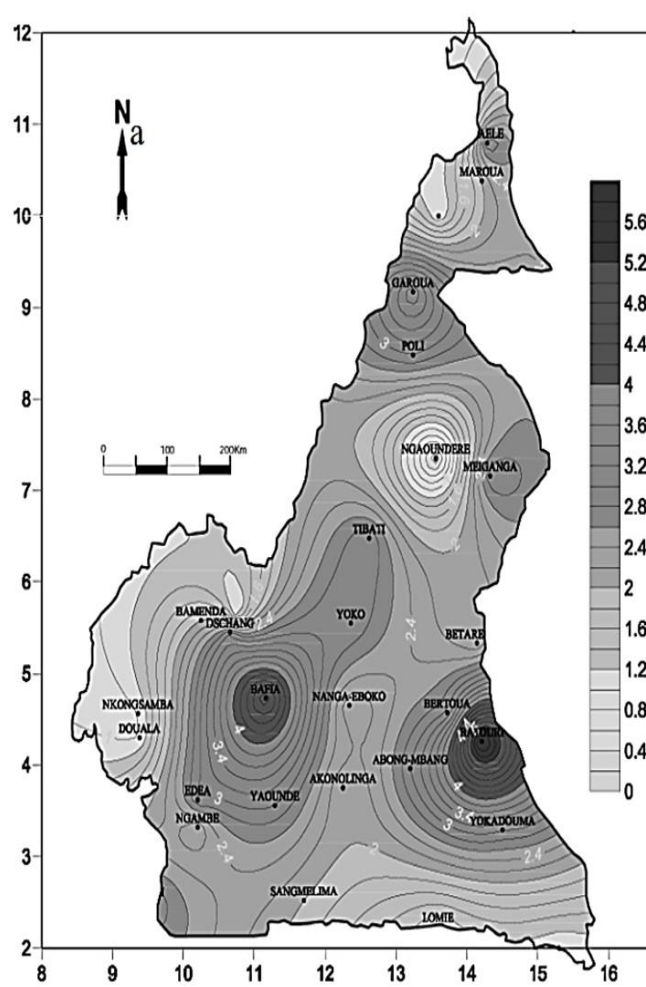
L'analyse des périodes anormalement sèches a été faite selon les différents domaines géographiques, en considérant l'indice de Gaussien  $P = 2t$  pour déterminer le mois sec<sup>32</sup>.

<sup>32</sup> J. A. Amougou, S.A Abossolo, M Tchindjang & RAS Batha, ...,p. 110.

**Carte 9 : Nombre des périodes anormalement sèches (a) et distances entre les périodes anormalement pluvieuses (b)**



**Carte 10 : Nombre des périodes anormalement sèches (a) et distances entre les périodes anormalement pluvieuses (b).**



Dans les plaines côtières, les périodes sèches ont été moins fréquentes et de durée variable (03 et 11 ans selon les stations). La ZAE soudano-sahélienne présente également les périodes sèches comprises entre cinq et 11 ans avec cependant des interruptions pluvieuses d'une à deux ans. Ces périodes sont séparés de trois à quatre ans dans les Monts Mandara, 10 à 11 ans le long du cordon dunaire Yagoua-Limani et cinq à six ans dans le reste de la zone. Des périodes sèches ont également été enregistrées sur les hautes terres et au sud du plateau de l'Adamaoua<sup>33</sup>. La durée de ces périodes atteint 08 à 12 ans au centre et à l'est dans la zone de contact forêt-savane, cinq à six ans à l'ouest du plateau de l'Adamaoua et trois à quatre ans

<sup>33</sup> J. A Amougou, S.A Abossolo, M Tchindjang & RAS Batha, ...,p. 110.

dans les Hautes Terres de l'Ouest. La ZAE Guinéenne est le domaine climatique où est survenu le plus grand nombre de saisons sèches (trois à six ans). Elles sont séparées de quatre à 11 ans.

L'analyse des différentes formes d'histogrammes observées dans les cinq ZAEs du Cameroun indique qu'ils ne sont pas toujours homogènes entre 1960 et 2010 dans les zones agro écologiques étudiées<sup>34</sup>. Il ressort des 50 années analysées que pour chacune des trois types de régimes des précipitations identifiées : le type monomodal, le type bimodal et le type trimodal ou encore plurimodal (figure 81)<sup>35</sup>. L'importance des types de régimes est fonction du rythme et de la distribution de la pluviométrie, sa position géographique de la zone et des interrelations entre les différentes zones climatiques et la dynamique du système climatique global. Le régime monomodal est typique des zones soudano-sahéliennes (Maroua et Garoua), de la zone des Hautes savanes Guinéennes (Ngaoundéré), de la zone côtière et littorale (Douala), de la zone forestière à pluviométrie monomodale (Mamfé), de la zone des hauts plateaux (Bafoussam, Bamenda) avec des nuances (en termes de distribution dans le temps et dans l'espace des volumes des quantités de précipitations, de la longueur des dites précipitations, des dates des débuts et fins des dites précipitations).

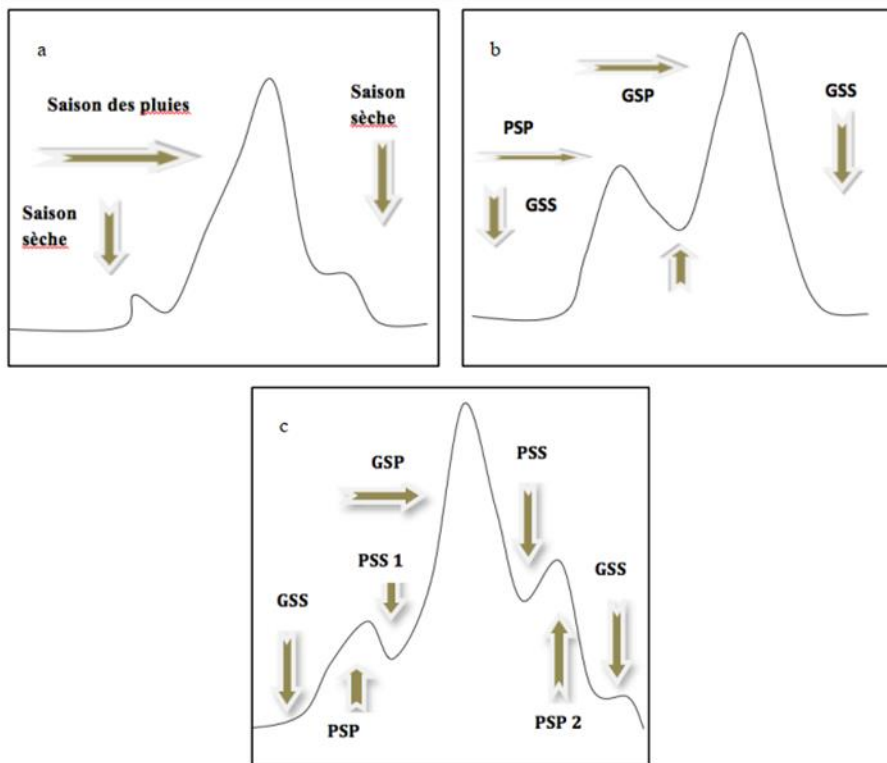
La figure ci-dessous présente la répartition des régimes pluviométriques dans les cinq zones agro écologiques du Cameroun. Il ressort de cette figure que chaque ZAE du Cameroun conserve son régime de précipitations qui lui est propre, malgré certaines variations observées pour chaque zone. Maroua totalise 40 années à régime monomodal et dix années avec des régimes bimodaux. L'évolution des régimes pluviométriques indique que sur la décennie 1960 et 1970, seule l'année 1964 est de type bimodal ; entre 1970 et 1980, sept années sont de régime monomodal et trois années (1971, 1976 et 1978) de régime bimodal ; entre 1980 et 1990, sept années sont de régime monomodal et trois années (1982, 1984 et 1987) de régime bimodal ; entre 1990 et 2000, neuf années de régime monomodal et une année (1995) de régime bimodal et enfin entre 2000 et 2010, sept années sont de régime monomodal et trois années (2005, 2008 et 2009) de régime bimodal.

---

<sup>34</sup> J. A Amougou, S.A Abossolo, M Tchindjang & RAS Batha, ...,p. 110.

<sup>35</sup> *Ibid.*

**Figure 77 : Régimes monomodal (a) et bimodal (b) et régime trimodal (c)**



Source : J. A. Amougou

Ngaoundéré présente un régime monomodal dominant. Sur les 50 années, 30 années sont de régime monomodal dominant et représentent 68% des cas étudiés ; 12 années sont de régime bimodal, ce qui représente 24% et ; quatre années de régime plurimodal et représentent 8% des cas sur les 50 années étudiées. Par ailleurs, la décennie 1960 à 1970 présente trois années à régime bimodal (1960, 1962 et 1966); pour la décennie comprise entre 1970 et 1980, seule l'année 1978 est de régime bimodal, tandis que la décennie 1980 et 1990 ne présente que trois années (1885, 1989 et 1991) à régime bimodal et une année (1984) à régime plurimodal. Entre 2000 et 2010, seules les années 2005 et 2009 sont de régime bimodal, les autres huit années sont de régime monomodal. En ce qui concerne Yaoundé, le régime des précipitations dominant est de type bimodal, il représente à lui seul 82% des régimes identifiés<sup>36</sup>. Le second régime est de type trimodal et représente 16%, tandis que le régime monomodal ne sera identifié qu'en 1997 et représente 2% des régimes observés<sup>37</sup>.

<sup>36</sup> J-B, Suchel, "Les climats au Cameroun", Thèse de Doctorat Université de Bordeaux... 1998.

<sup>37</sup> J. A. Armathé, Amougou, JA, SA Abossolo, M Tchindjang & RAS Batha, ...p. 110.



**Tableau n° 19 : Répartition des régimes des précipitations dans les cinq ZAE du Cameroun**

Régions	Régimes	Monomodal	Bimodal	Trimodal	Total
Maroua	Nombre d'années	39	11	0	
	%	80%	20%	0%	<b>100%</b>
Ngaoundéré	Nombre d'années	34	12	4	
	%	68%	24%	8%	<b>100%</b>
Yaoundé	Nombre d'années	1	41	8	
	%	2%	82%	16%	<b>100%</b>
Bafoussam	Nombre d'années	32	10	12	
	%	56%	20%	24%	<b>100%</b>
Douala	Nombre d'années	28	13	6	
	%	60%	27%	13%	<b>100%</b>
Nombre total des années = 50 ans					

La Seconde communication nationale sur les changements climatiques indique clairement que le Cameroun est un faible émetteur de GES<sup>38</sup>. Le résultat sur le bilan national des inventaires des GES est dominé par les absorptions par rapport aux émissions<sup>39</sup>.

Celles-ci s'élèvent à 76,582 Gg CO<sub>2</sub><sup>40</sup> contre les émissions qui sont de 2,990 Gg CO<sub>2</sub>, 473 Gg de CH<sub>4</sub><sup>41</sup> et 54 Gg de N<sub>2</sub>O<sup>42</sup> pour les émissions directes et de 4,824 Gg de CO<sub>2</sub>, 192 Gg de COVNM<sup>43</sup>, 109 Gg de NO<sub>x</sub><sup>44</sup> et 8 Gg de SO<sub>x</sub><sup>45</sup> pour ce qui est des émissions

<sup>38</sup> J. A Amougou, S.A Abossolo, M Tchindjang & RAS Batha, ...,p. 110.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Gg est l'abréviation de Gigagram. (1Gg = gigagram = 10<sup>9</sup>).

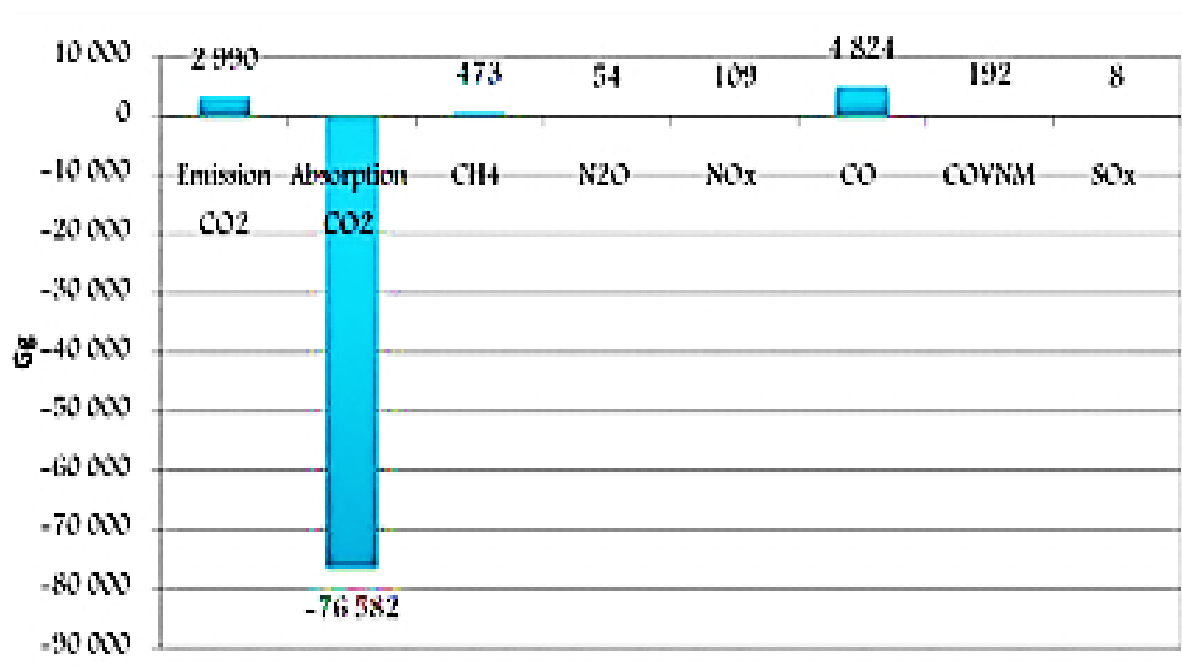
<sup>41</sup> Gaz sans couleur se composant de molécules de quatre atomes d'hydrogène et d'un atome de carbone. Le méthane est le constituant principal du gaz naturel, combustible d'origine fossile. Il est libéré dans l'atmosphère quand la matière organique se décompose dans des environnements avec de faibles niveaux d'oxygène. Il contribue fortement à l'effet de serre tandis que sa durée de vie dans l'atmosphère est de l'ordre de la décennie.

<sup>42</sup> Le Protoxyde d'azote (également appelé Oxyde nitreux) de formule chimique N<sub>2</sub>O est un puissant gaz à effet de serre qui subsiste longtemps dans l'atmosphère (environ 120 ans.) Il est en partie responsable de la destruction de l'ozone. Le sol et les océans sont les principales sources naturelles de ce gaz, mais il est également produit par l'utilisation d'engrais azotés, la combustion de matière organique et de combustibles fossiles, la production de nylon.

<sup>43</sup> Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM). Les composés organiques volatils (COV) sont des molécules formées principalement de liaisons entre des atomes de carbone et des atomes d'hydrogène. Les COV sont volatils dans les conditions habituelles de température et de pression et peuvent être transportés plus ou moins loin par rapport à leurs lieux d'émission. Les COV peuvent être classés selon leur origine et selon leur toxicité pour l'environnement et/ou pour la santé humaine. Les COV sont volatils dans les conditions habituelles de température et de pression et peuvent être transportés plus ou moins loin par rapport à leurs lieux d'émission.

indirectes. Ces résultats confirment que le Cameroun demeure globalement un puits de carbone avec une capacité d'absorption de 46,983 Gg Eq CO<sub>2</sub> en 2000. En effet les émissions de GES (Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresterie : UTCATF exclus) sont estimées à environ 29,571 Gg Eq CO<sub>2</sub>. Y compris le secteur UTCATF, les émissions s'élèvent à 29,599 Gg Eq CO<sub>2</sub> et les absorptions sont d'environ 76,582 Gg Eq CO<sub>2</sub> (-76,582 Gg Eq CO<sub>2</sub>), soit une absorption nette de 46,983 Gg Eq CO<sub>2</sub> (-46,983 Gg Eq CO<sub>2</sub>).

**Figure 78 : Bilan national des émissions et absorptions par type de GES**



Source : MINEPDEP ; Calculs : ENERGECO Consulting/ Experts Nationaux.

Les COV peuvent être classés selon leur origine et selon leur toxicité pour l'environnement et/ou pour la santé humaine.

<sup>44</sup> Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>) Famille des oxydes d'azote couramment regroupé sous la formule NO<sub>x</sub> et comprenant les composés suivants : le monoxyde d'azote (NO), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), le tétraoxyde de diazote (N<sub>2</sub>O<sub>4</sub>), le trioxyde d'azote (N<sub>2</sub>O<sub>3</sub>). Les composés analysés par les réseaux sont NO et NO<sub>2</sub> dont la somme étant regroupée sous le terme d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Gaz odorant, très toxique dès lors que la teneur en volume dépasse 0,0013% (début de l'irritation des muqueuses). Est le produit de l'oxydation de l'azote de l'air ou du carburant avec l'oxygène de l'air ou du carburant dans des conditions de température élevée. Le monoxyde d'azote NO et le dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> sont émis lors des phénomènes de combustion. Le NO<sub>2</sub> est issu de l'oxydation du NO.

[https://www.actuenvironnement.com/ae/dictionnaire\\_environnement/definition/oxyde\\_d\\_azote\\_nox.php4](https://www.actuenvironnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/oxyde_d_azote_nox.php4)

<sup>45</sup> SO<sub>x</sub> : Oxyde de soufre.

**Tableau n° 20 : Bilan national des émissions et absorptions de Ges directs en GG EQ. CO2<sup>6</sup>**

<b>Catégorie des sources/ puits des émissions</b>	<b>Emission CO<sub>2</sub></b>	<b>Absorption CO<sub>2</sub></b>	<b>CH<sub>4</sub></b>	<b>N<sub>2</sub>O</b>	<b>TOTAL</b>
Total des émissions et absorptions nationales UTCAFT inclus	2 990	-76 582	9 934	16 674	<b>-46983</b>
Total des émissions et absorptions nationales UTCAFT exclu	2 990	0	9 909	16 672	<b>29 571</b>
1. Energie	2 800		1 661	348	<b>4 809</b>
2. Procédés industriels	190		0	0	<b>190</b>
3. Utilisation des solvants et autres produits				NE	<b>NE</b>
4. Agriculture			6 523	15 998	<b>22 521</b>
5. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF)	0	-76 582	26	3	<b>-76 554</b>
6. Déchets					
Pour mémoire					
Soutes internationaux	203		0	1	<b>204</b>
Aérien	119		0	1	<b>120</b>
Maritime	85	0	0	85	<b>85</b>
Emissions de CO <sub>2</sub> résultant de la biomasse	14 886				<b>14886</b>

**Source :** MINEPDEP, Calculs : ENERGECO Consulting/ Experts Nationaux Note : NO, Non Occurent (ne se produit pas) ; NE : Non Estimé.

### **b- Incidences sur la biodiversité et les activités socio-économiques**

D'une manière générale, les changements climatiques ont des incidences sur les écosystèmes forestiers du Cameroun. On relève toutefois une relative disparité de l'impact en fonction de chaque ZAE<sup>46</sup>. Dans la partie septentrionale du pays, les effets des changements climatiques ont des incidences sur la flore comme l'atteste Evariste Rémi Jiagho dans sa thèse réalisée autour du parc national de Waza<sup>47</sup>. La flore et de la végétation ligneuse à la périphérie du Parc National de Waza inventaire floristique est constituée d'un total de 52 espèces ligneuses. La densité absolue moyenne de toute la zone est de 81 individus / ha. Cette densité diminue suivant un gradient décroissant, de l'extérieur vers l'intérieur du parc, sauf dans le

<sup>46</sup> [https://www.actuenvironnement.com/ae/dictionnaire\\_environnement/definition/oxyde\\_d\\_azote\\_nox.php4](https://www.actuenvironnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/oxyde_d_azote_nox.php4).

<sup>47</sup> *Ibid.*

cas où certains facteurs comme l'intrusion du bétail dans le parc inverse ce gradient<sup>48</sup>. Au niveau de la dynamique temporelle, on assiste à une régression du couvert végétal ligneux. Chaque année 478 ha de ce couvert disparaissent et 319 ha de sols se dégradent<sup>49</sup>.

### c- Impact de l'agriculture dans les zones écologiques

La pratique de l'agriculture menace durablement l'équilibre des ressources naturelles encore disponibles. Comme le fait remarquer les populations locales situées à proximité des réserves de faunes pratiquent une agriculture qui a tendance réduire la flore existante. Elles Les populations affirment qu'elles coupent ces arbres pour plusieurs raisons : la lutte contre les oiseaux, les criquets, les chenilles, bref tout ce qui se cacherait sous les arbres pour nuire au sorgho<sup>50</sup>. Lors de la préparation des espaces de culture du Sorgho repiqué « muskwaari », une coupe à blanc systématique de toutes les espèces ligneuses est pratiquée.

**Figure 79 : Les paradoxes de l'agriculture**



Source : E. Rémy.

## 2- Causes naturelles des changements climatiques

Les changements de climat au quaternaire ont exercé une influence sur le relief et les sols du nord-Cameroun situé les 8e et 12e degrés de latitude Nord. En effet, l'étude des

<sup>48</sup> Taux de variation d'un élément météorologique en fonction de la distance. (Dans le sens vertical, le gradient de température [gradient thermique] s'exprime en °C par 100 m [exemple gradient adiabatique]. Dans le sens horizontal, le gradient de pression s'exprime en hectopascals par 100 km ou par degré géographique [111 km].)

<sup>49</sup> E. Rémy JIAGHO, "Flore et végétation ligneuse à la périphérie du Parc National de Waza (Cameroun) Dynamiques et implications pour une meilleure gestion", Thèse présentée et soutenue à l'Université de Yaoundé I, le 03 mai 2018, p.VI.

<sup>50</sup> *Ibid.*

paléoformes et des sols conduit à admettre l'incursion périodique vers le sud, au moins jusqu'au plateau de l'Adamaoua, des influences climatiques semi-arides des régions sahariennes. Après les altérations et l'important cuirassement ferrugineux des dépôts sédimentaires et du socle au Quaternaire ancien, la formation de glacis d'accumulation et de glacis terrasses s'est faite au cours de deux épisodes semi-arides principaux (Douroumien et Rossoumien). Lors d'une phase plus humide intermédiaire (Peskéborien) les matériaux arséniques des glacis et les alluvions anciennes ont donné naissance à des sols rouges ferrallitiques. L'entaille des glacis et le rajeunissement du relief ont été au contraire favorisés par un climat tropical sec à saisons très différenciées. Ces ruptures d'équilibre, suivies de phases à tendance aride, ainsi que les altérations anciennes plus ou moins profondes, ont laissé dans le paysage et les sols un héritage important<sup>51</sup>.

### **a- Evolution morpho-climatique du Nord-Cameroun**

Depuis lors nous avons étendu nos recherches sur ce sujet à l'ensemble du Nord-Cameroun, depuis le front septentrional du plateau de l'Adamaoua jusqu'à la bordure de la cuvette tchadienne, c'est-à-dire entre le 8e et le 12e degré de latitude Nord. Les régions étudiées correspondent au haut bassin de la Bénoué et de ses affluents : Faro et Mayo Kébi-Louti. L'altitude moyenne varie entre 300 et 350 m, pour s'abaisser dans l'axe de la vallée à 183 m à Garoua. Variations paléoclimatiques au Nord-Cameroun ont affecté les sols rouges sur granité calco-alcalin à gros grain ont été très érodés, mais le type d'argilisation et la rubéfaction tels que nous les avons décrits peuvent être encore observés localement et le granité argilisé mais non rubéfié dans tout le bassin de la Bénoué.

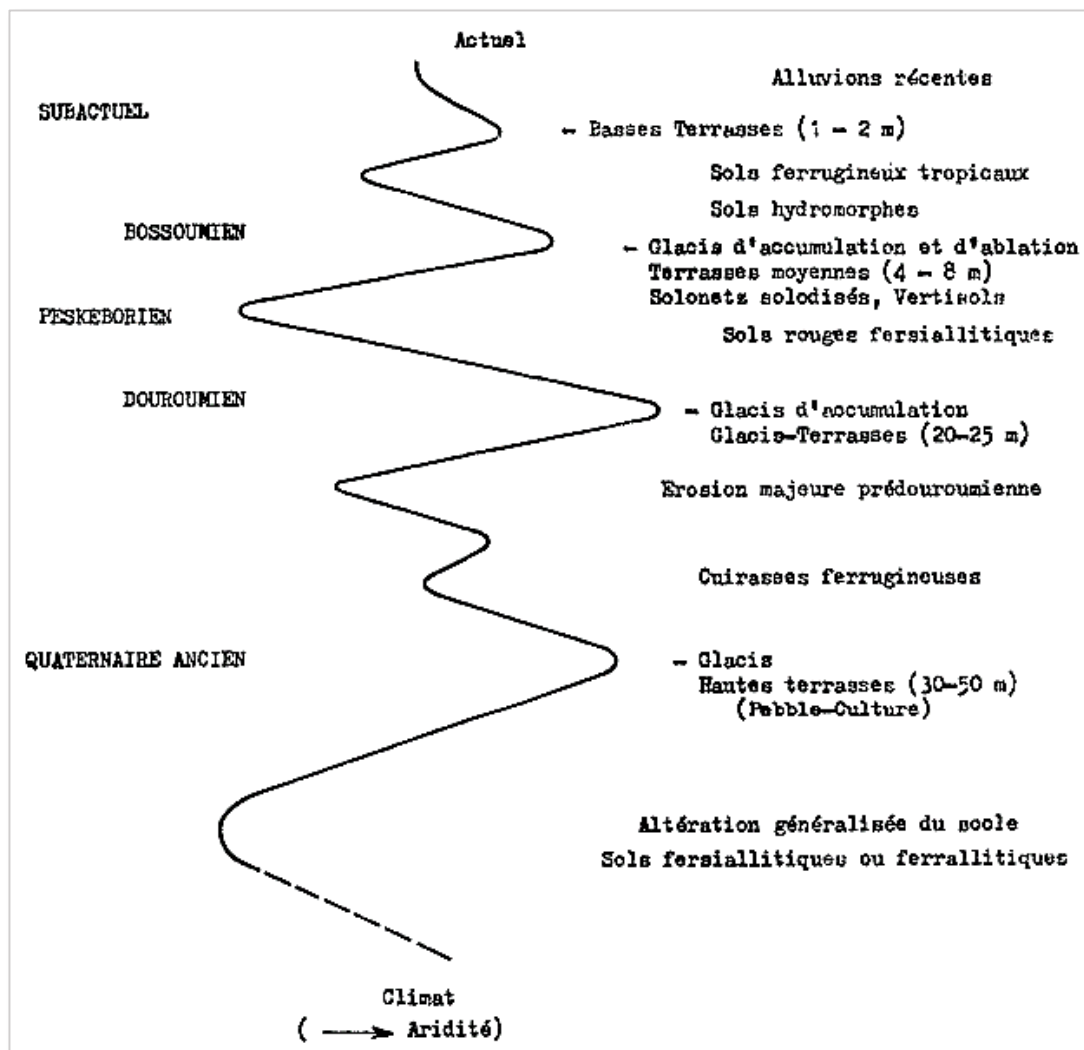
L'altération fersiallitique a certainement débuté au moins avec le Quaternaire, avec une recrudescence spectaculaire à la fin de l'époque douroumienne. Elle a laissé dans ces régions au nord de l'Adamaoua un héritage considérable, les sols rouges ayant bénéficié pendant les phases à tendance aride d'une certaine inertie d'évolution, mais au contraire très attaqués par l'érosion en climat tropical à précipitations de saison chaude du type actuel. Il semble bien que

---

<sup>51</sup> L'esprit de l'homme et du négro-africain a tendance à se satisfaire du vide face à certains phénomènes naturels, voire certaines aptitudes humaines, qui pourtant relèvent de l'observation, de la science. C'était en effet, l'attitude qu'avaient adopté pendant très longtemps le négro-africain face aux variations du climat. Pour les moins évolués, en l'occurrence certaines populations rurales, les variations climatiques sont non seulement un concept qui peine à trouver de substitut, mais encore plus d'explication : si ce n'est de l'ordre surnaturel. Lorsque les ressources se font rares, les populations invoquent leurs divinités. La théorie naturelle des changements climatiques a d'autres connotations qui dans les traditions africaines mettent l'homme au centre des affronts que la nature lui fait subir. Ainsi, peut-on comprendre l'ignorance de l'impact des changements climatiques avant l'avènement de la Conférence de Rio sur la Diversité Biologique.

de telles variations dans le régime des pluies se soient reproduites dans une période plus récente. Les explications et les connaissances collectées diffèrent d'un milieu à un autre. Ceci est dû à la complexité des concepts liés aux changements climatiques. Pour le citoyen ordinaire, les concepts tels que : effet de serre, gaz à effet de serre, carbone, gaz carbonique, hydrogène, sont très vagues.

**Figure 80 : Esquisse des variations climatiques au Nord-Cameroun**



Source : Jean Hervieu, *Influence des changements de climat quaternaires...* p. 394.

Le retour à un climat tropical sec, à forte action érosive, a provoqué l'entaille des glacis douroumiens rubéfiés et le rajeunissement du relief dans tout le bassin de la Bénoué. Dans les basses vallées elles-mêmes, la terrasse douroumiennne, probablement moins haute que dans les glacis-terrasses, a été fortement déblayée. L'entaille des glacis s'est faite d'abord par les cours d'eau en provenance des massifs cristallins : la présence dans ces vallées de

niveaux d'érosion et de terrasses intermédiaires, parfois grésifiés par hydromorphie dans les arènes, laisse supposer qu'à cette période l'érosion n'a pas atteint la durée et l'intensité de l'érosion douroumienne. La sécheresse du climat s'accroissant (semi-aride), de nouveaux glaciers se sont formés, constitués soit par des matériaux « aréniques quartzo-feldspathiques », soit par des sédiments plus fins, sableux à limono-argileux. Localement, ces sédiments de couleur claire, beige ou jaunâtre, à évolution pédologique limitée, ont fossilisé le sol rouge peskéborien. Ces dépôts sont parfois séparés du sol rouge érodé par un conglomérat fluvial marquant le stade final de l'érosion antérieure<sup>52</sup>.

### **b- Influence des facteurs géologiques sur les changements naturels du climat**

On sait que l'histoire de la planète terre a commencé il y a 4,5 milliards d'années probablement dans une atmosphère surchauffée, chargée de dioxyde de carbone et de vapeur d'eau, composés qui ont provoqué un niveau d'effet de serre jamais retrouvé par notre planète. La vapeur d'eau terrestre s'est ensuite condensée, produisant un véritable déluge, à l'origine des océans. Puis, sous l'action des êtres vivants, l'effet de serre a contribué à diminuer, grâce à la réduction progressive du dioxyde de carbone de l'atmosphère. Ce carbone a progressivement été stocké : d'une part, sous forme de gigantesques bancs de calcaire, formés au fond des océans par l'action conjointe d'un type de bactéries (les cyanobactéries) et d'organismes à coquille, et, d'autre part par la végétation. Les gisements de charbon, de pétrole et de gaz naturel proviennent d'anciennes forêts dont les restes chargés en matière organique se sont empilés, processus qui a isolé peu à peu leur carbone dans l'atmosphère.

Cette réduction de l'effet de serre s'est combinée à un réchauffement du soleil, dont la puissance de rayonnement s'est accrue d'environ 30% à mesure qu'il est passé du statut d'étoile jeune à celui d'adulte. Les conditions à la surface de la terre sont donc restées relativement stables. Il faut toutefois noter que des épisodes volcaniques peuvent remettre en circulation une partie du carbone stocké dans le sol. Ainsi le crétacé supérieur, il y a environ 80 millions d'années, aurait été la période la plus chaude de l'histoire de notre planète à la suite d'une phase volcanique intense (générant un taux de dioxyde de carbone atmosphérique trois fois supérieur à l'actuel).

---

<sup>52</sup> J. Hervieu, "Influence des changements de climat quaternaires sur le relief et les sols du Nord-Cameroun" *Annales de Géographie*, 79e Année, No. 433 (Mai-Juin 1970), pp. 386-398

On pense que la terre aurait alors été de 6 à 10°C plus chaude qu'aujourd'hui. A l'inverse, l'apparition de montagnes peut réduire la charge atmosphérique en CO<sub>2</sub> par des réactions chimiques d'altération des roches, réactions qui stockent du carbone. La formation de l'Himalaya, il y a 10 millions d'années aurait divisé par deux la concentration atmosphérique en CO<sub>2</sub>, contribuant au relatif refroidissement global qui caractérise notre ère géologique actuelle. Certains scientifiques pensent qu'il y a quelques 700 millions d'années la terre aurait connu plusieurs épisodes au cours desquelles elle se serait durablement et entièrement englacée, des épisodes qu'ils décrivent par l'expression imagée « Terre boule de neige ». Un des mécanismes proposé est celui d'un emballement vers le froid, provoqué par une croissance des calottes polaires : celles-ci auraient alors réfléchi une part toujours plus grande du rayonnement solaire, aggravant en retour le refroidissement. Notre planète se serait finalement stabilisée à une température de – 40°C jusqu'à un épisode volcanique massif qui aurait remis en circulation assez de CO<sub>2</sub> pour réchauffer la planète et faire fondre la glace<sup>53</sup>.

### **c- Changements climatiques et agriculture**

C'est vraisemblablement la stabilité du climat qui a permis l'invention de l'agriculture et donc, par extension l'apparition de toutes les civilisations humaines. Comment en effet savoir, si le climat est imprévisible, quels végétaux cultiver quand planter, quels animaux d'élevage sont capables de survivre, quels soins il faut leur apporter ? Toutes les techniques agricoles qui se sont transmises pendant des centaines de générations, depuis l'irrigation jusqu'à la rotation des cultures, se fondaient sur une certaine stabilité de l'environnement. La sylviculture peut-être très vulnérable à un changement de climat, du fait du temps très long qui sépare la plantation des arbres de la récolte. Cet intervalle, de 40 ans pour certaines essences à croissance rapide, peut atteindre 150 ans pour les bois durs de haute qualité. Or les évolutions climatiques, dans de tels laps de temps, pourraient être considérables<sup>54</sup>. Pour l'instant, le réchauffement climatique profite aux exploitants forestiers, qui relèvent un accroissement des arbres voisine de 30% depuis quelques décennies<sup>55</sup>.

Les forêts sont très importantes à l'homme, car elles stockent chaque année d'importantes quantités de carbone. Une des raisons est qu'elles connaissent depuis plusieurs décennies une période de forte productivité, probablement parce que l'excès de CO<sub>2</sub> agit sur la végétation comme un fertilisant gazeux. Mais cette croissance finirait par s'interrompre,

---

<sup>53</sup> Y. Sciama, *Le changement climatique, une nouvelle ère sur la Terre...*p.23.

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> *Ibid.*



voire se muer en décroissance par exemple si l'aridité de certaines régions gênait l'absorption végétale et favorisait les incendies<sup>56</sup>. Les écosystèmes fournissent chaque année des milliers de ressources, des milliards de micro-organismes recyclent nos déchets organiques en nutriments assimilables par les plantes ; les forêts et les prairies retiennent les sols et l'eau, nous protégeant des inondations, des glissements de terrain et de l'érosion, des êtres vivants synthétisent d'innombrables molécules nécessaires à notre industrie. Si les écosystèmes régressent et que le vivant se réduit en diversité, leur capacité à nous rendre service s'affaiblira inéluctablement, et ce sont les êtres humains qui en feront les frais. Les biologistes s'accordent à considérer que nous sommes déjà entrés dans une période d'extinction des espèces vivantes, dont le rythme est d'au moins 100 fois supérieur à la normale. Certes, dans cette situation, l'effet du climat est pour l'instant marginal. Mais nous n'avons encore été confrontés qu'à une fraction modeste du réchauffement climatique atténué<sup>57</sup>.

## **B- CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Le changement climatique depuis la création du GIEC est perçu comme un phénomène graduel dont les impacts se feraient sentir à long terme, dans les 50 ou 100 ans à venir<sup>58</sup>. Conscient des conséquences des effets néfastes des changements climatiques sur son processus de développement socio-économique, le Cameroun mène plusieurs actions visant non seulement à atténuer les émissions de GES, mais aussi à s'adapter aux conséquences des changements climatiques.

### **1- Indices d'une menace réelle dans la partie septentrionale du Cameroun**

Les données scientifiques collectées au cours des dernières années ayant précédé les Conférences internationales font état de fortes menaces qui mettent en danger les écosystèmes forestiers des pays situés dans la Zone soudano-sahélienne en l'occurrence le Cameroun.

#### **a- Signes d'une réelle menace de la vie et des activités économiques**

Les économies des pays du bassin du Congo dépendent essentiellement des ressources minières et pétrolières, et du gaz. Les compagnies pétrolières se rendent donc coupables de la

---

<sup>56</sup> Y. Sciama, *Le changement climatique, une nouvelle ère sur la Terre...*, p.41.

<sup>57</sup> Pourtant ses effets sont déjà considérables : en 2001, le GIEC ne disposait que de 21 articles attestant de modifications liées au climat dans les écosystèmes. Début 2005, les experts en recensaient plus de 1000.

<sup>58</sup> A. Dahan Dalmedico, H. Guillemot, "Sociologie du travail..." pp.412-432

pollution à grande échelle de l'environnement et d'importants dégâts sur la biodiversité<sup>59</sup>. Plusieurs actions sont menées par le Cameroun dans l'optique de concilier sa vision d'émergence à sa volonté de réduire son empreinte carbone. Ces actions sont d'ordre politique, institutionnel. Sur le plan politique, l'engagement du gouvernement camerounais a été traduit à travers :

- la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1994 ;
- l'adhésion au Protocole de Kyoto en juillet 2002 ; et
- la ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2016 et la soumission de sa Contribution déterminée au niveau national (CDNN).

Au travers de sa CDNN, le Cameroun entend réduire l'empreinte carbone de son développement sans ralentir sa croissance, en privilégiant des options d'atténuation présentant des Co-bénéfices élevés, de renforcement de la résilience du pays aux changements climatiques ; de mise en cohérence ses politiques sectorielles et de renforcement de son dispositif et ses outils de mise en œuvre pour faciliter l'atteinte de ces objectifs et enfin en mobilisant à cet effet tous les moyens pertinents (financements, transferts de technologies et renforcement de capacités). Cette CDN a ainsi pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 32% d'ici à 2035.

### **b- Projets de renforcement des écosystèmes**

En 2006, le Cameroun a mis en place son Comité national pour le mécanisme de développement propre (CN MDP) en charge de la réglementation et de la promotion du MDP<sup>60</sup>. A ce jour, deux projets MDP sont opérationnels dans le domaine des déchets et réduisent le méthane issu des déchets organiques produits à Douala et Yaoundé.

Après l'élaboration et la validation de sa Readiness Project Idea entre 2008 et 2009 et de sa Readiness Preparation Proposal entre 2009 et 2013, le Cameroun a officiellement lancé le processus d'élaboration de sa stratégie nationale REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière) en juin 2014<sup>61</sup>. Dans la vision du Cameroun, le

<sup>59</sup> I. B. Awoundza Embolo, "La prise de conscience des enjeux environnementaux"... , p.179.

<sup>60</sup> Promotion du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto

<sup>61</sup> Le mécanisme est un mécanisme créé lors de la Conférence des Parties UNFCCC, pour inciter économiquement les grands pays forestiers tropicaux à éviter la déforestation et la dégradation des forêts. Dans

REDD+ est un outil de développement socio-économique. Le Secrétariat Technique REDD+ (ST-REDD+), organe d'exécution pleinement opérationnalisé en mars 2016, élabore progressivement la stratégie nationale en satisfaisant aux 4 composantes du processus, soit l'organisation et la consultation, la préparation de la Stratégie REDD+, l'élaboration d'un niveau d'émission de référence national des émissions et le système de Suivi National.

Par ailleurs, le pays a enclenché la seconde phase du processus ou phase de démonstration en ayant accès au Programme d'investissement forestier au courant de 2015, en voyant valider sa proposition pour le Central African Forest Initiative en 2016. Son programme de réduction des émissions a été introduit dans le circuit du fonds de carbone forestier en juin 2016 l'inscrivant ainsi dans la troisième phase du processus ou phase de paiement basé sur les résultats, en plus des projets test du Programme national de Développement Participatif (PNDP).

Ce processus est conduit progressivement autour des composantes nécessaires à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ à savoir :

- l'arrangement institutionnel national pour la REDD+ ;
- le partage d'informations et le dialogue avec les parties prenantes ;
- la consultation et participation des parties prenantes ;
- l'évaluation de l'utilisation de la terre, la politique forestière et la gouvernance ;
- les options stratégiques pour la REDD+ ;
- le cadre de mise en œuvre de la REDD+ ;
- les impacts sociaux et environnementaux de la mise en œuvre de la REDD+ ;
- l'élaboration d'un niveau d'émissions de référence national de référence des émissions

---

ce cadre, une valeur financière est attribuée au carbone stocké dans les forêts, offrant une incitation économique pour les pays en développement afin qu'ils diminuent la déforestation et investissent dans des alternatives plus sobres en carbone pour un développement durable. Le programme "REDD +" va au-delà de la déforestation et de la dégradation des forêts uniquement, et inclut gestion durable et la conservation des forêts ainsi que le renforcement des stocks de carbone liés à la forêt. <https://www.purprojet.com/fr/conservation-forestiere/> consulté le 20 janvier 2020 entre 05h39 et 06h du matin.

- le système national de suivi forestier ; et la conception d'un système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les garanties.

### **c- Vulnérabilité des populations rurales face aux changements climatiques**

Les pays du Sud qui voyaient dans cette thématique une source de financements supplémentaires sans contraindre leur développement et sans évoquer ce qui se passerait au-delà de 2012<sup>62</sup>. Pour les pays du Sud, l'enjeu principal est leur développement. La question climatique lui est nettement subordonnée, elle est postérieure dans la hiérarchie des urgences à résoudre<sup>63</sup>.

Si certains pays se sentent très concernés par le changement climatique (en raison du risque de montée annoncée des eaux ou d'une fréquence accrue d'événements extrêmes), il leur paraît plus urgent de parler d'adaptation (traiter les questions d'usage des sols, d'eau potable, de distribution de l'électricité...) plutôt que du taux de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère<sup>64</sup>. En moins de dix ans, le changement climatique est passé d'un sujet scientifique complexe à celui d'un thème politique aux enjeux nationaux, économiques, sociaux et diplomatiques, mettant en compétition des intérêts économiques, des conceptions du droit et de l'équité, des visions du futur, et faisant diverger les choix politiques<sup>65</sup>.

## **2- Mesures d'urgence face aux changements climatiques**

La lutte contre les changements climatiques interpelle plusieurs acteurs nationaux et internationaux. On a certes noter l'avancée du désert dans les zones septentrionales du pays depuis de nombreuses années, toutes choses qui a permis de mettre en œuvre des mesures liées aux actions de reboisement, d'approches participatives impliquant les communautés locales à la gestion des ressources locales. Au niveau politique, le gouvernement a élaboré des stratégies de gestion temporelles (court, moyen et long terme) des ressources nationales du pays.

---

<sup>62</sup> A. Dahan Dalmedico, H. Guillemot, "Sociologie du travail..."pp.412-432.

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

### **a- Mesures à long terme face au manque de financements**

Au regard des moyens technologiques et financiers très faibles, le Cameroun a opté avec l'appui de la Communauté internationale à la mise en œuvre d'un ensemble de mesures pertinentes comme réponse aux phénomènes climatiques qui menacent durablement l'espèce humaine aussi bien que les écosystèmes.

Sur le plan institutionnel, l'engagement du gouvernement camerounais a été traduit à travers la création et l'opérationnalisation de l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC). Ainsi, annoncé en 2007 à la tribune des Nations unies par le Président de la République du Cameroun, l'ONACC a été créé en 2009 et a été rendu opérationnel en novembre 2015 par des décrets présidentiels. En créant l'ONACC, le Cameroun s'est doté d'une institution opérationnelle pour lutter contre les changements climatiques dont la mission est : « de suivre et d'évaluer les impacts socioéconomiques et environnementaux des changements climatiques et de proposer des mesures de prévention d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés à ces changements ».

Après le sommet de la terre à Rio en 1992 le Cameroun a élevé l'environnement du rang d'un service à celui d'un Secrétariat permanent à l'environnement dans le cadre du Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF). En Décembre 2004 La création d'un ministère spécialisé dédié à l'environnement a été effective sous l'appellation du Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (MINEP)<sup>66</sup>. Le MINEP a été transformé en Ministère de l'environnement de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED) le 1 octobre 2012. La création au sein de l'Assemblée nationale d'un groupe thématique de parlementaires et d'un réseau d'actions de parlementaires sur la question du changement climatique et de la gestion durable des forêts.

D'autres mesures ont également été prises par le Cameroun, notamment : l'adoption et la mise en œuvre de la loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et le développement durable ; la publication de ses communications nationales sur les changements climatiques ; la relance de l'opération sahel vert qui contribue à la restauration des terres dégradées et à l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques ; l'adoption en 2009 de la vision à long terme du Cameroun ayant un axe

---

<sup>66</sup> A. Dahan Dalmedico, H. Guillemot, "Sociologie du travail..."pp.412-432.

stratégique relatif à la préservation de l'environnement et de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la période 2010 à 2019<sup>67</sup>.

### **b- Mesures courantes face à la permanence des catastrophes écologiques**

Plusieurs actions sont menées par le Cameroun dans l'optique de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Ces actions sont : L'adhésion à l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM) et l'engagement dans le processus du Cadre mondial pour les services climatiques (CMSC).

En ce qui concerne le CMSC, le Cameroun a élaboré son Plan d'actions pour le Cadre national des services Climatologiques (CNSC) pour la période 2016 à 2020. Le Plan d'actions du Cameroun a pour objectif principal d'optimiser la gestion des risques liés à la variabilité et à l'évolution du climat et de promouvoir dans une dynamique fédérative des contributions des divers acteurs et fournisseurs des services météorologiques et climatologiques, l'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux, par la production d'informations et de prévisions scientifiquement fondées et leur prise en compte dans les processus de planification et d'élaboration des politiques et de mise en pratique en vue du développement et l'amélioration du bien-être des populations<sup>68</sup>. Ses finalités sont :

- le meilleur déploiement des acteurs pour une bonne préservation de l'environnement, une maîtrise des phénomènes climatiques, un renforcement de la veille à l'amélioration de l'utilité sociale et économique des services hydrométéorologiques, ainsi qu'une meilleure fourniture desdits services climatologiques ;

- l'accroissement dans la dynamique d'investissement dans les systèmes nationaux de prévision et d'alerte ;

- l'optimisation de la gestion des risques liés à la variabilité et à l'évolution du climat et la promotion des activités et des produits résultant de l'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux, notamment l'information, les prévisions scientifiques fondées pour une prise en compte efficiente dans les processus de planification, d'élaboration des politiques et de mise en pratique dans les processus de développement ; et ;

---

<sup>67</sup> A. Dahan Dalmedico, H. Guillemot, "Sociologie du travail..." pp.412-432.

<sup>68</sup> *Ibid.*

- l'accès plus large des acteurs et utilisateurs aux services de prévision et d'information climatologiques découlant des récents progrès de la climatologie et des techniques y afférentes, et d'en tirer meilleur parti<sup>69</sup>.

### **c- Rôle des institutions de riposte contre les changements climatiques : pourquoi s'y intéresser ?**

Le Cameroun et d'une manière générale l'Afrique centrale n'est une région polluée. La forêt et ses produits en effet, représentent des enjeux économiques majeurs pour les pays africains en l'occurrence le Cameroun. Toutefois, on observe que le Cameroun n'avait pas mis en place une écosécurité, toutes choses qui laissent planer un système vulnérable aux chocs exogènes des variations climatiques.

Aux fins de s'adapter aux variabilités climatiques qu'impose le changement climatique, des initiatives ont été mises en œuvre, notamment l'élaboration du Programme d'adaptation aux changements climatiques (PACC) en 2008.

L'élaboration et la validation du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) en 2015 constitue le document de base de la politique d'adaptation aux changements climatiques et l'opérationnalisation de l'ONACC du Cameroun<sup>70</sup>.

Le PNACC propose des actions d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques qui s'échelonnent de 2015 à 2020. Celles-ci vont dans le sens de :

- l'amélioration du système de prévision climatique et d'alerte précoce ;
- l'intégration des changements climatiques dans la gouvernance et dans les politiques sectorielles ;
- la mise en œuvre d'un plan d'intervention en cas d'aléas climatiques ;
- la prise en compte des risques climatiques dans l'actualisation du Plan d'affectation des terres ;
- l'information et la sensibilisation de tous les acteurs sur l'adaptation aux changements climatiques ;
- l'opérationnalisation du fonds d'urgence;
- le renforcement des capacités d'adaptation du système de santé nationale face aux changements climatiques ;

<sup>69</sup> A. Dahan Dalmedico, H. Guillemot, "Sociologie du travail..." pp.412-432.

<sup>70</sup> *Ibid.*

- le renforcement, la sécurisation de l'accès aux ressources en eau ;
- la diversification de l'offre énergétique dans un contexte des changements climatiques et intégration de l'analyse genre dans la vulnérabilité aux changements climatiques.

En outre, la COMIFAC joue un rôle indispensable dans l'accompagnement du secteur agricole. Ceci, au travers d'une part, d'un réseau de négociations internationales (voir leurs positions communes sur le REDD, au chapitre 5) et d'autre part avec l'implémentation du projet REDD+ initié par la Banque Mondiale et le projet MNV/FAO (Mesure-Notification-Vérification)<sup>71</sup>.

---

<sup>71</sup> P. Sholte, *Changement climatique et adaptation en Afrique centrale : passé, scénarios et option pour le futur*, Bogor, CIFOR, 2011, pp.99.100.



Des changements climatiques au Cameroun, faut-il en parler comme une réalité ou une diversion scientifique ? Cette interrogation serait à l'origine de deux théories ayant animé les milieux scientifiques au cours des années soixante. La théorie de l'existence des changements climatiques dans le langage camerounais est difficilement explicable. Dans un pays subdivisé par des averses et une forte pluviométrie dans les zones forestières, tandis que les zones septentrionales sont parfois caractérisées par des chaleurs atteignant parfois 40°C, la perception du climat dans ce contexte se réduisait au sein des populations à faible instruction à des illusions. Entre 1960 et 2010, la situation des changements climatiques a été évaluée sur la base des données scientifiques collectées dans les ZAE des quatre coins du pays. Ces données ont permis de mettre en évidence le déséquilibre des variations climatiques. Il ressort que l'homme de par ses activités agro-économiques est responsable des variations climatiques ; pour juguler ce phénomène, le Cameroun a signé et ratifié les accords internationaux relatifs à la réduction des émissions des gaz à effet de serre. En l'absence d'une gouvernance internationale climatique, les incidences sur la survie de l'espèce humaine sont hypothéquées. Malgré l'adoption des mesures aussi diverses, le climat ne cesse de se détériorer entraînant de vastes catastrophes touchant majoritairement les couches de la population des plus pauvres. En zone subsaharienne, les effets des changements climatiques sont davantage observables quant à la désertification des écosystèmes forestiers mettant en cause les politiques climatiques. Au début des années 2000, de nouveaux objectifs fixés par les États au sein de l'ONU dans l'agenda onusien en faisaient un objectif majeur à atteindre en 2008. Il reste encore de nombreux à fournir, surtout dans les pays où les moyens technologiques sont très précaires, malgré l'application de certaines mesures d'urgence, et l'institutionnalisation des organes spécialisés dans la gestion des crises.

**CHAPITRE VIII : GRANDES FIGURES DE  
L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT AU  
CAMEROUN**

Il est encore assez difficile au stade actuel de nos recherches, d'effectuer un inventaire des environnementalistes camerounais, du fait que les questions qui entourent ce domaine aussi varié ne laissent pas au chercheur d'établir un classement définitif. Car, la question de l'environnement elle-même est restreinte tout comme l'est celle de la faune et de la flore. Toutefois, l'histoire de l'environnement au Cameroun a un passé qui se veut utile et nécessaire pour les générations actuelles. Quand commence cette histoire de l'environnement ? Quels ont été les pionniers de cette histoire ? Que peut-on retenir de leurs parcours ? Telles sont les questions que se proposent de répondre ce chapitre. Pour ce faire, les traces les plus anciennes laissées par l'administration coloniale allemande font ressortir certaines figures de proue en l'occurrence Paul Rudolf Preuss, G. August ZENKER. Après le départ des Allemands, on retrouve dans la partie francophone du Cameroun des Français tel que Robert Coron. Ensuite au début des années 1990 des environnementalistes camerounais qui davantage s'intéressent aux questions de l'économie verte notamment YAJI BELO, Martin TCHAMBA. Au sein des organisations non gouvernementales et internationales, on note également des figures de proue qui ont contribué d'une manière considérable à la maîtrise des données sur l'exploitation durable des ressources naturelles du Cameroun. On relève enfin qu'il existe certainement des chercheurs qui ont contribué à l'histoire de l'environnement du Cameroun tant au niveau local (populations locales) mais dont l'action n'a pas été occultée dans le présent chapitre. Le but de ce chapitre a été de mettre en évidence les cerveaux verts de l'histoire de l'environnement du Cameroun. Comme on peut bien le remarquer toute contribution majeure à la connaissance de l'environnement est utile, mais la capacité à s'impliquer dans le domaine de l'histoire de l'environnement comme professionnel a été le critère sur lequel le choix des grandes figures de l'histoire de l'environnement s'est opéré. Cette démarche holistique s'inscrit dans la dynamique des politiques écologiques élaborées depuis la création du Cameroun.

## **A- GRANDES FIGURES DE L'EXPLOITATION DE LA FAUNE ET FLORE AU CAMEROUN AVANT L'INDEPENDANCE**

L'histoire de l'environnement au Cameroun n'est pas aussi nouvelle qu'on le croit, elle le devient à partir du moment on s'accorde sur certaines données fixes telles que la réalisation des infrastructures relatives à la connaissance ainsi qu'à la promotion ou la valorisation des ressources naturelles. De ce point de vue, on situe le point de départ de

l'histoire de l'environnement du Cameroun à partir d'Adolf PREUSS et ZENKER, car ils ont été les premiers botanistes à s'investir dans la connaissance du milieu naturel du Cameroun.

### **1- Grands bâtisseurs du Jardin botanique de Limbé : Paul Rudolph Preuss et August Zenker**

Paul Rudolph Preuss, et August Zenker ont fait de l'histoire de l'environnement du Cameroun un champ d'explorations et d'expérimentation qui a permis de valoriser l'exploitation des terres fertiles. En collectant, sélectionnant et expérimentant certaines plantes commerciales et médicinales, le Cameroun allemand avait une base solide pour engager des réformes agraires stimulant l'exploitation des terres. Grâce à leurs connaissances diverses sur le climat et les espèces floristiques et animales parfois uniques au Cameroun, Preuss et Zenker sans peut-être le savoir avaient ouvert la voie à une agriculture qui donna à plusieurs populations locales de s'enrichir des techniques agricoles et d'expérimenter l'agriculture allemande.

#### **a- Paul Rudolf Preuss et le Jardin botanique de Limbé**

Paul Rudolph Preuss (ou Paul Preuß en Allemand), est né le 12 décembre 1861 à Thorn (Toruń, actuelle Pologne), était un explorateur, naturaliste, botaniste et horticulteur allemand<sup>1</sup>. La mission de Paul Rudolf Preuss consistait à mettre en œuvre un centre d'essais botaniques pour cultiver et étudier les cultures agricoles et les arbres<sup>2</sup>. Avec une équipe qu'il forma, ce dernier créa en 1892 le Jardin botanique de Victoria. À l'origine, c'est un jardin multifonctionnel : d'essai, centre d'expérimentation et d'acclimatation d'espèces tropicales utiles, telles que l'hévéa, le café, le cacao, le palmier à huile, le bananier, le teck, la canne à sucre, à destination du Kamerun et d'autres colonies allemandes.

Passionné des plantes, Paul Preuss accepta d'assurer les toutes premières fonctions de directeur du Jardin botanique qu'il venait de créer jusqu'en 1902. À son apogée, il était considéré comme l'un des plus importants jardins botaniques tropicaux du monde. Aujourd'hui le jardin, qui couvrait 250 hectares à l'origine, n'en compte plus que 483<sup>3</sup>. Certains bâtiments, le laboratoire, la bibliothèque ont pendant quelque temps été transformés

---

<sup>1</sup> On ignore encore les motivations réelles de son départ de la Sierra Léone pour le Kamerun. Toutefois, les sources disponibles indiquent que c'était au cours de l'expédition Zintgraff à Kumba (1886-1888) que ce celui-ci arrive au Kamerun.

<sup>2</sup> P. K. Kummer, *Cameroon: Enchantment of the World*, New York, Children's Press, 2004, p. 35.

<sup>3</sup> *Ibid.*

en hôpital. On y trouve maintenant un hôtel de standing. La grande aventure africaine qu'il avait commencée en Afrique s'acheva en Amérique du Sud (Venezuela)<sup>4</sup>.

**Figure 81 : Jardin botanique en 1904.**



Source : Bundesarchiv. Bil 163-303/ Photo : Hohl Carl

**b- Œuvre scientifique d'August Georg Zenker au Cameroun**

August Georg Zenker, explorateur et botaniste allemand était le deuxième chef de la station de Yaoundé, de 1889 à 1895 période au cours de laquelle il foule le sol du Kamerun<sup>5</sup>. Cette position administrative l'amène à voyager régulièrement dans le sud du territoire, à explorer et à repérer les sites les plus agréables et les plus rentables sur l'axe Kribi-Lolodorf Yaoundé<sup>6</sup>. Il fait aussi connaissance avec les populations locales. Après sa démission de l'administration allemande pour des raisons diverses, Zenker aménage définitivement à Bipindi, une des terres qui lui servait de gîte d'étape lors de ses expéditions vers Yaoundé, après le traité du 12 juillet 1884<sup>7</sup>.

<sup>4</sup> J. H. Barnhart, *Biographical Notes Upon Botanists*, N°3, 1965, p.109.

<sup>5</sup> P. Laburthe-Tolra, "Yaoundé d'après Zenker". *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, N°2, 1970; pp.5-113

<sup>6</sup> Il est le fondateur de la ville de Yaoundé (1888), alors qu'il occupait les fonctions d'administrateur colonial. Cette station servait de transit au commerce.

<sup>7</sup> W. Sonne, "Historique de l'installation et de la propagation de la maladie du sommeil à Bipindi (sud Cameroun), de 1896 à nos jours", *Médecine tropicale, Revue Française de Pathologie et de Santé Publique Tropicales*, Vol. 61, N°4-5, 2001, pp.384-389.

Il s'y installe définitivement en février 1896 à la suite d'un contrat de bail signé avec Mbilè Mamêgê, chef du village de Bifoum<sup>8</sup>. Il obtient un domaine de 816 hectares, situé au bord de la Lokoundjé. Il engage aussitôt la mise en valeur du terroir par toutes sortes d'activités: la collecte des plantes, les cultures vivrières, le caoutchouc, le café, le cacao (qu'il a introduit en 1895, bien avant son installation à demeure), la transformation du bois, la confection d'un étang piscicole, la chasse à l'éléphant et le séchage de cette viande<sup>9</sup>. Un tel travail requérait l'utilisation d'une main-d'œuvre abondante. Les populations locales, les Ngumba et les Bassa, sont peu nombreuses. Il fait appel à des Bulu, des Ewondo, des Yebekolo, des Fang, des Yambassa, des Bikélé, des Badjoué et des Maka.<sup>10</sup> Ces travailleurs, au nombre de quatre cents environ, furent répartis dans vingt-huit campements établis dans la concession dès la fin du siècle<sup>11</sup>. Ils remplissaient différents rôles: manœuvres agricoles, scieurs, menuisiers, chasseurs, porteurs, gardes. C'est au cours de cette aventure que la ferme de Bipindi (Bipindi-Lolodorf) fut créée.

La production agricole est appréciable. Zenker devient ainsi le premier, dans tout le Sud-Cameroun, à commercialiser le cacao qui n'est encore pratiqué qu'à titre expérimental à Victoria durant l'époque allemande. Il introduit aussi cette culture dans les villages situés sur l'axe Bipindi-Lolodorf, au début du siècle<sup>12</sup>.

Il contribue également à fixer régulièrement sur place les populations venues de l'intérieur du Cameroun. Celles de la grande localité de Mougô, dont dépendent Lambi et Bidjouka, partent de la rive gauche, où elles avaient déjà fait souche sous la conduite de Ntounga Nzhiou avant la venue des Allemands, pour s'installer désormais sur la rive droite de la rivière Mougoué en 1903, sur ordre du colonisateur. Elles maintiennent les cacaoyères et d'autres cultures de rente et des campements sur le premier site. Dès cet instant, elles traversent régulièrement la Mougoué pour vaquer à leurs activités quotidiennes, ce qui accroît les risques de transmission<sup>13</sup>.

Il y a aussi l'effort déployé par les uns et les autres pour ajouter à la mobilité régulière des gens dans cette région. La plupart des manœuvres employés chez Zenker participent à la

---

<sup>8</sup> W. Sonne, "Historique de l'installation et de la propagation de la maladie du sommeil à Bipindi (sud Cameroun), de 1896 à nos jours" ...,pp.384-389..

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Archives Nationales Yaoundé (ANY) TA 1, 1896 à 1907. Résumé des rapports annuels allemands de 1896 à 1907 (manquent 1908 et 1909 à 1913) ; document établi par Mme Lagrange.

<sup>12</sup> W. Sonne, "Historique de l'installation et de la propagation de la maladie du sommeil à Bipindi (sud Cameroun), de 1896 à nos jours", .... pp.384-389.

<sup>13</sup> *Ibid.*

construction du pont sur la Lokoundjé, achevé en 1909; la route Kribi-Yaoundé, la toute première du Cameroun moderne de l'époque, est complètement carrossable trois ans après<sup>14</sup>. Elle dessert la rive droite de la Mougué, favorise les mouvements de populations et contribue à l'intensification des échanges de produits locaux et importés<sup>15</sup>. Près de 1000 porteurs y passent chaque jour, se dirigeant sur la côte pour évacuer le caoutchouc<sup>16</sup>. Au total, cette mise en valeur de la région est une activité à risque par rapport à l'installation de la maladie.

### **c- Evolution et valorisation du Jardin botanique de Limbé**

En 1920 les Britanniques prennent la relève, en collaboration avec les Jardins botaniques royaux de Kew qui prodiguent conseils et formations. Après leur départ en 1932 et jusqu'en 1958, le jardin est administré directement par du personnel camerounais, puis, dans la foulée de l'indépendance, en 1961, il est pris en charge par le Gouvernement.

En 1963, le Zoo de Limbé a été fondé. Aujourd'hui, le Zoo s'appelle le *Limbe Wildlife Centre* (LWC). Le changement de nom marque un changement dans son objet. Limbé n'est plus un endroit où les gens se divertissent simplement en regardant les animaux. Au lieu de cela, le LWC se concentre sur l'éducation des populations, la préservation des animaux dans la nature et la conservation de leur environnement.

En 1988 un partenariat conclu avec le Royaume-Uni permet sa rénovation et son développement. À visée agricole au départ, le jardin botanique s'oriente désormais vers la conservation, l'éducation, la science, le tourisme et les loisirs.

Le *Singe Preuss* et le singe à oreilles rouges sont des espèces menacées dont s'occupe le LWC. Les autres primates du LWC sont les singes de forage, les gorilles des plaines occidentales et les chimpanzés. Les plus grands et les plus petits crocodiles du monde vivent également au LWC. Le crocodile du Nil (à gauche) est le plus grand; le crocodile nain, le plus petit. La vipère du Gabon, un serpent venimeux avec les plus grands crocs du monde, est également au LWC.

---

<sup>14</sup> Au cours de la première guerre mondiale, plusieurs infrastructures de communication avaient été détruites par les Allemands pour éviter l'avancée des forces alliées. Cependant le pont de la Lokoundjé avait été préservé par ZENKER qui avait refusé d'exécuter l'ordre de la hiérarchie.

<sup>15</sup> W. Sonne, "Historique de l'installation et de la propagation de la maladie du sommeil à Bipindi (sud Cameroun), de 1896 à nos jours", ... pp.384-389.

<sup>16</sup> V. Chazelas, *Les territoires africains sous-mandat: Cameroun et Togo*. Paris, Editions de l'Exposition Coloniale éd., 1931, pp 56-59.

Une autre partie du LBZG est l'herbier avec plus de 2 300 sortes de papillons différents. Le *Chamehoe Beckari* et le *Papilio Zororotes* sont des papillons que l'on ne trouve qu'au Cameroun. Le LBZG possède également une énorme collection de plantes qui comprend des mangroves et des feuillus, des fougères, des orchidées, des fruits et des espèces telles que le *Cinnaman* et la muscade, toutes en provenance du Cameroun.

**Figure 82 : Singes vivant dans le jardin zoologique de Limbé, 2007.**



Source : LBZG web.

Le jardin botanique de Limbé produit plusieurs types de plantes commerciales et médicinales. *Prunus africana* (*prunier africain*), par exemple est très apprécié dans la région pour son écorce médicinale. Cette essence a d'ailleurs été répandue comme culture de plantation<sup>17</sup>. Le jardin botanique de Limbé a également servi de centre de formation pour les Camerounais dans les domaines de l'agriculture, de l'horticulture et des activités forestières. Aujourd'hui, il serait devenu, après le mont Cameroun, la plus grande attraction touristique dans le Sud-Ouest.

C'est également un centre international pour la recherche sur la biodiversité : un centre d'attractions (quelconque), appelé *Jungle Village* a été aménagé et sert de cadre à l'organisation de manifestations culturelles pour le plaisir des touristes. Plusieurs pistes ont été aménagées pour permettre aux visiteurs de circuler dans le jardin, des panneaux explicatifs en français et en anglais ponctuant la visite.

<sup>17</sup> T. Van Andel, *Les produits forestiers autres que le bois d'œuvre*, Pays-Bas, Agromisa Foundation, 2006, p. 48.



La piste côtière permet aux touristes d'avoir une belle vue de la partie occidentale du jardin, la piste de la biodiversité, comme son nom l'indique, permet d'avoir un aperçu de toute la biodiversité du jardin. La piste de Bota amène à découvrir de grands arbres et quelques animaux. Une dernière piste longe la rivière, frôlant arbres et plantes centenaires. Un cimetière des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale y a également été construit.

Le Jardin botanique de Limbé avait servi à l'extension et au prélèvement de certaines plantes, transplantées un peu partout au Cameroun. Grâce à sa merveilleuse situation et à la luisse rafraîchissante donnait une très grande vue de fleurs, des plantes d'ornement<sup>18</sup>.

**Photo n° 7 : Jardin botanique de Limbé, 2003.**



Source: Limbe Botanic Garden, Limbe web.

**2- Robert Coron : le géant de l'exploitation des forêts camerounaises**

Robert CORON est cité à titre des grandes figures de l'histoire de l'environnement au Cameroun en tant qu'exploitant d'une part mais également comme promoteur d'une exploitation forestière durable. En effet, avant la CDB les exploitations forestiers exploitaient les ressources forestières impunément. Mais en 2001, le gouvernement camerounais s'est résolument tourné vers le suivi des prescriptions relatives au respect de l'environnement.

---

<sup>18</sup> M. Gustave, *L'existence au Cameroun : études sociales, études médicales, études d'hygiène et de prophylaxie...*p.461.

### a- Biographie de Robert CORON

Robert Christian CORON est né le 11 janvier 1935 à Mostaganem en Algérie<sup>19</sup>. Arrivé au Cameroun très jeune, devint célèbre. Membre de l'AFE depuis 1985, réélu en 1988, 1991, 1997 et 2003. Il a occupé plusieurs postes : Officier de l'Ordre national du Mérite, Commandeur de l'Ordre camerounais de la Valeur, officier de la Légion d'honneur, conseiller du commerce extérieur de la France<sup>20</sup>. Robert Coron siège au Conseil supérieur des Français de l'étranger en tant que délégué élu, Chevalier du 24 novembre 1989<sup>21</sup>.

**Photo n° 2 : Robert CORON (1935-2008)**



Source : Francis Nizet

<sup>19</sup> <https://nizet-afe.typepad.fr/weblog/2008/03/dcs-de-robot-c.html>, consulté le 06 février 2020 entre 12h40 et 13h14.

<sup>20</sup> A. Labrousse, F-Xavier Verschave, *Les pillards de la forêt. Exploitations criminelles en Afrique*, Paris, Agone, 2002, p. 128.

<sup>21</sup> *Journal Officiel de la République Française*, n°163 du 14 juillet 2002, texte n° 3, p. 12078.

## **b- Activités forestières dominées par les entreprises de CORON au Cameroun**

Les activités d'exploitation de l'entreprise CORON remontent au début des années 1930. CORON à cette date CORON disposait d'une seule scierie située à Yaoundé<sup>22</sup>.

En 1999, l'entreprise de Robert Coron a été rachetée par Interwood, une multinationale installée dans un petit appartement parisien, près de la tour Montparnasse<sup>23</sup>. EGTF RC Coron 2.961.867.628 francs CFA de déficit (4.513.886 euros). Coron Industries. Lorsque les entreprises de CORON commencèrent à ployer sous le poids des poursuites CORON eut l'ingénieuse idée de collecter des bois locaux auprès des fournisseurs locaux en l'occurrence ceux issus d'Eloungou Toua Désiré (ETD)<sup>24</sup>. Un an auparavant, en août 2000, ETD avait vu 1 586 m<sup>3</sup> de sa production illégale saisis par le MINEF dans l'arrondissement de Messamena.

Il n'était pas d'ailleurs à employer de telles supercheres, il y avait un autre grand exploitant qui s'approvisionnait également par ETD : Hazim Hazim Chehade, consul du Liban à Douala et plus puissant forestier du Cameroun, utilisait ETD pour couper à l'intérieur de l'UFA n° 10 047, déjà attribuée à une autre société<sup>25</sup>. Pascal Legrand<sup>26</sup> dépose son argent sur un compte au doux nom écologique, « Green Leaves », à l'antenne monégasque de la banque Ansbacher. Filiale du sud-africain First Rand Group, cet établissement se spécialise dans la création et l'administration des sociétés offshore, à travers ses antennes aux Bahamas, dans les îles Vierges britanniques, les Caïman et les anglo-normandes, en Suisse, à Monaco<sup>27</sup>.

L'actionnaire d'Interwood au Cameroun semble faire ses meilleures affaires avec les bois qui ne viennent pas du Cameroun<sup>28</sup>. Les plus belles grumes de Coron proviennent toutes de la firme congolaise Cristal, contrôlée par le consul honoraire de Roumanie au Congo et patron de la Société nationale d'électricité, Émile Ouosso I. Depuis la fin des années 1990, cette entreprise détient un coin de forêt du Nord-Congo aujourd'hui limitrophe par hasard de la concession des Rougier<sup>29</sup>. En juin 2001, Interwood reçoit les spécifications d'un

<sup>22</sup> Lire [SF, 65-68].

<sup>23</sup> A. Labrousse, F-Xavier Verschave, *Les pillards de la forêt...*p. 128.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Pascal Legrand est l'associé, au sein de la Tropical Wood Company, d'un certain Christian Varnier, poursuivi par la justice camerounaise depuis mars 2001 pour « exercice illégal des activités forestières ». En novembre 2001 Tropical Wood a été sanctionnée à hauteur de 13 millions de francs CFA pour « exploitation forestière non autorisée »

<sup>27</sup> *Ibid.*, p.131.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.139.

chargement négocié par Coron : 70 m<sup>3</sup> de grumes de *Sapelli* d'origine « congolaise ». Est jointe une confirmation de l'acheteur, la plus grande filiale camerounaise de Rougier, la SFID. Concurrents, Interwood et Rougier se donnent un coup de main de temps en temps. Philippe Netter, responsable d'Interwood, est l'ancien directeur de la société SIBT, basée à Versailles, qui aurait fourni au chantier de la Bibliothèque nationale le *Doussié* du Cameroun provenant de la concession Rougier<sup>30</sup>. Malheureusement les Sociétés françaises de CORON ne transforment pas le bois camerounais sur le territoire. Ce bois est acheminé vers d'autres pays européens tels que l'Espagne.

### **c- Fin du dernier héritier de la famille CORON au Cameroun**

Les entreprises de CORON ont très souvent agi dans l'illégalité depuis l'indépendance du Cameroun, mais au début des années 2000 le gouvernement camerounais a entrepris de fortes mesures d'assainissement du secteur forestier, comme l'atteste ce courrier du ministre de l'Environnement Sylvestre Naah Ondoua :

Suite à la convocation administrative n° 0768/CA/MINEF/CAB/UCC du 11 décembre 2000 adressée à votre société et relative au règlement du contentieux en cours dont le montant à payer est de francs CFA 16 783 308, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous présenter dans mes services (porte 644) au plus tard le 25 janvier 2001 à 10 heures précises, pour règlement total du dit contentieux, faute de quoi vos activités d'exploitation et d'exportation seront suspendues<sup>31</sup>.

A l'époque de mandat français, de tels écueils ne pouvaient avoir lieu. À soixante-six ans, Robert Coron en aurait reçu un certain nombre. Malgré son parcours élogieux et ses nombreuses décorations, et même le pistolet qu'il affectionne de porter, semblent ne plus impressionner vraiment l'administration camerounaise autrefois passive. Fin 2001, Interwood aurait vendu ses actions Coron à la firme camerounaise Société africaine des bois du Mbam (SABM), propriété du milliardaire libanais Miguel Khoury, un proche du pouvoir. Le 02 mars 2008 après le décès de Coron, M. Yvon Omnes (ami intime de Robert Coron) est nommé pour siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger, en remplacement de M. Robert Coron, décédé<sup>32</sup>.

<sup>30</sup> A. Labrousse, F-Xavier Verschave, *Les pillards de la forêt...*, p. 140.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *JORF*, n° 0062 du 13/03/2008, Arrêté du 3 mars 2008 portant nomination à l'Assemblée des Français de l'étranger. Voir aussi : <https://beta.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=W2dZ06o79ZrVg1ew94Me99MgnVyFXW6accRIIPoSQ1U=>, consulté le 03 février 2020 entre 16h et 17h14.

## **B- GRANDES FIGURES DE L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN DEPUIS 1960**

Il est assez difficile de déterminer avec tact les grandes figures qui ont marqué l'histoire du Cameroun quand il s'agit de la nature à une période aussi charnière comme celle des années 1960. Le Cameroun comme la plupart des pays africains et bien d'autres au-delà du continent avait défini un certains nombres de plans d'action sectoriels qui visaient au travers de l'action gouvernementale de ressortir des aspects de programmes écologiques qui ont mis en scènes des responsables de l'administration dont certains visages font office de grandes figures de l'histoire de l'environnement au Cameroun. D'autres par contre ont soit été contraint de se soumettre au diktat de l'écopolitique internationale, et d'autres passionnés de la nature.

### **1- Politiques écologiques d'Ahmadou Ahidjo au Cameroun**

A partir des années 1970, avec le premier paroxysme sec du siècle, le gouvernement D'Ahmadou Ahidjo en a fait une de ses priorités surtout en zone soudano-sahélienne avec le lancement de l'opération Sahel vert<sup>33</sup>. Son action s'est étendue plus tard dans les autres régions du pays où la sécheresse se manifeste aussi par la dégradation de la couverture végétale et des sols.

#### **a- Ahmadou Ahidjo : instigateur de l'opération Sahel vert**

Elu premier président du Cameroun Ahmadou Ahidjo contribua à la valorisation de l'éco-politique camerounaise durant les mandats qu'il a présidés (1960, 1965, 1970, 1975 et 1980). Instigateur des plans quinquennaux, celui était l'instigateur de l'opération « sahel vert ». En effet, originaire de la ville de Garoua et connaissant les défis majeurs auxquels le septentrion faisait face, il eut l'idée de procéder au reboisement du septentrion pouvant permettre le recul de l'avancée du désert. En vue de lutter contre la désertification.

---

<sup>33</sup> Rapport national sur l'état d'avancement du processus de l'élaboration du plan d'action national sur la mise en œuvre de la convention sur la lutte contre la désertification au Cameroun, p.26.

**Tableau n° 21 : Répartition des projets comprenant un volet de lutte contre la sécheresse et la désertification par province**

Répartition des projets par provinces										
	AD	CE	EST	EN	LT	N	NW	OU	SW	TOTAL
1965 – 1970	1	1	2	2	3	2	2	1	1	<b>15</b>
1970 –1975	3	4	3	4	4	5	2	2	2	<b>29</b>
1975 – 1980	2	2	3	5	2	7	5	6	2	<b>34</b>
1990 –1995	6	9	11	13	9	8	9	11	11	<b>87</b>

**Source :** Rapport national sur l'état d'avancement du processus de l'élaboration du plan d'action national sur la mise en œuvre de la convention sur la lutte contre la désertification au Cameroun, p. 26.

**\* Manque les données pour la période 1980-1995**

Ainsi, les projets nationaux initiés pour la période 1986-91 concernant le secteur forestier sont exposés dans le VI Plan de Développement. Le gouvernement du président AHIDJO avait l'intention d'accroître la productivité du secteur forestier, d'augmenter la quantité de bois traité sur place de 60% à 70% et d'améliorer les conditions de vie des populations de cette région de manière durable. La relance de l'opération Sahel Vert a été salubre pour les résultats qu'elle a apportés. Ainsi après la crise économique qui a déstructuré l'économie camerounaise, les autorités camerounaises ont relancé plusieurs cette opération, toutefois avec des résultats mitigés<sup>34</sup>. En effet, dans le nord du Cameroun, la préservation de l'environnement par le reboisement, baptisée Opération Sahel Vert à compter des années 70, ne dit plus rien aux populations. Pendant ce temps, les quelques arbres qui restent sont coupés pour être revendus comme bois de chauffe. Les autorités tentent de lutter contre ces pratiques, mais sans succès, reconnaît Boubakari Bello, maire du troisième arrondissement de Maroua dans l'extrême nord du Cameroun :

Dans les zones urbaines, ils ont un petit peu peur de la répression, soit de la commune soit des agents des eaux et forêts. Mais en brousse, il n'y a personne. Ils sont seuls. Ils ont besoin de ce bois pour le ramener en ville. Mais ils ne reboisent pas. Cela fait que dans dix à vingt ans nous n'aurons plus de bois ici<sup>35</sup>

C'est ainsi qu'en Août 1991, ensuite juin 2008 le gouvernement camerounais a relancé l'opération sahel vert dans les régions septentrionales du Cameroun, celles-ci ont permis de restaurer plusieurs espaces de terres affectées par l'assèchement<sup>36</sup>. Dans ce cadre, diverse actions ont été posées par le gouvernement dans l'optique de lutter contre la désertification.

<sup>34</sup> Rapport national sur l'état d'avancement du processus de l'élaboration du plan d'action national..., p. 44.

<sup>35</sup> H. Fotso, ONU (Organisation des Nations Unies), <https://p.dw.com/p/3Q7Gh>, consulté le 04/01/20 entre 21h00 et 21h04.

<sup>36</sup> J. MAMAN, *Cameroon Tribune, L'opération « Sahel vert » fleurit*, p.( ?)

Notamment la distribution gratuite de foyers améliorés aux populations, afin de freiner le phénomène de coupe abusive des arbres, à des fins domestiques. A Maroua, chef-lieu de la région de l'Extrême-Nord, des milliers de familles en ont bénéficié.

Dans la foulée, la création de réserves forestières dans la région et le transfert des moyens aux collectivités territoriales décentralisées ont permis de responsabiliser les populations à la base, quant à l'impérieuse nécessité de sauvegarder leur environnement. Ces mesures auxquelles s'ajoute l'émergence d'une éducation environnementale sont en harmonie avec les conventions internationales ratifiées par le Cameroun, dont celle de la lutte contre la désertification. Située en pleine zone sahélienne et aux portes du désert, l'Extrême-Nord subit de plein fouet les aléas climatiques. Entre autres, l'irrégularité et la mauvaise répartition des pluies, une longue saison sèche qui dure huit à neuf mois avec des maxima de températures journalières pouvant atteindre 43 à 44°C.

Tout ce qui contribue énormément à la dégradation des terres. D'après Bello, chef de service de la conservation, de la promotion et du monitoring à la délégation régionale du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED), toutes ces raisons justifient la perturbation écologique qui favorise la baisse des rendements des cultures, la chute des revenus agricoles et l'insécurité alimentaire

**Figure 83 : Plan d'arbre prêt pour l'ensemencement**



**Figure 84 : Surface aménagée pour la plantation d'arbres**



Source : J. MAMAN

Pour freiner le phénomène, l'opération Sahel vert a déjà permis de restaurer 500 000 ha de sols à travers des reboisements dans la région de l'Extrême-Nord. En plus, 16 000 hectares de superficie ont été rétrocédés à 26 communes de la région<sup>37</sup>. De même, on a assisté à la création de 35 réserves forestières. Tous les ans, des milliers d'arbres sont plantés à travers les opérations de piquetage, de trouaison et de plantation<sup>38</sup>. De même, il faut procéder à l'arrosage pour faire face à l'absence de pluies, garder et sauvegarder les sites reboisés. Toutes ces activités sont des opportunités d'emplois qui permettent d'occuper les jeunes en chômage dans les arrondissements ciblés. De même, l'opération Sahel Vert prévoit toujours la construction de forages dans les sites reboisés<sup>39</sup>. Après l'implantation, les sites reboisés sont automatiquement rétrocédés aux communes pour leur gestion.

### **b- Per Aarhaug et Yajji Bello**

Le Dr. Per Aarhaug et Yajji Bello ont largement contribué à l'amélioration du cadre d'exploitation des ressources naturelles du Cameroun notamment des populations d'éléphants depuis 1992. Le rôle qu'ils ont joué dans la CITES réside dans l'histoire du Camp des éléphants situé à Garoua. En 1992, le Cameroun n'avait pas une zone exclusivement aménagée à l'exploitation des éléphants. Lorsque Yajji Bello ancien directeur de la faune et des aires protégées travaillait au *MINEF*, le Camp des éléphants a été attribué au Dr. Per Aarhaug (ZIC-7/ NCA-7) en 1992. À cette époque ce dernier affirme qu'aucun guide professionnel n'avait encore aménagé cette zone. En un mot, la zone était inexploitable, les éléphants qui avaient régulièrement habité cette zone étaient absents depuis près de dix ans<sup>40</sup>.

Per Aarhaug est né au Cameroun en Afrique et y a vécu la majeure partie de sa vie. Ses parents étaient des missionnaires norvégiens. Per Aarhaug a grandi près de la nature et très tôt amoureux de tous les êtres vivants animaux, plantes et personnes. Jeune, Per s'est rendu en Norvège pour étudier la médecine. À son retour au Cameroun, il a été choqué par ce qui lui arrivait. La rampe, le surpâturage, la déforestation et les activités prédatrices sur les ressources naturelles étaient en passe de détruire le pays.

---

<sup>37</sup> J. MAMAN, *Cameroon Tribune*, *L'opération « Sahel vert » fleurit*, p.( ?).

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Entretien avec Yajji Bello, 61 ans, ancien Directeur de la Faune et des Aires Protégées (DFAP), Yaoundé, 3 Août 2015.



**Photo n° 8 : Per Aarhaug, tenant un crocodile, chez le Moudang, 2012.**



**Source :** Sumo TV.

Per a décidé d'essayer de combattre ce qui se passait et a commencé le combat de sa vie le combat pour sauver la nature telle qu'il la connaissait depuis son enfance. Per a consacré sa vie à cette lutte et a lancé une organisation avec des personnes partageant les mêmes idées. Ils sont impliqués dans tout, des petites missions localement au Cameroun aux grands projets de recherche en collaboration avec des universités en Europe<sup>41</sup>.

Per est un médecin qualifié, mais possède également une expérience en médecine vétérinaire. Dans la série TV "Doctor Per", nous découvrons certaines parties du travail de Per au Cameroun à travers huit épisodes. Dans le premier programme, un homme désespéré revient chez le docteur Per. Il vient d'un village où ils ont eu un sérieux problème. Un serpent géant prend soin de leurs animaux de compagnie, et maintenant l'homme a peur que le serpent prenne un humain.

La chasse illégale d'animaux est un problème majeur au Cameroun, et le Dr Per s'est engagé depuis de nombreuses années à lutter contre ce commerce. Per arrive sur les traces d'une femme qui organise un tireur d'élite, essayant de la faire arrêter.

Le docteur Per a entendu une légende sur un peuple où un homme appelé Krabbemann en contrôle la société. Il décide d'explorer la légende et se rend au peuple Kapsiki. Ils

---

<sup>41</sup> G. Akogo-Mvogo, "The protection of elephants on Mount Cameroon", Mount Cameroon project Limbe, Cameroon, 1994, cité dans "Stratégie régionale de conservation des éléphants d'Afrique centrale"... , p. 36.

considèrent les crabes terrestres spéciaux pour les saints. Ces crabes contrôlent toute cette communauté à travers le Crab Man et ses sujets.

Le Gorilla Kahn est l'un des patients du Dr Per. Depuis plusieurs années, lui et les autres gorilles de la réserve sont traités par le médecin pour traumatismes et blessures. Maintenant, Per a été invité à aider à trouver une zone afin que les gorilles puissent être ramenés dans la nature.

Dans le premier programme, un homme désespéré revient chez le docteur Per. Il vient d'un village où ils ont eu un sérieux problème. Un serpent géant prend soin de leurs animaux de compagnie, et maintenant l'homme a peur que le serpent prenne un humain.

Les crocodiles sauvages sont très difficiles et risqués à manipuler. C'est ce que le Dr Per et ses associés expérimentent lorsqu'ils tentent de déplacer un crocodile gênant. Le docteur Per se rend chez les Moundag, qui ont une relation spéciale avec les crocodiles.

En 1993, Per Aarhaug a établi un rapport sur la situation globale qu'il avait soumis au MINEF. Épris de passion pour la zone qui lui avait été attribuée, il décida d'établir un plan national de gestion des éléphants, car le Cameroun avait été suspendu par la CITES de n'avoir pas établi un plan d'exploitation de ses éléphants<sup>42</sup>.

En collaboration avec les responsables du MINEF, l'établissement dudit plan prit quatre ans avant d'être signé. Pour le valider, Yadjy Bello effectua un voyage en Norvège. Avec la collaboration de Ndjoh a Diang, de John Mekounde, et WWF, il a vu le jour en 1997.

En 1994, Per Aarhaug, a poursuivi ses travaux d'aménagement écologique du Camp des éléphants, avec le souci de restaurer les populations existantes. Il a bénéficié de l'assistance de John Mekounde. Étant donné d'une part qu'il s'agissait d'une zone réservée à l'État et que l'investissement de ses fonds propres était difficile et que d'autre part la connaissance en aménagement écologique requérait des connaissances techniques<sup>43</sup>.

En 1995, le groupe de Per Aarhaug, décida d'envoyer des camerounais en Norvège pour se former en management des ressources. Environ 30 étudiants camerounais avaient bénéficié de cette opportunité. Malheureusement, le Camp des éléphants a été fermé pour des problèmes de conformité aux agréments tel qu'indiqué dans la loi forestière de 1994.

---

<sup>42</sup> G. Akogo-Mvogo, "The protection of elephants on Mount Cameroon", Mount Cameroon project Limbe, Cameroon, 1994, cité dans "Stratégie régionale de conservation des éléphants d'Afrique centrale"... , p. 36.

<sup>43</sup> *Ibid.*

En 1996, le groupe de Per Aarhaug a reçu une Commission d'Oxford et de la Norvège dirigée par le Professeur Malcome Coe pour évaluer la conservation et la recherche afin de mieux apprécier leurs efforts.

**Photo n° 9 : Campement des éléphants à 90 km au Sud de Garoua, 2018.**



Source : [www.bichard.celine.free.fr/elephants.htm](http://www.bichard.celine.free.fr/elephants.htm) consulté le 07 aout 2020 entre 15h et 16h.

L'une des conditions requise par le gouvernement norvégien était l'engagement des autorités camerounaises de respecter leur « Cahier de charges ». Malheureusement en 1996, le Camp des éléphants a connu plusieurs autres difficultés relatives aux mutations institutionnelles, qui ont contraint le gouvernement norvégien à se retirer du fait que la partie camerounaise ne remplissait pas sa part de contrat tel que prévu dans le Cahier de charges. Pour compenser les dégâts causés par la rupture du partenariat Cameroun-Gouvernement norvégien, le groupe de Per Aarhaug a injecté ses fonds propres à hauteur de 770.000.000 FCFA, pour réhabiliter l'écologie de la zone. Malgré de nombreux efforts, le Camp des éléphants de Garoua a été temporairement fermé pour des raisons financières entre juin 2000 et 2002. En 2003 les activités de chasse ont repris dans le cadre des safaris, 9 avaient été planifiés pour la seule année de 2004. Le groupe a pu relancer ses activités en signant une

convention avec la Société générale d'un montant de près de 75.000.000 FCFA pour la conservation<sup>44</sup>

Le groupe de Per Aarhaug a également entretenu des relations fructueuses avec le *MINTOUR*. En effet, le Camp des éléphants constituait un pôle d'attraction pour les touristes, et les autorités camerounaises pouvaient se vanter de l'idée qu'au Cameroun il y a une zone aménagée pour les éléphants. C'est ainsi que Per Aarhaug a quelques fois représenté le ministre (Souman Pierre) à la Conférence de ATA au Maroc en novembre 1997. Ainsi, le Camp des éléphants constituait un exemple d'exploitation rationnelle des éléphants au Cameroun et en Afrique centrale. Par ailleurs, cette zone a permis à l'État camerounais d'enregistrer des revenus dans le cadre des safaris qui ont souvent été organisés et dont il est encore difficile d'évaluer pour le seul cas de la zone attribuée à Per Aarhaug. Malgré la crise qu'a connue le gouvernement camerounais relative à l'interdiction des trophées d'ivoire du Cameroun en direction de l'UE en 1999, le Camp des éléphants a néanmoins permis au Cameroun de garantir sa crédibilité sur la scène nationale et internationale.

**Photo n° 10 : Portrait de Yadji Bello, Directeur de la DFAP (1993-1999)**



Source: Eva Paule MOUZONG/TRAFFIC

**c- Koulagna Koutou Denis sur les sentiers de la protection de la nature**

Ingénieur des eaux et forêts, formé à l'*ENSA* de Nkolbisson (Yaoundé), fait également partie des grandes figures qui ont contribué à l'amélioration du cadre d'exploitation des

<sup>44</sup> G. Akogo-Mvogo, "The protection of elephants on Mount Cameroon", Mount Cameroon project Limbe, Cameroon, 1994, cité dans "Stratégie régionale de conservation des éléphants d'Afrique centrale"... , p. 36.

éléphants au Cameroun. Directeur de la faune et des aires protégées depuis 1999 au *MINEF*. Avant d'occuper ce poste, il a officié comme délégué provincial du *MINEF*, pendant six ans, dans la province du Nord. C'est à ce poste de responsabilité qu'il a eu à toucher du doigt le conflit homme/éléphant, en zone de savane. Denis Koulagna a aussi une expérience de formateur. En effet, il a exercé comme chargé de cours au centre universitaire de Dschang, après un séjour à l'Université de l'Alabama, aux États-Unis d'Amérique, d'où il est rentré nanti d'un Master's of Sciences. Il n'y a pas longtemps il a pris part à la 11<sup>e</sup> session CoP de la *CITES* à Nairobi (2000), où il a participé dans le pool des négociateurs ayant arraché le consensus entre le Kenya et les pays de l'Afrique australe, au sujet de la gestion de l'éléphant et, notamment du commerce de ses produits. Par ailleurs coordonnateur, au plan national, du projet *MIKE* sur la lutte anti-braconnage, il a signé au nom de la partie camerounaise la stratégie africaine de conservation de l'éléphant d'Afrique pour l'Afrique centrale le 25 mars 2003<sup>45</sup>.

**PHoto n° 11 : De gauche à droite : Schadrak Ondoua Ekotto, Denis Koulagna Koutou, Emmanuel Ze Meka 6-11 novembre 2006, Yokohama /Japon**



**Source :** Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT).

Secrétaire Général au Ministère des Forêts et de la Faune, celui a contribué à l'évolution de la Certification privée au Cameroun, un document qui condense des mesures prises pour la légalisation des certificats dans le cadre des procédures contraignantes dans la

<sup>45</sup> A. MINEF/SG/DFAP/CEP, Lettre n°03428 de Denis Koulagna Koutou, Directeur de la faune et des aires protégées du Cameroun, Yaoundé, 25mars 2003.

chaîne de contrôle. Ainsi, en 2012 le Cameroun enregistre environ 54% de certification de la superficie de l'UFA. Toutes choses qui impactent sur le commerce international et la préservation des forêts camerounaises. Après les hydrocarbures et l'agriculture, la forêt au Cameroun contribue de l'ordre de 5% au PIB<sup>46</sup>.

## **2- Initiative des ONG environnementales**

L'on ne saurait analyser l'éco-politique du Cameroun sans élucider l'action des ONG, car elles contribuent au renforcement des capacités et des mesures relatives à l'exploitation durable des ressources forestières et fauniques. Au sein de ces ONG on relève l'action de certains acteurs majeurs qui ont contribué de manière considérable à la connaissance de l'environnement au Cameroun soit par leur engagement en faveur de certaines espèces spécifiques (Martin TCHAMBA) soit par la qualité et la pertinence de leur analyse des données sur la gestion des ressources naturelles du Cameroun (Steve GARTLAN). Enfin on ne saurait analyser l'histoire de l'environnement au Cameroun sans évoquer le rôle qu'a joué le Secrétaire de la CITES (Jonathan BARZDO et Wilhem Winjstekers).

### **a- UICN : Steve Gartlan**

La forêt dense et humide du Cameroun n'est pas homogène. On peut en distinguer deux types importants et biologiquement distincts: la forêt mère atlantique et la forêt congolaise, classées en tant que forêt caducifole c'est-à-dire d'importance commerciale. Il y a aussi de petites régions de forêt montagnarde et submontagnarde. La forêt primaire est biologiquement plus riche et plus diverse que la forêt congolaise et plus sérieusement menacée. Les forêts montagnardes et semi caducifoliées sont aussi en grand danger.

Tous les types de forêts souffrent couramment d'érosion et de dégradations; des changements à long terme dans les compositions s'effectuent également. Des mesures à court terme ainsi qu'à moyen terme sont nécessaires afin de conserver et de tirer un bénéfice économique maximal de cette ressource. Le Cameroun est un pays exceptionnellement riche et diversifié en termes de faune et de flore. Il y a aussi un endémisme important. Les zones biogéographiques principales du pays résultent de l'interaction entre la topographie, la situation géographique et les vicissitudes climatiques.

---

<sup>46</sup> Rapport de la Conférence Internationale de Megaflorestais, sous le Thème: Forests in 300 years and actions now to secure them, Buéa, 2014, p.6

Les forêts côtières qui sont, du point de vue flore, diversifiées ont perdu la majeure partie de leur faune de mammifères de grande taille tandis que les forêts congolaises, du point de vue floristique moins diversifiées, ont gardé intacte la leur. Les forêts montagnardes sont relativement pauvres en espèces mais l'endémisme est élevé chez les oiseaux et les amphibiens. La forêt semi-caducifoliée est semblable en faune à la forêt congolaise et revêt d'une grande importance pour les espèces commerciales de bois d'œuvre. Le Cameroun est le sixième exportateur mondial de bois tropicaux et le troisième d'Afrique. Le bois d'œuvre constitue, en termes de valeur, la quatrième exportation du Cameroun après le pétrole, le café et le cacao. En 1985, l'exportation s'est chiffrée à 91,3 millions de dollars U.S.<sup>47</sup>.

Ce secteur procure du travail à plein temps à environ 20.000 personnes et le secteur informel en emploie beaucoup d'autres. L'exploitation forestière commerciale s'effectue dans presque la moitié de la forêt exploitable. Trois espèces constituent 60% des exportations. 60% de la production totale est absorbée par le marché interne<sup>48</sup>. Il n'y a pas de plan national de gestion des sites ni d'exploitation forestière; une grande partie de celle-ci s'effectue sur des terres du domaine national. En vertu de la loi, les terres domaniales, propriété privée de l'Etat, doivent constituer 20% du territoire national et doivent être gérées par l'Etat.

La plus grande partie des forêts domaniales sera éventuellement classée comme forêt de production mais la reclassification en cette catégorie a été très lente. Les terres domaniales couvrent actuellement 25 325 km<sup>2</sup>, soit 156% de la forêt dense humide. Les terres domaniales sont distribuées de manière extrêmement inégale. La protection des terres domaniales n'est pas efficace; l'empiétement sur le domaine forestier cause une perte annuelle de 80 000 à 100.000ha de forêt. Les plantations agro-industrielles permanentes s'accroissent d'à peu près 8.000 ha par an, réduisant d'autant la forêt.

#### **b- WWF : Martin TCHAMBA**

Martin TCHAMBA, biologiste de la conservation fait partie de la nouvelle génération d'environnementaliste africain pétri d'expérience tant dans le champ pratique que de la diffusion des connaissances. Chef de Département Foresterie, Faculté d'Agronomie des Sciences Agricoles (FASA). Responsable REDD+/CC GIZ Pro PSFE. Au sein de la WWF, Martin Tchamba a considérablement contribué à la lutte contre le braconnage des éléphants.

---

<sup>47</sup> Rapport de la Conférence Internationale de Megaflorestais, sous le Thème...p.6.

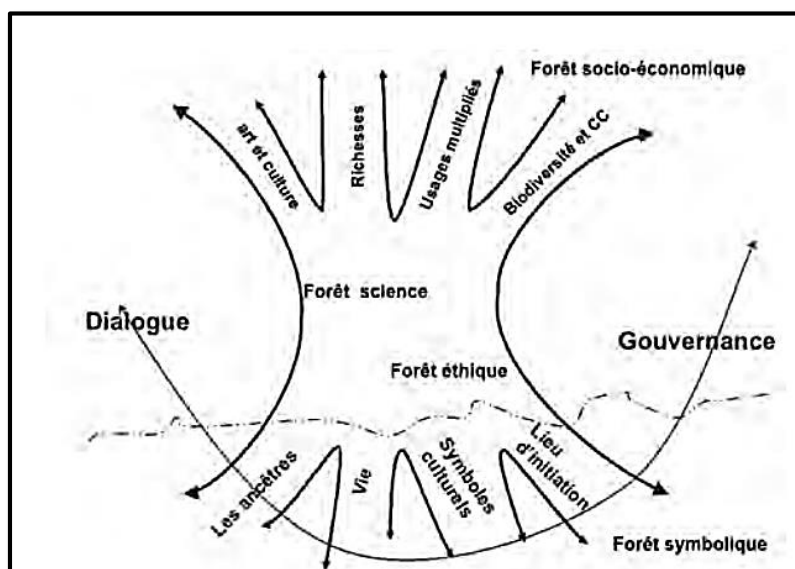
<sup>48</sup> *Ibid.*

Professeur, Université de Dschang au Cameroun. Il fait partie des partisans de l'approche participative des populations autochtones à la gestion des ressources naturelles locales<sup>49</sup>.

Pour Martin Tchamba, la forêt crée des liens, elle est le refuge des esprits, des légendes et des génies, elle donne du sens. C'est l'un des services intangibles que l'économie actuelle ne sait pas reconnaître<sup>50</sup>.

Avec Nicole Huybens, Martin TCHAMBA nous rappellent d'abord que la forêt n'est pas qu'une « ressource » à exploiter et que l'économie conventionnelle néglige une grande partie des liens des humains avec la forêt. La forêt « signifie » : elle permet aux humains de donner du sens au monde, à la Vie, à leur vie en dehors ou au-delà de considérations liées à ce qu'elle est ou à ce qu'elle rapporte. On comprendra que le sens donné aux forêts par les cultures qui y sont nées et s'y sont perpétuées pendant des millénaires n'est pas le même que celui de ceux qui en font une gestion, même « durable » en fonction des rendements économiques que l'on peut escompter de l'extraction de ses grumes. Il est non seulement déraisonnable de nier l'importance des différentes significations que revêtent les forêts pour les différentes cultures, mais c'est aussi irrespectueux pour certains peuples qui se voient ainsi privés d'une partie de leur identité. L'éthique et la symbolique font partie du problème et de la solution pour que les forêts jouent pleinement leur rôle dans l'économie verte.

**Figure 85 : Arbre illustrant les différentes dimensions de la forêt**



Source : Nicole Huybens.

<sup>49</sup> M. TCHAMBA, "Les services culturels, sociaux et spirituels de la forêt"...p.60.

<sup>50</sup> *Ibid.*



### c- La CITES : Jonathan BARZDO ET Willem WIJNSTEKERS

La *CITES* étant une convention internationale, l'on s'est essentiellement intéressé à deux grandes figures qui par leur présence et l'appui scientifique qu'ils ont apporté au Cameroun dans le cadre de la conservation de sa faune. Il s'agit notamment de Jonathan Barzdo et Willem Wijnstekers.

Le contrôle du commerce de l'ivoire au Cameroun a mis en scène divers autres acteurs qui se sont directement impliqués dans le cadre de l'évaluation des données existantes sur la situation réelle des éléphants au Cameroun. Jonathan Barzdo du Service de surveillance continue du commerce de la faune et de la flore sauvages du Centre UICN de surveillance continue de la conservation de la nature a élaboré un travail pertinent qui a permis de connaître la situation du commerce des éléphants au Cameroun entre 1983-1985.

Consultant du Secrétariat *CITES*, Jonathan Barzdo a rendu public des données pertinentes sur « Le commerce mondial de l'ivoire brut, 1983 et 1984 ». Au cours de son séjour au Cameroun, il a collecté des données parcellaires disponibles sur la gestion des éléphants au Cameroun et dans plusieurs autres pays africains. Le contenu de ces données a fourni les bases nécessaires à l'établissement des procédures que requérait la mise en œuvre pleine et entière de la résolution Conf. 5.12 relative au « Commerce de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique ».

En effet, la résolution Conf. 5.12 adoptée en 1985<sup>51</sup> a été l'aboutissement du consensus obtenu par les *Parties* africaines abritant les éléphants et l'institutionnalisation du système des quotas d'exportation d'ivoire des éléphants. Les pays africains étaient inquiets de l'inscription de l'éléphant à l'annexe II qui limitait toute exportation sur un contrôle rigoureux. Pour trouver une solution à ce conflit entre les *Parties* africaines et les conservateurs, la Commission européenne a convoqué une réunion qui s'est appuyée sur les enquêtes de Jonathan Barzdo ce qui a permis aux *Parties* de ne pas interdire le commerce de l'ivoire. Le Cameroun s'était résolu à effectuer des prélèvements sur la base d'un quota annuel tel que l'indiquait cette résolution Conf. 5.12.

Jonathan Barzdo travaille au Secrétariat *CITES* depuis 1991. Au départ, il gérait la coordination des autorités, il est actuellement Chef de l'unité d'appui de la Convention et chargé des relations, avant de rejoindre la *CITES*, il a travaillé à la Commission européenne en

---

<sup>51</sup> W. Wijnstekers, *L'évolution de la CITES...*, p. 346.

1983, en plus de cela, il était le Chef de de l'Unité de au Centre de suivi de la Conservation mondiale et Directeur de TRAFFIC International, à Cambridge, Royaume-Uni, où il a accumulée une expérience en matière de suivi et d'analyse du commerce de la faune sauvage. Par ailleurs Jonathan Barzdo est consultant et expert au Secrétariat CITES depuis 1991. Il fournit des services aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et aux entreprises pour aider à faire en sorte que l'utilisation et le commerce de la faune soient bien compris, bien réglementés et durables.

**Photo n° 12 : Jonathan Barzdo**



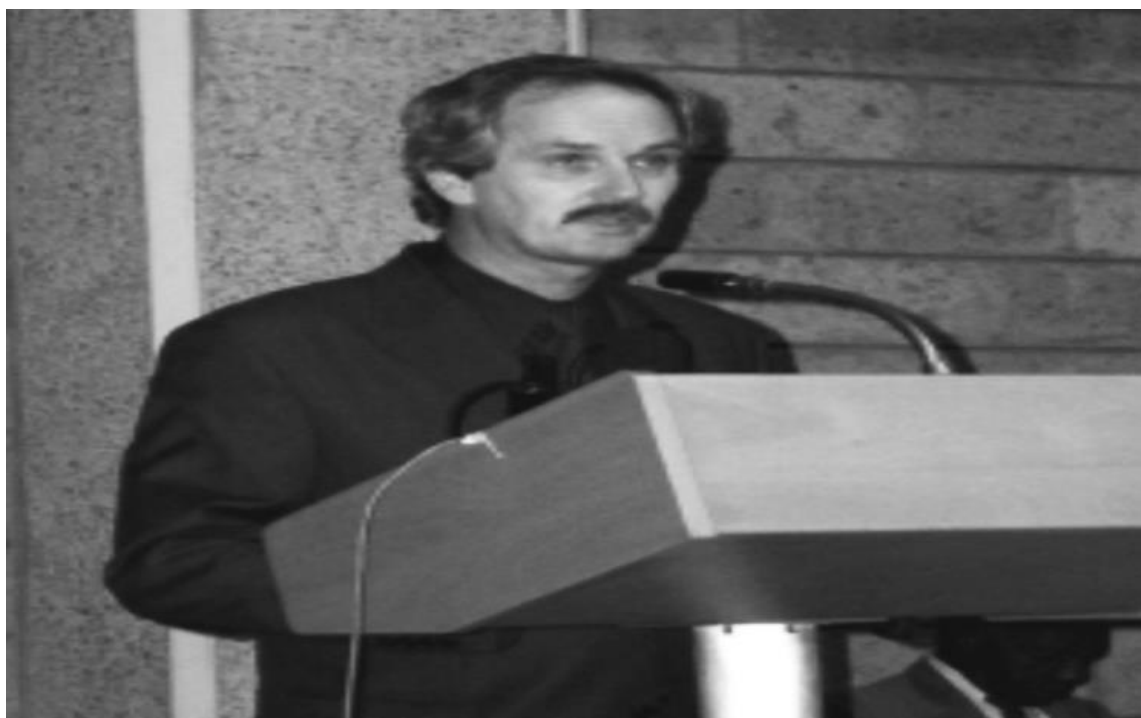
**Source:** Archive privée, page facebook.

Le rôle de Willem Wijnstekers (Pays-Bas), Secrétaire général de la CITES (1999-2010) a été remarquable au sein de la CITES. Avant sa nomination à ce poste, il a travaillé à la Direction générale pour l'environnement, la sécurité nucléaire et la protection civile de la Commission européenne. Dès son arrivée au poste de Secrétaire général de la CITES, Willem Wijnstekers, exprimait déjà sa volonté de redonner à cette institution sa place au sein de la gouvernance internationale en matière de commerce des espèces sauvages. Il déclarait à ce titre :

Chers collègues, je suis sûr que dans nos contacts individuels et collectifs, nous ne serons pas toujours d'emblée d'accord sur tout et je suis sûr que ce n'est pas ce que vous

attendez de moi. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu qu'au moment de prendre les décisions, nous serons d'accord. Vous aurez vos responsabilités, j'aurai les miennes, mais il ne devrait pas y avoir de divergences quant aux buts que nous poursuivons. Il est un mot d'ordre approprié aux Nations Unies et il vaudrait mieux que je m'y habitue qui résume ce que j'ai l'intention de faire : «*Restaurer la confiance*»<sup>52</sup>.

**Photo n° 13 : Discours d'investiture de Willem Wijnstekers, Secrétariat Général-CITES, en 1999**



**Source :** Secrétariat-CITES.

Cette déclaration de Willem Wijnstekers lors de sa cérémonie d'investiture illustre qu'une crise prévalait au sein de cette institution avant sa nomination. Avant sa nomination à ce poste, la permanence du Secrétariat était assurée par Reuben Olembo Secrétaire général par intérim du 5 août 1998 au 31 mars 1999.

C'est au cours du mandat de Willem Wijnstekers que le Comité permanent a autorisé deux *ventes expérimentales* d'ivoire respectivement en 1999 et en 2002 depuis la suspension

---

<sup>52</sup> Extrait du discours d'investiture de Willem Wijnstekers, *Le Monde la CITES*, n°3, août 1999, pp. 2-3.

du commerce international de l'ivoire en 1989<sup>53</sup>. C'est également durant son mandat que le Secrétariat a pris conscience de la nécessité de traiter les questions du commerce international en fonction des besoins de chaque région. Il déclarait à ce titre que : « Le Secrétariat ne peut pas servir les intérêts d'une seule Partie ou d'un seul groupe de Parties »<sup>54</sup>.

Par ailleurs, dans ses déclarations, il a évacué les nombreux préjugés sur la *CITES* à savoir que : « La *CITES* traite de tous les aspects de la conservation des espèces sauvages ». La *CITES* ne traite que du commerce international des espèces inscrites à ses annexes. Si les questions plus larges de conservation ont une influence sur les décisions et les actions de la *CITES*, la portée de la Convention touche à la réglementation du commerce international des espèces inscrites. « La *CITES* vise à interdire tout commerce d'espèces sauvages »<sup>55</sup> La *CITES* vise à réglementer le commerce international des espèces inscrites aux annexes. Il ne vise pas à stopper tout commerce d'espèces sauvages. Cependant, pour certaines espèces, le commerce est très restreint ou est soumis à des conditions particulières et dans certains cas, les *Parties* peuvent recommander une suspension temporaire de leur commerce.

« La *CITES* réglemente le commerce intérieur »<sup>56</sup>. Les dispositions de la *CITES* s'appliquent au commerce international ; la *CITES* ne peut donc pas être un moyen de réglementer le commerce intérieur. Néanmoins, les *Parties* ont reconnu le lien existant entre le commerce intérieur non réglementé et le commerce illégal, et elles encouragent les *Parties* à veiller à réglementer correctement leur commerce intérieur pour aider à la réglementation du commerce international.

« Les annexes *CITES* sont des listes d'espèces menacées d'extinction dans le monde »<sup>57</sup> Les annexes n'incluent que les espèces qui sont, ou pourraient être, affectées par le commerce international. Certaines menaces font qu'une espèce peut être considérée comme vulnérable ou menacée d'extinction. L'une d'elles est la surexploitation pour le commerce international mais il y en a d'autres, notamment la perte d'habitat, la dégradation de

---

<sup>53</sup> Le Comité permanent avait décidé, après examen attentif et exhaustif d'un rapport du Secrétariat *CITES*, que les conditions rigoureuses fixées par la Conférence des Parties à la *CITES* en 1997 (CoP10) pour une vente exceptionnelle d'ivoire brut de la Namibie et du Zimbabwe au Japon avaient été remplies. Ces deux pays ont donc été autorisés à vendre et à expédier respectivement 13,8 tonnes et 20 tonnes d'ivoire au Japon à partir du 18 mars 1999. Au cours de la même année, l'on a considéré que le Botswana remplissait les conditions de vente nécessaires, c'est ainsi que le pays a été aussi autorisé à vendre son stock de 20 tonnes d'ivoire. Fin 2002, la *CITES* a autorisé l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie à procéder à une deuxième vente.

<sup>54</sup> Déclaration de Willem Wijnstekers, Secrétaire général désigné, à la 41<sup>e</sup> session du Comité permanent, Genève, 8-12 février 1999, dans *Le Monde de la CITES*, n°3 août 1999, p. 2.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> *Ibid.*

l'environnement, ou l'exploitation non durable pour une utilisation intérieure. La *CITES* est un mécanisme qui permet la coopération internationale entre les pays d'exportation et les pays d'importation ; c'est pourquoi elle ne concerne pas les espèces qui ne font pas, ou ne risquent pas de faire, l'objet d'un commerce international, ou qui sont affectées par des problèmes survenant à l'intérieur des frontières d'un pays. Ce n'est pas un défaut de la Convention seulement le reflet de son but et de ses mécanismes régulateurs bien définis. D'autres conventions, accords et lois nationales traitent des autres menaces. « La *CITES* est un mécanisme qui sert à imposer des restrictions au commerce des pays en développement »<sup>58</sup>. Le fait est que tant les pays producteurs que les pays consommateurs ont la responsabilité de conserver et de gérer les ressources. La *CITES* donne aux *Parties* les moyens de coopérer au plan international et de prendre des décisions pour conserver et gérer les ressources en espèces sauvages qui font l'objet d'un commerce international. « Le Secrétariat *CITES* délivre des permis pour autoriser le commerce des spécimens *CITES* »<sup>59</sup>. Les permis et les certificats nécessaires pour que le commerce soit conforme aux dispositions de la *CITES* ne peuvent être délivrés que par l'organe de gestion national compétent pour le faire au nom de la *Partie* qu'il représente.

« Les bureaux *CITES* sont administrés par le Secrétariat *CITES*, lequel a un pouvoir de décision »<sup>60</sup>. Le Secrétariat n'a aucun pouvoir sur les autorités *CITES*. Ces autorités sont établies par les gouvernements nationaux et sont soumises aux orientations et aux obligations administratives de chaque État. Le Secrétariat peut conseiller les autorités *CITES* en s'appuyant sur l'interprétation agréée de la Convention mais n'a aucune compétence pour le fonctionnement des autorités. Le Secrétariat *CITES* n'a aucun pouvoir coercitif et ne peut pas décider ou imposer une ligne d'action dans les affaires *CITES* examinées par les *Parties*. L'on croit généralement que le Secrétariat prend des décisions sur des questions telles que l'utilisation des spécimens confisqués mais ce n'est pas le cas. Faire respecter la Convention est du ressort des États mais le Secrétariat peut leur fournir une assistance à cet égard en leur communiquant des informations ou en facilitant l'échange d'informations.

« Aucun souvenir fait à partir d'une espèce sauvage ne peut être commercialisé »<sup>61</sup>. La Convention régit le commerce des souvenirs pour touristes fabriqués à partir d'une espèce *CITES* ; dans certains cas, elle autorise une dérogation à ses dispositions pour ces

<sup>58</sup> Déclaration de Willem Wijnstekers, Secrétaire général désigné, à la 41<sup>e</sup> session du Comité permanent..., p. 2.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.*

articles. Quoi qu'il en soit, de nombreuses *Parties* appliquent des mesures internes plus strictes pour réglementer leur commerce.

« Aucun produit d'éléphant et de crocodile ne peut être commercialisé »<sup>62</sup>. Cette conception erronée est en partie due à la prévalence de ces articles dans les expositions au public d'articles saisis ou interdits. Certains produits d'éléphants d'Afrique de certains États de l'aire de répartition peuvent faire l'objet de transactions commerciales ou non commerciales, sous réserve de respecter les restrictions et les conditions énoncées dans les annotations à l'inscription de *Loxodonta africana* aux Annexes I et II de la Convention. Quant au commerce des produits en peau de crocodilien sauvage, élevé en captivité ou élevé en ranch, il est réglementé mais il a contribué de manière positive à la conservation, à la gestion et au rétablissement des populations de la plupart des espèces de crocodiliens.

« Tout le commerce des espèces sauvages menace les espèces »<sup>63</sup>. Le commerce des espèces sauvages ne compromet pas forcément la survie des espèces. Plus de 95% du commerce mondial de spécimens *CITES* implique des espèces qui ne sont pas menacées d'extinction et qui peuvent faire l'objet d'un commerce international. Ce commerce est suivi et réglementé, et vise à éviter une utilisation incompatible avec la survie de l'espèce en question. De plus, les *Parties* reconnaissent que l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages, qu'elle soit destructrice ou non, offre une option économiquement compétitive de l'utilisation des terres qui est susceptible de procurer des avantages en incitant à la conservation et à la gestion des espèces sauvages, en contenant le commerce illégal et en répondant aux besoins des êtres

---

<sup>62</sup> Déclaration de Willem Wijnstekers, Secrétaire général désigné, à la 41<sup>e</sup> session du Comité permanent..., p. 2.

<sup>63</sup> *Ibid.*

Des grandes figures de l'histoire de l'environnement physique du Cameroun, trois périodes structurent cette période, des hommes en majorité classés en figure de proue. Les pionniers de cette histoire se démarquent de l'époque coloniale. Au lendemain de l'indépendance du Cameroun, de grandes figures nationales émergentes par leurs actions contribuèrent à la mise en valeur des espèces sauvages. Sur le plan international, on note également certaines figures qui travaillent au sein des grandes ONG. Mais, il est à noter malheureusement, les populations autochtones ne soient pas classées parmi les grandes figures de l'histoire de l'environnement pourtant si proche de cet univers. La plupart de nos enquêtes limitent le rôle des femmes dans la prise des décisions environnementales. Elles sont apparues dans les sciences environnementales au début des années quatre-vingt, avec le célèbre rapport de Brundtland, consacrant le concept du développement durable. Au Cameroun, les femmes cherchent encore à s'affirmer sur le plan pratique à l'implémentation d'une écopolitique africaine. Sur le plan international, les hommes dominent les débats, parfois en l'absence des populations concernées. Malgré leur implication dans la gestion, la protection, la conservation des bassins écologiques, il reste encore à faire. Le braconnage, a endeuillé certaines familles qui malheureusement ne sont pas comptées au nombre des grandes figures de l'histoire de l'environnement. Au cours de son histoire, le Cameroun a toujours prôné une coopération juste et pacifique en vue d'atteindre les objectifs globaux. Au-delà des intentions, il serait judicieux de repenser une nouvelle dynamique quant au rôle à assigner aux acteurs de premier plan en matière de gouvernance environnementale. Des grandes figures de l'histoire de l'environnement physique du Cameroun, trois périodes structurent cette période, des hommes en majorité classés en figure de proue. Les pionniers de cette histoire se démarquent de l'époque coloniale. Au lendemain de l'indépendance du Cameroun, de grandes figures nationales émergentes par leurs actions contribuèrent à la mise en valeur des espèces sauvages. Sur le plan international, on note également certaines figures qui travaillent au sein des grandes ONG. Mais, il est à noter malheureusement, les populations autochtones ne soient pas classées parmi les grandes figures de l'histoire de l'environnement pourtant si proche de cet univers. La plupart de nos enquêtes limitent le rôle des femmes dans la prise des décisions environnementales. Elles sont apparues dans les sciences environnementales au début des années quatre-vingt, avec le célèbre rapport de Brundtland, consacrant le concept du développement durable. Au Cameroun, les femmes cherchent encore à s'affirmer sur le plan pratique à l'implémentation d'une écopolitique africaine.

Sur le plan international, les hommes dominant les débats, parfois en l'absence des populations concernées. Malgré leur implication dans la gestion, la protection, la conservation des bassins écologiques, il reste encore à faire. Le braconnage, a endeuillé certaines familles qui malheureusement ne sont pas comptées au nombre des grandes figures de l'histoire de l'environnement. Au cours de son histoire, le Cameroun a toujours prôné une coopération juste et pacifique en vue d'atteindre les objectifs globaux. Au-delà des intentions, il serait judicieux de repenser une nouvelle dynamique quant au rôle à assigner aux acteurs de premier plan en matière de gouvernance environnementale.



## **CONCLUSION GENERALE**

Au terme de cette étude, notre objectif était d'analyser les conflits qui résultent d'une part des représentations culturelles au Cameroun et de de l'environnement dans les relations internationales d'autre part de 1884 à 2012. Il était surtout question savoir comment et pourquoi sont nés les conflits liés à l'exploitation, la conservation et la protection des constituants de la faune et de la flore et qui opposent le négro-africain et l'européen ? Les huit (08) chapitres qui constituent l'ossature de notre thèse ont chacun apporté des éléments de réponses feront ici l'objet d'un récapitulatif, puis de discussions et enfin de perspectives.

En ce qui concerne les huit chapitres de notre thèse, retenons d'abord que les conflits liés à l'exploitation de la faune et de la flore avant l'implantation des Allemands au Cameroun n'existent pas entre le négro-africain et la nature. En effet, dans l'harmonie, les populations camerounaises avaient établi des normes qui leur permettaient de vivre en parfaite harmonie avec la nature. Elles avaient développé des systèmes de croyances qu'elles ont transmis de génération en génération. Elles pratiquaient des cultes, des rites qui leur permettaient de communiquer avec les esprits de leurs ancêtres, ce qui constituait leur religion.

Cette religion qui est centre de la communauté permettait ainsi de qualifier le négro-africain, de se comprendre lui-même, de se développer. Cette période de l'histoire du Cameroun, révèle que le négro-africain avait un code forestier sacré qui faisait de ce dernier un écologiste. Il tenait ce statut des interactions (communication, langage) entre lui et la nature. La matière pour ce dernier est vivante, par conséquent il se devait de respecter la nature en offrant des sacrifices aux esprits qui régissent les forces de cette nature, sans quoi son existence serait un péril. Au cours de cette période, le négro-africain s'adonnait essentiellement à trois activités majeures : la pêche, la chasse et l'agriculture.

L'analyse de ces différentes activités à partir de la connaissance des rites traditionnels consacrés à la chasse, la pêche ou l'agriculture permettent d'affirmer que ces populations étaient de fins conservateurs de la nature. Rien n'échappait au contrôle de chacune de leurs activités. Car, du début jusqu'à la fin de chaque processus initié par ces populations, on retrouve la présence des divinités qui interagissent non seulement avec les initiés, mais également avec les hommes. Cela signifie que tout est sacré dans l'univers africain au moment où les Allemands arrivent au Cameroun. La terre, l'eau, la faune et la flore dialoguent avec les hommes à travers ce qu'on appelle ici l'« écosophie » : c'est-à-dire la philosophie de la politique écologique africaine.

Cette philosophie de l'écologie africaine considère l'être humain dans sa totalité. Elle est la racine à partir de laquelle se pratique la justice, la résolution des conflits, la quête du bien-être social. La recherche de ces vertus sociales est permanente et continue. Elle interpelle les initiés, les chefs traditionnels, définit les normes sociales, opère une classification des espèces animales, détermine les saisons et les périodes de chasse etc. elle est également à l'origine des productions sociales et culturelles. Elle détermine les rapports entre les classes sociales, les hommes, les enfants, les adolescents, et les adultes.

Lorsque les Allemands arrivent au Cameroun, leur perception de l'environnement est essentiellement capitaliste. Le projet qu'ils avaient de l'Afrique et du Cameroun en particulier était de faire de ce territoire un pôle d'extraction de matières premières à destination de l'Europe. Pour ce faire, trois institutions pour assurer ce projet furent créées : l'administration territoriale (assurée par l'Allemagne), l'éducation des populations (Missions chrétiennes), les conventions internationales relatives à la protection des espèces sauvages africaines (Écologistes européens).

La première institution, l'État (Allemagne) avait l'exploit de faire de l'élite camerounaise d'habiles commerçants qui pouvaient extraire pour le compte des administrateurs allemands les produits issus de la nature, l'huile de palme, l'ivoire. La seconde institution : les missions chrétiennes avaient réussi à créer une relation de confiance entre les populations locales et l'administration. De ce fait, elles ont pu s'acheter des terres et s'installer pour exercer leurs missions. Enfin la troisième institution n'existait que dans les accords, dépourvue de toute contrainte. C'est après la seconde guerre mondiale qu'elle commença à exercer pleinement ses missions.

Ayant hérité d'un territoire en pleine essor, la France et la Grande Bretagne se mirent chacun à exploiter les ressources naturelles du Cameroun, toute chose qui eut un impact important sur la perception de l'environnement qu'avait les camerounais. C'est le règne de l'émancipation des populations africaines encouragées et entretenue par l'Organisation des Nations unies. Il faut également rappeler que c'est au cours de cette période que la troisième institution fit son entrée en scène dans le cadre de la gouvernance environnementale. C'est l'ère du foisonnement des ONG (UICN, CITES, WWF). Mais les préoccupations des populations africaines ne sont pas celles de la protection de l'environnement, bien au contraire, chaque pays africain veut sortir de la précarité et se hisser au sein du grand concert

des nations évoluées. C'est dans ce contexte que le Cameroun lança les plans quinquennaux qui toutefois ne négligeaient pas l'aspect écologique.

De plus le Cameroun faisait face aux problèmes de l'environnement en l'occurrence la désertification. L'environnement est une affaire de l'État qui gère par le système de concessions forestières qu'elle octroie aux entreprises d'exploitation forestière suivant les modalités fixées par les différentes lois nationales et internationales. Malgré l'abondance des ressources naturelles (faune et flore en l'occurrence) les populations locales dans la majorité peinent à jouir des bienfaits de l'exploitation forestière. Les paradigmes d'exploitation des ressources nationales sont remis en cause au sein des instances internationales. La création des aires protégées ne suffit pas pour répondre aux problèmes que posent l'environnement (la surexploitation, la perte de l'habitat, la désertification, le changement climatique). D'où l'adoption de nouvelles approches de gestion des ressources forestières, intégrant l'approche participative.

Malgré la mise en œuvre des approches participatives, le braconnage et le commerce illicite résistent dans les zones forestières. L'analyse des initiatives mises en œuvre par les États n'ont pas encouragé les populations locales vivant à proximité des aires protégées. L'État encore moins les organisations non gouvernementales n'ont pas encouragé des initiatives telles que l'octroi des permis de chasse ou d'exploitation forestière aux populations locales.

De plus les crises que subit l'environnement du Cameroun sont partagées entre l'administration et les exploitants. Car, avant la CDB, les entreprises forestières installées au Cameroun n'avaient aucun devoir envers le renouvellement des forêts. Quoique ces crises en l'occurrence les changements climatiques imposent de nouvelles mesures collectives tant sur le plan national qu'internationale, les représentations culturelles s'imposent comme paradigmes incontournables pour la préservation et l'exploitation de l'environnement. C'est d'ailleurs à ce titre que les ONG et la communauté scientifique promeuvent les initiatives locales comme moyens efficaces de promotion et de protection de l'environnement.

La vision et les perceptions occidentales muées par l'esprit du capitalisme ont manifestement montré leur échec. D'où le choix des approches participatives comme moyens efficaces et durable de protection de la biodiversité. Les normes préétablies par les administrations coloniales et postcoloniales n'ont pas garanti une exploitation durable des ressources africaines, car en l'absence de la vision et de la culture des peuples qui habitent ces

forêts, il est difficile pour d'envisager une exploitation durable, car elles ont dans le temps et l'espace entretenu des rapports de communication entre la nature, permettant ainsi à l'homme et la nature d'assurer un équilibre constant et durable. Dès lors que cet équilibre a été brisé, il devient difficile de maintenir un ratio entre l'exploitation des ressources naturelles et maintenir et les besoins humains, car les représentations culturelles africaines ont été vidées de leur contenu.

On observe dans le comportement des individus deux attitudes, celles qui se veut moderne et celle qui se veut traditionnel. Ainsi, lorsqu'il se retrouve dans son milieu traditionnel, les africains ont tendance à respecter leurs cultures et coutumes, mais en milieu urbains, les habitudes citadines reprennent leurs paradigmes modernes courant. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, la question de l'identité africaine se pose face à la modernité occidentale et la culture africaine. De plus, la sacralité de cette culture s'est vidée au fil des années grâce aux bienfaits que propose la modernité. Chaque africain aspire vivre dans des conditions modernes qu'offre la technologie, la science universelle. Pourtant si l'État valorisait les représentations camerounaises, les ressources forestières seraient une source abondante d'emploi et de développement.

La volonté de l'État de maintenir son monopole sur la gestion des forêts de production et l'ouverture des opportunités nouvelles pour la participation de communautés locales et leur intéressement aux bénéfices forestiers sont perçues comme des innovations certes mais vides de représentations culturelles (pertinentes), car en dehors de leurs modèles traditionnels d'exploitation, il est difficile d'assurer un équilibre entre la nature et les besoins de l'homme. Et c'est d'ailleurs ce déséquilibre qui est à l'origine des changements climatiques.

Malgré, l'appui de la communauté internationale, la mise en œuvre d'un plan national de gestion des changements climatiques et diverses initiatives allant dans le même sens, la protection de la nature requiert un système de croyance qui permet à l'homme de respecter la nature, de l'exploiter suivant ses règles. Scientifiquement cela a été démontré que les écosystèmes ont besoin d'un temps pour se renouveler. Et cela, le negro africain l'avait bien assimilé, car les saisons de chasse étaient bien déterminées, les animaux pouvant ou non faire objet de chasse étaient connus.

L'histoire des représentations culturelles et l'éco-politique camerounaise au travers de cette thèse démontre que la pensée occidentale de préserver durablement les ressources naturelles est la conséquence de la dérive de leurs systèmes de croyances, de respect de la

nature. Le discours occidentaux laissent croire aux africains que la préservation de l'environnement est une idée qu'ils ont élaborée et qui doit être diffusée là où il existe encore une faune et flore abondante en l'occurrence les pays du bassin du Congo dont fait partie le Cameroun.

Ce discours ne devrait aucunement être mal interprété, il doit être considéré comme une leçon de l'histoire de l'environnement. Hier, la faune occidentale était abondante, aujourd'hui elle est soumise à une restriction absolue d'exploitation. Ainsi depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les écologistes mettent en garde les États qui possèdent cette richesse de la préserver pour que erreurs que certains pays ont commis ne s'appliquent aux pays africains. Tel est le postulat qu'entoure le concept du développement durable, de l'économie verte.

Certains l'ont compris, d'autres peinent encore à accepter cette réalité, car la corruption et la mal gouvernance des ressources forestières sont autant d'empreintes qui laissent croire que l'État a encore un long chemin à faire pour assurer aux populations locales le bien-être auquel elles aspirent pour leur épanouissement. Il ne suffit pas de leur offrir seulement un point d'eau, ou une école, ou un dispensaire, les populations locales aspirent à la gestion participative de leurs ressources naturelles afin de développer elles-mêmes leurs infrastructures sociales.

L'histoire des représentations culturelles au Cameroun marque également une nouvelle approche dans les rapports homme/ nature. L'institutionnalisation de la nature a fait ressortir quelques figures qui dans le cadre des actions gouvernementales et des ONG, ou des Conventions internationales ont contribué aux approches modernes de conservation de la nature au Cameroun en particulier, soit par leurs discours, des actions individuelles et parfois collectives. Sont-elles à promouvoir en marge des représentations culturelles ? Telle est la question, aucune mesure ne saurait être efficace si elle ne tient pas compte des valeurs existentielles des populations qui vivent autour de ces écosystèmes.

Certes l'approche participative est une innovation, mais il faudrait que celle-ci intègre les valeurs culturelles de la communauté, au risque d'abandonner certaines classes locales à leur sort. Un débat sur les approches participatives doit être ouvert au niveau local, invitant toutes les couches sociales. Telles sont les insuffisances qu'on a identifiées au cours de l'histoire des représentations culturelles au Cameroun. En somme, la réussite des initiatives de dévolution de responsabilité aux ayants droit locaux véritablement motivés par l'octroi et la sécurisation

des droits d'accès et d'utilisation ainsi que l'équité dans la redistribution des ressources est conditionnée par l'existence d'entités et d'arrangements locaux qui tiennent compte de la configuration des institutions et pratiques sociales traditionnelles.

L'analyse des huit chapitres qui constituent cette thèse a provoqué des discussions et des interrogations. Comment parler des représentations culturelles du Cameroun sans interroger les différents prismes de l'histoire précoloniale, coloniale, et postcoloniale ? Les premiers contacts qui ressortent en 1884, exposent la servilité d'une Afrique favorable aux échanges de ses ressources naturelles. Au fil des décennies, les représentations de ses ressources naturelles s'adaptent à la perception de la culture occidentale.

Les premières interactions avec le monde occidental et le Cameroun sont des relativement fondées sur des connaissances du donné et du recevoir. Mais cet échange s'est toujours opéré dans un cadre de conflictualité qui le plus souvent a laissé croire que les populations camerounaises ont paisiblement cédé leur territoire à l'occupant étranger. Au fur et à mesure que s'implantait la vision occidentale capitaliste, les contacts tendaient vers l'assimilation culturelle : les codes et les règles qui régissent les pratiques et les actions communautaires en l'occurrence l'alimentation, l'art, la justice, l'habillement, l'agriculture, la pêche, la chasse tendaient vers l'occidentalisation.

Ces représentations culturelles orientent les réactions politiques au cours de l'histoire du Cameroun. Les effets de ces comportements sociaux se sont dilués dans l'imitation de la culture occidentale avec des interrogations qui ont permis de recatégoriser les races humaines au lendemain de la première guerre mondiale au travers de la chute du mythe de la supériorité blanche. À partir du moment où les africains réalisent qu'ils sont semblables à leurs homologues occidentaux, l'éveil des consciences collectives reconfigura le commerce international. Les représentations culturelles ont de fait été à l'origine des accords et traités entre les races humaines, c'est le cas du traité Germano-douala. Malheureusement, dans la plupart de ces conventions internationales, la perception africaine de l'environnement n'a jamais été prise en compte comme modèle écologique de conservation des écosystèmes.

L'environnement en effet constitue un univers d'interrogations auxquelles le négro-africain a constamment eu à chercher à comprendre, car cet environnement lui parle. Au moment où le traité Germano-douala est signé, celui-ci ne représente pas la perception que les chefs côtiers avaient. Il en est de l'octroi de l'indépendance accordée par la France et la Grande Bretagne, c'est la raison pour laquelle les nationalistes camerounais s'y sont rebellés.

Les problèmes de l'environnement avant la Convention de Stockholm sont des propositions qui ont souvent été perçus comme un moyen d'affaiblir la lutte de la représentativité de l'environnement en Afrique de manière général, du fait que les connaissances pratiques et scientifiques du milieu naturel s'avèrent la plupart du temps comme des vérités absolues.

Finalement, l'histoire de la représentativité de la biodiversité camerounaise prend d'autres colorations qui ne servent plus l'intérêt général, car les populations locales sont techniquement obligées de respecter les mesures qui leur sont imposées. Et qui dans la plupart des cas, ne tiennent pas compte de l'approche culturelle de l'exploitation de la biodiversité. Ces modalités temporaires ont malheureusement influencé la perception de l'environnement dans les milieux scientifiques et sont à la base de conflits identitaires, du laisser-aller, du laisser-faire, de la corruption, du braconnage, du commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages.

En histoire, la perception de l'environnement semble encore un sujet bien nouveau du fait que l'analyse de ses éléments semble complexe, car touchant plusieurs aspects permettant de comprendre et d'interpréter le cadre dans lequel évolue l'homme. Ainsi, science et représentations culturelles s'affrontent par des théories et des techniques ayant des indicateurs d'appréciation du niveau d'évolution et de développement d'une société donnée.

Dans le temps et l'espace chaque peuple se construit une sorte de conscience collective qui lui permet de se caractériser dans le champ de l'altérité des identités. Celles du Cameroun et de l'Afrique en général sont soumises à la rigueur des techniques scientifiques et technologiques. En l'absence de productivité, de constructions surpassant les préceptes d'une communauté, les représentations culturelles ont tendance à muter vers les promoteurs d'une représentation culturelle fondée sur des éléments scientifiques et technologiques. C'est en ce sens qu'on observe une absence de schématisation dans les processus de développement socio-culturel, politique et économique qui structurent le monde.

Le Cameroun en général est subordonné à l'expérience des représentations modernes de sa culture. Les traditions africaines ont résisté certes dans le temps parce qu'elles sont introduites dans des consciences métaphysiques. Le rôle des animaux ou de la flore s'affirme sur des modèles présents à valeur intermédiaires entre les humains et les esprits invisibles. C'est en effet grâce à ces représentations culturelles que l'homme a créé des religions reliant l'esprit humain à celui des invisibles, de la faune, du vent, de la flore, de l'eau, de la matière. Si



les représentations résistent dans le temps dans une globalisation enracinée dans les progrès scientifiques et technologiques, il faut tout de même reconnaître que les représentations culturelles se nourrissent de constructions immatérielles.

En guise de perspectives, ce travail de recherche a permis d'affirmer qu'il existe de fait une complémentarité entre science de l'environnement et représentations culturelles. L'Africain de tous les temps en a fait usage pour maintenir les équilibres naturels. Or l'homme moderne a tendance à s'en défaire de manière radicale, c'est de ce fait qu'il se trouve confronté aux changements naturels « climatiques », autrefois perçus et interprétés comme transgression des règles qui régulent la nature.

Sur la base des données scientifiques que sont évalués le changement climatique, pourtant, les représentations culturelles guident les comportements des hommes dans la société. C'est à partir de chaque représentation culturelle qu'on peut évaluer la question des changements climatiques. Car elles constituent non seulement le champ dans lequel se construit l'homme moderne mais surtout le laboratoire des règles sociales ou communautaires.

On ne saurait construire des identités en se passant des représentations culturelles ou des progrès scientifiques et technologiques. Malgré les crises économiques qu'a connues le Cameroun, on est en droit de remarquer que le développement économique est fonction des représentations culturelles dans lesquelles les politiques écologiques sont établies. Les populations locales pour la plupart peinent à s'adapter à ces échelles de régulation de la biodiversité. Les conventions internationales si elles permettent de recadrer et de limiter l'insécurité des espèces sauvages au travers des systèmes de contrôle et suivi des rapports des États, cela n'empêche pas de freiner durablement les menaces qui pèsent la biodiversité des pays africains en l'occurrence du Cameroun. On se souvient du dramatique épisode qui a décimé des centaines de populations d'éléphants dans le parc de Bouba Ndjida en 2012.

Il est souhaitable dans un contexte national marqué par la décentralisation de procéder également à une décentralisation de la gestion des ressources naturelles. Les populations locales de ce fait doivent repenser leurs représentations, définir la vision qu'elles veulent donner à leur destin économique et social. Car elles sont les premières victimes de la précarité en zone rurale, pourtant pourvoyeuse des ressources matières. Cela requiert une forte mobilisation de la jeunesse déportée vers les grandes villes à la quête d'un emploi stable et

décent. C'est également dans les localités qu'on peut envisager l'organisation des concertations et des réflexions sur les représentations culturelles, la biodiversité.

Cette observation suscite d'autres projections qui tiennent à l'organisation des colloques sur la décentralisation des ressources naturelles en fonction du niveau et du progrès de chaque région. Les dégradations que l'on inflige à l'environnement en Afrique menacent de plus en plus les écosystèmes et l'avenir des populations africaines, d'où l'urgence d'une écologie humaniste qui devrait déboucher sur des décisions fermes et concrètes. L'option portée sur un attentisme de la communauté internationale témoigne de l'inaptitude des États africains en l'occurrence du Cameroun à définir une démocratie écologique. Même si l'ère moderne semble rendre la nature étrange à l'africain, ou encore introduire un abîme entre les domaines de l'action humaine et les lois de la nature.

Dans un contexte où l'Afrique attire toujours par ses richesses naturelles, la perception de l'environnement en l'occurrence de la faune et de la flore tend à surmonter les anciennes frontières traditionnelles. Or ce transit est aujourd'hui en crise et interpelle une conscience africaine éprises d'une philosophie de l'éthique du développement durable des ressources naturelles. Au lieu d'en faire un discours qui se veut représentatif de la perception africaine traditionnelle de la nature ce qui renfermerait la faune africaine aux orties modernes de la démocratie écologique, le constituant camerounais gagnerait à créer des assemblées écologiques au sein des collectivités territoriales décentralisées.

Ceci permettrait dans une certaine mesure de revaloriser le statut des gardiens traditionnels de la nature. Ces assemblées écologiques prendront en compte la conceptualité unique de chacune des représentations sociales et redynamisera le fonctionnement des systèmes du vivant et des échanges entre l'industrie humaine et son environnement naturel. Si la nature elle-même constitue un ensemble de variables qui interagissent les unes les autres, il convient de noter que les actions collectives de la communauté internationale au travers des grands débats et résolutions en l'occurrence la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Rio de Janeiro en 1992, celles de Tokyo, Durban, la Conférence de Paris sur les changements climatiques visent à combler le vide laissé par le capitalisme non durable.

Il s'agit de concevoir une nouvelle approche de la représentation de l'environnement, celle qui implique une vision relationnelle de la nature, celle qui appréhende la modernité africaine dans une perspective différente, une nouvelle étape de l'histoire de l'environnement.

L'essentiel de cette nouvelle histoire est de disposer de fondements rigoureux qui serviront à définir un nouveau d'exploitation des écosystèmes forestiers africains objets de convoitises internes externes. Cette approche africaine de la conservation ou de la protection de l'environnement devrait prendre compte la dimension unitaire des consciences collectives locales, et surpasser les considérations classiques et modernes qui ne franchissent pas les frontières de la loi universelle élaborée au cours des conférences internationales relatives aux ressources naturelles.

Chaque culture est unique et les populations locales qui y vivent représentent des identités uniques qui se représentent différemment leur milieu naturel. Par conséquent l'harmonisation ou l'universalisation des normes internationales relatives à la conservation des ressources naturelles ne sauraient produire des résultats autres que ceux de la désintégration de la perception de l'environnement. Si l'on admet le principe de la diversité culturelle qui est un principe d'altérité de la culture mondiale, il va de soi que la diversité des lois qualitatives ou quantitatives de chaque système politique doit tenir compte des spécificités de chaque culture au risque de produire ou de pérenniser des actes contradictoires à l'esprit même des lois.

Le sacro-saint principe qui a longtemps régi la conservation des ressources naturelles africaines réside dans le respect de la coutume sociale, sans pour autant prétendre affirmer que dans les sociétés africaines traditionnelles il n'existe point d'actes de braconnage. Phénomène difficile à cerner du fait que ses adeptes se recrutaient parmi les villages ou localités différentes. Toutes choses qui laissent penser que lorsqu'une norme est étrangère à un groupe social humain, celui-ci a tendance à la transgresser ou du moins à l'ignorer.

## BIBLIOGRAPHIE

### I-OUVRAGES GENERAUX

- Ablaye, N'diaye M., Amadou, A., *L'Afrique face au défi de la modernité : la quête d'identité et la mondialité*, Dakar, Panafika / Silex/ Nouvelles du Sud, 2006.
- Abo, Eyafa'a, H-C., *Exploitation forestière au Cameroun : Rouages et extraits de la réglementation*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- Abossolo, S. A., Armathé, Amougou J., Tchindjang, M., *Perturbations climatiques et pratiques & agricoles dans les zones agroécologiques du Cameroun : changements socio-économiques et problématique d'adaptation aux bouleversements climatiques*, Paris, Connaissances et savoirs, 2017.
- Agulhon, M., « *Le sang des bêtes* » : *le problème de la protection des animaux en France au XIXe siècle*, Histoire vagabonde, Paris, Gallimard, 1988.
- Ahanhango, Glélé, M., *Religion, culture et politique en Afrique Noire*, Paris, ECONOMICA, 1981.
- Allen, W., Thomson, T. R. H., *A narrative of the expedition sent by her majesty's government to the river Niger in 1841 under the command of captain H. D. Trotter*, Vol. II, London, FRANK CASS & CO. LTD, 1968.
- Alphonse, C., Du Pont, L., H., V., *L'Afrique équatoriale par le marquis de Compiègne. Gabonais- Pahouins- Gallois*, Paris, E. PLON et Cie, 1875.
- Amselle, J-L., *Les migrations africaines*, Paris, François Maspero, 1976.
- Aspray, W., *John von Neumann and the origins of modern computing*, Cambridge, MIT Press, 1995.
- Assane, Mayaki, I., *L'Afrique à l'heure des choix. Manifeste pour des solutions panafricaines*, Paris, Armand Colin, 2018.
- Aubertin, C., *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, IRD Editions, 2005.
- Bahuchet., *Dans la forêt d'Afrique centrale : les pygmées Aka et Baka*, Paris, Peeters-Selaf, 1992.

- Balzacq, T., Baudewyns, P., Jamin, J., Legrand, V., Schiffino, N., *Fondements de science politique*, Paris, De Boeck Supérieur, 2014.
- Bellard, C., *Effets des changements climatiques sur la biodiversité*, Université Paris Sud - Paris XI, Sciences agricoles, 2013.
- Beniston, M., *Changements climatiques et impacts de l'échelle globale à l'échelle locale*, Rome, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009.
- Bourban, M., *Penser la justice climatique*, PUF, 2018.
- Bourg, D., *La nature en politique ou l'enjeu philosophique de l'écologie*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Bouthoul, G., *Les mentalités*, Paris, Presses Universitaires de France, 5e édition, 1971.
- Briat, R. Lucien., *L'Encyclopédie de l'Afrique française (L'encyclopédie coloniale et maritime) : volume 7, Cameroun, Togo*, Paris, Editions de l'Union française, 1951.
- Bruhl, L., *La Mentalité Primitive*, Vol.8, Paris, Alcan, 1922.  
*Le surnaturel et la nature dans la mentalité primitive*, Paris, Felix Alcan.
- Brunel, S., *L'Afrique dans la mondialisation*, Paris, La Documentation Française, 2005.
- Brzezinski, Z., *Between Two Ages: America's Role in the Technetronic Era*, New York, Viking Press, 1970.
- Cadore A., *Protection de la nature : histoire et idéologie (De la nature à l'environnement)*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- Calvert, A., et al., *The Cameroons*, London, T. WERNER LAURIE, 1917.
- Chautard, S., *L'indispensable de la géopolitique*, Paris, Studyrama, 2009.
- Chazelas, V., *Les territoires africains sous-mandat: Cameroun et Togo*, Paris, Editions de l'Exposition Coloniale, 1931.
- Chéradame, A., *La colonisation et les colonies allemandes*, Paris, PLON-NOURRIT et Cie, 1905.
- Commissariat de la République Française au Cameroun, Guide de la colonisation au Cameroun*, Paris, Librairie Emile Larose, 1927.
- Cornevin, R., *Histoire de l'Afrique, Tome II: l'Afrique précoloniale du tournant du XVIe au tournant du XXe siècle*, Paris, Payot, 1966.
- Corson, P-J., *Les antilopes d'Afrique : biologie, éthologie et chasse*, Barcelone, Gerfaut, 2004.

- Corvol, A., *Les sources de l'histoire de l'environnement : le XIXe siècle*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1999.
- Criaud, J., *Les premiers pas de l'Eglise au Cameroun, chronique de la mission catholique 1890-1912*, Yaoundé, Imprimerie St Paul, 1989.
- Dalla, Bernardina, S., *L'utopie de la nature : chasseurs, écologistes et touristes*, Paris, Imago, 1996.
- De Préville, A., *Les sociétés africaines, leur origine, leur évolution, leur avenir*, Paris, Librairie de Firmin-Diderot, 1894.
- Decharme, P., *La colonisation allemande*, Paris, Albert Fontemoing, 1900.
- Delafosse, M., *Les civilisations disparues : les civilisations négroafricaines*, Paris, Librairie Stock, 1925.
- Delbos, V., *Une Théorie Allemande de la Culture*, Paris, Bloud & Gay, 1916.
- Delbrück, E., *Das Staatsarchiv: Sammlung der officiellen Actenstücke zur Geschichte der Gegenwart*, Leipzig, Dunker & Humblot, 1885.
- Delvingt, W., *La forêt des hommes : terroirs villageois en forêt tropicale africaine*, Presses agronomiques de Gembloux, 2001.
- Dion, C., *Demain entre tes mains*, Actes du Sud, 2017.
- Dumont, R., *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962.
- Eba'a Atyi, R., *Cameroon's Logging Industry: Structure, Economic Impacts and Effects of Devaluation*, Bogor, Indonesia, CIFOR, 1998.
- Elungu P. E. A., *Tradition africaine et rationalité moderne*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- Fanon, F., *Peaux noires, masques blancs*, Paris, Le Seuil, 1971.
- Ferro, M., *Colonization: A Global History*, London/New-York, 1997, 2012.
- Fleming, J., *Historical perspectives on climate change*, New York, Oxford University, 1998.
- Flory, C., *De l'esclavage à la liberté forcée : Histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIX siècle*, Paris, Karthala, 2012.
- Gartlan, S., *La Conservation des Ecosystèmes forestiers du Cameroun*, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, UICN, 1989.
- Gaston, M., *L'abolition de l'esclavage (27 avril 1848)*, Paris, PUF, 1948.
- Gendron, C., Vaillancourt, J-G., *Développement durable et participation publique : de la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Québec, Presses Universitaires de Montréal, 2003.

- Glacken, C., J., *Histoire de la pensée géographique, 3vol.* Paris, Éditions du C.T.H.S., 2000-2005.
- Gubry, P., Lamle, S. B., Ngwé, E., Tchégbo, J-M., Timnoll, J-P., Véron, J., *Le retour au village. Une solution à la crise économique au Cameroun ?* Paris, L'Harmattan, 1996.
- Harold, M.A., *Motivation and personality*, New York, Harper & Row, 1954.
- Hubert, J., *Rites traditionnels d'Afrique : approche pour une théologie liturgique inculturée*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Immaculada, L., *Littératures francophones*, Universitat de València, Departament de filologia francesa i italiana, 1996.
- Initiations et sociétés secrètes au Cameroun. Essai sur la religion beti*, Paris, Kharthala, 1985.
- Jacques, G., Le Treut, H., *Le changement climatique*, Paris, UNESCO, 2004.
- Jared, Mason., D., *De l'inégalité parmi les sociétés : Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 2007.
- Jodelet, D., et al., *Les Représentations sociales*, Paris, PUF, 1994.
- Johnson, D., *Egalité ou indépendance*, Ottawa, Renaissance, 1965.
- Joiris, D, V., "L'esprit, l'igname et l'éléphant : essai d'interprétation symbolique d'un rituel chez les Pygmées Baka du Sud Cameroun", in C. M.Hladik, A. Hladik, H. Pagezy, O. F. Linares, G. J-A. Koppert, A. Froment, *L'alimentation en forêt tropicale : interactions bioculturelles et perspectives de développement, Vol. II Bases culturelles des choix alimentaires et stratégies de développement*, Paris, UNESCO, 1996.
- Journet, N., *La culture, De l'universel au particulier*, Paris, Sciences Humaines, 2002.
- Ki-Zerbo, J., *Histoire générale de l'Afrique, tome VI. L'Afrique au XIXe siècle jusque vers les années 1880*, Paris, UNESCO, 1996.
- Kluckhohn, C., *Cultural anthropology*, Tokyo, S. Izumi, 1954.
- Kodjo, E., ... *Et demain l'Afrique*, Paris, Stock, 1995.
- Kouosseu, Noumbissie, J., *Les grandes figures de l'histoire du Cameroun XIX-XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- Kummer, P., K., *Cameroon: Enchantment of the World*, New York, Children's Press, 2004.
- Labouret, H., *Togo Cameroun*, Paris, Agence Economique des Territoires Africains sous mandat, 1935.

- Labrousse, A., Verschave, F-X., *Les pillards de la forêt. Exploitations criminelles en Afrique*, Paris, Agone, 2002.
- Laburthe-Tolra, P., *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun : les Mystères de la Nuit (Minlaaba II)*, Paris, Karthala, 1985.
- Les Seigneurs de la forêt : essai sur le passé historique, l'organisation et les normes éthiques des anciens Beti du Cameroun*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981.
- Larrère, C., *Du bon sauvage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Flammarion, 2009.
- Latini, B., *Le livre du Trésor*, Paris, P. Chadaille, 1265.
- Le Bon, G., *Les opinions et les croyances. Origines irrationnelles des croyances. Les éléments de la personnalité*, Paris, Ernest Flammarion, 1918.
- Le développement durable comme compromis : la modernisation écologique à l'ère de la mondialisation*, Canada, Presses Universitaires du Québec, 2006.
- Le Vine, V., T., *The Cameroon Federal Republic*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1971.
- Les inégalités environnementales*, PUF, 2017.
- Les philosophies de l'environnement*, PUF, 1987.
- Lévi-Strauss, C., *Race et histoire*, Paris, Gallimard, 1987.
- Lindblom, A-K., *Non-Governmental Organisations in International Law*, New York, Cambridge University Press, 1997.
- Lystad, R. A., *Africa To-day*, Baltimore, C. G. Haynes, 1956.
- Malaterre, C., *Les origines de la vie. Émergence ou explication réductive ?*, Paris, Hermann, 2010.
- Manifeste pour la Terre et l'Humanisme : pour une insurrection des consciences*, Actes du Sud, Paris, 2008.
- Martin, C., *Togo et Cameroun*, Paris, Comité de l'Afrique française, 1916.
- Martin, G., *L'existence au Cameroun : études sociales, études médicales, études d'hygiène et de prophylaxie*, Paris, Emile Larose, 1921.
- Mfewou, A., *Migrations, dynamiques agricoles et problèmes fonciers dans le nord Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Mimboh, P. F., "Les Pygmées Bakola/Bagyéli du Sud-Ouest Cameroun et la déforestation", *Alternatives du Sud. L'avenir des peuples autochtones : le sort des « premières nations »*, Montréal, L'Harmattan, 2002.



- Monga, C., Cameroun : quel avenir ? Paris, Silex, 1986.
- Moore, W., *De l'influence du climat sur les progrès de la colonisation*, Bruxelles, Institut Colonial International, 1911.
- Moscovici, S., *La Psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, 1976.
- Motz, *Ueber die Empfindung der Naturschönheit bel den Alten*, Leipzig, 1865.
- Moulin, A., *L'Afrique à travers les âges*, Paris, 1904.
- Muller, J.C., *Les chefferies diè de l'Adamaoua (Nord-Cameroun) (Chemins de l'ethnologie)*, Paris, CNRS Editions et la Fondation de la maison des Sciences de l'Homme, 2006.
- Mveng, E., *Dossier culturel Pan-Africain*, Paris, Présence africaine, 1966.
- N'Diaye, J-P., *Elites africaines et culture occidentale : assimilation ou résistance ?*, Paris, Présence Africaine, 1969.
- Naser, Faruqi, I., Asit Biswas, K., Murad Bino, J., *La gestion de l'eau selon l'Islam*, Paris, Presses de l'Université des Nations-Unies- Centre de Recherches pour le Développement International- Karthala, 2003.
- Ndjogui, T. E., R., Ndip Nkongho., Rafflegeau S., Levang, P., *Historique du secteur palmier à huile au Cameroun*, Document occasionnel 109, Bogor (Indonésie), CIFOR, 2014.
- Ndongmo, M., Kouam, M., *Mort et funérailles en Afrique noire. Quelles significations aujourd'hui ? Faut-il en parler comme une Tradition de gaspillage ?*, Yaoundé, Editions terroirs défriches, 2007.
- Nelson, H. D., *Area Handbook for the United Republic of Cameroon*, Washington, DA Pam, 1973.
- Ngouonimba, A., *Duname : la tradition KAMIT avec ses 101.961 ans de modernité avant LUMUMBA, AMOUNA HUNGAN GA*, Paris, 1951, p.49.
- Njeuma, M., *Introduction to the History of Cameroon in the Nineteenth and Twentieth Centuries*, New-York, St Martin's Press, 1989.
- Nnomenko'o, J-E., *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) face à la réalité camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 2019.
- Ombolo, J-P., *Sexe et société en Afrique noire. Anthropologie sexuelle beti : essai analytique, critique et comparatif*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- Oyen L. P. A, Lemmens R. H. M. J., *Ressources végétales de l'Afrique tropicale. Précurseur*, Wageningen, Programme PROTA, 2002.

- Oyono, D., *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, Karthala, 1990.
- Passmore, J., *Man's Responsibility for Nature*, London, Duckworth, 1974.
- Picciola, A., *Missionnaires en Afrique 1840-1940*, Paris, Gallimard, 1987.
- Pradelles de LATOUR, C-H., *Rites thérapeutiques et initiatiques dans une société africaine matrilineaire : Le gèrem des Père (Cameroun)*, Paris, Karthala, 2005.
- Rabhi, P., *La convergence des consciences*, Paris, Le Passeur, 2016.
- La part du colibri: l'espèce humaine face à son devenir*, Paris, L'Aube, 2006.
- Rosanvallon, P., Viveret, P., *Pour une nouvelle politique*, Paris, Seuil, 1977.
- Rosseti, C., *Les Droits de Chasse dans les Colonies et la Conservation de la Faune indigène, tome II, 10e série*, Bruxelles, Institut Colonial International, 1911.
- Rouger, F., *Manuel de Législation coloniale*, (?) 1909.
- Rudin, H., R., *Germans in the Cameroons 1884-1914 A Case Study in Modern Imperialism, Great Britain*, New Heaven-Yale University Press, 1938.
- Saker, E., M., Alfred Saker, *The Pioneer of the Cameroons*, London, The Religious Tract Society, 1908.
- Sarraut, A., *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923.
- Secretan, E., *Du sentiment de la nature dans l'antiquité romaine*, Lausanne, Imprimerie Georges Bridel, 1866.
- Segond, L., *La Sainte Bible*, Lévitique (11:1-23) et Deutéronome (14, 3-21), 1910.
- Shanda, Tonme., *Fondements culturels de l'arriération de l'Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Sholte, P., *Changement climatique et adaptation en Afrique centrale : passé, scenarios et option pour le futur*, Bogor, CIFOR, 2011.
- Skolaster, H., *Die Pallotiner in Kamerun: 25 Jahre Missionsarbeit*, Limburg-an-der Lahn, 1924.
- Smouts, M-C., *Tropical forests, International Jungle: the underside of global ecopolitics*, New York, Palgrave Mc Millan, 2003.
- Stuart, H., *Representation: Cultural Representations and Signifying Practices*, London, SAGE Publications, 1997
- Thomas, K., *Man and the Natural World. Changing Attitudes in England, 1500-1800*, Londres, Allen Lane, 1983.

- Underhill, LL., D., E., B., *Alfred Saker Missionary to Africa. A Biography*, London, Princeton, 1884.
- Van Andel, T., *Les produits forestiers autres que le bois d'œuvre*, Pays-Bas, Agromisa Foundation, 2006.
- Vers la sobriété heureuse*, Paris, Actes du sud, 2010.
- Volvey, A., Dévérin, Y., Houssay-Holzscuch, M., Rodary, E., Surun, I., Bennafila, K., *L'Afrique*, Paris, Atlande, 2005.
- Warnier, J-P., *Construire la culture matérielle : l'homme qui pensait avec ses doigts*, Paris, PUF, 1999.
- Wijnstekers, W., *L'évolution de la CITES*, 7e édition, Secrétariat CITES, Genève, 2003.
- Woodward, J., *Les Changements climatiques*, Paris, Gallimard-JEUNESSE, 2008.
- Worster, D., *Les pionniers de l'écologie : une histoire des idées écologiques*, Paris, Le sang de la terre, 1992.
- Zimmermann, E., *The German empire of central Africa as the basis of a new German World*, New-York, George H. Doran Company, (?).

## II- OUVRAGES METHODOLOGIQUES

- Ariès, P., "L'histoire des mentalités", dans Le Goff (dir). *La nouvelle histoire*, Paris, Editions Complexe, 1988.
- Beck, C., *Pour une histoire de l'environnement : actes du programme scientifique et du colloque du CNRS, mars 1991, sur l'histoire de l'environnement et des phénomènes naturels*, Paris, CNRS, 1997.
- De Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1995.
- Duby, G., "Histoire des mentalités" dans C. Samaran (dir), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », 1961.
- Dussouy, G., *Les théories de la mondialité : traité des Relations internationales (III)*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Febvre, L., "Comment reconstituer la vie affective d'autrefois ? La sensibilité et l'histoire" repris dans *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1992.
- Gendron, C., Dumas, B., *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUM, 1999.

- Gusdorf, G., *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome V. Dieu, la nature, l'homme au siècle des lumières*, Paris, Les Editions Payot, 1972.
- Kalaora, B., Vlassopoulos, C., *Pour une sociologie de l'environnement. Environnement, société et politique*, Paris, Champ Vallon, 2013.
- Lamarck, J-B., *Système analytique des connaissances positives*, Paris, PUF, 1988.
- Le Goff, J., *La nouvelle histoire*, Paris, Ed. Complexe, 1988.
- Les mentalités ; une histoire ambiguë*, in Le Goff et Nora (dir.), *Faire de l'histoire, tome III*, Gallimard, « Bibliothèque des historiens », 1974.
- Mandrou, R., “L’histoire des mentalités”, in *Encyclopaedia Universalis*, tome VIII, 1968.
- McNeil, J-R., *Du nouveau sous le soleil : Une histoire de l'environnement mondial au XXe siècle*, Paris, Champ Vallon, 2010.
- Morin, E., *La Méthode : La Connaissance de la connaissance anthropologie de la connaissance: La Connaissance de la connaissance*, tome 3, Paris, Seuil, 2013.
- Sperber, D., *La contagion des idées*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- Thual, F., *Méthodes de la géopolitique, apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipses, 1996.
- Vovelle, M., *Idéologies et mentalités*, Paris, Maspéro, 1982.

### III- THESES ET MEMOIRES

- Anaba, S., F., “La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction : Le cas de l’exploitation de l’éléphant au Cameroun (1960-2006), Mémoire de master, Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.
- Bazet, E., “Régime des terres dans les colonies françaises”, Thèse de doctorat, Sciences politiques et économiques, Université de Toulouse, 1910.
- Bella, A., Elvice., “L’institution universitaire au Cameroun. Dynamiques, ruptures et permanences d’une réalité plurielle, des origines à 2001”, Thèse de doctorat, Université de Yaoundé I, 2001.

- Binot, A., “La conservation de la nature en Afrique centrale entre théorie et pratiques. Des espaces protégés à géométrie variable”, Thèse de doctorat Géographie, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2010.
- Drouin, J., M., “La naissance du concept d'écosystème”, thèse de troisième cycle, Université de Paris I, 1984.
- Fillion, M., “Les représentations sociales et culturelles, approche méthodologique appliquée au corpus des mémoires écrits déposés dans le cadre des commissions d'études”, Thèse de Doctorat, Université Québec à Chicoutimi, Formation régionale, 2005.
- Fofiri Nzossie, E., J., “Les déterminants de l'offre alimentaire vivrière dans les villes du Nord-Cameroun”, Thèse, Université de Ngaoundéré, Géographie, 2013.
- Hugon, P., “Robinson et vendredi ou l'état de nature dans la littérature économique”, in *Notre librairie*, “Dire le milieu naturel”, Revue du livre Afrique-Océan Indien, N°62, Décembre 1981.
- Jiagho, E., R., “Flore et végétation ligneuse à la périphérie du Parc National de Waza (Cameroun) Dynamiques et implications pour une meilleure gestion”, Thèse présentée et soutenue à l'Université de Yaoundé I, le 03 mai 2018.
- Koe, Ndjomo, L., “La COMIFAC face aux enjeux de l'écopolitique internationale : une analyse géopolitique des dynamiques institutionnelles de gouvernance environnementale et de « gestion forestière durable » dans le bassin du Congo ”, mémoire de master en Diplomatie, Institut des relations internationale du Cameroun, 2015.
- Ngbwa, A., F., “Le partenariat dans la coopération internationale multilatérale : le cas de « l'Alliance Banque Mondiale/World Wide Fund pour la conservation et la gestion durable des forêts » dans le Bassin du Congo”, Thèse de doctorat de 3e cycle en Relations Internationales, Yaoundé, décembre 2005.
- Notue, J. P., “La symbolique des arts Bamiléké (Ouest-Cameroun) : approche historique et anthropologique”, Thèse de doctorat, Université de Paris 1, 1988.
- Roulet, P-A., “ Chasseur blanc, cœur noir ? La chasse sportive en Afrique Centrale. Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion communautaire ”. Les cas du nord RCA et du sud-est Cameroun, Thèse de doctorat, Géographie, Université d'Orléans, 2004.

- Rwanyiziri, G., “Géopolitique de l'environnement au Rwanda. Pour une gouvernance participative des espaces protégés”, Thèse de doctorat Géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2009.
- Sene, A., “Les structures anthropologiques de l'imaginaire en Afrique noire traditionnelle ou vers une archétypologie des concepts de pratiques rituelles et de représentations sociales”. Thèse, Sociologie. Université Pierre Mendès France - Grenoble II, 2004.
- Wafo, Tabopda, G., “Les aires protégées de l'Extrême-Nord Cameroun entre politiques de conservation et pratiques locales”, Thèse de doctorat en Sciences de l'Homme et Société, Université d'Orléans, 2008.

#### IV- ARTICLES

- Abega, Cécile S., Ngoundoung, Anoko J., “Images du corps et manipulations sexuelles chez les Tikar du Mbam (Cameroun)”, *L'Homme*, N°144, Oct. - Déc., 1997.
- Amougou, J., A., Droit et politique de l'environnement au Cameroun. <https://www.jstor.org/stable/j.ctv941sr6.38> Consulté le 20 Jun 2019 00:37:59, p.687
- Amy, D., D., Guillemot, H., “Changement climatique : Dynamiques scientifiques, expertise, enjeux géopolitiques”, *Sociologie du travail*, N°48, 2006.
- Austen, R., “Tradition, Invention and History: The Case of the Ngondo, (Cameroon)”, *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 32, Cahier 126, 1992, pp. 285-309.
- Awoundza, Embolo, I., B., “La prise de conscience des enjeux environnementaux”, *Jeune Afrique Economie : La voix du Continent*, N°387, Avril-Mai 2012, p.179.
- Barnhart, J., H., *Biographical Notes Upon Botanists*, N°3, 1965, p.109.
- Bedzigui, Y., “Les conflits en Afrique : une résolution improbable”, *Annuaire Français des Relations Internationales (AFRI)*, Paris, La Documentation française, 2008, p.166.
- Blancher, P., “Humain parce que durable”, *Economie et Humanisme*, N°360, 2002, pp-14-18.
- Bokalli, V., E., “La coutume, source de droit au Cameroun”, *Revue générale de droit*, vol. 28, N°1, 1997, p.37 69.

- Brière, L., “De la responsabilité de la « gouvernance » à la responsabilité écopolitique”, *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale l'environnement*, vol.16, N°1, 2014, pp.13-84.
- Brunschwig, H., “L'impérialisme en Afrique noire”, *Revue Historique*, T. 249, Fasc. 1 (505), Janvier-Mars 1973, pp. 129-142.
- Caan, W., « Human health and nature conservation », *British Medical Journal*, Vol. CCCXXXI, November 2005.
- Corson, J-P., “Pourquoi un safari ?”, *Connaissance de la Chasse*, n° 207, juillet 1993, p.309.
- Dahan, D, A., Guillemot, H., “Changement climatique : Dynamiques scientifiques, Expertise, enjeux géopolitiques”, *Sociologie du travail*, N°48, 2006, pp.412-432.
- Denis, C., “ONG internationales environnementalistes et politiques forestières tropicales. L'exemple de Greenpeace en Amazonie.” *Anthropologie et sociétés*, vol. 29, N° 1, 2005, p.6.
- Despois, J., “Les genres de vie des populations de la forêt dans le Cameroun oriental”, *Annales de Géographie*, 55e Année, N° 297 (Janvier-Mars 1946), pp. 19-38.
- Diaw, Mariteuw, C., et Oyono, P. R., “Dynamiques et représentations des espaces forestiers au Sud Cameroun : Pour une relecture sociale des paysages”, *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, n° 15-16, Décembre 1998, p.11.
- Elango, Lovett, Z., “Trade and diplomacy on the Cameroon coast in the nineteenth century, 1833-1879: the case of Bimbia”, p.32.
- Fairhead, J., Leach, M., “Représentations culturelles africaines et gestion de l'environnement”, *Politique Africaine*, N° 53, 1994, pp. 11-25.
- Floyd, B., & Tandap, L., “Intensification of Agriculture in the Republique Unie du Cameroun”, *Geography*, Vol. 65, N°4 (November 1980), pp. 324-327.
- Fotso, H., ONU (Organisation des Nations Unies), <https://p.dw.com/p/3Q7Gh>, consulté le 04/01/20 entre 21h00 et 21h04.
- Gautier, C., “La notion de représentation chez Pierre Bourdieu : de la délégation comme décision à la délégation comme dépossession-hypothèses de lecture”, *Cités*, N°51, Mars 2012, pp.65-67.

- Haward, J-F., "Histoire(s), mémoire et construction des identités nationales dans la l'Afrique subsaharienne post-coloniale", *Revue Cairn Info*, n°29, 2007, pp.71-79.
- Hervieu, J., Influence des changements de climat quaternaires sur le relief et les sols du Nord-Cameroun, *Annales de Géographie*, N° 433, Mai-Juin 1970, pp. 386-398.
- Hughes, D., Swan, J., "How Much of the Earth is Sacred Space?", *Environmental Review*, N°10, 1986, p. 256.
- Kieffer, C., "Les réserves de faune du Cameroun". MAMMALIA, Document non daté.
- La Cité, *Revue de la Cité internationale universitaire de Paris*, Paris, 12/1964, p.16.
- La Revue administrative, "De l'environnement", 23e Année, N° 135, Mai-Juin 1970, pp. 277-278.
- Laburthe-Tolra, P., "Yaoundé d'après Zenker". *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, N°2, 1970; pp.5-113
- "Intentions missionnaires et perception africaine : quelques données camerounaises", *Civilisations*, N°41, 1993.
- Lanternari, V., "Désintégration culturelle et processus d'acculturation", *Cahiers Internationaux de Sociologie*, NOUVELLE SÉRIE, Vol. 41 (Juillet-décembre 1966), pp. 117-132.
- Larochette, J., "La représentation de la réalité", *Folia Linguistica*, vol.6, 1973, p. 177.
- Larrue, J., "Représentations de la culture et conduites culturelles", *Revue française de sociologie*, Vol. 13, N° 2, Avril-Juin 1972.
- Lassagne, A., "Exploitation forestière, développement durable et stratégies de pouvoir dans une forêt tropicale camerounaise", *Anthropologie et sociétés*, vol. 29, N° 1, Québec, 2005, pp. 49-79.
- Manyaka, T. Djockoua., "The Reception of American Literature in Cameroon" *Higher Education Studies*, Vol. 4, N° 6; 2014, p.16.
- Marshall, G., "Le Syndrome de l'autruche. Pourquoi notre cerveau veut ignorer le changement climatique", *Actes Sud*, 2017.
- Mekouar, M., A., "The African convention on the conservation of nature and natural resources: the need to speed up its entry into force to ensure its timely implementation", *RADE*, N° 01, 2014, p.83.
- Moscovici, S., *La vie des idées*, N° 21 - Juin/Juillet 1998.



- Musibono, D.E., Kabangu, F., Munzundu, A., Kisangala, M., I., Nsimanda., Sinikuna, M., et Kileba, A., “Les différents traités environnementaux sont-ils appropriés pour les populations des pays en développement (Afrique) ?”, *Vertigo*, 2010, p.2.
- Musset, R., “Les forêts et les bois du Cameroun sous mandat français”, *Annales de Géographie*, 42e Année, N° 235, 15 Janvier 1933, pp. 94-97.
- Nebeker, J., “Calculating the weather: meteorology in the 20th century”, *International Geophysics Series N°60*, Academic Press, 1995.
- Njifon, H., “Les paradoxes de la déforestation”, *Jeune Afrique Economie : La voix du Continent*, N°387, Avril-Mai 2012, p.174.
- Notre librairie, “Dire le milieu naturel”, *Revue du livre Afrique-Océan Indien*, N°62, Décembre 1981, p.1.
- OIBT, Conseil international des bois tropicaux, 1991.
- Olinga, P., “Braconnage : Les Etats dépassés”, *Jeune Afrique Economie : La voix du Continent*, N°387, Avril-Mai 2012, p.183.
- Owona, A., “La naissance du Cameroun”, *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 13, Cahier 49.
- Oyono, P., “Usages culturels de la forêt au Sud-Cameroun: rudiments d'écologie sociale et matériau pour la gestion du pluralisme”, *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, N°3, année 57, Septembre 2002.
- Parcs et Réserves, ( ?), Vo. 62, N°2 juin 2007, p.18.
- Patlagean, E., “L’histoire de l’imaginaire”, in J. Le Goff, *La nouvelle histoire*, Paris, Ed. Complexe, 1988, p.307.
- Revue Sciences Humaines*, “Les représentations”, N°27, Avril 1993, p.22.
- Revue scientifique et littéraire du département de Tarn*, 1888-1889, p.8.
- Sanderson, I., T., “An Expedition to the British Cameroons: A paper read at the Evening Meeting of the Society on 26 November 1934”, *The Geographical Journal*, Vol. 85, N°2, Feb., 1935, pp. 113-140.
- Santores, Tchandeu, N., “L’art rupestre, nouvelles découvertes et contribution à l’iconographie sous régionale”, *Wits University Press*, in *African Archaeology Without Frontiers, Papers from the 2014 Pan African Archaeological Association*, 2016.

- Sogge, D., "Mercantilisme et géostratégie", *Le Monde diplomatique*, Septembre 2004, p.10.
- Tabi, Mvogo., C., A., "La protection de l'environnement dans la coopération des pays d'Afrique centrale : le cas de la flore et la faune", Thèse de Doctorat 3e cycle en relations internationales, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), 1988, p.58.
- Taylor, P., W., "The Ethics of Respect of Nature", *Environmental Ethics*, vol.3, N°3, 1981, p.197-218.
- Testart, A., "Deux modèles du rapport entre l'homme et l'animal dans les systèmes de représentations", *Études rurales*, N°107/108, Jul. - Déc., 1987, pp. 171-193.
- Verdeaux, F., In *La forêt monde en question : Recomposition du rapport des sociétés à la forêt dans les pays du Sud*, (Cahier des sciences nouvelles, N°9), Paris, IRD, 1999, p.38.
- Villemagne, C., "Des choix méthodologiques favorisant une approche inductive : le cas d'une recherche en éducation relative à l'environnement", *Recherches Qualitatives*, vol. 26, n°2, 2006, pp131-144.
- Warnier, J-P., "La polarité culture-nature entre le chef et Takoengoe à Mankon, Paideuma", *Bd. 25*, 1979, pp. 21-33.
- Wilkie, D., S., et Carpenter, J., F., "Le rôle potentiel de la chasse sportive comme source de revenus pour les aires protégées du Bassin du Congo", *Oryx*, 1998.
- ( ? ) « Politiques culturelles : études et documents »-UNESCO, *Les droits culturels en tant que droit de l'homme*, Paris, UNESCO, 1970, p.12.

## V- JOURNAUX, MAGAZINES, BULLETINS

- Bulletin de la Société d'Etude des Sciences de l'Aude*, 1892, p.96
- Bulletin de la Société protectrice des Animaux*, Janvier 1897, p.305.
- Cameroon Tribune*, N°2138, 29 juillet 1981, p.11. .
- Cameroon Tribune*, n°8326/4525 avril 2005.
- Cameroun*, Magazine trimestriel présenté par l'agence économique des colonies autonomes et du Cameroun, Paris, Décembre 1937, p.16.
- Courrier de Sétif*, Journal politique, littéraire, commercial et agricole. Paraissant les jeudis et les dimanches, N°737, du 28 août 1884, p.2.

- Journal Officiel de l'État fédéré du Cameroun oriental*, n°2(Supplémentaire), décembre 1962, p.38.
- Journal Officiel de la République Française*, n°163 du 14 juillet 2002, texte n° 3, p.12078
- Journal Officiel de la République Unie du Cameroun*, 1er décembre 1981, n°22, p. 2639.
- Journal Officiel de la République Unie du Cameroun*, du 15 août 1973, p. 316.
- Journal Officiel de la République Unie du Cameroun*, N°22, du 1er décembre 1981, p. 2646.
- Journal Officiel de la République Unie du Cameroun*, N°9, du 1er Mai 1974, p.1001.
- Journal officiel du Cameroun français*, N°691, du 15 mars 1948, p. 326.
- Le Monde de la CITES*, N° spécial du 3 mars 2003, p. 2.

## **VI- RAPPORTS**

- Kramkimel J. D., Grifoni, U. & Kabeya Mukenyi, Profil Environnemental du Cameroun. Rapport financé par la Commission Européenne et présenté par AGRIFOR Consult pour le Gouvernement du Cameroun et la Commission Européenne, 2004.
- Rapport de l'Observatoire Mondial des Forêts Cameroun, "Aperçu de la situation de l'exploitation forestière au Cameroun" World Resources Institute, 2000, p.25
- Rapport de la première conférence Ministérielle des Etats d'Afrique Centrale sur l'Organisation de la lutte anti-braconnage, p.9.
- Rapport du Cameroon Environmental Watch, État des lieux sur les performances des exploitants forestiers (Yaoundé: CEW, 1999).
- Rapport du Steigenberger Consulting GMBH, "Rentabilité en devises des Investissements Touristiques au Cameroun, sur ordre du Ministère Fédéral de Coopération Economique République Fédérale d'Allemagne", Francfort sur Main, août 1976, p.87.
- Rapport FAO, Situation des forêts du monde 2007, p.98.
- Rapport national sur l'état d'avancement du processus de l'élaboration du plan d'action national sur la mise en œuvre de la convention sur la lutte contre la désertification au Cameroun, p.26.

Steigenberger Consulting GMBH, Rentabilité en devises des investissements touristiques au Cameroun, sur ordre du Ministère Fédéral de Coopération Economique, République Fédérale d'Allemagne, Francfort sur Main, Août 1976, p.87.

Zusman et al. Organisation des Nations Unies (2012,2015a), 2015, in Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016, L'Education pour les peuples et la planète : créer des avenir durables pour tous, Paris, UNESCO, 2017, p.5.

Rapport de la Conference Internationale de Megaflorestais: "Forests in 300 years and actions now to secure them", Buéa, 2014.

## **VII- TEXTES JURIDIQUES ET CONVENTIONS INTERNATIONALES**

Convention d'Alger1968 relative à la conservation de la nature et des ressources naturelles en Afrique

Convention de Bonn1979 sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Convention de Londres 1933 relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel en Afrique

Convention de Londres1900 pour la préservation des animaux sauvages, des oiseaux et poissons d'Afrique

Convention de Ramsar1971 pour les habitats d'oiseaux d'eau et zones humides d'importance internationale

Convention de Stockholm1972 sur la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel

Convention de Washington 1973 : (CITES) Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction Signée à Washington le 3 mars 1973 Amendée à Bonn, le 22 juin 1979 Amendée à Gaborone, le 30 avril 1983

Convention des Nations Unies sur l'Environnement, le Développement et la Biodiversité (Rio 1992)

Décret n° 2005/2869/PM du 29 juillet 2005 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction met en évidence

la coopération du Cameroun en matière de gestion communautaire des ressources nationales

Décret n° 60-146 du 3 août 1960.

Grosse Britannique N° 8522, du 24 septembre 1884, Statement of the Chiefs of King William Town, Bimbia, as to how the Treaty was concluded with the Germans.

Grosse Britannique N°8511, du 29.Nov.1883

Les décrets n°s 70-DF-279 du 12 juin 1970 et 70 DF-550 du 6 novembre 1970 portant respectivement création et organisation du commissariat général au tourisme.

Loi N°62-11 du 26 décembre 1962 réglementant la chasse et la pêche sur le territoire du Cameroun oriental

Loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Ordonnance du Gouverneur du Cameroun du 4 mars 1908, relative à la chasse dans le Protectorat de Cameroun.

## VIII- DICTIONNAIRES

*Dixeco de l'Environnement, pour comprendre les échanges entre l'homme et son milieu*, Paris, ESKA, 1995.

*Le Petit Mourre*, Dictionnaire de l'histoire, Paris, Bordas, 1994.

*Le Robert de Poche 2010*, Paris, SEJER, 2009.

*Dictionnaire critique*, 3ème édition, Collection « Dynamiques du territoire », Paris, La Documentation Française, 1993.

## IX- SOURCES NUMERIQUES

Fermi Patrick., « La notion de représentation culturelle », publié le 17 septembre 1998, <http://patrick.fermi.free.fr/concepts.htm>, consulté le 16 juin 2019 à 08h21.

Centre Mondial de Surveillance de la Conservation (WCMC), « Données sur la couverture forestière », publié le 28 janvier 2000), <http://ww.wcmc.org.uk/forest/data>, consulté le le 16 juin 2019 à 08h21.

<http://www.jstor.org/stable/23437795>, consulté le 16 juin 2020 à 08h40.

<http://www.jstor.org/stable/23441503>, consulté le 16 octobre 2019 à 09h21.

- <http://www.jstor.org/stable/40570307>, consulté le 16 juin 2019 à 08h21.
- <http://www.laga-enforcement.org/en/about-us>, consulté le 11/11/2019 entre 13h50 et 15h.
- <http://www.signosemio.com/saussure/synchronie-diachronie.pdf>, consulté le 16 mars 2019 à 08h21.
- <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>, consulté le 08/11/2019 entre 16h17 et 16h.
- <https://beta.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=W2dZ06o79ZrVg1ew94Me99MgnVyFXW6accRIIPoSQ1U=>, consulté le 03 février 2020 entre 16h et 17h14.
- <https://nizet-afe.typepad.fr/weblog/2008/03/dcs-de-robert-c.html>
- <https://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml>, Résolution XXVII. Environnement, Enregistrement le 29 décembre 1993, No 30619. p.8. Consulté le 11/11/2019 entre 16h08 et 18h.
- [www.iucn.org/fr/](http://www.iucn.org/fr/), consulté le 16 juin 2019 à 08h21.
- [www.toupie.org/Dictionnaire/Ecologie.htm](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Ecologie.htm), consulté le 07/06/2019 entre 8h et 11h 07.
- [www.wwf.org](http://www.wwf.org), consulté le 16 juin 2019 à 08h21.
- [www.oumma.com](http://www.oumma.com), Sourate 16, consulté le 11 février 2020 entre 23 et 02h.
- [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) consulté le 20 mai 2020 entre 16h10 et 16h15.
- Saussure, <http://www.signosemio.com/saussure/synchronie-diachronie.pdf>, consulté le 20 octobre 2019. entre 8h et 11h 07.
- D. J. Sonwa et al., « Changement Climatique et adaptation en Afrique Centrale : passé, scearios et options pour le futur », (?), [http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2013/FR/EDF2013\\_FRchap4.pdf](http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2013/FR/EDF2013_FRchap4.pdf)., consulté le 05 août 2020 entre 12h et 13h.

## **X- ARCHIVES**

- A. MINEF/SG/DFAP/CEP, Lettre n°03428 de Denis Koulagna Koutou, Directeur de la faune et des aires protégées du Cameroun, Yaoundé, 25mars 2003.
- A. MINFOF/DFAP, “Stratégie nationale du contrôle forestier et faunique”, mars 2005.
- Afrique Documents n°67.

Archives Nationales Yaoundé (ANY) TA 1, 1896 à 1907. Résumé des rapports annuels allemands de 1896 à 1907 (manquent 1908 et 1909 à 1913) ; document établi par Mme Lagrange.

Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), État des Lieux du Secteur Forestier au Cameroun, Données Statistiques (Yaoundé: CED, 1999).

Command Papers, C-4279 (1885).

Communication de Joseph KI ZERBO, Professeur au Lycée national de Ouagadougou, à la Conférence de Bouaké, lors du Colloque sur le thème : « Tradition et modernisme » rapportée par Afrique Documents n°67, 1963.

Documentation photographique, L'économie française de 1914 à nos jours, L'apogée de l'économie nationale, DP 8081.

L'atelier régional sur la gestion des éléphants de forêt en Afrique centrale, Yokadouma, Mai 2000, organisé par le Ministre de l'Environnement et des Forêts en collaboration avec le Fonds Mondial pour la nature.

M. Ndjodo, MINEF, réunion du Comité Consultatif, décembre 1999.

M. Tchamba, "Les amours du monde occidental et la conservation de l'éléphant africain", Eléphant des forêts, plaquette événementielle de l'atelier sous-régional sur la gestion des éléphants en Afrique centrale, Yokadouma, 2000.

P. Plizot, Les réserves de faune du Cameroun, Yaoundé, La Chambre d'Agriculture de l'Elevage et des Forêts du Cameroun, 1962. Archives MINFOF, B-1164.

S. Gartlan, "Le WWF en action", Eléphant des forêts, plaquette événementielle de l'atelier sous-régional sur la gestion des éléphants en Afrique centrale, Yokadouma, 2000.

## SOURCES ORALES

Noms	Age	Profession	Lieu et date
Abakar Ahamat	–	Ancien Préfet de Yokadouma	Yaoundé, 2019
Abena Jean Claude	62 ans	Dél. Régionale du Littoral	Yaoundé, juin 2019
Adeline Ngoloa	68 ans	Cultivatrice	Nkolmefon, Juin 2029
Adzomo Yves Bertrand	33 ans	Informaticien	Yaoundé le 23 mai

			2019
Agnagna M.	54 ans	Dir. aires protégées	Yaoundé, mai 2018
Agnès Njoh	61 ans	Cultivatrice	Nklomefon, Mai 2019
Akogo	64 ans	Consultant Campo Ma'an/ MINFOF	Yaoundé, Juin 2029
Alain Raoul	56 ans	Guide de chasse	Yaoundé, 2019
Ambomo Ada Justin	80 ans	Ancien gendarme en retraite	Nkolmefon, 2019
Amougou Emile	65 ans	Ancien Sous-Directeur au MINEF	Yaoundé, 2019
André de Georges	60 ans	Safari Club International/ Chasseur sportif	Yaoundé, 2019
Atanga Ekobo	65 ans	BMO/ WWF	Yaoundé, 2019
Atangana	53 ans	Enseignant de philosophie	Yaoundé 2013
Barrado Felix	55 ans	Guide de chasse	Yaoundé, 2019
Begono Alain	57 ans	Dél. Régionale du Sud	Yaoundé, 2019
Begoumenie Bertrand	–	Chercheur à l'UPAC	Yaoundé, 2019
Bella A. E.	45 ans	Professeur d'Histoire	Yaoundé, 2019
Bengono H.	53 ans	Dir. des forêts	Yaoundé, 2019
Bobiokono Christophe	45 ans	Consultant Indépendant/WWF	Yaoundé, 2019
Bouba Bernanrd	–	Comptable/ WWF	Yaoundé, 2019
D.G. Ste Bois Bayanga	–	Exploitant forestier	Yaoundé, 2019
Député	–	Yokadouma	Yaoundé, 2019
Directeur CFC	–	Exploitant forestier	Yaoundé, 2019
Directeur CIB	–	Exploitant forestier	Yaoundé, 2019
Directeur du LBZG	–	Directeur du LBZG	Yaoundé, 2019
Directeur du Parc animalier de Mvog Beti	–	Directeur du Parc animalier de Mvog Beti	Yaoundé, 2019
Directeur Pallisco	–	Exploitant forestier	Yaoundé, 2019
Directeur SEBC	–	Exploitant forestier	Yaoundé, 2019
Directeur SFID	–	Dir. CFE/ Exploitant forestier	Yaoundé, 2019
Directeur SIBAF	–	Exploitant forestier	Yaoundé, 2019
Directeur SOFAPETRA	–	Exploitant forestier	Yaoundé, 2019
Doh à Diang	68 ans	Dél. Régionale du centre	Yaoundé, 2019



Dublin Holly	65 ans	GSEAF/ UICN	Yaoundé, 2019
Enama Charles	29 ans	Etudiant UYI	Yaoundé, 2019
Enyegue Chantal	38 ans	Secrétaire Ex. SOW/ONG	Yaoundé, 2019
Enyegue Stéphane	29 ans	Etudiant UYI	Yaoundé, 2019
Essomba Philippe Blaise	66 ans	Professeur d'Université en retraite	Yaoundé, 2019
Friedrich Nagel	67 ans	Union Européenne	Yaoundé, 2019
Godeffroy de G.	–	Guide de chasse	Yaoundé, 2019
Goldenberg	69 ans	Safari Club International/ Chasseur sportif	Yaoundé, 2019
Heinz Mathias	64 ans	CTP/GTZ	Yaoundé, 2019
Issa Yombo	70 ans	Retraité	Yaoundé, 2019
J. Kalassou	30 ans	Etudiant à l'UYI (Massa)	Février 2020
John Hart	69 ans	Cordonateur régional/WWF/Minkebe/WWF	Yaoundé, 2019
John Jackson	68 ans	Safari Club International/ Chasseur sportif	Yaoundé, 2019
Kembou Albert	56 ans	Consultant Korup/ MINFOF	Yaoundé, 2019
Keye Ndogo	–	Jenji/ WWF	Yaoundé, 2019
Koe Ndzomo Lazare	–	Diplomate au MINEREX	Yaoundé, 2019
Kouam Gervais	–	Maroua	Yaoundé, 2019
Koulagna Denis	–	Ancien Directeur au MINEF	Yaoundé, 2019
Luhunu	–	ICCN	Yaoundé, Email
M. Larqué	41 ans	Yaoundé, vendeur de boisson	Yaoundé, 2018
Maire	–	Yokadouma	Yokadouma, 2019
Maire	–	Gari Combo	Yaoundé, 2019
Maire	–	Salapoumbé	Yaoundé, 2019
Maire	–	Moloundou	Yaoundé, 2019
Manetsop Justine	–	Secrétaire/ WWF	Yaoundé, 2019
Mboh Dandjouma	55 ans	Gef/Sud-Est	Yaoundé, 2019
Mey Boudoug J.C	32 ans	Technicien supérieur des eaux et forêts. Cadre au MINFOF-DFAP	Yaoundé le 5 octobre 2019
Moche	39ans	Spécialiste de la faune	Yaoundé, 2019

Mouncharou Georges	–	Programme Eléphant	Yaoundé, 2019
Mubiama	–	ICCN	Yaoundé, 2019
Ndinga A.	–	UICN	Yaoundé, 2019
Ndo Nkoumou J.C	–	Ecole de faune de Garoua	Garoua
Ngafomo Hervé	–	Assistant à l'UYI	Yaoundé, 2019
Ngandjui Germain	–	Park Manager/Campo-TROPENBOS	Yaoundé, 2019
Ngatchou Iness	35 ans	Ingénieur des eaux et forêts.	Yaoundé, 2019
Ngnagneur Robinson		Gef/ Sud-Est/ WWF	Yaoundé, 2019
Nguembou C.	32 ans	PAM	Yaoundé, 2019
Nguiffo Samuel		Sec. Ex. CED/ Exploitant forestier	Yaoundé, 2019
Nguingui Jean Claude	–	Coordonnateur Proj. Cogestion-UICN	Yaoundé, 2019
Njoya Soaré	–	Ancien Dir. de l'Ecole de faune de Garoua	Garoua, 2019
Noupa Paul	–	Gef/ Sud-Est/ WWF	Yaoundé, 2019
Ntolo Ferdinand	–	Sécrétaire Exécutif adjoint	Yaoundé/Email
Ntsama	–	WWF	Yaoundé, 2019
Pro. Michel	–	Coopération française	Yaoundé, 2019
Roosel Jacques	–	Chef composante- ECOFAC	Yaoundé, 2019
Roux J. Luc	–	DFID	Yaoundé, 2019
Ruggerio Richard	–	USFW	Yaoundé, 2019
Seme Prosper	–	Consultant Dja/ MINFOF	Douala, 2019
Soh Jean Claude	–	Comité National LCB	Yaoundé, 2019
Tabi Tako E. Philip	–	Dél. Régionale de l'Ouest	Yokadouma, 2019
Tchamba Martin	–	Directeur conservation WWF	Bertoua, 2019
Tchamou Nicodème	–	CARPE	Yaoundé, 2019
Tchkangwa Bertin	–	Gef/ Sud-Est/ WWF	Yokadouma, 2019
Toham André	–	Coordonnateur Ecorégional /WWF	Yaoundé, 2019
Usongo L.	57 ans	Gef/ Sud-Est/ WWF	Email
Vabi Michael	68 ans	Facilitateur/WWF	Yaoundé, 2019
Van Der Wai Mark	63 ans	Consultant ind. SNV	Yaoundé, Email, 2019

Yadji Bello	61 ans	Ancien directeur de la DFAP	Yaoundé, 2019
Yondo Maurice	64 ans	Secrétaire Exécutif OCFSA	Yaoundé, 2019
Zambo	40 ans	Ancien élève à l'Ecole de faune de Garoua	Yaoundé, 2019

**ANNEXES**

**Annexe n° 1 : Extrait de la plaquette publicitaire de la société de chasse « les safaris du haut Chinko », est centrafricain, 1976.**

**La Chasse**  
 Se pratique exclusivement à pied, sur un terrain assez dur, et peut ne pas convenir à tout le monde. Pour éviter déboires, déceptions et rancœurs, le chasseur doit savoir qu'il va marcher beaucoup et tirer peu.

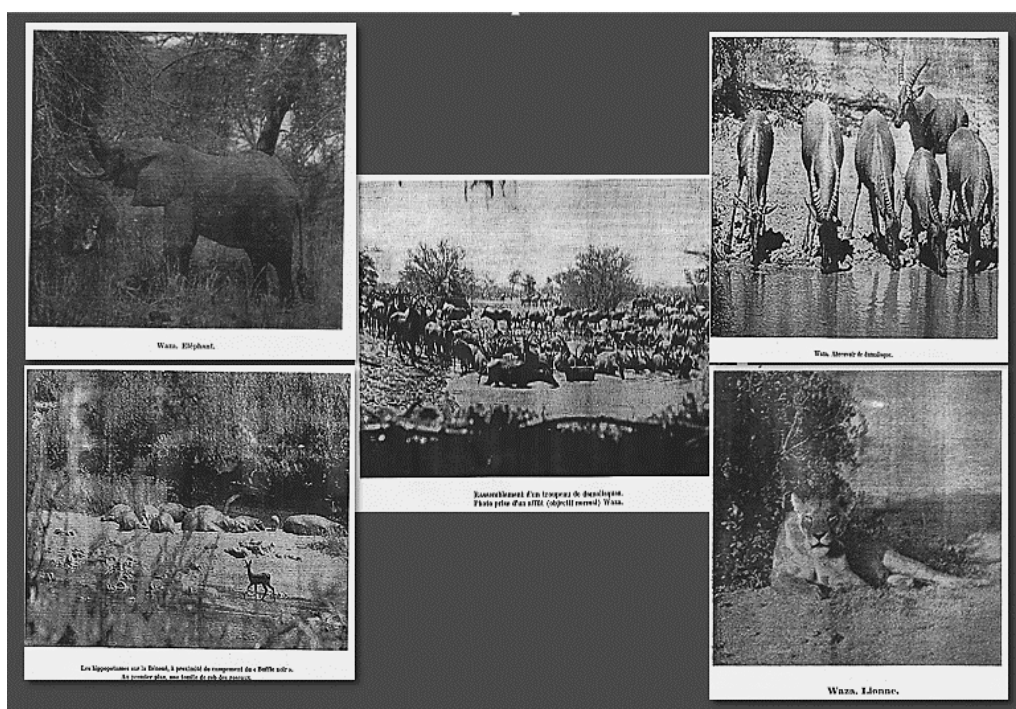
La chasse, sur le Haut Chinko, c'est le pistage, l'approche, la sélection du trophée. Tout doit se gagner et il n'y a pas de concessions. Il n'existe ni carnage, ni "tableau", ni "coup de longueur" effectué au dépens de l'animal. L'Afrique n'est pas un magasin où on vient

prendre livraison de cornes et d'ivoire... c'est un continent dont il faut apprendre à connaître et aimer les hommes et la faune. Les résultats obtenus viennent à l'appui de notre conception de la chasse. Et puis, un safari, c'est surtout "une équipe"... et les

Centrafricains qui vivent avec vous durant plusieurs semaines sont aussi sensibles que nous à la gentillesse, au sourire et au geste, à ces petits riens qui créent un "esprit".

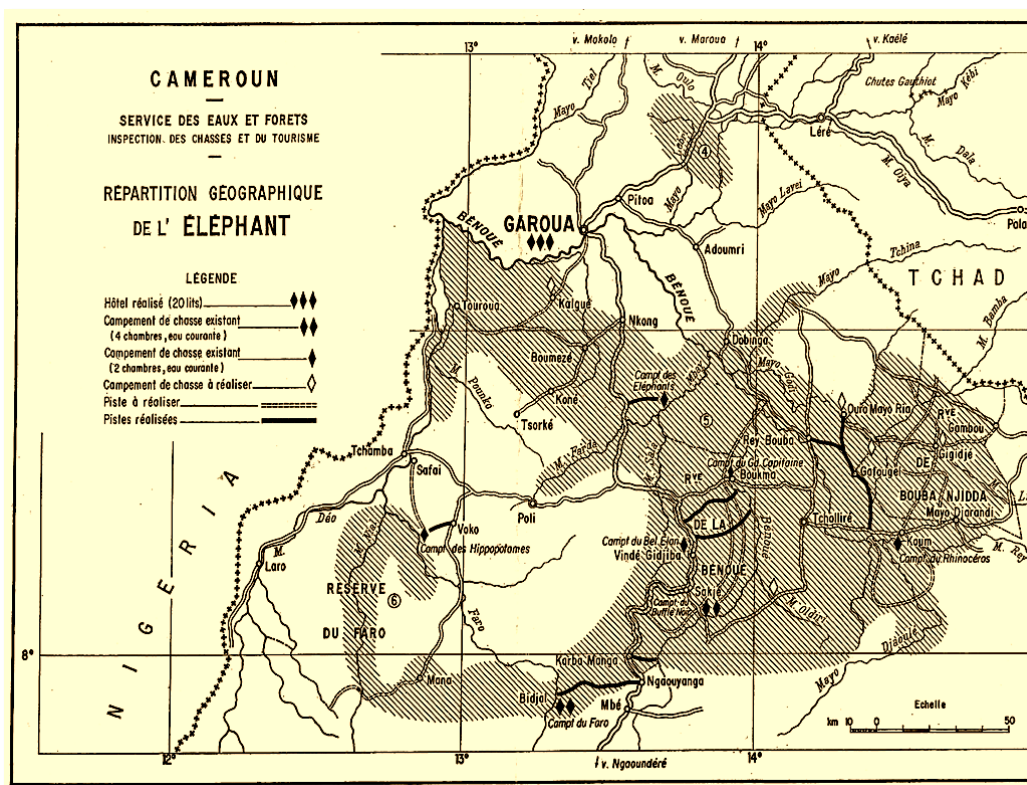
Source : P. A. Roulet.

**Annexe N° 2 : Quelques espèces animales du parc de Waza, 1962.**



Source : Chambre d'Agriculture de l'Elevage et des Forêts du Cameroun

**Annexe n° 3 : Répartition géographique de l'éléphant au Cameroun septentrional ? 1960**



Source : Chambre d'Agriculture de l'Elevage et des Forêts du Cameroun

**Annexe n° 4: Berges de Douala en 1915**

Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 5 : Centre administratif (Duala), 1915**

Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 6 : Palais de justice à Douala, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 7 : Hôpital de Douala, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.



**Annexe n° 8 : Objets d'art, 1908.**

Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 9 : Mission Bale à Douala, 1908.**

Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 10 : Atelier de la mission bale à Douala, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 11 : Palais du Roi Bell à Douala, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 12 : Un quartier d'habitation autochtone à Douala, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 13 : Centre d'affaires à Douala, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 14 : Sculpture de bois, 1908.**

Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 15 : Quai de la flotte de Woermann, 1908.**

Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 16 : Construction d'une ligne de chemin de fer, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe N° 17 : Fleuve Wouri au-dessus de Douala, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 18 : Niche d'éléphants, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 19 : Dernier centre administratif occupé par le gouvernement au Cameroun  
(Buéa), en arrière le Mont Cameroun, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 20 : Le palais du dernier gouverneur allemand, Buéa, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 21 : Une vue de Buéa, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 22 : Une vue de la baie d'Ambas, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 23 : Jardin botanique de Victoria, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.



**Annexe n° 24 : Edifice abritant les bureaux du jardin botanique de Victoria, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 25 : Edifices de Victoria, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 26 : Végétation dans une forêt, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 27 : Sur les berges de Kribi, place commerciale des chefs traditionnels , 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 28 : Tribu Bulu, 1908.**

Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 29: Champ de maïs dans une palmeraie, 1908.**

Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 30 : Méthode traditionnelle de préparation de l'huile de palme par des femmes, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 31 : Palmeraie, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 32 : Tige de cacoyer et palmier de sept ans, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 33 : Résidence d'un gestionnaire de plantation d'hévéa (Dehane) , 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 34 : Plantation d'hévéa sur le Haut Nyong, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 35 : Sol aménagé pour l'agriculture, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 36 : Jour de paie dans une plantation d'hévéa, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 37 : Huttes aménagées pour les patients, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 38 : Tronc d'arbre servant de pont, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 39 : Petit village situé à l'Ouest des montagnes de Manengouba, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.



**Annexe N° 40 : Caravane traversant le fleuve Ndé près de Fonschanda, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 41 : Place de marché Bamun, ou sont vendues des kolas, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 42 : Champs d'essais de coton et de tabac à Foumban, 1908.**



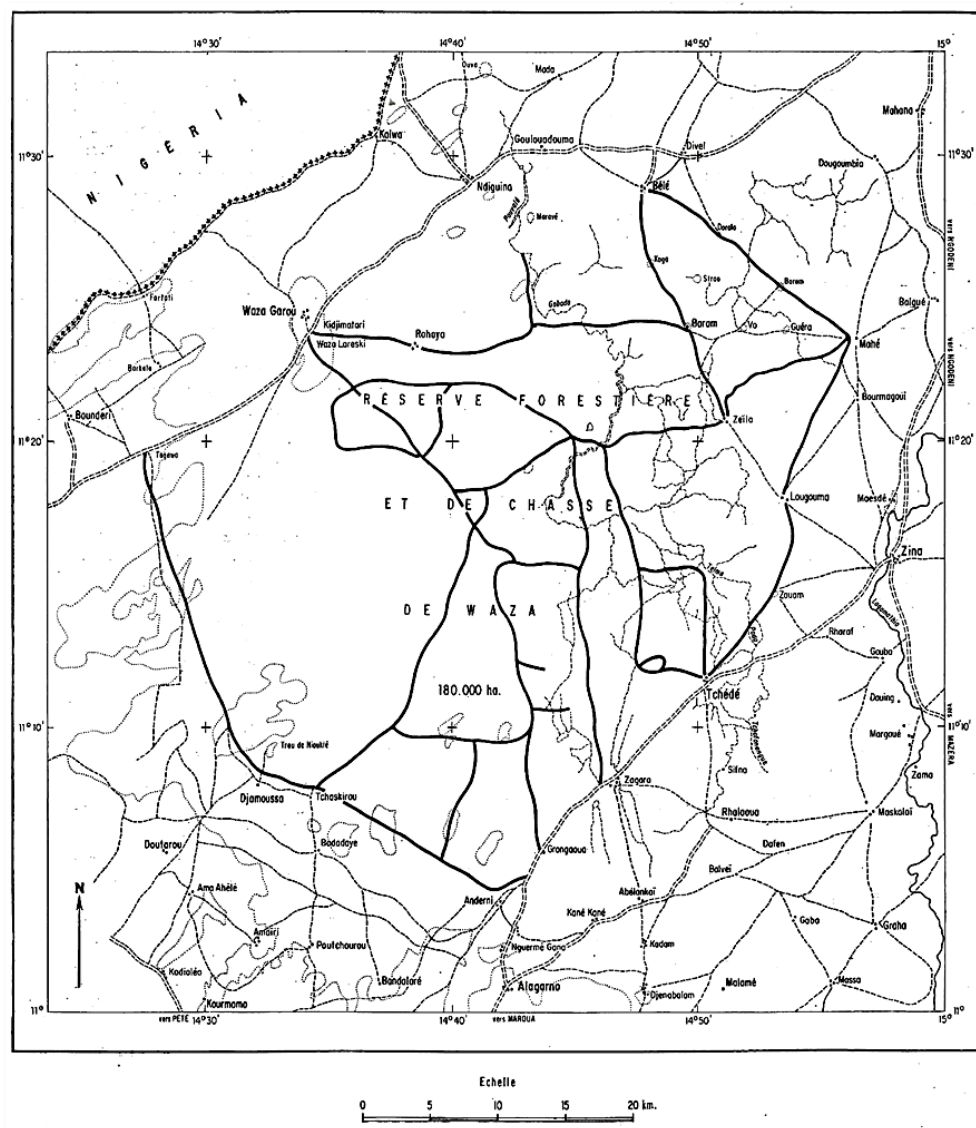
Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 43 : Sur le faro, hippopotame, 1908.**



Source: E. B. Underhill. LL.D.

**Annexe n° 44: Routes et pistes dans la réserve forestière et de chasse de Waza, 1962.**



Source: Chambre d'Agriculture de l'Elevage et des Forêts du Cameroun

Annexe : 45 Emission et absorption de CO<sub>2</sub>

Catégorie des sources/ puits des émissions	Emission CO <sub>2</sub>	Absorption CO <sub>2</sub>	CH <sub>4</sub>	N <sub>2</sub> O	NO <sub>x</sub>	CO	COVM	SO <sub>x</sub>
Total des émissions et absorptions nationales	2,990	-76,582	473	54	109	4,824	192	8
1. Energie	2,800	0	79	1	51	1,501	177	6
A. Combustion de combustibles	2,800		78	1	51	1,501	175	4

	(méthode sectorielle)								
	1. Industries énergétiques	229	0	79	1	51	1,501	177	6
	2. Industries manufacturières et construction	296		78	1	51	1,501	175	4
	3. Transport	1,777		0	0	1	8	0	1
	4. Autres secteurs	498		76	1	27	1,282	152	1
	B. Emissions fugitives de combustibles	0		1		0	0	2	1
	1. Combustibles solides			NO		NO	NO	NO	NO
	2. Pétrole et gaz naturel			1		0	0	2	1
	2. Procédés industriels	190	0	0	0	0	13	16	2
	A. Produits minéraux	45				0	0	15	0
	B. Industrie chimique	0		0	0	0	0	0	0
	C. Production de métal	146		0	0	0	13	0	1
	D. Autre production	0		0	0	0	0	1	0
	E. Production HFC <sup>756</sup> s et SF <sub>6</sub>								
	F. Consommation HFCs et SF <sub>6</sub>								
	3. Utilisation des solvants et autres produits	NE			NE	NE	NE	NE	
	4. Agriculture			311	52	57	3,299	0	0
	A. Fermentation			165					

<sup>756</sup> Hydrofluorocarbure (HFC). <https://votreimpact.org/gaz-a-effet-de-serre/sources-de-gaz-fluores> Consulté le 20 janvier 2020 entre 05h28 et 06h du matin.

	entérique								
	B. Gestion du fumier			8	0			0	
	C. Riziculture			11					
	D. Sols agricoles								
	E. Brûlage dirigé des svanes			125	2	56	3,278	0	
	F. Brûlage sur place : résidus agricoles			1	0	1	21	0	
5.	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	0	-76,582	1	0	0	11	0	0
	A. Changement dans les forêts et autres stocks de biomasse ligneuse	20,763	0						
	B. Conversion des forêts en prairies	471	0	1	0	0	11		
	C. Abandon de terres exploitées		-107672						
	D. Emission et absorption du CO2 : sol	9,856	0						
	E. Autres	0	0	0	0	0	0		
	Pour mémoire								
	Soutes internationaux	203		0	0	2	1	0	0
	Aérien	119		0	0	1	0	0	0
	Maritime	85		0	0	2	1	0	0
	Emissions de CO2 résultant de la biomasse	14,886							

Source : Seconde Communication sur les changements climatiques au Cameroun, 2015.

**Annexe 46 : Aires protégées du Cameroun, 1968-2014).**

	<b>Nom</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Date de créati on</b>	<b>Références texte de création</b>
<b>Parcs Nationaux (PN)</b>				
1	PN Benoué	180 000	1968	Arrêté n°120/SEDR du 05 décembre 1968
2	PN Bouba-Ndjida	220 000	1968	Arrêté n°120/SEDR du 05 décembre 1968
3	PN Campo-Ma'an	264 064	2000	Décret n°2000/004/PM du 06 janvier 2000
4	PN Faro	330 000	1980	
5	PN Kalamaloué	4 500	1968	
6	PN Korup	125 900	1986	Décret n°86/1283 du 30 octobre 1986
7	PN Lobéké	217 854	2001	Décret n°1002/107/CAB/PM du 19 mars 1001
8	PN Mbam et Djérem	416 512	2000	Décret n°2000/005/PM du 06 janvier 2000
9	PN Mozogo Gokoro	1 400	1968	Arrêté n°120/SEDR du 05 décembre 1968
10	PN Mpem et Djim	97 480	2004	2004/0836/PM du 12 mai 2004
11	PN Vallée du Mbéré	77 760	2004	Décret n°2004/0352/PM du 04 février 2004
12	PN Waza	170 000	1968	Arrêté n°120/SEDR du 05 décembre 1968
13	PN Boumba Bek	238 255	2005	Décret n°2005/3284/PM du 06 octobre 2005
14	PN de Nki	309 362	2005	Décret n°2005/3283/PM du 06 octobre 2005
15	PN de Bakossi	29 320	2007	Décret n°2007/1459/PM du 28 nov 2007
16	PN de Takamanda	67 599	2008	Décret n°2008/2751 du 21 novembre 2008
17	PN du Mont Cameroun	58 178	2009	Décret n° 2009/2272/PM du 18 décembre 2009
18	PN de Deng Deng	68 264	30/04/2013	Décret 2013/3349/PM du 30 avril 2013
19	PN de Kimbi Fungong	101 005	03/02/2015	Décret n° 2015/0024/PM du 03 février 2015
<b>Réserves de Faune (RF)</b>				
20	RF du Dja	526 000	1973	Ordonnance N°73/18 du 22 Mai 1973
21	RF de Douala-Edéa	160 000	1932	----
22	RF de Lac Ossa	4 000	1968	----
23	RF de Mbi Crater	370	1964	----

24	RF de Santchou	7 000	1964	----
25	RF de Ngoyla	156 672	2014	Décret n°2014/2383/PM du 27 août 2014
<b>Jardins Zoologiques (JZ)</b>				
26	JZ de Garoua	1,5	1966	----
27	JZ de Limbé	0,5	1885	----
28	JZ de Mvog Beti Yaoundé	4,07	1951	----
<b>Sanctuaires de Faunes (SF)</b>				
29	SF de Mbanyang-Mbo	66 000	1996	Décret n°96/119/PM du 12 mars 1996
30	Sanctuaire à Gorilles de Kagwene	1 944	2008	Décret n° 2008/0634/PM du 03 avril 2008
31	Sanctuaire à Gorilles de Mengame	27 723	2008	Décret n° 2008 /2207 du 14 juillet 2008
32	SF de Tofala Hill	8 087	2014	Décret n° 2014/3212/PM du 29 septembre 2014
<b>Superficie totale : 3 935 255,07 hectares</b>				

Source : Voir G. Wafo Tabopda, ‘‘Les aires protégées de l’Extrême-Nord Cameroun entre politiques de conservation et pratiques locales’’, Thèse de doctorat en Sciences de l’Homme et Société, Université d’Orléans, 2008, p. 59.

**Tableau n° 22 : Impacts du changement climatique sur les secteurs socio-économiques**

	<b>EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (ECC)</b>				
	<b>Soudano sahélienne</b>	<b>Adamaoua (savane humide)</b>	<b>Hautes terres de l’ouest</b>	<b>Plateau sud camerounais</b>	<b>Zone côtière</b>
Actions majeures du cc	Sècheresse ; Vents violents ; Vagues de chaleur ; Hausses de température; Inondations ; Raréfaction des ressources naturelles (eau et pâturage) et dégradation de la biodiversité	Sècheresse ; Erosion ; Hausses de température ; Ra rarefaction des ressources naturelles (eau et pâturage) et dégradation de la biodiversité	Erosion ; Sècheresse ; Glissements de terrain Raréfaction des ressources naturelles (eau et pâturage) et dégradation de la biodiversité	Pluies tardives ; Hausses de température ; Inondations ; Erosions ; Perturbation et dégradation de la biodiversité	Elévation du niveau de la mer ; Précipitations extrêmes; Inondations; Hausses de température

Agriculture	Diminution drastique de la production agricole	Prolongation des saisons de croissance ; Augmentation de la productivité ; Augmentation des invasions d'insectes et ravageurs de culture ; Baisse de rendement des cultures irriguées; Diminution de l'efficacité des herbicides et pesticides ; Opportunités pour de nouvelles cultures	Prolongation des saisons de croissance ; Augmentation de la productivité ; Augmentation des invasions d'insectes et ravageurs de culture ; Baisse de rendement des cultures irriguées ; Diminution de l'efficacité des herbicides et pesticides ; Opportunités pour de nouvelles cultures	Baisse de rendement ; Raccourcissement des cycles végétatifs et floraison précoce	Baisse de rendement; Destruction des exploitations
Élevage	Baisse du cheptel; Baisse de rendement de la production animale	Baisse du cheptel ; Baisse de productivité des exploitations pastorales	Diminution des pâturages et terres de parcours	NA	NA
Pêche et aquaculture	Baisse des stocks halieutiques ; Diminution des plans d'eau	Baisse de productivité ; Destruction des exploitations	Baisse de productivité ; Destruction des exploitations	Baisse de productivité ; Destruction des exploitations	Accroissement de la production de crevettes
Eau/assainissement	Dessèchement des cours d'eau	Paludisme en hausse	Diminution de la qualité de l'eau	Augmentation des maladies hydriques ou celles causées par la contamination de l'eau	Pollution des sources d'eau
<b>Energie</b>	Baisse de l'offre en énergie propre	Réduction du potentiel hydroélectrique	Réduction du potentiel hydroélectrique		

**Source :** Seconde Communication sur les changements climatiques au Cameroun, 2015.



<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

DEDICACE.....	i
SOMMAIRE .....	ii
REMERCIEMENTS .....	iv
LISTES DE SIGLES ET DES ACRONYMES .....	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	ix
RESUME.....	xv
ABSTRACT .....	xvi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
I-  DEFINITION DES CONCEPTS .....	2
a- Représentation.....	2
b- De la culture aux « représentations culturelles » .....	6
c- Environnement .....	8
d- Ecopolitique .....	10
e- Changements climatiques .....	11
II- INTERET DU SUJET.....	11
a- Intérêt scientifique .....	12
b- Intérêt socio-culturel .....	14
III- DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE DU SUJET DE RECHERCHE .....	15
a- Délimitation du champ spatial de l'étude .....	15
b- Délimitation des bornes chronologiques.....	16
IV- REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE .....	17
a- Considérations sur la question de la représentation .....	17
b- Thèses et mémoires .....	19
c- Articles, rapports, revues scientifiques.....	22
V-  PROBLEMATIQUE DU SUJET DE RECHERCHE.....	25
VI-  METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE .....	27
VII-  LIMITES ET DIFFICULTES RENCONTREES .....	28
VIII-  PLAN DE RECHERCHE .....	29
CHAPITRE I : SCHEMES DES REPRESENTATIONS CULTURELLES AU CAMEROUN (1800-1884) : FONDEMENT DE L'ECOSOPHIE AFRICAINE ? .....	31
A-  ECONOMIE NATURELLE DES RAPPORTS ENTRE LE NEGROAFRICAIN ET L'ENVIRONNEMENT AVANT L'ANNEXION DU CAMEROUN PAR LE REICH (1800-1884).....	33

1- Approche holistique de la géographie du « Cameroun précolonial » nécessaire à l'analyse des rapports entre le négro-africain et la nature .....	33
a. Reconstitution historique de l'origine géographique du « Cameroon » à partir des sources d'archives Britanniques .....	34
b. Représentations culturelles africaines et premiers contacts européens avec les populations locales des villes de Bimbia, Victoria, Duala et Deido .....	36
c. Environnement et enjeux économiques .....	51
2- Représentations négro-africaines au « Cameroun » avant l'annexion par l'Allemagne : clichés, stéréotypes, et subsistances du polythéisme .....	54
a- Spectres religieux de la relation homme/nature au « Cameroun » .....	54
b- Rapports économiques Homme/Environnement .....	55
c- Trajectoires des rapports écologiques Homme/ Nature .....	56
<b>B- REPRESENTATIONS CULTURELLES ET ENVIRONNEMENT DANS LE PAYSAGE GERMANO-BRITANNIQUE ET FRANÇAIS (1800-1884).....</b>	<b>59</b>
1- Politiques Allemandes d'exploitation de l'environnement .....	59
a- Normes internes à l'exploitation de l'environnement en Allemagne .....	60
b- Intérêts scientifique et économique des espèces de faune et de flore de sauvages ....	60
c- Anthropisation de la nature .....	61
2- Rapports entre le milieu naturel et l'homme : Allemagne, Royaume-Uni et en France de 1800-1884 .....	62
a- Représentations du milieu naturel en Allemagne au XIXe siècle .....	62
b- Représentations de la nature au Royaume-Uni au XIXe siècle .....	63
c- Des représentations culturelles à la protection des espèces animales en France au XIXe siècle .....	65
<b>CHAPITRE II : REPRESENTATIONS CULTURELLES AU CAMEROUN DE LA COLONISATION ALLEMANDE A L'INDEPENDANCE EN 1960 .....</b>	<b>70</b>
<b>A- De la délimitation géographique des frontières du Cameroun sous protectorat Allemand à l'assimilation culturelle .....</b>	<b>72</b>
1- Symbolique du système de dominants/ dominés à l'issue de la signature des traités germano-douala et ses implications sur la gestion des ressources naturelles du Kamerun sous protectorat Allemand .....	73
a- Représentations des traités germano-douala : implications sur le développement et l'exploitation des ressources naturelles .....	74
b- Délimitation des frontières du Kamerun .....	76
c- De l'unité culturelle négro-africaine à la jonction du Sud au Nord Cameroun .....	81
2- Des premières mesures de gestion de l'environnement à l'assimilation culturelle ....	83
a- Mise en valeur des ressources naturelles du pays .....	83
b- Mesures de gestion de l'environnement : une souveraineté écologique confisquée .....	88
c- Politiques d'assimilation culturelle : un discours historique manqué .....	95
<b>B- COEVOLUTION DE LA MANDATURE ET DE LA TUTELLE : FRANCE ET GRANDE BRETAGNE AU BANC DE L'HISTOIRE .....</b>	<b>96</b>
1- Mandat franco-britannique : assimilation politique à géométrie variable .....	97
a- Départ forcé des Allemands du Cameroun et l'avènement de la France et de la Grande Bretagne .....	98

b-	Eco-politique de la France au Cameroun : ère d'un nouvel ordre écologique ? .....	99
c-	Perception du Cameroun sous mandat de la Société des Nations et de la tutelle des Nations Unies .....	103
2-	Tutelle britannique : une coopération historique élitiste ? .....	106
a-	Motivations de la présence Britannique au Cameroun .....	106
b-	Complexité de la nature des rapports l'administration britannique et les élites camerounaises .....	106
c-	Perception la faune et de la flore dans les représentations en Grande Bretagne ...	107
<b>CHAPITRE III : L'HERITAGE COLONIAL ET SES CONSEQUENCES SUR LES REPRESENTATIONS CULTURELLES DU CAMEROUN INDEPENDANT .....</b>		
<b>110</b>		
A-	CAMEROUN : UNE INDEPENDANCE CULTURELLE MANQUEE ? .....	111
1-	Multiculturalisme et écopolitique au Cameroun : défis d'une culture francophone	112
a-	Gestion des ressources naturelles : nationalisation et internationalisation de nouvelles formes de rapports hommes/ nature .....	114
c-	Mentalités dans la zone forestière à l'égard de l'environnement .....	117
2-	Représentations culturelles dans le Cameroun anglophone indépendant .....	121
a-	Capitalisme et sacrifice du sacro-saint principe de la sacralité de l'écophilosophie africaine .....	121
b-	Dérives politiques : un procès de négligence des politiques ? .....	123
c-	Etat des lieux des zones urbaines et rurales .....	126
B-	RESISTANCES DES REPRESENTATIONS CULTURELLES CAMEROUNAISES DANS LE CHAMP DE LA MONDIALITE .....	127
1-	Conflits générationnels et conséquences sur les représentations culturelles .....	128
a-	Origines des conflits générationnels au Cameroun sur les valeurs et traditions culturelles et la question de l'environnement .....	129
b-	Représentations obsolètes et inconséquentes de l'exploitation de la faune et de la flore .....	131
c-	Phase discursive des changements climatiques au Cameroun .....	135
2-	Effets pervers de la modernité sur les représentations culturelles africaines .....	138
a-	Représentations culturelles africaines facteurs de promotion ou destruction de l'environnement ? .....	139
b-	Coextension des représentations culturelles : entre options des prolégomènes de la modernité et la tradition .....	141
c-	Crises culturelles liées aux problèmes de l'environnement .....	144
<b>CHAPITRE IV : FONCTIONS DES REPRESENTATIONS CULTURELLES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AU CAMEROUN .....</b>		
<b>150</b>		
A-	FONCTIONS SOCIALES ET TRADITIONNELLES DE LA FAUNE ET LA FLORE AU CAMEROUN .....	151
1-	Fonctions sociales de la faune entre espace et sociétés humaines .....	152
a-	Fonctions sociales de la faune chez les Bantou de la zone guinéenne .....	152
b-	Fonctions sociales de la faune dans la partie septentrionale du Cameroun .....	155
c-	Rites et cultes traditionnels chez les Pygmées .....	156
2-	Fonctions sociales de la flore entre espace et sociétés humaines .....	157
a-	Fonctions sociales de la flore chez les Bantou de la forêt guinéenne .....	157

b-	Fonctions sociales de la flore dans la zone septentrionale du Cameroun.....	160
c-	Pygmées Baka et les Chamba vers quelles interactions bioculturelles ?.....	161
B-	<b>FONCTIONS ECONOMIQUES ET POLITIQUES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.....</b>	<b>164</b>
1-	Fonctions économiques de la faune et de la flore .....	164
a-	Art et artisanat Bantou .....	164
b-	Ecosophie africaine au cœur des cérémonies traditionnelles .....	167
c-	Médecine traditionnelle au cœur des représentations culturelles .....	169
2-	Fonctions politiques de la faune et de la flore .....	172
a-	Fonctions de la faune dans les interdits alimentaires .....	172
b-	Rôle de la faune dans l'initiation aux attributs et symboles royaux.....	177
c-	Justice traditionnelle : facteur d'un équilibre social ? .....	180
	<b>CHAPITRE V : ROLE DES REPRESENTATIONS CULTURELLES DANS L'ECO-POLITIQUE DU CAMEROUN DEPUIS 1960 .....</b>	<b>184</b>
A-	<b>NAISSANCE ET EVOLUTION DE L'ECO-POLITIQUE DU CAMEROUN .....</b>	<b>185</b>
1-	Renaissance de l'éco-politique camerounaise entre altérité et interculturalité .....	186
a-	Nature de l'éco-politique du Cameroun en 1960.....	188
b-	Coopération sous régionale en Afrique centrale : facteur de promotion de l'éco-politique camerounaise.....	190
c-	Rôle trouble des multinationales .....	195
2-	Révolution de l'éco-politique camerounaise : vers une altérité des écosymboles ?	196
a-	Influence de la Convention de Stockholm.....	197
b-	Influence de la CITES sur l'éco-politique camerounaise .....	198
c-	Influence de la Convention de Rio de Janeiro 1992.....	202
B-	<b>IMPACT DE L'ECO-POLITIQUE INTERNATIONALE SUR LES REPRESENTATIONS CULTURELLES .....</b>	<b>204</b>
1-	Rôle des organisations non gouvernementales et organismes spécialisés face aux dynamiques de la perception africaine de l'environnement .....	204
a-	Acteurs d'exploitation des ressources naturelles : vers un intégrisme systémique ? .....	206
b-	ONG transnationales et occidentalisation des politiques écologiques du Cameroun .....	209
c-	ONG locales et protection de la biodiversité: le cas de la LAGA.....	213
2-	Politique écologique du Cameroun à l'épreuve des objectifs du développement durable .....	217
a-	Intégration des objectifs du développement durable dans les politiques publiques du Cameroun .....	218
b-	Etat des lieux des OMD dans l'agenda politique du Cameroun.....	219
c-	Application des principes des objectifs du développement durable et OMD.....	220
	<b>CHAPITRE VI : PARADIGMES D'EXPLOITATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AU CAMEROUN .....</b>	<b>223</b>
A-	<b>PARADIGMES D'EXPLOITATION DE LA FAUNE AU CAMEROUN.....</b>	<b>224</b>
1-	Origine, évolution des processus d'exploitation des ressources naturelles .....	225

a-	Premiers paradigmes d'exploitation de l'environnement au Cameroun : la création des réserves de faune.....	226
b-	Tourisme de vision : modèle écologique incontesté.....	230
c-	Extension du tourisme .....	231
B-	PARADIGMES D'EXPLOITATION FORESTIERE AU CAMEROUN.....	238
1-	De la nationalisation à l'internationalisation des ressources forestières du Cameroun .....	239
a-	Réglementations nationales avant la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) .....	239
b-	Ajustement des lois et règlements relatifs à l'exploitation de la flore après la CDB .....	241
c-	Paradigmes d'exploitation de la faune après la CDB .....	242
2-	Exploitation forestière matérielle face aux impératifs de développement économique du Cameroun.....	242
a-	Nécessité de l'exploitation forestière .....	243
b-	Concessions forestières du Cameroun.....	244
c-	Rapport exploitation forestière et développement local ou communautaire .....	247
<b>CHAPITRE VII : CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU CAMEROUN DEPUIS L'INDEPENDANCE .....</b>		
<b>256</b>		
A-	SITUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU CAMEROUN ENTRE 1960 ET 2010.....	257
1-	Théorie humaine des changements climatiques.....	258
a-	Eléments scientifiques du changement climatique au Cameroun .....	258
b-	Incidences sur la biodiversité et les activités socio-économiques.....	274
c-	Impact de l'agriculture dans les zones écologiques.....	275
2-	Causes naturelles des changements climatiques .....	275
a-	Evolution morpho-climatique du Nord-Cameroun.....	276
b-	Influence des facteurs géologiques sur les changements naturels du climat.....	278
c-	Changements climatiques et agriculture.....	279
B-	CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	280
1-	Indices d'une menace réelle dans la partie septentrionale du Cameroun .....	280
a-	Signes d'une réelle menace de la vie et des activités économiques .....	280
b-	Projets de renforcement des écosystèmes.....	281
c-	Vulnérabilité des populations rurales face aux changements climatiques.....	283
2-	Mesures d'urgence face aux changements climatiques .....	283
a-	Mesures à long terme face au manque de financements .....	284
b-	Mesures courantes face à la permanence des catastrophes écologiques.....	285
c-	Rôle des institutions de riposte contre les changements climatiques : pourquoi s'y intéresser ?.....	286
<b>CHAPITRE VIII : GRANDES FIGURES DE L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN .....</b>		
<b>289</b>		

A-	GRANDES FIGURES DE L'EXPLOITATION DE LA FAUNE ET FLORE AU CAMEROUN AVANT L'INDEPENDANCE .....	290
1-	Grands bâtisseurs du Jardin botanique de Limbé : Paul Rudolph Preuss et August Zenker .....	291
a-	Paul Rudolf Preuss et le Jardin botanique de Limbé .....	291
b-	Œuvre scientifique d'August Georg Zenker au Cameroun .....	292
c-	Evolution et valorisation du Jardin botanique de Limbé .....	294
2-	Robert Coron : le géant de l'exploitation des forêts camerounaises .....	296
a-	Biographie de Robert CORON .....	297
b-	Activités forestières dominées par les entreprises de CORON au Cameroun .....	298
c-	Fin du dernier héritier de la famille CORON au Cameroun .....	299
B-	GRANDES FIGURES DE L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN DEPUIS 1960 .....	300
1-	Politiques écologiques d'Ahmadou Ahidjo au Cameroun .....	300
a-	Ahmadou Ahidjo : instigateur de l'opération Sahel vert .....	300
b-	Per Aarhaug et Yadjji Bello .....	303
c-	Koulagna Koutou Denis sur les sentiers de la protection de la nature .....	307
2-	Initiative des ONG environnementales .....	309
a-	UICN : Steve Gartlan .....	309
b-	WWF : Martin TCHAMBA .....	310
c-	La CITES : Jonathan BARZDO ET Willem WIJNSTEKERS .....	312
	CONCLUSION GENERALE .....	320
	BIBLIOGRAPHIE .....	331
	ANNEXES .....	355
	TABLE DES MATIERES .....	384
	INDEX .....	390

**INDEX**

**A**

**Agriculture**, vii, x, 71, 149, 193, 279, 348, 355, 384, 388

**Aires Protégées**, viii, ix, 209, 210

**Arbre**, 49, 62, 137, 316

**B**

**Bimodal, trimodal**, 275, 276

**Bioculturelle**, 166

**Biodiversité**, xix, 4, 10, 16, 22, 23, 24, 25, 27, 67, 190, 196, 198, 200, 202, 209, 211, 213, 214, 222, 231, 243, 262, 279, 286, 300, 301, 328, 339, 387

**Biotope**, 12, 205, 229, 245

**Bois**, 3, 45, 56, 70, 90, 91, 92, 109, 115, 118, 123, 124, 129, 144, 196, 201, 214, 224, 244, 247, 248, 249, 250, 252, 253, 255, 284, 298, 300, 303, 304, 306, 314, 343, 349, 368

**Braconnage**, 4, 96, 109, 138, 194, 196, 197, 198, 202, 203, 208, 211, 213, 215, 226, 236, 313, 315, 327, 351

**C**

**Cannibales**, 42

**Changements climatiques**, 14, 261, 262, 285

**Chasse sportive**, 50, 104, 145, 146, 148, 152, 211, 221, 233, 239, 346, 350

**Cités**, 111, 128, 133, 202, 203, 204, 205, 206, 229, 231, 243, 308, 310, 313, 314, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 327, 338, 351, 353

**Colonisation**, 3, 4, 5, 17, 24, 29, 35, 36, 50, 64, 65, 75, 76, 80, 87, 89, 93, 100, 102, 107, 108, 109, 111, 115, 117, 119, 150, 195, 229, 230, 339, 341

**Commerce**, 4, 13, 37, 38, 40, 48, 53, 56, 57, 58, 59, 61, 76, 80, 83, 87, 90, 95, 102, 105, 110, 111, 112, 126, 134, 136, 145, 193, 196, 197, 202, 203, 204, 205,

215, 230, 231, 250, 297, 302, 309, 313, 317, 318, 320, 321, 322, 327, 345, 353

**Commerce international**, 13, 111, 112, 134, 193, 196, 197, 204, 205, 231, 320, 321, 322, 345, 353

**Commerce international**, 203

**Communauté internationale**, 142, 193, 202, 222, 224, 329

**Croyances**, 2, 4, 7, 9, 10, 41, 85, 102, 117, 131, 137, 139, 329, 341

**Culture**, xix, xx, 7, 9, 10, 11, 17, 18, 20, 21, 23, 27, 29, 30, 31, 32, 40, 50, 53, 60, 67, 75, 79, 80, 93, 95, 101, 112, 115, 117, 118, 119, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 133, 136, 141, 143, 144, 146, 148, 153, 192, 209, 215, 230, 239, 243, 280, 298, 300, 328, 339, 340, 342, 343, 350, 388

**D**

**Désertification**, 265, 305, 306, 307, 327, 352

**Développement durable**, 120, 132, 141, 142, 149, 190, 211, 214, 222, 223, 225, 287, 289, 329, 340, 349

**Développement économique**, 11, 17, 133, 196, 247

**Divinités**, 2, 42, 136, 138, 191, 192, 281

**Douala**, 53, 77, 78, 79, 80, 94, 95

**E**

**Ecoculture**, 60

**Ecologie**, 64, 132, 136, 138, 190, 192, 195, 198, 221, 222, 224, 311, 343

**Ecologistes**, 145, 192, 194, 329, 339

**Economique**, 2, 16, 19, 20, 26, 27, 28, 48, 50, 52, 64, 75, 77, 92, 93, 103, 104, 105, 110, 117, 118, 128, 139, 149, 151, 204, 209, 213, 221, 229, 235, 238, 249, 252, 285, 287, 290, 306, 314, 345, 351

**Eco-politique**, xix, 20, 29, 30, 103, 142, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 200, 201,



202, 203, 213, 224, 236, 243, 305, 314, 329

**Eco-politique du Cameroun**, 190, 191, 193, 201, 224, 314

**Ecosécurité**, 150, 396

**Ecosophie**, 72, 126, 142, 188, 227

**Ecosystème**, 12, 76, 111, 345

**Eléphants**, 51, 52, 60, 62, 94, 95, 96, 126, 131, 143, 195, 199, 215, 232, 242, 308, 310, 311, 312, 315, 317, 322, 355, 370

**Environnement**, xix, 2, 4, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 31, 32, 35, 36, 39, 41, 56, 59, 63, 64, 66, 69, 70, 71, 75, 80, 87, 92, 103, 108, 111, 112, 115, 116, 119, 120, 121, 125, 126, 127, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 146, 149, 150, 153, 190, 191, 193, 195, 196, 198, 202, 203, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214, 221, 223, 224, 225, 226, 230, 231, 257, 262, 277, 278, 284, 286, 289, 290, 295, 296, 299, 301, 306, 307, 314, 318, 321, 326, 327, 328, 329, 339, 344, 346, 347, 348, 350

**Espèces sauvages**, 53, 111, 128, 202, 203, 218, 235, 318, 320, 321, 322, 326

**Exploitation**, x, xix, xx, 3, 10, 23, 29, 36, 50, 52, 53, 60, 62, 63, 64, 65, 78, 83, 87, 91, 92, 93, 94, 95, 101, 103, 104, 109, 116, 120, 123, 124, 125, 126, 127, 131, 133, 134, 137, 138, 139, 142, 144, 148, 149, 152, 190, 191, 192, 194, 195, 197, 200, 202, 203, 205, 206, 208, 209, 211, 212, 214, 217, 221, 222, 224, 225, 226, 229, 230, 235, 236, 238, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 255, 295, 296, 301, 303, 304, 308, 310, 312, 314, 315, 321, 327, 328, 329, 345, 351

## F

**Figures de l'histoire**, 295, 301, 305, 323, 324, 340

**Forêt**, 3, 16, 28, 44, 45, 51, 52, 56, 60, 70, 83, 88, 89, 90, 93, 119, 120, 132, 133, 138, 139, 143, 145, 148, 153, 198, 205, 208, 213, 214, 217, 218, 229, 232, 239, 240, 241, 245, 246, 247, 249, 257, 274, 287, 302, 303, 314, 315, 316, 339, 341, 347, 349, 350, 355

## G

*géopolitique*, 14, 15, 17, 19, 31, 38, 111, 199, 216, 337, 344, 345

**GES**, 140, 225, 277, 278, 279, 285

gestion communautaire, 146, 205, 346, 353

## H

**Histoire de l'environnement**, vi, 33, 294, 305

**Huile de palme**, 39, 40, 48, 54, 59, 60, 90, 93, 241, 326

## I

**Interdits alimentaires**, 156, 177, 178, 181

**Ivoire**, 4, 40, 48, 50, 53, 54, 62, 82, 87, 90, 93, 98, 129, 133, 196, 197, 198, 215, 236, 312, 317, 319, 320, 326

## J

**Jardin botanique**, 92, 296, 299, 300, 373

*Jengi*, 161, 166

*Jengu*, 44, 111, 166

## M

**Médecine traditionnelle**, 162, 169, 174

**Modernité**, xix, 29, 32, 121, 127, 129, 131, 132, 133, 135, 137, 138, 142, 143, 144, 146, 147, 152, 190, 192, 193, 210, 326, 327, 328

**Modernité africaine**, 121, 127, 142, 173, 184, 188, 192, 334

monomodal, 275, 276

## N

**Nature**, xix, xx, 2, 3, 10, 11, 12, 15, 17, 22, 27, 28, 29, 31, 32, 36, 39, 40, 43, 49, 50, 52, 53, 54, 59, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 77, 79, 80, 85, 88, 90, 93, 94, 96, 99, 104, 108, 110, 111, 112, 117, 118, 120, 125, 126, 127, 130, 131, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 145, 149, 150, 152, 153, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 202, 204, 208, 209, 210, 211, 212, 217, 222, 224, 229, 230, 235, 236, 239, 241, 247, 249, 262, 281, 289, 299, 307, 308, 309, 310, 317, 326, 328, 329, 330, 336, 338, 339, 344, 345, 347, 349, 350, 352, 355

**Négro-africain**, 2, 3, 4, 11, 12, 15, 23, 24, 30, 31, 35, 36, 40, 49, 52, 53, 58, 63, 75, 78, 80, 89, 96, 101, 110, 116, 118, 125, 128, 129, 130, 131, 134, 135, 136, 137, 142, 143, 144, 145, 146, 152, 190, 191, 209, 281, 326

## O

**Objets d'art**, 236

## P

**Paléoclimatiques**, 281

**Paradigmes d'exploitation**, 229, 231, 236, 247, 327

**Perception de l'environnement**, 69, 131, 154, 156, 169, 332, 334, 335

**Perceptions**, 7, 191, 209, 210, 221, 230, 328

**Plantation**, 91, 125, 284, 300, 308

**Populations locales**, 3, 24, 27, 39, 40, 48, 56, 75, 76, 77, 94, 96, 99, 101, 103, 104, 117, 131, 133, 137, 138, 142, 143, 152, 200, 201, 203, 208, 209, 210, 211, 213, 214, 222, 224, 225, 226, 236, 243, 244, 247, 249, 257, 280, 295, 296, 297, 298, 326, 327, 329

**Précipitations**, 14, 262, 264, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 275, 276, 277, 281

**Pygmées**, 133, 146, 161, 162, 166, 201, 232, 239, 240, 340, 341

## R

**Représentations culturelles**, xix, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 16, 17, 18, 19, 23, 24, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 37, 39, 40, 42, 47, 49, 66, 69, 96, 101, 106, 110, 118, 125, 126, 132, 137, 138, 143, 144, 146, 190, 191, 209, 214, 243, 328, 329, 330

**Ressources naturelles**, 3, 18, 23, 29, 52, 53, 65, 75, 77, 78, 87, 94, 95, 99, 104, 107, 108, 111, 118, 120, 124, 129, 131, 133, 134, 136, 137, 144, 148, 151, 152, 193, 195, 197, 202, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 213, 214, 216, 222, 224, 225, 226, 229, 230, 236, 243, 248, 257, 280, 295, 308, 314, 315, 327, 328, 329, 352, 387

**Révolution**, 21, 65, 76, 78, 105, 111, 136, 149, 192, 230

## S

**Sécheresse**, 18, 141, 283, 305, 306

**Superstition**, 41, 69

**Surnaturel**, 2, 80, 134, 281, 336

## T

**Terre**, 2, 12, 23, 26, 28, 36, 44, 45, 53, 58, 64, 67, 75, 78, 79, 83, 85, 87, 88, 99, 100, 101, 107, 108, 128, 134, 136, 138, 144, 191, 231, 283, 284, 287, 289, 343

## U

**Urbaine**, 70, 115, 124, 128, 129, 132, 134, 137, 139, 143, 144, 147, 149, 221, 226

**V**

**Valeurs**, 29, 31, 32, 67, 75, 77, 79, 102, 104, 105, 110, 117, 118, 119, 121, 125, 127, 128, 129, 132, 133, 135, 137, 138, 143, 191, 192, 193, 200, 201, 209, 210, 212, 243, 330

**W**

**WWF**, iii, 211, 215, 216, 310, 315, 327, 355, 356, 357, 358, 359

**Z**

**ZAE**, 262, 266, 275, 277, 279

**ZIC**, x, 152, 308

**Zone forestière**, 4, 18, 115, 121, 275